

Goldwin Smith

The Grange

HISTOIRE

DES ROMAINS

I

La nouvelle édition de l'*Histoire des Romains* forme trois volumes in-8° :

Tome I, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Gracques;
Tome II, depuis les Gracques jusqu'à Auguste;
Tome III, depuis Auguste jusqu'à la fin du règne des Antonins.

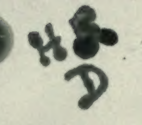
OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la Grèce ancienne; nouvelle édition. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2 vol. in-8°, 12 fr.

Introduction générale à l'Histoire de France. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 c.

10870 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



HISTOIRE

DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DES ANTONINS

PAR

VICTOR DURUY

TOME PREMIER

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1870



INTRODUCTION.

L'ITALIE AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

I. — DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE L'ITALIE.

Si vous suivez, de l'extrémité de la Galice jusque sur les bords de la mer Noire, et du Caucase aux îles de Rhodes et de Samos, de la Cilicie au golfe Arabique, enfin de la région des Syrtes jusqu'aux colonnes d'Hercule, les longues chaînes des Pyrénées, des Alpes, que les Balkans continuent à l'orient, du Taurus, du Liban et de l'Atlas, vous reconnaîtrez une ligne presque circulaire de hautes montagnes qui sont comme les bords extrêmes d'un immense bassin dont la Mer occupe le fond. Ces grandes limites de la géographie sont aussi, pour l'antiquité, les limites de l'histoire, qui ne s'éloigna jamais, si ce n'est vers la Perse, des côtes de la Méditerranée. Là est tout l'ancien monde avec les premiers peuples civilisés, moins les vieilles sociétés de l'extrême Orient, qui sont toujours restées en dehors du mouvement européen. Or, par sa position entre la Grèce, l'Espagne et la Gaule, par sa forme allongée qui la fait pénétrer de 800 kilomètres dans la mer, et la porte à 112 kilomètres de l'Afrique, l'Italie est, à vrai dire, le centre de ce monde ancien, le point le plus voisin à la fois des trois continents que la Méditerranée baigne et réunit.

Cette position annonce et explique en partie ses doubles destinées : l'action énergique qu'elle exerça au dehors, aussitôt que ses habitants ne formèrent qu'un seul peuple ; et quand ses forces furent épuisées et l'union détruite, les malheurs qui vinrent fondre sur elle de tous les points de l'horizon : l'Italie, en un mot, maîtresse de ce monde qui l'entoure, et l'Italie que tous ses voisins se disputent.

Si sa position aida à sa fortune dans les jours de force, et lui donna tant d'ennemis dans sa faiblesse, cette faiblesse même qui, durant quatorze siècles, livra la Péninsule à l'étranger, n'est-ce pas à sa configuration physique qu'elle la dut?

Entourée par la mer et par les plus hautes montagnes du continent européen, l'Italie forme une presqu'île qui s'allonge au sud en deux pointes et s'élargit au nord en un demi-cercle, dont la chaîne supérieure des Alpes trace la circonférence. Ce sont deux régions distinctes par leur configuration, leur origine et leur histoire. L'une, vaste plaine, traversée par un grand fleuve qui l'a formée de ses alluvions, a été, dans tous les temps, le champ de bataille des ambitions européennes ; l'autre, longue et étroite presqu'île, coupée de montagnes et d'innombrables volcans, a presque toujours eu des destinées contraires.

Cette presqu'île, c'est la véritable Italie, un des pays les plus divisés qu'il y ait au monde. Les montagnes dont elle est hérissée, les vallées et les torrents qui la sillonnent, donnèrent à ses peuples cet amour de l'indépendance qu'ont montré dans tous les temps, sous toutes les latitudes, les populations des montagnes ; mais aussi ce qui compromet cette liberté tant aimée et toujours si courageusement défendue, l'amour de l'isolement politique. Autant d'États que de vallées ; et pour tout souvenir d'une commune origine, à peine un lien fédératif que le plus petit intérêt, le plus léger caprice, faisaient oublier ; excepté quand du mélange de toutes ces races sortit ce principe énergique d'association qui s'appelle Rome. A force d'habileté, de courage et d'infatigable persévérance, une seule ville renversa toutes ces barrières, réunit tous ces peuples, et mit l'Italie entière

dans Rome[1]. Mais cette forte organisation qui avait donné l'unité à la Péninsule se relâcha et se rompit. Comme le chêne abaissé et entr'ouvert par Milon, qui se relève quand les forces de l'athlète vieilli s'épuisent, et qui le saisit à son tour, la nature, un moment vaincue par l'énergie romaine, reprit tout son empire, et l'Italie, rendue à elle-même, retourna à ses éternelles divisions, jusqu'au jour où l'idée moderne des grandes nationalités fit pour elle ce que vingt-trois siècles auparavant avait fait la politique la plus habile servie par la plus puissante organisation militaire.

Par sa position, l'Italie jouera toujours un grand rôle dans les affaires du monde, soit qu'elle agisse au dehors, soit qu'elle devienne elle-même le prix de luttes héroïques. Rome n'est donc pas un accident, un hasard, dans l'histoire de l'Italie, c'est le moment où les Italiens, pour la première fois réunis, ont atteint le but promis à leurs communs efforts : la puissance pour l'union. Aujourd'hui que des Alpes au canal de Malte il tend à se former un seul peuple et un même intérêt, on peut espérer que ce beau pays, qui nourrirait aisément 30 millions d'hommes, qui a 600 lieues de côtes, de braves populations de montagnards et de marins, des provinces d'une intarissable fécondité, des ports au pied de forêts séculaires, qui commande enfin à deux mers et tient la clef du passage entre les deux grands bassins de la Méditerranée, retrouvera par les arts de la paix la grandeur qu'il a due aux arts de la guerre, et qu'on ne dira plus, comme Napoléon : « L'Italie est trop longue et trop divisée ! »

Du Saint-Gothard au détroit de Messine, l'Italie mesure 1000 kilomètres sur une largeur moyenne, dans la partie péninsulaire, de 140 à 160. Les Alpes, qui la séparent du reste de l'Europe, ont, de Savone à Fiume, un développement de 1150 kilomètres environ. Leur épaisseur est de 130 à 180 kilomètres sous les méridiens du Saint-Gothard et du Septimer, et de plus de 260 dans le Tyrol. Mais la ligne de faîte, plus rapprochée de l'Italie que de l'Allemagne, ne partage pas

1. *In ea contineatur*. Cic., *de Leg.* II, 2.

cet épais massif en deux portions égales. Comme toutes les grandes chaînes des montagnes européennes, les Alpes ont leur pente moins rapide au nord, par où sont venues toutes les invasions, et leur escarpement au sud, du côté qui les a toutes reçues[1].

Cette différence dans l'inclinaison des versants se retrouve dans la composition géognostique. Du côté de la France et de l'Allemagne, les montagnes sont calcaires, couvertes de forêts et de prairies qui nourrissent les plus beaux troupeaux. Sur le versant italien, au contraire, les roches granitiques descendent du faîte, rapides et décharnées, jusque dans les plaines du Piémont et de la Lombardie. Vu de l'Italie, le mont Blanc se présente comme un mur de granit taillé à pic jusqu'à plus de 3000 mètres au-dessous de la cime. L'homme s'est arrêté au pied de ces pentes qui ne retiennent ni l'herbe, ni la neige; et l'Italie septentrionale, qui n'a ni hautes vallées ni pâturages alpestres, n'est pas non plus défendue par cette race d'indomptables montagnards qui couvre le Dauphiné, la Suisse et le Tyrol[2].

Dans cette différence d'inclinaison et d'étendue entre les deux versants, se trouve une des causes qui ont assuré les premiers succès de toutes les expéditions dirigées contre

1. Ceci est vrai, surtout pour les Alpes maritimes cottiennes, grecques et pennines; mais les Alpes helvétiques et rhétiennes envoient au sud de longs contre-forts qui forment les hautes vallées du Tessin, de l'Adda et de l'Adige. Géographiquement, ces vallées appartiennent à l'Italie (canton du Tessin, Valteline et partie du Tyrol); mais elles ont toujours été habitées par des races étrangères à la Péninsule, et qui jamais ne l'ont protégée contre les invasions du Nord. — 2. Bruguière, *Orographie de l'Europe*, p. 165. D'Aubuisson, *Traité de Géognosie*, I, 74. De Saussure, *Voyage dans les Alpes*. Delaborde, *Voyage en Autriche*. Cependant dans les Alpes rhétiennes et noriques la croupe méridionale est schisteuse ou calcaire, et cette dernière formation constitue, avec le grès bigarré, la presque totalité des Alpes carniques. Aussi sont-elles couvertes de belles forêts, que Venise, au temps de sa puissance, exploitait. De ce côté aussi se trouvent d'intraitables montagnards, comme les habitants des *Sette Communi*. Un des caractères des Alpes juliennes, c'est la quantité de grottes et de canaux souterrains qu'elles renferment. Du Lisonzo jusqu'aux frontières de la Bosnie, on en compte plus de 1000; et il y a, disent les gens du pays, autant de rivières au-dessous du sol qu'à la surface de la terre; c'est par des canaux de ce genre, quand les eaux ne les remplissent pas, qu'on pénètre dans les *Sette Communi*.

l'Italie. Maîtres du versant septentrional, les assaillants n'ont, pour descendre dans la Péninsule, ni de nombreuses positions à forcer, ni de belliqueuses populations à combattre ; et un jour ou deux de marche les mènent au milieu du plus riche pays [1]. Aussi l'Italie ne put-elle jamais échapper aux invasions ni rester en dehors des guerres européennes, malgré sa formidable barrière des Alpes, malgré leurs cimes colossales, qui, vues de près, dit Napoléon, semblent des géants de glace placés pour défendre l'entrée de cette belle contrée [2].

Aux Alpes se rattachent, près de Savone, les Apennins, qui traversent toute la Péninsule, et dont les plus hautes cimes s'élèvent, à l'est de Rome, dans le pays des Marses et des Vestins : le *Velino*, 2494 mètres, et le *Monte-Corno*, 2902, d'où l'on découvre les deux mers qui baignent l'Italie et le rivage opposé de l'Adriatique. A cette hauteur, un pic des Alpes ou des Pyrénées serait couvert de neiges éternelles ; mais sous la latitude de Rome ce n'est pas encore assez pour la formation d'un glacier, et le *Monte-Corno* n'a plus de neiges à la fin de juillet.

Trois branches se séparent, à l'ouest, de la chaîne centrale, et couvrent de leurs ramifications une partie considérable de l'Étrurie, du Latium et de la Campanie. Du versant oriental, il ne se détache que des collines qui descendent en ligne droite vers l'Adriatique. Mais, comme le Vésuve sur la côte opposée (1052 mètres), le *Monte-Gargano* forme, au-dessus du golfe de Manfrédonia, un groupe isolé, dont une cime s'élève à 1614 mètres. D'antiques forêts couvrent cette montagne, toujours battue par les vents impétueux qui labourent l'Adriatique.

1. Auguste le comprit, et pour défendre l'Italie, ce fut sur le Danube qu'il porta les avant-postes romains. Marius aussi était allé, par delà les Alpes, au-devant des Cimbres, tandis que Catulus, qui voulait ne défendre que le revers italien, fut contraint de reculer sans combat jusque derrière le Pô. Ce ne fut pas non plus dans les montagnes, mais derrière l'Adige que le général Bonaparte établit, en 1798, sa ligne de défense. — 2. Cicéron dit plus simplement : *Alpibus Italiam munierat ante natura, non sine aliquo divino numine.* (*De Prov. Cons.*, 13.)

Au-dessous de Venosa, l'Apennin se divise pour entourer le golfe de Tarente : une branche parcourt les terres de Bari et d'Otrante, et va mourir en pente douce au cap de Leuca; l'autre forme, à travers les Calabres, une suite de plateaux ondulés dont un seul, la *Sila*, haut de 1504 mètres [1], n'a pas moins de 80 kilomètres de long, de Cosenza à Catanzaro. Couverte autrefois d'impénétrables forêts, la Sila était l'asile des esclaves fugitifs (Bruttiens), et fut la dernière retraite d'Annibal en Italie. Aujourd'hui de beaux pâturages ont en partie remplacé ces forêts, d'où Rome et Syracuse tiraient des bois de construction. Mais la température y est toujours basse pour un pays italien, et, malgré une latitude de 38 degrés, la neige y séjourne six mois de l'année [1]. Plus au sud encore, une des cimes de l'*Aspromonte* mesure 1335 mètres d'altitude. Aussi, tandis qu'au delà du cap de Leuca il n'y a plus que la mer d'Ionie, par delà le phare de Messine c'est l'Etna et le triangle des montagnes siciliennes, évidente continuation de la chaîne apennine.

Les deux versants de l'Apennin ne diffèrent pas moins que les deux revers des Alpes [2]. Sur l'étroite côte que baigne la mer Supérieure ou Adriatique sont de gras pâturages, des collines boisées que séparent les lits profonds des torrents, un rivage uni, point de port (*importuosum littus*), point d'îles au large [3], et une mer orageuse, enfermée entre deux chaînes de montagnes, comme une longue vallée où les vents s'engouffrent et s'irritent de tous les obstacles qu'ils rencontrent. A l'ouest, au contraire, l'Apennin s'é-

1. Bruguière, *Orographie de l'Europe*.—2. Cependant au sud-est la Pouille avec son volcan éteint, ses grandes plaines, son lac Lésina, ses marais situés au-dessus et au-dessous du Monte-Gargano, et au sud les terres marécageuses, mais d'une extrême fertilité, que baigne le golfe de Tarente, et les ports nombreux de cette côte, reproduisent quelques-uns des traits du littoral de l'ouest. — 3. Toutes les îles de l'Adriatique, à l'exception du groupe sans importance des îles Trémiti, sont sur la côte illyrienne, où elles forment un dédale inextricable, repaire de pirates qui, dans tous les temps, ont rançonné le commerce de l'Adriatique. *Voy.* dans Tite-Live, la curieuse expédition de Cléonyme : X, 2; XIV, 41.

loigne davantage de la mer, et de grandes plaines[1], traversées par des fleuves au cours tranquille, des golfes immenses, des ports naturels, des îles nombreuses et une mer toujours calme, si ce n'est quand souffle le terrible sirocco, invitent à l'agriculture, à la navigation, au commerce. De là trois populations distinctes et ennemies : les laboureurs dans la plaine, les pâtres dans la montagne, ou, pour les appeler par leur nom historique, les Grecs et les Étrusques, Rome et les Samnites.

Ces plaines de la Campanie, du Latium, de l'Étrurie et de la Pouille ne couvrent cependant, malgré leur étendue, qu'une bien faible partie de la Péninsule, qui se présente toujours, dans son caractère le plus général, comme un pays hérissé de montagnes et coupé d'étroites vallées. Comment s'étonner qu'on voie si longtemps le morcellement politique sur ce sol que la nature elle-même a tant divisé ! Ælien y comptait jusqu'à 1197 cités : c'étaient autant de peuples distincts.

Les Apennins n'ont ni glaciers ni grands fleuves ; ni les aiguilles élancées des Alpes, ni les masses colossales des montagnes pyrénéennes. Leurs cimes nues et tourmentées, leurs flancs souvent décharnés et stériles, les profondes et sauvages ravines qui les sillonnent, contrastent avec la douceur des contours et la riche végétation des montagnes subapennines. Ajoutez pour cette terre des artistes et des poëtes : à chaque pas, de belles ruines rappelant d'imposants souvenirs, l'éclat du ciel, les grands lacs, les rivières qui tombent des montagnes ; les volcans avec des capitales à leur pied ; et partout à l'horizon, la mer qui scintille, calme et unie, ou terrible, quand ses vagues soulevées par

1. Tous les volcans éteints ou en activité sont à l'ouest de l'Apennin, excepté le Volture dans la Pouille. Il est vraisemblable que ce sont ces nombreux volcans qui ont refoulé la mer loin du pied de l'Apennin, et élargi cette côte, tandis que la rive opposée, où pas un volcan ne se montre, est si étroite ; de là viennent aussi ces lacs au milieu d'anciens cratères, et peut-être une partie des marais On sait qu'en 1538 le lac Lucrin fut changé en un marais par une éruption volcanique.

le sirocco, viennent déchirer la côte et prendre un jour Amalfi, un autre Baïa ou Pœstum.

L'Europe n'a de volcans en activité que dans la Péninsule et les îles italiennes. Dans l'antiquité, les feux souterrains agissaient depuis les Alpes carniques, où l'on a reconnu des roches d'origine ignée, jusqu'à l'île de Malte, dont une partie s'est abîmée dans la mer[1]. Les montagnes basaltiques du Tyrol méridional, du Véronais, du Vicentin et du Padouan; près du Pô, la catastrophe de Velleja ensevelie par un tremblement de terre; dans la Toscane, les bruits souterrains, les déchirements subits du sol et les fréquents tremblements de terre qui faisaient de l'Étrurie la terre des prodiges; sur les bords du Tibre, la tradition de Cacus vomissant des flammes, le gouffre de Curtius, les déjections volcaniques qui forment le sol même de Rome et toutes ses collines, le Janicule excepté, les coulées de laves descendues des collines d'Albe et de Tusculum jusqu'à *Capo di Bove* (le tombeau de Cecilia Metella)[2]; dans le Latium, la légende de Cœculus élevant à Préneste des murailles de flammes; l'énorme entassement de laves et de débris que portent les flancs du Volture[3]; les îles sorties de la mer, dont parle Tite-Live; les champs Phlégréens, les antiques éruptions de l'île d'Ischia, du Vésuve et de l'Etna, et tant de cratères éteints, montrent l'Italie tout entière comme ayant été autrefois placée sur un immense foyer volcanique.

Aujourd'hui l'activité des feux souterrains semble s'être concentrée au milieu de cette ligne, dans le Vésuve et la Solfatare, dont les éruptions sont alternatives; dans l'Etna, qui, dans une de ses convulsions, a déchiré la Sicile de l'Italie, et dans les îles Lipariennes placées au centre de la sphère d'ébranlement de la Méditerranée. Au nord, on ne

1. *Voyage* du major de Valenthienne. L'action volcanique allait encore plus loin, dans la même direction. On trouve beaucoup de volcans éteints et de lave dans la Régence de Tunis, du côté d'El-Kef (*Sicca-Veneria*). Cf. *La Régence de Tunis*, par M. Pelissier de Reynaud, 1856. — 2. Brocchi, *Dello stato fisico del suolo di Roma*, 1820. — 3. Tata, *Lett. sul monte Volture*, regarde ce cratère éteint comme un des plus terribles de l'Italie antéhistorique.

trouve plus que des cratères à demi comblés[1], ou les collines volcaniques de Rome, de Viterbe et de Sainte-Agathe, près de Sessa, les sources inflammables de la Toscane[2] et les feux de Velleja et de Barigaza.

Avant l'année 79 de notre ère, le Vésuve semblait un volcan éteint; la population et la culture étaient montées jusqu'à son sommet, lorsque, se ranimant tout à coup, il ensevelit Herculanum, Pompéi et Stabies sous une masse énorme de cendres et de débris[3]. En 472, suivant Procope, telle fut la violence de l'éruption, que les cendres emportées par les vents allèrent jusqu'à Constantinople. En 1794, un de ces courants de laves incandescentes qui ont parfois 14 000 mètres de long sur 100 à 400 mètres de large, et une épaisseur de 8 à 10 mètres, détruisit la belle ville de Torre del Greco. Des pierres étaient lancées à douze cents mètres, des gaz méphitiques détruisaient au loin toute végétation, et à la distance de 16 kilomètres, on ne marchait en plein jour qu'aux flambeaux.

M. de Humboldt a remarqué que la fréquence des éruptions est en raison inverse de la grandeur du volcan. Depuis que le cratère du Vésuve a diminué, ses éruptions, moins violentes, sont devenues presque annuelles. L'effroi a cessé; la curiosité reste. De toutes parts les riches voyageurs accourent; et les Napolitains, qui oublient vite, disent de leur volcan, tout en exhumant Herculanum et Pompéi, c'est la montagne qui vomit de l'or.

En 1669, les habitants de Catane ne croyaient pas non plus aux vieux récits sur les fureurs de l'Etna, lorsqu'une

1. Les lacs Averne, d'Agnano, Lucrin, d'Albano, de Némi, de Gabii, Regillo, de S. Giuliano, de Bolsena, de Bracciano, etc. — 2. L'Acqua Buja et le Fuoco del Legno, près de Pietramala. Quant aux *salses* des environs de Parme, Reggio, Modène et Bologne, qu'on nomme aussi volcans de boue, on ne doit pas les confondre avec les volcans véritables, bien qu'ils présentent quelques-unes des circonstances des éruptions volcaniques. — 3. L'éruption de 79 ne semble pas avoir produit de coulées de laves, mais d'immenses courants boueux, d'énormes quantités de cendres et l'éboulement d'une partie de la montagne. Herculanum est enseveli sous 30 mètres de débris, Pompéi sous 3 ou 4 seulement.

immense coulée de lave descendit vers leur ville, en franchit les murailles et alla former dans la mer, en avant du port, une digue gigantesque. Heureusement, ce formidable volcan, dont la base a près de 180 kilomètres de circonférence, d'où l'on découvre un horizon de 1200 kilomètres, et qui s'est élevé lui-même par l'entassement successif de ses laves à 3 13 mètres, n'a que d'assez rares éruptions. Stromboli, au contraire, dans les îles Lipariennes, se signale au loin, la nuit par sa couronne de flammes, le jour par l'épaisse fumée qui l'enveloppe.

Enfermée entre l'Etna, le Vésuve et Stromboli, comme dans un triangle de feu, l'Italie méridionale est souvent ébranlée jusque dans ses fondements. En 1538 un tremblement de terre[1] fendit le sol près de Pouzzoles, et il en sortit le Monte Nuovo, haut de 140 mètres, qui combla le lac Lucrin, dont un petit étang marque aujourd'hui la place. En 1783, la Calabre tout entière fut bouleversée et quarante mille personnes périrent. La mer elle-même prend part à ces horribles convulsions; en 1783 elle recula, puis revint haute de 13 mètres. Parfois des îles nouvelles surgissent. Ainsi sont apparues, l'une après l'autre, toutes les îles Lipariennes. En 1831, un vaisseau de guerre anglais ressentit en pleine mer, sur les côtes de la Sicile, de violentes secousses et crut avoir touché; c'était un volcan qui s'ouvrait. Quelques jours après une île apparut haute de 70 mètres. Déjà Anglais et Napolitains se la disputaient, quand la mer reprit dans une tempête ce que le volcan avait donné.

Si les feux souterrains menacent le sud de l'Italie, au nord et à l'ouest ce sont les eaux, ici stagnantes et pestilentielles, là débordées, inondant les campagnes et comblant

1. Tite-Live parle (IV, 21), pour l'an 434, de nombreux tremblements de terre dans l'Italie centrale et à Rome même. Le débordement du lac d'Albe, pendant la guerre de Véies, est peut-être dû à un événement de cette nature. L'*Emissarius* alors creusé existe encore. Sa longueur est d'environ 2400 mètres; sa hauteur, quelquefois de 3 mètres; sa largeur, de plus de 1 mètre. *Cf.* Sir Will. Gell, *Topography of Rome*, p. 39 et 53; Tite-Live parle (XXXIX, 56) d'une île sortie de la mer non loin de la Sicile.

les ports. De Turin à Venise la riche plaine que traverse le Pô, entre l'Apennin et les Alpes, n'offre pas une colline; aussi les torrents sans nombre qui descendent de cette ceinture de montagnes neigeuses, l'exposent, dans leurs fréquents débordements à d'affreux ravages. Ce sont eux du reste qui l'ont créée, en comblant de leurs alluvions l'ancien golfe que l'Adriatique y formait, et dont l'existence est prouvée par les débris d'animaux marins qu'on a retrouvés jusque dans les environs de Plaisance et de Milan[1].

Ces torrents, dont plusieurs ont rempli de grands bassins naturels (lacs Majeur, de Como, d'Iséo, de Garda), arrivent au Pô chargés de limon et de sables qui exhaussent son lit[2], et forment, à son embouchure, ce delta devant lequel la mer recule chaque année de 25 mètres. Adria, qui précéda Venise dans la domination de l'Adriatique, est aujourd'hui à plus de 30 kilomètres dans les terres; Spina, autre grande cité maritime, était dès le temps de Strabon à trente stades de la côte qu'autrefois elle touchait[3]; et Ravenne, station des flottes impériales, n'est plus entourée que de bois et de marais. Venise aussi a trop longtemps laissé engorger les canaux de ses lagunes par les atterrissements de la Brenta. Le port du Lido, par où sortit la flotte qui portait quarante mille croisés, n'est maintenant abordable que pour les plus petits navires, et celui d'Albiola n'est plus que le *porto secco*.

1. Ramazzini, qui, le premier peut-être, a émis cette opinion, croit même que tout le pays de Modène est suspendu au-dessus d'un lac souterrain. Ceci expliquerait ce prodige qui mit en émoi tout le sénat, de poissons sortis de terre sous le soc de la charrue d'un laboureur boïen (Tite-Live). Près de Narbonne, il y avait aussi un lac souterrain où l'on pêchait à la lance. *Cf.* Strab., liv. IV, chap. I, § 6; édit. Didot. — 2. Bonaparte songeait à faire creuser au Pô un nouveau lit; « car, dans son état actuel, des dangers imminents menacent le pays qu'il traverse dans la partie inférieure de son cours, où l'exhaussement de son lit a amené une surélévation du niveau des eaux qui dominent la surface du pays. » De Prony, *Recherches sur le système hydraulique de l'Italie*. C'est pour les deux derniers siecles seulement que M. de Prony a calculé le prolongement du delta à 70 mètres par an. — 3. Strab., V, 1, 7. Elle avait eu un trésor à Delphes. *Cf.* Den. d'Hal., I, 18.

Au delà du Mincio, l'Adige, le Bacchiglione, la Brenta, la Piave, le Tagliamento et le Lisonzo descendent des montagnes à l'Adriatique, en se creusant des lits profonds qui sont autant de barrières où peut être arrêté l'ennemi qui a franchi les Alpes juliennes. De tous ces obstacles le dernier et le plus redoutable, c'est l'Adige, large déjà au sortir des montagnes comme un grand fleuve.

Dans l'Italie péninsulaire, les montagnes sont trop rapprochées des deux mers pour leur envoyer de grands fleuves. Cependant l'Arno a 250 kilomètres de cours, et le Tibre 370. Mais ce roi des fleuves de l'ancien monde est d'un triste aspect; ses eaux, constamment chargées de pouzzolane rougeâtre, ne peuvent servir ni à la boisson ni au bain, et, pour y suppléer, il fallut amener dans la ville, par de nombreux aqueducs, l'eau des montagnes voisines. De là un des caractères de l'architecture romaine : des arcs de triomphe et des voies militaires pour les légions, des cirques et des aqueducs pour les villes. Au reste tous ces cours d'eau de l'Apennin ont le caractère capricieux des torrents[1] : larges et rapides au printemps, ils se dessèchent en été et restent dans tous les temps à peu près inutiles pour la navigation.

Tous les lacs de la haute Italie sont, comme ceux de la Suisse, des vallées que les rivières ont comblées, et dont l'écoulement donne naissance à de nouveaux fleuves ; ceux de la Péninsule, au contraire, remplissant d'anciens cratères ou des bassins encaissés entre des montagnes, n'ont point d'émissaires naturels, et menacent souvent d'inonder, après les longues pluies ou la fonte des neiges, les campagnes voisines. Ainsi, le débordement du lac d'Albano, signal de

1. Vingt fois, au moyen âge, Florence, bâtie d'ailleurs sur un marais desséché, faillit être emportée par l'Arno. En 1656, Ravenne fut submergée par une inondation du Ronco et du Montone, et au dernier siècle, Bologne et Ferrare furent plusieurs fois sur le point d'en venir aux mains, comme le firent les Provençaux et les Avignonnais au sujet de la Durance, pour décider du point où l'on ferait déboucher le Reno. A Ferrare, le Pô est plus hau que les toits de la ville (De Prony). *Cf.* Napoléon, ***Mémoires pour servir à l'histoire de l'Italie***, p. 103.

la chute de Veies, et ceux du lac Fucin, qui tant de fois faillirent ruiner le pays des Marses.

Si les lacs sont dans les montagnes, les eaux stagnantes couvrent presque tout le littoral à l'ouest et au sud. Pline le Jeune parle de l'insalubrité des côtes d'Étrurie, où recommençait déjà la Maremme, que les Étrusques avaient une première fois desséchée. Dans le Latium, la mer s'était autrefois étendue jusqu'au pied des monts de Sétia et de Privernum à 16 000 mètres de son rivage actuel[1]; et du temps de Strabon, toute la côte d'Ardée à Antium était marécageuse et insalubre; au delà d'Antium commençaient les marais Pontins. La Campanie avait les marais de Minturnes et de Linternum. Plus au sud, les Grecs de Buxentum, d'Élée, de Sybaris et de Métaponte avaient dû creuser mille canaux pour dessécher le sol, avant d'y mettre la charrue. L'Apulie jusqu'au Volture avait été une vaste lagune[2], comme les pays voisins des bouches du Pô, jusqu'à cent milles au sud de son embouchure actuelle[3]. La Lombardie elle-même ne fut longtemps qu'un immense marais, et malgré les efforts des Étrusques, qui firent tant pour l'assainir, la vallée de Prino, qui se prolonge en descendant de l'Apennin jusqu'à la Trébie, et les territoires de Parme, de Modène et de Bologne, ne purent être desséchés avant les travaux d'Émilius Scaurus, qui creusa des canaux navigables entre Parme et Plaisance[4].

Le soin de diriger les eaux fut donc pour les Italiens non-seulement un moyen, comme pour les autres peuples, de gagner des terres à l'agriculture, mais une question de vie ou de mort. Ces lacs au sommet des montagnes, ces rivières débordant chaque printemps ou changeant de lit, ces marais qui, sous le soleil italien, enfantent si vite la peste, les

1. De Prony, *Desc. hydrogr. et hist. des marais Pontins*, p. 73 et 176. — 2. Giovene, *Notizie geol. sulle due Puglie*. — 3. Cuvier, *Disc. sur les révolutions du globe*, § 216. — 4. Strab., liv. V, I, 11; Pl. *H. N.* III, 9; Tite-Live, II, 18; VII, 38. — L'an 160 av. J. C., le consul Céthégus reçut pour *province* la mission de dessécher les marais Pontins. Tite-Live, *Epitome* lib. XLVI.

condamnaient à de constants efforts. Dès qu'ils s'arrêtèrent, ce qu'ils avaient péniblement conquis retourna à sa première nature[1]. Aujourd'hui Baia, le délicieux séjour des plus riches Romains; Pœstum, avec ses champs de roses tant aimés d'Ovide (*tepidi rosaria Pœsti*); la voluptueuse Capoue et Sybaris sont au milieu d'eaux stagnantes et fétides. Les eaux, les miasmes pestilentiels, la solitude et le silence ont aussi reconquis les bords du golfe de Tarente, autrefois couvert de tant de villes. Dans la Toscane, 190 kilomètres de côtes; dans le Latium, 130 kilomètres carrés de pays furent abandonnés aux eaux et aux miasmes délétères. Ici la colère de l'homme aida celle de la nature. Rome avait ruiné l'Étrurie et exterminé les Volsques; mais les eaux envahirent le pays dépeuplé. La *malaria* gagnant de proche en proche, de Pise jusqu'à Terracine, s'étendit sur Rome même, et la ville éternelle expie encore maintenant, au milieu de son désert et sous son ciel insalubre, cette guerre impitoyable que faisaient ses légions[2].

Touchant aux grandes Alpes et voisine de l'Afrique, l'Italie doit avoir tous les climats, toutes les cultures. Sous ce double rapport, elle se divise en quatre régions : la vallée du Pô, les pentes méridionales de l'Apennin, les plaines de la presqu'île et les deux pointes qui la terminent[3].

Les Calabres, la Pouille et une partie de la côte des Abruzzes ont presque le ciel et les productions de l'Afrique : un climat pur et sec, mais brûlant, et le palmier, l'aloès, le caroubier, l'oranger, le citronnier; sur les côtes, des oliviers qui font encore la richesse du pays; plus haut, jusqu'à six

1. Muratori a montré avec quelle facilité, en Italie, les terres desséchées redeviennent marécageuses sitôt que cessent les soins de l'homme : *Rer. ital. script.*, II, 691, et *Ant. ital.*, *diss.* 21. — 2. Brocchi a ajouté à son ouvrage sur la géologie de Rome une dissertation *sulla condizione dell' aria di Roma negli antichi tempi.* Voy. surtout Bunsen, *Desc. de Rome* Cicéron, *de Rep.*, II, 6, disait de Rome : *Locum in regione pestilenti salubrem*, et Tite-Live, V, 54, *saluberrimos colles. Cf.* Cic., *de leg. agr.*, II, 26, 27; Sen *Epist.* 105; Martial, IV, 60; Frontin, *de Aqued.*, 89. — 3. Dans l'antiquité, l'Italie étant plus boisée et plus marécageuse, l'hiver y était plus froid. Pl. XV, 1, et Pline le Jeune, *Epist.*, II, 17.

cents mètres, des forêts de châtaigners qui couvrent une partie de la Sila.

De Pise jusqu'au milieu de la Campanie, entre la mer et les premières montagnes, c'est le pays du *mauvais air*. Couvert de villes dans l'antiquité, il est maintenant abandonné aux pâtres et à leurs troupeaux; mais toujours fertile et attendant le travail de l'homme pour rendre ce qu'il donnait jadis. Déjà dans la Toscane la Maremme recule et se repeuple.

Au-dessus de ces plaines s'étend, sur les pentes méridionales de l'Apennin, depuis la Provence jusqu'à la Calabre, la région des oliviers et des mûriers, des arbousiers, des myrtes, des lauriers et de la vigne, qu'on voit s'élever jusqu'à la cime des ormes et des peupliers qui la soutiennent. Plus haut, dans la montagne, les noyers, les chênes, les hêtres; puis les pins, les mélèzes, et la neige longtemps arrêtée, et le vent glacial, feraient penser à la Suisse, si l'on n'était partout inondé de cette éblouissante lumière du ciel italien.

Mais c'est dans la vallée du Pô, à la descente des Alpes, que le voyageur reçoit ses premières et ses plus douces impressions. De Turin jusqu'au delà de Milan, il a toujours en vue à l'horizon la ligne des glaciers, que le soleil couchant colore de vives teintes de pourpre, et fait resplendir comme un magnifique incendie qui courrait le long des flancs et sur les sommets des montagnes[1]. Malgré le voisinage de ces neiges éternelles, le froid ne descend pas loin sur cette pente rapide et quand le soleil plonge dans le cirque immense de la vallée du Pô, ses rayons arrêtés et réfléchis par la muraille des Alpes élèvent la température, et d'étouffantes chaleurs succèdent presque subitement à l'air glacial des hautes cimes[2]. Mais l'abondance des eaux, la ra-

1. Ce phénomène est connu dans les montagnes sous le nom de l'*illumination des Alpes*; mais je dois ajouter qu'il est rare que l'atmosphère réunisse toutes les conditions nécessaires pour donner lieu à ce magnifique spectacle. — 2. En descendant du col du Géant, où ils étaient restés dix-sept jours, de Saussure et son fils devinrent malades lorsqu'ils entrèrent dans

pidité de leur cours, la direction de la vallée qui s'ouvre sur l'Adriatique et en reçoit toutes les brises, rafraîchissent l'atmosphère et donnent à la Lombardie le plus délicieux climat. L'inépuisable fécondité du sol engraissé par le limon que tant de fleuves ont apporté, développe partout une végétation puissante; en une nuit, dit-on, l'herbe broutée la veille repousse [1], et la terre, qu'aucune culture n'épuise, ne se repose jamais.

Tel est l'aspect général de l'Italie. — Pays de continuelles oppositions : plaines et montagnes ; neiges et soleil brûlant ; torrents desséchés ou impétueux ; lacs aux eaux limpides, dans le fond de vieux cratères, et marais pestilentiels, dont l'herbe cache de populeuses cités. — A chaque pas un contraste : la végétation africaine au pied de l'Apennin, la végétation du Nord sur les cimes. — Ici, sous le ciel le plus pur, la *malaria*, qui tue en une nuit le voyageur endormi; là des terres d'une intarissable fécondité [2], et au-dessus le volcan avec ses laves menaçantes. — Ailleurs, sur un espace de quelques lieues, soixante-neuf cratères et trois villes ensevelies. — Au nord, des fleuves qui noient les campagnes et refoulent la mer; au sud des tremblements de terre qui ouvrent des abîmes ou renversent des montagnes. — Tous les climats, tous les accidents du sol réunis; en un mot, une image réduite du monde ancien [3], et cependant d'une originalité puissante.

l'atmosphère brûlante des vallées italiennes. De Saussure, *Voyage dans les Alpes*.

1. Et quantum longis carpent armenta diebus
Exigua tantum gelidus ros nocte reponit.

Virgile, *Géorg.*, II, 201. Varron (*de R. R.*, I, 7) dit plus prosaïquement : Dans la plaine de Rosea, laissez tomber un échalas, le lendemain il est caché sous l'herbe. — 2. En Étrurie et dans quelques autres parties de l'Italie, la terre rendait 15 pour 1 ; ailleurs, 10. Varron, *de R. R.* I, 44. La fertilité du terrain de Sybaris comme celle de la Campanie était proverbiale. On disait qu'il rendait 100 pour 1. — 3. Ceci peut se soutenir en dehors de toute vue systématique. L'Italie n'a-t-elle pas le soleil de l'Afrique, le chaos de vallées et de montagnes de la Grèce et de l'Espagne, les profondes forêts, les plaines, les marécages de la Gaule, des côtes découpées et des ports comme l'Asie Mineure, la vallée du Nil enfin dans celle du Pô ; toutes deux nées de leur fleuve, avec leur delta, leurs lagunes et leur

Au milieu de cette nature capricieuse et mobile, mais partout énergique dans le bien comme dans le mal, viendront des hommes de races différentes, sans traditions exclusives, et qui mêleront à Rome, dans leurs fêtes ou dans les relations de la vie, l'osque et l'étrusque, le latin et le grec, comme ils y porteront les institutions et les mœurs de toute l'Italie. Cette diversité d'origine sera constatée dans les pages suivantes, mais dès à présent nous savons, par l'étude du sol italien, que la population placée dans des conditions de territoire et de climat qui varient à chaque canton, ne sera point soumise à une de ces influences physiques dont l'action toujours la même produit les civilisations uniformes et exclusives.

II. — ANCIENS PEUPLES DE L'ITALIE.

L'Italie n'a point, comme la France, l'Angleterre et la Scandinavie, gardé les traces nombreuses d'une race antérieure à l'époque où l'homme savait déjà ouvrir le sein de la terre avec des instruments de métal : elle semble jusqu'à présent n'avoir eu qu'en de certains points ce qu'on a appelé l'âge de pierre; son isolement géographique a permis qu'elle fût peuplée après les vastes pays d'accès facile, qui bordent par l'est, le nord et l'ouest, le pied des Alpes. Mais, ces régions une fois habitées, l'Italie a été de tous les points de l'Europe celui où se sont rencontrées le plus de races étrangères. Tous les pays qui l'entourent contribuèrent à former sa population, et chaque révolution qui les troubla lui valut un nouveau peuple. Ainsi, après de longues guerres, l'Espagne lui envoya les tribus ibériennes

grande cité maritime : Adria ou Venise, Alexandrie ou Damiette, selon les temps? Les Vénètes, dit Strabon, V, 1, 5, avaient pratiqué dans leurs lagunes des canaux et des digues, comme on en voit dans la Basse Égypte. Dans un autre passage, Ravenne lui rappelle Alexandrie. Voyez au ch. 4 du livre VI les différentes causes qu'il assigne à la supériorité de l'Italie.

des Sicanes et des Ligures; la Gaule, les Celtes, Sénonais, Boïens, Insubriens et Cénomans; les grandes Alpes, les Étrusques, peut-être d'origine germanique; les Alpes juliennes, les Vénètes, peut-être d'origine slave; la côte orientale de l'Adriatique et le Péloponnèse, de nombreuses tribus pélasgiques et illyriennes; la Grèce, ses colonies helléniques; l'Asie Mineure, les Pélasges-Lydiens; les côtes enfin de Syrie et d'Afrique, les colonies plus certaines que Tyr et Carthage établirent dans les deux grandes îles italiennes. Et, s'il fallait en croire le patriotique orgueil d'un de ses historiens[1], ce serait à l'Égypte elle-même et au monde lointain de l'Orient que l'Étrurie aurait dû ses doctrines religieuses, ses arts et son gouvernement sacerdotal.

L'Italie fut donc le commun asile de tous les fugitifs de l'ancien monde. Tous y vinrent avec leurs langues et leurs mœurs; beaucoup y conservèrent leur caractère primitif et leur indépendance, jusqu'à ce que du milieu d'eux s'éleva une cité qui forma à leurs dépens sa population, ses lois et sa religion : Rome, asile elle-même de toutes les races et de toutes les civilisations italiennes[2].

1. Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, I, 142. *Cf.* Fréret, *Recherches sur l'origine et l'histoire des différents peuples d'Italie*, Acad. des insc., vol. XVII, *Hist.*, p. 90. — 2. Hâtons-nous de dire cependant que ces questions d'origine et de filiation sont du nombre des procès historiques qu'on instruit toujours sans leur donner jamais une solution d'une telle évidence que tous les esprits puissent l'accepter, et lui accorder force de chose jugée. Le pour et le contre y sont partout trop mêlés, pour qu'on ne puisse accumuler de part et d'autre des citations ou des interprétations contraires, et cette foule de preuves douteuses qui fatiguent l'esprit plus qu'elles ne l'éclairent. Niebuhr lui-même dit, au sujet d'un de ces peuples : « A quel abus d'imagination ne s'est-on pas livré sur les mystères et la sagesse des Pélasges ! Leur nom seul est pour l'historien véritable et sérieux un objet désagréable et pénible. Aussi ce dégoût m'avait-il autrefois empêché de parler de ce peuple d'une manière générale, pour ne pas donner lieu à un nouveau débordement d'écrits sur ce malheureux sujet. » Mais plus tard il ne put résister « à ce penchant qui l'entraîne à *deviner* l'histoire perdue, » et les Pélasges obtinrent de lui 60 pages. Pour nous, après de vains efforts pour concilier sur ces obscures questions qui dominent malheureusement aussi les commencements de Rome, Niebuhr et Wachsmuth, Schlegel et Creuzer, Micali et Rossi, Curtius et Muller, Hooke et Grotefend, etc., et tout le chaos des anciennes autorités, grandes et petites, nous résisterons au facile plaisir de faire montre d'une stérile érudition, pour nous attacher aux points les plus

Si l'on excepte les Iapyges qui ont laissé dans la Calabre orientale des inscriptions qu'on n'a pu encore rattacher à un idiome connu, et les Ligures qui paraissent avoir été un rameau d'un autre peuple énigmatique, les Basques des Pyrénées, toutes les races italiotes appartenaient à la grande famille Indo-Européenne qui, descendue des hautes régions de l'Asie centrale, a successivement peuplé une partie de l'Asie occidentale et toute l'Europe. Quand elles pénétrèrent dans la Péninsule, elles étaient déjà arrivées à ce degré de civilisation qui tient le milieu entre l'état pastoral ou nomade, et l'état agricole ou sédentaire. Les noms géographiques les plus anciens en fournissent la preuve : l'*Œnotie* était le pays de la vigne, l'*Italie* celui des bœufs, et le nom des *Opisci* signifiait travailleur des champs.

Les plus anciennes de ces populations semblent avoir appartenu au peuple mystérieux des Pélasges, qu'on retrouve à la tête de tant d'histoires, quoiqu'il n'ait laissé de lui-même que l'ineffaçable souvenir de son nom et des constructions indestructibles qui, de l'Asie occidentale jusque dans la Sardaigne[1], et peut être plus loin encore jusqu'en Espagne (à Tarragone et Sagonte), marquent la trace de son passage. Après avoir porté son industrieuse activité dans la Grèce et ses îles, dans la Macédoine et l'Épire, dans l'Italie et l'Asie Mineure, il disparut, poursuivi, selon l'antique légende, par les puissances célestes, et livré à des maux sans fin[2].

Au commencement des temps historiques, on ne rencontre plus de ce grand peuple que des débris incertains, comme on découvre au sein de la terre les restes mutilés de créations primitives. C'est tout un monde enseveli, une civilisation précoce arrêtée, et que les tribus victorieuses ont calomniée après l'avoir détruite. — Des victimes humaines ensanglantaient, dit-on, leurs autels, et dans un vœu ils

essentiels, et nous reproduirons sinon le vrai qu'on ne saurait peut-être trouver ici, au moins le vraisemblable. — 1. Voyez les *Recherches* de M. Petit-Radel, que Micali n'a combattu, ce nous semble, que par d'assez faibles raisons. — 2. Denys d'Halic., I, 5.

offrirent la dîme de leurs enfants. Les prêtres dirigeaient à leur gré les nuages et la tempête, appelaient la neige et la grêle, et, par leur pouvoir magique, changeaient les formes des objets ; ils connaissaient les charmes funestes ; leur regard fascinait les hommes et les plantes ; sur les animaux, sur les arbres, ils répandaient l'eau mortelle du Styx ; et, s'ils savaient guérir, ils savaient aussi composer les poisons subtils. — Ainsi, dans les mythologies du Nord, les Goths ont relégué aux extrémités de la terre, sous la figure de nains industrieux et de magiciens redoutables, les Finnois, qu'ils avaient dépossédés. Comme les Pélasges, ils ouvrent les mines et travaillent les métaux ; et ce sont eux qui forgent pour les dieux odiniques les liens indissolubles du Loup Fenris, comme Vulcain, le dieu pélasgique, avait fabriqué, pour des divinités nouvelles aussi, les chaînes de Prométhée.

Il semble donc qu'il y eut au nord et au sud de l'Europe deux grands peuples qui connurent les premiers arts et commencèrent cette lutte contre la nature physique que notre civilisation moderne continue avec tant d'éclat. Mais tous deux furent domptés, et maudits après leur défaite, par des tribus guerrières, qui regardèrent le travail comme une œuvre servile, et firent de l'esclavage la loi du monde ancien.

En Italie, où leurs premières colonies arrivèrent à une époque reculée, les Pélasges couvrirent sous divers noms la plus grande partie des côtes marécageuses de la Péninsule[1]. Au nord, dans les basses plaines du Pô, et sur les côtes de l'ouest, depuis l'Arno, étaient des Sicules[2] ; au sud-

1. Prideaux, *in Marm. Oxon.*, a réuni, p. 127-190, à peu près tout ce qui se rapporte à l'époque pélasgique. — 2. Hellanicus (*ap.* Den.), 28, donne aux Pélasges Spina à l'embouchure du Pô. Scymnus, v. 216, dit : Après la Ligystique vient le pays des Pélasges, et Valerius Flaccus regarde les Sicules comme des Grecs. Festus, v. *Major Græcia*. Micali, qui veut patriotiquement restreindre le nombre et l'importance des colonies étrangères, ne voit dans les Sicules et les Ombriens que deux rameaux du grand peuple des Aborigènes, qui, selon lui, couvrit d'abord l'Italie et lui donna sa première civilisation. Les Étrusques mêmes lui paraissent indigènes.

ouest des Chones, des Morgètes et surtout des Œnotriens qui avaient comme les Doriens de Sparte des repas publics[1]; au sud-est, des Peucétiens[2], des Dauniens et des Messapiens, divisés en Calabrois et en Salentins, qu'une tradition fait venir de la Crète; à l'est enfin, des Liburnes, de cette race illyrienne[3] qu'il faut peut-être confondre avec la race pélas-

1. Arist., *Pol.* VII, 9, 3. Hérodote, I, 167, fait monter l'Œnotria jusqu'au Silarus; il y met Élée. — 2. Festus, s. v. *Daunia*, fait de ce peuple des Illyriens. — 3. Pl., III, 19. Une partie de la vallée du Vomano, dans l'Abruzze ultérieure, porte encore le nom de la *Valle Siciliana*. Au nord du Monte Gargano, on trouve aussi un *Monte Liburno*. Nicand., de Perg., *ap.* Ant., Liber, 31, nous a conservé un vieux récit qui fait venir dans la Iapygie, Peucetius, Daunus et Iapyx avec une multitude d'Illyriens. Idoménée lui-même amena, dit-on, des Illyriens dans le pays des Salentins (Fest., v. *Salentini*; Serv. *ad Æn.* III, 400). Il y avait en Illyrie un pays nommé *Iapodia*, dont les habitants se tatouaient comme les Thraces, leurs ancêtres (Str., VII, 5, 4); or, à Arpi, on retrouve des jeunes filles qui passaient leur vie dans le célibat, et qui se teignaient le visage avec des sucs d'herbes (Lycoph., vers 1151-58; Timée, *ap.* Tzet.) Au dire d'Éphore (Str., VI, 1, 12), ces Iapodes se seraient étendus jusqu'au lieu où s'éleva Crotone, et par conséquent auraient occupé une partie de l'Œnotrie. Les Chaones ou Chones rappellent les Chaoniens d'Épire. Il y avait deux Pandosia, une en Italie, l'autre en Épire, et toutes deux voisines d'un fleuve Achéron. Tite-Liv. VIII, 24. De tout cela il semble résulter que les peuples de race illyrienne auraient couvert toute la côte orientale, précisément placée vis-à-vis de l'Illyrie, tandis que le littoral de l'ouest aurait été occupé par des Pélasges. Mais Micali lui-même (II, 356), et je suis fort tenté de le suivre, identifie, contrairement à l'opinion de Niebuhr, les Pélasges, les Illyriens et les Liburnes. C'est aussi l'opinion des critiques Dalmates, qui ont retrouvé une grande analogie entre l'osque et les débris de l'ancien illyrien conservé dans le dialecte des Skippetars, et qui font des Sicules un peuple illyrien. Ceci ne nous aiderait-il pas à retrouver l'origine si mystérieuse des Aborigènes? En effet, si d'une part il y a de nombreux rapports et même identité d'origine entre les Pélasges et les Illyriens, et que de l'autre on retrouve une foule de racines communes à l'illyrien et à l'osque, et une grande analogie entre ces deux langues, n'en résulte-t-il pas que les Osques sont des Illyriens, c'est-à-dire des Pélasges; comme le ferait d'ailleurs supposer, en dehors de toute autre considération, la disposition des lieux, puisque les Illyriens sont le peuple le plus voisin de l'Italie, celui qui pouvait le plus facilement s'y établir, soit en traversant l'étroite mer qui sépare la presqu'île des côtes illyriennes, soit par les Alpes juliennes, le seul passage facile pour pénétrer par terre en Italie. Si les Osques sont des Pelasges-Illyriens, alors s'expliquerait l'extension de la langue osque jusqu'aux extrémités de la Calabre; car on ne peut en attribuer l'importation dans l'Italie méridionale, qui, dans quelques auteurs, porte le nom d'*Opica*, aux Samnites, qui y sont venus plus tard. De tous les Pélasges, Micali fait des Osques ou des Sabelliens; il faudrait donc renverser sa proposition et voir dans les Osques et dans les Sabelliens, des Pélasges. Grote admet la parenté

gique, et qu'on nous montre mêlée dans le Picenum avec des Sicules.

Dans la querelle si vivement engagée entre l'Italie et l'Allemagne sur les origines des peuples italiens, tout le fort de la lutte a porté sur les Tyrrhéniens; car il s'agissait dans cette question de décider à qui, des Lydiens, des Pélasges, des indigènes de la Péninsule ou d'un vieux peuple germain, reviendrait l'honneur de la civilisation la plus originale de l'ancienne Italie[1]. Partout où Niebuhr rencontre ce nom, il reconnaît des Pélasges; et c'est à ces Pélasges qu'il attribue la fondation de toutes les villes surnommées tyrrheniennes, que Caton et Varron donnaient aux Étrusques. De nombreux témoignages attestent, il est vrai, l'antique séjour entre le Tibre et l'Arno des Pélasges tyrrhéniens, principalement établis dans les villes d'Agylla (Cære)[2], d'Alsium, de Pyrgi, de Pise et de Tarquinies; et du temps des empereurs, la tradition qui les conduisait de la Lydie jusque sur les bords du Tibre était nationale à la fois à Sardes et dans l'Étrurie[3]. Quoi qu'il en soit de cette origine, les Pélasges Tyrrhéniens eurent sans doute une puissance qui étendit au loin leur nom, car, malgré la conquête du pays par les *Rha-Sena*, les Grecs ne connurent jamais entre le Tibre et l'Arno que le peuple *des glorieux Tyrrhéniens*[4].

Mais si l'on admet, malgré Micali, l'existence de ces Tyrrhéniens, leur sacrifiera-t-on, comme Niebuhr, les Étrusques? Les deux écoles ont oublié, ce nous semble, une observa-

des Œnotriens, des Sicules, etc., avec les Épirotes. Tous, dit-il, ont même langue, mêmes mœurs, même origine et peuvent être compris sous le nom de Pélasges Il ajoute : They were not very widely separated from the ruder branches of the Hellenic race (*History of Greece*, III, p. 468). L'influence pélasgique se reconnaît dans la plus ancienne religion de Rome, surtout dans le culte de Vesta, et se retrouve jusque dans les livres sibyllins, qui recommandèrent la construction d'un temple aux Dioscures, le culte de la Bonne Déesse et le sacrifice de deux Gaulois et de deux Grecs. Enfin, Samothrace, centre de la religion pélasgique, fit reconnaître du sénat sa parenté avec Rome. Plut., *Marcell.*, 30. — 1. Den. I, 27-30, discute déjà cette opinion. — 2. Voy. p. 34, note 1. — 3. Tac., *Ann.*, IV, 55 et Strab., V, 1, 2. — 4. Hésiod., *Théog.* v. 1105 et 1106.

tion importante : c'est que les Romains, qui certainement ne l'avaient pas appris des Grecs, appelaient Tusci ou Etrusci[1] les Rha-Sena, leurs voisins, et que les tables Eugubiennes, monument étrusque, les nomment également *Turscum*, preuve évidente que le nom des Tyrrhéniens était aussi national dans l'Étrurie. Et que peut signifier cet usage indigène des deux noms, si ce n'est la coexistence des deux peuples? Après la conquête, les Tyrrhéniens ne furent ni exterminés, ni bannis; leur nom même prévalut chez les nations étrangères, comme en Angleterre le nom des Anglo-Saxons sur celui des conquérants normands; et les progrès ultérieurs de la puissance étrusque parurent être ceux des anciens Tyrrhéniens[2].

Les Pélasges formèrent donc sur les côtes de la Péninsule une première couche de population, que recouvrirent bientôt d'autres peuples. Au milieu de ces nouveaux venus, les anciens maîtres de l'Italie, comme les Pélasges de la Grèce, perdirent leur langue, leurs mœurs, leur liberté et jusqu'au souvenir de ce qu'ils avaient été. Il n'en resta que ces murailles cyclopéennes de l'Étrurie et du Latium, ces blocs énormes posés sans ciment, et qui ont résisté au temps comme aux hommes[3]. Quelques Pélasges cependant échappèrent; et, cédant au mouvement de l'invasion qui s'opérait du nord au sud, gagnèrent de proche en proche la grande île à laquelle les Sicules donnèrent leur nom, et

1. Les Grecs disaient Τυῤῥηνοὶ et Τυρσηνοὶ, d'où, par la forme étrusque *Turscum*, on arrive aisément à *Tusci*, *Etrusci* et *Etruria*. M. Mittingen, dans une dissertation sur les découvertes récemment faites en Toscane, soutient que le sud-est de l'Étrurie fut habité, de 600 à 350, par un peuple d'origine et de civilisation helléniques. — 2. Niebuhr admet bien la coexistence de deux peuples, en faisant de l'un l'esclave de l'autre ; mais il rejette les conquêtes étrusques en Campanie et dans le Picenum. — 3. Les murs pélasgiques de Norba existent encore. « A Segni, les murs, composés de blocs énormes, forment une triple enceinte. A Alatri, on voit encore la citadelle pélasgique. Les murs ont quarante pieds de haut, et quelques pierres huit à neuf pieds de long. Le faîte d'une des portes de la ville est formé par trois blocs posés l'un à côté de l'autre. Ces pierres ont été taillées avec soin et ajustées avec art. Le joint des pierres est parfait. C'est un ouvrage de géants, mais de géants adroits. » Ampère, l'*Histoire romaine à Rome*.

où les Morgètes les suivirent[1]. Pour ceux qui préférèrent à l'exil la domination étrangère, ils formèrent dans plusieurs parties de l'Italie une classe inférieure, qui resta fidèle, dans son abaissement, à cette habitude du travail, un des caractères de leur race. Dans l'Œnotrie, les occupations basses ou serviles, c'est-à-dire toute l'industrie[2], demeura leur partage, comme dans l'Attique, où on leur avait confié la construction de la citadelle d'Athènes. Et, suivant une des conjectures de la critique allemande, ces arts étrusques si vantés, ces figures en bronze[3] et en terre cuite, ces dessins en relief, ces vases peints semblables à ceux de Corinthe, etc., ne seraient que l'œuvre des Pélasges restés serfs et artisans sous les Lucumons étrusques.

Depuis deux siècles les Pélasges dominaient en Italie, quand les tribus ibériennes des Sicanes et des Ligures, chassées de l'Espagne par une invasion celtique, se répandirent sur le littoral de la Méditerranée, des Pyrénées jusqu'à l'Arno. En Italie, elles occupèrent sous divers noms une grande partie de la Cisalpine et les deux versants de l'Apennin septentrional. Leurs continuelles attaques, sur-

1. Thucydide VI, 2, montre les Sicules fuyant en Sicile devant les Opiques. — 2. C'est à Témésa (Tempsa, dans le Brutium) que les Taphiens venaient échanger du cuivre contre du fer brillant. *Odyssée*, I, 184. Au temps de Thucydide (VI, 2), des Sicules habitaient encore cette ville. Étienne de Byzance, v. Χῖοι, dit que les Grecs Italiens traitaient les Pélasges comme les Lacédémoniens les Hilotes. — 3. Qu'on n'oublie pas que, suivant la tradition, c'étaient les Telchines qui avaient trouvé l'art de travailler les métaux et qui avaient exécuté les premières images des dieux. Niebuhr, qui était plus philologue encore qu'historien, et qui avait entrepris la restitution de la langue osque, poursuivie par le d cteur Klenze, a remarqué la singulière coïncidence qui existe dans le latin et dans le grec entre les mots qui désignent une maison, un champ, une charrue, le labourage, le vin, l'huile, le lait, les bœufs, les porcs, les moutons, les pommes (il aurait pu ajouter *metallum*, *argentum*, *ars* et *agere*, avec leurs dérivés *abacus*, etc.), et en général tous les mots qui concernent l'agriculture et une vie paisible, tandis qu'au contraire tous les objets qui ont rapport à la guerre ou à la chasse, *duellum*, *ensis*, *sagitta*, *hasta*, sont désignés par des mots étrangers au grec. Ce fait s'explique si on remarque que les Pélasges, paisibles et industrieux, ont formé le fond de la population en Grèce et en Italie, surtout dans le Latium, où les Sicules restèrent mêlés aux Casci. (*Cf.* Varron, V, 1?; et Muller, 1, 17; Mommsen, liv. I, *passim*.)

tout celles des Sicanes[1], la plus avancée vers le sud-est des tribus ibériennes, forcèrent les Sicules à s'éloigner des rives de l'Arno. C'était le commencement des désastres de cette nation, qui s'était dite autochthone, afin de prouver ses droits à la possession de l'Italie.

Lorsque, quatre siècles plus tard, les Étrusques descendirent de leurs montagnes, ils chassèrent les Ligures de la riche vallée de l'Arno, et les repoussèrent jusque sur les bords de la Macra. Il y eut toutefois, pendant longtemps encore, de sanglants combats entre les deux peuples, et, malgré leur poste avancé de Luna, les Étrusques ne purent se maintenir en paisible possession des terres fertiles qu'arrose le Serchius[2]. Près de là, sur le San-Pellegrino, le sommet le plus élevé de l'Apennin septentrional (1573 mètres), et dans les gorges impraticables d'où descend la Macra, habitaient les Apuans, qui, du haut de leurs montagnes, épiant les routes et la plaine, ne laissaient ni trêve ni relâche aux marchands et aux laboureurs toscans.

Séparés, suivant le génie de la race ibérienne, en autant de tribus qu'ils avaient de vallées et toujours en armes les uns contre les autres, ils conservèrent cependant le nom général de Ligures et quelques coutumes communes à tous : la loi sacrée[3], le respect pour le caractère des féciaux et l'usage de dénoncer la guerre par des ambassadeurs[4]. Leur mœurs aussi étaient partout semblables : c'étaient celles de pauvres et incultes[5] montagnards auxquels la nature avait donné le courage et la force, au lieu des biens et des

1. Thucyd., VI, 2, admet formellement les Sicanes pour tribu ibérienne, ὡς δὲ ἡ ἀλήθεια εὑρίσκεται. Quant aux Ligures, Scylax (*Péripl.*) les distingue des Ibères, et Denys, I, 10, ainsi que Caton (*ap.* Serv., XI, 701-715), ignore leur origine. Niebuhr et Micali ne reconnaissent pas leur filiation ibérienne, et les identifient avec les Sicules ; mais Guil. de Humboldt a montré que des Ibères s'étaient certainement établis sur le continent de l'Italie et dans ses îles. — 2. Le pays de Lucques est appelé le jardin de la Toscane, qui est elle-même une des plus fertiles contrées de l'Italie. — 3. Tite-Live, V, 38. — 4. Diod., *in Fragm. Vat.*, II, p. 72. — 5. Leur langue s'est perdue sans laisser de traces, et aucune inscription ligurienne n'a été trouvée dans leurs montagnes.

douceurs d'un sol fertile[1]. Les femmes y travaillaient, comme les hommes, aux plus rudes ouvrages, et allaient se louer pour la moisson dans les campagnes voisines, tandis que leurs maris couraient la mer sur de frêles navires, jusqu'en Sardaigne, jusqu'en Afrique, contre les riches marchands de Marseille, de l'Étrurie et de Carthage[2]. — Point de villes, si ce n'est Gênes, leur marché commun, mais de nombreux et pauvres villages cachés dans la montagne et où les généraux romains ne trouvèrent jamais rien à prendre. Quelques rares prisonniers et de longues files de chariots, chargés d'armes grossières, furent toujours les seuls ornements des triomphes liguriens[3].

Peu de peuples eurent une telle réputation d'activité laborieuse et infatigable, de sobriété et de courage. Pendant quarante ans, leurs tribus pauvres et isolées tinrent en échec la puissance romaine, et on n'eut raison d'eux qu'en les arrachant à ce sol ingrat[4] où ils voyaient toujours la famine menaçante, mais où ils trouvaient aussi le premier des biens, la liberté.

A l'autre extrémité de la Cisalpine, habitaient les Vénètes. Les deux peuples contrastent comme les deux pays. Au milieu de ces belles plaines qu'a fécondées le limon de tant de fleuves, sous le plus doux climat de l'Italie, les Vénètes ou les Victorieux[5], comme on les appelait, avaient échangé leur pauvreté et leur courage contre des mœurs énervées et timides. Ils avaient, dit-on, cinquante villes[6] et Padoue, leur capitale, fabriquait des étoffes en laine fine et des draps que, par la Brenta et le port de Malamocco, elle exportait au loin; les chevaux qu'ils élevaient étaient recherchés pour les courses d'Olympie, et ils allaient vendre,

1. Virg., *Géorg.*, II, 169. *Assuetum malo Ligurem*. Diod., IV, 20. Tite-Live, XXVII, 4. XXXIX, 1. — 2. Possidonius *ap.* Strab., III, 4, 17 et Diod. V, 39. — 3. Au premier triomphe de Paul-Émile, Tite-Live. XL, 34. — 4. 40 000 Apuans, les plus braves des Ligures, furent transportés dans le pays des Hirpins, et trente fois, s'il n'y a pas faute dans le texte de Pline, on força les Ingaunes à changer de demeure : *Ingaunis Liguribus agro tricies dato*, Pl., III, 6. C'est la méthode asiatique. — 5. C'est le sens donné par Hésychius au mot Hénètes, s. v. Ἐνετίδας. — 6. Scymn., v. 388.

en Grèce, en Sicile, l'ambre jaune qu'ils tiraient de la Baltique. L'industrie et le commerce accumulèrent dans leurs mains des richesses qui souvent tentèrent les pirates de l'Adriatique. Mais aussi jamais on ne les vit en armes, et ils reçurent honteusement, sans combat, sans résistance, la domination romaine; car pour les peuples vie trop facile et courage, mollesse et dévouement, faiblesse morale et énergie politique vont rarement ensemble, surtout aux âges de civilisation toute matérielle; et c'est par là que la nature physique, sol et climat, agit si puissamment sur les sociétés primitives, dont elle fait en partie les destinées.

Entrés en Italie à la suite des Liburnes de l'Illyrie, ou venus peut-être des bords du Danube[1], ils chassèrent dans les montagnes du Véronais, du Trentin et du Brescian les Euganéens, qui avaient possédé avant eux le pays entre l'Adriatique et les Alpes rhétiennes. Au temps d'Auguste, on retrouve les Euganéens entre l'Adige et le lac de Como, et ils ont même laissé leur nom aux collines volcaniques qui s'élèvent entre Este et Padoue.

Au nord des Vénètes, les Carnes, probablement d'origine celtique, couvraient le pied des montagnes qui ont pris leur nom, et de sauvages Illyriens avaient occupé l'Istrie.

A une époque probablement contemporaine de l'invasion des Ligures, arrivèrent les Ombriens[2] (*Amra*, les nobles, les vaillants) qui, après de sanglants combats, s'emparèrent de tous les pays possédés par les Sicules dans les plaines du Pô. Poursuivant leurs conquêtes le long de l'A-

1. Le géographe Mannert soutient leur origine slave. — 2. L'origine gauloise des Ombriens accréditée dans l'antiquité par Corn. Bocchus, écrivain perdu que Pline cite plusieurs fois, par Solin (ch. II), Servius (ad *Æn.* XII, 753) et Isidore, *Orig.* IX, 12, a été reprise par Fréret, dom Martin, *Hist. des Gaules*, préf. p. 57 et en dernier lieu par M. Am. Thierry. Betham, dans les *Proceedings of the Irish Academy*, a aussi essayé de montrer la parenté de la langue des tables eugubiennes avec les langues celtiques (Dublin, 1838); mais cette opinion est très-contestée en Italie et en Allemagne. Des inscriptions trouvées en Ombrie, sur la frontière, il est vrai, du pays des Sabins, annonceraient une langue latine; il faudrait alors les rattacher à la race italiote des Osces Sabelliens. Pline, III, 14, dit d'eux : *gens antiquissima Italiæ*; Florus répète la même chose, I, 17.

driatique, ils refoulèrent vers le sud les Liburnes dont il subsista à peine quelques restes (Praetutiens et Pélignіens)[1] sur les bords de la Pescara, et pénétrèrent jusqu'au Monte-Gargano, où se conserve encore aujourd'hui leur nom[2]. A l'ouest des Apennins, ils soumirent une partie des pays situés entre le Tibre et l'Arno[3]. Les Sicanes qui s'y étaient fixés se trouvèrent enveloppés dans la ruine des Sicules, et plusieurs troupes réunies de ces deux peuples émigrèrent ensemble au delà du Tibre. Mais ils y rencontrèrent de nouveaux ennemis; les Aborigènes, encouragés par leurs désastres, les repoussèrent peu à peu vers le pays des Œnotriens, qui, à leur tour, les contraignirent d'aller avec les Morgètes chercher un dernier asile dans l'île qu'ils appelèrent de leur nom. Les Sicanes partagèrent encore une fois leur sort et passèrent après eux en Sicile, tandis que leurs frères, plus heureux, résistaient à toutes les attaques dans les montagnes escarpées de la Ligurie[4].

Héritiers des Pélasges du nord de l'Italie, les Ombriens dominèrent des Alpes jusqu'au Tibre d'un côté, jusqu'au Monte-Gargano de l'autre, et partagèrent ce vaste territoire en trois provinces : l'Isombrie ou basse Ombrie, dans les plaines à demi inondées du Pô inférieur; l'Ollombrie ou haute Ombrie, entre l'Adriatique et l'Apennin; la Vilombrie ou Ombrie maritime, entre l'Apennin et la mer Tyrrhénienne.

A la façon des Celtes et des Germains, ils habitaient dans des villages ouverts, au milieu des plaines, dédaignant d'abriter leur courage, comme les Pélasges et les Étrusques, derrière de hautes murailles, mais exposés aussi, après une défaite, à d'irréparables désastres. Quand les Étrus-

1. Ovide, qui était lui-même Pélignien, donne à ce peuple une origine sabine, *Fast.*, III, V, 95. — 2. Scylax, *Péripl.*, p. 6 *Cf.* la carte du royaume de Naples de Rizzi Zannoni. Au centre de ce groupe de montagnes se trouvent, outre la *valle degli Umbri*, d'autres localités nommées *Catino d'Umbra*, *Umbricchio*, *Cognetto d'Umbri*, Mic. I, 71. — 3. L'Ombrone tire d'eux son nom, et Serv., X, 201, attribue aux Sarsinates Ombriens la fondation de Pérouse. — 4. Denys, I, 73, et Thucyd., VI, 2, fixent cette migration deux cents ans après la guerre de Troie.

ques descendirent dans la Lombardie, les Ombriens vaincus perdirent d'un coup trois cents bourgades[1]. Cependant, dans les cantons montagneux de l'Ollombrie, leurs villes, à l'exemple des cités tyrrhéniennes qui s'élevaient dans le voisinage, montèrent sur les hauteurs et se couronnèrent de murailles : ainsi, Tuder près du Tibre, Nucéria au pied de l'Apennin, Narnia sur un rocher qui dominait le Nar, Mévania, Intéramna, Sarsina, Sentinum, etc., qui par leurs constructions annoncent une civilisation plus prudente, mais aussi plus avancée[2].

Pendant trois siècles, la domination des Ombriens subsista et valut à ce peuple un grand renom de puissance; mais elle fut brisée par l'invasion étrusque. Tandis que les Sabins s'établissaient à leurs dépens dans les pays entre le Tibre et l'Apennin, les Rha-Sena leur enlevèrent les plaines du Pô et l'Ombrie maritime, où les attaques des Tyrrhéniens, restés maîtres d'une partie du pays, avaient ébranlé déjà leur puissance. Rejetés entre l'Apennin et l'Adriatique, ils y furent encore poursuivis par les Étrusques et restèrent soumis pour quelques siècles à ce peuple[3] avec lequel ils furent désormais unis d'intérêts, de destinées, et jusqu'à un certain point de langue et de religion.

Pour négocier avec les Ombriens, Fabius dut, en effet, se servir d'un interprète toscan[4], et leurs monnaies portaient des caractères étrusques. Des deux côtés de l'Apennin, la loi sacrée était en vigueur, et les devins de l'Ombrie n'avaient pas moins de réputation que les augures de la Toscane[5]. Dans les tables eugubiennes, on voit des peuples étrusques et ombriens se réunir pour des sacrifices com-

1. Pl., III, 14. Il ne faut pas prendre ce nombre à la lettre. — 2. Ces fortifications sont peut-être l'ouvrage des Étrusques, car l'Ombrie leur resta longtemps soumise. *Umbria vero pars Tusciæ*, Serv., XII, 753. Tite-Live, V, 33, dit, sans restriction, que l'empire toscan embrassait entre les deux mers toute la largeur de l'Italie. Au reste, nous croirions volontiers qu'il y eut mélange entre les deux peuples, surtout vers leur commune frontière; et qu'une bonne partie des Ombriens étaient Étrusques de sang comme de langue. — 3. Voy. note 2, p. 31. — 4. Tite-Live, IX, 36. — 5. Cic., *de Divin.*, I, 41.

muns, comme dans l'histoire ils se montrent souvent alliés pour les mêmes guerres. Ainsi, les Ombriens prirent part à la conquête de la Campanie où les villes de Nucéria et d'Acerræ rappelaient par leur nom deux cités ombriennes, et à la grande expédition des Étrusques contre les Grecs de Cumes[1]. Lorsque l'Étrurie comprit que la cause des Samnites était celle de l'Italie tout entière, l'Ombrie ne lui fit pas défaut à ce dernier jour, et soixante mille Ombriens et Étrusques, restés sur le champ de bataille de Sutrium, attestèrent l'antique alliance et peut-être la fusion des deux peuples. Enfin, quand la liberté perdue ne laissa plus d'autre joie que le plaisir et la mollesse, ils s'y plongèrent; et les deux peuples restèrent encore unis dans une même réputation d'intempérance[2]. Tous deux aussi avaient eu les mêmes ennemis à combattre, Rome et les Gaulois : avec cette différence, due à la disposition des lieux et à la direction de l'Apennin qui couvrait l'Étrurie contre les Gaulois et l'Ombrie contre Rome, que celle-ci avait paru d'abord plus redoutable aux Étrusques qu'aucune barrière ne séparait d'elle, et ceux-là aux Ombriens dont le pays s'ouvrait sur la vallée du Pô. Les Senons en envahirent même une partie considérable et prirent toujours à travers l'Ombrie dans leurs courses vers le centre et le sud de la Péninsule.

Les Ombriens étaient divisés en de nombreuses peuplades indépendantes, dont les unes habitaient les villes, les autres la campagne[3]. Ainsi, tandis que la masse de la nation faisait cause commune avec les Étrusques, les Camertains traitaient avec Rome sur le pied d'une parfaite égalité; Ocriculum obtint aussi l'alliance romaine, mais les Sarsinates osèrent attaquer seuls les légions et fournirent aux consuls deux triomphes. Pline comptait encore, de son temps, dans l'Ombrie, quarante-sept peuples distincts[4], et cette séparation de populations urbaines et rustiques, cette passion de

1. Str., V, 4, 3; Pl., III, 5; Denys, VII, 3. — 2. *Aut pastus Umber aut obesus Etruscus*, Catulle, XXXIX, v. 11. Sur la dissolution des mœurs étrusques, *cf.* Théopomp., *ap.* Athen., XII, 14. — 3. *Pagatim et tribus*, Tite-Live, IX, 41 et XXXI, 2. — 4. Pl., III, 14.

l'indépendance locale, cette rivalité des villes, furent toujours l'état normal de la Romagne, de la marche d'Ancône et de presque toute l'Italie. Au quinzième siècle, comme dans l'antiquité, il y avait encore dans la Romagne des communautés de paysans entièrement libres, et toutes les villes formaient des municipalités jalouses[1]. Aussi, cette race énergique qui ne connut pas l'esprit processif des Romains et où la force décidait du droit[2], ces hommes que Napoléon a proclamés les meilleurs soldats de l'Italie, ont-ils, grâce à leurs divisions, facilement subi l'ascendant de Rome, et plus tard obéi au plus débile des gouvernements.

Notre civilisation occidentale, si jeune encore et de si bonne heure sortie du sanctuaire, a cependant, comme le vieil Orient, ses impénétrables mystères, son Égypte européenne. C'est un peuple industrieux, commerçant, artiste et guerrier; rival des Grecs tout en subissant leur influence, longtemps puissant et redouté dans toute la Méditerranée, qui a disparu, en nous laissant pour énigme une langue inconnue, et pour preuve de ce qu'il avait été, d'innombrables monuments : vases, statues, bas-reliefs, ciselures, objets précieux pour le travail et la matière. — Un peuple assez riche pour ensevelir avec ses chefs de quoi solder des armées ou bâtir des villes; assez industrieux pour inonder l'Italie de ses produits; assez civilisé pour avoir une littérature étendue, et couvrir d'inscriptions ses monuments et ses tombeaux. Mais tout cela est muet : et la science moderne, frappée d'impuissance, n'a su interpréter encore qu'une trentaine de mots de la langue étrusque[3].

D'où venaient-ils? Les anciens eux-mêmes l'ignoraient.

1. *Cf.* L. Ranke, *Histoire de la papauté*, etc., II, 198. — 2. Ὀμβρικοὶ ὅταν πρὸς ἀλλήλους ἔχωσιν ἀμφισβήτησιν, καθοπλισθέντες ὡς ἐν πολέμῳ μάχονται· καὶ δοκοῦσι δικαιότερα λέγειν οἱ τοὺς ἐναντίους ἀποσφάξαντες. Nic. de Damas, *ap.* Stob. *serm.*, XIII. C'était déjà le duel judiciaire du moyen âge. Ils disaient aussi : Ἀναγκαῖον ἢ νικᾷν ἢ ἀποθνήσκειν. *Ibid.* — 3. Voir l'ouvrage de M. Noël des Vergers : *l'Étrurie et les Étrusques ou Dix ans de fouilles dans les maremmes toscanes*. Varr., *L. L.* IV, 9, parle de tragédies étrusques. Quant aux inscriptions, nous en avons près de 2000, mais nous ne pouvons les comprendre, et Max Müller (*La Science du langage*, 1861) a

Trompés par le nom des Tyrrhéniens, qui avaient précédé les Étrusques au nord du Tibre, les Grecs les prirent pour des Pélasges, et les firent voyager de la Thessalie et de l'Asie Mineure jusqu'en Toscane. Mais, au témoignage de Denys, leur langue, leurs lois, leurs usages, leur religion n'avaient rien de commun avec ceux des Pélasges. Niebuhr et Otf. Müller font sortir les Étrusques ou Rha-Sena, comme ils se nommaient eux-mêmes, des montagnes de la Rhétie[1]. Rien ne s'oppose en effet à ce que les Étrusques, qui plaçaient au nord[2] la demeure de leurs dieux, et leur donnaient le nom scandinave des Ases[3] soient regardés comme un peuple germain, guerrier et religieux; conquérant, et soumis encore aux idées orientales; car l'histoire et la mythologie des Goths, à l'autre extrémité de la Germanie, offre les traces évidentes de leur origine asiatique : la domination des prêtres, la division en castes et la prédominance du dogme de la fatalité. Ces trois caractères, qu'on retrouve de plus en plus prononcés à mesure qu'on remonte plus haut dans le cours des siècles et qu'on se rapproche davantage de l'Asie, sont les traits dominants de la civilisation étrusque, qui a de commun encore avec les littératures semitiques l'omission des voyelles brèves, le redoublement des consonnes, et l'écriture de droite à gauche. Le nain Tagès fait penser aux nains habiles et aux magiciens de la Scandinavie, en même temps que les figures au gros ventre, trouvées à Cervetri,

été obligé de passer l'étrusque sous silence. M. A. Maury le rapproche des langues aryanes, surtout du celte, et cette opinion tend à prévaloir. — 1. Tite-Live, V, 33, Pline (III, 20), Justin (XX, 5), soutiennent au contraire que les Rhétiens sont des Étrusques réfugiés dans les Alpes après la conquête de la Lombardie par les Gaulois. G. de Humboldt voudrait les assimiler à ses Ibères, et Micali revendique pour eux une origine italienne, en supposant de mystérieuses communications avec l'Égypte et l'Orient. Cluvier, Heyne et Fréret ont adopté l'opinion de Tite-Live. Niebuhr suppose que la langue singulière de Grœden, dans le Tyrol méridional, est un debris de la langue étrusque. Beaucoup de noms de lieux y rappellent les Rha-Sena. Tout récemment Ogiuli a essayé de prouver, dans le *Giornale Acadico*, la parenté des Germains et des Étrusques. — 2. Fest., s. v. *Sinistrae res*. — 3. *Æsar*, *Etrusca lingua*, *Deus vocaretur*, Suet., *Oct.* 97.

et ces dieux à quatre ailes, deux ouvertes et deux abaissées vers la terre, rappellent les Cabires pélasgiques et les divinités phéniciennes.

On a rapproché plus haut les deux races industrieuses et partout persécutées des Finnois et des Pélasges, on peut aussi rapprocher les deux peuples qui ont pris leur place : la langue énigmatique des Rha-Sena, des Runes scandinaves ; Odin et les Ases, et les familles royales des Goths, des Lucumons toscans, à la fois nobles et prêtres ; car les Germains réunissaient ce que l'Orient sépare, la religion et les armes, la caste des prêtres et celle des guerriers. Le caractère grave, mélancolique et religieux des Étrusques, le respect pour les femmes, la douceur envers les esclaves[1] et cependant le goût du sang mêlé aux plaisirs[2], la longueur et l'abondance des repas, rappellent aussi les mœurs germaniques. Et si les Goths croyaient à la mort des dieux et osaient lutter contre eux, les Étrusques prédisaient le renouvellement du monde[3], et savaient par leurs formules contraindre la volonté divine.

Les Étrusques seront donc, pour nous, descendus des Alpes dans la vallée du Pô, apportant de l'Asie, qu'ils avaient peut-être quittée depuis peu de siècles, leur gouvernement sacerdotal, et des montagnes où ils venaient de séjourner, cette division en cantons indépendants qui a existé, dans tous les temps, chez les peuples des Alpes. Ils s'établirent d'abord au nord du Pô où Mantoue garda si longtemps leur empreinte, et où ils possédèrent jusqu'à douze grandes villes ; puis franchirent l'Apennin et vinrent s'établir entre le Tibre et l'Arno. Ils trouvèrent là des Pélasges tyrrhéniens en possession des croyances, des tradi-

1. Denys, IX, 5. Les Véiens ne craignaient pas de leur confier des armes, et de les enrôler dans leurs troupes. — 2. Ils avaient l'usage des sacrifices humains, imaginèrent les combats de gladiateurs et se plaisaient à décorer leurs tombeaux de scènes sanguinaires. Cf. *l'Étrurie* de M. des Vergers, *passim*.—3. Ils fixaient aussi un terme à la vie des dieux. Varr., *ap.* Arnob. Il est bien entendu que nous ne voulons faire ressortir ici qu'une ressemblance fortuite entre deux peuples si éloignés, mais plus rapprochés peut-être à leur point de départ.

tions et des arts helléniques; en relation, par leur commerce, avec les Grecs de l'Italie méridionale et de l'Ionie. Ces Pélasges, défendus par des villes plus fortes que les bourgades ouvertes des Ombriens, ne purent être chassés ou exterminés, et formèrent une partie considérable de la nation nouvelle[1]. Serait-ce aller trop loin que de reconnaître dans les immenses travaux de dessèchement des Étrusques, dans leurs impérissables constructions, dans leur habileté à expliquer les présages et dans leur industrieuse activité, l'influence, les conseils et l'exemple de ces Pélasges qui creusèrent, dit-on, à travers une montagne les canaux du lac Copaïs, bâtirent les enceintes, encore debout aujourd'hui, d'Argos, de Mycènes et de Tyrinthe, et passèrent pour magiciens à cause de leur savoir? Ce peuple d'ailleurs n'eut jamais l'esprit d'hostilité contre l'étranger, qui est un des caractères des gouvernements théocratiques de l'Orient. Pour lui il n'y avait pas d'impurs; et la tradition de Démarate, le mélange des noms ombriens, osces, ligures et sabelliens dans les inscriptions étrusques, l'introduction enfin des dieux et des arts de la Grèce, montrent les habitudes hospitalières de l'Occident, la facile union avec les hommes et les choses des autres pays.

C'est 434 ans avant la fondation de Rome, disaient les annales étrusques[2], que s'accomplit la ruine des Ombriens. Les Rha-Sena succédèrent à leur puissance et l'accrurent par quatre siècles de conquêtes. De la Toscane, siége principal de leurs douze peuples, ils soumirent l'Ombrie elle-même avec une partie du Picénum, où l'on trouve des traces de leur occupation[3]. Au delà du Tibre, Fidènes, Crustu-

1. Surtout dans les villes du sud de l'Étrurie, qui montrèrent toujours un caractère différent des villes du nord, et par lesquelles la religion grecque entra dans Rome. On a découvert à Cære des inscriptions qu'on croit pélasgiques. Au reste, Cære et Tarquinies avaient chacune leur trésor à Delphes, comme Sparte et Athènes, et les vases peints de Tarquinies ressemblent tout à fait à ceux de Corinthe. Nous pourrions rappeler aussi le caractère religieux des Cærites, et cette réputation qu'ils eurent de s'être toujours abstenus de la piraterie. — 2. Varr., *ap.* Censor. 17. Denys disait cinq cents ans. — 3. Pline, III, 5.

méria et Tusculum[1] colonisées ouvrirent la route vers le pays des Volsques et des Rutules, qui furent assujétis[2], et vers la Campanie, où, 800 ans avant notre ère[3], se forma une nouvelle Étrurie dont Vulturnum, Nola, Acerræ, Herculanum et Pompéi furent les principales cités[4]. En même temps ils s'enhardissaient à courir la mer Tyrrhénienne, s'emparaient de toutes ses îles, et allaient former des établissements jusque dans la Corse et la Sardaigne. « Alors presque toute la Péninsule, des Alpes au détroit de Messine, se trouva sous leur puissance[5]. »

Malheureusement l'union manquait à cette vaste domination. Les Étrusques étaient partout, sur les bords du Pô, de l'Arno et du Tibre, au pied des Alpes et dans la Campanie, sur l'Adriatique et sur la mer Tyrrhénienne ; mais l'Étrurie où était-elle? Comme l'Attique sous Cécrops, comme les Éoliens et les Ioniens en Asie, les Achéens dans la Grèce, les Salentins et les Lucaniens en Italie, les Étrusques se divisaient, dans chaque contrée occupée par eux, en douze peuples indépendants[6], que réunissait cependant un lien fédératif sans qu'il y eût pour toute la nation de ligue générale. Par exemple, lorsque survenaient dans l'Étrurie propre de graves circonstances, les principaux de chaque cité s'assemblaient au temple de Voltumna, pour y traiter des intérêts du pays ou célébrer, sous la présidence d'un pontife suprême des fêtes nationales[7]. Au temps des conquêtes l'union fut sans doute étroite et le chef de l'un des douze peuples, proclamé généralissime, exerçait un pouvoir illimité, qu'indiquaient les douze licteurs fournis par les douze cités, avec les faisceaux surmontés des haches. Mais, peu à peu, dans le sein même de chaque fédération parti-

1. Fest., s. v. *Crustumeria* et *Tuscos*.— 2. Vellei. Pat., I, 7. On a découvert à Ardée des tombeaux qui semblent appartenir aux Étrusques. — 3. Cato, *ap.* Serv., XI, 567, 581. Macrob. *Satur.*, III, 5. — 4. Tite-Live, IV, 37. Cato, *ap.* V. Paterc., I, 7. Pol., II, 17. Lanzi ajoute à ces cinq villes Nocéra, Calatia, Téanum, Calès, Suessa, Æsernia et Atella. — 5. Cato, *ap.* Serv., XI, 567. Tite-Live le répète presque dans les mêmes termes en différents endroits, I, 2; V, 33. — 6. Denys, VI, 75. Tite-Live, IV, 23; V, 33. — 7. Tite-Live, V, 1; et ailleurs *Principes Etruriæ*.

culière, le lien se relâcha, et les Étrusques, qui s'étaient présentés d'abord comme un grand peuple, ne surent point eux-mêmes échapper à ce morcellement qui jusqu'à nos jours a paru être le caractère nécessaire de toutes les sociétés italiennes. A l'époque où Rome menaça sérieusement l'Étrurie, toute union avait cessé; et l'on alla jusqu'à déclarer solennellement, dans une assemblée générale, que chaque cité serait laissée à ses querelles particulières; parce qu'il serait imprudent, osait-on ajouter, d'engager l'Étrurie tout entière à la défense d'un de ses peuples[1].

Chacun de ces douze peuples, représenté par une capitale qui portait son nom, possédait un territoire étendu et, sur ce territoire, des villes sujettes, retenues dans la dépendance de la cité principale par des droits politiques inférieurs; mais dans la capitale même dominait l'ordre des Lucumons, véritables praticiens qui possédaient par droit héréditaire le pouvoir, la religion et la science. La nymphe Bygoïs leur avait révélé les secrets de l'art augural, et le nain Tagès les préceptes de la sagesse humaine, avec la science des aruspices. Un jour qu'un laboureur traçait, dans un champ de Tarquinies, un sillon profond, un nain difforme, au visage d'enfant sous des cheveux blancs, Tagès, en était sorti : l'Étrurie tout entière accourut, le nain parla longtemps; on recueillit ses paroles, et elles devinrent le fondement de la discipline étrusque[2]. Tantôt quelques-uns de ces Lucumons comme magistrats annuels[3], tantôt un seul comme roi, gouvernaient la cité, mais avec un pouvoir limité par les priviléges de cette aristocratie sacerdotale, qui avait uni par d'indissolubles liens la religion, l'agriculture et l'État.

Quant au peuple, élevé et maintenu par ses craintes superstitieuses dans le respect des grands et la soumission aux lois dictées par eux, il ne leur disputa point le pouvoir, et cette docile obéissance rendant la violence inutile,

1. Tite-Live, V, 17. — 2. Cic., *de Div.*, II, 23. — 3. *Tædio annuæ ambitionis regem creavere*, T. Live, V, 1.

l'aristocratie et le peuple ne furent pas séparés par ces haines implacables qui amènent les révoltes et déchirent les États. Comme les sujets de Venise, si fidèles encore au dernier siècle à la noblesse du Livre d'or, le peuple combattait pour le maintien d'un ordre social où sa place n'était cependant qu'au dernier rang.

Les autres peuples italiens vivaient épars dans des bourgades (*vicatim*). Les Étrusques eurent toujours des villes murées et ordinairement placées sur de hautes collines, comme autant de forteresses qui dominaient le pays ; mais derrière ces murailles ils ne restaient pas oisifs : guerriers, agriculteurs et marchands, ils combattaient, desséchaient les marais et creusaient des ports. L'Inde et l'Égypte, qui se croyaient éternelles, dépensaient des siècles à de grandioses inutilités ; la Grèce couvrait de temples tous ses promontoires, de statues ses routes, de portiques les rues et les places de ses villes. Ici c'était le génie désintéressé des arts ; là le sentiment profondément religieux, et l'espérance d'une durée sans fin. Mais l'Étrurie savait quand elle et ses dieux devaient mourir ; et pressée de vivre et de jouir avant cette fin prévue, elle ne prodiguait le temps et les hommes qu'en des travaux utiles, perçant des routes, ouvrant des canaux, détournant les fleuves, ou entourant ses villes d'infranchissables murailles.

Dans la haute Italie, Mantoue s'éleva ainsi au milieu d'un lac du Mincio, dans une position qui en fait encore aujourd'hui la plus forte place de la Péninsule ; Melpum sur l'Adda put résister deux siècles aux Gaulois ; Adria, entre le Pô et l'Adige, fut entourée de canaux qui, réunissant les sept lacs du Pô, appelés les sept mers, assainirent le delta du fleuve. Les eaux contenues ou détournées, livrèrent à l'agriculture des terres fertiles ; les villes s'y multiplièrent, et du Piémont à l'Adige, on trouve encore des inscriptions étrusques, des bronzes, des vases peints, etc., souvenirs de la domination d'un peuple industrieux.

Dans la Toscane, le val d'Arno et celui de la Chiana furent desséchés, la Maremme assainie et six des douze capitales

bâties sur cette côte, maintenant inhabitable. Tandis que les villes taillaient le marbre, coulaient le fer[1] et le bronze, pétrissaient la terre en vases élégants, sculptaient d'innombrables bas-reliefs, ciselaient de précieuses armures et travaillaient le lin pour les prêtres, la laine pour le peuple, le chanvre pour les cordages, les bois pour les navires, une agriculture habile et étroitement liée à la religion, un partage équitable des terres qui donnait à chaque citoyen son champ[2], rendaient les campagnes florissantes et les couvraient d'une population laborieuse et robuste. Ainsi se réalisait ce problème que l'antiquité n'a presque jamais su résoudre : De grandes villes au milieu de campagnes fertiles et peuplées, l'industrie et l'agriculture, la richesse et la force. *Sic fortis Etruria crevit*[3].

Cependant des ports nombreux de la côte, de Luna, la ville aux murailles de marbre, de Pise, de Télamone, de Gravisca, de Populonia, de Cossa, de Pyrgi, des deux Adria, d'Herculanum, de Pompéi, partaient des navires qui allaient faire le négoce ou la course, depuis les Colonnes d'Hercule jusque sur les côtes de l'Asie Mineure et de l'Égypte[4]. Carthage sut leur fermer le détroit de Gadès, au delà duquel ils voulaient conduire une colonie dans une grande île de l'Atlantique qu'elle venait de découvrir[5], mais elle fut obligée de leur abandonner la mer Tyrrhénienne : tout vaisseau qui naviguait au couchant de l'Italie était traité par eux en pirate, à moins que des conventions expresses ne le protégeassent[6]. Quand les Phocéens vinrent, en 536, chercher dans ces mers une autre patrie, les Étrusques s'unirent aux Carthaginois contre les Grecs que les deux peuples rencontraient déjà partout.

Mais cette union ne pouvait durer. Les Carthaginois qui,

1. Le minerai de l'île d'Elbe était apporté à Populonia, où étaient établies de grandes fonderies. — 2. *Terra, culturæ causa, particulatim hominibus attributa.* Varro, *ap.* Philarg. *ad Georg.*, II, 169. — 3. Virg., *Georg.*, II, 533. — 4. Hérodote, VI, 17. — 5. Diod., V, 20. Ναυτικαῖς δυνάμεσιν ἰσχύσαντες καὶ πολλοὺς χρόνους θαλαττοκρατήσαντες. Diod., V, 40. — 6. Arist., *de Rep.*, III, 6.

pour leur commerce avec la Gaule et l'Espagne, avaient besoin de comptoirs en Corse et en Sardaigne, vinrent s'établir, malgré les traités, dans ces deux îles. De là de violentes inimitiés et l'empressement des Carthaginois à se faire une alliée de Rome[1]. La haine de Carthage était dangereuse, moins encore que la rivalité des Grecs qui occupaient en Sicile, dans l'Italie méridionale et jusqu'au centre de la Campanie, les positions commerciales les plus importantes, et, par Cumes, menaçaient la colonie étrusque des bords du Vulturne. Dès le milieu du sixième siècle, des Cnidiens s'établirent dans les îles Lipariennes, d'où ils troublèrent tout le commerce étrusque. Attaqués par une flotte nombreuse, ils restèrent vainqueurs, et, dans la joie de ce triomphe inespéré, ils consacrèrent à Delphes autant de statues qu'ils avaient pris de navires[2]. Rhodes aussi montrait, parmi ses trophées, les rostres ferrés des navires tyrrhéniens, et le tyran de Rhégium, Anaxilaos, les chassa du détroit de Sicile en fortifiant l'entrée du Phare[3]. En vain les Étrusques prirent parti pour Athènes contre Syracuse[4], comme les Carthaginois pour Xercès contre les Siciliens; Denys leur fit payer chèrement cette alliance par le pillage de Pyrgi et de Cære[5] et par l'établissement d'une colonie à Adria pour surveiller les Syracusains d'Ancône. Mais c'est avec les Grecs de Cumes que les Étrusques eurent leurs plus rudes combats; et leur défaite, chantée par Pindare[6], marqua le déclin de leur puissance maritime (475).

Déjà, de toutes parts, se levaient contre eux des ennemis. Menacés au nord par les Gaulois, au centre par Rome, au sud par les Grecs et les Samnites, ils perdirent la Lombardie, l'Ombrie, la rive gauche du Tibre et la Campanie où

1. Traités de 510, 342 et 280; on trouve des mercenaires étrusques au service d'Agathoclès, et dix-huit vaisseaux vinrent l'aider contre les Carthaginois. Diod., XX, 11, 61, 64. — 2. Pausanias, X, 12 et 16. Thucyd., III, 88. — 3. Strab., VI, 1, 5. — 4. Thucyd., VI, 88; VII, 57. — 5. Diod., XV, 14. — 6. Pind., *Pyth.*, I, v. 117-147. On a retrouvé, il y a quelques années, dans le lit de l'Alphée, un casque étrusque consacré par Hiéron au Jupiter d'Olympie, en souvenir de cette victoire.

les Samnites s'emparèrent de Vulturnum dont ils égorgèrent, dans une nuit, les habitants. De toutes leurs possessions, les Étrusques ne gardaient plus, à la fin du cinquième siècle (av. J. C.), que la Toscane : encore la division s'était-elle mise entre eux; la ligue s'était dissoute, au milieu des malheurs publics. Véies était livrée à elle-même, pour contenir les Romains, comme on abandonnait Clusium, menacée par les Gaulois. Tant d'égoïsme porta sa peine. Véies succomba, Cære devint municipe romain, Sutrium et Népète furent occupées par des colonies latines. Ces désastres ne servirent pas de leçon; l'Étrurie vit avec indifférence les premiers efforts des Samnites. A la fin cependant, elle comprit qu'il s'agissait de l'indépendance de l'Italie, et elle se leva tout entière. Mais elle fut écrasée à Vadimon; une seconde défaite l'acheva. Ce fut le dernier sang versé pour la cause de l'indépendance. Quelque temps encore, sous le nom d'alliés italiens, les Étrusques purent se croire libres; mais, peu à peu, la main de Rome s'appesantit sur eux, et au bout d'un siècle, sans qu'il y eût paru, l'Étrurie se trouva une province de l'empire.

Calme sous le joug, et tristement résignée à un sort depuis longtemps prédit[1], elle n'essaya pas de lutter, mais s'étourdit comme la Grèce mourante, par le luxe et l'amour des arts, sur la perte de sa liberté. Vieillesse d'un grand peuple, active encore et féconde! Mais comme s'il avait conscience de sa fin prochaine, c'est de la mort qu'il se préoccupe; ce sont ses nécropoles qu'il peint et décore d'admirables bas-reliefs, c'est là qu'il enfouit des milliers de vases, de meubles, de bijoux précieux et d'armes, dont

1. Au milieu des guerres civiles de Marius et de Sylla, les aruspices toscans déclarèrent que le grand jour de l'Étrurie allait finir. Suivant les calculs de leur théologie astronomique, le monde actuel ne devait durer que huit grands jours ou huit fois 1100 ans, et un de ces jours du monde était accordé à chaque grand peuple. Varr., *ap.* Censor., 17. Cicéron, dans le Songe de Scipion, croit aussi au renouvellement périodique du monde : *Eluviones exustionesque terrarum quas accidere tempore certo necesse est.* Virgile a revêtu aussi cette grande idée de sa magnifique poésie : *Aspice convexo nutantem pondere mundum.* Ec. IV, v. 50.

le travail et la matière annoncent une inépuisable opulence; car l'Étrurie était riche encore; et l'on sait ce que ses villes donnèrent à Scipion, après seize ans de la plus rude guerre.

Mais bientôt les mœurs romaines la gagnèrent. Comme dans le Latium et dans la Campanie, l'esclave remplaça peu à peu l'homme libre, le pâtre le laboureur, les grands domaines la petite propriété; et quand Tibérius la traversa, au retour de Numance, il fut effrayé de sa dépopulation. Sylla l'acheva en l'abandonnant à ses soldats comme prix de la guerre civile : les Triumvirs y passèrent encore. L'Étrurie ne s'en releva plus. Son organisation sociale avait péri; sa langue aussi peu à peu disparut. De tant de puissance, de gloire, d'art et de science, une seule chose survécut, et jusqu'aux derniers jours du monde antique l'aruspice toscan conserva son crédit auprès du peuple des campagnes. Nul ne savait mieux lire dans les entrailles des victimes, dans les éclats de la foudre, dans les phénomènes de la nature[1]. Vaine science qui reposait sur le dogme énervant de la fatalité, et qui engourdit ce peuple jusqu'à la mort.

C'est dans sa partie centrale, à l'est de Rome et du Latium, que l'Apennin a ses plus hautes cimes, ses plus sauvages vallées. Là, le Gran Sasso d'Italia, le Vélino, le Majella, la Sibilla, le Terminillo Grande, élèvent leurs têtes neigeuses au-dessus de toute la chaîne Apennine, et de leurs sommets laissent voir les deux mers qui baignent l'Italie. Mais leurs flancs ne sont pas mollement arrondis; il semble que l'espace leur ait manqué pour s'étendre. Leurs lignes se heurtent et se brisent; les vallées s'y creusent en abîmes profonds où le soleil ne descend pas; les passages y sont des gorges étroites; les cours d'eau, des torrents. Partout l'image du chaos C'est l'enfer! disent les paysans[2]. Dans tous les temps, c'a été l'asile de populations braves et intraitables, et les plus anciennes traditions y placent la demeure des Osces et des Sabelliens, la véritable race italienne.

1. Cic., *de Divin.*, II, 12, 18. *Exta, fulgura et ostenta.* C'étaient les trois parties de la science divinatoire. — 2. Ils appellent une de ces vallées *Inferno di S. Columba.* Mic., I, 264.

Longtemps refoulés par les colonies étrangères, et comme perdus au fond des plus sombres forêts de l'Apennin, ces peuples réclamèrent un jour leur part du soleil italien. D'où venaient-ils eux-mêmes? On ne sait, mais les probabilités historiques, fortifiées par l'affinité des langues et des religions[1], indiquent une commune origine. La différence des pays où en définitive ils s'arrêtèrent, les Sabelliens dans la montagne, les Osces dans la plaine, établit entre eux une différence de mœurs et des hostilités perpétuelles qui cachèrent leur parenté primitive. De ces deux peuples frères, l'un, profitant de la faiblesse des Sicules, serait descendu, sous les noms identiques d'Osces, d'Opiques, d'Ausones et d'Aurunces[2], dans les plaines du Latium et de la Campanie, cette vieille *Terre des Opiques*, qu'il n'avait peut-être jamais entièrement abandonnée; l'autre aurait plus tard peuplé de ses colonies les sommets de l'Apennin et une partie des côtes de l'Adriatique : ceux-ci conduits, selon leur humeur belliqueuse, par les animaux consacrés à Mars; ceux-là, par Janus et Saturne qui leur apprirent l'agriculture, et dont ils firent les dieux du soleil et de la terre, du soleil qui féconde, de la terre qui produit.

Au temps de leur puissance, les Sicules avaient possédé la Terre des Opiques, mais les malheurs dont l'invasion avait frappé les Pélasges des bords du Pô, s'étendirent de proche en proche sur toute leur race, et une vive réaction faisant sortir les indigènes de leurs *Catacombes Apennines*, les remit en possession des plaines qu'avaient occupées les Sicules. Les Casci, nommés aussi Aborigènes, c'est-à-dire les plus anciens du pays, commencèrent ce mouvement qui,

1. Picus était aussi un des dieux indigètes du Latium; les Samnites parlaient l'osque, la langue des Campaniens, et les atellanes écrites dans cette langue étaient comprises à Rome, Strab., V, 3, 6. Les Sabins remplaçaient *f* par *h* : ainsi, *hœdus* pour *fœdus*, *hircus* pour *fircus*, *hebris* pour *febris*. Muller, *les Étrusques*, I, 42, d'après Varr., I, 1; V, 19; et Serv., VII, 695. Les Osques disaient *pid* pour *quid*. Mull., I, 30. Le latin, l'osque et le grec étaient trois langues sœurs. Ennius, né à Rudiæ en Iapygie, les parlait toutes trois. — 2. Fest., V. *Oscum*, *Ausoniam*. Servius, VII, 727. Arist., *Pol.*, VII, 10. Dion Cass., *frag.*, etc.

plusieurs fois encore arrêté par les conquêtes des Étrusques, des Gaulois et des Grecs, reprit enfin son cours avec Rome, et finit par substituer la race indigène à tous ces peuples étrangers.

Descendus du haut pays situé entre Amiternum et Reate, les Casci s'établirent au sud du Tibre, où de leur mélange avec des Ombriens, des Ausones et des Sicules restés dans le pays, se forma le peuple des *Prisci-Latini*[1], lequel occupa de Tibur à la mer (53 kilomètres) et du Tibre au delà du mont Albain (30 kilomètres) trente villages, tous indépendants[2]. Au premier rang s'éleva Albe la Longue, qui prenait le titre de métropole du Latium[3], dont Rome, fondée trois cents ans plus tard[4], prétendit hériter. Un lien religieux, à défaut d'autre, unissait ces peuples, et des sacrifices communs les rassemblaient sur le mont Albain, ou à Lavinium, sanctuaire des pénates mystérieux et des dieux indigètes[5].

Ainsi le peuple d'où Rome sortira, n'était lui-même qu'un mélange de tribus et de races différentes. Ailleurs les races, au lieu de se mêler, se chassent ou se superposent, l'une dominante, l'autre esclave. Chez les Osces et les Sabelliens il y a fusion au contraire entre les vainqueurs et les vaincus. Les traditions grecques, toujours si intelligentes, ont été un fidèle écho de cette origine du peuple latin, et c'est par des mariages, par des unions pacifiques que s'établissent Évandre, Énée, Tibur et les compagnons d'Ulysse, comme plus tard des mariages uniront Rome et la Sabine. Par ses traditions locales, comme par sa propre origine, Rome était préparée à cet esprit de facile association qui lui donne un caractère à part dans toute l'antiquité et qui fut la cause de sa grandeur.

1. Denys, I, 14. Nonius, XII, 3. Cic., *Tusc.*, I, 12, d'après Ennius. *Æn.*, V, 598. Varr., *L. L.*, IV, 7. Fest. s. v. — 2. Str., V, 3, 2 : ὧν ἔνια κατὰ κώμας αὐτονομεῖσθαι συνέβαινεν ὑπ' οὐδενὶ κοινῷ φύλῳ τεταγμένα. — 3. *Omnes Latini ab Alba oriundi.* Liv. I, 52. — 4. Tite-Live, I, 29. Just., XLIII, 1. Virg., I, 272. — 5. Serv., III, 552. Diod., IV, 24. Janus, Saturne, Picus, Faunus et Latinus étaient au nombre des dieux indigètes. On faisait aussi des sacrifices en mémoire d'Évandre et de sa mère la prophétesse Carmenta.

Au VIIIe siècle, la prospérité des Latins déclinait; les Étrusques avaient traversé leur pays, pris Crustuminium et Tusculum; les Sabins avaient franchi l'Anio; les Èques et les Volsques s'étaient avancés dans la plaine et avaient enlevé plusieurs villes latines[1]. Albe elle-même, dans la tradition, paraît assez faible pour qu'une poignée d'hommes y fît une révolution. Ces désordres, cette faiblesse devaient favoriser les commencements de la ville éternelle.

Des liens de parenté et d'alliance unissaient aux Prisci-Latini les Rutules, établis à l'embouchure du Numicius. Au VIIIe siècle, Ardée, leur capitale[2], était déjà enrichie par le commerce, ceinte de hautes murailles et décorée de peintures[3]. Sagonte, en Espagne, se disait sa colonie.

Autour de ce Latium primitif qui ne dépasse pas le Numicius et qui nourrissait une robuste population de laboureurs[4], s'établirent, sans doute à la suite des mêmes événements, d'autres Osces ou Ausoniens : les Èques, les Herniques (tous deux peut-être Sabins d'origine), les Volsques et les Aurunces, tous compris par les Romains sous la dénomination générale de peuples latins. Plus loin encore, entre le Liris et le Silarus, les Ausones, longtemps réfugiés dans les montagnes du Samnium méridional, se répandirent dans les plaines voisines de la Campanie. Quelques-uns d'entre eux, restés dans la montagne, s'y mêlèrent aux Samnites, d'autres allèrent au delà s'établir dans les plaines de l'Apulie.

Les Èques, petit peuple de pâtres et de chasseurs, pillards insatiables[5], n'avaient, comme les Ligures, au lieu de villes, que des bourgades fortifiées, dans des lieux inacces-

1. Dans les premiers siècles de Rome, des villes latines sont tour à tour données aux Èques, aux Sabins, aux Latins et aux Volsques. — 2. *Ardeam Rutuli habebant, gens ut in eâ regione atque in eâ ætate divitiis præpollens.* Liv. I, 57.

> .... *et nunc magnum manet Ardea nomen:*
> *Sed fortuna fuit.* Virg., VII, 412.

Den., IV, 64, est encore plus expressif. — 3. Pl. XXXV, 6. — 4. *Fortissimi viri et milites strenuissimi ex agricolis gignuntur* ... Pl. XVIII, 6. — 5. *Convectare juvat prædas et vivere rapto.* Virg., VII, 749.

sibles. Cantonnés dans le pays difficile que traverse le haut Anio, ils descendaient en suivant les montagnes jusqu'à l'Algide, dont les forêts couvraient leur marche. De là, comme d'un fort, ils fondaient sur la plaine, enlevaient moissons et troupeaux, et, avant qu'on se fût armé, ils avaient disparu. Fidèles cependant à la parole donnée, ils avaient établi le droit fécial que les Romains leur empruntèrent[1], mais qu'ils ne semblent plus connaître à l'époque où on les voit presque chaque année distraire le peuple, par leurs rapides incursions, des querelles du Forum. Malgré leur voisinage de Rome et deux siècles et demi de guerres, ils furent les derniers des Italiens à poser les armes.

Moins belliqueux ou moins pillards, parce que leur territoire était plus riche, malgré les rochers qui le couvraient[2], les Herniques formaient une confédération dont les principaux membres étaient les cités de Ferentinum, d'Alatrium et d'Anagnie[3]. Les impérissables murailles de ces trois villes, les livres lintéens d'Anagnie, sa réputation de richesse, les temples que Fronton y trouvait à chaque pas et les ruines du cirque où s'assemblaient les députés de toute la ligue, attestent leur culture, leur esprit religieux et leur ancienne puissance[4]. Placés entre deux peuples d'humeur guerroyante, les Herniques montrèrent un esprit pacifique et s'associèrent de bonne heure contre les Èques et les Volsques à la fortune des Latins et de Rome.

Les Volsques, plus nombreux, habitaient depuis le pays des Rutules jusqu'aux montagnes qui séparent les hautes vallées du Liris et du Sagrus. Les Étrusques, quelque temps maîtres d'une partie au moins de leur pays, avaient exécuté, comme dans les vallées de l'Arno, du Clanis et du Pô, de grands travaux pour l'écoulement des eaux, et avaient con-

1. Liv., II, 30, 31. — 2. *Saxosis in montibus*. Serv., VII, 684. Il les croit Sabins. Un scoliaste plus ancien, Schol. Veron., *ibid.*, les faisait Marses. *Dicti sunt a Saxis quæ Marsi Hernæ dicunt*. Fest., s. v. — 3. *Dives Anagnia*. Virg., VII, 3, 10. Strab., V, 164, l'appelle l'illustre. — 4. Ad M. Aur., Imp., *epist.*, p. 100.

quis à l'agriculture des terrains qui rendaient 30 à 40 pour un. Ces marais, qui primitivement n'étaient sans doute qu'une vaste lagune, séparée, comme celle de Venise, de la haute mer par les longues îles qui formèrent ensuite la côte d'Astura à Circeii, se terminaient, à leur extrémité méridionale, par l'île d'Aea, réunie plus tard au continent sous le nom de promontoire de Circeii[1]. Les craintes superstitieuses, qui peuplent toujours les forêts profondes et les rochers battus des flots, plaçaient sur ce promontoire la demeure de Circé, magicienne redoutable : comme dans la tradition celtique les neuf vierges de l'île de Sein commandaient aux éléments dans les mers orageuses de l'Armorique. Cette légende, qui semble indigène autour de la montagne, ne serait-elle pas une antique croyance défigurée? Circé, que les Grecs ont rattachée à la famille néfaste du roi de Colchide, mais qu'on dit fille du Soleil; Circé, qui change les formes et compose des breuvages magiques, avec les herbes dont son promontoire est encore aujourd'hui couvert[2], ne serait-elle pas quelque divinité pélasgique, une déesse de la médecine, comme l'Esculape grec, fils aussi du Soleil; et qui, déchue avec son peuple, n'aurait plus été, pour les nouveaux venus, qu'une magicienne redoutée?

Avec l'île de Pontia et l'étendue de côtes qu'ils possédaient; avec les ports d'Antium, d'Astura et celui de Terracine qui n'a pas moins de 1200 mètres de pourtour[3]; avec les leçons ou les exemples des Étrusques, les Volsques du littoral ne pouvaient manquer d'être d'habiles marins; du moins devinrent-ils de redoutables pirates. Toute la mer Tyrrhénienne, jusqu'au phare de Messine, fut infestée de leurs courses, et les torts qu'ils firent au commerce taren-

1. Varron (*ap.* Serv., III, 376, VIII, 10) et Pl. II, 87, III, 9, d'après Theoph., *Hist. plant.*, V, 92, croyaient, comme d'ailleurs l'aspect des lieux le démontre, que le promontoire de Circeii avait été jadis une île, dans laquelle on peut reconnaître l'île d'Aea d'Homère, *Odyss.*, X, 135. — 2. La *crepis lacera* y abonde, Mic., I, 273. Strab., V, 3, 6, savait aussi que les herbes vénéneuses y croissaient en grand nombre. — 3. De Prony, *Mém. sur les marais Pontins. Anxur.... vetere fortuna opulentum.* Liv. IV, 59, et Pl. III, 9.

tin, faillirent entraîner, en 332, une guerre entre les Romains et Alexandre le Molosse, roi d'Épire[1]. Cependant Antium, la plus importante de leurs villes maritimes, avait été prise par Rome, et sa marine détruite[2].

Les Volsques de l'intérieur ne furent pas moins redoutés dans les plaines du Latium ou de la Campanie, et, après deux cents ans de guerre[3], Rome n'en finit avec eux qu'en les exterminant. Au temps de Pline[4] trente-trois villes avaient déjà disparu dans le Pomptinum, qui n'était plus au siècle d'Auguste qu'une solitude meurtrière[5].

Derrière les Volsques jusqu'au Liris, dans un pays où les montagnes ne laissent que deux routes étroites pour passer du Latium dans la Campanie, habitaient les Aurunces. Héritiers du nom antique de la grande race italienne, ils semblaient en avoir conservé[6] la haute stature, l'aspect menaçant et l'audace éprouvée. Aussi était-ce sur leurs côtes, à Formies, qu'on plaçait les géants Lestrigons[7]. Cependant, depuis les siècles historiques, ce peuple est toujours resté obscur, et Tite-Live n'en parle que pour raconter la guerre impitoyable que Rome lui fit en 314, et la destruction de trois de ses villes. Scylax ne sait pas même son nom, et ce sont des Volsques qu'il place sur cette côte jusqu'au Liris.

Au delà du Liris commençait pour les Romains la Campanie, molle et énervante contrée, où les dominations n'ont jamais duré que quelques vies d'hommes, où la terre elle-même, dans ses continuelles révolutions, semble avoir l'inconstance et la fragilité des choses humaines. Le Lucrin si vanté est devenu un marais fangeux, d'où sortit une montagne, et l'Averne, la bouche des enfers, s'est changé en un lac limpide. A Caserte on a trouvé, à quatre-vingt-dix pieds

1. Str., V, 3, 5. — 2. Liv. VIII, 12-15. — 3. Liv. III et VI, 21. *Volscos, velut sorte quadam propè in æternum exercendo romano militi datos.* — 4. Pl. III, 9. *A Circeiis Palus Pomptina est quem locum XXXIII urbium fuisse Mucianus ter consul prodidit.* Dans tout l'ancien Latium, il parle de cinquante-cinq villes ruinées. — 5. Liv. VI, 10, 12. *Innumerabilem multitudinem liberorum capitum in iis fuisse locis, quæ nunc, vix seminario exiguo militum relicto, servitia romana ab solitudine vindicant.* — 6. Den., VI, 32, et Liv. II, 26. — 7. Hom., *Odyss.*, X, 89-134.

sous terre, un tombeau; et les coulées de lave qui portent Herculanum et Pompéi cachent elles-mêmes une couche de terre végétale et des traces d'anciennes cultures[1]. Là, dit Pline, dans cette terre de Bacchus et de Cérès[2], où deux printemps fleurissent, les Osces, les Grecs, les Ombriens, les Étrusques et les Campaniens, ont lutté de volupté et de mollesse, et Strabon, étonné que tant de peuples y aient été tour à tour dominants et asservis, en accusait la douceur du ciel et la fertilité de cette terre, d'où sont venus, dit Cicéron, tous les vices[3].

Les Osces de la Campanie ne sont plus dans les temps historiques qu'une population soumise à des maîtres étrangers, et qui se confond avec eux à mesure que de nouveaux conquérants arrivent. Si les Sicules furent repoussés dans l'Œnotrie, bientôt arrivèrent les Grecs sur la côte, et les Étrusques dans l'intérieur, qui ne laissèrent libres que quelques tribus ausoniennes, comme les Sidicins de Téanum et les Aurunces de Calès, dans les montagnes qui séparent le Vulturne du Liris. De l'autre côté de l'Apennin, dans les riches plaines de l'Apulie, le fond de la population était aussi d'origine ausonienne, comme le prouvent les noms des villes de l'intérieur, Téanum, Lucéria, Asculum, Canusium, Vénusia, Gérunium, Herdonée, et l'usage de l'osque répandu dans toute l'Italie méridionale[4].

Dans l'origine les Sabins, auxquels se rattachent presque tous les peuples sabelliens[5], habitaient, aux environs d'Amiternum[6], le haut pays de l'Abruzze supérieure, d'où sortent le Vélino, le Tronto, la Pescara, et où la fonte tardive des neiges entretient de verts pâturages, quand le soleil brûle déjà les plaines. Ils descendirent de là sur le territoire de Réate, d'où ils chassèrent les Casci, et parvinrent, par le mont Lucrétile et la vallée de l'Anio, jusqu'au Tibre.

1. *Diss. isagogica in Herc. volumina*, I, pl. 7. — 2. Pl. III, 9, et Florus, I, 16. *Liberi Cererisque certamen*. — 3. Str., V, p. 248. Cic., *Agrar.*, I, 6, 7. — 4. Tite-Live, XXVII, 10. — 5. *Sabinus pater*, dans Virg. Les Romains désignaient par le nom générique de Sabelliens une partie des peuples descendus des Sabins. — 6. Denys, II, 49, d'après Caton.

Au nord, ils rejetèrent les Ombriens au delà de la Néra, au sud, ils occupèrent une partie de la rive gauche de l'Anio, Antemna, Régille, Collatie, etc. ; et, au huitième siècle, c'était, après les Étrusques, le plus puissant peuple de la Péninsule[1].

Pasteurs et agriculteurs, comme tous les Sabelliens, les Sabins vivaient épars dans des villages, et, malgré leur nombreuse population, qui mettait en culture et habitait jusqu'aux cimes des plus âpres montagnes, ils n'eurent guère d'autres villes qu'Amiternum et Réate. Cures, le lieu de réunion de tout le peuple, n'était qu'un gros bourg. — C'étaient les Suisses de l'Italie : mœurs sévères et religieuses, tempérance, courage, probité ; ils avaient les vertus sans faste mais durables de l'homme des montagnes, et restèrent aux yeux de l'Italie comme une vivante image des anciens temps. L'histoire, qui reconnaît en eux un des principaux éléments de la population de Rome, n'hésitera point à leur attribuer cette vie frugale et laborieuse, cette gravité austère, ce respect pour les dieux qu'on trouve à Rome dans les premiers siècles, et que le Sabin Numa, disait-on, y avait introduits[2].

Lorsque dans ces arides montagnes la famine était menaçante ou la guerre malheureuse, on vouait aux dieux, par un *printemps sacré*, tout ce qui naissait en mars et avril. Les enfants eux-mêmes étaient offerts en sacrifice. Plus tard les dieux s'adoucirent; le bétail seul fut immolé ou racheté, et les enfants, élevés jusqu'à vingt ans, étaient alors conduits, la tête voilée, hors du territoire, comme ces hordes scandinaves que la loi chassait à époque fixe du pays pour prévenir la famine. Souvent le dieu protégeait lui-même ces jeunes colonies, *sacranæ acies vel Mamertini*, et leur envoyait des guides divins. Ainsi furent conduits par des animaux consacrés à Mars, les Picénins par un

1. Tite-Live, I, 30 — 2. Virg., *Georg.*, II, 532. Cic., *pro Ligario*, 11. Tite-Live, I, 18.

épervier (*picus*), les Hirpins par un loup (*hirpus*), et les Samnites par un taureau sauvage[1].

« Des Sabins, dit Pline (III, 13), descendent par un printemps sacré les Picénins. » Mais trop de races différentes, Pélasges, Illyriens, Ombriens, Étrusques, Syracusains d'Ancône et Sabins, occupèrent cette côte du Picénum, et s'y mêlèrent, pour qu'il en sortît un peuple original. Dans leurs fertiles vallées, les Picénins restèrent en dehors de toutes les guerres italiennes, et s'y multiplièrent à loisir. Quand ils se soumirent à Rome, ils étaient au nombre de 360 000. Parmi les Picénins étaient comptés les Prætutiens, bien qu'ils formassent un peuple distinct, cantonné dans le haut pays. Par un singulier hasard, ce sont ces pauvres et obscurs montagnards, à peine connus des historiens de Rome, qui ont donné leur nom au centre de la Péninsule[2].

La vaste province ordinairement désignée sous le nom de Samnium[3], et qui comprend toutes les montagnes au sud de la Sabine et du Picénum, jusqu'à la Grande-Grèce, était partagée entre deux confédérations formées des deux peuples les plus braves de l'Italie. Au nord, celle des Vestins, des Marrucins, des Péligniens et des Marses[4]; au sud, celle des Pentriens, des Hirpins, des Caudiniens, des Caracénins et des Frentans.

Dans la première ligue, les plus renommés pour leur courage étaient les Marses et les Péligniens; « Qui triompherait des Marses ou sans les Marses[5]? » disait-on. Dans leurs tombeaux, on trouve toujours leurs morts ensevelis avec leurs armes, toutes offensives. La superstition s'allie souvent au courage; après l'aruspice étrusque, il n'y avait pas

1. Fest., s. v. *Ver sacrum;* Pl. *H. N.* III, 18; Serv., VII, 796. Les Romains firent, durant la seconde guerre Punique, un vœu semblable, moins la proscription des enfants. Tite-Live, XXII, 9. Sancus, nommé aussi Fidius et Semo, le divin auteur de la race sabellienne, substitua aux sacrifices humains des rites purs de sang. Den., I, 38. — 2. *Abruzzes* ou *Apruzzi*, comme disent les paysans. — 3. Pl., III, 17. *Regio gentium vel fortissimarum Italiæ*. — 4. Tite-Live, VIII, 29. Polyb., II, 24, et *Fragm. Ennii* — 5. App. *G. C.*, I, p. 639. *Genus acre virum*. Virg., *Géorg.*, II, 167. *Fortissimorum virorum*, *Marsorum et Pelignorum*. Cic., *in Vatin.*, 15.

de plus célèbres devins pour expliquer les signes, surtout le vol des oiseaux, que ceux des Marses. On retrouve là les psylles de l'Égypte et les médecins-sorciers des indigènes du Nouveau-Monde, qui guérissaient avec les simples cueillis dans leurs montagnes, et avec leurs chants magiques, *neniæ*. Une famille, qui jamais ne se mêlait aux autres, avait le don de conjurer les serpents venimeux dont le pays des Marses était rempli, et de guérir leurs morsures[1]. Au temps d'Héliogabale, la réputation des sorciers marses durait toujours; et maintenant encore c'est des bords du lac de Celano que partent ces bateleurs qui vont à Rome et à Naples effrayer le peuple de leurs jeux avec des serpents apprivoisés. Aujourd'hui c'est un saint Dominique de Cullino qui donne ce pouvoir; il y a trois mille ans, c'était une déesse en grande vénération aussi sur les bords du lac Fucin, la magicienne Angitie, sœur de Circé, ou peut-être Médée[2] elle-même, et de cette sinistre famille d'Aétès. Les noms changent, mais la superstition reste, quand l'homme demeure sous l'influence des mêmes lieux et dans la même ignorance.

Le pays des Marses et des Péligniens, situé au cœur de l'Apennin, était le plus froid de la Péninsule[3]; aussi les troupeaux quittant, l'été, alors comme aujourd'hui, les plaines brûlées de l'Apulie, venaient paître dans les fraîches vallées des Péligniens, qui récoltaient aussi d'excellente cire et le plus beau lin[4]. Leur forte place de Corfinium fut choisie pendant la guerre sociale pour devenir, sous le nom significatif d'Italica, la capitale des Italiens soulevés contre Rome.

Les Vestins et les Marrucins, habitant sur l'Adriatique, avaient quelques ports, dont l'un, Aternum (Pescara), ser-

1. Virg., VII, 754.

Spargere qui somnos cantuque manuque solebat,
Mulcebatque iras, et morsus arte levabat.

2. Solin., 8. Serv., VII, 750. —3. Les anciens disaient proverbialement *Peligna frigora* et *Marsæ nives;* aujourd'hui on dit *Freddo d'Abruzzo*. Micali, I, 268. — 4. Pl. XI, 14, XIX, 2.

vait de marché commun à ces deux peuples et aux Frentans.

L'autre grande ligue Sabellienne formait le peuple samnite, qui eut de plus brillantes destinées, de grandes richesses, un nom redouté jusqu'en Sicile, jusqu'en Grèce, mais qui paya toute cette gloire par d'affreux désastres : comme si la durée n'était promise qu'à la faiblesse, le bonheur et le repos qu'au courage obscur et sans ambition. Conduits, suivant leurs légendes, de la Sabine aux montagnes de Bénévent par un taureau sauvage, dont on retrouve le signe sur les médailles de la guerre sociale, les Samnites se mêlèrent aux tribus ausones restées dans l'Apennin, et s'étendirent de colline en colline jusqu'à la Pouille. Sur les flancs du mont Taburnus se fixèrent les Hirpins, que le loup de Mamers avait guidés[1]. Les Frentans remontant vers la mer supérieure s'établirent entre le Frento et l'Aternus ; et tandis qu'une autre bande, franchissant le Silarus, allait former le nouveau peuple des Lucaniens, les Picentins occupaient la côte de la mer inférieure, de Surrentum au Silarus. Ces trois derniers peuples, les Lucaniens surtout, auxquels le voisinage des cités grecques donnait des intérêts particuliers, se séparèrent de bonne heure de la ligue, qui resta composée de quatre peuples (Caudini, Pentri, Hirpini et Caracéni) auxquels appartient plus particulièrement le nom glorieux de Samnites.

Leur pays entouré par le Sangro, le Volturno et le Calore forme comme une île de montagnes abruptes (le *Matese*), qui conservent la neige jusqu'en mai[2] et dont une cime, le Monte Miletto, s'élève à 2000 mètres. Aussi les troupeaux trouvaient-ils dans ces hautes vallées, durant les étés brûlants, de frais pâturages et des sources abondantes. C'était la richesse du pays. Leurs produits, vendus dans les villes grecques qui bordaient la côte, les soldes militaires qu'ils reçurent souvent à titre d'auxiliaires, mais surtout le butin

1. Festus, s. v. *Hirpinos* et Strab. V, 4, 12. Serv., XI, 173. — 2. Keppel-Craven, *Exc. in the Abruzzi.*

qu'ils rapportaient de leurs courses dans la Grande Grèce, accumulaient dans les mains de ces pâtres belliqueux de grandes richesses. Au temps de la guerre contre Rome, telle était l'abondance de l'airain dans le Samnium, que le jeune Papirius en enleva plus de deux millions de livres[1] et que son collègue Carvilius, avec les seules armures prises aux fantassins samnites, fit fondre le colosse de Jupiter qu'il plaça dans le Capitole et qu'on pouvait apercevoir du haut du mont Albain[2]. Comme tous les peuples guerriers, les Samnites mettaient leur luxe dans leurs armes; les plus brillantes couleurs resplendissaient sur leurs vêtements de guerre, l'or et l'argent sur leurs boucliers. Chaque soldat des premières classes, s'équipant à ses frais, voulait prouver son courage par l'éclat de ses armes. Aussi la richesse de l'armée ne prouve pas celle du peuple.

En calculant, d'après les nombres fournis par les historiens de Rome, on a évalué à deux millions d'hommes la population du Samnium[3]. Ce chiffre est évidemment exagéré, comme les bases sur lesquelles il repose. Si les Samnites n'ont pu armer contre Rome plus de 80 000 fantassins et 8000 cavaliers, leur population devait s'élever au plus à 600 000 habitants. Mais c'était assez pour que ces hommes robustes et braves, quelquefois réunis sous le commandement suprême d'un embratur (*imperator*), étendissent tout autour de leurs montagnes leurs courses et leurs conquêtes. Leur principale ressource était leurs troupeaux; mais durant six à sept mois la neige couvrait les pâturages des montagnes, il fallait donc descendre dans les plaines. De là une cause de guerres continuelles avec les peuples voisins[4]. Avant leur guerre contre Rome, les Caracéni et

1. Liv. X, 46. — 2. Pl. XXXIV, 11, parle très-peu des statues d'airain des dieux et pas de ce trait. — 3. Micali, I, 287. — 4. On sait que les tributs levés sur les troupeaux, qui, l'été, passaient des plaines dans la montagne et redescendaient, l'hiver, dans la plaine, étaient le principal revenu du royaume de Naples. Les rois aragonais avaient forcé tous les tenants de la couronne en Apulie à laisser, l'hiver, les troupeaux des Abruzzes paître sur leurs terres. Aujourd'hui encore les propriétaires de la Pouille sont obligés de laisser en prairies les deux tiers de leurs

les Pentri prirent Amiterne aux Sabins[1] et Casinum aux Volsques. Les Hirpins envahissaient sans cesse les plaines de la Pouille, et les Caudini celles de la Campanie, si riche entre les mains actives et industrieuses des Étrusques. Tous enfin se mêlaient sans cesse aux querelles des villes grecques; et on les voit soutenir contre Alexandre d'Épire, comme plus tard contre Rome, une première guerre pour l'indépendance de l'Italie. Si, au sud-est, Tarente et les grandes villes de l'Apulie les arrêtèrent, à l'ouest la Campanie, tant de fois conquise, fut encore le prix du courage sur la mollesse. Mais quatre-vingts ans devaient suffire, sous ce ciel énervant, pour changer des pâtres grossiers en un peuple efféminé et sans courage.

Les Caudini, les Pentri, les Hirpini et les Caracéni, réunis dans une même ligue, formaient cependant, chacun sous son *Meddix Tuticus*, une société distincte, souveraine, qui souvent oubliait l'intérêt général dans ses entreprises particulières. Nés de la dispersion, ces peuples restèrent divisés. Ces fils reniés par leurs pères, ces hommes proscrits par la religion et la politique, rompirent tout lien avec les tribus qui les avaient chassés, et ne surent point en conserver avec les colonies qui partirent de leur sein. Jetés dans le monde libres de tout devoir, ils demeurèrent fidèles au principe de leur origine, et préférèrent à la puissance la liberté, aux liens politiques qui font la force, l'isolement qui prépare les défaites.

Si les treize peuples sabelliens avaient été unis, l'Italie leur appartenait. Mais les Lucaniens étaient ennemis des Samnites, ceux-ci de la fédération marse, les Marses des Sabins; et les Picentins restaient étrangers à toutes les querelles des montagnards. Cependant Rome, qui représentait, comme ne le fit avant elle aucun État de l'antiquité, le principe contraire de l'unité politique, ne triompha qu'après les plus douloureux efforts, et en exterminant cette population

terres. *Voy.* Keppel-Craven, *Exc. in the Abr.*, I, 267 et Symonds, p. 241. Le revenu pour la couronne était naguère de près de deux millions. — 1. Liv. X, 39.

indomptable[1] encore lui fallut-il s'y prendre à deux fois pour cette œuvre de destruction. La guerre du Samnium et la seconde guerre Punique avaient fait déjà bien des ruines et des solitudes; mais quand les vengeances de Sylla eurent passé sur cette terre désolée, Florus put dire: Dans le Samnium même on chercherait vainement le Samnium. Cette ruine fut si complète qu'il nous est à peine resté quelques monuments de ce peuple, et que plus de vingt de ses villes ont disparu sans laisser de vestiges d'elles-mêmes.

Des trois peuples qui se détachèrent de bonne heure de la ligue samnite, les Frentans, les Lucaniens et les Campaniens, ceux-ci, qui avaient eu en partage le plus beau pays de la Péninsule, furent aussi les premiers à perdre le courage et l'indépendance de leurs pères. Ce fut d'abord une suite de glorieuses entreprises. Ces pâtres, qui élevaient dans leurs montagnes[2] de belles races de chevaux, devinrent dans les plaines de la Campanie les meilleurs cavaliers. Les Étrusques, contraints d'abord de partager avec eux leurs champs et leurs villes, avaient été surpris et égorgés dans une nuit (420)[3]. Vulturnum, devenue Samnite, avait pris le nom de Capoue, et celui de *Campani* désigna les nouveaux maîtres du pays[4]. Cumes, la grande cité grecque, fut ensuite prise d'assaut[5] et une colonie campanienne remplaça une partie des habitants égorgés, sans toutefois faire prévaloir l'osque et les usages sabelliens sur la langue et les mœurs grecques[6]. C'était une belle conquête pour de pauvres montagnards; trop belle pour que leur humeur guerroyante s'arrêtât là. Au nord, à l'est et au sud,

1. Tite-Live, et d'après lui tous les historiens de Rome, ont exagéré cette dépopulation du Samnium, puisque, d'après le recensement conservé par Polybe, il pouvait encore donner, après la première guerre Punique, 77 000 hommes de guerre. — 2. Surtout dans celles des Hirpins, dont le pays nourrit encore une excellente race. — 3. Tite-Live, IV, 37-44. — 4. Diod., XII, 31, τὸ ἔθνος τῶν Καμπανῶν συνέστη. — 5. Str., V, 4, 4, et Diod., XII, 76. — 6. Scylax, dans son *Périple* (sect. 10), nomme encore Cumes une ville grecque. *Cf.* Tite-Live, XL, 42, où les Cuméens demandent à substituer le latin au grec dans les actes publics. Vellei., I, 4.

ils étaient entourés de pays difficiles et de populations belliqueuses qui leur fermaient la route à de nouvelles entreprises; mais la mer restait ouverte, et ils savaient qu'au delà des golfes de Pœstum et de Térina il y avait en Sicile du butin à faire, des aventures à courir. Sous l'ancien nom expressif de *Mamertins*, les cavaliers campaniens se mirent à la solde de qui voulait les payer. La rivalité des cités grecques, l'ambition des tyrans de Syracuse, les invasions carthaginoises et la guerre sans relâche qui désolait l'île entière, leur firent toujours trouver à qui vendre leur courage. Et ce métier de mercenaires leur devint si lucratif, que ce qu'il y avait de plus brave dans la jeunesse campanienne passa dans l'île, où les Mamertins furent bientôt assez nombreux pour faire la loi et prendre leur part. Mais, tandis qu'ils devenaient au delà du détroit une puissance contre laquelle luttèrent vainement Carthage, Syracuse et Pyrrhus, leurs villes des bords du Vulturne s'affaiblissaient par les migrations mêmes dont s'augmentait la colonie militaire de Sicile. Dès le milieu du quatrième siècle, à Cumes, à Nole, à Nucérie, les anciens habitants redevinrent les maîtres; et si Capoue conserva la suprématie sur les villes voisines, ce fut en perdant tout caractère sabellique. La mollesse des anciennes mœurs reparut, mais mêlée de plus de cruauté. Dans les funérailles, des combats de gladiateurs pour honorer les morts; au milieu des plus somptueux festins, des jeux sanglants pour égayer les convives[1], et toujours, dans la vie publique, le meurtre et la trahison. On a vu les Samnites s'emparer de la ville en égorgeant leurs hôtes; les premiers soldats romains qu'on y placera voudront, à leur exemple, en massacrer les habitants. Durant la seconde guerre Punique, Capoue scelle son alliance avec les Carthaginois du sang de tous les Romains établis dans ses murs; et Perolla veut poignarder Annibal à la table de son père. Lorsque enfin les légions y rentrent, c'est

1. Athén., IV, 13, des jeux d'animaux, de poissons. Liv. IX, 40. Silius, XI, 51. *Miscere epulis spectacula dira certantum ferro.*

tout le sénat de Capoue qui célèbre ses propres funérailles dans un joyeux festin et boit le poison à la dernière coupe. Il n'y a pas d'histoire plus sanglante, et nulle part il n'y eut de vie plus molle.

Les Lucaniens eurent une destinée à la fois moins triste et moins brillante. En suivant la chaîne des Apennins, ce peuple était entré dans l'ancienne Œnotrie, dont les côtes étaient occupées par des villes grecques, et où Sybaris dominait du golfe de Pœstum à celui de Tarente. Après s'être lentement accrue dans les montagnes, leur population se jeta sur le territoire cultivé des cités grecques, et vers le milieu du cinquième siècle, Pandosie, avec les villes voisines, tomba en leur pouvoir. Maîtres des côtes de l'ouest, ils tournèrent vers celles du golfe de Tarente, et placèrent entre deux dangers les villes grecques déjà menacées au sud par les tyrans de Syracuse. Vers 430, ils luttaient déjà contre Thurium, et tels furent leurs progrès dans l'espace de trente-six ans, malgré leur petit nombre qui ne dépassait pas 34 000 combattants[1], qu'une grande ligue défensive, la première que les Grecs de cette côte eussent conclue, fut formée contre eux et contre Denys. La peine de mort fut prononcée contre le chef de la ville dont les troupes ne seraient pas accourues au premier avis de l'approche des barbares (394)[2]. Ces mesures furent infructueuses ; et, trois ans après, toute la jeunesse de Thurium, en voulant reprendre la ville de Laos, fut détruite dans une bataille qui livra aux Lucaniens la Calabre presque entière[3]. Denys le Jeune, à son tour effrayé, malgré un traité conclu avec eux en 360[4], traça, du golfe de Scylacium à celui d'Hippon, une ligne de défense destinée à couvrir contre eux ses possessions d'Italie[5].

Cette époque fut celle de la plus grande extension des

1. Ils étaient 30 000 fantassins et 4000 cavaliers au siége de Thurium. Diod., XIV, 101. — 2. *Ibid.*, 91. — 3. De Pandosie à Thurium et même jusqu'à Rhégium, Scylax, qui écrivait vers 370, ne connaît tout le long de la côte que des Lucaniens (sect. 12 et 13). — 4. Diod., XVI, 5. — 5. Strab., VI, 1, 10.

Lucaniens. Dès lors ils ne firent plus que reculer, affaiblis qu'ils étaient par le peu d'accord de leurs divers cantons, dont chacun avait ses lois particulières et son chef (*meddix* ou *præfucus*). Vers 356, apparaissent les Bruttiens[1], dont Denys favorisa la révolte, et peu à peu la frontière de la Lucanie remonta jusqu'au Laos et au Crathis. Contenus au sud par les Bruttiens, aussi braves qu'eux-mêmes, ils cherchèrent à se dédommager aux dépens des Grecs des bords du golfe de Tarente; mais ce fut pour appeler sur eux les armes d'Archidamos, d'Alexandre le Molosse, et de Cléonyme. Plus tard, leurs attaques sur Thurium amenèrent la guerre avec Rome, qui leur coûta leur indépendance.

De tous les peuples sabelliens, les Lucaniens semblent être restés les plus grossiers, les plus avides de guerre et de destruction. La civilisation qui les entourait, ne fut pas assez forte pour pénétrer dans ces âpres montagnes, dans ces forêts profondes, où les Lucaniens envoyaient leurs fils chasser l'ours, le sanglier et les bêtes fauves, pour les habituer de bonne heure au danger[2]. Peu nombreux et souvent divisés, ils tinrent néanmoins la population vaincue durement asservie, et éteignirent en elle jusqu'à cette culture grecque, cependant si vivace. « Devenus barbares, dit Athénée[3] des habitants de Posidonie, ayant perdu jusqu'à leur langue, ils avaient du moins conservé une fête grecque, pendant laquelle on se réunissait pour réveiller les anciens souvenirs, rappeler les noms aimés et la patrie perdue; puis l'on se quittait en pleurant. » Triste et touchant usage qui atteste une bien dure servitude !

Nous venons de parler des races vraiment italiennes, de celles du moins qui donnèrent à Rome sa population, ses mœurs et ses lois; il reste à étudier deux peuples, les Grecs et les Gaulois, qui s'établirent plus tard dans la Péninsule. Cependant leur influence, celle des Grecs surtout, ne fut ni moins grande ni moins durable. Aujourd'hui encore on parle

1. Voy. ma *Géographie romaine*, p. 84 de la deuxième édition. — 2. Justin., XXIII, 3. — 3. XIV, 7.

grec aux environs de Locres[1]; et de Turin à Bologne, on retrouve dans les traits du visage, dans l'accent, comparativement rude et guttural des Piémontais, des Lombards et des Romagnols, la trace ineffaçable de l'invasion celtique[2].

L'histoire des colonies grecques en Italie se divise en deux parties : l'une, commençant au huitième siècle avant notre ère, ne peut être l'objet d'aucun doute; l'autre, remontant au quatorzième siècle, a contre elle toutes les probabilités historiques. Sans doute, il est possible que dans les temps qui suivirent la guerre de Troie, après ce grand ébranlement de la Grèce, après cette première réaction de l'Europe héroïque contre l'Asie, riche et civilisée, des troupes d'Hellènes, chassées par les incessantes révolutions de la mère-patrie, aient débarqué sur les côtes de l'Italie. Mais ce que l'on rapporte de l'établissement de Diomède dans la Daunie ou chez les Vénètes, qui du temps de Strabon lui sacrifiaient chaque année un cheval blanc, des compagnons de Nestor à Métaponte et à Pise, d'Idoménée à Salente, bien que Gnosse dans la Crète montrât son tombeau, de Philoctète à Pétilie et à Thurium, d'Épéos à Métaponte, d'Ulysse à Scylacium, d'Évandre, de Tibur, de Télégonus fils d'Ulysse dans le Latium, à Tusculum, Tibur, Préneste, Ardée, etc., ces légendes, disons-nous, ne peuvent être regardées que comme des traditions poétiques inventées par les rhapsodes, afin de donner à ces villes une origine illustre. Rien ne manqua pour accréditer ces généalogies glorieuses : ni les chants des poëtes, ni la crédulité aveugle ou intéressée des historiens, ni même les reliques vénérées des héros.

Sur les bords du Numicius, les contemporains d'Auguste allaient voir le tombeau d'Énée, devenu le Jupiter Indigète; et tous les ans les consuls et les pontifes romains y offraient des sacrifices[3]. Circeii montrait la coupe d'Ulysse

1. Niebuhr, I, 89. *Si ritrovano per manevoli ancora presso i montanari delle due Calabrie non pochi usi popolari, che han contrassegni evidenti di fogge creanze, e mode greche.* Mic., I, 367. — 2. Le docteur Edwards, dans sa lettre à Am. Thierry. — 3. Den., I, 65. Serv., VIII, 125. Sch. Ver., *ad Æn.*, I, 260.

et le tombeau d'Elpénor, un de ses compagnons [1]; Lavinium, le vaisseau incorruptible d'Énée [2], ses dieux pénates et le corps de la Troyenne qui lui avait présagé la grandeur de sa race [3]; Thurium, l'arc et les flèches d'Hercule donnés par Philoctète [4]; Macella, le tombeau [5] de ce héros; Métaponte, les outils de fer dont s'était servi Épéos pour construire le cheval de Troie [6]; Lucérie, l'armure de Diomède [7]; Maluentum, la tête du sanglier de Calydon; Cumes, les défenses du sanglier d'Érymanthe [8].

Personne ne tient plus aujourd'hui à ces fabuleuses origines, si ce n'est peut-être le peuple de Rome, qui dit encore fièrement et en menaçant l'incrédule : *Semo Romani;* et ajoute même comme les Padouans : *Sangue Troiano.*—D'ailleurs, lors même qu'on regarderait comme authentiques les premiers établissements de la race grecque en Italie, on ne pourrait leur accorder aucune importance historique; car, restés sans relations avec la mère-patrie, ils perdirent le caractère de cités helléniques, et quand les Grecs arrivèrent au huitième siècle, ils ne trouvèrent plus de traces de ces incertaines colonies. A cette classe de récits légendaires appartiennent les traditions sur le Troyen Anténor, fondateur de Padoue, et sur Énée apportant dans le Latium le palladium de Troie [9].

Suivant Hérodote, les premiers Grecs établis dans la Iapygie seraient des Crétois qu'une tempête y aurait jetés. Séduits par la fertilité du sol, ils auraient brûlé leurs vaisseaux et bâti Iria dans l'intérieur des terres [10]. Mais la plus ancienne colonie grecque dont l'établissement soit hors de doute, est celle des Chalcidiens, fondateurs de Cumes [11].

1. Strab., V, 3, 6. —2. Procope, IV, 22. On montre encore à Lanuvium l'anneau de fer auquel était attaché le vaisseau d'Énée. — 3. Varro, *R. R.*, II, 4. — 4. *Auctor de Mirab.*, p. 1161. — 5 Tzetzès, *ad Lycoph.*, v., 927. — 6. Justin, XX, 2. — 7. *Cf.* Pl. III, 26. — 8. Proc., *l. c.* — 9. *Voy.* ci-dessous, ch. I. — 10. Sur ces Crétois, *Cf.* Hérod., VII, 170. Ath., XI, p. 523. Fest., s. v. *Salentinum*; Pl. III, 16. — 11. Str., V, 4, 4, πασῶν πρεσβυτάτη τῶν τε Σικελικῶν καὶ τῶν Ἰταλιωτίδων. Aux Chalcidiens s'étaient mêlés des colons de Cymé sur les côtes de l'Asie Mineure, où Homère avait chanté. Le père d'Hésiode était né à Cymé, et Hésiode men-

Conduits par Hippoclès et Mégasthénès, ils s'avancèrent, dit la tradition, à travers des mers inconnues, guidés le jour par une colombe, et la nuit par le son de l'airain mystique[1]. Ils bâtirent Cumes sur un promontoire qui domine la mer et les plaines voisines, en face de l'île d'Ischia. Sa prospérité fut si rapide, grâce à sa position au milieu de la côte tyrrhénienne, devant les meilleurs ports et dans le plus fertile pays de l'Italie, qu'elle put devenir métropole à son tour[2], aider Rome et les Latins, au temps de Porsenna, à repousser le joug des Étrusques du nord et, pour son compte, lutter avec ceux de la Campanie. La bataille de l'an 475 (voir ci-dessus p. 39) retentit jusque dans la Grèce, où Pindare la célébra. Mais en 420 les Samnites entrèrent à Cumes. Toutefois, malgré l'éloignement et malgré les Barbares, Cumes resta longtemps encore grecque de langue, de mœurs et de souvenirs; et chaque fois qu'un danger menaçait la Grèce, elle croyait, dans sa douleur, voir pleurer ses dieux[3]. Ces larmes payaient les chants de Pindare.

Sur cette terre volcanique, près des champs Phlégréens et du sombre Averne, les Grecs se crurent aux portes des enfers. Cumes, où Ulysse avait fait l'évocation des morts, devint le séjour d'une des sibylles et des nécromanciennes les plus habiles de l'Italie; chaque année, de nombreux pèlerins visitaient avec effroi le saint lieu au grand profit des habitants[4]. C'est là aussi, dans ce poste avancé de la civilisation grecque, au milieu de ces Ioniens tout pleins de l'esprit homérique, que s'élaborèrent les légendes qui amenèrent en Italie tant de héros de la Grèce[5].

tionne Latinus comme fils d'Ulysse et de Circé. Eusèbe, p. 121, place cet événement en 1050. C'est une date bien reculée. — 1. Nieb., I, 22. — 2. Cumes fonda *Dicæarchia* ou *Puteoli*, qui lui servit de port, *Parthenope* et *Neapolis*, qui l'éclipsa. Naples comptait aussi parmi ses fondateurs des Athéniens et des Érétriens. Ceux-ci s'étaient d'abord établis dans l'île d'Ischia, d'où ils avaient été chassés par une éruption volcanique. Str., V, 4, 9. L'Averne et le Lucrin étaient très-poissonneux : *vectigalia magna præbebant*, Serv. *ad Georg.*, II, 16. — 3. Le miracle des pleurs de l'Apollon cuméen se renouvela au temps de la guerre d'Aristonic et d'Antiochus. — 4. Cic., *Tuscul.*, I, 5. — 5. *Cf.* la chronique de Cumes, citée par Festus, s. v. *Romam*.

Après Cumes et ses colonies directes, les autres villes chalcidiennes furent Zancle, nommée plus tard Messane, et Rhégium, qui gardaient toutes deux l'entrée du détroit de Sicile, mais dont la position militaire était trop importante pour ne point attirer sur elles de nombreux malheurs. Les Mamertins, qui surprirent Messane et en massacrèrent toute la population mâle, ne firent que ce que fit, quelques années plus tard, une légion romaine à Rhégium.

Les Doriens, qui dominaient en Sicile, à Tyndaris, Syracuse, Camarina, Gela, Agrigente et Ségeste, étaient peu nombreux en Italie; mais ils avaient Tarente qui rivalisa de puissance et de richesse avec Sybaris et Crotone, et qui conserva plus longtemps que ces deux villes son indépendance[1]. De riches offrandes, déposées au temple de Delphes, attestaient encore, au temps de Pausanias, ses victoires sur les Iapyges, les Messapiens et les Peucétiens. Aussi avait-elle élevé à ses dieux, en signe de son courage, des statues de taille colossale et toutes dans l'attitude du combat; mais ils ne purent la défendre contre Rome, et le vainqueur qui rasa ses murailles, lui laissa par dérision les images de ses belliqueuses divinités! Parmi ces colonies, on compte Héraclée, Brundusium, Callipolis et Hydruntum. Ancône, fondée vers 393, dans le Picénum, par des Syracusains qui fuyaient la tyrannie de Denys l'Ancien, était aussi dorienne.

Au premier rang des villes achéennes s'était placée Sybaris, qui avait soumis la population indigène des pays du vin et des bœufs (*Italie* et *Œnotrie*). Au bout d'un siècle, vers 620, elle possédait un territoire couvert de vingt-cinq villes, et pouvait armer trois cent mille combattants. Mais un siècle plus tard, en 510, elle fut prise et détruite par les Crotoniates. Toute l'Ionie, qui trafiquait avec elle, pleura sa ruine, et les Milésiens prirent des vêtements de deuil. Son territoire rendait cent pour un[2]; ce n'est plus aujourd'hui

1. Tite-Live, XXVII, 16. Strabon dit, VI, 3, 4, ἴσχυσαν δέ ποτε οἱ Ταραντῖνοι καθ' ὑπερβολήν. La grande richesse de Tarente provenait de ses pêcheries du golfe et surtout de ses ateliers pour le travail et la teinture des laines fines du pays. — 2. Varr., *R. R.*, I, 44.

qu'une plage déserte et marécageuse. Sur la côte occidentale de la Lucanie, Scidrus, Laos et Posidonie dont les ruines grandioses ont rendu célèbre la ville aujourd'hui déserte de Pœstum, étaient ses colonies. D'autres Achéens, appelés par elle, avaient fondé Métaponte, qui dut de grandes richesses à son habile agriculture[1]. Crotone, fondée en 710, eut une prospérité aussi rapide que celle de Sybaris, sa rivale, mais qui se soutint plus longtemps. Son port était meilleur et son enceinte, double en étendue (cent stades), accuse une population plus nombreuse, que sa renommée pour les luttes du pugilat nous ferait aussi regarder comme plus énergique. Les désastreuses expéditions des tyrans de Syracuse la ruinèrent. Prise trois fois par eux, elle avait perdu toute importance quand les Romains l'attaquèrent.

Locres, d'origine éolienne, avait été bâtie par des Locriens Ozoles vers 683, ou plus tôt encore, si l'on admet la tradition qui disait ses premiers habitants issus, comme les Parthéniens de Tarente, de mariages illégitimes durant la première guerre de Messénie. Sa ruine, commencée par Denys le Jeune, fut achevée par Pyrrhus et Annibal.

Les Ioniens n'avaient que deux villes dans la Grande-Grèce : Élée, fondée par les Phocéens, et qui devait s'illustrer, moins par sa puissance que par son école de philosophie et la longue durée de son obscure indépendance; et, vers 446, Thurium, dont les Athéniens furent les principaux fondateurs. Ennemie des Lucaniens et de Tarente, Thurium devait entrer de bonne heure, comme sa métropole, dans l'alliance de Rome[2]. D'autres Ioniens, fugitifs de Colophon, s'étaient aussi fixés aux bouches du Siris, sous la protection de Sybaris.

Il n'est pas de notre sujet de nous arrêter sur cette his-

1. Scymn., v. 227. — 2. On peut remarquer que parmi les Grecs les peuples d'origine ionienne et achéenne (Athènes, Thurium, Cumes, Naples, les Achéens) s'unirent volontiers avec Rome, tandis que les villes doriennes : Tarente, Syracuse, Corinthe sont ses ennemies. Mais les Ioniens sont, comme les Romains, presque des Pélasges. On voit où pourrait conduire cette question de races, mal à propos soulevée, comme on le fait si souvent aujourd'hui.

toire, fort mal connue du reste et qui appartient à l'histoire des peuples grecs bien plus qu'à celle de l'Italie. Nous n'insisterons ici que sur la rapidité même de l'accroissement de ces villes. D'abord humbles et faibles, peu d'années leur suffirent pour devenir de puissants États qui comptaient par cent mille le nombre de leurs combattants. Ce n'est pas seulement l'heureux climat de la Grande-Grèce, ni la fertilité du sol, qui dans les vallées et les plaines des deux Calabres surpassait celle de la Sicile[1], ni l'admirable position de ces villes, ni la sagesse de Charondas, de Zaleucos, de Parménide et de Pythagore, qui firent ce prodige; mais l'habile politique qui admit dans la cité tous les étrangers[2], et transforma, pour quelques siècles, les populations pélasgiques du sud de l'Italie en un grand peuple grec. Sans doute des distinctions s'établirent, et il y eut probablement dans les capitales des plébéiens et des nobles; dans les campagnes, des serfs de la glèbe, et dans les villes conquises des sujets; mais ces différences n'empêchaient ni l'union,

1. Dolomieu, *Dissertation sur le tremblement de terre de* 1783. — 2. Pol., II, 38. Diod., XII, 9. Sybaris commandait à quatre peuples et à vingt-cinq villes (Str., VI, 1, 13). Il y a sans doute une bien grande exagération dans le chiffre de ses 300 000 combattants, mais le nombre de ses habitants devait être très-supérieur à celui des villes de la Grèce propre. A certaines de ses fêtes Sybaris réunissait jusqu'à 5000 cavaliers, quatre fois plus qu'Athènes n'en eut jamais. Athen. XII, p. 519. Diod., V, 9. Scymn., 340. Il en fut de même à Crotone. Les Pélasges de la Lucanie et du Brutium montrèrent autant de facilité que ceux de la Grèce à se laisser absorber par les Hellènes, à prendre leur langue et leurs coutumes, par les mêmes raisons, la communauté d'origine, ou du moins la proche parenté. Cette influence des Hellènes fut si forte que, malgré les colonies romaines postérieures, la Calabre, comme la Sicile, resta longtemps un pays grec. Ce ne fut même qu'au commencement du quatorzième siècle que la langue grecque commença à s'y perdre; aujourd'hui encore la langue des Calabres laisse reconnaître des traces nombreuses de grec ancien. Quant à la prospérité de ces villes, elle se rattache, plus qu'on ne l'a montré, à celle des colonies grecques en général. Maîtres de toutes les côtes du grand bassin de la Méditerranée, les Grecs avaient entre leurs mains le commerce des trois mondes. De continuelles relations unissaient leurs villes, et chaque point de ce cercle immense profitait des avantages de tous les autres. La prospérité de Tarente, de Sybaris, de Crotone et de Syracuse, répondait à celle de Phocée, de Smyrne, de Milet et de Cyrène. Les nombreux rapports entre Milet et Sybaris, Tarente et Cnide sont attestés par Hérodote, III, 138.

ni la force. C'est par ce moyen aussi, par cette assimilation des vaincus aux vainqueurs, que Rome grandit. Mais Rome conserva longtemps ses mœurs ; et les villes de la Grande-Grèce, perdues par trop de richesses, tombèrent dans cette effroyable corruption qui énerve à la fois le corps et l'âme, les hommes et les États. Minées au dedans par la ruine des mœurs et du patriotisme, menacées au dehors par la rivalité de Carthage et de Syracuse, par l'ambition des tyrans de la Sicile et des rois de l'Épire, par les courses enfin des Gaulois italiens et des Samnites, des Lucaniens surtout, elles s'affaiblirent encore mutuellement par de sanglantes rivalités, et livrèrent aux Romains une facile conquête.

Nous aurons moins à dire des Gaulois. Lorsque Hu le Puissant franchit le Rhin à la tête des hordes kimriques, les tribus gauloises du nord ouest, réfoulées sur les Cévennes et les Alpes, s'y accumulèrent; et vers 587, comme des flots longtemps amoncelés, débordèrent au nombre de trois cent mille par les Alpes et la vallée du Danube, sur l'Italie et les régions illyriennes. Le Biturige Bellovèse conduisait ceux qui prirent leur route par le mont Genèvre. Sur les bords du Tessin, il écrasa une armée étrusque qui défendait le passage, et établit son peuple entre le Tessin, le Pô et le Serio, sous le nom d'Insubriens[1].

Bellovèse avait montré la route; d'autres la suivirent. Dans l'espace de soixante-six ans, des Cénomans, sous un chef surnommé l'Ouragan (*Elitovius*), des Ligures, des Boies, des Lingons, des Anamans et des Senons[2] chassèrent les Étrusques des bords du Pô, et les Ombriens des côtes de l'Adriatique jusqu'au fleuve Æsis. Quelques débris de la puissance étrusque et ombrienne subsistèrent cependant au milieu des populations gauloises, et formèrent de petits États libres, mais tributaires et toujours exposés, par les mobiles affections de ces barbares, à de soudaines attaques. Ainsi, Melpum fut surprise en trahison et détruite le jour même, dit-on, où les Romains entraient dans Véies[3].

1. Liv. V, 34, 35. — 2. Aux Senons, Strabon mêle, V, I, 6, des *Gésates*, ces deux peuples, dit-il, qui prirent Rome. — 3. Pl. III, 17.

Comme conquérants, les Gaulois ne dépassèrent pas les limites où s'était arrêtée l'invasion des Senons (l'Æsis). Mais cette race vigoureuse, ces hommes avides de bruit, de butin et de combats, troublèrent longtemps la Péninsule, comme tout l'ancien monde, avant que les légions pussent les saisir au milieu de leurs forêts, et les fixer au sol. Habitant des bourgs sans murailles, dit Polybe, dormant sur l'herbe ou la paille, vivant de chair seulement, ils ne savaient que combattre et un peu labourer, et n'estimaient que l'or et les troupeaux, richesses mobiles qui ne gênent point le guerrier, et qu'il transporte partout avec lui. Sous leur domination la Cisalpine retourna à la barbarie d'où les Étrusques l'avaient tirée : les forêts, les marécages s'étendirent; les portes des Alpes surtout restèrent ouvertes, et il en descendit continuellement de nouvelles bandes, qui réclamèrent leur part du *pays de la vigne*[1]. Leur haute taille, leurs cris sauvages, leurs gestes toujours emportés et menaçants, et cette ostentation de courage qui, les jours de bataille, leur faisait dépouiller leurs vêtements pour combattre nus, effrayèrent si fort les Italiens, qu'à leur approche tous s'armaient, jusqu'aux prêtres. Que dire de plus? A Alexandre, jeune, heureux et menaçant, ils répondirent qu'ils ne craignaient que la chute du ciel; et la première armée romaine qui les vit, s'enfuit épouvantée. Rome cependant devait les rencontrer partout, à Carthage, en Asie, autour d'Annibal, à ses portes même, et jusqu'au pied du Capitole!

De tout ce qui précède il ressort quelques considérations importantes pour l'histoire de Rome.

1° Prépondérance au huitième siècle sur les deux rives du Tibre des Sabins et des Étrusques, et par conséquent leur influence sur les institutions et les mœurs du peuple qui va s'élever auprès d'eux.

2° Faiblesse des Latins, qui favorisera les commencements de la ville éternelle, comme le peu d'homogénéité de leur race lui rendra facile l'association avec les étrangers.

1. On sait les traditions rapportées par Tite-Live, V, 33 et Plut., *in Cam.*, sur l'Étrusque Aruns.

3° Puissance, mais génie indisciplinable des Sabelliens.

4° Divisions politiques des peuples italiens, entretenues par la division même du sol et par la diversité de leurs races.

Si l'on voulait en effet saisir, dans son ensemble, la situation de la Péninsule au milieu du huitième siècle avant notre ère, on verrait dans l'Italie supérieure des Ligures, des Gaulois, des Ombriens, des Étrusques, des Vénètes, des Carnes, des Euganéens; dans le nord et au centre de la presqu'île, des Étrusques encore et des Ombriens; dans l'Opique, le long de la mer Tyrrhénienne, du Tibre au Silarus, la foule des tribus ausoniennes; dans les Apennins et sur les bords de l'Adriatique, de l'Ombrie à l'Apulie, les peuples sabelliens, mélangés d'Ausones, de Liburnes et de Pélasges; enfin, autour du vaste golfe auquel Tarente donna plus tard son nom, quelques Iapyges et les restes des tribus pélasgiques ou illyriennes, dont il se trouvait des débris épars sur tous les points de la Péninsule.

C'était donc partout différence d'origine, et par suite différence de mœurs et de langage, fractionnement au sein d'un même peuple en tribus rivales, division poussée à l'infini, et par conséquent partout aussi faiblesse et guerres intestines, excepté dans l'Étrurie, où l'union entre les douze peuples n'était pas encore détruite. En se rappelant ce qui a été dit plus haut sur la nature physique de l'Italie, on reconnaîtra que ces divisions originelles devaient être rendues durables par la configuration même de la Péninsule, et que des causes puissantes, nées du sol même, autant que de la diversité primitive de ses habitants, s'opposaient à ce que les peuples italiens, comme ceux de l'Espagne et de la Grèce, formassent jamais dans les temps anciens une grande nation.

Que maintenant, au milieu de ces peuplades rendues étrangères les unes aux autres par un long isolement on place un petit peuple qui se fera de la guerre une nécessité, de l'exercice des armes une habitude, de la discipline militaire une vertu, et l'on comprendra que ce peuple, né

pour la conquête, triomphe de toutes ces tribus dont beaucoup ont d'ailleurs avec lui communauté d'origine et qui, attaquées successivement, s'apercevront trop tard que la ruine de l'une était la menace et l'annonce de la ruine prochaine de l'autre.

III. — ORGANISATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE.

Quand l'Europe, fille de l'Asie, n'était pas assez forte encore pour ne suivre que ses propres inspirations, elle montrait son origine orientale, en mêlant la religion à toutes ses institutions, en faisant du culte la base et le lien de la société, et des riches, des forts, des puissants, une caste de prêtres. En Asie, ces ministres des dieux tiennent d'abord les deux glaives; ils commandent au nom du ciel et de la terre; ils ont la double puissance, le droit et la force; ils sont à la fois prêtres et guerriers; c'est là le gouvernement théocratique dans sa pureté primitive. Mais bientôt un schisme s'opère : l'Orient ne veut pas que les mains de ses prêtres se souillent aux œuvres sanglantes de la guerre, et dans l'Inde, dans l'Égypte, les guerriers se séparent de la caste sacerdotale en prenant rang au-dessous d'elle.

En Italie, comme dans le reste de l'Europe, la plus ancienne civilisation nous paraît retenir quelque chose des formes théocratiques de l'Orient, bien que nous n'admettions pas toutes les conséquences qu'on a tirées de l'usage du *ver sacrum*. Il y a toutefois cette importante différence, qu'elle n'eut jamais un ordre de prêtres distinct du reste des citoyens. Les mêmes hommes furent ministres des dieux et chefs du peuple; mais, selon le génie plus *humain*, plus politique de l'Occident, les rapports furent inverses de ce qu'ils étaient dans l'Orient; le guerrier prima le prêtre; avant d'être pontife, augure, le noble fut patricien;

il ne s'enferma pas dans le sanctuaire, mais il vécut sur la place publique; il ne resta pas lié à des formes immuables, mais il les modifia suivant ses besoins: la religion, enfin, ne fut pas pour lui seulement un but, mais aussi un moyen, un instrument, instrument d'autant plus redoutable qu'il croyait lui-même, et que la politique pouvait s'aider encore du fanatisme religieux.

Chez les Étrusques, ces deux caractères du prêtre et du guerrier paraissent dans un parfait équilibre. Leurs Lucumons, seuls instruits de la science augurale, seuls éligibles par droit héréditaire aux fonctions publiques, gardiens des mystères, et maîtres de toutes les choses divines et humaines, forment une théocratie militaire fondée sur le droit divin et l'ancienneté des familles. Chez les peuples osques et sabelliens, l'équilibre semble rompu au profit du guerrier. Le chef, c'est l'homme vénéré pour l'antiquité de sa race et la grandeur de sa maison, puissant par l'étendue de ses domaines, par le nombre de ses proches, de ses serviteurs et de ses clients.

Les peuples pasteurs et agriculteurs, par cela même qu'ils restent plus près de la nature, la suivent davantage dans leurs institutions; pour eux, Juifs, Arabes, Turcs, Celtes de l'Écosse et de l'Irlande, ou indigènes du Latium et de la Sabine, la famille est le premier élément de la société; et l'autorité patriarcale du chef qui, comme Abraham, combat et sacrifie tour à tour, est le premier des gouvernements. Mais à la famille se rattachent les serviteurs, dévoués à la vie à la mort à celui qui les nourrit et les protége, qui les mène au combat et les enrichit de butin, comme les *comites* germaniques, les *soldurii* aquitains, les membres des clans écossais, comme, enfin, les clients italiens à leur patron. Le patronat[1] ou patriciat doit donc être élevé du rang d'une institution particulière à la hauteur d'une loi de l'organisation même de presque toutes les sociétés primitives. Alors que les institutions manquent, il faut bien,

1. Den., II, 10, 9, regarde expressément le patronat romain comme une vieille coutume italienne. Les tiatias javanaises et les phars albanais repo-

pour que l'État se forme, qu'il y ait entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, une première association : association aux obligations variées, accordant ici plus, là moins, à la liberté du protégé et aux droits du protecteur. A Rome cela s'appela la clientèle; au moyen âge, ce fut la féodalité[1].

Comme les Lucumons étrusques, les patriciens latins et sabins étaient les prêtres de leurs familles et de leurs clients; ils sacrifiaient aux pénates domestiques; ils accomplissaient les rites publics et occupaient les magistratures; en un mot, ils avaient l'autorité religieuse comme l'autorité politique. Mais dans le Latium la religion protégeait moins qu'en Étrurie leurs priviléges, parce qu'elle était plus populaire. Aussi les grands de Rome se hâteront-ils d'emprunter aux Étrusques leur science augurale, et d'acheter bien cher les livres sibyllins, afin de placer à côté de la religion populaire, accessible à tous, une religion d'État, réservée pour eux seuls.

De cette union de la politique et de la religion[2], de ce double caractère de l'aristocratie italienne, surtout en Étrurie, il résulta que le droit public et le droit privé furent étroitement unis au droit religieux; que la religion fut comme dans l'Orient la base de toute cité, le principe de toute jurisprudence, et que les vieilles législations ainsi placées sous la sanction divine en eurent une autorité plus respectée. En outre, comme il est de l'essence de toutes les religions, de celles surtout qui sont entre les mains des

sent sur le même principe; ce sont aussi des familles composées d'un chef, de parents, de serviteurs, tous dépendant de lui. La clientèle existait chez les Sabins, Liv. II, 16. Den., V, 40 et X, 14; chez les Étrusques, Liv. V, 1; IX, 36, et XXIII, 3, Den., IX, 5. *Cf.* Liv. X, 5, la *gens Licinia* à Arezzo; chez les Samnites, Non Marc., II, 1; à Capoue, Liv. XXIII, 2, 7.— 1. A Rome, tous les droits paraissent venir de la famille; les chefs de l'État sont les *patres*, les *patricii;* la propriété, c'est le *patrimonium*, les droits sur le client, le *patrocinium*, etc. Mais le droit d'aînesse qu'on trouve chez tant de peuples était inconnu à Rome. — 2. Dans Virgile, le Toscan Asilas est chef de guerre, *divumque interpres*, X, 175. De même le Marse Umbro, VII, 752, et le Rutule Rhamnès, pour le Samnium. *Cf.* Tite Live, X, 38. Il parle (IX, 44) de l'aristocratie samnite (*principes*, *primores*, *nobiles*, *equites*, *milites aurati et argentati*).

chefs de l'État, d'aimer le mystère, les lois civiles, enveloppées dans les lois religieuses[1], furent aussi secrètes et mystérieuses. « Conservées dans un langage muet, et ne s'expliquant que par des cérémonies saintes, qui restèrent ensuite dans les *acta legitima*, elles furent longtemps observées avec la sévérité et les scrupules de la piété[2], » et donnèrent une force immense à l'aristocratie qui en était seule dépositaire.

Sa plus grande force était cependant toujours dans la possession du sol, même dans l'Étrurie, où l'industrie et le commerce avaient créé la richesse mobile de l'or à côté de la richesse immuable de la terre. Posséder la terre était, comme au moyen âge, non-seulement le signe de la puissance, mais la puissance même, parce que de vastes domaines donnaient toute une armée de serviteurs et de clients. Primitivement ces domaines étaient égaux[3], et ces aristocraties formaient elles-mêmes, par le nombre et l'égalité de leurs membres, de véritables démocraties. Dans les États greco-italiens, ordinairement nés de migrations peu nombreuses, colonies ou printemps sacrés, la société préexistait à la propriété. Il y avait des citoyens avant qu'il y eût des possesseurs du sol, et lorsqu'une ville s'élevait, la terre pouvait être géométriquement divisée; chaque citoyen en recevait une portion égale. Ce principe de l'Europe féodale et constitutionnelle, que les droits politiques découlent de la propriété, était donc pris dans un sens inverse par l'antiquité. A Lacédémone, c'est comme Doriens, comme citoyens fondateurs de l'État, que les Spartiates obtiennent 9000 lots, et aucun droit nouveau ne sort pour eux de cette concession de propriétés. Avant d'avoir chacun

1. Le passage de Festus sur les rituels étrusques montre bien ce caractère sacerdotal de la législation étrusque. La religion y règle toutes choses; il y est écrit, dit-il, *quo ritu condantur urbes, aræ, ædes sacrentur, qua sanctitate muri, quo jure portæ, quo modo tribus, ceteraque ejusmodi ad bellum ac pacem pertinentia.* — 2. Vico, II, 283. — 3. Comme à Sparte. Plut., *in Lyc.* Les 9000 lots donnés aux Spartiates étaient inaliénables. *Cf.* Giraud, *du Droit de propriété.*

leur part de la terre promise, les Hébreux sont tous égaux, tous membres du peuple de Dieu, et ils restent après le partage ce qu'ils étaient auparavant. En Égypte, à Cyrène, dans toutes les colonies grecques, de semblables partages ont lieu sans impliquer aucune conséquence politique[1]. De là la fréquence des lois agraires, qui chez nous serait un bouleversement social et une mesure souverainement inique, et qui dans l'antiquité n'avait pour résultat que d'augmenter le nombre des citoyens, de revenir sur des usurpations injustes, de ramener l'État à l'égalité primitive. Elles n'en furent pas moins repoussées avec violence, là surtout où il se forma, comme à Rome et dans l'Étrurie, au-dessous du peuple primitif, un second peuple pauvre et opprimé qui serait devenu trop redoutable, si à la puissance du nombre il avait encore joint celui de la fortune. Pour prévenir ces réformes, la religion même fut appelée en aide à la loi civile, et imprima à la propriété territoriale un caractère sacré et immuable. C'est elle qui divisait les terres, et qui, par des prières, des libations et des sacrifices, marquait les bornes qu'on ne pouvait déplacer sans encourir l'indignation divine[2]. *Numa... statuit eum qui terminum exarasset, et ipsum et boves sacros esse.* De là naquit le dieu Terme, gardien des limites, qui, dans la tradition, ne veut pas même reculer devant le maître des dieux. Jamais

1. Josué, ch. XX. Plut., *in Lyc.* Hérod., II, 109. Arist., *Pol.*, VII, 4. Le suffrage universel, qui tend à prévaloir de nos jours, est au contraire un retour au principe ancien de l'égalité des droits politiques pour tous les membres de la cité, sans distinction de pauvres et de riches, de propriétaires et de non-propriétaires. — 2 La terre à limiter était pour l'*agrimensor*, à la fois augure et prêtre, une enceinte où devait s'accomplir un acte religieux. Comme le sanctuaire des dieux, c'était un *templum*, dont les limites étaient mises en rapport avec les divisions du ciel. Un autel s'élevait sur la limite, et les entrailles des victimes étaient placées sous la borne, devenue elle-même un dieu par cette consécration. La propriété, l'*ager auspicatus vel limitatus*, devenait ainsi immuable comme la religion même. Elle ne pouvait s'étendre, mais elle ne pouvait être usurpée. Cicéron, dans la *IIe Philippique* (§ 40), nie qu'on ait le droit de conduire une nouvelle colonie sur le territoire d'une colonie ancienne, non détruite: *Negari in eam coloniam, quæ esset auspicato deducta, dum esset incolumis, coloniam novam deduci posse.* Pour toutes les cérémonies du bornage et leur rapport avec les cos-

la propriété territoriale n'a été plus énergiquement consacrée, et avec elle la puissance héréditaire des riches.

Ce fut de l'Étrurie que sortit cette divinisation de la propriété; grâce, en effet aux conquêtes de ce peuple, son influence s'étendit sur une grande partie de la Péninsule, et ses coutumes pénétrèrent plus loin encore que ses armes. Dans le Latium, dit Varron, on fondait des cités suivant les rites étrusques, et nulle divinité ne fut plus honorée par toute l'Italie que le dieu des Limites[1].

Sur cette double base de la religion et de la propriété, s'éleva donc la vieille aristocratie italienne, et plus tard celle de Rome. Réunissant ces deux éléments de force, qui, séparés, donnent encore chacun la puissance, quels ne devaient pas être son irrésistible ascendant et sa durée? Aussi ne laissa-t-elle point s'élever au-dessus d'elle des familles qui possédassent la puissance par droit héréditaire. Ce sont partout des magistrats électifs, presque toujours annuels, comme les lucumons de l'Étrurie, le Meddix Tuticus des Campaniens[2], le préteur ou le dictateur des cités latines. Seulement, dans les circonstances graves, on élisait un chef suprême dont les fonctions étaient surtout militaires, comme l'embratur (*imperator*) des Sabelliens, et le roi que nommaient les douze cités étrusques, en lui envoyant chacune un licteur en signe du pouvoir qui lui était donné sur la nation entière[3]. On voit aussi, dans le Latium, un dictateur de Tusculum, Égérius, reconnu chef de la confédération latine, pour faire la dédicace du temple commun d'Aricie[4]. Durant l'époque héroïque, tout le Latium eut des rois; mais au temps de la fondation de Rome on n'en retrouve que dans les petites villes de la Sabine[5]. Albe même n'avait plus que ses dictateurs; et déjà se répétaient, en haine du nom royal, des légendes populaires sur les cruautés de Mézence et de ces tyrans qui, frappés par la colère divine,

mogonies étrusques, *voy.* les *Rei Agrar. Script.*, Creuzer et Giraud, *du Droit de propriété*. — 1. Varro, *L. L.*, IV, 32. Ovide, *Fast.*, II, 566. — 2. Liv. XXIV, 19, Fest., s. v. *Tuticus*, et les inscriptions. — 3. Liv. I, 8. — 4. Cato, *Orig.*, II, *ap.* Priscian., IV, 4. — 5. A une époque posté-

avaient été ensevelis avec leurs palais au fond du lac d'Albano. Dans les basses eaux on croyait voir encore ces demeures coupables[1].

Sur une colline, au bord d'un lac ou sur les rives escarpées d'un fleuve, mais toujours dans une position d'un accès difficile, s'élevait la capitale de chaque État, ordinairement peu étendue et fortifiée, surtout en Étrurie, avec tout l'art du temps. Fœsules, Rusellæ, Populonium, Cossa, dont on peut reconnaître encore l'enceinte, n'avaient que trois quarts de lieue de tour, Volaterra une lieue et demie, et Véies, la plus grande des cités étrusques, moins de deux lieues et demie. Les cités latines n'étaient pas, à beaucoup près, aussi vastes. Encore réservait-on, suivant le rituel étrusque, suivi dans le Latium, un espace libre entre les premières constructions et les murailles, comme au dehors entre le mur et les champs cultivés. C'était le *pomœrium*, l'enceinte sacrée de la cité, dans laquelle n'habitaient que les citoyens véritables, c'est-à-dire les chefs de famille (*gentes*), les pères ou patriciens avec leurs serviteurs et leurs clients. Les plébéiens, les étrangers, restaient au delà du pomœrium, en dehors de la cité politique. Sur une place réservée au centre de la ville, les patriciens se rassemblaient en armes[2], comme les Germains et les Gaulois, pour délibérer sur leurs communs intérêts (*res patria*, d'où patrie). Suivant les rituels étrusques[3], ils devaient être partagés en tribus, curies et centuries; et les tables Eugubiennes montrent que cette division avait lieu aussi dans l'Ombrie. Mais les Osces et les Sabelliens, plus libres que les Étrusques des entraves sacerdotales, ne paraissent pas avoir connu ces divisions, cette mystérieuse autorité du nombre, cette arithmétique sacrée, qui joueront un si grand rôle à Rome.

rieure, il y avait encore des rois chez les Dauniens, les Peucétiens, les Messapiens et les Lucaniens. Str., V et VI *passim*; Liv. X, 18. Thuc., VIII, 33. Paus., X, 13. Mais ce n'étaient peut-être que de simples chefs de guerre, comme l'embratur samnite. — 1. Virg., VIII, 7 et 481. Den., I, 71. — 2. *Quir*, lance; de là *quirites* et *curia*, lieu où se réunissent les quirites. — 3. Fest., s. v. *Rituales*. Virg., X, 201, et Serv., *ibid.*

Dans les sociétés sévèrement organisées, dans les États soumis à une aristocratie puissante et inflexible, il y a presque toujours à côté du peuple docile un peuple révolté qui habite les forêts profondes et qui vit de pillage. Ces *outlaws*, qui sont les héros des temps barbares, durent être nombreux dans l'ancienne Italie, où d'ailleurs, au milieu de tant de cités rivales, l'esprit militaire, entretenu par des guerres continuelles, donna naissance à des bandes de mercenaires qui vendaient leurs services comme les condottières du moyen âge, ou guerroyaient pour leur compte[1]. On sait la fortune des Mamertins en Sicile. Celle de quelques chefs toscans ne fut pas moins brillante[2], et le condottière étrusque Mastarna, gendre et héritier de Tarquin l'Ancien[3], rappelle involontairement cet autre condottière, François Sforza, gendre aussi et successeur d'un duc de Milan. Romulus lui-même, proscrit dès sa naissance, rejeté de la caste patricienne d'Albe, associé dans la tradition[4] à d'autres condottières également repoussés par l'aristocratie étrusque, ne semble pas autre chose qu'un de ces chefs de guerre qui sut choisir, avec un merveilleux instinct, l'admirable position de Rome, et cacher son nid d'aigle entre ce fleuve, ces collines boisées et les plaines marécageuses qui de leur pied s'étendaient jusqu'au Tibre.

Nous ne voulons pas nous occuper des croyances religieuses de l'Italie. Depuis que les immenses théogonies indiennes nous sont connues, les anciennes religions de l'Europe ont été si bien commentées, que la subtilité d'esprit des vieilles sociétés a été substituée au génie sobre et sévère des peuples jeunes et barbares. L'Italie primitive n'a pas eu, excepté dans l'Étrurie, de si grands mystères, de si profondes doctrines. La religion, avant l'invasion des idées grecques et orientales, y fut simple, populaire, fondée sur

1. Liv., IV, 55; VI, 6, parle de bandes sorties du pays des Volsques sans l'assentiment du conseil de la nation, et Denys, VII, 3, des mercenaires que les Étrusques prenaient à leur solde. — 2. Tac., *Ann.*, IV, 65. — 3. *Cf.* le discours de Claude, retrouvé à Lyon. — 4. Den., II, 37. Il est aussi question d'un Oppius de Tusculum et d'un Lævus Cispius d'Anagnie, au temps de Tullus Hostilius. Varr., *ap.* Fest., *Septimontium*.

les nécessités de la vie, sur les travaux des champs, sur les impressions d'admiration ou d'effroi que causait cette belle et mobile nature. Un des traits qui la distinguent, c'est la supériorité morale de ses dieux[1]. Ainsi, Vesta, la vierge immaculée, qui conserve à la fois le foyer domestique et le foyer public (*focus publicus*); les dieux Pénates, protecteurs de la vie humaine et de la cité[2]; Jupiter, arbitre du monde physique et du monde moral, père nourricier et suprême conservateur[3]; le dieu Terme et la Bonne Foi, qui punissent la fraude et la violence; et ce culte touchant des Mânes, *dii manes*, qui, rendant une vie immortelle et divine aux êtres qu'on avait aimés, montrait les aïeux veillant, par delà le tombeau, sur ceux qu'ils avaient laissés parmi les vivants. Trois fois chaque année, les mânes quittaient les enfers, et le fils qui avait imité les vertus de ses pères, pouvait voir les ombres vénérées. Les dieux de la Grèce sont si près de l'homme, qu'ils en ont toutes les faiblesses; ceux de l'Orient en sont si loin, qu'ils ne se mêlent point à sa vie, malgré leurs nombreuses incarnations. Les dieux italiens, gardiens de la propriété, de la foi conjugale et de la justice, protecteurs de l'agriculture, dispensateurs de tous les biens terrestres, président aux actions des hommes sans partager leurs passions, mais aussi sans élever leur esprit au-dessus des préoccupations égoïstes. L'art et la science y perdent; la moralité y gagne[4]. L'Olympe romain ne sera ni brillant de vie, de lumière et de beauté, comme celui de la Grèce; ni profond, mystérieux et terrible comme ceux de l'Égypte ou de l'Inde. Ses dieux seront des dieux obscurs et utiles[5], à qui pendant longtemps, des adorateurs

1. Den., II, 18. — 2. Macr. Sat., III, 4; Den., II, 68, Ῥωμαίων πόλεως φύλαξ — 3. *Jovi conserv. possessionum*, Grut., *Inscr. ant.* Ind. I, p. 2. Le Jupiter romain est le Zeus grec avec l'addition du nom de *pater*; en Italie, comme à Dodone, le chêne à glands doux, et le hetre qui donne aussi des fruits comestibles lui étaient consacrés. Varr., *L. L.*, IV, 32, 1. — 4. S. Augustin (*Civ. Dei*, VII, 4) remarque que Janus n'a été le héros d'aucune aventure inconvenante. Ovide cependant l'a quelque peu compromis (*Fast.*, VI, v. 119 et suiv.). — 5. *Saturnus*, la semence; *Ops*, le travail des champs; *Flora*, la fleur; *Bellona*, la guerre; *Juventus*, la jeunesse; *Fides*, la foi; *Concordia*, la concorde; *Terminus*, le dieu des limites; *Fors*,

intéressés n'oseront adresser que de justes prières. Leur culte sera pour cette société sans élan ni enthousiasme un moyen de conservation, il ne sera pas un élément de civilisation et de progrès.

Mais aussi ces divinités modestes ne pourront montrer les redoutables exigences qu'on trouve dans de plus puissantes théogonies. Elles ont bien rarement demandé du sang humain sur leurs autels; mais elles acceptent un sacrifice volontaire, le rachat du peuple par le dévouement d'une victime propitiatoire, Curtius qui ferme, en s'y précipitant, le gouffre ouvert au sein de la ville, ou Décius qui par sa mort change la défaite en victoire.

Un autre caractère de ces dieux est leur multitude infinie. Chaque ville a sa divinité protectrice. C'est Visidianus à Narnia, Valentia à Ocriculum, Delventius à Casinum, Marica à Minturnes, Palina chez les Frentans, Matuta Mater à Satricum; et les nombreux Sémones et Indigètes[1], les nymphes, les héros, les vertus déifiées, Concordia, Flora, Pomona, Juventas, Pollentia, Fides, Ops, Rumina, Ména, Numéria[2], et la foule des divinités locales que Tertullien appelle énergiquement *decuriones deos*, et les dieux du monde souterrain, Larves et Lémures, et ceux des *indigitamenta*, ou prières pontificales, qui font penser aux anges et à quelques-uns des saints de nos croyances populaires. Non-seulement chaque ville, mais chaque famille, chaque homme, honorait des dieux particuliers et des génies protecteurs de sa vie et de ses biens (Lares, Pénates). A la fin de la république, Varron compta jusqu'à 6000 dieux. Cette Démocratie divine échappait nécessairement à l'autorité et au contrôle des grands dieux et de leurs prêtres. Aussi la tolérance religieuse fut-elle une des nécessités du gouvernement romain[3]; et si les patriciens n'avaient eu le secret de la science augurale, de formules mystérieu-

la fortune. — 1 *Cf.* Spangenberg, *de vet. lat. rel. dom.*, p. 62, et Preller, *les Dieux de l'Ancienne Rome*, p. 73 de la traduction française. — 2. S. Aug., *C. D.*, IV, 11. — 3. *Voyez* dans Tite-Live les mesures prises par le sénat

ses et de cérémonies symboliques, ils n'auraient pu joindre, comme ils le firent, à l'ascendant de la naissance et de la fortune celui de la religion.

Quelques dieux cependant avaient de plus nombreux adorateurs, comme Jupiter, le dieu de l'air et de la lumière; Janus, le soleil, qui se dédoublait en Djanus et Djana; Saturne, Mars ou Mavors, le dieu qui tue; Bellona, Juno Sospita, etc.; et leur culte était le dernier lien qui tînt réunies des cités d'une même origine. Ainsi les Étrusques s'assemblaient au temple de Voltumna; les Latins, au bois sacré de la déesse Ferentina, dans le temple de Jupiter Latialis, sur le mont Albain, et dans ceux de Vénus à Lavinium et à Laurentum; les Èques, les Rutules et les Volsques, au temple de Diane, à Aricie. De semblables réunions avaient lieu chez les Sabins, les Samnites, les Lucaniens, les Volsques, les Ligures, etc... C'étaient de véritables amphictyonies italiennes que la religion présidait et que rompit plus tard la politique des Romains, après qu'ils se furent eux-mêmes servis des Féries latines pour assurer leur suprématie sur le Latium [1].

En religion, comme en politique, les Étrusques se distinguaient profondément du reste des peuples italiens, surtout avant que leurs conquêtes eussent étendu au loin leur influence. Leurs doctrines religieuses, écho lointain des grandes théogonies asiatiques, proclamaient l'existence d'un être suprême, âme du monde, providence et destin. Un vaste système d'émanations faisait sortir de cette cause première le monde matériel aussi bien que les dieux, et constituait un véritable panthéisme. Le dualisme indien et persan avec les bons et les mauvais génies, la doctrine scandinave et orientale de la destruction et du

après la découverte des bacchanales; il défendit les réunions nombreuses, mais il n'osa interdire le culte. XXXIX, 8 et suiv. — 1. Tite-Live, II, 44; VI, 10; X, 16; VII, 25. Priscian., IV, 4. Le culte de la Fortune est surtout romain et d'un âge postérieur. Le mot τύχη ne se rencontre pas une seule fois dans Homère, mais dans Virgile et les écrivains du siècle d'Auguste le mot Fortuna revient à chaque instant. Macr., *Saturn.*, V, 16. Du reste le Destin des anciens n'était pas aveugle. *Fatum* exprimait un décret de la sagesse infinie et de l'ordre éternel.

renouvellement du monde, la doctrine des peines et des récompenses, l'enfer avec ses supplices, se retrouvent aussi dans l'Étrurie ; mais une différence essentielle entre cette religion et les cultes asiatiques, c'est la science augurale. Ce pays si souvent effrayé par les tremblements de terre, l'explosion des feux souterrains et les éclats de la foudre[1], cette terre si fertile et toujours si menacée, devait plus qu'une autre nourrir la superstition et les terreurs religieuses. On eut foi en une puissance occulte qui manifestait sa volonté en dehors de l'ordre régulier des choses, et l'art d'expliquer ces prodiges, de gagner la faveur de cette redoutable puissance, devint la science suprême. Les grands seuls la connurent, et dans leurs mains elle devint une arme longtemps infaillible contre les innovations populaires. Dans leurs rituels tout était prévu, car le prêtre, pour mieux assurer son pouvoir, ne voulait pas qu'il y eût une seule action indifférente ; et une honteuse superstition s'appesantit sur le peuple, enchaîna sa langue, son esprit et jusqu'à ses gestes ; mais plus lourd fut le joug, plus violente aussi fut la révolte : à la foi aveugle succéda la plus audacieuse incrédulité. On ne crut qu'au hasard, à la fortune, et, plus tard encore, à rien si ce n'est au plaisir effréné et au repos dans la mort ; des voluptés sans nom, puis le suicide.

Ainsi, chez les Osques et les Sabelliens, un culte simple, avec des dieux sans nombre; dans l'Étrurie, une religion qui voulait rendre compte de la vie et de la mort, du bien et du mal, qui montrait partout l'intervention arbitraire des dieux, voyait dans les phénomènes naturels une manifestation de leurs volontés capricieuses, et rendait nécessaire une classe d'hommes voués, pour le salut public de la cité, pour les intérêts privés de chaque citoyen, à l'interprétation et à l'expiation des présages. Tout cela devait

1. En 1824, dans la seule Toscane et dans l'espace d'un mois, dix personnes et un grand nombre d'animaux furent tués par la foudre, beaucoup d'édifices incendiés, etc. Micali, II, c. 23. Cicéron attribue lui-même la supériorité des Toscans dans l'art augural à la nature du pays. On retrouve en Orient l'usage de tirer des augures du vol des oiseaux. Cic., *de Div.*, I, 12; Pl. VII, 56, mais non avec l'importance qu'il eut en Étrurie.

entrer dans Rome, le sacrificateur latin ou sabin et l'augure toscan; le culte populaire et la religion sacerdotale.

Mais nous n'y voyons pas entrer ces oracles de la Grèce qui ont été si souvent la voix de la sagesse et du patriotisme, ni ces poëtes sacrés de l'Orient dont les chants épuraient les croyances nationales. La religion en Italie, qui était un contrat avec les dieux, bien plus qu'une prière et un acte de reconnaissance, n'ouvrit jamais les larges horizons où l'esprit prend des ailes et que la philosophie et l'art peuplent de leurs idées et de leurs symboles. L'esprit latin fut frappé par ce culte sans grandeur d'une incurable stérilité.

On pourrait revendiquer encore au nom des anciennes populations de la Péninsule les institutions religieuses de Numa, et regarder les Douze Tables comme un monument des vieilles coutumes italiennes. Les lois sur le mariage, sur la puissance du père et de l'époux, sur l'usure, appartiennent certainement aux temps les plus reculés, et l'atrocité des peines rappelle la froide cruauté des âges héroïques, comme d'autres lois et certains usages paraissent pris à une société de pasteurs encore nomades. N'oublions pas non plus le droit fécial établi par les Èques, l'ordre de bataille (*acies*) des Étrusques, dont l'infanterie serrée en lignes profondes ressemblait à une muraille d'airain (*murum ferreum*)[1]; leurs couronnes d'or imitant les feuilles du chêne, pour récompense militaire[2]; l'armement du soldat samnite qui devint celui du légionnaire[3], et le culte simple, la vie frugale, l'éducation sévère des pâtres et des laboureurs de la Sabine et du Latium; le luxe et les arts de l'Étrurie[4]; une foule enfin de coutumes de la vie publique et de la vie privée, qui nous montreraient déjà Rome dans l'ancienne Italie : Rome tout entière, moins cette admirable discipline, cette énergique organisation qui

1. *Cf.* le curieux ouvrage de Dornseiffen : *Vestigia vitæ nomadicæ tam in moribus quam legibus romanis conspicua.* Utrecht, 1819. — 2. Script. vet. col. vat., I, 592. — 3. Pl., XXXIII, 1. — 4. Pour l'art, voir les Atlas de Micali et de M. Noel des Vergers.

dompta tant d'éléments divers, et créa le plus puissant empire que le monde ait encore connu.

Voici une bien lente excursion dans l'ancienne Italie, et de bien longs préliminaires à l'histoire de Rome; mais si nous ne nous trompons, ce détour n'aura fait qu'abréger notre route en la rendant plus facile. Ce sont d'ailleurs les origines mêmes de Rome que nous avons étudiées, les institutions d'où les siennes sont sorties, les peuples qui, après avoir formé sa population, lui ont donné ses plus grands hommes. Si l'on ouvre les fastes consulaires, on trouve parmi les consuls, des années 510 à 460, des Volsques, des Aurunces, des Sicules, des Sabins, des Rutules, des Étrusques et des Latins. Parmi les grandes familles : les Jules, les Servilius, les Tullius, les Géganius, les Quinctius, les Curiatius, les Clœlius, viennent d'Albe; les Appius, les Posthumius, et probablement les Valérius, les Fabius, et les Calpurnius qui se disaient descendants de Numa, de la Sabine; les Furius et les Hostilius, de Medullia dans le Latium; les Octavius de Vélitres; les Cilnius (Mécène était de cette famille) et les Licinius, d'Arrezzo; les Cécina, de Volaterra; les Vettius, de Clusium; les Pomponius, les Papius, les Coponius de l'Étrurie; les Coruncanius et les Sulpitius, de Camérium; les Porcius, les Mamilius, qui se disaient descendants d'Ulysse et de Circé, de Tusculum.

Parmi les grands noms de la littérature romaine, deux seulement, ceux de César et de Lucrèce, appartiennent vraiment à Rome, tous les autres sont italiens. Horace est Apulien; Ennius, Salentin; Plaute, de l'Ombrie; Virgile, de Mantoue; Stace, d'Élée; Nævius, de la Campanie; Lucilius, de Suessa-Aurunca. Cicéron est Volsque, comme Marius; Ovide, Pélignien; Caton, Tusculan; Salluste, Sabin; Tite-Live, de Padoue; les deux Pline, de Como; Catulle, de Vérone. Voilà pour les hommes, passons aux choses.

De l'Étrurie vinrent à Rome : la division en tribus, curies et centuries, l'ordonnance de bataille, les ornements des magistrats, le laticlave, la prétexte, l'apex, les chaises curules, les licteurs, tout l'appareil des triomphes et des jeux

publics, les nundines, le caractère sacré de la propriété et la science augurale, c'est-à-dire la religion d'État. — Du Latium, les noms de dictateur et de préteur, le droit fécial, une religion simple qui plaçait sous la protection des dieux tous les travaux de la vie champêtre, le culte de Saturne, protecteur de l'agriculture, et celui de Djanus et de Djana, le Soleil et la Lune, réunis dans le double Janus, enfin des habitudes agricoles et la langue même. Du Samnium et de la Sabine, le titre d'imperator, l'armure et les traits des soldats, des mœurs sévères et religieuses et des divinités guerrières. — De tous les pays enfin qui l'entouraient, le patriciat ou le patronat, la division en gentes, la clientèle, l'autorité paternelle, le culte des dieux lares et des dieux fétiches, tels que le pain ou Cérès, la lance ou Mars, les fleuves, les lacs et les sources thermales. Et comme expression fidèle de cette formation de la société romaine, Romulus et Tullus sont Latins; Numa et Ancus, Sabins; Servius et les deux Tarquin, Étrusques.

Je trouve dans Plutarque cette belle et expressive légende. Romulus, dit-il, appela de l'Étrurie des hommes qui lui enseignèrent les cérémonies saintes et les formules sacrées. Ils firent creuser un fossé autour du *Comitium*, et chacun des citoyens de la nouvelle ville y jeta une poignée de terre apportée de son pays natal. Puis on mêla le tout, et l'on donna au fossé, comme à l'univers, le nom de monde. — Ainsi devaient tomber dans le sein de Rome et s'y mêler, toutes les nationalités italiennes, toutes les puissances, toutes les civilisations de l'ancien monde.

HISTOIRE

DES ROMAINS.

PREMIÈRE PÉRIODE.

ROME SOUS LES ROIS (754-510).

FORMATION DU PEUPLE ROMAIN.

CHAPITRE I.

HISTOIRE TRADITIONNELLE DES ROIS[1].

ὡς οὖν ἐν τοῖς πατρίοις ὕμνοις
ὑπὸ Ῥωμαίων ἔτι καὶ νῦν ᾄδεται.
DEN., I, 79

Au commencement régnait, sur les Aborigènes du Latium, un roi étranger[2], un fils d'Apollon, Janus, dont la de-

1. Nous ne voulons pas nous jeter dans la discussion des légendes de la période royale. Le lecteur curieux de ces sortes de jeux d'esprit pourra consulter les premiers volumes de Niebuhr, où toutes ces légendes sont rapportées, complétées et combattues. Pour nous, aux hypothèses, quelque ingénieuses et érudites qu'elles soient, mais toujours aussi incertaines que les traditions qu'elles combattent, nous préférons l'admirable récit de Tite-Live, sinon comme vérité, du moins comme tableau. Qu'importent, après tout, les détails plus ou moins authentiques sur la biographie de certains personnages? Il n'est qu'une chose sérieuse et vraiment importante, parce qu'elle intéresse les hommes de tous les temps, c'est de savoir comment s'est formée cette ville singulière, qui est devenue un peuple, un monde. Ce problème nous occupera plus que beaucoup de questions insolubles ou oiseuses que depuis Niebuhr on agite tant de l'autre côté du Rhin. — 2. Une seule tra-

meure s'élevait sur le *Janicule*. Son peuple avait les mœurs incultes et grossières des hommes du premier âge[1], mais il donna à Saturne, dépossédé par Jupiter, le mont *Capitolin*, et le dieu, pour prix de cette hospitalité, enseigna aux Latins l'art de cultiver le blé et la vigne. C'est l'âge agricole qui commence. A Janus succédèrent son fils Picus, qui eut le don des oracles, et Faunus, qui accueillit l'Arcadien Évandre, fils de Mercure et de la nymphe Carmenta. Évandre bâtit une ville sur le *Palatin*, alors couvert de bois et de prairies, et répandit parmi les indigènes l'usage des lettres grecques et des mœurs plus douces. Hercule aussi vint dans le Latium, où il abolit les sacrifices humains, épousa Tina, la fille d'Évandre, et tua sur l'*Aventin*, au milieu d'une forêt épaisse, le brigand Cacus[2]. Ainsi, les dieux, les demi-dieux et les héros s'arrêtaient sur les bords du Tibre. C'était un présage de la futur grandeur de la ville aux sept collines[3].

Par Saturne, le père des dieux, Rome se rattachait à ce qu'il y avait de plus grand au ciel; par Énée, l'aïeul de Romulus, elle tenait à ce qu'il y avait de plus grand sur la terre, la cité de Priam. Conduit par l'étoile de sa mère[4], qui le jour comme la nuit guidait son navire, Énée vint débarquer sur les côtes du Latium avec son fils Ascagne, les dieux pénates et le Palladium de Troie. Latinus, roi du pays, accueillit l'étranger, lui donna pour épouse sa fille Lavinia et à ses compagnons sept cents arpents de terre[5], sept pour chacun. Mais, dans une bataille contre les Rutules, Énée, vainqueur de Turnus, disparut au milieu des flots du

dition fait Janus autochthone, les autres le font venir de Delphes ou du pays des Perrhèbes. Les Grecs le confondirent avec Ion. *Cf.* Mac., *Sat.* I, 7. — 1. Virg., *Æn.*, VIII, 315. Ils vivaient de glands. — 2. Serv., VIII, 189, 321. Den., I, 4. Tac., *Ann.*, XI, 14. Fest., s. v. *Palatium*, *Saturnia*, Liv. I, 5. — 3. Les Juifs envoyaient aussi, sur les bords du Tibre, une colonie d'Iduméens qui avaient fui devant l'épée de David ; et c'était un petit-fils d'Ésaü, Tsepho, qui avait conduit en Italie l'armée d'Énée, roi de Carthage. Gibb., chap. XVI, p. 206. — 4. Serv., *ad. Æn.*, I, 6 et 381 ; VII, 158. Nævii *fragm.*, I, 25. Den., I, 53. — 5. Serv., XI, 316, d'après Caton. Sur Énée, *Cf.* Bochart, l'abbé Vaug et surtout Klausen dont la solide érudition n'a pu rien mettre hors de doute.

Numicius, dont l'eau sacrée servit depuis au culte de Vesta. Les dieux avaient reçu le héros. On l'adora sous le nom de Jupiter-Indigète. Cependant la guerre continua, et, dans un combat singulier, Ascagne tua Mézence, l'allié de Turnus. Quittant alors la côte aride et insalubre où son père avait fondé Lavinium, il vint bâtir au cœur du pays Albe la Longue sur le mont Albain, dont la cime domine tout le Latium et laisse voir à la fois le Tibre, la mer et les crêtes tourmentées de l'Apennin. Douze rois de la race d'Énée s'y succédèrent ; l'un d'eux, Procas, laissa deux fils, Numitor et Amulius. Le premier, comme l'aîné, devait hériter du royaume, mais Amulius s'en saisit, tua le fils de Numitor, plaça sa fille Sylvia parmi les Vestales et ne laissa à son frère qu'une partie des domaines privés de leur père. Or, un jour Sylvia était allée puiser, à la source du bois sacré, l'eau nécessaire au temple, Mars lui apparut et promit à la vierge effrayée de divins enfants. Devenue mère, Sylvia fut condamnée à mort selon la rigueur des lois du culte de Vesta, et ses deux fils jumeaux furent exposés sur le Tibre. Le fleuve était alors débordé ; le berceau fut doucement porté par les eaux jusqu'au mont Palatin, où il s'arrêta au pied d'un figuier sauvage[1]. Mars n'abandonnait pas les deux enfants. Une louve, attirée par leurs cris, les nourrit de son lait. Plus tard, un épervier leur apporta des aliments plus forts, tandis que des oiseaux consacrés aux augures planaient au-dessus de leur berceau pour en écarter les insectes. Frappé de ces prodiges, Faustulus, berger des troupeaux du roi, prit les deux enfants et les donna à sa femme Acca Larentia, qui les appela Romulus et Rémus.

Élevés sur le Palatin, dans des huttes de paille, comme

1. Le *ficus ruminalis*, religieusement conservé pendant des siècles. *Rumma* a le sens de *mamma*, et le Tibre s'appelait lui-même Rumon, c'est-à-dire le fleuve aux eaux fertilisantes. Serv., *Æn.*, VIII, 63. De là le nom de Rome, qui ne vient pas du grec Ῥώμη, et ceux de Romulus et de Rémus. Philargyr. *ad* Virg. *Ecl.*, I, 20. — Le lit du Tibre allait autrefois du Pincio au Janicule ; bien que ce fleuve n'ait aujourd'hui qu'une largeur de 185 pieds, il déborde encore fréquemment dans les rues de Rome et l'on a marqué sur la façade de l'église de la Minerve une crue de 32 pieds.

les rudes enfants du berger, ils grandirent en force et en courage, attaquant hardiment les bêtes fauves et les brigands, et soutenant leur droit par la force. Les compagnons de Romulus se nommaient les Quintilii; ceux de Rémus, les Fabii, et déjà la division se mettait entre eux. Cependant un jour les deux frères prirent querelle avec les bergers du riche Numitor, dont les troupeaux paissaient sur l'Aventin; et Rémus, surpris dans une embuscade, fut traîné par eux à Albe, devant leur maître. Les traits du prisonnier, son âge, cette double naissance, frappèrent Numitor; il se fit amener Romulus, et Faustulus découvrit aux deux jeunes gens le secret de leur naissance. Aidés de leurs compagnons, ils tuèrent Amulius; et Albe rentra sous la domination de son roi légitime. En récompense, Numitor leur permit de bâtir une ville sur les bords du fleuve, et leur abandonna tout le pays qui s'étendait du Tibre à la route d'Albe, jusqu'à un lieu nommé *Festi*, entre le cinquième et le sixième mille[1]. Égaux en force et en autorité, les deux frères se disputèrent bientôt l'honneur de choisir l'emplacement et le nom[2] de la nouvelle ville. On s'en remit aux dieux, dont on consulta la volonté par l'augure sabellien du vol des oiseaux. Rémus, sur l'Aventin, vit le premier six vautours; mais presque aussitôt il s'en montra douze à Romulus, sur le Palatin; et leurs compagnons, gagnés par cet heureux présage, prononcèrent en sa faveur. Ainsi, la colline plébéienne, déjà souillée dans les plus vieilles traditions par le séjour du brigand Cacus, l'était encore par l'augure néfaste de Rémus.

Suivant les rites étrusques[3], Romulus attela à une char-

1. C'est là l'*ager romanus*. Sous Tibère on y célébrait encore les *ambarvalia*, ou mieux suivant Saumaise, d'après Strabon, les *amburbia*, sacrifices expiatoires destinés à purifier l'enceinte primitive, tandis que les *ambarvalia* étaient des sacrifices propitiatoires pour obtenir de bonnes récoltes. Salmas., ad Flav. Vopisc. *in Aureliano*, p. 361 de l'édit. de 1640. Strab., V, 230. Aulu-G., VI, 7. — 2. Le nom profane était *Roma*, le nom sacerdotal *Flora*; il y avait un troisième nom secret, probablement *Amor*, anagramme de Roma, et qu'il était défendu de prononcer sous peine de mort. Munter. *de Occulto urbis Romæ nomine*. — 3. Varron, *L. L.*, IV, 32; Plut. *Rom.*, II.

rue un taureau et une génisse sans tache, et avec un soc d'airain il traça autour du Palatin un sillon qui représenta le circuit des murs, le *Pomœrium*, ou enceinte sacrée[1], au delà de laquelle commençait la ville profane, la cité sans auspices des étrangers, des plébeiens (21 avril 754[2]). Déjà

1. Aulug., XIII, 14.... *qui facit finem urbani auspicii.* Sous Servius, six collines furent enfermées dans le Pomœrium; jusqu'à Claude, l'Aventin resta en dehors de cette enceinte. Fest., s. v. *Prosimurium*, Den., IV, 13. Tac., *Ann.*, XII, 24.

2. Les difficultés de la chronologie romaine sont aussi inextricables que les légendes de son histoire.

1° Jusqu'à Auguste on compta d'après les consuls et depuis l'expulsion des rois; mais des consulats furent passés; Tite-Live lui-même peut, d'après ses propres calculs, être convaincu d'en avoir omis plusieurs. Par suite des troubles, ou par la fraude des pontifes, on en fit durer quelques-uns plus, quelques autres moins que l'année. Les intercalations des interrègnes et des dictatures, les variations de l'époque de l'entrée en charge, fixée tantôt au 13 décembre, tantôt, après la deuxième guerre punique, au 19 mars ou aux ides de mai, enfin, depuis l'an 153, au 1er janvier, amenèrent une telle confusion que, quand César fit la réforme du calendrier, il fallut faire une année de quinze mois pour mettre l'année d'accord avec le cours du soleil.

2° L'année romaine est de 4 mois en arrière sur l'année chrétienne, et de 3 mois en avance sur l'année grecque, de sorte que l'an de Rome 300 répond à 8 mois de l'an 454, et à 4 mois de l'an 453 avant J. C., et pour les olympiades à 3 mois de l'ol. 81, 3, et à 9 mois de l'ol. 81, 4. Par conséquent, lors même que cette chronologie serait certaine, il y aurait, en comptant en années avant J. C., de continuelles rectifications à faire.

3° Tite-Live avoue qu'une grande confusion existe encore pour la période qui suit l'expulsion des rois, *tanti errores implicant temporum*.... II, 21; et il n'y a, en vérité, de certitude pour la chronologie romaine que depuis la prise de Rome par les Gaulois, parce que les Grecs connurent cet événement et le rattachèrent à leur propre chronologie, à ol. 98, 1 ou 2, ou même, selon Varron, ol. 97, 2. Quand on commença, assez tard, à établir une chronologie pour l'histoire romaine, c'était une croyance traditionnelle (voy. Serv., *ad Æn.*, 1, 268) que Rome avait été fondée 360 ans après la ruine de Troie, et qu'entre sa fondation et sa destruction par les Gaulois il s'était écoulé un même nombre d'années. Sur cette période de 360 ans, on en prit un tiers pour les consuls ou 120, les deux autres tiers ou 240, et avec quatre années intercalaires 244, formèrent la part des rois. Or 390, date de la prise de Rome par les Gaulois, plus 364, donnent 754. Seulement, comme pour cette même date fondamentale on variait de quelques années, les uns prirent 754, d'autres 753, ou 752 (Fabius, l'ol. 8, 1; Polybe et Corn. Nepos, l'ol. 7, 2; Caton, l'ol. 7, 1; Varron, l'ol. 6, 3, et *les Fastes capitolins*, l'ol. 6, 4). On en vint à fixer le jour (21 avril) et l'heure même où Romulus avait tracé le Pomérium. On comprend quelle valeur peut avoir une telle chronologie.

4° Pour ce qui regarde en particulier les trois derniers rois. Cicéron et

le rempart s'élevait[1], quand Rémus, par dérision, le franchit d'un saut; mais Céler, ou Romulus lui-même, le tua, en s'écriant: « Ainsi périsse quiconque franchira ces murs. » La légende mettait du sang dans les fondements de cette ville qui devait en répandre plus que n'a fait aucune cité du monde.

Pour augmenter la population de la nouvelle cité, Romulus ouvrit un asile sur le mont Capitolin[1], et fit demander, dans les villes voisines, de s'unir à son peuple par des mariages. Partout on refusa avec mépris : ouvrez aussi, disait-on, un asile aux femmes. Il dissimula; mais aux fêtes du dieu Consus il fit enlever les jeunes filles, accourues avec leurs pères à ces jeux. On ne s'entendit point pour punir cet outrage. Les Cæniniens, prêts les premiers, furent battus; Romulus tua leur roi Acron, et consacra ses armes, comme dépouilles opimes, à Jupiter Férétrien. Les Crustuminiens

Tite-Live, faisaient de Tarquin le Superbe, mort en 495, le fils de Tarquin l'Ancien, venu à Rome avec sa femme 138 ans auparavant; de là, des impossibilités chronologiques auxquelles la légende n'avait pas songé.

5° Enfin, les 244 ans de la période royale donnent, en moyenne, 35 ans par règne. Or Rome était une monarchie élective, où l'on n'arrivait au trône qu'à l'âge de l'expérience, de la maturité; de plus, sur sept rois, deux seulement achevèrent en paix leur vie et leur règne. Aussi Newton, n'admettant pour moyenne de chaque règne que 17 ans, réduisait ces 244 ans à 119, et plaçait la fondation de Rome vers 630 avant J. C. Niebuhr a remarqué que Venise, république qui avait aussi des chefs électifs, compta, de 805 à 1311, 40 doges; ce qui donne une moyenne de 12 ans et demi pour chacun. On ne peut toutefois rien induire de ces calculs, car en Espagne, de 1516 à 1759 (243 ans), il y eut sept rois: autant en France, de 987 à 1223 (236 ans); et de 1589 à 1830, en 241 ans, il y aurait eu, en comptan comme la Restauration, sept rois, dont deux périrent de mort violente, un troisième acheva sa vie dans l'exil et un quatrième mourut à dix ans. Cette chronologie des premiers temps de Rome nous sera donc suspecte, comme l'histoire de ses premiers rois. Nous la suivrons cependant, faute d'une autre plus certaine.

1. On vient de retrouver cet ancien mur de la *Roma Quadrata* dans les fouilles entreprises aux frais de l'Empereur Napoléon III sur l'emplacement du Palais des Césars et si bien dirigées par MM. L. Renier et Pietro Rosa. C'est un mur évidemment construit par des ouvriers étrusques ou sous l'influence directe des idées architectoniques de l'Étrurie. Il en est de même pour le mur de Servius. — 2. Le mont Capitolin avait une double cime et descendait de deux côtés à pic dans les marais. La position était donc très-forte.

et les Antemnates eurent le même sort, et perdirent leurs terres. Mais les Sabins de Cures, conduits par leur roi Tatius, pénétrèrent jusqu'au Capitolin et s'emparèrent par la trahison de Tarpéia, de la citadelle que Romulus y avait bâtie[1]. Déjà les Romains fuyaient, quand Romulus, vouant un temple à Jupiter Stator, renouvela le combat, que les Sabines arrêtèrent en se précipitant entre leurs pères et leurs époux. La paix fut conclue, et le premier fondement de la grandeur de Rome posé par l'union des deux armées. Le Janus à deux têtes devint le symbole du nouveau peuple[2].

Au bout de cinq ans, Tatius fut tué par les Laurentins, auxquels il refusait justice d'un meurtre; et les Sabins consentirent à reconnaître Romulus pour roi. Des victoires sur les Fidénates et les Véiens justifièrent ce choix. Mais un jour qu'il passait la revue de ses troupes, près du marais de la Chèvre, un orage dispersa le peuple; quand il revint, le roi avait disparu. Proculus l'avait vu monter au ciel sur le char de Mars, au milieu de la foudre et des éclairs. On l'adora sous le nom de Quirinus. Le sénat l'avait immolé à ses craintes, ou les Sabins à leur ressentiment.

Les deux peuples ne purent s'entendre pour lui donner un successeur, et, pendant une année, les sénateurs gouvernèrent tour à tour comme interrois. On convint à la fin que les Romains feraient l'élection, mais qu'ils ne pourraient choisir qu'un Sabin. Une voix nomma Numa Pompilius; tous le proclamèrent; c'était le plus juste et le plus sage des hommes, le disciple de Pythagore et le favori des dieux. Inspiré par la nymphe Égérie qu'il allait consulter la nuit dans la solitude du bois des Camènes, il régla les cérémo-

1. Pour en ouvrir les portes aux Sabins, Tarpéia leur avait demandé ce qu'ils portaient au bras gauche; c'étaient des bracelets d'or. Mais de ce bras ils portaient aussi leurs boucliers; en entrant, ils les lui jetèrent, et elle resta étouffée sous leur poids. Cependant, au fond des sombres galeries creusées dans le mont Capitolin, la belle Tarpéia vit toujours assise au milieu de ses trésors; mais malheur à qui tenterait de pénétrer jusqu'à elle! C'est, dit Niebuhr, la seule légende ancienne qui vive encore parmi le peuple de Rome. — 2. Serv., XII, 198.

nies religieuses, les fonctions des Pontifes, gardiens du culte; des Flamines, ministres des grands dieux; des Augures, interprètes des volontés divines; des Féciaux, qui prévenaient les guerres injustes; des Vestales qui, choisies par le grand prêtre dans les plus nobles familles, conservaient le feu perpétuel, le Palladium et les dieux Pénates; des Saliens enfin, qui gardaient le bouclier tombé du ciel (ancile), et honoraient le dieu de la guerre par des chants et des danses armées. Il défendit les sacrifices sanglants et la représentation des dieux par des images de bois, de pierre ou d'airain[1]. Il encouragea l'agriculture; et afin d'en régulariser les travaux, il réforma le calendrier. Pour que chacun vécût en paix sur son héritage, il distribua au peuple les terres conquises par Romulus, éleva un temple à la Bonne Foi, et consacra les limites des propriétés (fête des Terminalia), en dévouant aux dieux infernaux ceux qui déplaceraient les bornes des champs. Il divisa encore les pauvres en neuf corps de métiers, et construisit le temple de Janus, dont les portes, ouvertes, annonçaient la guerre; fermées, la paix. Mais sous Numa « les villes voisines semblaient avoir respiré l'haleine salutaire d'un vent doux et pur qui venait du côté de Rome; » et le temple de Janus resta toujours fermé.

Hors ces pacifiques travaux, la tradition ne sait rien du second roi de Rome, et reste muette sur ce long règne de quarante-trois ans; lui-même il avait recommandé le culte du Silence, de la déesse Tacita (672). A côté de son tombeau, creusé au pied du Janicule, on ensevelit ses livres, qui, retrouvés à une époque où l'idolâtrie grecque avait remplacé la vieille religion, furent jugés dangereux et brûlés par ordre du sénat[2] (182 av J. C.).

Au prince pieux et pacifique succède le roi guerrier et sacrilége : à Numa, Tullus Hostilius. Les Sabins, sans doute en conséquence de l'accord fait entre les deux peuples pour

1. C'est 170 ans après la fondation de la ville qu'on vit à Rome les premières statues. Varr. et Plut., *Numa*, 8. — 2. Le fait est rapporté par Denys, Tite-Live et Cicéron.

l'élection de Numa, le choisirent parmi les Romains, comme ceux-ci nommeront, après Tullus, le Sabin Ancus. Romulus était fils d'un dieu, Numa l'époux d'une déesse ; avec Tullus, le règne des hommes commence. La ville est fondée ; elle a ses lois civiles et religieuses; des récits plus historiques vont remplacer les merveilleuses légendes des premiers rois. Petit-fils d'un Latin de Médullia, dont l'aïeul avait vaillamment combattu auprès de Romulus contre les Sabins[1], Tullus aima les pauvres, leur distribua des terres, et alla demeurer lui-même au milieu d'eux sur le Cœlius, où il établit les Albains vaincus.

Albe, la mère de Rome, disaient les chants dont les beaux récits de Tite-Live sont encore l'écho lointain, Albe était peu à peu devenue étrangère à sa colonie, et de mutuels pillages amenèrent la guerre. Longtemps les deux armées restèrent en présence, sans oser engager cette lutte sacrilége. Enfin, les trois Horaces pour Rome, les trois Curiaces pour Albe, décidèrent, en combat singulier, quel peuple commanderait. La fortune de Rome et l'adresse du seul Horace, resté vivant, l'emportèrent. Mais le vainqueur souilla sa victoire par le meurtre de sa sœur, qui pleurait l'un des Curiaces, son fiancé. Condamné par les duumvirs à être suspendu à *l'arbre de malheur*, il n'échappa que par un appel au peuple, mais il fallut que la gens Horatia promît des sacrifices expiatoires, et qu'il passât lui-même sous le *poteau de la sœur*[2].

Albe s'était soumise ; mais dans une bataille contre les Fidénates, que les Véiens soutenaient, le dictateur des Albains, Mettius Fuffetius, attendit à l'écart avec ses troupes l'issue du combat. « Ton cœur s'est partagé entre moi et mes ennemis, dit Tullus, ainsi il sera fait de ton corps, » et on

1. Den., III, 1. — 2. Ces *sacrificia piacularia gentis Horatiæ*, Liv., I, 26, et le *tigillum sororis*, auquel Horace devait être attaché, et qui fut religieusement conservé, sont d'irrécusables monuments de la vieille histoire de Rome. Le poteau de la sœur, souvent refait, existait encore au quatrième siècle de notre ère, et l'on montre, à quelque distance de l'ancienne porte Capène, deux grands tombeaux de forme pyramidale, dans le goût étrusque, qui ont longtemps passé pour les tombeaux des deux Horaces.

l'attacha à deux chars tirés en sens contraire. Puis Albe fut détruite, son peuple transféré à Rome sur le Cœlius, ses patriciens admis dans le sénat, et ses riches parmi les chevaliers[1]. Rome hérita des vieilles légendes d'Albe, de sa famille des Jules d'où Cesar sortit et de ses droits comme métropole de plusieurs cités latines.

Tullus combattit encore avec succès les Sabins et les Véiens dont il assiégea la ville. Mais il négligeait le service des dieux; leur colère attira sur Rome une maladie contagieuse qui atteignit le roi lui-même. Il crut trouver dans les livres de Numa un moyen d'expiation et le secret de forcer Jupiter Elicius à des révélations. Une faute commise dans ces conjurations redoutables attira sur lui la foudre, et la flamme dévora son corps et son palais (640)[2].

Le règne d'Ancus, qu'on dit petit-fils de Numa, n'a pas l'éclat poétique du règne de Tullus. A l'exemple de son aïeul, il encouragea l'agriculture, rétablit la religion négligée, fit écrire sur des tables[3] et exposer dans le Forum les lois qui en réglaient le cérémonial; mais il ne put, comme Numa, tenir fermé le temple de Janus; car les Latins rompirent l'alliance conclue avec Tullus. Quatre de leurs villes furent prises; leurs habitants établis sur l'Aventin[4], et le territoire de Rome étendu jusqu'à la mer. Ancus y trouva des salines et des forêts qu'il attribua au domaine royal[5], et aux bouches du Tibre un emplacement favorable, où il fonda le port d'Ostie. Il construisit le premier pont de bois sur le Tibre (*pons Sublicius*), et en défendit les approches, du côté de l'Étrurie, par une forteresse sur le Janicule. Pour couvrir les habitations des nouveaux colons sur la rive opposée, il traça le fossé des Quirites, et pour prévenir les délits, devenus plus nombreux par l'augmentation de la population, il creusa, dans le tuf du mont Capitolin, la fameuse prison Mamertine que le temps a respectée et où

1. Tite-Live, I, 30, *equitum decem turmas ex Albanis legit.* — 2. Liv., I, 31. — 3. Liv., I, 32. Den., III, 36. — 4. Cic., *de Rep.*, II, 18; Liv., I, 33. — 5. Aurel. Vict., *de Vir. ill.*, 5.

l'on montait par l'escalier des *Gémonies* ou des Gémissements. Son règne avait duré trente-deux ans selon Tite-Live, vingt-quatre suivant Cicéron[1].

Sous le règne d'Ancus, un étranger était venu s'établir à Rome. C'était le fils du Corinthien Démarate, riche marchand de la famille des Bacchïades, qui, fuyant la tyrannie de Cypsélos, s'était retiré à Tarquinies. En Étrurie, tout espoir de puissance était interdit à l'étranger. Mais Tanaquil[2] avait lu dans l'avenir la fortune de son époux. Il vint à Rome avec ses richesses et de nombreux serviteurs. Sur la route, les présages de sa grandeur future se renouvelèrent. A Rome, il sut gagner la confiance d'Ancus, qui lui laissa la tutelle de ses fils, et l'affection du peuple, qui le proclama roi.

Ce prince embellit Rome, accrut son territoire et entreprit de ceindre la ville d'une muraille que Servius acheva. Le Forum, desséché et entouré de portiques, servit aux réunions et aux plaisirs du peuple. Le Capitole fut commencé, et le cirque aplani pour les spectacles et les jeux apportés de l'Étrurie. Mais les plus considérables de ces travaux furent les égouts souterrains qui portent Rome encore aujourd'hui, après vingt-quatre siècles, malgré les tremblements de terre, malgré le poids des édifices cent fois rebâtis sur leur voûte. Pour de tels ouvrages, qui n'ont pas du moins la grandiose inutilité des constructions égyptiennes, il fallut sans doute soumettre le peuple à de pénibles corvées et le trésor à d'énormes dépenses; mais Tarquin y pourvut avec le butin enlevé aux Sabins et aux Latins[3] dans des guerres heureuses, qui lui valurent les terres comprises entre le Tibre, l'Anio et la Sabine des montagnes. La lutte contre les Étrusques, qui lui auraient envoyé, en signe de

1. On lui fait soutenir sept guerres contre les Latins, les Fidénates, les Sabins, les Véiens et les Volsques. — 2. Elle était Étrusque. D'autres lui donnent pour femme Gaia Cæcilia, la bonne fileuse et la bienfaisante magicienne que les jeunes fiancées honoraient. Pl., VIII, 74. Serv., VII, 68. Sur Démarate, *Cf.* Str., VIII, 6, 20 et V. 2, 2; Tac., *Ann.*, XI, 14. Pl., XXXV, 5, 43. — 3. Cic., *de Rep.*, II, 20, lui fait prendre plusieurs villes sur les Èques.

soumission, les faisceaux, la couronne, le sceptre surmonté de l'aigle royale, la chaise curule et la robe de pourpre, n'est qu'une tradition incertaine et improbable. Ce don n'indique point d'ailleurs la soumission de ceux qui l'offraient. Rome elle-même n'envoyait pas autre chose aux rois alliés dont elle récompensait ainsi, à peu de frais, les secours ou les magnifiques et utiles présents.

Tarquin célébra le premier un triomphe avec toute la pompe étrusque, la robe semée de fleurs d'or, et le char traîné par quatre chevaux blancs. De son règne sans doute date l'introduction dans Rome des costumes étrusques, les robes royales, les manteaux de guerre, la prétexte, la tunique palmée, les douze licteurs, les chaises curules, siéges d'ivoire dont les Étrusques allaient demander la matière à l'Afrique et à l'Asie, etc. Ce qui est plus grave, c'est l'admission de cent plébéiens dans le sénat et la formation de trois nouvelles centuries de chevaliers. Les patriciens, par la bouche de l'augure Attus Navius, s'y opposèrent vainement. Celui-ci cependant avait appuyé son opposition d'un miracle. « Augure, avait dit le roi, la chose à laquelle je pense se peut-elle ? — Oui, répondit Navius après avoir observé le ciel. — Coupe donc ce caillou avec un rasoir. » — L'augure le prit et le coupa. Pour rappeler sans cesse au peuple ce souvenir, près d'un autel où furent déposés la pierre et le rasoir, on dressa la statue de Navius, la tête voilée, comme au moment où l'augure attendait les révélations des dieux. Dès lors personne n'osa douter de la science augurale[1].

Tarquin régnait depuis trente ou quarante ans, lorsqu'un jour deux pâtres, apostés par les fils d'Ancus, se prirent de querelle dans le voisinage de la demeure royale; appelés devant le roi, l'un d'eux profita du moment où le prince écoutait l'autre, pour lui fendre la tête d'un coup de hache. Tanaquil fit aussitôt fermer les portes du palais, et déclara au peuple que le roi, seulement blessé, chargeait son gen-

1. On montrait encore au temps d'Auguste la statue de Navius.

dre Servius de gouverner à sa place. Pendant plusieurs jours, elle cacha sa mort, et lorsqu'on la connut, Servius resta roi, sans avoir été accepté par l'assemblée des curies, mais du consentement du sénat[1] (578).

Dans la tradition romaine, Servius était le fils d'une esclave ou du prince de Corniculum tué dans une guerre contre les Romains. Son origine incertaine était entourée de mystères, et il avait grandi dans le palais du roi au milieu des prodiges et des signes manifestes de la faveur des dieux[2]. Mais les écrivains toscans faisaient de lui le fidèle compagnon de Cœlès Vibenna, chef d'une armée de mercenaires étrusques. Après des fortunes diverses, disaient-ils, ils vinrent, avec les restes de leur armée, s'établir à Rome, sur le mont Cœlius, auquel Vibenna donna son nom; Mastarna prit celui de Servius, et gagna la faveur du roi et du peuple[3].

Servius donna à Rome l'étendue qu'elle eut sous la république, en réunissant à la ville, par une muraille, le Viminal, l'Esquilin et le Quirinal : deux lieues et demie de tour, la grandeur d'Athènes; puis il la partagea en quatre quartiers ou tribus urbaines, Palatine, Suburane, Colline et Esquiline, chaque quartier ayant son tribun, qui dressait les listes pour les contributions et le service militaire. Le territoire fut divisé en vingt-six cantons nommés aussi tribus, et tout le peuple, d'après le cens, en six classes et en cent quatre-vingt-treize centuries. Au dehors, Servius conclut une alliance avec les trente villes latines, et pour mieux en serrer les nœuds, on éleva, à frais communs, un temple à Diane sur le mont Aventin, où quelques peuples

1. Pour ces légendes sur Tarquin, *Cf.* Liv., I, 34-40. Den., III, 46-71; IV, 1-2. Cic., *de Rep.*, II, 19, 21, et *de Div.*, I, 17, 32. Ovid., *Fast.*, VI, 627. — 2. Den., IV, 2; Ovid., *Fast.*, VI, 625; Liv., I, 39; Pl., XXXVI, 70. — 3. Tac., *Ann.*, IV, 65, d'après le discours de Claude retrouvé à Lyon en 1524. Voyez dans l'*Étrurie* de M. N. des Vergers, I, p. 139, la découverte qu'il fit dans une crypte de Vulci de peintures murales qui représentaient Mastarna délivrant son ami de captivité. Fest., s. v. *Cœlius Mons.* Varro, *de L. L.*, IV, 8. Les contradictions de Cicéron, de Tite-Live et de Denys sur son élévation ne sont pas inconciliables.

sabins vinrent aussi sacrifier[1]. Une guerre contre les Véiens et les Étrusques se termina par un accroissement de territoire; mais la distribution de ces terres qu'il fit aux pauvres augmenta encore la haine des patriciens, dont il avait, par ses lois, considérablement diminué la puissance. Aussi favorisèrent-ils la conspiration qui se forma contre le roi populaire.

Les deux filles de Servius avaient épousé les deux fils de Tarquin l'Ancien, Lucius et Aruns. Mais l'ambitieuse Tullie avait été fiancée à Aruns, le plus doux des deux frères, et sa sœur à Lucius, qui mérita, par son orgueil et sa cruauté, le surnom de Superbe. Tullie et Lucius ne tardèrent pas à se comprendre, et à unir leurs criminelles espérances. Tullie se débarrassa par le poison de son mari et de sa sœur, pour épouser Lucius. Accablé de douleur, Servius voulut déposer la couronne et établir le gouvernement consulaire. Ce fut le prétexte qu'offrit Lucius aux patriciens pour le renverser. Un jour, tandis que le peuple était aux champs pour la moisson, il parut dans le sénat revêtu des insignes de la royauté, précipita le vieux roi du haut des degrés en pierre qui conduisaient à la curie, et le fit tuer par ses affidés; Tullie, accourant pour saluer roi son époux, fit rouler son char sur le corps sanglant de son père. La rue en garda le nom de *via Scelerata*[2]. Mais le peuple n'oublia pas celui qui avait voulu fonder les libertés plébéiennes, et chaque jour de Nones il fêtait la naissance du bon roi Servius (534).

Au roi succéda le tyran. Entouré d'une garde de mercenaires, et secondé par une partie des sénateurs qu'il avait gagnés, il gouverna sans souci des lois : dépouillant les uns de leurs biens, bannissant les autres, et punissant de mort tous ceux qui lui inspiraient des craintes. Pour affermir son pouvoir, il s'allia avec des étrangers, et donna sa

1. Den., IV, 26. Liv., I, 45, raconte comment la ruse d'un prêtre romain assura à Rome l'hégémonie. — 2. Liv., I, 41-48; Den., IV, 33-40. Ovid., *Fast.*, VI, 598, parle d'un combat entre les deux partis : *Hinc cruor, hinc cædes*, etc....

fille à Octavius Mamilius, dictateur de Tusculum. Rome avait sa voix aux féries latines, où les chefs de quarante-sept villes, réunis dans le temple de Jupiter Latiaris, sur le mont Albain, offraient un sacrifice commun, et célébraient leur alliance par des fêtes. Tarquin changea ces rapports d'égalité en une domination réelle[1], et devenu le chef de la confédération latine, à laquelle appartenaient aussi les Herniques et les villes volsques d'Ecétrae et d'Antium, il assiégea et prit la riche cité de Suessa-Pometia, qui sans doute refusait d'entrer dans la ligue. Gabies dans le Latium eut le même sort[2]. Sur les terres enlevées aux Volsques, Tarquin fonda les colonies de Signia et de Circéii, composées de citoyens romains et latins, qui devaient fournir leur contingent à l'armée de la ligue. C'est le premier exemple de ces colonies militaires, qui, multipliées par le sénat sur tous les points de l'Italie, répandirent partout les lois et la langue du Latium. Sous un autre point de vue, elles furent des garnisons permanentes, des postes avancés qui arrêtaient l'ennemi loin de la capitale, et d'où l'on tirait au besoin de nombreux soldats.

Comme son père, Tarquin aimait la pompe et la magnificence. Il appela d'habiles ouvriers étrusques, et avec le butin fait sur les Volsques il acheva les égouts et le Capitole. En creusant dans le sol pour en jeter les fondements, on avait trouvé une tête qui semblait fraîchement coupée, signe, dirent les augures, que ce temple serait la tête du monde. Au-dessous du Capitole, on enferma dans un coffre de pierre les livres sibyllins. C'était une prophétesse,

1. Voy. dans Liv., I, 50-52, l'histoire de Turnus-Herdonius d'Aricie. — 2. Sextus, l'aîné des fils du roi, y était entré comme transfuge, etc. — C'est l'histoire du Simon de l'Iliade et de Zopyre. Quant au muet conseil de Tarquin abattant les têtes des plus hauts pavots de son jardin, il rappelle presque textuellement celui de Périandre consulté par le tyran de Milet Thrasybule. *Cf.* Liv., I, 54. Den., IV, 55. Hérod., V, 92. Mais le fait même de la reddition de Gabies est incontestable; le traité qui plaçait Gabies dans la dépendance de Rome était gravé sur un bouclier de bois que l'on conservait encore du temps de Denys. Fest., s. v. *Clypeus*. Seulement Gabies avait obtenu l'isopolitie avec Rome.... σὺν τούτοις τὴν Ῥωμαίων ἰσοπολιτείαν ἅπασι χαρίζεσθαι. Denys, IV, 58.

la sibylle de Cumes, qui était venue, sous les traits d'une vieille femme, offrir au roi de lui vendre neuf livres. Sur son refus, elle en brûla trois et revint demander la même somme pour les six autres. Un second refus lui en fit brûler trois encore. Tarquin, étonné, acheta ceux qui restaient, et les confia à la garde de deux patriciens. Dans les grands dangers, on ouvrait ces livres au hasard, à ce qu'il semble, et le premier passage qui s'offrait aux yeux servait de réponse. Au moyen âge aussi on jetait le sort sur les Évangiles[1].

Cependant des signes menaçants effrayèrent la famille royale. Afin de connaître les moyens d'apaiser les dieux, Tarquin envoya ses deux fils et son neveu Brutus, qui contrefaisait l'insensé[2] pour échapper à ses craintes soupçonneuses, consulter l'oracle de Delphes, dont la réputation avait pénétré jusqu'en Italie. Quand le dieu eut répondu, les jeunes gens demandèrent lequel des fils du roi le remplacerait sur le trône : Celui-là, dit la Pythie, qui embrassera le premier sa mère. Brutus comprit le sens caché de l'oracle : il se laissa tomber et baisa la terre, notre mère commune.

A leur retour, ils trouvèrent Tarquin sous les murs d'Ardée, capitale des Rutules[3]. Les opérations traînaient en longueur, et les jeunes princes cherchaient à tromper par des fêtes et des jeux les ennuis du siége, lorsqu'un jour s'éleva entre eux cette fatale dispute sur les mérites de leurs femmes. Celle de Tarquin Collatin, Lucrèce, trouvée

1. Den., IV, 62. Cic., *de Div.*, II, 54. Aulu-G. I, 19. Pl. XIII, 13. Tac., *Ann.*, VI, 12. Justin, I, 6, attribue cette histoire à Tarquin l'Ancien. Athènes paraît avoir eu des livres semblables. *Cf.* le disc. de Dinarque contre Démosthènes : ἐν αἷς τὰ τῆς πόλεως σωτηρία κεῖται. Beaucoup d'autres villes en ont eu. M. Alexandre a réuni tous les oracles Sibyllins qui subsistent : Χρησμοὶ Σιβυλλιακοί. 2 vol. 1841-1856, avec des dissertations, dont une fixe l'époque de ces oracles. Les plus anciens ont été rédigés vers l'an 166 avant notre ère par des juifs d'Égypte. On sait le rôle qu'ils ont joué dans la polémique chrétienne. — 2. Cependant on en fait le tribun des Célères qui était, après le roi, le premier magistrat de l'État. — 3. Dans le traité conclu avec Carthage, la première année de la république, Ardée est dite sujette de Rome.

au milieu de ses femmes, filant et veillant aux soins domestiques, fut proclamée la plus sage. Mais l'attentat de Sextus, et la mort de Lucrèce qui se tua pour ne point survivre à ce déshonneur involontaire, appelèrent sur la tête des Tarquins la malédiction des dieux. De Collatie, Brutus vint à Rome avec une troupe armée, montrant le corps sanglant de la victime et appelant à la vengeance le sénat que Tarquin avait décimé, le peuple qu'il avait accablé, pour ses constructions, d'odieuses corvées. Un sénatus-consulte, confirmé par les curies, proclama la déchéance du roi, son exil et celui de tous les siens. Puis Brutus courut au camp qu'il souleva, tandis que Tarquin, revenu à Rome en toute hâte, en trouvait les portes fermées, et était réduit à se réfugier avec ses fils Titus et Aruns dans la ville étrusque de Cœré[1]. Cette même année, Athènes se délivrait de la tyrannie des Pisistratides (510).

Pour prix de son concours, le peuple réclamait les lois du bon roi Servius et l'établissement du gouvernement consulaire; le sénat y consentit, et les comices centuriates proclamèrent consuls Junius Brutus et Tarquin Collatin, puis Valérius quand Collatin, devenu suspect à cause de son nom, se fut exilé à Lavinium.

Cœré n'offrit à Tarquin qu'un asile. Mais Tarquinies et Véies envoyèrent à Rome demander le rétablissement du roi, ou du moins la restitution des biens de sa maison et de ceux qui l'avaient suivi[2]. Pendant les négociations, les députés ourdirent une conspiration avec de jeunes patriciens qui préféraient le service brillant d'un prince au règne des lois, de l'ordre et de la liberté; l'esclave Vindex découvrit le complot; les coupables furent saisis, et parmi eux les fils et des parents de Brutus, qui ordonna et vit froidement leur supplice. Vingt jours furent accordés aux émigrés pour rentrer dans la ville[3]. Afin de gagner le peuple à la cause de la révolution, on lui abandonna le

1. Den., IV, 64. Liv., I, 57-60. Ov., *Fast.*, II, 685. — 2. Den., V, 6, et Plut., *Pop.*, 8 — 3. Den., V, 13.

pillage des biens de Tarquin, et chaque plébéien reçut sept arpents des terres royales[1]; les champs qui s'étendaient entre la ville et le fleuve furent consacrés à Mars[2], et les gerbes de blé qu'ils portaient, arrachées et jetées dans le Tibre, où elles s'amoncelèrent et formèrent un bas-fond qui devint plus tard l'île d'Esculape.

Cependant une armée de Véiens et de Tarquiniens marchait sur Rome; les légions sortirent à sa rencontre, et dans un combat singulier Brutus et Aruns tombèrent mortellement blessés. La nuit sépara les combattants sans qu'on pût dire quels étaient les vainqueurs. Mais à minuit on entendit comme une grande voix sortir de la forêt Arsia, et prononcer ces mots : « Rome a perdu un guerrier de moins que l'armée étrusque; » celle-ci épouvantée s'enfuit. Valérius rentra à Rome en triomphe et prononça l'éloge funèbre de Brutus; les matrones honorèrent par un deuil d'une année le vengeur de la pudeur outragée, et le peuple mit sa statue le glaive en main, au Capitole, près de celles des rois que protégeait encore une crainte superstitieuse.

Le dévouement pour la chose publique, la piété envers les dieux, et des exploits héroïques, honorèrent aussi cette jeune liberté. C'est Valérius qui, soupçonné pour sa maison en pierre bâtie sur la Vélia, au-dessus du forum, la fait démolir en une nuit, et mérite, par ses lois populaires, le surnom de Poplicola; c'est Horatius auquel on annonce, durant la dédicace du Capitole, la mort de son fils, et qui semble ne rien entendre de ce malheur domestique, parce qu'il prie les dieux pour Rome; c'est enfin, quand Tarquin arme Porsenna contre son ancien peuple, Horatius Coclès qui défend seul un pont contre une armée ; Mutius Scévola qui, devant Porsenna frappé d'effroi et d'admiration, met

1. Plin., XVIII, 4. — 2. Sur le don du « champ du Tibre » (champ de Mars) fait au peuple romain par la vestale Tarratia, voy. Den., V, 13. Liv., II, 5. Plut., *Pop.*, 8. Pl. XXXIV, 11. Aulu-G., VI, 7. La loi *Horatia* que cite Aulu-Gelle donna à la vestale le droit, refusé à toutes les femmes romaines, de témoigner en justice, et celui de pouvoir à quarante ans rompre ses vœux et se marier.

sa main sur un brasier pour la punir de s'être trompée, en tuant, au lieu du roi, un de ses officiers; et Clélie qui, donnée en otage au prince étrusque, s'échappe de son camp et traverse le Tibre à la nage. Puis vient le chant de guerre de la bataille du lac Régille, le dernier effort de Tarquin qui, abandonné de Porsenna, avait encore soulevé le Latium. Tous les chefs s'y rencontrèrent en combats singuliers et périrent ou furent blessés. Les dieux mêmes, comme aux temps homériques, prirent part à cette lutte dernière. Durant l'action, deux jeunes guerriers d'une haute stature, montés sur des chevaux blancs, combattirent à la tête des légions, et, les premiers, franchirent les retranchements ennemis. Quand le dictateur Aulus Posthumius voulut leur donner la couronne obsidionale, les colliers d'or et les riches présents promis à ceux qui seraient entrés les premiers dans le camp royal, ils avaient disparu ; mais le soir même on vit à Rome deux héros, couverts de sang et de poussière, qui lavèrent leurs armes à la fontaine de Juturne et annoncèrent au peuple la victoire : c'étaient les Dioscures. Pendant des siècles, on montra l'empreinte gigantesque d'un pied de cheval sur le roc du champ de bataille.

La victoire fut sanglante. Du côté des Romains, trois Valérius, Herminius, le compagnon de Coclès, Æbutius, le maître de la cavalerie, restèrent sur le champ de bataille ou en sortirent blessés. Du côté des Latins, Oct. Mamilius, le dictateur d'Albe, et le dernier fils de Tarquin, Titus, succombèrent. Le vieux roi lui-même, frappé d'un coup de lance, ne survécut à toute sa race et à ses espérances que pour achever sa vieillesse misérable auprès du tyran de Cumes, Aristodème (496).

Les Tarquins sont morts; les fondateurs de la république ont, l'un après l'autre, disparu ; le temps des héros est fini, celui du peuple commence[1].

1. L'histoire traditionnelle admet quatre guerres suscitées par Tarquin : 1° celle des Véiens et des Tarquiniens (510) ; 2° celle de Porsenna qui, comme on le verra plus loin (ch. IV), prit Rome, et n'échoua que dans la con-

quête du Latium (509); 3° celle des Sabins (505), qui dura plusieurs années, et dont les détails ne sont pas racontés, mais qui fut marquée par la défection du Sabin Attus Clausus (Appius Claudius), riche citoyen de Régille, qui, s'étant opposé à la guerre, vint à Rome et fut reçu dans le sénat. Sa famille, dont les chefs montrèrent tant de fierté et d'ambition, devint une nouvelle *gens* patricienne. Durant la même guerre mourut Valérius Poplicola, le seul patricien populaire. Aussi le peuple honora-t-il sa mémoire par de magnifiques funérailles, dont il voulut payer tous les frais; 4° celle des Latins, durant laquelle on institua la dictature, et qui se termina par la bataille épique du lac Régille (496). Une guerre contre les Volsques, alliés des Latins, mais entrés trop tard en campagne pour se trouver au lac Régille, peut encore être considérée comme une suite des guerres royales. C'est l'époque des dictatures de Servilius et de Valérius. Voy. ch. III.

CHAPITRE II.

CONSTITUTION DE ROME DURANT LA PÉRIODE ROYALE[1].

Tous les grands peuples ont entouré leur berceau de récits merveilleux. En Égypte, c'est le règne des dieux et des demi-dieux qui précède celui des hommes. En Perse, Dschemschid ouvre avec une faucille d'or le sein de la terre

1. Un point maintenant hors de doute, c'est l'influence de la littérature grecque, de ses souvenirs et de ses écrivains, sur la littérature latine, et par conséquent sur l'histoire de Rome. Sans doute, les ressources nationales pour l'histoire primitive de l'Italie et de Rome étaient nombreuses, et l'usage de l'écriture moins rare qu'on ne l'a dit dans l'Italie ancienne, où la civilisation, comme le soutient Cicéron (*Rep*, I, 37, 11, 10 : *Jam inveteratis litteris atque doctrinis*), n'avait pas attendu, pour prendre un premier essor, que le génie grec vînt, non pas féconder, mais absorber et détruire le génie indigène. Si l'on rejette comme inadmissible la découverte des livres de Numa, toujours est-il que le traité avec Carthage en 510, dont Polybe lut l'original, le traité avec Gabies (Den., IV, 58), celui de Spurius Cassius avec les Latins, que vit Cicéron (Den., IV, 26; VI, 21), les lois royales rassemblées après le départ des Gaulois (Liv., VI, 1), prouvent que l'écriture était employée, durant la période royale, au moins pour les actes publics et pour conserver le souvenir des événements importants. Tout autour de Rome, les peuples avaient aussi des monuments de leur histoire. Au temps de Varron, il existait encore des histoires étrusques écrites vers le milieu du quatrième siècle avant notre ère. Cumes avait eu ses historiens (Fest., s. v. *Romam*); non-seulement chaque grand peuple, mais chaque cité avait ses annales gravées sur des lames de plomb, sur des tables d'airain, sur des planches de chêne ou écrites sur des pièces de lin. Les livres lintéens d'Anagnie et de Préneste sont cités (Fronto, *Opera*, page 100), et nul doute que la nation des Volsques, si riche, si longtemps puissante, n'ait eu, comme les Herniques et les Latins, des monuments écrits. Denys (VIII, 8) fait mention de leurs chants de guerre, Silius (VIII, 442) de ceux des Sabins, et Virgile (VII, 698), plus savant peut-être que le docte Varron dans les choses de la vieille Italie, parle des chants nationaux des

et chasse au loin les Djinns. A Troie, Apollon et Neptune bâtissent de leurs mains les murs de la cité de Priam. Rome ne pouvait avoir une moins noble origine ; son obscure naissance fut cachée sous de brillantes fictions, et

Prisci Latini. Des inscriptions sur bronze et sur pierre, des souvenirs, des noms attachés à des monuments, à des lieux, comme le Poteau de la Sœur, la voie Scélérate, et les traditions orales qui vivaient dans des chants populaires, tout cela pouvait aider aux recherches sur l'histoire primitive. Mais les plus anciens des annalistes romains étant contemporains des temps où Rome, maîtresse de l'Italie, entrait en relation avec la Grèce ; ils furent éblouis par l'éclat de cette littérature ; et méconnaissant l'importance des documents indigènes, précieux, mais arides, ils se firent les élèves de ceux qu'ils venaient de soumettre. Il y eut alors comme une double conquête faite en sens opposé. Les Grecs devinrent sujets de Rome, les Romains les disciples de la Grèce, et l'éducation étrusque des jeunes patriciens fut remplacée par l'éducation grecque, le voyage à Cœré par le voyage à Athènes (Liv., IX, 36 : *Habeo auctores vulgo tum* (au cinquième siècle de Rome) *Romanos pueros, sicut nunc Græcis, in Etruscis litteris erudiri solitos*). Mais bien longtemps avant que les Romains songeassent à Athènes, l'influence de la Grèce, grâce à ses nombreuses colonies, s'était fait sentir au centre de l'Italie et à Rome même. Ainsi, les livres sibyllins, les livres trouvés dans le tombeau de Numa, étaient écrits en grec, et l'ambassadeur de Rome aux Tarentins leur parla dans cette langue.

Par une singulière bizarrerie, ce fut des Grecs que les Romains apprirent leur propre histoire. Et le caractère épique, l'amour des légendes héroïques, que l'influence d'Homère et d'Hésiode avait donnés à la prose narrative, passa dans les écrits des annalistes de Rome. Deux de ses premiers historiens furent deux poëtes épiques, Ennius et Nævius ; et Denys disait des ouvrages de ces annalistes : εἰσὶ δὲ ταῖς ἑλληνικαῖς χρονογραφίαις ἐοικυῖαι, et en particulier de Caton, de C. Sempronius, etc. : ἑλληνικῷ τε μύθῳ χρησάμενοι, I, 11. Tacite disait aussi de Caton : *Nostras quoque historias et romana nomina Græcorum fabulis aggregares*. Enfin, on trouve dans Str., III, 4, 19 : οἱ δὲ τῶν Ῥωμαίων συγγραφεῖς μιμοῦνται μὲν τοὺς Ἕλληνας.... Le reste du passage est très-sévère. Ainsi les nations de l'Europe occidentale oubliaient au moyen âge leur origine germanique pour les pédantesques souvenirs de l'ancienne littérature : les Francs se disaient sortis d'un fils d'Hector ; les Bretons de Brutus, et Reims avait été fondée par Rémus.

Sur l'origine de Rome et de Romulus, le seul Plutarque ne rapporte pas moins de douze traditions différentes, qui, presque toutes, portent le cachet de l'imagination grecque, et celle à laquelle il s'arrêta comme étant la plus répandue, n'était que le récit d'un Grec, Dioclès de Péparèthe, suivi par Fabius Pictor, le plus anciens des annalistes romains, et le premier ambassadeur de Rome dans la Grèce.

Toute l'histoire romaine ne vient pas sans doute des Grecs : car les Italiens avaient, comme nous l'avons dit, de nombreuses et anciennes annales (pour les *Annales des Pontifes*, *cf.* Cic., *de Orat.*, II, 12, et Fest. s., v. *Maximus*).

le chef d'aventuriers devint le fils du dieu Mars, le petit-fils du roi d'Albe, le descendant d'Énée! Si l'on réclame au nom de la vérité historique, Tite-Live répond par le droit de la victoire : « Telle est, dit-il, avec une fierté de style

Serv. *ad Æn.*, I, 373, parlait de 80 livres des *Ann. Maximi.* Aux grandes annales, il faut ajouter les *Commentarii Pontificum* (Liv., IV, 3), les *Fasti Magist.* (Græv. Thés., XI), les *Fasti Triumph.*, les listes des censeurs, les livres des temples, etc. Remarquons que la constitution primitive étant fondée sur la religion, et les prêtres intervenant à chaque instant dans les affaires publiques, les pontifes étaient intéressés à garder, le plus exactement qu'il était possible, le souvenir des événements. Mais ces annales étaient sèches et d'un laconisme qui ouvrait le champ aux interprétations et aux fables. D'ailleurs, faites au jour le jour, pour conserver seulement le souvenir des traités, les noms des magistrats et les événements importants, elles ne remontaient pas au delà de l'époque où la société romaine était déjà régulièrement constituée, et sentait le besoin, mais celui-là seulement, de se rendre compte à elle-même de ses actes et de ses engagements avec ses voisins. Au delà, il n'y a plus que ténèbres mythologiques, et c'est la libre carrière où s'exerça l'imagination des Grecs. Ils se saisirent de cette période pour la remplir au gré de leurs intérêts. Or, dans leur propre histoire, ils n'avaient guère conservé des temps anciens qu'un grand souvenir, celui de la lutte contre Troie. A cet événement ils rattachèrent la primitive histoire de l'Italie. C'est vers l'Italie qu'ils conduisirent les chefs troyens échappés au sac de la ville, ou les héros grecs éloignés de leur État par la tempête, et chaque ville italienne de quelque importance eut un héros de l'une des deux races pour fondateur. Remarquons que les Grecs trouvaient également avantage dans cette double manière de rattacher l'Italie et Rome à leur histoire par leurs propres colonies et par les établissements troyens, par Évandre et Énée, par Ulysse et Anténor. Remonter à Troie, c'était remonter, pour les Grecs, à une époque de gloire et de puissance, et d'ailleurs, tout en ennoblissant par ces légendes les commencements de Rome et des Latins, les Grecs se vengeaient indirectement, en montrant cette ville et ce peuple formés par des fugitifs échappés à l'épée victorieuse des Hellènes. Pour Rome, accepter cette origine, ce n'était pas non plus déroger. Troie était le plus grand nom de l'antiquité, celui du plus puissant État de l'ancien monde; sa réputation était immense, universelle, et cependant elle ne pouvait blesser, car Troie était depuis longtemps détruite. C'était d'ailleurs aussi l'ennemie de la Grèce. Rome ne se serait pas aussi volontiers laissé dire qu'elle sortait de la Macédoine, de Sparte ou d'Athènes, renommées récentes. Mais on n'est point jaloux des morts glorieux; leur héritage est une illustration nouvelle.

Dès l'époque de la première guerre punique, la croyance à la descendance troyenne des Romains était populaire; on le voit par l'inscription de Duilius, où les Égestins, qu'on regardait comme une colonie troyenne, sont dits : *Cognati populi Romani.* Après Cynocéphales, un des premiers soins de Flamininus, qui tenait à ne point passer pour un barbare, fut de placer à Delphes une inscription qui nommait les Romains la race d'Énée.

majestueuse, telle est la gloire du peuple romain dans la guerre, que lorsqu'il proclame de préférence le dieu Mars pour son père, pour le père de son fondateur, les nations doivent le souffrir avec la même résignation qu'elles souffrent notre empire[1]. »

De toutes les traditions relatives à Romulus, la moins invraisemblable est l'enlèvement des Sabines, action tout empreinte de la violence des âges héroïques. Mais ce fait ne peut se concilier avec l'idée que Rome soit une colonie d'Albe, car à ce titre elle aurait eu le droit des mariages, le *connubium*, avec sa métropole, et personne n'aurait osé rejeter l'alliance de cet homme de race royale. On a d'ailleurs exagéré le caractère violent de l'ancienne Rome, en faisant d'elle une sorte de camp retranché d'où ne cessaient de sortir le pillage et la guerre. C'était une conséquence de l'idée que cette ville avait été fondée par une troupe de bandits; la sévérité des premières institutions romaines, le patriciat, les priviléges politiques et religieux des grands, s'accordent mal avec ce souvenir d'une troupe rassemblée au hasard et longtemps livrée à tous les désordres.

Ce n'est pas que nous voulions rejeter l'existence de Romulus; seulement les hymnes chantés encore du temps d'Auguste, et qui conservaient la poétique histoire du premier roi de Rome, ne seront pour nous qu'une légende comme en ont tous les vieux peuples, et dont il serait aisé de retrouver la ressemblance dans d'autres traditions na-

Quand la maison Julia eut saisi l'empire, cette croyance devint un article de foi politique; et à l'exemple des Romains, les Italiens revendiquèrent à l'envi cette origine; on acheta des généalogies troyennes, comme au dernier siècle des marquisats; et du temps de Denys, à Rome seulement, cinquante familles, les *Trojugenæ*, prétendaient descendre des compagnons d'Énée. Au reste, lors même qu'Énée se serait véritablement établi dans le Latium, comme il n'y vint, suivant la plus ancienne tradition, qu'avec un seul vaisseau et un petit nombre de Troyens, ce fait n'aurait d'importance que pour la vanité de quelques familles, aucune pour la civilisation du pays. Or l'histoire n'est pas un arbre généalogique; et ce sont des résultats sérieux qu'elle cherche, lors même qu'elle étudie des temps si éloignés de nous. — 1. *In proœmio.* Cic., *Rep.*, II, 2, dit aussi : *Concedamus famæ hominum....* Et plus loin : *Ut a fabulis ad facta veniamus.*

tionales. Ainsi, comme Romulus, Sémiramis est fille d'une déesse ; comme lui, comme Cyrus exposé dans une forêt et allaité par une chienne, elle est abandonnée dans le désert, nourrie par des colombes, et recueillie par un pâtre du roi. Son histoire aussi est sanglante; si Romulus tue son frère, Sémiramis fait périr son époux, et, après un long règne, elle disparaît; mais quelques-uns l'ont vue monter au ciel, et son peuple lui rend les honneurs divins. Plus près de Rome, dans le Latium même, Cœculus, fils de Vulcain et fondateur de Préneste, est abandonné après sa naissance et élevé par des bêtes fauves. Pour peupler sa ville qui restait déserte, il convoqua les peuples voisins à des jeux solennels; et quand de toutes parts on eut accouru, des flammes entourèrent l'assemblée.... Dans la Sabine, Médius Fidius ou Sancus, qui devint le dieu national des Sabins, était né aussi d'une vierge surprise par Mars Enyalius dans un temple de Réate et, comme Romulus, il avait fondé une ville, Cures, qui dans la tradition est la seconde métropole de Rome[1].

Pour nous, Romulus, que l'on rattachera, si l'on veut, à la maison royale d'Albe[2], sera un de ces chefs de guerre comme en ont eu l'ancienne et la nouvelle Italie, et qui devint le roi d'un peuple auquel la position de Rome[3], d'heureuses circonstances et l'énergique habileté de son aristocratie donnèrent l'empire du monde.

De nombreux témoignages[4] attestent que bien longtemps avant que Romulus traçât un sillon autour du Palatin, cette

1. Varro., *ap.* Den. d'Hal., II, 48. — 2. Dans la tradition, il est le petit-fils et l'unique héritier de Numitor. Cependant il ne lui succède pas, et la famille de Sylvius est remplacée sur le trône d'Albe par une famille nouvelle, par Cluilius, roi ou dictateur. Rome est dite colonie d'Albe, et cependant il n'y a entre les deux villes aucune alliance, et la métropole ne défend pas sa colonie contre les Sabins, etc., etc. — 3. Voy. ma *Géogr. rom.*, p. 53-54 de la deuxième édition. Placez Rome sur un autre point de l'Italie, dit Cic., *Rep.*, II, 5, et sa domination devient à peu près impossible. — 4. Den., II, 1, 2; I, 73. — *Roma ante Romulum fuit et ab ea sibi Romulum nomen adquisivisse Marianus Lupercaliorum poeta ostendit.* Philargyr. *ad Virg. Ecl.*, I, 20. Maffei pensait déjà, il y a longtemps, que Rome était bien antérieure à l'origine qu'on lui donne ordinairement : *Ra-*

colline était habitée. Il y avait donc là une vieille cité latine, la ville du Tibre, *Ruma*, ayant les mœurs et les lois du Latium et de la Sabine, le patriciat, l'autorité paternelle, le patronage, la clientèle, un sénat et peut-être un roi; en un mot, une organisation politique et religieuse déjà ancienne, que Romulus, Latin lui-même, n'aura fait qu'adopter. Il sera venu s'y établir victorieusement[1] avec sa troupe, les *Celsi Ramnenses*, en donnant à l'ancienne ville une face nouvelle et des mœurs plus guerrières. A ce titre, il aura pu passer pour son fondateur, et ses compagnons pour les chefs des maisons patriciennes. La noblesse d'Angleterre, si puissante et si fière, ne descendait-elle pas des obscurs aventuriers qui avaient suivi Guillaume de Normandie?

Malgré les dédains de Niebuhr, quelquefois si durement exprimés pour ceux qui cherchent dans ces antiques légendes des faits historiques, on peut admettre l'enlèvement par les *Celsi Ramnenses* de quelques femmes sabines et l'occupation, à la suite d'une transaction, du Capitolin et de l'Agonal par les Sabins de Cures[2]. Les deux villes restèrent séparées, mais on se réunissait dans la plaine, *Comitium*, qui s'étendait entre les trois collines. Des circonstances que la légende explique comme il lui convient, amenèrent la réunion sous un seul chef des deux bourgades établies sur le Palatin et le Capitole. De quelque manière que cette alliance se soit produite, l'histoire doit accorder aux Sabins une part considérable dans la formation du peuple romain[3].

Mais laissons les faits qui passent, pour arriver aux in-

gionamento sopra gli Itali primitivi. Il n'y a d'ailleurs que les villes fondées de toutes pièces et à un jour précis par une *colonie* qui aient une date certaine. Les autres ont d'abord été un hameau, un village, un bourg. A Paris, à Londres, quand le hameau a-t-il commencé? — 1. Fest., s. v. *Ver sacrum*, et *Mamertini*, attribue l'origine de Rome à un *printemps sacré*. C'est toujours l'idée d'une occupation du Palatin par une troupe armée. — 2. Dans le plus ancien des historiens, Fabius, le nombre des Sabines enlevées n'est que de 30; Valérius Antias en compte déjà 527, et Juba 603. — 3. La lance (*quir*) était l'arme nationale des Sabins et le symbole de leur principale divinité; de là les noms de *Cures*, de *Quirites*, de *Quirinal*, de *Quirinus*, et peut-être de *Curie*. Les deux peuples réunis furent dits *Populus romanus Quirites*, en omettant, suivant l'usage de la

stitutions qui durent et dont on peut retrouver au moins le caractère général dans les mœurs qui les ont produites ou qui en ont gardé l'empreinte.

Rome n'eut point de législateur comme les cités grecques, et sa constitution fut l'œuvre du temps, des circonstances et des hommes[1]. De là des incertitudes sans nombre. Les plus anciennes montrent le peuple divisé en trois TRIBUS, les *Ramnenses*[2] ou compagnons de Romulus, les *Titienses* ou Sabins de Tatius, et les *Luceres*, dont on rapporte l'origine à un chef étrusque, Lucumon[3], qui serait venu avec une troupe nombreuse aider Romulus à bâtir sa ville et à gagner ses premières victoires. Mais l'infériorité politique de cette dernière tribu, qui n'eut d'abord ni sénateurs, ni vestales, ferait penser à une population vaincue, peut-être aux anciens habitants de la ville où Romulus était venu s'établir de force, et qui seraient restés à de certains égards, jusqu'à Tarquin, sous le coup de la conquête.

La tribu se partageait en dix CURIES, chaque curie en dix décuries; et ces divisions, qui étaient aussi des divisions territoriales et militaires[4], avaient leurs chefs: des tribuns, des curions, des décurions.

Dans chaque tribu étaient renfermées un certain nombre de familles politiques ou GENTES, lesquelles n'étaient pas composées seulement d'hommes du même sang, mais aussi d'hommes liés entre eux par de mutuelles obligations, par le culte d'un héros vénéré, comme l'aïeul commun (*sacra gentilitia*), et par le droit d'hériter les uns des autres, en l'absence d'un testament ou d'héritiers naturels. Aussi

vieille langue latine, la conjonction *et*. Brisson, *de Form.*, I, p. 61. On en fit plus tard *Pop. rom. Quiritium*. — 1. Cic., *Rep.*, II, 21, d'après Caton. — 2. *Celsi Ramnenses* (pour *Romanenses*), ou comme dit Den., IX, 44 : καθαρωτάτη φυλή. — 3. Cic., *Rep.*, II, 3. Fest., s. v. *Lucerenses*, de Lucérus, roi d'Ardée, Plut. et Ascon., de *Lucus*, le bois de l'asile. Dans ce cas, les Luceres seraient ceux qui s'étaient réfugiés dans l'asile. — 4. Du moins pour les tribus curies. Varro., *L. L.*, 55, parle d'une division du territoire en trois parties pour les trois tribus; Den., II, 7, d'une division en trente lots pour les trente curies.

avait-on pu réduire le nombre de ces familles politiques à un chiffre peu élevé, 200 d'abord, 300 plus tard[1]; mais il faut admettre que ces chiffres, comme en Angleterre les mots *hundred*, *tything*, n'étaient pas une expression arithmétique rigoureusement exacte.

Leurs membres, disions-nous, se divisaient en deux classes : ceux qui y appartenaient par le droit du sang; ceux qui y étaient associés par de certains engagements. Les premiers formaient la bourgeoisie souveraine, les citoyens véritables, les patrons ou les PATRICIENS[2] : noblesse héréditaire qui eut les deux grands signes extérieurs de la noblesse du moyen âge, les noms de famille et les armoiries, je veux dire le *jus imaginum*, armes parlantes, bien autrement imposantes et fières que toutes les devises féodales, puisque c'étaient les aïeux eux-mêmes revêtus des insignes de leurs charges qui gardaient l'entrée de la maison patricienne[3]. Les seconds étaient des étrangers domiciliés dans la ville, des vaincus transportés à Rome, d'anciens habitants du territoire, des pauvres, tous ceux enfin

1. On peut donc à la rigueur accepter ces chiffres qui montrent la population ne dépassant pas sous Romulus 3000 hommes, mais en reconnaissant qu'il n'était question là que des patriciens, alors véritablement seuls citoyens. Mais aux patriciens se rattachent les clients. Or, dans la tradition, la seule gens Appia compte 5000 clients, et la gens Fabia 4000. Coriolan, en armant ses clients, forme aussi une armée. Admettons le chiffre de 300 maisons patriciennes, et pour chaque maison le terme moyen de 100 clients, et nous en aurons 30 000. Au lieu de *gens*, on trouve quelquefois *genus*, qui explique clairement le mot *gens*. Ainsi, *genus Cilnium*, Tite-Live, X, 3, 5. *Cf.* Aulu-G. XV, 27. Pollux, VIII, 9. Harpocration, s. v. Γεννῆτα. Paul Diac., p. 94, dit aussi : *Gentilis dicitur ex eodem genere ortus et is qui simili nomine appellatur*. Du reste, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on trouve toujours la famille naturelle ou fictive comme l'élément primordial de la société. Les γένη grecs, le clan écossais, le sept irlandais, répondent aux *gentes* romaines et l'on rencontre la même organisation dans la Frise, chez les Ditmarses, les Albanais, les Slaves, etc. Dans notre Algérie le *douar* arabe et la *dechera* kabyle ressemblent à la *gens* romaine, le *cheick* et l'*amine* au *pater*, et les chefs des douars et des decheras, comme les *patres* à la curie, discutent dans la Djemmâa les intérêts des familles qu'ils représentent. — 2. *Patricios Cincius ait, in libro de comitiis, eos appellari solitos qui nunc ingenui vocantur*. Fest., s. v. *Patricius*. — 3. Eichstädt, diss. *de imag. Romanor.*, pense que dans les cérémonies funèbres c'étaient des individus qui, rappelant par leurs traits et

qui avaient préféré à l'isolement et à une liberté sans garantie la dépendance vis-à-vis des grands et des forts, mais aussi leur protection ; c'étaient les CLIENTS, nous allions dire les vassaux. Le patricien ou PATRON, ces deux mots sont synonymes, donnait une petite ferme à son client[1]; il devait veiller à tous ses intérêts, suivre ses procès, l'assister en justice, faire, en un mot, pour lui, ce que fait un père pour ses enfants. Le client, de son côté, prenait le nom de famille de son patron ; il l'aidait à payer sa rançon, ses amendes, ses frais de procès, la dot de sa fille et jusqu'aux dépenses nécessaires pour remplir ses fonctions et soutenir la dignité de son rang. Il leur était réciproquement défendu de se citer en justice, de témoigner, de voter l'un contre l'autre, et c'eût été un crime, de la part du client, de soutenir un parti contraire à son patron. Telle était primitivement la force de ce lien, que si le patron était exilé ou quittait sa patrie, les clients le suivaient sur la terre étrangère. Témoins Appius, la gens Fabia et Coriolan. Aussi était-il à la fois honorable et utile d'avoir une nombreuse clientèle. Mais Camille partit seul ; déjà le lien s'était relâché. Avec les conquêtes de la république le patronage s'étendit à des villes, à des peuples entiers ; et dans les guerres civiles, il doubla la force des chefs.

Dans les affaires importantes, les membres des *gentes*, de condition absolument libre (*ingenui*), je veux dire les patriciens, se réunissaient au comitium divisés en trente curies, ASSEMBLÉE CURIATE ; et là, à la majorité des suffrages, ils faisaient les lois, décidaient de la paix et de la guerre, recevaient les appels, nommaient aux charges publiques ou religieuses[2].

leur taille, les personnages qu'on voulait représenter, revêtaient les insignes de leurs charges ou leurs robes triomphales, et entouraient ainsi le mort patricien du cortége vivant de ses aïeux. — 1. *Agrorum partes attribuebant tenuioribus*, Fest., s. v. *Patres*, probablement aux mêmes conditions que l'État imposa aux fermiers du domaine. *Voy.* ch. III, et Appien, B. C. I, 7. — Den., II, 9. ἐξηγεῖσθαι τὰ δίκαια.... C'est là que se trouve le passage principal sur la clientèle. Ces obligations subsistaient encore au temps de Marius. *Cf. Plut. in Mario*, 5. La nomination à une magistrature curule rompait seule les liens de la clientèle. — 2. Den., II, 14.

Mais dans les cas ordinaires les chefs seulement des *gentes*, au nombre de cent d'abord, de deux cents après la réunion avec les Sabins, de trois cents après l'admission des *gentes minores* sous Tarquin, étaient convoqués pour expédier les affaires courantes (SÉNAT). Ils composaient ainsi le conseil du magistrat qui sous le nom de ROI ou gouverneur, était le chef et le représentant de l'État. Élu, sur la proposition du sénat, par l'assemblée des trente curies[1], il remplissait les triples fonctions de généralissime, de grand-prêtre[2] et de juge suprême[3]. Tous les neuf jours, selon la coutume étrusque[4], il rendait la justice ou établissait des juges pour la rendre en son nom. Mais on pouvait en appeler au peuple, c'est-à-dire à l'assemblée curiate ou patricienne, de ses jugements[5]. Durant la guerre et hors des murs, son autorité était absolue, pour la discipline comme pour le partage du butin et des terres conquises, dont il gardait lui-même une part, de sorte qu'il possédait, à titre de biens de l'État, des domaines considérables[6]. Les étrangers, les plébéiens, lui étaient soumis en tous temps et en tous lieux. — Il convoquait le sénat et l'assemblée souveraine, nommait les sénateurs, veillait au maintien des mœurs et des lois et faisait le cens ou dénombrement. — Il avait, dit-on, pour sa garde, trois cents CHEVALIERS ou *célères*. Mais ces cavaliers, choisis parmi les plus riches citoyens, n'étaient vraisemblablement qu'une division militaire des tribus, et, en temps de guerre, ils formaient la cavalerie des légions[7]. Leur chef, le *tribun des célères*, était, après le roi, le premier magistrat de la cité, comme sous la république, le *magister equitum* était le lieu-

1. *Cf.* Cic., *de Rep.*, II, 13. Liv. I, 22, 35. — 2. Θυσιῶν καὶ ἱερῶν ἔχειν ἡγεμονίαν. Den., II, 15. — 3. Depuis Servius, il ne jugea plus que les causes intéressant l'État. Den., IV, 25. — 4. Macrob., *Satur.*, I, 15. Cic., *de Rep.*, V, 2. — 5. Cic., *de Rep.*, IV, 2. — 6. Cic., *de Rep.*, II, 31, *provocationem etiam a regibus fuisse*. Liv., 1, 26. — 7. L'école de Niebuhr renferme tous les patriciens dans ces trois centuries de chevaliers, sans songer qu'en Italie, à Rome surtout, toutes les forces militaires consistaient en infanterie, et que les cavaliers n'étaient jamais, dans une armée romaine, qu'en très-petit nombre, comme le voulait la nature du pays.

tenant du dictateur. En l'absence du roi, un sénateur choisi par lui parmi les dix premiers du sénat gouvernait Rome sous le nom de gardien de la ville[1]. Enfin des questeurs, *quæstores parricidii*, poursuivaient les causes criminelles et veillaient, sous l'autorité du roi, à la levée des impôts et à l'administration des finances. Des *duumviri perduellionis* jugeaient dans les cas de haute trahison que le roi ne s'était pas réservés.

A côté de ces trois tribus[2], de ce peuple des maisons patriciennes, qui seul forme l'État, fait les lois, fournit des membres au sénat, des rois et des prêtres à la république; qui a tout: la religion, les droits politiques et privés, les terres, et dans la foule de ses clients, une armée dévouée; au-dessous, enfin, de cette bourgeoisie souveraine, se trouvent des hommes qui ne sont ni clients, ni serviteurs, ni membres des *gentes*; qui ne peuvent entrer par mariage légal dans les maisons patriciennes; qui n'ont ni la puissance paternelle[3], ni le droit de tester, ni celui d'adopter; qui n'interviennent dans aucune affaire d'intérêt public, et ne prennent part à aucune délibération; qui restent, en un mot, en dehors de la cité politique comme ils habitent en dehors de la cité matérielle, au delà du Pomœrium, sur les collines qui entourent le Palatin. Ces hommes, ce sont les PLÉBÉIENS. Transportés autour de Rome par la conquête, ou attirés par l'asile[4], ils vivent comme sujets du peuple qui les a reçus ou forcés d'habiter sur ses terres; étrangers aux tribus, aux curies, au sénat, et comme un Appius le leur dira plus tard, sans auspices, sans familles[5], sans aïeux; mais libres, ayant des propriétés[6] exerçant des mé-

1. *Custos urbis*. La dénomination de *præfectus urbi* est plus moderne, Joan. Lyd. *de Magist.*, I, 34, 38; Tac., *Ann.*, VI, 11. — 2. Τὰς τρεῖς φυλὰς γενικάς. Den., IV, 14. — 3. La puissance paternelle dérive du mariage patricien par *confarreatio*, et ils ne peuvent en contracter de tels : les testaments et les adoptions, pour être valables, doivent être acceptés par les curies, et ils n'y entrent pas. — 4. Liv. I, 11. Den., II, 2, 36, 50, 53. — 5. C'est-à-dire qu'ils ne forment pas des *gentes*, qu'ils n'ont pas le *jus imaginum*. — 6. Soit celles qu'ils avaient conservées sur le territoire des villes conquises, soit les *assignations* des rois. Deux mots exprimaient cette séparation des deux peuples : les plébéiens n'avaient avec les patriciens ni

tiers et le petit commerce qui les enrichiront[1]; réglant, par des juges choisis dans leur sein, leurs contestations; ne recevant d'ordres que du roi et combattant dans les rangs de l'armée romaine, pour défendre les champs qu'ils cultivent et la cité à l'abri de laquelle ils ont bâti leurs cabanes. Nous les retrouverons bientôt devenus, par les lois de Servius, citoyens de Rome.

Dans l'antiquité, de même qu'au moyen âge, la victoire livrait au vainqueur la personne et les terres du vaincu. Romulus, maître, d'une manière ou d'une autre, par la conquête ou par une cession volontaire, de l'*Ager romanus*, aura donc pu le diviser également entre les trois cents familles conquérantes[2]. Ce partage primitif, attesté par tous les écrivains, établit entre les citoyens une égalité de fortune à laquelle on chercha plusieurs fois à revenir par les lois agraires. Chaque *gens* reçut peut-être un lot de vingt *jugera*, à la condition de fournir à l'armée dix combattants ou un cavalier; la légion se composa donc de trois mille hommes de pied et de trois cents cavaliers. Je crains que cette explication ne paraisse un souvenir de l'organisation des armées féodales, comme la clientèle nous avait rappelé le vasselage. Cependant le même système se retrouve en Grèce. Sparte avait aussi trois tribus (φυλαί) et trente curies (ὠϐαί), à chacune desquelles étaient attribuées trois cents lots de terres, et dont les membres formaient l'armée et le peuple souverain. A Rome même, la possession du sol entraînait, comme celle d'un fief, l'obligation du service militaire; et le citoyen sans terres, *ærarius*, n'était pas plus

connubium, ni *commercium*. — 1. Un peu avant l'établissement du tribunat, on fit, à Rome, la dédicace d'un temple à Mercure et l'on institua sous le patronage du dieu un collége de marchands. Tite-Live, II, 27. — 2. *Bina jugera, quod a Romulo primum divisa viritim, quæ hæredem sequerentur, hæredium appellarunt.* Varr., *de Re rust.*, I, 10. Cic., *de Rep.*, II, 14. L'*hæredium* était-il donc primitivement inaliénable, comme l'étaient les terres des Spartiates et les fiefs? *Cf.* Den., II, 7. Pl., XVIII, 2. Sic. Flacc., *de Conditione agr.* Chez les Juifs aussi, depuis le premier partage, les terres étaient inaliénables, et revenaient tous les 50 ans au propriétaire primitif. Pour la Grèce, *voy.* Plut., *Lyc.* et *Cléom.* Thuc., V. 4. Hérod., IV, 157. Arist., *Pol.*, II, 6. Isocr., *Panath.*, p. 270.

admis dans les légions que le Franc sans domaine, ou le Lombard sans cheval de guerre[1] dans l'host du roi. Sous des dehors différents, bien des âges du monde se ressemblent. Comme dans la nature, où un petit nombre d'éléments essentiels produit la variété infinie des êtres, dans le monde politique les formes sociales les plus diverses cachent souvent des principes semblables. Vico avait raison ; il oubliait seulement que, dans cette éternelle évolution des êtres et des empires, les principes eux-mêmes ne restent pas immuables ; qu'ils se modifient et se développent. Le monde semble rouler dans le même cercle, mais ce cercle est une spirale qui s'élève toujours.

Tout ce que nous venons de rappeler était, dans la tradition, l'œuvre du premier roi, c'est-à-dire des temps anciens. C'est lui, disait-on, qui avait divisé le peuple en tribus et en curies, qui avait créé les chevaliers et le sénat, établi le patronage, la puissance paternelle et conjugale, et défendu les sacrifices nocturnes, le meurtre des prisonniers, l'exposition des enfants, à moins qu'ils ne fussent nés difformes[2]. C'est lui encore qui, en ouvrant l'asile et en donnant le grand exemple d'appeler les vaincus dans la ville, avait empêché que Rome ne devînt, comme Sparte et Athènes, une ville sans citoyens, une puissance peu durable, ou, pour prendre l'expression de Machiavel, un arbre immense, mais sans racines, et qui tombe au plus petit vent[3].

Si l'on attribue à Romulus les premières lois politiques et civiles, c'est Numa que l'on regarde comme le fondateur de

1. Luitpr., *Leg.*, V, cap. 29. — 2. Den., II, 15. — 3. Sparte et Athènes étaient extrêmement guerrières. Elles avaient les meilleures lois : jamais cependant elles ne s'agrandirent autant que Rome, qui semblait moins policée et gouvernée par de moins bonnes lois. Cette différence ne peut venir que des raisons expliquées ci-dessus (l'introduction dans Rome des populations vaincues, ou la concession du droit de cité). Rome, attentive à augmenter sa population, pouvait mettre 280 000 hommes sous les armes; Sparte et Athènes n'ont jamais pu passer le nombre de 20 000 chacune. Tous nos établissements imitent la nature; et il n'est ni possible, ni naturel, qu'un tronc faible et léger soutienne des branches considérables.... L'arbre chargé de branches plus fortes que le tronc se fatigue à les soutenir, et se brise au plus petit vent. (MACHIAVEL.)

la religion. Ici encore il n'y eut que des emprunts faits aux peuples voisins, et si l'on acceptait toutes les traditions relatives à ce prince, il faudrait, comme pour Romulus, admettre qu'il régularisa un état de choses déjà ancien. Rome, heureusement pour sa fortune, n'eut point de caste sacerdotale, bien qu'elle ait eu des colléges de prêtres, distincts du reste du peuple, parce que les chefs de chaque maison étaient eux-mêmes les prêtres de la famille (culte des Lares et des dieux pénates), et que les curions, au nom des curies, comme le roi au nom de l'État, accomplissaient les sacrifices publics. Les Vestales seules, gardiennes du feu sacré, étaient vouées à l'autel; encore pouvaient-elles après trente années de fonctions rentrer dans la vie civile. Si les prêtres ne composaient pas un ordre à part, ils formaient, à raison de leurs fonctions sacerdotales, des colléges particuliers[1], tout en demeurant, comme sénateurs ou magistrats, membres actifs de la société et, comme citoyens, les sujets de la loi et de ses représentants. Si donc à Rome la religion et ses ministres furent liés à la politique, ce n'était pas en la dominant, mais en lui restant toujours subordonnés.

Ces colléges étaient au nombre de huit[2] : les deux Flamines ou Allumeurs des autels de Mars; les prêtres des Célères; les quatre Augures, interprètes sacrés des présages; les quatre Vestales, gardiennes du foyer public; les Curions; les douze Saliens ou Sauteurs qui, chaque année au mois de Mars, dansaient la danse des armes et, aussitôt la guerre déclarée, entraient dans le temple du « Dieu qui tue » et frappaient de leurs piques sur son bouclier d'airain, en s'écriant : Mars, éveille-toi; *Mars, vigila!* les vingt Féciaux, qui fondèrent le droit des gens en présidant, avec l'autorité de la religion, à tous les actes internationaux; enfin les quatre Pontifes[3] qui, libres de tout contrôle et ne

1. *Sacra privata, ritus familiæ...*; il faut les conserver, *a diis quasi traditam religionem*. Cic., *de Leg.*, II, 11. — 2. Presque tous ces colléges, surtout celui des Augures, se renouvelaient par *cooptation*. Cic., *Phil.* XIII, 5; et *Brut.*, I. C'était un moyen certain d'assurer le secret. La charge d'augure était pour la vie, *non adimitur viventi*. Pl., IV, *Epist.* 8. — 3. *Jus*

rendant compte ni au sénat, ni au peuple, veillaient, sous la présidence du grand Pontife, au maintien des lois et des institutions religieuses, fixaient le calendrier, les jours fastes et néfastes, et écrivaient les annales : c'était le plus respecté des huit colléges. Le culte domestique de certaines familles faisait aussi partie du culte public de la cité ; comme les *Lupercales*, fêtes de Pan, destructeur des loups, dont les *gentes* Fabia et Quinctia avaient le sacerdoce héréditaire; les sacrifices en l'honneur d'Hercule[1], qui devaient être accomplis par les Pinariens et les Potitiens. Les *Palilia*, fêtes en l'honneur de Palès, la déesse des pasteurs, et les *Ambarvalia*, sorte de rogations païennes célébrées par les Douze Frères des Champs (les frères Arvales), rappelaient les mœurs des premiers Romains.

Il serait sans intérêt de s'arrêter aux innombrables détails d'un culte qui s'éloignait à peine de ce fétichisme, qui a été d'ailleurs la religion de tous les vieux peuples agriculteurs : le Quiris sabin (Mars représenté par une lance), le Jupiter Lapis, les dieux ou déesses des jachères, du sarclement, de l'engrais, de la rouille, de la meule et du four, de la peur et de la fièvre, etc., ne sont guère au-dessus des êtres bons ou malfaisants qu'adorent les peuples encore dans la grossièreté de la vie barbare. Je sais qu'au culte du feu éternel pouvaient se rattacher quelques idées cosmogoniques; et peut-être la notion d'un Dieu suprême, à celui de Janus[2], à la fois lune et soleil, fin et commencement des choses, créateur du monde et arbitre des combats, dieu vénéré durant la guerre, dieu inutile quand le danger était passé, et dont l'avare piété des Romains fermait le temple

Pontificum, Hullmann, Bonn. 1827.— Den., II, 73, dit : οἱ τὴν μεγίστην.... ἱερατείαν. — 1. L'Hercule romain, qui s'identifiait avec le Sancus sabin, et était aussi le dieu de la bonne foi, parce qu'il était le dieu fort (mehercule), prenait le nom de Recaranus ou Garanus. Aur. Vict., *Orig.*, 6. Serv., VIII, 203. — 2. Janus se vit successivement dépouillé de ses attributs guerriers au profit de Mars, ancien dieu des champs, Aug., *Civ. D.*, II, 17; et de sa majesté suprême au profit de Jupiter. Dans les Fastes (I, 101), Ovide lui fait dire : *Me chaos antiqui, nam res sum prisca, vocabant. Quidquid ubique vides, cœlum, mare, nubila, terras, — omnia sunt nostra clausa, patentque manu.*

durant la paix. Saturne s'élève aussi au-dessus de ces dieux rustiques : c'est la déification de l'agriculture, le père de la civilisation italienne, le roi de l'âge d'or, des temps de vertu, d'abondance et d'égalité. Mais maintenant, sous l'aristocratie ombrageuse, il ne règne plus qu'un jour par année (le 17 décembre); sous les consuls plébéiens il y en aura trois, sous l'empire cinq, jusqu'à ce que commencent les grandes saturnales de l'invasion.

Il faut aussi signaler l'importance du dieu Terme, qui se confondait peut-être avec Janus. La société romaine, fondée sur la propriété territoriale, avait consacré par les plus solennelles imprécations de la religion le culte de Terminus; celui qui y portait atteinte, qui voulait déplacer les limites soit par la fraude soit par une loi (lois agraires), violait à la fois les droits divins et humains. Le dieu Terme ne devait pas plus reculer devant l'ennemi que devant les menaces des tribuns.

Le règne des trois derniers rois marque une ère nouvelle dans l'existence de Rome, malgré les incertitudes nombreuses encore de la chronologie et de l'histoire. A quelque cause que cela tienne, soit l'établissement pacifique ou à main armée d'un chef étrusque, soit une longue période pour nous inconnue, et qui prépara lentement cette transformation, il est certain que la cité latino-sabine, du Palatin et du Quirinal, dont le territoire n'avait que six milles de long sur deux de large, est devenue une grande ville qui couvre les sept collines, et fait des constructions comparables à celles des Pharaons égyptiens; qui compte par cent mille le nombre de ses habitants, et étend au loin sa puissance; qui enfin remplace l'antique simplicité par l'éclat des fêtes, ses dieux fétiches par les grandes divinités étrusques et leurs modestes autels par le Capitole aux cent marches.

Que ce fût un héritage des Pélasges, ou mieux un emprunt fait aux colonies grecques de l'Italie, par l'intermédiaire des Étrusques campaniens les dieux de la Grèce étaient en grand honneur dans les cités méridionales de l'Étrurie. C'est de là qu'ils vinrent à Rome. Tarquin l'An-

cien chassa, dit-on, du mont Tarpéien tous les dieux de Numa pour y élever un temple à la grande famille céleste: Jupiter, Junon et Minerve. La Jeunesse seule et le dieu Terme résistèrent; car le peuple romain ne devait jamais vieillir, ni ses frontières reculer. Cérès, qui s'identifia avec Palès, et dont la prêtresse fut toujours une femme grecque, appelée dans la suite de Naples ou de Cumes[1]; Diane, qui se confondit avec Féronia, la protectrice des esclaves[2], et à laquelle Servius bâtit un temple; Vulcain, que Tatius honorait déjà; Minerve, la même qu'Athéna[3]; Mercure, dieu plébéien, firent aux anciens dieux indigènes une dangereuse concurrence. Neptune, Apollon, Bacchus, Cybèle et Vénus, ne vinrent que plus tard. — Avec les dieux de la Grèce, l'art entra dans Rome, et l'Étrusque Vulcanius[4] moula les premières statues.

Mais l'Étrurie donna aussi quelque chose d'elle-même : le miracle du Toscan Navius popularisa dans la ville le respect pour les augures[5]. Nul doute que l'époque qui vit

1. Cic., *pro Balbo*, 24. — 2. Den., III, 34; II, 49. — 3. Plut., *Rom.*, 24. — 4. Le texte de Pline a été si maltraité, qu'il y a doute sur ce nom entre Sillig, Iahn, Millingen; mais il n'y en a pas sur l'origine étrusque de l'artiste. — 5. *Auguriis. Sacerdotio que, augurum tantus honos accessit, ut nihil belli domique postea nisi auspicato gereretur.* Liv., I, 36. Les augures avaient le droit, en déclarant les auspices contraires.... *comitiatus et concilia, vel instituta dimittere, vel habita rescindere.... decernere ut magistratu se abdicent consules....* Cic., *de Leg.*, II, 14. Les magistrats devaient les consulter pour toutes leurs entreprises, et *quique non paruerit, capital esto. De leg.*, II, 8. Mais les prodiges n'étaient déférés aux augures que sur l'ordre du sénat.... *si senatus jusserit, deferunto*, II, 9. La science augurale, dit-il ailleurs, a été conservée par raison d'État. *Jus augurum etsi divinationis opinione principio constitutum sit, tamen postea reipublicæ causa conservatum ac retentum. De Divin.*, II, 35. Dans la *Rep.*, II, 10, il dit de Romulus : *Quum hæc egregia duo firmamenta reipublicæ peperisset, auspicia et senatum.... id quod retinemus hodie magna cum salute reipublicæ.... auspicia. Ibid.* — L'histoire légendaire explique toutes ces importations étrusques par la conquête que Tarquin l'Ancien aurait faite de l'Étrurie. Sans renverser, comme Otf. Müller, cette proposition et faire conquérir alors par les Etrusques Rome et le Latium, on ne peut méconnaître que l'époque des Tarquins soit marquée par l'influence prépondérante à Rome de la civilisation étrusque, à ce point que la plupart des historiens de la Grèce, dit Den. d'Halic, (I, 29) regardaient Rome comme une ville tyrrhénienne, Τυρρηνίδα πόλιν εἶναι ὑπέλαβον.

Rome adopter tant de coutumes étrusques n'ait été celle aussi de l'introduction de la science augurale comme religion d'Etat et moyen de gouvernement. Le sénat en comprit si bien l'importance, qu'il ne confia ces fonctions qu'à des patriciens envoyés jeunes en Étrurie pour y étudier cet art mystérieux. Les Romains, qui avaient déjà tant multiplié leurs dieux, virent dès lors partout des *signes* et devinrent le peuple le plus superstitieux de l'univers. Le chant ou le vol d'un oiseau, un bruit inaccoutumé, une tristesse subite et involontaire, un faux pas, le petillement de la flamme, les mugissements de la victime, son agonie lente ou rapide, la couleur et la forme des entrailles, tout fut présage pour l'individu comme pour l'État; et l'appétit des poulets sacrés ou la grosseur du foie d'une victime entraîna souvent les plus graves décisions. Une superstition dont aurait rougi le bas peuple égyptien, gagna ainsi jusqu'au sénat de Rome.

C'est là, dit Polybe, une des causes de sa grandeur; et l'ami de Scipion avait raison, bien que nous donnions un autre sens à ses paroles; car cette piété aveugle, si elle ne gagna pas la faveur des dieux, assura du moins le pouvoir de l'aristocratie, en tenant le peuple dans sa dépendance: de l'aristocratie qui, conquérante de sa nature, parce qu'elle a besoin de tourner au dehors les forces et l'attention du peuple, donne au pays qu'elle gouverne une grande énergie extérieure. Les plus brillantes et les plus durables fortunes ont toujours été celles des républiques aristocratiques. Ajoutons que, malgré leur foi dans les augures, la noblesse romaine et son sénat n'abandonnèrent jamais les choses humaines aux dieux qu'après n'avoir rien laissé à faire à la prudence humaine.

C'est aussi Tarquin l'Ancien qui porta le premier la main sur la vieille constitution, non pas encore pour la changer, mais pour en élargir les bases. Malgré l'opposition des patriciens et de l'augure Navius, il forma cent nouvelles familles patriciennes, dont les chefs entrèrent dans le sénat (*patres minorum gentium*). Étaient-ce les plus riches et les

plus nobles des plébéiens, ou seulement les chefs des Lucères, jusqu'alors repoussés du Sénat, et que Tarquin, le roi étranger, y aurait admis? L'élévation du nombre des vestales, de quatre à six, semblerait confirmer cette opinion, que Tarquin aurait voulu rendre la troisième tribu l'égale des deux premières. Mais Cicéron affirme que tout le patriciat fut doublé[1], et T. Live, en rapportant la création de trois nouvelles centuries de chevaliers, les nomme *Ramnenses*, *Titienses*, et *Luceres posteriores*. Ainsi il y eut : les premiers et les seconds *Ramnenses*, les premiers et les seconds *Titienses*[2], etc., comme il y avait les *patres majorum* et les *patres minorum gentium*, ceux-ci ne votant qu'après les premiers. Au reste, que ce soit l'admission des Lucères, déjà reçus dans les centuries militaires des chevaliers, à tous les droits politiques et religieux des anciennes tribus, ou le doublement, par l'adjonction de familles nouvelles, de tout le corps aristocratique, il importe peu, car il reste toujours hors de doute que le patriciat fut profondément modifié par Tarquin. C'était comme une préparation aux grandes réformes de Servius.

On a vu plus haut ce qu'étaient les plébéiens, privés de tout droit politique, mais jouissant de la liberté personnelle. Depuis Romulus, leur nombre s'était sans cesse accru[3], car tous les rois étaient demeurés fidèles à cette habile politique, d'appeler les vaincus à Rome pour augmenter sa population militaire. Jusqu'à Servius la plèbe resta sans direction et sans unité. Ces hommes, que la défaite ou le besoin avait amenés à Rome, étaient d'origines trop différentes pour pouvoir s'entendre et devenir dangereux. Mais Servius, dont la naissance aussi était étrangère

1. *Duplicavit illum pristinum patrum numerum.... De Rep.*, II, 20. *Cf.* Tite-Live, I, 35. Aur. Vict., 6. Val. Max., III, 4, 2. — 2. Liv. I, 36. *Civitas romana in sex erat distributa partes, in primos secundosque Titienses, Ramnenses et Luceres.* De là six vestales : *Ut populus pro sua quaque parte haberet et ministram sacrorum.* Fest. — Cic., *de Div.*, I, 17. Den., III, 70. — 3. Romulus avait établi à Rome les habitants de Cænina, Antemnæ, Crustuminum, Den., II, 35; Tullus, les Albains, Liv. I, 29; Ancus, les Latins de Politorium, Ficana, Tellène, Médullia, etc. Liv., I, 33.

et qui redoutait l'inimitié des patriciens, comprit de quel secours serait au roi ce peuple nombreux et opprimé. Il le réunit sur l'Aventin, et força l'aristocratie déjà ébranlée, par les innovations de Tarquin, à recevoir les plébéiens comme membres d'une même cité.

Deux moyens lui servirent pour atteindre ce but: les *tribus* et les *centuries*, c'est-à-dire l'organisation administrative et l'organisation militaire et politique de l'État. — Il partagea le territoire romain [1] en 26 régions et la ville en 4 quartiers; en somme 30 tribus. Cette division toute géographique fut aussi religieuse, car il institua des fêtes pour chaque district : les *Compitalia* pour les tribus urbaines, les *Paganalia* pour les tribus rurales; administrative, car chaque district eut ses juges pour les affaires civiles [2], ses tribuns pour tenir note des fortunes et répartir l'impôt; militaire enfin, car ces tribuns réglaient aussi le service militaire de leurs *tribules*, et en cas d'invasion soudaine, les réunissaient dans un fort construit au centre du canton. L'État se composa donc de 30 communes ayant leurs chefs, leurs juges, leurs dieux particuliers, mais sans droits politiques, ces droits n'étant exercés que par les centuries et dans la capitale même. Sans toucher aux priviléges des patriciens, Servius assurait aux plébéiens cette organisation municipale qui précède toujours et amène la liberté politique. Les patriciens qui donnaient leur nom aux 30 tribus, conservaient dans chaque district leur influence, et remplissaient probablement seuls les charges de juges et de tribuns municipaux. Mais pour la première fois ils se trouvaient confondus avec les plébéiens dans une division territoriale où la naissance et la fortune n'étaient pas comptées. Dans cela seul il y avait toute une révolution. Un temps viendra où ces tribus, qui ne reconnaissent point de priviléges, voudront et obtiendront des droits politiques. Ce jour-là sera la victoire du nombre; les centuries assurèrent celle des riches.

1. Liv., I, 43. —2. Ἰδιώτας δικαστάς. Den., V, 25; IV, 25, 42. Ces juges formèrent sans doute le tribunal des centumvirs, comme les tribuns le collége des tribuns du trésor.

Servius avait fait le cens ou dénombrement, que l'on dut à l'avenir renouveler tous les cinq ans (*lustrum*). Chaque citoyen était venu déclarer sous serment son nom, son âge, sa famille, le nombre de ses esclaves et la valeur de son bien[1]. Une fausse déclaration aurait entraîné la perte des biens, de la liberté et même de la vie[2]. Connaissant ainsi toutes les fortunes, il partagea les citoyens, en raison de leurs biens, en cinq classes, et chaque classe en un nombre différent de centuries. Denys reconnaît six classes et donne à la première 98 centuries, tandis que les cinq autres réunies n'en avaient que 95. Dans chaque classe on distinguait les *juniores*, de dix-sept à quarante-six ans, qui composaient l'armée active, et les *seniores*, qui gardaient la ville. La première classe renfermait aussi 18 centuries de chevaliers, c'est-à-dire les 6 anciennes centuries équestres de Tarquin (*sex suffragia*) et 12 nouvelles, formées par Servius des plus riches et des plus distingués d'entre les plébéiens[3]. L'État donnait à chacun de ces 2400 cavaliers un cheval et pour son entretien une solde annuelle de 2000 as (*æs hordearium*), que les orphelins et les femmes non mariées payaient[4]. A la seconde classe étaient attachées 2 centuries d'ouvriers (*fabri*) et à la quatrième 2 de musiciens (*tubicines*)[5].

1. Le cens de Servius donna, suivant Tite-Live (I, 44), d'après Fabius Pictor, le plus ancien des historiens de Rome, 80 000 citoyens en état de porter les armes, ou, selon Den. (IV, 22), 84 700, ὡς ἐν τοῖς τιμητικοῖς φέρεται γράμμασι. — 2. Liv., I, 44; Den., IV, 13. — 3. Tout ce qui regarde les centuries équestres est fort obscur. M. E. Belot, dans sa savante *Histoire des chevaliers romains*, a essayé de résoudre tous ces problèmes. — 4. Cet usage existait à Corinthe, Cic., *Rep.*, II, 20. *Orba*, suivant Gaius, signifiait à la fois veuve et femme non mariée. — 5. Den., IV, 16-19. *Cf.* Liv., I, 43. Cic., *de Rep.*, II, 22. Gaius, IV, 27. Denis ne donne pas le cens de la première classe. Pline (XXXIII, 3,) lui assigne 110 000 as; Aulu-Gelle (VII, 13) 125 000; Festus, 120 000; Tite-Live (I, 43), 100 000. Ces chiffres sont fort incertains et doivent être d'une date postérieure. Il n'est pas vraisemblable que l'évaluation de la fortune ait été faite, au temps de Servius, en *as*. L'*æs grave* était alors une livre pesant d'airain. Il y avait à Rome bien peu de citoyens, s'il y en avait, dont les biens pussent représenter cent mille livres pesant d'airain, soit la valeur de 1000 bœufs ou de 100 chevaux de guerre, ou de 10 000 moutons. Quant aux centuries d'ouvriers et de musiciens, ajoutées aux premières classes, il est impossible d'admettre qu'elles votassent avec elles.

Cicéron, dans le passage tant controversé du IIe livre de la *République*, ne parle que des cinq classes formées des *assidui* (*asses dare*, contribuables)[1]. A la première, il donne 89 centuries, et aux quatre autres 104; en tout : 193, comme dans le compte de Denys, et une de moins que dans celui de Tite-Live. Cicéron parle aussi des musiciens, des prolétaires, qui n'étaient point reçus dans l'armée[2], et dont le cens ne s'élevait pas à 1500 as; des *accensi* et des *velati*, qui suivaient sans armes[3] les légions pour remplacer les morts, combattre à la légère, ou faire auprès des chefs le service d'ordonnances[4]. Mais son texte, malheureusement mutilé en cet endroit comme en tant d'autres de la *République*, ne laisse pas même soupçonner sa pensée. Peut-être les regardait-il comme formant cette 6e classe[5] que comptent Tite-Live et Denys.

Cette incertitude sur quelques chiffres n'empêche pas d'apprécier l'importance politique de cette réforme. Ce n'est plus la naissance qui divise les citoyens en patriciens et plébéiens, c'est d'après la fortune que sont à la fois réglées leur répartition dans les classes, leur place dans la légion, la nature de leurs armes, la quotité de l'impôt que chacun d'eux payera. Toutes les centuries contribueront au trésor pour une même somme et auront au Champ de Mars où elles votent, hors de la ville, les mêmes droits politiques. Mais la première classe compte 98 centuries, bien qu'elle soit de beaucoup la moins nombreuse, puisqu'elle ne renferme que les riches; elle fournira donc plus de la moitié de l'impôt, et ses légionnaires, en raison même de leur petit nombre[6], seront plus souvent appelés sous les

Mais la constitution de Servius étant d'abord une organisation militaire, il n'y a point à s'étonner, dans ce cas, de la présence des ouvriers à la suite des hoplites. — 1. Dans la *mancipatio*, il y avait cinq témoins représentant les cinq classes du P. R. — 2. Dans les cas graves, ils étaient armés aux frais de l'État *Proletarius publicitus scutisque feroque ornatur ferro*.... Aulu-G., XVI, 10, d'après Ennius. — 3. *Minimæ fiduciæ*. Tite-Live, VIII, 8. C'est là que se trouve le principal passage pour l'organisation des armées romaines. *Cf.* aussi Polybe. — 4. Fest., s. v. *Accensi*. — 5. La classe divisée en cinq parties comme dit Fest., *quintana classis*. — 6. La question du

enseignes. Mais c'est aussi par centuries qu'à l'avenir se compteront les suffrages pour décider de la paix ou de la guerre, nommer aux charges et faire les lois : les riches, divisés en 98 centuries, auront 98 voix sur 193, ou la majorité, c'est-à-dire une influence décisive dans le gouvernement. Leur unanimité acquise d'avance à toute proposition favorable à leurs intérêts rendra le droit des autres classes illusoire. Quelquefois, en cas de désaccord entre les centuries de la Ire classe, celles de la IIe pourront être appelées à voter, très-rarement celles de la IIIe, jamais celles des dernières, bien que chacune d'elles renferme peut-être plus de citoyens que les trois premières réunies. Servius, dit Cicéron, ne voulut pas donner la puissance au nombre : ce fut par les suffrages des riches, non par ceux du peuple, que tout se décida[1]. Il aurait pu ajouter : ce ne fut pas à la richesse seule qu'appartint la prépondérance, mais à la sagesse et à l'expérience, puisque les *seniores*, naturellement moins nombreux que les *juniores*, avaient cependant autant de suffrages.

Dans les lois nouvelles, les rangs étaient aussi nettement marqués que dans l'ancienne constitution; mais cette inégalité s'effaçait aux yeux des pauvres devant l'honneur d'être enfin comptés au nombre des citoyens et devant les avantages matériels faits à leur condition. Si les riches ont plus de pouvoir politique, sur eux aussi pèsent toutes les charges : dans la ville, la plus lourde part de l'impôt; à

nombre d'hommes fournis par chaque classe et par chaque centurie ne peut être résolue que par des hypothèses, et je recule toujours devant elles, autant que cela se peut faire. Cependant les suppositions mises en avant s'accordent à demander à la troisième classe un nombre de légionnaires hors de toute proportion avec le nombre des citoyens composant cette classe. Ainsi Niebuhr lui fait donner près de 3/10 de chaque légion (1200), tandis que la cinquième classe, peut-être huit fois plus nombreuse, n'en fournissait, selon lui, que les 3/14 (900). D'après Polyb., VI, 21, je ne fixerais qu'à 600 le contingent de la première classe (les *triarii*, qui combattaient alors au premier rang), et à 1200 celui de la cinquième (les *rorarii*), mais Polybe ne parle que pour son temps! — 1. Den., IV, 19, 21, dit aussi : πάσης τῆς πολιτείας κύριοι.... οἱ πλούσιοι. T. L., I, 43. *Vis omnis penes primores. Cf.* Den., X, 17.

l'armée, le service le plus fréquent, l'armement le plus coûteux et les positions les plus dangereuses. Mais à cette époque il n'y avait guère à Rome d'autres richesses que les propriétés territoriales; or presque tout l'*Ager romanus* et la plus grande partie des terres conquises se trouvant entre les mains des patriciens, ceux-ci restaient, ainsi que par le passé, les maîtres de l'État; aussi ces nouvelles lois, qui reconnaissaient les plébéiens comme citoyens libres de Rome, et les appelaient, dans la proportion de leur fortune, à délibérer et à voter sur les affaires publiques, ne changeaient pas en réalité la condition présente des deux ordres. Cependant un progrès immense était accompli. En remplaçant l'aristocratie de naissance, puissance immuable, par l'aristocratie d'argent, puissance mobile et accessible à tous, ces lois préparaient les révolutions par lesquelles passa Rome républicaine.

Cette constitution portait un autre coup fatal à l'aristocratie : elle attaquait indirectement la clientèle. Elle n'abolissait, il est vrai, ni les curies, dont la sanction restait nécessaire pour tous les actes des centuries, ni le patronage, qui donnait aux grands la force matérielle, sans laquelle les priviléges ne peuvent longtemps se défendre; mais elle assurait une place dans l'État aux clients, qui jusqu'alors avaient vécu sous la protection des Quirites. Elle les séparait de leurs patrons le jour des comices pour les confondre, suivant leur fortune, avec les riches ou les pauvres; elle ouvrait la route du Forum à ceux qui n'avaient jamais suivi que celle de l'*Atrium* patricien. Une autre loi de Servius autorisa les affranchis à retourner dans leur patrie, ou, s'ils restaient à Rome, à se faire inscrire dans les tribus urbaines en se choisissant un patron, même parmi les plébéiens. Le riche plébéien put dès lors se montrer dans la ville entouré, comme un Fabius, d'une troupe bruyante et dévouée. Mais la clientèle s'affaiblit en se multipliant, et Rome, le siége de l'empire, se peupla, pour la ruine de ses institutions, d'esclaves affranchis.

Cette constitution, qui réunissait deux peuples jusqu'alors

séparés, et qui déterminait les charges et les droits de chacun dans l'État, modifia nécessairement l'organisation primitive de la légion : les *seniores* formèrent la réserve, les *juniores* l'armée active ; les premiers gardaient la ville, les autres allaient chercher l'ennemi. Sur le champ de bataille, la légion se présentait en lignes serrées qui rappelaient la phalange macédonienne[1]; en face de l'ennemi et exposés à ses premiers coups, étaient les légionnaires de la première classe, tout couverts d'airain ; derrière eux et abrités par leurs corps et leurs armures, les hommes des classes suivantes ; ceux de la cinquième servaient comme troupes légères ; 300 chevaliers formaient la cavalerie des légions.

L'organisation des centuries étant toute militaire, c'était en armes et en dehors du Pomœrium, dans le Champ de Mars, qu'elles se réunissaient[2], non pas à l'appel des licteurs, comme les comices par curies, mais au son de la trompette. Toutefois il fallait, pour leur réunion, prendre les auspices, et la religion les tenait par là dans la dépendance des augures patriciens. Leur convocation devait être annoncée 30 jours à l'avance, et durant ces 30 jours (*dies justi*)[3] un drapeau rouge flottait sur le Janiculus, qu'une troupe armée occupait pendant toute la durée des comices.

Servius promulgua plus de cinquante lois encore[4] sur les contrats, lés délits, les affranchissements, les formes d'acquérir la propriété, etc., toutes généralement empreintes de ce caractère libéral que portent ses lois politiques, comme celle-ci, par exemple, que Tarquin abolit et que le peuple mit près de deux siècles à reconquérir : la propriété seule du débiteur, et non sa personne, répondra de sa dette. Aussi la reconnaissance populaire protégea la mémoire du roi plébéien, né dans la servitude ou sur la terre étrangère, et l'on alla jusqu'à croire qu'il avait voulu dé-

1. Liv., VIII, 8. — 2. Liv., XXXIX, 14; VI, 20. Den., IV, 84; VII, 59. — 3. Macrob., *Sat.*, I, 16. — 4. Den., IV, 13, 43.

poser la couronne pour établir le gouvernement consulaire[1].

Quelques années auparavant, Solon avait, comme Servius, réparti les droits en proportion des biens. Ainsi les deux plus grandes villes de l'ancien monde renonçaient dans le même moment aux idées orientales, au gouvernement immobile des castes, et adoptaient le principe de beaucoup de sociétés modernes que le pouvoir dépend de la fortune[2]. Mais à Athènes les mœurs avaient depuis longtemps préparé la réforme de Solon, elle fut immédiatement appliquée ; à Rome, celle de Servius devançait le temps, elle ne put lui survivre.

Ce furent en effet ces lois démocratiques qui aidèrent Tarquin le Superbe à renverser son beau-père, lorsqu'il se fut montré aux patriciens comme le défenseur de leurs priviléges attaqués. Devenu roi, Tarquin détruisit les tables sur lesquelles étaient portés les résultats du dénombrement, abolit le système des classes, et défendit les réunions religieuses des plébéiens[3], puis, soutenu de ses nombreux mercenaires, il contraignit le peuple à achever le cirque, le Capitole et le grand cloaque. Mais, comptant trop sur ses forces, sur ses alliés latins et herniques, il n'épargna pas plus les grands que le peuple, et beaucoup de sénateurs n'échappèrent à la mort que par l'exil. Cette domination s'exposait, par sa violence même, à un péril certain, en réunissant les deux ordres dans une haine commune; elle dura cependant jusqu'à ce que l'attentat contre Lucrèce

1. Je me suis conformé à l'opinion générale. Cependant, malgré les témoignages formels de l'antiquité, cette constitution me paraît n'avoir été, sous Servius, qu'une organisation nouvelle de l'armée romaine; et je suis tout disposé à croire qu'il en fut du rôle politique des centuries comme du dessein prêté à Servius d'établir un gouvernement républicain. On lui attribue ce que les époques suivantes réalisèrent. Comme règlement militaire, les patriciens pouvaient accepter cette réforme; comme constitution politique, ils étaient trop forts pour se la laisser imposer. Il ne fallait pas moins qu'une révolution qui leur rendît le secours des plébéiens nécessaire, pour qu'ils le payassent de cette concession. Liv., I, 47. — 2. Sur les ressemblances entre les révolutions de Rome et celles de la Grèce, voy. *La cité antique*, de M. Fustel de Coulanges. — 3. Den., IV, 43.

eût donné à la multitude une de ces preuves outrageantes de servitude qui, plus encore que le sang versé, amènent les révolutions, parce que l'injure faite à un seul est alors ressentie par tous.

« Si la constitution de Servius s'était maintenue, dit Niebuhr, Rome aurait atteint 200 ans plus tôt, et sans sacrifices, à une félicité qu'elle ne put ressaisir qu'au prix de rudes combats et de grandes souffrances. » Il est vrai que, dans l'histoire d'un peuple comme dans la vie d'un homme, le bien sort souvent du mal. Cette lutte pénible forma la jeunesse de Rome et retarda sa décadence; mais « malheur à ceux de qui vint l'offense, et malédiction sur ceux qui détruisirent, autant qu'il était en eux, la liberté plébéienne! »

Tarquin cependant avait porté loin le nom et la grandeur de Rome. Sous ses derniers rois, Rome n'est plus l'obscure cité dont le territoire s'étend à quelques milles de ses murs. Le traité avec Carthage conclu en 510, la grandeur de la ville, la splendeur de ses édifices, et ses 150 000 combattants[1], attestent qu'elle formait alors un des plus puissants États de l'Italie. Jusqu'à Aurélien, c'est-à-dire pendant près de 800 ans, Rome n'eut d'autre enceinte que celle qui lui avait été bâtie par Servius et qui couvrait une ligne de sept milles romains. Le Tibre était déjà contenu par des quais dont on peut voir encore aujourd'hui les restes. Les substructions faites pour élever le Capitole subsistent aussi. Ce temple, qui fut digne de Rome au temps de sa grandeur, formait un carré presque parfait de 200 pieds sur chaque face. Une double colonnade l'entourait de trois côtés. Mais le péristyle du midi, qui regardait le Palatin et le Forum, avait un triple rang de colonnes. De tous ces ouvrages, le plus important était la *Cloaqua maxima*. Ses fondations

1. C'est le cens de l'année 499, mais ce chiffre est très-probablement exagéré. Du moins est-il en désaccord avec les événements. Le cens de 510 n'avait donné que 130000 hommes, et celui de 494 donna seulement 110 000 hommes. *Cf.* Den., V, 20, 75, 96. Cela suppose toujours une population d'au moins 600 000 âmes.

s'enfonçaient à 40 pieds sous terre, et ses nombreuses ramifications allaient chercher dans tous les terrains bas de la ville les eaux et les boues pour les conduire au Tibre. Ce fut seulement quand cet immense ouvrage eut été achevé que la plaine marécageuse[1] qui s'étendait entre le pied des sept collines fut assainie et desséchée. Telle était la hauteur de la triple voûte[2] du canal principal, construite en longues pierres de pépérin, posées sans ciment, qu'un char à foin y pouvait passer, et qu'Agrippa le descendit dans une barque. Aussi la tradition parle-t-elle, comme pour les grandes constructions des rois égyptiens, de la misère du peuple condamné à de tels travaux.

Au reste, la domination de Rome était alors assez étendue pour que la grandeur de l'État se manifestât par la magnificence des édifices. Dans le traité conclu avec Carthage l'année même de l'expulsion de Tarquin, et que Polybe[3] traduisit de l'original conservé dans les archives des édiles au Capitole, toutes les villes de la côte du Latium, Ardée, Antium, Circéii, Terracine, sont nommées comme sujettes de Rome. Dans l'intérieur du pays, Aricie lui obéissait au même titre; Suessa Pomœtia avait été prise et Signia colonisée. Entre le Tibre et l'Anio, toute la basse Sabine lui appartenait, et les récits sur Porsenna prouvent qu'au nord du Tibre sa frontière s'étendait assez loin pour que dix de ses trente tribus eussent leur territoire en Étrurie. Sa marine, ou plutôt celle de ses alliés et sujets, n'était même pas sans importance, puisqu'on peut conclure des termes du traité que des navires marchands sortis du Tibre ou des ports du Latium trafiquaient jusque dans la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique. C'était sans doute la route de l'Égypte que les Cartha-

1. Le *Velabrum*, la *Subura*, le *Forum romanum*, et le *Circus maximus*. Ce cirque avait trois stades et demi de long sur un de large, et pouvait contenir 150 000 ou, selon d'autres, 380 000 spectateurs, et même plus. — 2. La voûte est formée de trois arcs concentriques. Il est à remarquer que les Grecs ne construisirent de voûtes cintrées qu'au temps d'Alexandre. — 3. III, 22. L'authenticité de ce traité serait au besoin confirmée par le récit de Tite-Live, qui représente Tarquin comme le chef reconnu de la ligue des 47 villes latines. *Voy*. Liv., I, 52. Den., IV, 48-49.

ginois voulaient leur fermer en interdisant aux Romains et à leurs alliés la navigation à l'est du Beau Promontoire.

Nous avons suivi les développements de la constitution, il reste à voir les mœurs.

Il ne peut être question, pour cette époque, de sciences, d'arts ni de littérature. Quand Tarquin tomba, la littérature grecque avait fourni la moitié de sa carrière, la plus brillante peut-être. Les beaux temps, du moins de la grande poésie, étaient passés, et les Œuvres de Solon, de Simonide et d'Anacréon étaient une première décadence; mais Pindare, Eschyle, Hérodote et Thucydide étaient nés ou allaient naître. Ainsi, sur l'une des rives de l'Adriatique, la Grèce écoutait depuis des siècles ses chantres immortels, quand sur l'autre bord le génie littéraire n'était pas même éveillé. A Rome, dans ce temps, c'est à peine si l'on savait graver sur le bois ou sur le bronze les lois et les traités, et les seuls ouvrages que l'on cite de la période royale sont : le Recueil de lois formé par Papirius sous Tarquin le Superbe (*Jus Papirianum*), et les Commentaires du roi Servius, qui vraisemblablement contenaient sa constitution[1]. Les hymnes religieux des Saliens et des frères Arvales et le caractère épique d'une partie de l'ancienne histoire romaine prouvent sans doute que Rome avait, comme en ont eu tous les peuples, des chants en l'honneur des rois, des héros et des grandes familles[2] ; mais de là à une littérature véritable il y a toute la distance qui sépare l'expression irréfléchie des passions populaires de la forme nettement arrêtée du génie individuel. Autrefois la valeur des chants populaires était méconnue, aujourd'hui elle est exagérée. Pour les Romains surtout, dont le caractère triste, froid et sévère n'a ni l'élan du génie des Grecs, ni leur facile enthousiasme, ni leur brillante et mobile imagination, les chants populaires n'ont jamais dû être ni aussi nombreux ni aussi

1. Macrob., *Saturn.*, III, 11. Fest., s. v. *Procum* et *pro censu*. Den., IV, 43. — 2. Liv., VI, 29; VIII, 40; XL, 52; XLI, 13. Cic., *Brut.*, 16. Fest., s. v. *Trientem tertium*. *Cf.* Herm. *Doct. Metr.*, p. 616, et Duntzer, *De Versu Saturnio*, Bonn, 1838.

riches de détails et de couleur que le voudrait l'école de Niebuhr. La langue d'ailleurs, rude et sans souplesse, était trop pauvre et trop peu arrêtée dans ses formes pour se prêter à de nombreuses exigences; le fragment qui nous reste de l'hymne des frères Arvales montre combien cet instrument grossier avait encore peu servi [1].

Les arts n'étaient pas mieux cultivés, bien qu'au nord et au sud de Rome, chez les Étrusques, les Rutules et les Volsques, ils eussent déjà reçu un premier développement. Pline vit à Cæré et à Ardée des peintures qui conservaient encore de son temps toute la vivacité de leurs couleurs, et qu'il regardait comme antérieures à Rome; mais à Rome même il n'y eut point, avant les Tarquins, d'images des dieux; et longtemps encore leurs statues, ouvrages d'artistes étrusques, ne furent faites que de bois ou d'argile, comme celle de Jupiter dans le Capitole, et le quadrige placé sur le haut du temple. L'Étrurie fournissait aussi les architectes[2] qui ont bâti la *Roma Quadrata* du Palatin, construit les premiers temples et fabriqué les premières statues; elle donnait même les joueurs de flûte nécessaires à l'accomplissement de certains rites; car le génie des arts, comme celui de la poésie, manquait à ce peuple, et ne s'éveillera en lui qu'au contact de la Grèce. Toute l'activité du Romain se portait vers un but pratique : les affaires publiques, l'agriculture et les soins domestiques. Deux mots désignaient pour lui toutes les qualités, toutes les vertus[3], *virtus et pietas*, c'est-à-dire le courage, la force, une inébranlable fermeté, la patience au travail et le respect pour les dieux, pour les ancêtres, pour la patrie et la famille, pour les lois et la discipline établies. Cicéron dit très-bien[4], et

1. Ce fragment est le plus ancien monument de la langue latine. — 2. *Fabris undique ex Etruria accitis*. Liv., I, 55. Pl., XXXV, 12. — 3. *Virtus ex viro appellata est*. Cic., *Tusc.*, II, 8, 9. — 4. *Tusc.*, I, 1. Quant au droit, l'originalité de la Grèce est surtout dans les constitutions politiques, celle de Rome dans les lois civiles. Cicéron dit (*de Orat.*, I, 44) : *Incredrbile est enim quam sit omne jus civile, præter hoc nostrum, inconditum ac pæne ridiculum.*

sans trop flatter l'orgueil national : « Dans les sciences et les lettres, les Grecs nous surpassent, mais il y a dans nos coutumes et notre conduite plus d'ordre et de dignité. Où trouver cette sévérité de mœurs, cette fermeté, cette grandeur d'âme, cette probité, cette bonne foi et toutes ces vertus de nos pères? »

Leur vie domestique, en effet, était simple et austère : point de luxe, point d'oisiveté; le maître laboure avec ses serviteurs, la maîtresse file au milieu de ses femmes[1], la royauté même ou la richesse n'affranchit point du travail; comme Berthe la Fileuse, la reine Tanaquil[2] et Lucrèce donnent l'exemple aux matrones romaines. « Quand nos pères, dit Caton, voulaient louer un homme de bien, ils l'appelaient bon laboureur et bon fermier, et c'était le plus bel éloge[3]. » Alors on vivait sur ses terres, dans les tribus rustiques, de toutes les plus honorables, et on ne venait à Rome que les jours de marché[4] ou de comices. A la villa, pas un jour, pas un instant n'est perdu. Si le temps empêche d'aller aux champs, qu'on travaille à la ferme, qu'on nettoie les étables et la cour, qu'on raccommode les vieux cordages et les vieux habits; même les jours de fête, on peut couper les ronces, tailler les haies, baigner les troupeaux et aller vendre à la ville l'huile et les fruits[5].

Ces habitudes laborieuses et économes, qui amenèrent l'usure, une des plaies de la société romaine, ont été celles de tous les peuples agriculteurs; mais partout on les oubliait pour fêter l'hôte que les dieux envoyaient, et l'hos-

1. Colum., XII, *præf.* — 2. On montrait au temps de Varron, dans le temple de Sancus, sa quenouille et son fuseau encore chargés de la laine qu'elle filait. Pl., VIII, 48. — 3. Cato, *de Re rust.*, *præfat.* et Pl., XVIII, 3. Les personnages les plus considérables de la cité étaient les *locupletes loci, hoc est agri plenos* : la monnaie était du bétail, *pecunia a pecore* : les revenus publics, des pâturages, *pascua*. On célébrait l'anniversaire de la fondation de Rome le 21 avril, jour de la fête de Palès, déesse protectrice des troupeaux. — 4. *Nundinæ*, tous les neuf jours. Les comices furent plus tard (voy. p. 225) convoqués aux mêmes jours : *Nundinarum etiam conventus manifestum est propterea usurpatos, ut nonis tantummodo diebus urbanæ res agerentur, reliquis administrarentur rusticæ*. Colum. *præf.* — 5. Virg., *Georg.*, I., 273. Colum., II, 21, et Caton, *de Re rust.*, 39.

pitalité était, même pour les plus pauvres, un devoir religieux. Chez les Romains, l'avarice et la défiance fermaient à l'étranger les portes de la *villa*, qu'entouraient toujours de larges fossés et des haies épaisses, car il ne faut pas d'inutiles dépenses, ni jamais donner ou prêter sans gain. Le père de famille, disait encore Caton, doit faire argent de tout et ne rien perdre : s'il donne des saies neuves aux esclaves, qu'ils lui rendent les vieilles, elles feront des morceaux; qu'il vende l'huile, si elle vaut quelque chose, et ce qui reste de vin et de blé; qu'il vende les vieux bœufs, les veaux, les agneaux, la laine, les peaux, les vieilles voitures, la vieille ferraille, les vieux esclaves et les esclaves malades; qu'il vende toujours : le père de famille doit être vendeur, non acheteur[1].

Le père de famille! c'est toujours lui qu'on nomme, car il n'y a que lui dans la maison : femme, enfants, clients, serviteurs, tous ne sont que des choses[2], instruments de travail, personnes sans volonté et sans nom, soumises à la toute-puissance du père. A la fois prêtre et juge, son autorité est absolue; seul il est en communication avec les dieux, car il accomplit seul les *sacra privata*, et comme maître, il dispose des forces et de la vie de ses esclaves; comme époux, il condamnera sa femme à mort[3], si elle fabrique de fausses clefs ou viole la foi promise, et il ne lui doit pas la religion du deuil, la piété du souvenir[4]: comme père, il tuera l'enfant né difforme et vendra les autres jusqu'à trois fois avant de perdre ses droits sur eux. Ni l'âge, ni les dignités, ne les émanciperont : consuls ou sénateurs, ils pourront être arrachés de la tribune et de la curie ou

1. Cat., *de Re rust.*, 2 et 59. — 2. *Mancipia*, de là *emancipatio;* ils ne sont pas *sui*, mais *alieni juris*. — 3. Den., II, 25. Pl., XIV, 13. Suét., *Tib.*, 35. Tac., *Ann.*, XIII, 32. Plut., *Rom.*, 22, κλειδῶν ὑποβολῇ, *Egnatius Metellus uxorem, quod vinum bibisset, fuste percussam interemit*. Val. Max., VI, 3 9. Ces droits sur la femme et sur les enfants ne dérivaient que du mariage par *confarreatio*, qui mettait la femme *in manu viri*. L'enfant émancipé par trois ventes en conservait une tache indélébile, la *diminutio capitis* (Gaius, *Inst.*, I, § 162). — 4. *Vir non luget uxorem, nullam debet uxori religionem luctus*. Dg., liv. III, t. III, l. 9.

mis à mort, comme ce sénateur complice de Catilina et tué par son père. S'il est riche, il prêtera à 12, à 15, à 20 pour 100, car le père de famille doit faire valoir son argent comme ses terres, et la loi lui abandonnera la liberté et jusqu'à la vie de son débiteur insolvable. A sa mort enfin, ni ses enfants ni sa femme ne pourront rien réclamer de son bien, s'il l'a légué à un étranger; car il a le droit de disposer de sa *chose* comme il l'entend[1]. Toutefois la cité enveloppe et domine la famille. Pour que la volonté du père s'accomplisse, il faut que le testament soit accepté par les curies.

C'est par les femmes surtout que les mœurs changent, que les familles, les classes et les fortunes se mêlent; mais dans cette société si sévèrement disciplinée la femme, l'élément mobile, reste toute sa vie sous tutelle[2]. Elle appartient à la maison, non à la cité, et, dans la maison, elle a toujours un maître: le père, quand elle est fille; le mari, quand elle est épouse; le plus proche agnat mâle, quand elle est veuve. Une des causes de la ruine de Sparte fut le droit que Lycurgue avait laissé aux femmes d'hériter et de disposer de leurs biens[3]. A Rome, si la femme obtient quelque part[4] dans l'héritage de son père ou de son époux, elle ne peut, excepté les Vestales (*in honorem sacerdotii*), ni aliéner, ni léguer, sans le consentement de ses tuteurs, c'est-à-dire de son mari, de ses frères ou de ses plus proches parents mâles du côté paternel, tous intéressés, comme ses héritiers, à empêcher une vente ou un legs[5]. Ils avaient droit aussi de s'opposer au mariage ordinaire (*coemptio vel cohabitatio*). Le père seul, en refusant son consentement, pouvait empêcher

1. *Uti legassit super pecunia, tutelare suæ rei, ita jus esto.* Fr. XII Tab. *Cf.* Gaius, II, 224. Les testaments devaient être présentés à la sanction des curies ou au moment de partir pour une expédition *in procinctu* (*exercitus expeditus et armatus*). Ulp., *Fr.*, XX, 2. Gaius, II, 101. — 2. *Nullam ne privatam quidem rem agere feminas sine auctore.... in manu esse parentum, fratrum, virorum....* Cato, ap. Liv., XXXIV, 2. Le tuteur a sur la pupille les droits de la *patria potestas*. Fest., s. v. *Remancipata*. — 3. Arist., *Polit.* II, 6, II. — 4. Une part d'enfant, τελευτήσαντος τοῦ ἀνδρὸς κληρονόμος ἐγένετο τῶν χρημάτων, ὡς θυγάτηρ πατρός. Den., II, 25. — 5. Hugo, Gesch. des Remisch. Recht, § 209.

le mariage solennel (*confarreatio*)[1] qui, dans aucun cas, n'avait lieu entre un plébéien et une patricienne. Placées en tutelle perpétuelle, elles ne pouvaient conférer aucun droit, et la parenté établie par elles n'avait point d'effets civils : l'enfant suivait le père.

Le droit de vie et de mort concédé à l'époux sur sa femme ne dérivait dans l'origine que du mariage patricien par *confarreatio*, la loi ne s'occupant pas encore des unions plébéiennes. Dès que la fiancée avait goûté au gâteau symbolique (*far*), passé sous le joug de charrue, mis l'as dans la balance, sur les pénates, sur le seuil de la maison conjugale, et prononcé la formule : *ubi tu Gaius, ego Gaia*, elle tombait, selon l'expression du droit, *in manum viri*, et sa dot devenait, comme sa personne, la propriété (*res*) de l'époux[2]. Les XII tables accordèrent au mariage plébéien les mêmes droits, *usu anni continui in manum conveniebat*[3].

En cas de divorce, l'époux retenait la dot. Mais à cet âge des mœurs fortes et austères, le divorce était inconnu[4], et les matrones n'avaient pas encore élevé ce temple à la pudeur, dont les portes se fermaient devant la femme qui deux fois avait offert le sacrifice des fiançailles.

Toutes les sociétés aristocratiques retiennent les femmes dans une condition inférieure, et assurent au chef futur de la famille, au fils aîné, de plus grands avantages qu'à ses frères. La loi romaine n'alla pas jusqu'à proclamer le droit d'aînesse qui sort d'un principe inconnu à l'antiquité, l'indivisibilité du fief; car elle était trop préoccupée du pouvoir absolu du père pour limiter en rien ses droits. Mais, en lui laissant la libre disposition de ses biens, elle lui permettait de faire, dans l'intérêt de sa maison, une part plus grande à l'aîné de ses enfants[5]. Cependant, ces droits du père

1. Den. dit de cette sorte d'union, qu'elle avait lieu κατὰ νόμους ἱερούς. — 2. *Omnia quæ mulieri fuerunt, viri fiunt, dotis nomine.* Cic., *pro Cæcina*, 12. La dot se divisait en : *bona profectitia*, *adventitia* et *parapherna*. *Cf.* Ulp., *Dig.*, 1, XXIII. — 3. Gaius, I, 3. — 4. Le premier divorce, celui de Sp. Carvilius, est de l'an de Rome 520 (233); encore l'indignation fut-elle générale. Aulu-G., IV, 3; XVII, 21. Val. Max., II, 1, 4. — 5. Ainsi, dans

une fois réservés, la loi romaine ordonnait, en cas de décès *ab intestat*, le partage égal entre tous les enfants. Cette clause toute démocratique, après avoir affaibli l'aristocratie patricienne, devait servir aux jurisconsultes du moyen âge pour battre en brèche la féodalité.

Tel est le droit des Quirites, *jus Quiritium*, et nous retrouvons ici la triple base sur laquelle repose cette société si profondément aristocratique : l'inviolabilité de la propriété, celle de la terre ou celle de l'or ; les droits illimités et le caractère religieux du chef de la famille[1].

Ces droits de l'autorité paternelle devaient préparer de dociles sujets. Devenu citoyen, le fils reportait du père à l'État ce respect et cette aveugle obéissance. C'est un caractère des petites sociétés, que le patriotisme y soit en raison inverse de l'étendue du territoire, et d'autant plus énergique que la frontière ennemie est plus voisine. L'homme y appartient plus à l'État qu'à la famille. Il est plutôt citoyen qu'il n'est père ou époux, et les affections domestiques passent après l'amour du sol natal et de ses lois. Servir l'État, c'est la première religion des Romains ; et dans le Songe de Scipion, cette page demi-chrétienne, l'immortalité n'est promise qu'aux grands citoyens. De là ce respect des plébéiens pour les institutions, même quand elles leur sont contraires ; et ces *retraites* sans pillages, ces révolutions non sanglantes, ce progrès pacifique qui s'opère lentement, par les voies légales. De là aussi, dans la vie ordinaire, cette soumission aux vieux usages, à la lettre de la loi qu'il serait sacrilége d'interpréter, cette foi aveugle pour des formules incomprises et l'autorité si longtemps reconnue des *acta legitima*.

Denys, III, 47, Démarate laisse, au détriment de ses autres héritiers légitimes, toute sa fortune à son fils Lucumon. Dans la mythologie grecque, Hercule est soumis à Eurysthée. On sait l'histoire d'Ésaü. A Sparte, la propriété était primitivement indivisible et inaliénable. *Cf.* Meursius, *de Reg. Lac.*; Manso, *Sparta;* Arist., *Polit.*, II, 6 et VI, 4. — 1. Den. d'Hal. *A. R.* II, 26, met en contraste la prodigieuse extension à Rome de la *patria potestas*, avec les étroites limites où Solon, Pittacos, Charondas et tous les législateurs grecs l'avaient renfermée.

La religion, en plaçant sous la surveillance divine, c'est-à-dire sous celle des pontifes et des augures patriciens, tous les actes de la vie, en nourrissant la superstition par la fréquente intervention des dieux, multipliait encore les liens qui attachaient le citoyen à l'État et à ses institutions. Chez les anciens tout tenait à la religion : l'art, les plaisirs, la vie publique et la vie privée, la famille et l'État. Les jeux et les courses se célébraient en l'honneur des dieux. Les chants étaient des hymnes; les danses, une prière; la musique, de grossières mais saintes harmonies, et, comme au moyen âge, les drames étaient de pieux mystères.

Nul peuple, malgré quelques exemples fameux, ne poussa si loin la religion du serment : rien ne se faisait, levée de troupes, partage du butin, procès, jugements, élections, affaires publiques, affaires privées, vente, contrat, rien encore une fois, sans qu'on jurât, soit fidélité et obéissance, soit justice et bonne foi. Dans les ventes, l'acquéreur en présence de cinq témoins, tous citoyens romains d'âge adulte, mettait dans une balance l'airain, prix d'achat, et touchant de la main la terre, ou l'esclave ou le bœuf qu'il achetait, disait: « Cela est à moi, selon la loi des Quirites; je l'ai payé de ce cuivre dûment pesé. » Ce droit de vendre ou d'acheter par mancipation[1] (*manu capere*), sans l'intervention d'un magistrat et sans preuve écrite, était un des priviléges des Quirites, et sans doute un de leurs plus anciens usages. Il explique l'importance de cette loi : *Uti lingua nuncupassit, ita jus esto*, qui pénétra si avant dans les habitudes des Romains, qu'elle en fit le peuple le plus fidèle à sa parole, mais à la parole littérale, au sens matériel, la bonne foi dût-elle en être blessée, comme aux Fourches Caudines, devant Carthage, à Numance.

Après la guerre, la principale occupation des Romains était

1. Tous les objets de propriété se divisaient en *res mancipii* (terres, maisons, esclaves, bœufs, chevaux, mulets, ânes), et *res nec mancipii*. La propriété de ceux-ci était transmise par la simple délivrance faite à l'acquéreur. Pour les autres, il fallait les formalités qui viennent d'être indiquées. Ulp., *Frag.*, XIX, 1.

l'agriculture, car le peu d'industrie que Rome avait alors était abandonné aux citoyens pauvres et aux étrangers, sauf quelques professions nécessaires à l'armée[1]. Mais l'agriculture n'enrichit pas le petit propriétaire; heureux, quand elle le fait vivre, et qu'il n'est pas forcé, pour subvenir à l'insuffisance des récoltes, d'aller puiser dans la bourse du riche, de recourir à l'assistance fatale de l'usurier. Plus tard, l'usurier fut un chevalier plébéien ou un affranchi. A cette époque, il était presque toujours patricien[2]; car aux revenus de leurs vastes propriétés les patriciens joignaient les profits du commerce maritime qu'ils s'étaient peut-être réservés. Le débiteur insolvable n'avait pas de pitié à attendre. S'il ne paye pas, dit la loi, qu'il soit cité en justice. Si la maladie ou l'âge l'empêche, qu'on lui fournisse un cheval, mais point de litière. La dette avouée, et le jugement rendu, qu'il ait trente jours de délai. S'il ne satisfait pas encore, le créancier le jettera dans l'ergastulum, lié avec des courroies ou des chaînes pesant quinze livres. Au bout de soixante jours, qu'il soit produit à trois jours de marché et vendu au delà du Tibre; s'il y a plusieurs créanciers, ils pourront se partager son corps; qu'ils coupent plus ou moins, peu importe[3]. Cruauté impolitique et dangereuse, parce que la foule ne restera pas toujours insensible à la vue d'un cadavre ou à l'apparition au Forum d'un homme du peuple, à demi mort sous les coups, pour un peu d'argent qui n'aura pas été payé.

1. On attribue à Numa la formation de neuf corporations, Plut. *Numa*, 17 : joueurs de flûte, orfèvres, charpentiers, teinturiers, cordonniers, tourneurs, ouvriers en cuivre, potiers; tous les autres artisans étaient réunis en une seule corporation. Le commerce en détail était infamant, mais non le commerce en grand. Notre ancienne noblesse pensait aussi que faire le commerce en grand ce n'était pas déroger. — 2. Den., IV, 11. Tit.-Liv., VI, 36. *Nobiles domos.... ubicumque patricius habitet, ibi carcerem privatum esse..* — 3. ....*Secanto, si plusve minusve secuerunt, se* (pour *sine*) *fraude esto*. Fr. des XII Tab. Il se peut qu'au milieu du cinquième siècle avant notre ère la *sectio* ne s'entendît déjà plus que du prix du débiteur vendu ; mais pour les époques antérieures, il faut certainement l'entendre au sens littéral.

DEUXIÈME PÉRIODE.

ROME SOUS LES CONSULS PATRICIENS.

(510-367)

LUTTES INTÉRIEURES. — FAIBLESSE AU DEHORS.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN OU HISTOIRE INTÉRIEURE DE 510 A 470.

Sous les rois, l'aristocratie avait un chef qui pouvait, comme Servius, élever à la vie politique la foule sujette des plébéiens, ou, comme Tarquin, abattre les plus hautes têtes. L'abolition de la royauté délivra les patriciens de ce double danger, et, pour en prévenir le retour, ils substituèrent au roi deux consuls[1] ou préteurs, choisis dans leur sein et investis de tous les droits et de tous les insignes de la royauté, moins la couronne et le manteau de pourpre broché d'or. A la fois ministres et présidents du sénat, administrateurs, juges et généraux, les consuls avaient le souverain pouvoir, *regium imperium*[2], mais seulement pour une

1. *Duo consules inde comitiis centuriatis a præfecto urbis ex commentariis Servii.... creati sunt.* Liv., I, 60. Den., IV, 72-75. — 2. Cic., *de Leg.*, III, 3. Pour les sacrifices que les rois accomplissaient, on en chargea un prêtre qui portait le nom de *Rex sacrorum*, et dont la dignité était à vie. Le premier qui porta ce titre fut Manius Papirius, l'auteur peut-être du *Jus Papirianum*. Den., V, 1. Liv., II, 2. Pomp., II, 1, 2; *de Or. jur.*

année. Dans l'intérieur même de la ville, les grands n'avaient point permis qu'ils exerçassent tous deux en même temps les prérogatives de leur magistrature, et chacun avait pendant un mois les douze licteurs et l'autorité. Au sortir de charge, ils pouvaient être appelés à rendre compte et être mis en accusation ; car dès ce moment ils redevenaient simples citoyens, en conservant cependant, comme membres du sénat où ils étaient entrés du droit de leur charge, une part dans le gouvernement.

Ce gouvernement restait tout entier aux mains des patriciens qui, maîtres du sénat, ce conseil suprême de la cité par où devaient passer toutes les propositions faites dans les comices[1], dominaient encore les assemblées centuriates, par leurs richesses et leurs clients. Si des plébéiens, arrivés, grâce à leur fortune, dans les premières classes, modifiaient le vote des centuries de manière à le rendre moins contraire aux intérêts populaires, les patriciens pouvaient toujours, comme augures, rompre l'assemblée ou annuler ses décisions ; et s'ils manquaient de mauvais présages, refuser dans le sénat l'autorisation préalable[2], ou dans leurs assemblées curiates, d'où les plébéiens étaient exclus, la sanction nécessaire à tous les actes des comices centuriates[3]. C'étaient donc eux, en réalité, qui faisaient les lois, décidaient de la paix et de la guerre, et nommaient à toutes les charges, qu'ils remplissaient toutes. Ils avaient le sacerdoce, qui, au nom du ciel, exerçait une si grande influence, et les auspices, qui les consacraient comme familles aimées des dieux. Ils étaient prêtres, augures, juges, et ils cachaient avec soin aux yeux du peuple les formules mystérieuses du culte et du droit. Seuls enfin ils avaient le droit d'images qui nourrissait l'orgueil héréditaire des familles, et l'interdiction des mariages entre les deux ordres semblait

1. *Ut pauca per populum, pleraque senatus auctoritate ... gererentur.* Cic., *Rep.*, II, 32. *Nec centuriatis, nec curiatis comitiis patres auctores fiant.* Liv., VI, 41. — 2. Liv. III, 12.— 3. *Populi comitia ne essent rata, nisi ea patrum approbavisset auctoritas.* Cic., *Rep.*, II, 32. Les curies conféraient l'*imperium*, sans lequel les magistrats élus ne pouvaient entrer en fonction.

devoir repousser à jamais le peuple des positions occupées par l'aristocratie.

Mais les plébéiens ont pour eux leur nombre et jusqu'à leur misère, qui les poussera bientôt à une révolte heureuse. Ce n'est plus un peuple étranger, c'est un second ordre dans l'État, qui grandit obscurément et sans relâche en face du premier, et que les patriciens seront forcés d'armer pour résister à Tarquin, aux Èques, aux Volsques, aux Étrusques. Ce concours, il faudra le payer. Déjà on lui a rendu ses juges qui décident dans la plupart des causes civiles[1] et ses fêtes religieuses, où les plébéiens réunis pourront se compter, et prendre confiance en leur force. Enfin c'est aux centuries militaires qu'on a demandé, comme le voulait Servius, la nomination des deux consuls; c'est l'assemblée centuriate qui fera désormais les lois que le sénat propose et que les curies confirment; c'est elle qui nommera à toutes les charges, qui décidera de la paix ou de la guerre. Et cette grave innovation suffit, pour l'heure, à l'ambition populaire, parce que les plébéiens voient dans la première classe des gens de leur ordre et dans les dernières des patriciens, même des plus renommés, comme Cincinnatus, qui n'aura pour tout bien que quatre arpents[2].

La plèbe romaine n'était pas d'ailleurs cette populace des grandes villes, qu'on voit s'irriter, combattre et s'apaiser au hasard, force aveugle qui n'est redoutable que le jour où elle se donne un chef. Les plébéiens avaient aussi leur noblesse, leurs vieilles familles et jusqu'à des races royales, car les patriciens des villes conquises, comme plus tard les Mamilius, les Papius, les Cilnius, les Cæcina, n'avaient pas tous été reçus dans le patriciat romain. D'autres familles, patriciennes d'origine, mais que des circonstances pour nous inconnues firent sortir des curies ou empêchèrent d'y entrer, les Virginius, les Génucius, les Ménius, les Mélius, les Oppius, les Métellus et les Octavius, se plaçaient à la tête du peuple; et ces hommes, qui pouvaient disputer de no-

1. Den., V, 2. δίκας περὶ τῶν συμβολαίων. — 2. Val. Max., IV, 4, 7.

blesse avec les plus fiers sénateurs, attachant leur fortune à celle de l'ordre vers lequel ils étaient repoussés, donnèrent à la plèbe des chefs ambitieux et à ses efforts une direction habile[1]. Comme prix des secours prêtés aux grands contre les Tarquins, ils avaient obtenu la mise en vigueur de la constitution de Servius ; ils vont arracher d'autres concessions encore, car l'Étrurie s'arme pour la cause du roi, et derrière les Véiens et les Tarquiniens, on peut voir déjà les préparatifs de Porsenna. Un malheur commun, en humiliant l'orgueil militaire des grands, rapprochera les deux ordres.

Les aristocraties meurent quand elles ne se renouvellent pas, surtout dans les républiques militaires où les nobles doivent se trouver au premier rang, sur tous les champs de bataille, et payer de leur sang leurs priviléges. Décimée par les combats et par cette loi mystérieuse du développement de l'espèce humaine, qui éteint les vieilles fa-

1. Les Métellus prétendaient descendre de Céculus, fils de Vulcain et fondateur de Préneste; ils étaient plébéiens, et cependant Tite-Live les nomme patriciens (IV, 4). Au contraire, la gens Furia était patricienne : il nomme les Furius plébéiens (IX, 42, et XXXIX, 7); les Mélius et les Ménius étaient plébéiens, il les nomme patriciens (V, 12); les Virginius (V, 29) et les Atilius (IV, 7) sont patriciens, il en fait des plébéiens (V, 13, et X, 23). Les Cassius, les Oppius, les Génucius, sont de même tour à tour nommés patriciens et plébéiens, consuls et tribuns. Une branche de la gens Sempronia, les Atratinus, sont patriciens; une autre branche, les Gracques, sont plébéiens. Pour expliquer cette singularité, qui se répète trop souvent pour être due à une erreur de Tite-Live, il faut peut-être admettre que, par respect pour les nombres (*voy.* p. 109), il sera resté en dehors du sénat primitif quelques familles aussi considérées cependant que celles dont les chefs, devenus sénateurs, donnèrent à leurs descendants le nom de patriciens. Dans ce cas, les curies auraient renfermé des familles qui avaient les auspices, tous les droits de la bourgeoisie souveraine, et l'accès aux charges, sans être patriciennes, mais qui n'étaient pas non plus plébéiennes. Quand on ne connut plus que deux ordres dans la ville, ces familles auront été à la fin rejetées par les patriciens dans le peuple, dont ils firent la force, et prises par les historiens tantôt pour plébéiennes, tantôt pour patriciennes. Quelques-uns de leurs membres auront même pu être placés par les censeurs sur la liste du sénat. Cela expliquerait cette phrase de Tite-Live (V, 12) sur le plébéien Licinius Calvus, avant l'année 367, *vir nullis ante honoribus usus, vetus tantum senator*. Du reste, quelque explication que l'on admette, ce qui est certain, et nous n'insistons que sur ce point important, c'est que, soit entre les patriciens et le peuple, soit à la tête du peuple, il y avait des familles nobles et riches intéressées à renverser toute distinction entre les

milles [1], toute aristocratie qui ne se recrute pas au dehors est vite épuisée et détruite, par la seule action du temps. Les 9000 Spartiates de Lycurgue n'étaient plus que 5000 à Platées, 700 à Leuctres, moins encore à Sellasie? Mais la noblesse de Rome ne ferma jamais son livre d'or. Sous Tullus, les grandes familles d'Albe, sous le premier Tarquin, cent plébéiens avaient été admis dans le sénat. Après l'abolition de la royauté, l'aristocratie sentit le besoin de se fortifier en attirant à elle tout ce qu'il y avait d'illustre et de riche dans l'autre ordre. Pour compléter au chiffre ordinaire de 300 membres le sénat privé d'une partie des siens par la cruauté de Tarquin et l'exil de ses partisans [2], Brutus y appela cent chevaliers (*conscripti*), qui furent quelques années après remplacés dans les centuries équestres par 400 des plus riches plébéiens [3]. En même temps, il distribuait au peuple les terres du domaine royal, abolissait les douanes, faisait baisser le prix du sel [4]. Tactique doublement habile, qui, satisfaisant l'ambition des chefs, laissait la foule sans direction, tout en l'intéressant, par l'accroissement de son bien-être, à la cause des grands.

On rapporte encore à la première année de la république les lois du consul Valérius [5], qui rendit libre [6] la candidature au consulat, prononça la peine de mort contre celui qui aspirerait à la royauté, fit baisser les faisceaux consu-

deux ordres. — 1. Les pestes fréquentes à Rome contribuaient aussi à renouveler les familles. Après la peste de 462, qui enleva les deux consuls, plusieurs familles patriciennes disparaissent. Depuis cette époque, il n'est plus question de Lartius, de Cominius et de Numicius, et dans les fastes on ne rencontre plus, ou rarement, de patriciens du nom de Tullius, de Sicinius, de Volumnius, d'Æbutius, d'Herminius, de Lucrétius et de Ménénius. — 2. Les émigrés étaient si nombreux, qu'ils combattirent en corps. Den., V, 6. Un passage de Cicéron (*de Rep.* I, 40) montre qu'il y eut une réaction violente contre les amis du dernier roi. — 3. Den., VI, 44. — 4. Liv., II, 9. Den., V, 22. Pour ces opérations, Brutus avait rétabli, ou fait confirmer par les curies, les questeurs établis par les rois. Tac., *Ann.*, XI, 22. Plut. rapporte leur création à Valérius. — 5. Le traité avec Carthage donne pour collègue à Brutus M. Horatius, et l'histoire ordinaire, Valérius. — 6. Ὑπατείαν ἔδωκε μετεῖναι καὶ παραγγέλλειν τοῖς βουλομένοις. Plut. *Publ.* Il est bien entendu qu'il s'agit seulement des patriciens qui pourront briguer le consulat sans avoir été désignés comme candidats par le sénat.

laires devant l'assemblée du peuple, et reconnut sa juridiction souveraine, en portant la loi de l'appel (*provocatio*). En signe du droit de vie et de mort enlevé aux consuls, on ôta les haches des faisceaux dans l'intérieur de la ville, et jusqu'à un mille de ses murs. Au delà, les haches étaient rendues aux licteurs. Car les consuls, en passant le premier mille[1], recouvraient ce pouvoir illimité qui leur était aussi nécessaire à l'armée qu'il eût été dangereux dans la cité.

Ainsi les patriciens et les plébéiens restaient deux ordres distincts, profondement séparés par l'inégalité de leur condition : les uns, descendants des premiers conquérants et gardiens de l'ancien culte ; les autres, foule mêlée, hommes de toute origine et de toutes religions, longtemps sujets du peuple souverain des Quirites, et placés encore, comme n'ayant ni le même sang ni les mêmes dieux, sous l'outrageante interdiction des mariages. Heureusement l'assemblée centuriate les réunissait en un seul peuple ; et cette union les sauva. Elle ne profita d'abord, il est vrai, qu'aux seuls patriciens, qui s'étaient fait dans les dépouilles royales la part du lion. Mais les plébéiens les forceront peu à peu à un partage équitable. L'établissement du tribunat sera leur première et leur plus sûre victoire : car, avant d'attaquer, il fallait pouvoir se défendre.

A Rome comme à Athènes, comme dans tous les États de l'antiquité où l'industrie ne nourrissait pas le pauvre de condition libre, les dettes furent la première cause des révolutions démocratiques. Rome, étant un État exclusivement agricole, aurait eu besoin, pour profiter des avantages de cette condition, d'une longue paix ou d'un vaste territoire qui mît la plus grande partie des terres à l'abri des ravages de la guerre. Or la guerre durait sans relâche ; et,

1. *Neque enim provocationem longius esse ab urbe mille passuum.* Liv., VI, 20. Ce fut, dit Cicéron, la première loi votée par les centuries. *Rep.*, II, 31. L'appel interdisait de *virgis cædi securique necari, eum qui provocasset.* Liv., X, 9. Val. Max., IV, 1 ; et Cic., *Rep.*, II, 53. Den., V, 19. étend l'interdiction jusqu'aux amendes. Mais, si cela eut lieu, ce ne peut être qu'après le décemvirat.

depuis les conquêtes de Porsenna et le soulèvement des Latins, la frontière était si près de la ville, que du haut des murs on voyait partout les terres ennemies. Il n'y avait donc ni repos, ni sécurité ; partant, gêne et mauvaise culture. Appelé chaque année aux armes, le plébéien négligeait son petit champ ; en outre, il fallait s'équiper à ses frais, se nourrir en campagne et encore payer l'impôt. Mais si la guerre n'était pas heureuse, si l'ennemi, qui pouvait en un seul jour traverser tout le territoire de la république, venait couper les moissons et brûler les fermes, comment les rebâtir? comment nourrir sa famille? Toutes les ressources lentement amassées y passaient d'abord, avec le butin, s'il y en avait, des précédentes campagnes ; restait le patrimoine héréditaire, dernier gage sur lequel le pauvre empruntait à un taux énorme : aussi la plupart des plébéiens étaient-ils devenus, quelques années après l'expulsion des rois, débiteurs des riches, comme leurs descendants, les paysans de la campagne de Rome, qui, ruinés, par l'usure et les accapareurs, vendent la moisson avant les semailles. Mais les riches, on l'a vu, c'étaient surtout les patriciens. Possesseurs de vastes propriétés, détenteurs des terres du domaine, qui, laissées ordinairement en prairies, avaient peu à craindre des ravages de l'ennemi, ils pouvaient encore exporter à l'étranger la laine de leurs troupeaux et les produits de leurs terres. Leur fortune ne dépendait pas d'une saison mauvaise ou d'une incursion ennemie. Aussi avaient-ils toujours de l'argent pour ce lucratif métier [1], qui rapportait plus que les meilleures terres et que le plus opiniâtre travail. A Rome, comme à Athènes avant Solon, comme dans tous les anciens États de l'Asie et du Nord, la loi livrait au créancier la liberté et la vie du débiteur · c'était un gage, une hypothèque

1. L'usure était à Rome un vice national. Polybe le savait si bien, qu'il fait grand honneur à Scipion de ne l'avoir point connu. XXXII, fr. 8. On sait que Caton le Censeur exerçait la plus décriée des usures, l'usure maritime. *Voy.* dans Plutarque la parcimonie de Crassus, malgré son immense fortune.

prise sur sa personne. Si le débiteur ne satisfaisait pas à ses obligations dans le délai légal, d'après la sentence du préteur il était adjugé (*addictus* [1]) comme esclave à son créancier, qui pouvait lui imposer des travaux serviles ou le tenir en prison (*ergastulum*). Ses enfants mêmes, s'il ne les avait pas auparavant émancipés, partageaient son sort, car ils étaient sa propriété, et sa propriété, comme sa personne, appartenait à son créancier.

La misère des plébéiens croissant sous une loi si dure, une révolte était inévitable. D'abord ils demandèrent paisiblement l'abolition des dettes; puis ils se refusèrent à l'enrôlement contre les Latins. La situation parut assez critique au sénat pour qu'il renonçât à la force et cherchât à apaiser le tumulte par des moyens légaux. Il créa la dictature, magistrature sans appel, et dont le pouvoir fut plus illimité que ne l'avait été celui des rois. Élu, sur l'invitation du sénat, par l'un des consuls, et choisi parmi les consulaires, le dictateur (*magister populi*) s'entourait, en signe de son pouvoir absolu, même dans Rome, de vingt-quatre licteurs, portant les haches sur les faisceaux. Il était nommé pour six mois, comme son lieutenant, le *magister equitum*, mais nul ne conserva aussi longtemps ces redoutables fonctions. Dès que le danger qui avait fait suspendre les libertés publiques et établir légalement cette *tyrannie* provisoire était passé, le dictateur abdiquait [2]. Le sénat eut ainsi en réserve une magistrature extraordinaire pour ces temps de crise, d'où les républiques ne sortent souvent qu'au prix

1. Sur le *nexus*, très-différent de l'*addictus*, qui devenait véritablement esclave, tandis que le *nexus* ne donnait sa personne que comme gage de sa dette, qu'il pouvait acquitter par son travail, *cf.* Niebuhr, I, p. 602. Savigny, *Alt-Rœmisches Schuldrecht* (1833), n'admet pas cette distinction. — 2. Varr., *L. L.*, V, 82. Fest., *optima lex*. Une tradition, rapportée par Tite-Live, donnerait une autre cause à la création de cette magistrature : les deux consuls étaient partisans du roi. Les Grecs traduisaient ce mot par μόναρχος et αὐτοκράτωρ. Zonar., VII, 13, dit : τὴν δ' ἐκ τῆς μοναρχίας ὠφέλειαν θέλοντες.... ἐν ἄλλῳ ταύτην ὀνόματι εἵλοντο. Machiavel faisait cette remarque, confirmée par Montesquieu, *Esp. des Lois*, II, 3. Sans un pouvoir de cette nature,

de leur liberté. Aussi plus d'une fois la dictature sauva-t-elle la république, au dehors de l'ennemi, au dedans des agitations du Forum. Si, durant près de trois siècles, Rome ne connut pas l'orageuse existence des républiques de la Grèce; si ces mouvements, qui auraient ailleurs dégénéré en révolutions, n'eurent à Rome pour résultat que le développement régulier de la constitution, on le dut beaucoup à cette magistrature dont la puissance illimitée tempérait la fougue populaire en même temps qu'elle arrêtait les desseins ambitieux.

Effrayés de cet appareil menaçant, de cette puissance sans limite, les plébéiens cédèrent, et les créanciers redoublèrent de violence. Le plus impitoyable était Appius Claudius, dont l'orgueil et l'inflexible sévérité s'irritaient même des plaintes. Nommé consul avec Servilius en 495, il excita encore par son exemple la cruauté des riches. Déjà les murmures éclataient au sein de la foule, lorsqu'un homme parut tout à coup sur le Forum, pâle, effrayant de maigreur. C'était un des plus braves centurions de l'armée romaine; il avait assisté à vingt-huit batailles. Il raconta que dans la guerre sabine l'ennemi avait brûlé sa maison, sa récolte, et pris son troupeau. Pour vivre, il avait emprunté; et l'usure, comme une plaie honteuse, dévorant son patrimoine, avait atteint jusqu'à son corps; son créancier l'avait emmené, lui et son fils, chargé de fers, déchiré de coups; et il montrait son corps tout saignant encore. A cette vue, l'exaspération fut au comble, et un messager étant venu annoncer une incursion de Volsques, les plébéiens refusèrent de s'armer. Ils ne cédèrent que quand le consul Servilius eut promis qu'après la guerre on examinerait leurs plaintes, et que tout le temps qu'elle durerait les débiteurs seraient libres. Sur cette assurance, le peuple s'arma; précédem-

il faut perdre l'État en suivant les voies ordinaires, ou s'en écarter pour le sauver. Mais si les moyens extraordinaires opèrent le bien pour un moment, ils laissent un mauvais exemple, ce qui est un mal réel.... — Les dictatures de Sylla et de César n'ont, bien entendu, rien de commun avec l'ancienne dictature.

ment les Volsques avaient donné 300 otages, Appius les fit décapiter, puis Servilius marcha sur Suessa Pometia, qui fut prise, et dont il distribua le butin à ses soldats. Mais quand l'armée victorieuse rentra dans Rome, le sénat refusa d'accomplir les promesses du consul. Les pauvres se retrouvèrent à la merci de l'impitoyable Appius, et de nouveau les *ergastula* se remplirent. En vain le peuple réclama à grands cris ; Appius était inflexible : pour effrayer la multitude, il fit nommer un dictateur. Mais le choix tomba sur un homme d'une famille populaire, Manius Valérius, qui renouvela les engagements de Servilius, et, avec une armée de 40 000 plébéiens, battit les Volsques, les Èques et les Sabins. Le peuple croyait avoir conquis, cette fois, l'exécution des promesses consulaires, on le trompa encore ; quelques pauvres seulement furent, dit-on, envoyés comme colons à Vélitres. Valérius, indigné, abdiqua, et pour prévenir une révolte au Forum, les consuls de l'an 493, s'autorisant du serment militaire prêté à leurs prédécesseurs, forcèrent l'armée à sortir de la ville. Mais, hors des portes, les plébéiens abandonnèrent les consuls et allèrent, sous la conduite de Sicinnius Bellutus et de Junius Brutus, camper au delà de l'Anio, sur le mont Sacré ; ceux de Rome se retiraient dans le même temps, avec leurs familles, sur l'Aventin, après le Capitole la plus forte position de la ville[1].

Quelque temps se passa en attente et en négociations infructueuses. A la fin, les patriciens, effrayés de la position menaçante des légions, nommèrent deux consuls amis du peuple, et députèrent aux soldats dix consulaires. Parmi eux étaient trois anciens dictateurs, Lartius Posthumius, Valérius et le plébéien Ménénius Agrippa, le plus éloquent et le plus populaire des sénateurs. Il leur conta l'apologue des Membres et de l'Estomac, et rapporta au sénat leurs demandes. Elles ont un remarquable caractère de modération. Tous les esclaves pour dettes seront affran-

1. Varr., *L. L.*, IV, 14. Cic., *de Rep.*, II, 33. Sall., *F.*, I, ?. Liv., II, 32.

chis ; les dettes elles-mêmes, celles du moins des débiteurs insolvables, seront abolies[1].

Les concessions faites dans les premières années de la république : admission de quelques plébéiens au sénat et dans les centuries équestres, reconnaissance des droits de l'assemblée centuriate, etc., ne s'adressaient qu'aux plébéiens riches et nobles. Le peuple était divisé en deux classes : les riches, en grande partie ralliés à l'aristocratie, les pauvres, aussi impitoyablement traités par l'usurier plébéien que par celui de l'autre ordre. Ce furent ces pauvres des tribus urbaines et rurales qui se soulevèrent après plusieurs années d'inutiles réclamations[2]. De là l'absence de tout caractère politique dans leurs demandes; car ce n'est pas contre les patriciens, mais contre leurs créanciers qu'ils se révoltent. Ce n'est pas du pouvoir, c'est de la pitié et du pain qu'ils réclament, et ils n'exigent pas même que cette loi de sang soit changée. Cinquante ans plus tard, ils la laisseront écrire encore par les décemvirs dans les Douze Tables.

Mais, avant de rentrer dans la ville, le peuple voulut une garantie que ces concessions seraient fidèlement exécutées; et les comices centuriates réunies sous la présidence du Grand Pontife nommèrent deux tribuns, Sicinnius et Brutus, qui eurent le droit de venir en aide au débiteur maltraité et d'arrêter par leur véto l'effet des sentences consulaires. Ces représentants des pauvres n'avaient ni le laticlave bordé de pourpre, ni les licteurs armés de faisceaux. Aucun signe extérieur ne les distinguait de la foule, et ils n'étaient précédés que d'un simple appariteur. Mais, comme les féciaux sur le territoire ennemi, leur personne était inviolable; celui qui les frappait était dévoué aux dieux, et ses biens confisqués au profit du temple de Cérès. Nul patricien ne pouvait devenir tribun[3] (493).

Par cette création de deux chefs du peuple (bientôt après cinq, plus tard dix), la révolte, purement civile, si je puis

1. Den., VI, 83. — 2. Appius dit qu'ils n'étaient pas 20 000. Den., VI, 6. — 3. Tite-Live, II, 33; III, 55. Ils ne pouvaient, excepté durant les féries latines, s'éloigner de Rome la nuit, et leur porte restait toujours ouverte.

dire, dans son principe, se changeait presque en révolution, et devenait le plus grand événement de l'histoire intérieure de Rome. « Ce fut, dit Cicéron[1], une première diminution de la puissance consulaire, que l'existence d'un magistrat qui n'en dépendait pas. La seconde fut le secours qu'il prêta aux autres magistrats et aux citoyens qui refusaient d'obéir aux consuls. » Aussi les riches plébéiens adoptèrent ces chefs des pauvres comme ceux de l'ordre entier; et, par leur influence dans les assemblées centuriates, ils empêchèrent les patriciens de remplir le tribunat de leurs créatures, en attendant que le peuple arrachât, par une nouvelle victoire, le droit de les nommer lui-même, dans des assemblées par tribus.

Ainsi soutenu de toute la classe plébéienne, ce pouvoir protecteur deviendra bientôt aggressif, et nous verrons les tribuns, d'une part, étendre leur véto à tous les actes contraires aux intérêts populaires[2], de l'autre organiser le peuple politiquement, et lui faire reconnaître le droit de délibérer, de voter et d'élire. Plus tard, ils effaceront la distinction des ordres en proclamant le principe que la souveraineté réside dans le peuple, et un temps viendra où nul ne sera si puissant dans Rome qu'un tribun populaire. Ce pouvoir se souillera sans doute par des excès. Mais, sans lui, la république, soumise à une oligarchie oppressive, n'aurait jamais rempli ses grandes destinées. « Ou Rome devait rester une monarchie, disait encore Cicéron[3], qui avait tant à se plaindre du tribunat, ou il fallait accorder aux plébéiens une liberté qui ne consistât pas en de vaines paroles. » Cette liberté, voici qu'elle commence pour eux, puisqu'il n'y a de libre que ce qui est fort et de force pour les sociétés que dans la discipline. Disciplinée par ses

Leur pouvoir cessait hors de la ville. Les édiles étaient chargés, sous l'autorité supérieure des tribuns et des consuls, de la police de la ville, de la garde des édifices publics (*ædes*), notamment du temple de Cérès, où étaient conservés les sénatus-consultes, et de veiller aux approvisionnements de Rome. Den., VI, 90. — 1. *De Leg.* III, 7. — 2. Val. Max., II, 7. Den., X, 2. — 3. *De Leg.*, III, 10.

nouveaux chefs, la commune populaire pourra maintenant soutenir une lutte régulière contre les grands, et conquérir, l'une après l'autre, toutes les magistratures. La cité patricienne, forcée de les recevoir, s'ouvrira ainsi pour les Italiens, plus tard pour le monde, et un grand empire sera le prix de cette union demandée et arrachée par les tribuns.

Dès l'origine, tous, patriciens et plébéiens, comprirent instinctivement l'importance de la révolution qui venait de s'opérer. Ce fut avec les cérémonies les plus solennelles, par des sacrifices et le ministère de féciaux, que la paix fut conclue et célébrée. Chaque citoyen jura l'éternelle observation de ces lois saintes, *leges sacratæ*[1]; et un autel, élevé à Jupiter Tonnant sur l'emplacement du camp plébéien, consacra la montagne où le peuple avait conquis ses premières libertés. La vénération publique entoura jusqu'à son dernier jour l'homme qui avait réconcilié les deux ordres, et quand Agrippa mourut, le peuple lui fit, comme à Brutus et à Publicola, de splendides funérailles[2].

Les commencements du tribunat furent humbles et obscurs comme ceux de toutes les magistratures plébéiennes[3]. Mais un patricien trois fois consul et triomphateur, Spurius Cassius, révéla aux tribuns le secret de leur puissance, l'*agi-*

1. Liv., II, 33. Den., VI, 89. — 2. Den., VI, 96. — 3. Pour remplir l'intervalle vide de faits qui s'écoule entre les années 493 et 486, on place d'ordinaire, immédiatement après l'établissement du tribunat, le procès de Coriolan et les démêlés des tribuns avec les consuls au sujet des colonies de Norba et de Vélitres, c'est-à-dire la conquête pour les tribuns du droit de parler devant le peuple sans être interrompus, de convoquer les comices par tribus, de rendre des *plébiscites*, de juger et de condamner à mort des patriciens. C'est méconnaître les humbles commencements de cette magistrature, qui, la première année de son existence, n'était pas certes assez forte pour braver le sénat, les patriciens et les consuls. Outre cette considération, plusieurs circonstances du récit sont matériellement fausses. Ainsi Norba et Vélitres n'étaient pas alors des colonies romaines, mais des cités latines indépendantes, comme le prouve le traité de Cassius avec les Latins; Corioles n'était pas une ville volsque prise par les Romains, mais une des trente républiques latines. Enfin Coriolan est dit avoir fait fort jeune ses premières armes à la bataille du lac Régille, en 496, et en 492 il demande le consulat et est père de

tation populaire. Le premier, il jeta dans la foule ce grand mot : « la loi agraire, » et les tribuns, après lui, n'eurent qu'à le prononcer pour soulever au Forum les plus furieuses tempêtes.

Au moyen âge, avoir de la terre, c'était prendre rang parmi les nobles ; à Rome c'était devenir véritablement citoyen, c'était avoir la vraie richesse, la seule honorable, la seule durable, la seule d'ailleurs que Rome, sans industrie et avec peu de commerce, connût et respectât. De là l'importance des lois agraires ; car, les droits politiques étant répartis en raison de la fortune, diminuer celle des uns pour accroître celle des autres, c'était, dans l'ordre des classes, faire monter ceux-ci et faire descendre ceux-là. En touchant à la propriété, on touchait à la constitution même de l'État ; on portait la main sur ce que la religion avait consacré. Aussi les grands repoussèrent-ils toujours, par la force ou la ruse, ces lois qui devaient donner au peuple, à leurs dépens, un peu de fortune et de pouvoir.

Les lois agraires n'attaquaient point cependant le patrimoine héréditaire, ordinairement peu étendu, mais des biens usurpés sur l'État et qui pouvaient être repris en son nom au détenteur infidèle. Comme le territoire de tous les peuples en Italie et en Grèce, l'*ager romanus* avait été primitivement divisé en portions égales pour tous les citoyens ; ces terres *assignées*, dont les augures traçaient eux-mêmes les limites, formèrent les propriétés inviolables et héréditaires des Quirites. Mais dans cette division du sol on avait réservé pour les besoins de l'État une certaine étendue de

plusieurs enfants. La tradition relative à Coriolan a sans doute un fond historique ; mais cette proscription d'un des plus illustres patriciens, cette vengeance d'un chef de bannis, doivent appartenir à l'époque qui vit la condamnation de Ménénius et d'Appius, l'exil de Cæson et la tentative d'Herdonius. Niebuhr croit aussi la loi Icilia postérieure à celle de Voléro, et Hooke l'avait déjà prouvé. C'était en effet un plébiscite, et le peuple ne put en faire qu'après l'adoption de la loi Publilia, en 470. La première application de la loi Icilia ne fut faite d'ailleurs qu'en 421, à propos de Cæson (*hic primus vades publico dedit*), les tribuns seraient donc restés plus de trente ans sans s'en servir ?

terres, ordinairement les pâturages et les forêts, qui restèrent le domaine commun, l'*ager publicus*, et où chacun eut le droit d'envoyer paître ses troupeaux (*pecus*) à condition d'une légère redevance (*pecunia*). Ce domaine public s'accrut avec les conquêtes de Rome ; car, par le droit de guerre, toutes les terres des vaincus appartenaient aux vainqueurs, qui en faisaient ordinairement deux parts : l'une rendue aux anciens habitants ou *assignée*, comme propriété quiritaire, à des citoyens romains (*coloni*); la seconde, sans doute la plus considérable, attribuée au domaine.

Si l'*ager publicus* était resté bien commun, on n'en aurait tiré qu'un mince profit ; pour accroître sa valeur, on l'afferma ; et comme propriétaire, l'État reçut de ses fermiers le dixième de tous les produits. Cette dîme fut, jusqu'à l'époque de la guerre de Véies, avec la redevance des troupeaux, le principal revenu de la ville ; de là l'importance de toutes les questions relatives à l'*ager publicus*. Mais les fermiers dans l'origine étaient tous patriciens [1] ; et le sénat oubliant les intérêts de l'État pour ceux de son ordre, négligea peu à peu de faire payer les dîmes. C'était le signe cependant qui distinguait ces *possessions* précaires, et toujours révocables, des *propriétés quiritaires*. Aussi, le signe disparaissant, les fermes se trouvèrent changées en propriétés, et l'État perdit doublement, par la diminution des redevances payées au trésor et par celle du domaine public, transformé en domaines privés.

Cependant l'ancienne jurisprudence déclarait qu'il n'y avait jamais prescription contre l'État [2] ; il conservait donc

1. Un passage de Cassius Hemina, *ap.* Non., II, s. v. *Plebitas*, ferait croire que les plébéiens ne pouvaient être admis à l'occupation du domaine ; il a dû en être certainement ainsi dans le principe, quand les plébéiens n'étaient considérés que comme un peuple étranger. Mais le passage même prouve qu'il y avait aussi des plébéiens détenteurs du domaine : *quicumque propter plebitatem agro publico ejecti sunt* ; et Salluste, *frag.*, dit aussi que, quelque temps après l'exil des Tarquins, on les chassa des terres publiques, *agro pellere*. Nous verrons Licinius Stolon en posséder 1000 arpents. — 2. *Cf.* Alciat ad L. 115 D. et Aggenus Urbicus *de contror. agror.* ap. Goes., *Rei agrariæ scriptores*, p. 69. *Negant illud solum quod solum P. R esse cœpit, ullo modo usucapi a quoquam mortalium posse....*

sur ces domaines usurpés tous ses droits, et il pouvait les reprendre, quel qu'en fût le détenteur, l'ancien fermier, ou ses fils, ou celui qui les avait achetés d'eux à deniers comptants. Car pour les uns et les autres, pour le possesseur injuste ou l'acquéreur de bonne foi, ce n'était toujours qu'un bien occupé sans titre.

Durant la monarchie, les lois agraires avaient été fréquentes[1], parce qu'il était de l'intérêt des rois, entourés d'une aristocratie jalouse, de se ménager des partisans dans le peuple; mais depuis l'exil de Tarquin il n'y avait eu d'autres *assignations* que celles de Brutus. Que de misères cependant les plébéiens n'avaient-ils pas supportées durant ces vingt-quatre années, par la guerre et l'usure! Aussi le plus illustre des patriciens, le seul de cette époque avec Valérius qui eût été trois fois décoré de la pourpre consulaire, Spurius Cassius, voulut-il rendre à l'État ses revenus et ses terres, et aux pauvres les moyens de devenir des citoyens utiles. Il proposa de partager entre les plus nécessiteux une partie des terres publiques; de contraindre les fermiers de l'État à payer régulièrement leurs dîmes, et d'employer ce revenu à solder les troupes[2]. Si ce furent bien là les demandes de Cassius, nous ne saurions porter trop haut la gloire méconnue de ce grand citoyen, qui, après avoir raffermi au dehors la fortune chancelante de Rome par son double traité avec les Latins et les Herniques, voulait à l'intérieur prévenir les troubles en soulageant les pauvres, et qui, près d'un siècle avant qu'on l'adoptât, avait proposé l'importante mesure de l'établissement de la solde militaire.

Mais ces demandes populaires et patriotiques soulevèrent l'indignation du sénat. Cette usurpation de l'*ager publicus*, contre laquelle Cassius réclamait était la principale source

1. Cic., *de Rep.*, II, 14. — 2. Cette loi n'est pas celle de Cassius, mais celle de Sempronius Atratinus, qui ne fit très-probablement que reproduire les dispositions de Cassius, et que le sénat accepta. Den., VIII, 75, 76; Liv. II, 41.

des fortunes patriciennes. Une longue possession semblait d'ailleurs avoir prescrit le droit, et le plus grand nombre des détenteurs du domaine ne distinguaient plus leurs patrimoines héréditaires des champs qu'ils tenaient de l'État. Cependant il eût été dangereux, dans un moment où le peuple voyait un consul à sa tête, de rejeter la loi; le sénat l'accepta, sauf à ne la point exécuter; mais il eut hâte de se venger de Cassius. La multitude une fois apaisée, de sourdes rumeurs se répandirent dans la ville: « Cassius n'était qu'un faux ami du peuple. Pour se faire des alliés, il avait déjà sacrifié les intérêts de Rome aux Latins et aux Herniques, maintenant il voulait ameuter les pauvres contre les grands et profiter de leurs querelles pour se faire proclamer roi[1]. » Les tribuns jaloux de sa popularité, et le peuple, qu'il est si facile d'effrayer avec de vains fantômes, l'abandonnèrent, quand, au sortir du consulat, les patriciens l'accusèrent de trahison; ils le firent condamner à être battu de verges et décapité (486); son père le fit exécuter dans sa maison. Il eut le sort de tous les grands rois ou patriciens qui voulurent prendre en main la cause du peuple contre une aristocratie puissante. La faveur populaire est dangereuse; elle a perdu plus de tribuns qu'elle n'en a couronné.

Délivrés de Cassius, les grands songèrent à se débarrasser de sa loi. La puissante maison des Fabius s'était signalée par son zèle pour les intérêts du sénat, et c'était un d'eux qui avait prononcé contre Cassius la sentence capitale; les grands ne voulurent pas d'autres consuls, et durant sept années (484-478) on vit toujours un Fabius au consulat. Aussi les tribuns réclamèrent-ils en vain l'exécution de la loi agraire. C. Mænius voulut même, en 482, opposer son véto à la levée des troupes, tant que le sénat ne ferait pas procéder au partage des terres. Mais les consuls portèrent leur tribunal hors de la ville, où ne s'étendait pas la protection tribunitienne, et appelèrent les citoyens à s'enrôler,

1. Dion Cassius le regarde comme une victime des grands: οὐκ ἀδικήσας τι ἀπώλετο.

faisant par leurs licteurs brûler les fermes, couper les arbres à fruits et dévaster les champs de ceux qui ne donnaient pas leurs noms. Ces violences pouvaient devenir dangereuses; le sénat aima mieux combattre le peuple avec ses propres armes, en gagnant quelques membres du collége des tribuns, dont l'opposition arrêta le véto de Sp. Licinius, en 480, et de Tib. Pontificius[1], en 479. Mais les soldats se chargèrent de venger le tribunat impuissant; et en 480 les légions refusèrent d'achever une victoire sur les Véiens pour ne pas assurer à Cæso Fabius l'honneur d'un triomphe.

Ici l'histoire s'obscurcit. Chefs du sénat, les Fabius passent au peuple, puis sont forcés de sortir de Rome. On ne peut méconnaître dans ce changement une de ces révolutions fréquentes dans les républiques aristocratiques. Sans doute les patriciens s'alarmèrent de voir le consulat devenu l'héritage d'une famille, et les Fabius durent chercher dans le peuple, pour leur ambition, l'appui que le sénat allait leur retirer. Gagnés par les paroles et la conduite populaires de M. Fabius (479), les soldats lui promirent cette fois la défaite des Véiens. La bataille fut sanglante; le frère du consul y périt; mais les soldats tinrent parole: les Étrusques furent écrasés[2]. Au retour, les Fabius recueillirent dans leurs maisons les plébéiens blessés, et depuis lors nulle famille ne fut plus populaire. L'année suivante, Cæso Fabius, ayant dû le consulat plutôt aux suffrages du peuple qu'à ceux des grands[3], oublia qu'il était l'accusateur de Cassius, et voulut arracher aux patriciens l'exécution de la loi agraire. Quand toute espérance d'obtenir justice pour le peuple fut perdue, la *gens* entière, avec ses clients et ses partisans, quitta la ville où elle s'était inutilement compromise vis-à-vis des patriciens, et, pour être encore utile à Rome dans son exil volontaire, elle alla s'établir en face de l'ennemi[4], sur les bords du Crémère. L'orgueil de la *gens Fabia* ne voulut voir plus tard dans cet exil que le dévouement de 306 Fabius,

1. Liv., II, 43, 44. — 2. Liv., II, 44. Den., IX, 6. — 3. *Non patrum magis quam plebis studiis.... consu ;factus.* Tite-Live, II, 48 .4. *Cum familiis suis....* Aulu-G., XVII, 21.

qui seuls, avec leurs 4000 clients, soutinrent, pour Rome épuisée, la guerre contre les Véiens. Un seul Fabius, laissé à Rome à cause de son bas âge, empêcha, disait-on, l'extinction de toute la race[1].

Vainqueurs en plusieurs rencontres, ils oublièrent la prudence qui avait fait leurs premiers succès, et se laissèrent attirer dans une embuscade où tous périrent, sans que le consul Ménénius, qui se trouvait dans le voisinage avec une armée, fît rien pour les sauver. Peut-être cette famille si fière, et qui avait voulu dominer dans Rome par ses consulats, ensuite par la faveur du peuple, fut-elle sacrifiée aux craintes jalouses du sénat, comme plus tard Sicinius et sa cohorte aux terreurs des décemvirs (477).

Le peuple n'avait pu empêcher l'exil des Fabius ; il voulut du moins les venger. Les tribuns accusèrent Ménénius de trahison (476) ; la honte et la douleur l'emportèrent, il se laissa mourir de faim. Ce succès était considérable. Jusqu'alors la puissance des tribuns avait été renfermée dans leur véto, que les consuls savaient bien rendre illusoire ; mais voici qu'ils se saisissent d'une arme nouvelle. Le désastre du Crémère et le deuil public leur servent à conquérir le droit de citer des consuls ; désormais les accusateurs tribunitiens attendront, au sortir de leur charge, les magistrats qui se seront opposés à la loi agraire. Exclus des curies, du sénat et des magistratures, annulés dans les centuries par l'influence prépondérante des patriciens, privés par la dictature de la protection tribunitienne, les plébéiens viennent de trouver le moyen d'intimider leurs plus violents adversaires en les appelant devant leurs tribus, qui, pour se rassembler et agir, n'ont besoin ni de la permission du sénat, ni de la consécration des augures[2].

1. Den., IX, 15. Liv., II, 50, Ov., *Fast.*, II, 195. Denis dit 4000 clients et ἑταῖροι. Fest. 5000 clients. Les Vitellius prétendaient aussi avoir, seuls avec leurs clients, défendu contre les Æquicoles une ville qui prit leur nom, Vitellia. Suet., *Vitell.* 1. 2. Μήτε προβουλεύματος.... μήτε τῶν ἱερῶν.... Den., IX, 41. Liv. VI, 41, *plebeius magistratus nullus auspicato creatur.*

En moins de 26 années, 7 consuls et plusieurs patriciens des plus illustres familles seront accusés, condamnés, ou n'échapperont à cette honte que par un exil ou une mort volontaires [1].

En 475 Servilius, et en 473 L. Furius et C. Manlius furent accusés par les tribuns, le premier pour une attaque mal conduite dans la guerre contre les Véiens, les autres pour n'avoir pas exécuté la loi agraire. Servilius échappa ; mais Manlius et Furius avaient pour adversaire le tribun Génucius, qui avait juré devant le peuple de ne se laisser arrêter par aucun obstacle. Le jour du jugement il fut trouvé mort dans son lit (473) [2].

Cet assassinat jeta dans la terreur le peuple et ses chefs; et quand les consuls forcèrent les plébéiens à s'enrôler, distribuant arbitrairement les grades et repoussant avec dédain toute réclamation, pas une voix ne s'éleva du banc des tribuns. « Vos tribuns vous abandonnent, s'écria Publilius Voléro, brave centurion qui refusait de servir comme simple soldat. Ils aiment mieux laisser périr un citoyen sous les verges que de s'exposer eux mêmes à être assassinés. » Et les licteurs s'approchant pour le saisir, il les repousse, se réfugie au milieu de la foule, l'excite, la soulève, et chasse du Forum les consuls et les licteurs avec leurs faisceaux brisés.

L'année suivante il fut nommé tribun (472). Il pouvait se venger par une accusation contre les consuls, il aima mieux faire tourner au profit de la cause populaire le courage et la force que venait de rendre au peuple une émeute heureuse. Il demanda qu'à l'avenir les tribuns fussent élus, non

1. Ménénius et Servilius, Liv., II, 52; les consuls de l'an 473, II, 54; Appius, II, 61; Cæson, III, 12; les consuls de l'an 455, III, 51. *Cf.* Den., X, 42. Il dit ailleurs (VII, 65) : Ἐνθένδε ἀρξάμενος ὁ δῆμος ἤρθη μέγας, ἡ δὲ ἀριστοκρατία πολλὰ τοῦ ἀρχαίου ἀξιώματος ἀπέβαλε. Tite-Live dit la même chose dans son grand style, ici un peu déclamatoire : *Consulares fasces, prætextam.... pompam funeris....* II, 54. — 2. Liv., II, 54. D'après Dion Cass., Frag. Vat. XXII, et Zonar., VII, 17, il y eut encore d'autres meurtres.

dans les assemblées centuriates, où les patriciens obtenaient toujours quelques places pour leurs partisans et leurs créatures, mais dans les assemblées par tribus où les suffrages, comptés par tête et directement donnés (*viritim*), assuraient la majorité au petit peuple et à ses candidats. Cette loi devait rendre au tribunat toute sa séve démocratique. Les patriciens le comprirent, et pendant une année ils surent l'empêcher de passer. Mais les plébéiens furent assez forts, même dans les centuries, pour réélire Voléro et lui adjoindre Lætorius, qui ajouta à la proposition *Publilia:* Les édiles seront nommés par les tribus, et les tribus pourront connaître des affaires générales de l'État; c'est-à-dire l'assemblée plébéienne aura le droit de faire des plébiscites [1]. De son côté, le sénat fit arriver au consulat Appius Claudius, le plus violent défenseur des priviléges patriciens [2]. La lutte fut vive; c'était le plus sérieux combat que le sénat avait eu à soutenir depuis la création des tribuns. « Cet homme, disait d'Appius le collègue de Voléro, n'est pas un consul, mais un bourreau du peuple. » Puis, vivement attaqué par Appius à la tribune: « Je parle difficilement, Quirites, mais je sais agir; demain je ferai passer la loi ou j'y mourrai. » Le lendemain Appius vint au Forum, entouré de toute la jeunesse patricienne et de ses clients. Lætorius relit sa rogation, et, avant d'appeler les tribus aux voix, ordonne, suivant l'usage, que ceux qui n'ont pas le droit de voter se retirent. Appius s'y oppose: « le tribun n'a aucun droit sur les patriciens. D'ailleurs il ne s'est pas servi de

1. Den. IX, 43. Zonar., VII, 17. Comme on ne consultait pas le ciel pour la tenue des assemblées par tribus, et qu'elles n'étaient point précédées, comme les assemblées centuriates, par de solennels sacrifices, elles étaient soustraites à l'influence des augures. Den., IX, 41, 49. On les tenait les jours de marché (*nundinæ*), pour que les citoyens des tribus rustiques pussent s'y trouver; si l'affaire agitée n'était pas terminée avant le coucher du soleil, elle ne pouvait être reprise qu'au troisième marché suivant. Les patriciens ayant dans les curies l'assemblée particulière de leur ordre et, au sénat, à l'assemblée centuriate, toute l'influence, ne votaient pas dans les comices par tribus.... *Patribus ex concilio submovendis....* Liv. II, 60. — 2. *Propugnator senatus, majestatisque ejus vindex, ad omnes tribunitios plebeiosque oppositus tumultus.* Liv., II, 61.

la formule ordinaire : Si vous le trouvez bon, retirez-vous, Quirites. » Discuter le droit et les formes légales au milieu d'une révolution, c'était augmenter encore l'irritation populaire. Lætorius, au lieu de répondre, envoie contre le consul son viateur, le consul ses licteurs contre le tribun, et une sanglante mêlée s'engage. Lætorius fut blessé, mais il fallut, pour sauver Appius, que les consulaires l'entraînassent dans la curie. Il y rentra, prenant les dieux à témoins de la faiblesse du sénat, qui allait se laisser imposer des lois plus dures que celles du mont Sacré (471).

Cependant le peuple, resté maître du Forum, y votait la loi Publilia et forçait le sénat à l'accepter en s'emparant du Capitole [1]. Vingt-quatre ans auparavant, il n'avait arraché aux patriciens la création des tribuns qu'en quittant la ville ; aujourd'hui, pour achever cette victoire commencée au mont Sacré, c'était la citadelle même de Rome qu'il occupait en armes. Quelle audace dans ces affranchis d'hier ! quelle force dans ce peuple naguère si humble ! La défaite de l'aristocratie est maintenant certaine pour un avenir plus ou moins rapproché. Car le peuple trouvera dans le tribunat désormais soustrait à l'influence des grands une protection sérieuse, dans ses assemblées, qui ont le droit de faire des plébiscites [2], un moyen d'action, dans son nombre enfin et dans sa discipline une force toujours croissante.

Parmi les tribuns nommés après l'adoption de la loi Publilia, se trouvait Sp. Icilius, qui, pour prévenir le retour de pareilles violences, se servit du droit de faire des plébiscites, qui venait d'être reconnu à la commune populaire, et fit passer cette loi [3] : « Que personne n'interrompe un tribun parlant devant le peuple. Si quelqu'un enfreint cette dé-

1. Den., IX, 48, 49. — 2. Ces plébiscites n'étaient pas encore obligatoires pour les deux ordres, mais, en formulant hautement les désirs du peuple, ils leur donnaient une force souvent irrésistible. Légalement, il leur fallait la sanction du sénat et des curies. — 3. Den., VII, 17 ; on met ordinairement cette loi Icilia à l'époque du procès de Coriolan (*voy*. p. 152, n. 3). Nous nous conformons, en la plaçant ici, à l'opinion de Niebuhr et à l'enchaînement logique des faits.

fense, qu'il donne caution de se présenter en jugement; s'il y manque, qu'il soit puni de mort et ses biens confisqués. »

Dans la lutte, Lætorius avait été blessé, peut-être tué[1]. Mais Appius avait été humilié comme patricien et comme consul; la mort d'un tribun ne suffisait pas à son orgueil offensé, une invasion des Èques et des Volsques mit les plébéiens à sa merci, en les forçant de sortir de Rome sous sa conduite. Jamais commandement ne fut plus impérieux, plus arbitraire. Mes soldats sont autant de Voléros, disait-il, et il semblait chercher, à force d'injustes rigueurs, à les pousser à la révolte. Soit trahison, terreur panique, ou vengeance des soldats qui voulurent déshonorer leur général, à la première rencontre avec les Volsques ils jetèrent leurs armes et s'enfuirent jusque sur le territoire romain. Là ils retrouvèrent Appius et ses vengeances. Les centurions, les duplicaires, qui avaient abandonné les enseignes, furent livrés au supplice, et les soldats décimés. Ce sang payait les dernières victoires plébéiennes.

Appius rentra dans Rome certain du sort qui l'attendait, mais content d'avoir, au prix de sa vie, une fois au moins, dompté ce peuple. Cité par deux tribuns au sortir du consulat, il comparut, non en suppliant, mais en maître, invectiva contre les tribuns, contre l'assemblée, et les fit reculer à force de fierté et d'audace. Le jour du jugement fut prorogé; mais il ne l'attendit pas : une mort volontaire prévint sa condamnation, et le peuple, admirant malgré lui cet indomptable courage, honora ses funérailles par un immense concours[2] (470).

En 493, les tribuns n'avaient que leur véto ; en 476, ils s'attribuent le droit d'accuser les consulaires, et en 471 celui de faire rendre par le peuple des plébiscites. Ainsi 23 années leur ont suffi pour organiser l'assemblée politique des plébéiens et en faire déjà, dans de certaines limites, un

1. Du moins, il ne reparaît plus. — 2. Den., IX, 54. Liv., II, 61, le fait mourir de maladie.

pouvoir législatif et judiciaire. Quant à la loi agraire, elle avait toujours été repoussée. Mais c'était en soulevant le peuple avec ce mot que les tribuns avaient conquis leurs précieuses prérogatives.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE MILITAIRE DE ROME DEPUIS LA MORT DE TARQUIN JUSQU'AUX DÉCEMVIRS, 495-451.

Ce n'est qu'à de rares époques et dans les plus graves circonstances qu'un peuple, occupé de son organisation intérieure, déploie au dehors une redoutable énergie. Cette double vie épuiserait trop vite ses forces. Pour l'action continue et victorieuse au dehors, il faut le repos au dedans. Il n'y a donc pas à s'étonner si Rome mit un siècle et demi à sortir du Latium; car ce ne fut qu'au bout de ce temps que la guerre intérieure cessa. La conquête de la liberté lui avait d'ailleurs coûté cette puissance que le traité avec Carthage nous a montrée. Soumise par Porsenna, elle n'avait retrouvé, après la défaite des Étrusques devant Aricie[1], que l'ancien *ager romanus*, borné au sud par les terres des

1. Malgré les traditions contraires conservées par Tite-Live et dont nous avons parlé plus haut, les Étrusques, recommençant la conquête du Latium qu'ils avaient déjà trois siècles plus tôt traversé et en partie soumis, s'emparèrent de Rome, à laquelle ils enlevèrent le territoire des dix tribus de la rive droite du Tibre et qui dut se soumettre aux plus dures conditions.... *Dedita urbe....* Tac., *Hist.* III, 72, *Porsenna defendit ne ferro nisi in agricultura uterentur.* Plin., XXXIV, 14. Dans Den. V, 34, le sénat lui offre un trône d'ivoire, un sceptre, une couronne d'or, etc. Une statue de ce roi resta longtemps dressée près de la curie. De Rome, l'armée étrusque marcha sur Aricie; sa défaite devant cette ville par les Latins, que les Grecs de Cumes, rivaux des Étrusques, avaient secourus (Den., V, 36; VII, 2, 11), rendit aux Romains leur liberté, mais non leur puissance; car les Étrusques restèrent maîtres de la rive droite du Tibre, et les Latins victorieux réduisirent le territoire romain presque aux limites de l'ancien *ager romanus*.

Latins de Gabies, de Tusculum, de Bovillæ et de Telléna. Quelques expéditions heureuses dans la Sabine portèrent la frontière jusqu'à cette rangée de collines qui courent de Narnia à Tibur[1]; au nord elle dépassait à peine le Janicule[2]. Rome n'était donc plus un grand État; mais, et cela fit sa fortune : c'était toujours la plus grande ville de l'Italie. Dans son enceinte, sur ce territoire de quelques lieues seulement d'étendue, on comptait 110 000 hommes[3] en état de combattre : 110 000 hommes réunis sous la main des consuls, dirigés dans les moments de péril par une seule volonté et toujours soumis à une admirable discipline. Grâce à cette concentration de leurs forces, les Romains purent se livrer impunément à leurs querelles intérieures; car, s'ils dépensaient au Forum l'énergie qu'ils auraient utilement pour leur puissance portée sur les champs de bataille, ils étaient aussi trop forts pour être accablés par quelque ennemi qui les attaquât, une guerre sérieuse ramenant toujours l'union, et avec l'union une puissance invincible.

Ces ennemis étaient surtout les Èques et les Volsques. Montagnards pauvres et pillards, toujours menaçants et cependant insaisissables, aujourd'hui dans la plaine, incendiant les moissons, demain retranchés ou perdus dans leurs montagnes, les Èques étaient l'ennemi, sinon le plus dangereux, du moins le plus incommode. Les Volsques, riches, nombreux et maîtres d'un fertile territoire, auraient été plus à craindre, s'ils n'avaient pas été divisés en une foule de petits peuples qui ne se réunirent jamais pour attaquer ou se défendre, et ne surent mettre ni suite ni

1. Depuis la guerre durant laquelle le Sabin Attus Clausus vint s'établir à Rome (*voy.* p. 100, n. 2), on ne trouve plus de ville sabine indépendante plus voisine de Rome qu'Erétum. — 2. Cela résulte clairement de la guerre contre les Véiens en 483, et de la réduction des 30 tribus de Servius à 20, chiffre qu'on trouve après l'expulsion des rois. En 495, on en cite 21 (Liv., II, 21), une nouvelle tribu, appelée Crustuminienne, du nom d'une ville conquise, ayant été formée après la guerre contre la Sabine. — 3. Den., V, 96. Le cens de Servius avait donné 84 700, celui de 508 : 130 000 (Den. V, 20), et celui de 499 : 150 700 (Den., V, 75). Fidènes, qui ne fut réduite qu'en l'an 330, est à deux lieues de Rome. Du lieu où elle s'élevait on voit parfaitement Saint-Pierre de Rome.

calcul dans leurs expéditions, toujours compromises par l'impatience des uns ou par les lenteurs des autres. Cette division même, le manque de grandes capitales, dont la prise pût d'un coup terminer la lutte, et la nature du pays coupé de montagnes et de marais, devaient éterniser la guerre. Avec de tels ennemis, il n'y avait d'autres moyens d'en finir que celui dont se servait naguère encore le gouvernement pontifical contre les brigands des États romains : raser les villes et en chasser ou exterminer la population. Rome procéda ainsi. Mais quand la guerre fut terminée, le pays des Volsques n'était plus qu'une solitude.

Dans l'Étrurie, les adversaires étaient différents ; Véies, ville commerçante et industrieuse[1], était à quatre lieues seulement du Janicule. De ce côté, on savait où frapper ; il n'y avait qu'à marcher droit à la ville, l'assiéger et la prendre. Mais le danger pour Rome était le même que pour Véies, car ces deux villes se trouvaient dans des conditions d'existence à peu près semblables : toutes deux grandes, peuplées, fortes d'assiette, couvertes d'épaisses murailles et pouvant mettre sur pied des forces considérables. Aussi ce siége, qui devait terminer la guerre, Rome ne fut en état de l'entreprendre qu'au bout d'un siècle.

Parmi ces ennemis, nous n'avons compté ni les Latins, ni les Herniques, que leur position rendait nécessairement les alliés de la république. C'était par l'incendie des fermes latines que s'annonçaient toujours à Rome les courses des Èques ou des Volsques ; et les Herniques, établis entre ces deux peuples, dans la vallée du Trérus, avaient à souffrir chaque jour de leurs déprédations. Cette alliance datait de loin (Féries latines). Sous le dernier Tarquin, elle s'était changée pour Rome en une domination que l'exil du roi renversa et que ne rétablit pas la bataille du lac Régille.

1. Den., II, 54, la dit aussi grande que Rome, et Liv., V, 24, plus belle. Elle s'élevait là où se trouve l'Isola Farnese, sur une hauteur qui domine une magnifique vallée au fond de laquelle coule la Crémèra, à quelques pas du premier relai de poste, sur la route de Rome à Florence, à 11 milles de Rome ou un peu plus de 16 kilomètres

Rome et les Latins restaient séparés; mais la puissance croissante des Volques et les brigandages des Èques les rapprochèrent. En 493, durant son second consulat, Sp. Cassius signa avec les trente villes latines un traité omis à dessein, on mal compris par les historiens de Rome, parce qu'il attestait sa faiblesse après les guerres royales, mais qu'on lisait encore, au temps de Cicéron[1], sur une colonne de bronze :

« Il y aura paix entre les Romains et les Latins tant que le ciel sera au-dessus de la terre et la terre sous le soleil. Ils ne s'armeront pas l'un contre l'autre ; ils ne donneront pas passage à l'ennemi à travers leur territoire, et ils se porteront secours avec toutes leurs forces quand ils seront attaqués. Le butin et les conquêtes faites en commun seront partagés. » Un autre témoignage[2] permet d'ajouter : « Le commandement de l'armée combinée alternera chaque année entre les deux peuples. »

Sept années plus tard, durant son troisième consulat, quelque temps avant de proposer sa loi agraire, Cassius conclut un traité semblable avec les Herniques[3]. Dès lors les Èques et les Volsques ne firent pas un mouvement que les messagers herniques ou latins n'accourussent le dénoncer à Rome, et les légions, en descendant ou en remontant la vallée du Trérus, purent aller menacer jusqu'au cœur le pays ennemi. Ces deux traités ont plus aidé à la future grandeur de Rome qu'aucun de ceux qu'elle signa plus tard ; car ils assurèrent son existence à une époque où sa fortune pouvait être facilement étouffée dans son berceau. Tout le poids de la guerre contre les Èques et les Volsques retomba sur ses alliés, et de ce côté elle ne joua

1. Cic., *pro Balbo*, 23. Liv., II, 33. Den., VI, 95 ; quelques pages plus haut, V, 61, il nomme les trente villes latines. — 2. Cincius, cité par Fest., s. v. *Prætor ad Portam.... Quo anno romanos imperatores ad exercitum mittere oporteret....* — 3. C'est en vertu de ce traité que la colonie d'Antium fut partagée entre les Romains, les Latins et les Herniques.... ἔδοξε τῇ βουλῇ.... ἐπιτρέψαι Λατίνων τε καὶ Ἑρνίκων τοῖς βουλομένοις τῆς ἀποικίας. Den., IX, 64.

ordinairement que le rôle d'auxiliaire. De là le peu d'importance de ces guerres, malgré les actes d'héroïsme et de dévouement, les grands noms et les merveilleuses histoires dont les écrivains les ont remplies.

Les Volsques avaient été longtemps en guerre avec Tarquin, et, après sa chute, ils reprirent les villes qu'il leur avait enlevées. Arrêtés quelque temps par la forte position de Circéii, qui cependant tomba en leur pouvoir, et par le pays impraticable et stérile des Auronces, ils se rejetèrent sur les riches plaines du Latium et portèrent leurs avant-postes jusqu'à 10 milles de Rome [1]. La plus heureuse de leurs invasions, celle à laquelle on a rattaché toutes leurs conquêtes, fut conduite par un illustre banni romain, de la gens Marcia.

C'était, dit la légende, un patricien distingué par son courage, sa piété et sa justice [2]. A la bataille du lac Régille, il avait mérité une couronne civique et gagné à la prise de Corioles le surnom de Coriolan. Un jour que les plébéiens se refusaient aux levées, il avait armé ses clients et soutenu seul la guerre contre les Antiates. Cependant le peuple, qu'il blessait par sa hauteur, lui refusa le consulat, et Coriolan en conçut une haine qu'il laissa percer par d'imprudentes paroles. Pendant la retraite sur le mont Sacré, les terres étaient restées sans culture; pour combattre la famine, on acheta du blé en Étrurie et en Sicile, où Gélon refusa d'en recevoir le prix. Le sénat voulait le distribuer gratuitement au peuple : « Point de blé ou plus de tribuns, » dit Coriolan. Cette parole fut entendue des tribuns, qui le citèrent aussitôt par-devant le peuple. Ni les menaces, ni les prières des patriciens ne purent les fléchir, et Coriolan, condamné à l'exil, se retira chez les Volsques d'Antium. Tullius, leur chef, oublia sa jalousie et sa haine, pour exciter dans le cœur de l'exilé le désir de la ven-

1. A Bovillæ, qu'ils prirent, Den., VIII, 20; Plut., *Cor.*, 29, ainsi que Circeii, Corioles, Lavinium, Satricum et Vélitres. Liv., II, 39. — 2. Den., VIII, 62, Ἄδεται καὶ ὑμνεῖται πρὸς ἁπάντων ὡς εὐσεβὴς καὶ δίκαιος ἀνήρ. Voy. ci-dessus p. 152.

geance ; il consentit à n'être que son lieutenant, et Coriolan marcha sur Rome à la tête des légions volsques. Aucune armée, aucune place ne l'arrêta et il vint camper sur le fossé Cluilius, ravageant les terres des plébéiens, mais épargnant, à dessein, celles des grands. En vain Rome essaya de le fléchir. Les plus vénérables des consulaires et les prêtres des dieux venus à lui en suppliants n'obtinrent qu'une dure réponse ; il céda pourtant aux larmes de sa mère Véturia. Les Volsques regagnèrent leurs villes chargés de butin ; mais ils ne pardonnèrent pas à Coriolan de s'être arrêté au milieu de sa vengeance, et ils le condamnèrent à mort. Suivant Fabius, il aurait vécu jusqu'à un age avancé, en répétant : « L'exil est bien dur pour un vieillard. »

Ainsi on n'osait nier que Rome eût été réduite aux dernières extrémités et que les Volsques se fussent établis au centre du Latium ; mais c'était un patricien qui avait vaincu, et l'honneur était sauf.

Les montagnes qui séparent les bassins du Liris et de l'Anio descendent des bords du lac Fucin jusqu'au-dessous de Préneste, où elles se terminent à l'Algide par une sorte de promontoire qui domine la plaine jusqu'au Tibre. En suivant les sentiers cachés de la montagne, les Èques arrivaient sans être aperçus jusqu'à l'Algide, dont les bois couvraient encore leur marche et leurs embuscades [1]. De là ils fondaient à l'improviste sur les terres latines, et, s'ils étaient assez nombreux ou l'ennemi trop prudent, ils étaient bientôt au milieu de la campagne romaine. Chaque année ces incursions se renouvelaient ; ce n'était pas la guerre : mieux eût valu de sérieux combats que ces éternels brigandages. Les Latins s'en trouvèrent si affaiblis, que les Èques purent leur prendre plusieurs villes [2]. Suivant le

1. *Nigræ feraci frondis in Algido.* Il y a quelques années que l'Algide était encore le repaire de brigands qui infestaient les environs de Palestrina et de Frascati. — 2. Corbio, Vitellia, Bola, Labicum. Dans la légende de Coriolan, toutes ces villes, même Corbio, située au delà de l'Anio, sont prises par les Volsques ; on avait à dessein attribué à l'exilé romain les conquêtes successives des Volsques et des Èques.

traité de Cassius, Rome aurait dû envoyer toutes ses forces à leur secours. Mais ses dissensions intérieures et les dangers qu'elle courait du côté de Véies retenaient les légions dans la ville ou au nord du Tibre. Cependant le sénat s'alarma quand il vit les Èques établis sur l'Algide et les Volsques sur le mont Albain, séparant les Latins des Herniques et menaçant à la fois les deux peuples[1]. Une trêve de quarante ans, que venaient de signer les Véiens (474) et l'adoption de la loi Publilia (471) ayant mis fin pour un temps à la guerre étrusque et aux troubles du Forum, on put écouter les plaintes des alliés.

Deux membres de la gens Quinctia, Capitolinus et Cincinnatus, eurent l'honneur de cette guerre.

T. Quinctius Capitolinus, patricien populaire, avait été le collègue de l'impérieux Appius. Tandis que les *Voléros* de celui-ci se faisaient battre par les Volsques, Quinctius enlevait aux Èques leur butin et rentrait à Rome avec le titre de *Père des soldats*. Une seconde fois consul en 467, il s'empara d'Antium dont une partie du territoire fut distribuée à des colons romains et eut au retour un si brillant triomphe, qu'il en garda le surnom de Capitolinus. Les Èques restaient en armes; quatre fois leurs bandes agiles pénétrèrent audacieusement dans la campagne de Rome et un jour ils enveloppèrent le consul Furius dans une gorge étroite : deux légions allaient être perdues. Capitolinus les sauva. A la nouvelle du péril, le sénat avait investi l'autre consul de la puissance dictatoriale par la formule : *Caveat consul ne quid detrimenti respublica capiat*, et il ne s'en était servi que pour charger Capitolinus du soin difficile de délivrer l'armée consulaire.

Jamais Rome, depuis Porsenna, n'avait été aussi sérieusement menacée; les troubles intérieurs avaient recommencé au sujet de la proposition Térentilla; la peste sévis-

1. Ces deux montagnes forment la ligne de séparation des eaux qui se rendent dans l'Anio, le Tibre, la mer et le Trérus, affluent du Liris; elles dominent donc tout le pays.

sait avec une violence d'autant plus meurtrière que les courses de l'ennemi remplissaient la ville, durant les chaleurs de l'été, d'hommes et de troupeaux habitués à l'air pur des montagnes [1]. En 462 une armée d'Èques et de Volsques campa à trois milles de la porte Esquiline; trois ans plus tard une surprise de nuit livra pour un moment le Capitole au Sabin Herdonius (voy. p. 176); l'an d'après, Antium fit défection, et le consul Minucius se laissa encore une fois enfermer par les Èques dans un défilé. Cincinnatus parut seul capable de sauver la république. C'est lui qui reprit le Capitole et rendit aux Romains leur forteresse et leur sanctuaire; dans cette circonstance il s'était signalé par une sévérité qui lui avait gagné la confiance du sénat: on l'élut dictateur. Les sénateurs qui vinrent le saluer Maître du Peuple le trouvèrent à sa charrue, labourant de ses mains victorieuses son modeste héritage[2]. Il prit pour maître de la cavalerie un noble patricien aussi pauvre que lui-même, appela sous les drapeaux tous les hommes en état de combattre et courut aux Èques, qu'il enferma dans ses lignes et fit passer sous le joug. Rentré à Rome en triomphe, suivi du consul et de l'armée qu'il avait sauvés, il força Minucius à se démettre de sa charge, fit briser devant lui et disperser les faisceaux consulaires, et lui-même, le seizième jour, déposa la dictature pour retourner à ses champs (457) [3]. Malgré ce succès que la vanité nationale a embelli, comme tant d'autres points de l'histoire militaire de Rome, la guerre n'était pas terminée, et les Èques restaient toujours en possession de l'Algide, comme les Volsques du mont Albain.

Depuis un demi-siècle que les rois avaient été chassés, la décadence de la puissance de Rome ne s'était pas un instant arrêtée; en 493, son territoire était au moins couvert par les Latins. Mais des trente villes latines qui avaient signé le traité de Cassius, treize étaient maintenant ou dé-

1. Liv., III, 6. Den., IX, 67. — 2. T. Liv., III, 26. — 3. Den., X, 22 Liv., III, 26-30.

truites ou occupées par l'ennemi [1]. Si l'*ager romanus* n'était pas encore entamé, la barrière qui devait le protéger avait été en partie détruite. Rome était-elle plus heureuse au nord, contre les Étrusques?

Une grande partie de l'Étrurie avait pris part à l'expédition de Porsenna; depuis ce temps les courses des Gaulois cisalpins et la puissance croissante des Grecs et des Carthaginois avaient divisé l'attention et les forces des villes étrusques : les unes veillant sur les passages des Apennins; les autres, sur leurs côtes menacées par les pirates de Ligurie et sur leurs colonies, qui l'une après l'autre leur échappaient. La ligue s'était dissoute, et toute idée de conquêtes vers le Latium avait été abandonnée. Mais Véies, éloignée des Gaulois et de la mer, se trouvait trop près de Rome pour ne pas profiter de son affaiblissement. Ce ne fut cependant qu'en 482 que la guerre éclata. Elle dura neuf années. On n'a conservé que deux faits de cette guerre, plus sérieuse cependant pour Rome que les courses des Èques et des Volsques : la fondation, par les Romains, d'une forteresse sur les bords du Crémère, d'où ils étendirent durant deux années le ravage jusqu'aux murs de Véies, et l'occupation du Janicule par les Véiens. On a déjà vu que les annalistes romains faisaient honneur au patriotique dévouement des Fabius d'avoir tenu seuls en échec toutes les forces des Véiens, jusqu'au jour où, surprise dans une embuscade, la *gens* entière périt. Les Véiens à leur tour portèrent l'incendie sur les deux rives du Tibre et s'établirent sur le Janicule, d'où un vigoureux effort les chassa. La guerre se trouvait reportée sous les murs de Véies : une trêve de quarante ans laissa les deux peuples dans la position où ils étaient avant les hostilités (474).

Ces cinquante années si fécondes pour la liberté semblaient donc avoir été perdues pour la puissance. Cependant le territoire proprement dit n'avait pas été entamé, et la

1. Circéii, Sétia, Norba, Vélitres, Tolina, Ortona, Satricum, Labicum, Cora, Pédum, Corioli, Carventum, Corbio. Den. et Liv., *passim*.

population s'était aguerrie dans ces luttes, au fond peu dangereuses. Les soldats qu'Appius décime sans résistance, que Cincinnatus charge de douze pieux, de leurs armes et de leurs vivres pour une marche de vingt milles en quatre heures, sont déjà les légionnaires de Véséris, de Bénévent, de Cynocéphales et de Zama.

CHAPITRE V.

LES DÉCEMVIRS ET L'ÉGALITÉ CIVILE.

Jusqu'à Voléro et Lætorius, le peuple n'a conquis que des armes pour le combat, et ce combat, malgré les violences que nous avons déjà vues, n'a pas encore été sérieusement engagé. L'aristocratie conserve toutes les positions qu'elle occupait après l'exil des rois, le commandement, les magistratures, la religion, la justice; seulement les plébéiens étaient alors sans direction et sans but; maintenant leurs chefs mesurent déjà la distance qui les sépare du pouvoir.

L'histoire intérieure de Rome est véritablement d'une admirable simplicité. D'abord une aristocratie qui forme à elle seule tout l'État, et au-dessous, bien loin d'elle, des étrangers, des fugitifs, des hommes sans famille et presque sans dieux. Mais ces plébéiens, instruments de conquêtes, voient aussi par ces conquêtes s'accroître leur nombre, leur dignité et leur force. Un jour, ils aident les grands à chasser un tyran ; le lendemain on les oublie, ils fuient sur le mont Sacré la misère et la servitude, et se font reconnaître des chefs qui disciplinent cette foule jusque-là sans direction, l'exercent à la lutte, et peu à peu l'arment de toutes pièces. Voici qu'elle va passer enfin de la résistance à l'attaque. En 461, les plébéiens demandent la révision de l'ancienne constitution et une législation nouvelle[1].

1. *Legibus de imperio consulari scribendis.* Liv., III, 9; et plus loin, III, 34 : *Fons universi publici privatique juris;* et Den., X, 3. τοὺς ὑπὲρ

C'était trop vouloir à la fois, car ils n'étaient pas assez forts pour triompher d'un coup. Aussi leur victoire se fractionnera, si je puis dire, et ne s'achèvera qu'en plus d'un siècle. En 450, ils arracheront l'égalité civile; en 367, l'égalité politique; en 339, l'égalité judiciaire: en 302, l'égalité religieuse. — Le décemvirat fut la conquête de l'égalité devant la loi civile.

Les consuls et les juges patriciens avaient jusqu'alors rendu la justice en suivant d'anciennes et obscures coutumes qu'ils interprétaient arbitrairement et qui livraient à leur pouvoir discrétionnaire le plaideur plébéien. Dans la constitution rien d'écrit ni de déterminé; nul ne savait où s'arrêtait la juridiction des magistrats, où cessaient les pouvoirs du sénat. La loi n'était pas le droit, *rectum*, ou comme le définiront les jurisconsultes de l'empire, le bien et le juste, *ars boni et æqui*, mais l'ordre impérieusement donné, *jus*, par le plus fort au plus faible, par le patricien au plébéien, par le prêtre au laïque, par le mari à la femme et aux enfants[1]. Ce fut pour détruire cet arbitraire et ces incertitudes que le tribun Térentillus Arsa, abandonnant la loi agraire qui s'usait, demanda en 461 que dix hommes fussent nommés pour rédiger et publier un code de lois. Le sénat repoussa avec indignation cette proposition, et, pour gagner du temps, chercha à arrêter le tribun par le veto d'un de ses collègues. Mais ils avaient tous juré de rester inébranlablement unis, et ni ruses, ni menaces, ni présages sinistres ne purent les détourner du but.

Le chef des violences patriciennes était le fils de Cincinnatus, Cæson, jeune homme fier de sa force, de ses exploits, de sa noblesse. A la tête des jeunes patriciens, il troublait les délibérations, se jetait sur la foule et chassa plus d'une

ἁπάντων νόμους, τῶν κοινῶν καὶ τῶν ἰδίων. Enfin Zonaras, II, τὴν πολιτείαν ἰσοτέραν ποιήσασθαι ἐψηφίσατο. — 1. A l'idée aristocratique d'ordre, *jus* de *jubeo*, nous avons substitué l'idée de justice. Notre mot *droit* vient du latin *rectum* et *directum*, en italien, *diretto*, en espagnol *derecho*, en allemand *recht*, en anglais *right*, chez les Scandinaves *ret*. Les Slaves partent d'une autre idée : ce n'est plus celle de rectitude, mais celle de vérité, *prawda*.

fois les tribuns du Forum. Cet homme semblait *porter en lui toutes les dictatures et tous les consulats;* et son audace rendait l'autorité tribunitienne impuissante. Un tribun osa cependant se servir de la loi Icilia; Virginius accusa Cæson d'avoir frappé un tribun malgré son caractère inviolable, et un plébéien attesta qu'il avait renversé sur la voie Suburrane un vieillard, son frère, mort quelques jours après de ses blessures. Le peuple s'émut à ce récit de meurtre, et Cæson, laissé libre sous caution, eût été condamné à mort aux prochains comices, s'il ne se fût exilé de lui-même en Étrurie. Pour payer l'amende de son fils, Cincinnatus vendit presque tous ses biens; il ne lui resta que quatre arpents au delà du Tibre[1] (460).

Ainsi que Coriolan, Cæson voulut se venger, et les tribuns vinrent un jour dénoncer au sénat une conspiration dont il était l'âme. Le Capitole devait être surpris, les tribuns et les chefs du peuple massacrés, les lois sacrées abolies[2]. Le Capitole fut en effet l'année suivante occupé durant la nuit par le Sabin Herdonius, à la tête de 4000 esclaves ou bannis, parmi lesquels se trouvait peut-être Cæson (459). Cet audacieux coup de main n'effraya pas moins le sénat que le peuple, auquel le consul Valérius promit l'acceptation de la loi Terentilla pour prix de son concours. Le Capitole fut repris[3], et de tous ceux qui l'occupaient, pas un n'échappa; mais Valérius, le consul populaire, avait péri durant l'attaque et il fut remplacé par Cincinnatus, qui crut le sénat délié par cette mort de ses promesses. « Tant que je serai consul, dit-il aux tribuns, votre loi ne passera pas, et avant de sortir de charge je nommerai un dictateur. Demain j'emmène l'armée contre les Èques. » Ils annonçaient leur opposition à l'enrôlement. « Je n'ai pas besoin de nouveaux soldats, les légionnaires de Valérius n'ont pas été

1. Liv., III, 13. Den., X, 4. — 2. Den., X, 9, 14. Liv., III, 15, *tribunorum interficiendorum, trucidandæ plebis.* — 3. Le dictateur de Tusculum, C. Mamilius, avait amené des secours, il reçut en récompense le droit de cité. C'était sans doute un descendant de Tarquin; sa famille compta au nombre des plus illustres familles plébéiennes.

licenciés; ils me suivront à l'Algide. » Il voulait amener là les augures, leur faire consacrer un lieu pour délibérer et contraindre l'armée, comme représentant le peuple, à révoquer toutes les lois tribunitiennes[1]. Le sénat n'osa suivre son consul dans cette réaction violente; il se contenta de repousser la loi, mais les mêmes tribuns furent pour la troisième fois réélus (458); ils le furent encore les années suivantes, jusqu'à cinq fois, et avec eux se représenta toujours l'odieuse proposition, malgré une nouvelle dictature de Cincinnatus, qui profita de son autorité sans appel pour exiler l'accusateur de son fils.

Cet état de choses entretenait les esprits dans une telle fermentation, que le sénat crut prudent de consentir à ce qu'on nommât désormais dix tribuns, deux pour chaque classe. Le peuple, surtout celui des classes inférieures, attendait de cette augmentation une protection plus efficace et plus prompte, les patriciens une facilité plus grande pour acheter quelques membres du collége. D'autres concessions suivirent.

En 454, le tribun Icilius demanda que les terres du domaine public sur l'Aventin fussent distribuées au peuple[2]. En vain les patriciens troublèrent l'assemblée et renversèrent les urnes; les tribuns, soutenus par le brave Sicinius Dentatus, condamnèrent comme auteurs de ces violences plusieurs jeunes patriciens à la confiscation de leurs biens. Le sénat les fit secrètement racheter et les leur rendit. Mais les tribuns avaient prouvé leur force, ils firent accepter la loi par les tribus, forcèrent les consuls à la porter au sénat; et Icilius obtint même d'entrer dans la curie pour défendre son plébiscite. De cette innovation sortit le droit pour les tribuns de siéger et de parler dans cette assemblée, plus tard celui même de la convoquer[3]. La loi passa; et l'Aventin se couvrit de maisons plébéiennes.

1. Liv., III, 20. — 2. Den. X, 31. — 3. On les voit, après les décemvirs, en pleine possession de ce droit. Liv. III, 69; IV, 1, 2, 3, 6, 26, 36, etc. *Tribunis.... senatus habendi jus erat quanquam senatores non essent ante Attonium plebiscitum.* Aulu-G. XIV, 8.

C'était la plus haute de sept collines, et, après le Capitole, la plus forte par sa position et ses pentes rapides. Le domaine n'y possédant plus un pouce de terre, les patriciens en furent chassés ; et elle devint comme la forteresse du peuple. Sous les décemvirs, elle fut l'asile de la liberté plébéienne[1]. L'année suivante, le consul Aternius fit cesser l'arbitraire des consuls dans la fixation des amendes. Il en détermina le minimum à un mouton, et le maximum, auquel on n'arrivait qu'en augmentant d'une tête pour chaque jour de refus, à deux moutons et trente bœufs.

Le partage des terres de l'Aventin était une véritable loi agraire, et la loi Aternia réprimait un des plus criants abus[2] que Térentillus avait attaqués. Le sénat espérait ainsi donner le change au peuple, et éloigner, par des satisfactions partielles, ces deux demandes redoutables, la loi agraire et la loi Térentilla. Mais les tribuns n'entendaient lui laisser ni trêve ni relâche; les deux propositions furent aussitôt reprises et, pour les faire passer, on fit arriver au tribunat le plus renommé et le plus populaire des plébéiens, Sicinius Dentatus, vieux centurion qui avait assisté à 120 batailles, suivi 9 triomphes, tué 8 ennemis en combat singulier, reçu 45 blessures, dont pas une par derrière, mérité 183 colliers et 160 bracelets d'or, 18 lances, 25 harnais, 14 couronnes civiques pour autant de citoyens qu'il avait sauvés[3]. Usant d'un moyen d'intimidation dont ses prédécesseurs s'étaient habilement servis, Sicinius condamna deux consuls à l'amende. Le sénat comprit qu'il fallait renoncer encore à la force, sauf à recourir à l'adresse pour détourner la révolution de ses voies. Il accepta la proposition Térentilla. Un des consulaires condamnés, Romilius,

1. Quelques mots de Cicéron feraient croire qu'elle était fortifiée. La loi Icilia fut mise au nombre des *lois sacrées*. Liv. III, 32. Jusqu'alors un grand nombre de plébéiens habitaient comme locataires des maisons appartenant à des patriciens; ceux-ci perdirent par cette loi l'influence qu'ils pouvaient exercer à titre de propriétaires. — 2. On comprendra l'importance de cette concession, si l'on se rappelle l'effet que produisirent en Angleterre les amendes prononcées par le gouvernement de Charles I[er]. — 3. Aulu-G., II, 11 ; Den., X, 37.

parla même vivement en sa faveur, par conviction peut-être, ou plutôt dans l'espérance que la nouvelle législation arracherait des mains des tribuns, si elle ne détruisait pas le tribunat lui-même, ce droit redouté d'accusation par devant le peuple[1]. Dentatus, étonné, loua hautement son courage, abjura leur vieille haine, et, au nom du peuple, lui fit remise de l'amende qu'il devait payer au trésor de Cérès. — « Cet argent, répondit Romilius, appartient maintenant aux dieux : personne n'a le droit d'en disposer. » Et il refusa.

Cependant trois commissaires furent désignés, Sp. Posthumius, A. Manlius et P. Sulpicius, pour aller jusqu'à Athènes peut-être[2], plus certainement dans les villes grecques de l'Italie, recueillir les meilleures lois. Afin de donner aux étrangers une haute idée du peuple romain, les questeurs firent décorer avec pompe les vaisseaux que montèrent les ambassadeurs.

Rome fut tranquille durant l'absence des trois députés. A leur retour (450), quelques débats s'élevèrent pour la composition de la commission législative. C'est là que les grands attendaient les tribuns. La question était grave en effet, car toute l'antiquité pensait que le législateur, toujours appelé à reviser les lois civiles[3], devait être investi d'un pouvoir illimité. Les consuls, les tribuns, les édiles, les questeurs, allaient donc faire place à dix magistrats chargés de dresser le nouveau code. La plus précieuse des conquêtes plébéiennes, le droit d'appel, fut même suspendue[4] ! Les patriciens, en invoquant leur connaissance du droit, surent l'emporter et se faire donner ces dix places. Ce premier point décida la question ; la réforme perdait par cela seul tout caractère politique.

L'an 450, aux ides de mai, les décemvirs, tous person-

1. Den., X, 48 et 58. — 2. Tite-Live l'affirme, *Atticis legibus*, III, 32. Tac., *Ann.* III, 27, dit seulement :... *et accitis quæ usquam egregia*. — 3. Les législateurs devaient chercher, *quæ æquandæ libertatis essent*. Liv. III, 31. — 4. La loi *de Aventino publicando* et les *leges sacratæ* furent cependant soustraites au droit de révision générale donné aux décemvirs. La peine était terrible pour celui qui aurait touché à ces lois : *Sacer alicui deorum sit*,

nages consulaires, entrèrent en charge. C'étaient : App. Claudius, T. Génucius, P. Sestius, T. Romilius, C. Julius, T. Véturius, P. Horatius et les trois commissaires. Chaque jour un d'eux avait la présidence, le gouvernement de la ville et les douze licteurs[1]. Unanimes dans leurs actes, justes et affables envers tous, ils maintinrent la république dans une paix profonde, diminuant plutôt que dépassant leurs pouvoirs. Un cadavre avait été trouvé dans la maison du patricien Sestius ; non-seulement le décemvir Julius poursuivit l'accusation, mais bien qu'il pût juger sans appel, il déféra la cause à l'assemblée du peuple. A la fin de la première année dix tables de lois furent affichées au Forum, pour que chacun pût proposer des améliorations, revues ensuite par les décemvirs, puis présentées au peuple et acceptées dans des comices centuriates. C'étaient les vieilles coutumes de Rome ou de l'Italie primitive, mêlées à quelques emprunts faits aux législations des villes grecques, que l'Éphésien Hermodore avait expliquées aux décemvirs[2].

Cependant le code n'était pas complet. Pour l'achever, on conserva ses pouvoirs à la commission législative, mais en y appelant, suivant l'esprit de la constitution romaine, d'autres hommes. Parmi les décemvirs sortants, était Appius Claudius, qui, la première année, avait caché son orgueil et son ambition sous des dehors populaires. Chargé de présider les comices d'élection, il combattit la candidature de Cincinnatus et de Capitolinus, qu'il n'aurait pu gagner à ses desseins, et ne laissa nommer que des gens qui lui étaient dévoués. Il ne craignit pas de recueillir des voix pour lui-même, bien que, comme président des comices, il ne pût, suivant l'usage, être réélu. Ses nouveaux collègues,

cum familia pecuniaque. Fest. *s. v.* et Tite-Live, III, 32. — 1. Liv. III, 33. — 2. En récompense, on éleva à Hermodore une statue dans le Comitium. Il avait été exilé d'Éphèse par jalousie de la multitude qui avait fait établir cette loi : *Nemo de nobis unus excellat ; sin quis exstiterit, alio in loco, et apud alios sit.* Héraclite disait qu'à raison de ce décret : *Universos Ephesios esse morte mulctandos.* Cic. *Tusc.* V, 35.

tous hommes obscurs, et quelques-uns plébéiens[1], se soumirent à son ascendant. Précédés de leurs cent vingt licteurs avec les verges et les haches, ils semblaient être dix rois[2], et en avaient l'orgueil.

Comme leurs prédécesseurs, ils étaient unanimes; car ils s'étaient réciproquement promis que jamais l'opposition d'un d'entre eux n'arrêterait les actes de ses collègues[3]; mais cet accord ne profitait qu'à leur pouvoir. Dès lors la fortune, l'honneur et la vie des citoyens furent à leur merci. Le sénat avait un beau rôle à prendre, celui de défenseur des libertés publiques. Il aima mieux se laisser aller à de vieilles rancunes, et vit avec joie cette tyrannie sortie d'une loi populaire. La jeunesse patricienne, depuis longtemps habituée, sous Appius et Cæson, à la violence, devint à la ville comme l'armée des décemvirs, et les sénateurs, désertant leur poste à la curie, se dispersèrent dans leurs villas.

Cependant les décemvirs publièrent deux nouvelles tables, remplies, dit Cicéron[4], de lois iniques; et l'année s'écoula sans qu'ils annonçassent l'intention d'abdiquer. Rome s'était donné des maîtres. Heureusement les Sabins et les Èques renouvelèrent la guerre. Il fallut convoquer le sénat.

Les États libres, qui changent de caractère et de sentiments au gré d'impulsions extérieures ou momentanées, doivent leur stabilité à l'existence de maisons dans lesquelles les principes et les opinions des aïeux se perpétuent, comme un héritage se transmet à la dernière postérité[5]. Les patriciens populaires ne manquèrent pas cette fois à leur nom. Un Valérius se leva dès que la séance fut ouverte, et malgré Appius, qui lui refusait la parole, dénonça la conjuration formée contre la liberté. « Ce sont les

1. Den., X, 57-8; Diod. XII, 24 — 2. Liv. III, 36. — 3. Ὅρκια τεμόντε ἀπόρρητα τῷ πλήθει. Den., X, 39. Liv. III, 36, *intercessionem consensu sustulerant*. — 4. *Repub.*, II, 37. — 5. Niebuhr, IV, 92; il cite l'exemple de l'Angleterre; on pourrait nommer de même quelques familles de France.

Valérius et les Horatius qui ont chassé les rois, s'écria Horatius Barbatus, leurs descendants ne courberont pas la tête sous des Tarquins. » Les décemvirs l'interrompent, le menacent; ils le feront précipiter de la roche Tarpéienne; mais l'oncle même d'Appius se déclare contre lui. Cependant les conseils timides l'emportent, et, à la fin de cette orageuse séance, dix légions sont confiées aux décemvirs. Deux armées sortirent de Rome. Mal conduites, ou plutôt mal disposées pour leurs chefs, elles se firent battre. Dans l'une servait Dentatus, qui ne cachait pas sa haine. Pour s'en débarrasser, les décemvirs l'envoyèrent choisir l'emplacement d'un camp, en lui donnant pour escorte des soldats chargés de l'assassiner. L'*Achille romain* ne succomba qu'après avoir tué quinze des traîtres. On répandit le bruit qu'il avait péri dans une embuscade; mais personne ne douta qu'il n'eût été sacrifié aux craintes des décemvirs. Un autre crime amena enfin leur chute.

Appius avait aposté un de ses clients pour réclamer, comme esclave, Virginie, fille d'un des plus distingués d'entre les plébéiens. En vain son père Virginius, son fiancé Icilius, l'ancien tribun, et de nombreux témoins offrirent de prouver sa naissance libre. Appius, au mépris d'une loi qu'il avait lui-même portée, adjugea la jeune fille à son complice. Mais Virginius, en plein Forum, saisit un couteau sur l'étal d'un boucher, la frappe au cœur, l'aimant mieux morte que déshonorée; et tout couvert du sang de sa fille, il court à l'armée campée sur l'Algide. Les soldats se soulèvent, marchent sur Rome, où ils occupent l'Aventin, et de là, suivis de tout le peuple, vont se réunir sur le mont Sacré aux légions de la Sabine.

Quelque temps les décemvirs hésitèrent, soutenus par une partie du sénat qui redoutait les suites d'une révolution plébéienne. Mais s'il avait fallu céder quarante-six ans auparavant, quand le patriciat était encore tout-puissant, et les plébéiens sans chefs, comment résister aujourd'hui que le peuple avait l'expérience de ses dernières luttes et

la conscience de sa force[1] ? — Les décemvirs abdiquèrent.

Il n'est ni de notre sujet, ni de notre compétence de présenter un tableau de cette ancienne législation de Rome ; mais nous avons le droit de demander à ces lois ce qu'elles renferment d'enseignements historiques.

Quoi qu'on en ait dit, les XII Tables changèrent peu de chose à l'ancien *droit des personnes*. Les mœurs aristocratiques étaient encore trop profondément enracinées pour se laisser déjà modifier par l'esprit nouveau d'égalité et de justice que les plébéiens répandront peu à peu dans la constitution romaine. Les XII Tables conservèrent au père de famille le pouvoir absolu sur ses esclaves, ses enfants, sa femme et ses biens[2]. Le temps avait affaibli les liens de la clientèle. Cependant les XII Tables dirent encore : « Si le patron fait dommage à son client, qu'il soit dévoué. » Mais c'est le client qu'elles protégent, pour le rattacher à sa condition : le client qui de jour en jour s'éloigne du patron ou de la *gens*, pour se rapprocher des plébéiens et faire de leur cause la sienne, comme les clients de Camille qui voteront contre lui. Révolution insensible, et cependant profonde, qui fait passer dans le camp plébéien une partie des forces de l'aristocratie[3].

La propriété resta aussi dans les mêmes conditions. Elle

1. Liv. III, 50 et *sqq*. *Cf*. Cic., *Rep*., II, 37. On ne peut que renvoyer à l'admirable récit de Tite-Live. — 2. *Voy*. ci-dessus, p. 134. On a dit que les XII Tables avaient introduit un nouveau droit de la famille qui accordait à la femme et au fils plus de liberté. Le mariage par cohabitation, au contraire, est élevé, pour les droits de l'époux, à l'austérité du mariage patricien, *usu anni continui in manum conveniebat* (Gaïus, I, 3, et Cic., *pro Flacco*, 38). Quant à l'émancipation du fils par trois ventes simulées, on a oublié que le fils émancipé souffrait une *capitis diminutio*, qui impliquait pour lui de certaines incapacités, par exemple, d'hériter de son père, d'être tuteur de ses neveux, etc. ; car la *capitis diminutio* détruisait le *jus agnationis*. Pour les biens l'omnipotence du père fut plus tard restreinte par la loi *Furia*, qui défendit de léguer plus de 1000 as à la même personne, afin de prévenir l'abus des legs qui morcelait les héritages ou appauvrissait les vieilles familles. — 3. Tite-Live dit des grands, à plusieurs reprises, avant les décemvirs, *consules per clientes creaverunt*.

était ou publique ou privée. Pour la première, il n'y avait jamais prescription, car l'État ne pouvait perdre ses droits; pour la seconde, deux années suffisaient, car l'État avait intérêt à ce que les terres ne restassent pas sans culture. S'il s'agissait de biens meubles ou d'esclaves, c'était assez d'un an. Mais contre le détenteur étranger le droit restait toujours ouvert : *adversus hostem æterna auctoritas*[1]. De là les efforts des provinciaux, quand Rome eut étendu au loin ses conquêtes, pour obtenir ce titre de citoyen, qui, entre autres priviléges, donnait, après une jouissance de deux années, le droit de propriété sur ces terres vagues si nombreuses partout où les légions avaient passé.

Dans les âges héroïques, la loi protége mal les personnes, parce que celles-ci savent se défendre elles-mêmes, et que le courage est respecté jusque dans la violence. Les XII Tables n'ont donc que des peines comparativement légères pour les attaques contre les personnes. Mais, et ceci est caractéristique pour Rome, les attaques contre la propriété y sont cruellement punies. Le vol y devient une impiété; car la propriété n'est pas seulement la puissance du riche et la vie du pauvre, tous les biens que la maison renferme sont un don des pénates, et la moisson, c'est Cérès même. « Que celui qui aura enchanté ou séduit (*incantassit*, *pellexerit*) la moisson d'autrui, qui aura mené paître, la nuit, des troupeaux dans le champ de son voisin, ou coupé sa récolte[2], soit dévoué à Cérès, *Cereri necator*. — Que la nuit le voleur puisse être tué impunément; le jour, s'il se défend. — Celui qui mettra le feu à un tas de blé, sera lié, battu avec des verges et brûlé. — Le débiteur insolvable sera vendu ou coupé par morceaux. » Cependant les XII Tables avaient adouci la sévérité de la loi de Numa sur l'enlèvement des bornes. Ce n'était plus un crime capital[3],

1. Sur la synonymie d'*hospes* ou *peregrinus* et d'*hostis*, cf. Cic., *de Off.*, I, 12; Varr., *de L. L.*, V, 1. L'étranger est un ennemi, voilà pour les Romains le premier principe du droit des gens. — 2. Dans les XII Tables, dit Pl., XVIII, 3, c'est un crime plus grave que l'homicide. — 3. *Cf.* Trotz, *de Termino moto*, ap. Œlrichs, II, 244. C'est l'établissement de l'*iter limitare*. Au

bientôt ce ne sera plus qu'un délit, et la loi Mamilia (165) n'infligera qu'une amende au coupable. Le temps et l'esprit révolutionnaire de la commune plébéienne enlevaient ainsi, chaque jour, quelque chose du caractère sacré de la propriété. Pour les délits estimés moins graves, on retrouve les deux systèmes de pénalité en usage chez tous les peuples barbares : le *talion* ou représailles corporelles, et la composition. « Celui qui rompt un membre payera 300 as au blessé ; s'il ne compose pas avec lui, qu'il soit soumis au talion. »

Nous ne pouvons rappeler les dispositions cependant si curieuses de la procédure, celles des règlements de police et des lois somptuaires pour les funérailles, ni rechercher pourquoi la pénalité, comme à Sparte, était proportionnée, non au crime, mais aux preuves du crime. Deux questions plus importantes au point de vue historique sont : l'introduction de plusieurs lois favorables aux pauvres ou à l'ordre entier des plébéiens, et le caractère général que prend enfin la loi dans les XII Tables[1].

Dispositions favorables aux plébéiens. — « Celui qui prêtera à plus de 8 1/3 pour 100 rendra au quadruple. — Que le *nexus* (l'esclave pour dettes) ne soit pas regardé comme infâme[2]. » Protection pour le débiteur contre l'usurier. — « Dans les questions d'état, qu'on adjuge la provision en faveur de la liberté. » Protection pour le faible contre le puissant. — « Que le faux témoin et le juge corrompu soient précipités. » Protection pour le plaideur pauvre, contre le plaideur riche et le juge patricien. — « Qu'il y ait toujours appel au peuple des sentences des magistrats. » Consécration nouvelle de la loi Valéria, et restriction mise

moyen de cette disposition, l'occasion d'appliquer la loi de Numa ne se présentait plus que rarement, et cette loi tomba en oubli. Giraud, *du Droit de propr.* — 1. Je suis le texte tel qu'il a été établi par M. Giraud à l'aide des fragments du Vatican, de la *République* de Cicéron et des *institutes* de Gaïus. Il règne toujours beaucoup d'incertitude sur l'ordre des matières ; mais si cet ordre a de l'importance pour le jurisconsulte, il n'en a pas pour l'historien. — 2. C'est la restitution de Scaliger au passage mutilé de Fest., s. v. *Sanates*.

au pouvoir illimité de la dictature[1]. — « Que le peuple seul, *dans les comices centuriates*, ait le pouvoir de rendre des sentences capitales. » Attribution au peuple de la juridiction criminelle, enlevée en même temps aux curies et aux tribus[2]. C'est à l'assemblée des centuries, où tous, patriciens et plébéiens, sont confondus d'après l'ordre de leur fortune, que passent et le pouvoir et les titres. Les XII Tables l'appellent *maximum comitiatum*, la véritable assemblée du peuple romain.

Caractère général de la loi. « Plus de lois personnelles; *ne privilegia inroganto.* » La législation civile des XII Tables ne connaît que des citoyens romains. Ses dispositions ne sont faites ni pour un ordre, ni pour une classe, et sa formule est toujours, *si quis*, si quelqu'un ; car le patricien et le plébéien, le sénateur, le pontife et le prolétaire sont égaux à ses yeux. Ainsi est enfin proclamée, par cet oubli de distinctions, autrefois si profondes, la définitive union des deux peuples, et c'est ce peuple nouveau, c'est l'universalité des citoyens, qui a maintenant l'autorité souveraine, qui est la source de tout pouvoir et de tout droit. — « Ce que le peuple aura ordonné en dernier lieu sera la loi. »

Ainsi le peuple avait obtenu par les XII Tables quelques améliorations matérielles, et sinon l'égalité politique, dont le pauvre ne profite guère, du moins l'égalité civile, qui donne même au plus misérable le sentiment de sa dignité d'homme, et qui l'élève au-dessus des vices honteux de la servilité.

L'esprit aristocratique perce cependant dans ce code rédigé par des patriciens. Je ne veux point parler des peines sévères qu'ils prononcèrent contre les auteurs de vers outrageants, et contre les rassemblements nocturnes, mais

1. Fest., *Optima lex.* Liv. III, 55. Cic., *Rep.*, II, 54, *ab omni judicio pœnaque provocari licere.* — 2. A propos de cette loi, qui empêchait l'esprit de parti de prononcer, soit dans les curies, soit dans les tribus, des sentences capitales, Cicéron dit.... *admirandum, tantum majores in posterum providisse.*

d'un seul article, un des derniers écrits par Appius : — « Qu'il n'y ait point de mariages entre les familles patriciennes et plébéiennes. » — C'est une protestation des patriciens au nom de leurs ancêtres, de la noblesse de leur race, de la religion des familles, contre le caractère nouveau de la loi. Qu'il y ait égalité, puisqu'ils ne peuvent l'empêcher ; que les mêmes juges, la même loi, la même peine, frappent Fabius et Icilius ; mais, hors du tribunal, que l'un retourne à la foule d'où il est sorti, l'autre à la curie, aux temples des dieux, à l'atrium héréditaire !

Les patriciens n'avaient en effet rien laissé changer à la constitution, ils restaient consuls et sénateurs, augures et pontifes, juges surtout ; et par les formes multipliées de la procédure que les plébéiens ignoraient, ils pouvaient rendre vaines cette publication de la loi et cette égalité civile qu'ils venaient eux-mêmes de proclamer[1].

Dans les populeuses cités de l'Italie et de la Grèce, la loi ni les mœurs ne souffraient cet état de guerre dans la paix, ce droit de se faire soi-même justice, qui a si longtemps décimé la noblesse moderne, et la raison publique était assez forte, malgré une aveugle superstition, pour ne pas remettre la décision de la cause au jugement de Dieu comme dans les ordalies du moyen âge. Dans tous les cas la justice des hommes prononçait. Mais à Rome les juges n'étaient point une classe d'hommes dont la vie fût vouée au soin religieux de rendre la justice. Pour chaque procès le consul nommait un juge, toujours patricien, et ce juge ne siégeait qu'aux jours fixés par le calendrier secret des pontifes, qui chaque année changeait. Il n'admettait point les parties à exposer simplement leurs contestations[2], mais il fallait de mystérieuses formules, des gestes, des *actions* ; il fallait tenir d'une main un fétu de paille en souvenir de

1. Den., II, 27, φανεροὺς ἅπασι. Quant à l'égalité devant la loi civile, elle est prouvée par ces expressions *æquatæ leges* (Liv. III, 31, 63, 67), ἰσονομία, ἰσηγορία (Den., X, 1), νόμους κοινοὺς ἐπὶ πᾶσι (X, 50). Appius dit : *se omnia summis infimisque jura æquasse* (III, 34). — 2. *Cf.* Cic., *pro Murena*, et Gaïus, IV, 13-17. Il y avait cinq formules d'actions : *sacramento*,

la lance du quirite, toucher de l'autre l'objet contesté, déclarer son droit, et jeter le fétu sur l'objet, puis défier l'adversaire ; s'il s'agissait d'un vol, entrer nu dans la maison du voleur soupçonné, les reins ceints d'une bande de lin, et un plat à la main, etc., et surtout bien se garder d'une faute, d'une erreur dans ce drame judiciaire : car, *qui virgula cadit, causa cadit*. Dans ce dédale inconnu des *actes légitimes* et des *formules d'action*, le plébéien sortait aisément de la voie légale, pour peu que le juge y aidât; et le juge était si souvent son adversaire politique!

En résumé la législation nouvelle trompait les espérances du peuple. Mais les décemvirs n'en avaient pas moins donné à la puissance plébéienne une irrésistible impulsion, par leur tyrannie même, si ce n'était par leurs lois.

per judicis postulationem, per condictionem, per manus injectionem, per pignoris captionem. Les *acta legitima* étaient sans nombre. *Cf.* Brisson, *de Formulis.*

CHAPITRE VI.

EFFORTS POUR OBTENIR L'ÉGALITÉ POLITIQUE, 448-397.

La révolution de 510, faite par les patriciens, n'avait profité qu'à l'aristocratie; celle de 448, faite par le peuple, ne profita qu'au peuple. Les décemvirs avaient abdiqué; et deux sénateurs populaires, Valérius et Horatius, étaient allés sur le mont Sacré promettre le rétablissement du tribunat et du droit d'appel avec une amnistie pour tous ceux qui avaient pris part à la révolte. Le peuple revint sur l'Aventin, et afin d'assurer l'exécution de ces promesses, occupa encore une fois le Capitole[1]. Mais on ne songeait pas à lui disputer sa victoire. Le grand pontife tint les comices pour l'élection de dix tribuns, puis on nomma consuls, Horatius et Valérius qui garantirent par plusieurs lois la liberté restaurée.

La première défendit, sous peine de mort, de jamais créer une magistrature sans appel[2]. La seconde donna force de loi aux plébiscites, c'est-à-dire que les résolutions prises dans l'assemblée des tribus n'auraient plus besoin que de la sanction des curies, comme les résolutions des comices centuriates, pour devenir les lois générales[3]. La troisième

1. Cic., *pro Cornel.*, 1 fragm. — 2. Liv. III, 55. — 3. Τὴν αὐτὴν ἔχοντας δύναμιν τοῖς ἐν ταῖς λοχίτισιν ἐκκλησίαις τεθησομένοις. Den., XI, 45. Les centuries conservèrent les jugements des crimes capitaux, l'élection aux grandes magistratures, le droit de faire les lois les plus importantes, les plus générales, et plus tard celui de décider de la paix et de la guerre. Le pouvoir législatif des tribus s'exerça surtout pour le maintien et l'ex-

renouvela l'anathème prononcé contre quiconque porterait atteinte à l'inviolabilité tribunitienne. La quatrième ordonnait qu'une copie de tous les sénatus-consultes contresignée par les tribuns de la lettre T[1] afin de prévenir toute falsification, serait remise aux édiles plébéiens et gardée par eux dans le temple de Cérès sur l'Aventin. Le tribun Duilius fit encore passer cette loi : que le magistrat qui négligera de tenir les comices à la fin de l'année, pour l'élection des tribuns du peuple, soit puni des verges et de la hache[2].

La liberté était assurée; mais le sang versé demandait vengeance. Virginius accusa les décemvirs. Appius leur chef se tua dans sa prison avant le jugement; Oppius, après lui le plus odieux, finit de même. Les autres s'exilèrent; on confisqua leurs biens au profit du temple de Cérès[3]. Le peuple se contenta de ces deux victimes, et Duilius déclara qu'il opposerait son véto à toute accusation nouvelle.

Cependant les deux consuls avaient repris les opérations militaires contre les Èques et les Sabins, et ceux-ci furent si bien battus par Horatius, qu'ils restèrent en paix avec Rome pendant un siècle et demi. Au retour les consuls demandèrent le triomphe; jusqu'alors le sénat seul avait eu le droit de l'accorder; il refusa. Mais Icilius le fit décréter par le peuple; et « les consuls triomphèrent non-seulement des ennemis, mais des patriciens. » Ce furent encore les tribuns qui décidèrent dans le débat entre Ardée et Aricie, et la guerre qui sortit de cette décision injuste ne fit que rendre plus importante cette innovation populaire. Peu à peu les tribuns mêlaient le peuple aux grandes affaires de l'État[4].

Dans une révolution, le parti qui a renversé l'obstacle ne

tension des droits populaires. *Cf.* pour les exemples, Tite-Live, III, 63; IV, 1, 25, 41; V, 32; VI, 1, 5, 29. — 1. Val. Max., II, 2, 7; Tite-Live, III, 55, dit : *senatusc. quæ ante arbitrio consulum supprimebantur vitiabanturque.* — 2. Liv. III, 55. Diod. XII, 25. Une autre loi, provoquée par Trébonius, obligea de nommer toujours dix tribuns, et défendit la cooptation. — 3. Ce jugement était contraire aux lois décemvirales, mais Rome n'était pas encore rentrée dans la légalité. — 4. Liv. III, 71. Là se trouve un de ces trop rares récits qui nous montrent l'intérieur des cités latines.

peut s'arrêter court; l'élan l'emporte au dela du but marqué, et il en conserve longtemps une force dont ses chefs savent tirer profit, quelquefois dans l'intérêt public, plus souvent dans celui de leur ambition. Après la victoire, les tribuns se servirent de ce reste d'énergie populaire pour achever l'œuvre des décemvirs et accomplir la loi Térentilla. Les patriciens avaient plus d'une fois essayé de se glisser au tribunat; la loi Trébonia leur en ferma à jamais l'entrée. Ils s'étaient réservé le pouvoir judiciaire, excepté dans le cas de sentence capitale contre un citoyen, et l'administration des finances, en laissant aux consuls le droit de nommer eux-mêmes les questeurs du trésor. Les tribuns obtinrent en 447 que les *quæstores parricidii* et les *quæstores ærarii* seraient à l'avenir nommés dans les assemblées centuriates[1]. Deux choses maintenaient l'outrageante distinction des deux ordres, l'interdiction des mariages et l'occupation de toutes les charges par les patriciens; en 445, le tribun Canuléius demanda l'abolition de la défense relative aux mariages, et ses collègues le partage du consulat. C'était demander l'égalité politique.

Toute aristocratie qui ferme ses rangs périt bientôt, car le temps et le pouvoir usent vite les familles, comme les individus. Sans connaître cette vérité d'histoire, le patriciat romain agit comme s'il la comprenait, et cette intelligence des nécessités publiques fit la grandeur de Rome. Après une résistance habilement calculée pour opposer au torrent populaire une digue qui amortît sa force sans l'exciter, les grands cédaient toujours; mais comme une armée disciplinée qui jamais ne se laisse rompre, ils reculaient pour prendre sur un autre point une forte défensive. Ainsi se prolongea cette guerre intérieure qui forma la robuste jeunesse du peuple romain. Cette fois encore l'indignation

1. Tac., *Ann.* XV, 22. Varron donne aux questeurs les fonctions fiscales et judiciaires. Wachsmuth, p. 373, admet cette opinion. Niebuhr distingue. Notre opinion serait que, primitivement, les questeurs judiciaires n'étaient pas permanents, mais nommés seulement chaque fois qu'il en était besoin. Nous n'hésitons pas un seul instant à les séparer des *quæstores ærarii*.

éclata. « Ainsi donc, disait un Claudius, dans son orgueil héréditaire, ainsi rien ne restera pur; l'ambition plébéienne viendra tout souiller, et l'autorité consacrée par le temps, et la religion, et les droits des familles, et les auspices, et les images des aïeux. » — Mais le peuple usa du moyen qui lui avait deux fois servi; il se retira en armes sur le Janicule[1]; et le sénat, pensant que les mœurs seraient plus fortes que la loi, accepta que désormais il pourrait y avoir de *justes noces* entre patriciens et plébéiens.

Cette barrière tombée, il n'était plus possible d'interdire aux plébéiens l'accès des charges curules. Cependant à force d'habileté le patriciat à demi vaincu se défendit quarante-cinq ans encore. Car il avait dans cette lutte les dieux mêmes pour alliés, par la croyance profondément enracinée dans le peuple, que la main d'un noble pouvait seule offrir des sacrifices favorables. Les collègues de Canuléius demandaient pour leur ordre une place de consul et deux de questeurs du trésor. Le sénat accorda que les questeurs du trésor seraient indistinctement[2] choisis dans les deux ordres; et, grâce à cette latitude, on ne vit pendant longtemps que des patriciens dans cette charge. Quant au consulat, il aima mieux le démembrer. A ce pouvoir royal on avait enlevé déjà le droit d'accomplir certains sacrifices (*rex sacrificiorum*), la garde du trésor (*quæstores ærarii*) et l'instruction des affaires criminelles (*quæstores parricidii*); deux nouveaux magistrats, les censeurs, créés en 444, pour cinq ans d'abord, pour dix-huit mois ensuite, héritèrent encore du droit des con-

1. Flor., I, 25. *Tertiam seditionem.... in monte Janiculo.... duce Canuleio.* Les patriciens seuls pouvaient prendre les auspices. Ce privilége, nécessaire pour la connaissance de tous les mystères de la religion et du droit, leur donnait un caractère religieux, qu'à la longue, par le mélange des familles, les plébéiens auraient partagé. De là la vive opposition du sénat à une loi qui devait mêler les deux ordres. Quand Clisthènes voulut fortifier à Athènes l'élément démocratique, il supprima les *sacra privata*.... καὶ τὰ τῶν ἰδίων ἱερῶν συνακτέον εἰς ὀλίγα καὶ κοινά, καὶ πάντα σοφιστέον ὅπως ἂν ὅτι μάλιστα ἀναμιχθῶσι πάντες ἀλλήλοις.... Arist., *Pol.*, VI, 2, 11. — 2. Liv. IV, 43, *promiscue*. Les questeurs étaient dépositaires des deniers publics, c'étaient eux qui ouvraient et fermaient le trésor où étaient aussi déposées les enseignes.

suls de faire le cens, d'administrer les domaines et les finances de l'État, de régler les classes, de dresser la liste du sénat et des chevaliers, d'avoir enfin la haute police de la ville. Restaient aux consuls les fonctions militaires, la justice civile, la présidence du sénat et des comices, la garde de la ville et des lois; on les donna, mais divisées entre plusieurs, sans les honneurs curules, avec six licteurs au lieu de douze, et sous le nom plébéien de tribun, à trois, quatre ou six généraux. A ces tribuns militaires, créés sans auspices[1], peut-être dans l'assemblée profane des tribus[2], la religion interdit une des plus importantes prérogatives des consuls, ils ne pourront nommer un dictateur[3]. Simples lieutenants, pour ainsi dire, d'un magistrat invisible, mais que le sénat connaît et espère, ils ne combattent pas sous leurs propres auspices, et jamais ils ne pourront obtenir la plus enviée des récompenses militaires, le triomphe[4]. Ce qu'ils ont de pouvoir se partage encore, entre eux, suivant leur nombre. Ceux-là vont à la tête des légions; celui-ci commande la réserve, un autre les vétérans; un autre encore veille aux arsenaux et aux approvisionnements pour les troupes. Un seul est investi des fonctions religieuses et judiçiaires des consuls : c'est le préfet de la ville, président du sénat et des comices, gardien de la religion, des lois et de tous les intérêts de la cité[5]. Aussi le sénat aura soin que ces prérogatives, qui renferment toutes les attributions données plus tard aux préteurs, avec le privilége important de désigner les juges, ne tombent jamais au pouvoir

1. C'est ce qu'il faut conclure du discours d'Appius (Liv. VI, 41), *nullus auspicato*. Du moins n'avaient-ils pas les *maxima auspicia* (Aulu-G., XIII, 15). — 2. Liv. V, 18. Il est vrai qu'il se contredit ailleurs, V, 13, 54. — 3. *Religio obstaret*. Cependant, en 423, dans un danger pressant, les augures consultés lèvent cette défense, et le tribun consulaire-préfet de la ville, Corn. Cossus, nomme un dictateur. — 4. Zonar., VII, 19, confirmé par le silence des fastes triomphaux. *Cf.* Périzon, p. 261. Le triomphe n'était cacordé qu'à ceux qui avaient vaincu *suis auspiciis*. — 5. Liv. VI, 6. Camille énumère ses fonctions, *præsidem publici consilii, custodem religionum, comitiorum, legum, rerum omnium urbanarum*. En 424, quatre tribuns sont nommés, *e quibus Cossus præfuit urbi*; de même en 383, en 431, etc.

d'un plébéien[1]. Quand les plébéiens auront forcé l'entrée du tribunat consulaire, une place au moins sera toujours réservée pour un candidat de l'autre ordre[2].

Des débris du consulat quatre charges se sont formées[3] : la questure judiciaire, la censure, la questure du trésor et le tribunat consulaire. Les deux premières restent exclusivement patriciennes. Les questeurs du trésor et les tribuns militaires, véritables proconsuls réduits, un seul excepté, au commandement des légions, pourront être indistinctement choisis dans les deux ordres. Mais la loi, en n'exigeant pas que chaque année un nombre déterminé d'entre eux soient plébéiens, permet qu'ils soient tous patriciens; et ils le seront pendant un demi-siècle. Malgré de si habiles précautions, le sénat ne renonçait pas au consulat. Il tenait en réserve et pure de toute souillure la magistrature patricienne, attendant pour elle des jours meilleurs. La dictature, qui n'était pas effacée du nouveau code constitutionnel, et le droit d'opposition des curies restaient aussi, comme une dernière ressource pour les cas extrêmes. La religion enfin servait toujours les intérêts de l'aristocratie; et si, malgré l'influence des grands dans les assemblées, malgré le pouvoir arbitraire du président des comices, qui avait le droit de refuser les votes pour un candidat ennemi, la majorité des suffrages se portait sur un homme nouveau, son élection pouvait encore se briser contre une décision des augures. Au besoin Jupiter tonnait.

Quelque habileté qu'eût déployée le sénat, le principe de l'égalité politique venait de triompher, et le partage des

1. Une seule fois, en 393, T. Live nomme six plébéiens. Mais au lieu de P. Mælius les nouveaux fragments des Fastes, et Diod., XIV, 90, nomment Q. Manlius. — 2. Quant aux fréquentes variations du nombre des tribuns consulaires, chose si étrange dans l'antiquité romaine, elles s'expliquent en ne faisant des tribuns consulaires que de simples généraux. Leur nombre croît suivant les besoins. De 443 à 432, ils sont trois, deux pour les légions, un pour rester comme préfet dans la ville. En 425, après la déclaration de guerre de Véies, on en nomme quatre. Si l'on monte à six en 404, c'est encore pour la guerre contre les Véiens. Quand ils sont huit, c'est peut-être, comme l'a soutenu Périzonius, que les censeurs avaient été comptés dans leur collége. — 3. *Cf.* Mont., *Esp. des lois*, XI, 14.

magistratures curules n'était plus qu'une question de temps. Ce temps fut long; car il ne s'agissait plus ici de satisfaire des intérêts généraux, mais seulement l'ambition de quelques chefs du peuple. Aussi l'attaque, bien que vive, fut mal soutenue; et les plébéiens, contents du nom, laissèrent longtemps la chose[1]. Nous les verrons, au moment suprême, prêts à abandonner Licinius Stolon et le consulat pour quelques arpents de terre.

La constitution de 444 autorisait à nommer des plébéiens au tribunat consulaire; jusqu'en 400 pas un seul n'y parvint; et durant les soixante-dix-huit années que cette charge subsista, le sénat fit nommer vingt-quatre fois des consuls, c'est-à-dire qu'il chercha et réussit une année sur trois à rétablir l'ancienne forme de gouvernement[2].

Ces perpétuelles oscillations encouragèrent les ambitieuses espérances d'un riche chevalier, Spurius Mælius (437). Il crut que les Romains abdiqueraient volontiers, entre ses mains, leur orageuse liberté, et, durant une famine, il fit aux pauvres d'abondantes aumônes. Le sénat s'alarma de cette charité qui n'était point dans les mœurs antiques, et fit élever à la dictature le vieux Cincinnatus. Cité au tribunal du dictateur, Mælius refusa de répondre et chercha au milieu de la foule qui couvrait le forum une protection contre les licteurs. Mais le maître de la cavalerie, Serv. Ahala, l'atteignit et le perça de son épée. Malgré l'indignation du peuple, Cincinnatus approuva hautement son lieutenant, fit démolir la maison du traître et vendre au

1. T. Live dit, il est vrai, *imperio et insignibus consularibus usos;* mais tout ce qui précède met hors de doute l'infériorité des tribuns sur les consuls. Si le nom seul avait été changé, les tribuns du peuple n'auraient pas mis une telle opiniâtreté à demander le consulat lui-même. Il n'y a jamais de querelle de mots, dit quelque part Mme de Staël. — 2. C'était sur la proposition du sénat que les centuries décidaient chaque année si on élirait des tribuns militaires ou des consuls. Il ne proposait ordinairement des tribuns que quand on était menacé d'une guerre; la formule ordinaire, lors de l'élection des consuls, était : *pax et otium domi forisque;* excepté en 318, où éclata une guerre soudaine, et sous le consulat de Géganius, qui triompha des Volsques. *Cf.* Liv., IV, *passim.*

prix d'un as le *modius*, le blé amassé par Mælius[1]. Peut-être fut-il, comme Cassius, une victime sacrifiée aux craintes ombrageuses des grands? Ceux-ci du moins reprirent pour quelque temps l'ascendant; et pendant les onze années suivantes on ne nomma que deux fois des tribuns militaires. Il y eut cependant en 431 une dictature populaire, celle de Mamercus Æmilius, qui réduisit à dix-huit mois la durée de la censure.

Ces neuf consulats rendirent aux grands tant de confiance que le sénat lui-même se trouva trop faible contre l'orgueil de quelques-uns d'entre eux. Les consuls de l'an 428, vaincus par les Èques, se refusaient à nommer un dictateur. Pour triompher de leur résistance, le sénat recourut aux tribuns du peuple, qui menacèrent de faire traîner les consuls en prison[2]. Ce fut un spectacle nouveau que celui de l'autorité tribunitienne protégeant la majesté du sénat. De ce jour la considération du tribunat égala sa puissance et peu d'années se passèrent sans que les plébéiens obtinssent quelque nouvel avantage.

Trois ans plus tôt, jaloux de voir les suffrages se porter toujours sur les grands, les tribuns avaient proscrit les robes blanches qui désignaient de loin, à tous les yeux, le candidat patricien[3] : c'était une première loi contre la brigue.

En 428, une loi mit un terme à l'arbitraire des amendes payées en espèces[4].

En 427, les tribuns, par leur opposition aux levées, obligèrent le sénat à porter aux comices centuriates la question de la guerre contre Véies[5].

En 423, ils renouvelèrent la loi agraire et demandèrent que la dîme, plus exactement payée, à l'avenir, par les détenteurs du domaine, fût appliquée à la solde des troupes.

Ils échouèrent cette fois; mais, en 420, il parut néces-

1. Liv. IV, 16. Flor., I, 26. Cic., *Cat.*, I, 1. — 2. Liv. IV, 26. — 3. En 431. Liv., IV, 25. — 4. Cic., *de Rep.*, II, 35. Liv., IV, 30. La loi fixa la valeur en argent d'un bœuf et d'un mouton : un bœuf à 100 as, un mouton à 10. — 5. Liv., IV, 30. En 380, ce sont les tribus qui décident que la guerre sera faite aux Volsques. Liv., VI, 21.

saire de créer deux nouvelles places de questeurs du trésor pour l'armée; le peuple n'y consentit qu'à la condition que la questure serait accessible aux plébéiens.

Trois ans plus tard, trois mille arpents du territoire de Labicum furent distribués à quinze cents familles plébéiennes. C'était bien peu; aussi le peuple réclama, en 414, le partage des terres de Bola, conquises sur les Èques. Un tribun militaire, Posthumius, s'y étant vivement opposé, fut tué dans une émeute de soldats. Ce crime, inouï dans les armées romaines, fit tort à la cause populaire; il n'y eut pas de distributions de terres, et, pendant cinq années, le sénat put faire nommer des consuls. Cette réaction patricienne en amena une autre dans le sens contraire, qui ne se termina que par la franche exécution de la constitution de l'an 444. Un Icilius, en 412, Mœnius, en 410, reprirent la loi agraire et s'opposèrent aux levées. L'année suivante trois Icilius furent nommés tribuns. C'était une menace pour l'autre ordre. Les patriciens le comprirent; et, en 408, trois plébéiens arrivèrent à la questure.

En 405, la solde est établie pour les troupes et les riches se chargent d'en payer la plus forte part.

Enfin, en 400, quatre tribuns militaires sur six furent plébéiens. A une époque antérieure, la loi *Ovinia*[1] avait permis aux censeurs de choisir les sénateurs dans tous les ordres.

Les chefs du peuple arrivaient donc aux charges et jusqu'au sénat, et les pauvres obtenaient une indemnité qui nourrissait leurs familles tant qu'ils restaient sous les drapeaux. Toutes les ambitions, tous les désirs sont pour le moment satisfaits. Le calme et l'union rentrent dans Rome; on s'en aperçoit à la vigueur des coups qu'elle porte au dehors.

1. Fest., s. v. *Præteriti*. Au lieu de *lex Ovinia*, on a proposé de lire *lex Quinctia*, ce qui en fixerait la date à l'an 403, sous le tribunat militaire de Quinctius; elle ne peut, dans tous les cas, être antérieure à 443 ni postérieure à 400, date de la nomination de Licinius Calvus au tribunat militaire.

CHAPITRE VII.

HISTOIRE MILITAIRE DE 448 A 389.

Au milieu du cinquième siècle avant notre ère, à l'époque qui précède et qui suit le décemvirat, la confédération latine était dissoute et le territoire romain ouvert à toutes les attaques. Chaque année les Sabins descendaient des montagnes d'Érétum, les Èques de l'Algide, les Volsques du Mont Albain, et il semblait qu'un dernier effort allait leur livrer Rome. Mais le peuple venait de faire à son tour une révolution plébéienne. La confiance renaissait; les chefs étaient populaires; la guerre redevint heureuse. Depuis un demi-siècle Rome ne combattait que pour son existence, dès lors elle combattit pour la domination. Elle s'aida de deux puissants moyens dont s'étaient habilement servis les rois : la solde militaire, qui permit de plus longues campagnes et une plus sévère discipline; la colonisation des villes prises, qui assura la possession des conquêtes et en prépara de nouvelles. Aussi, dans l'espace de cinquante ans, les Sabins, les Èques et les Volsques posèrent les armes, Véies disparut, et les Latins devinrent comme les sujets de Rome.

La première expédition, après le rétablissement de la liberté, fut signalée par une victoire sur les Sabins, qui les rejeta pour un siècle et demi dans l'Apennin. Peut-être est-ce moins à la terreur inspirée par les armes romaines qu'il faut faire honneur de ce résultat, qu'aux circonstances qui offrirent aux Sabins de plus lucratives entreprises.

Les Samnites s'agitaient alors dans leurs montagnes, et commençaient contre leurs riches voisins ces courses qui devaient leur livrer la Lucanie, Capoue et la vallée du Liris. Les Sabins furent sans doute mêlés, comme tous les montagnards de l'Apennin, à cette réaction de la vieille race italienne contre les étrangers, et Rome, reconnaissante de compter un ennemi de moins, vanta la modération sabine.

Ces mouvements des Samnites firent une diversion plus utile encore aux Romains, en attirant l'attention et les forces des Volsques sur le Liris. Cependant, en 444, ils arrivèrent jusqu'à la porte Esquiline. Mais T. Quinctius détruisit leur armée et établit à Verrugo une garnison qui les tint en respect pour quinze ans. Les Étrusques occupèrent pendant ce temps les armes romaines. Fidènes, à six milles du Janicule, était comme un poste avancé, de Rome ou de l'Étrurie, selon que les colons romains ou les habitants d'origine étrusque étaient les plus forts dans la ville. En 436, ceux-ci chassèrent les colons et se mirent sous la protection des Véiens et de leur roi Tolumnius, après avoir massacré, à leur instigation, quatre ambassadeurs du sénat. Cette guerre fit nommer deux dictateurs : l'un, Mamercus Æmilius, dont le général de la cavalerie Corn. Cossus tua Tolumnius et offrit les secondes dépouilles opimes[1]; l'autre, Servilius Priscus, qui s'empara de Fidènes, en 433, et y établit de nouveaux colons. Une seconde révolte, en 424, fut plus sévèrement punie : toute la population étrusque de Fidènes fut égorgée ou vendue, et Véies inquiète sollicita une trêve de vingt ans (423).

Dès lors Fidènes resta docile ; malheureusement le sénat n'oublia pas, pour ses autres guerres, que la modération lui avait fait perdre cette ville, et que la sévérité la lui conservait.

Dans l'intervalle de ces deux guerres étrusques, les Èques

1. Liv., IV, 20. — Auguste vit ces dépouilles et cita à Tite-Live l'inscription tracée sur la cuirasse de lin que portait Tolumnius.

et les Volsques avaient repris les armes. Le dictateur nommé pour les combattre, A. Tubertus, donna, le premier, l'exemple de cette discipline impitoyable que ni la victoire ni l'âge ne faisaient fléchir, mais qui forma la meilleure infanterie du monde. Son fils avait combattu sans ordre et revenait vainqueur, il le fit décapiter[1] (429). Une trêve de huit ans, puis des divisions intestines qui occupèrent et affaiblirent la nation volsque, suspendirent de ce côté les hostilités. Les Èques restés seuls perdirent plusieurs villes[2], et renoncèrent pour quelque temps à leurs déprédations. Le sénat profita du repos qu'il trouvait de ce côté pour porter aux Volsques des coups décisifs. En 406, trois armées menacèrent en même temps Antium, Écetra et Anxur. Anxur, à l'extrémité des marais Pomptins, sur le penchant d'une colline dont la mer baigne le pied, était une de leurs plus riches cités, et une position militaire, d'où l'on commandait à la fois le Pomptinum et le passage du Latium en Campanie. Tarquin en avait compris l'importance, et la garnison royale qui l'occupait, en 510, suffisait à tenir en échec tout le pays des Volsques. Tandis que deux armées se dirigeaient à grand bruit vers Antium et Écétra, la troisième, conduite par Fabius Ambustus, s'avançait rapidement sur Anxur, et enlevait la place avant que ses habitants, éloignés du théâtre ordinaire de la guerre, eussent le temps de se croire attaqués[3]. Les deux divisions qui avaient couvert cette marche habile et audacieuse, se réunirent aux soldats de Fabius pour partager le butin. On laissa une garnison dans Anxur, et Fabius revint annoncer au sénat que la république avait reconquis la frontière occupée par Rome sous les rois quatre-vingts ans auparavant.

Il fallait récompenser les plébéiens de cette brillante conquête; d'ailleurs la trêve avec les Véiens expirait l'année suivante, et ce peuple montrait des intentions hostiles.

1. Val. Max., II, 7. Aulu-G., XVII, 21. — 2. En 417, Labicum, où l'on envoya une colonie; en 414, Bola; en 413, Férentinum, où les Herniques rentrèrent. — 3. Liv., IV, 59.

Le sénat décréta que l'infanterie recevrait une solde du trésor public[1]. Le légionnaire, moins pressé dès lors de retourner à ses champs, resta plus longtemps sous les drapeaux. La guerre put s'étendre, les opérations se prolonger, et les généraux demander aux soldats plus d'efforts et d'obéissance.

La même année, 405, le siége de Véies commença. C'était la plus grande entreprise que Rome eût encore formée. Cette guerre fut son Iliade ; les héros, les prodiges, l'intervention des dieux, une résistance de dix années, de grands malheurs après la victoire, rien ne manqua pour ennoblir cette lutte, qui fit de Rome la puissance prépondérante de l'Italie centrale. Dès la première année, la guerre se concentra autour de Véies. Deux armées romaines vinrent camper sous ses murs, l'une pour l'affamer, l'autre pour arrêter les secours. Mais Véies était abandonnée ; les Étrusques, réunis au temple de Voltumna, déclarèrent la ligue dissoute ; les Falisques et les Capénates, plus rapprochés du danger, firent seuls quelques efforts : ils enlevèrent un des deux camps et rouvrirent, pour quelque temps, les communications des assiégés avec la campagne. Les Tarquiniens envahirent aussi le territoire romain ; mais ils furent repoussés avec perte. La plus utile diversion fut celle de peuples avec lesquels les Véiens n'avaient point d'alliance. En 401, les Volsques surprirent la garnison d'Anxur, et les Romains étant rentrés dans la place, ils vinrent les y assiéger, tandis que les Èques attaquaient Bola. C'était au plus fort du siége de Véies, Rome ne pouvait en distraire un soldat ; heureusement les Latins et les Herniques secoururent les places menacées, et, à la nouvelle que la grande cité étrusque succombait, les deux peuples sollicitèrent une trêve. Afin d'assurer sa position à Anxur, le sénat envoya, près de là, une colonie à Circéii ; une seconde, établie à Vitellia, ferma enfin aux Èques la sortie de leurs montagnes.

1. *Ut stipendium miles de publico acciperet.* Liv., IV, 59.

Pour la première fois, les Romains avaient continué, durant l'hiver, les hostilités. Mais le succès n'avait pas répondu à leur persévérance. La division du commandement entre les tribuns militaires et leur jalousie amenaient des défaites ou arrêtaient l'élan des troupes. En 400, le peuple, suspectant quelque trahison, élut enfin quatre plébéiens au tribunat consulaire. La fortune ne changea pas; deux tribuns, dont l'un resta sur le champ de bataille, furent encore battus et le sénat crut que l'Étrurie se levait tout entière; il fit nommer dictateur un patricien qui avait exercé déjà avec distinction de hautes charges, M. Furius Camillus. Camille arma tous les citoyens en état de combattre, appela les contingents desLatins et des Herniques, et marcha contre l'ennemi victorieux. Après une lutte sanglante, les Capénates et les Falisques se retirèrent sur leurs villes, et les Romains purent presser vivement le siége de Véies.

La tradition conservait le souvenir d'une mine creusée sans bruit sous les murailles et qui avait conduit les Romains jusqu'au milieu de la ville. Mais elle savait bien d'autres merveilles: et le débordement du lac d'Albe au milieu d'un été brûlant; et les mille canaux creusés pour empêcher les eaux d'arriver à la mer; et la fatale imprudence de l'aruspice toscan qui trahit les secrets de son peuple; et la menaçante prophétie d'un chef étrusque sur l'invasion gauloise. Pour la prise de la ville les prodiges continuent. C'est au sanctuaire de Junon, la divinité protectrice de Véies, que la mine conduit. Au milieu du bruit d'un assaut général, Camille pénètre, par la galerie, jusqu'au temple. Le roi véien consultait les dieux; le vainqueur, s'écrie l'aruspice, sera celui qui offrira sur l'autel les entrailles de la victime. A ces mots, Camille et les Romains se précipitent dans le sanctuaire et achèvent le sacrifice. Le butin fut immense; Camille avait convoqué tout le peuple au pillage. Le petit nombre de Véiens échappés au massacre furent vendus. Cependant, du haut de la citadelle, Camille contemplait avec orgueil la grandeur de la

ville devenue sa conquête et la richesse de ses dépouilles; mais il se souvint de la fragilité des plus brillantes fortunes, et, se voilant la tête, il pria les dieux de détourner de lui et de la république les maux réservés à trop de prospérité. En tournant sur lui-même, suivant le rituel prescrit pour les prières solennelles, il heurta du pied contre une pierre et tomba. Mais il se releva joyeux : « Les dieux sont satisfaits, dit-il, cette chute a expié ma victoire. »

Rome conquérait à la fois les villes et leurs dieux [1]. Camille avait promis à la Junon Véienne un temple sur l'Aventin, mais personne n'osait toucher à l'image sacrée. De jeunes chevaliers, revêtus de leurs habits de fête, vinrent au temple et demandèrent à la déesse si elle consentait à aller à Rome. « Je le veux, » dit une voix, et la statue suivit d'elle-même ceux qui l'entraînaient. A Rome, il y eut quatre jours de supplications, et Camille monta en triomphe au Capitole, sur un char traîné par quatre chevaux blancs comme ceux du soleil [2] (396).

La chute de Véies entraîna celle de Capène (395), et de Falérie (394), gagnée, dit-on, par la générosité de Camille; enfin, la prise de Népète et de Sutrium porta la frontière romaine, au nord, jusqu'à la sombre et impraticable forêt Ciminienne. Les Romains osèrent cependant la franchir et attaquer les Salpinates et les Vulsiniens, qui n'obtinrent une trêve de vingt ans qu'au prix d'une année de solde pour l'armée romaine (390).

Ainsi, de 450 à 390, les Romains ont repris l'offensive. Ils se sont établis au milieu des Volsques par les colonies de Circéii et d'Anxur; par celles de Bola, de Labicum et de Vitellia, ils ont couvert leur territoire contre les Èques. Mais ce peuple est toujours en possession de l'Algide, et il a détruit Vitellia qui devait lui en fermer la route. Si la question n'est pas encore décidée entre Rome et ses deux

1. Liv., IV, 21. Virg., *Æn.*, II, 352. Pl., III, 5, 9. Mac., III, 9. *Evocare deos. — Solere Romanos religiones urbium captarum partim privatim per familias spargere, partim publice consecrare.* Arnob., III, 38. — 2. *Cf.* Liv., V, 7-22. Plut., *Cam.*, Pl. XXXVIII, 2. Diod., XIV, 93.

infatigables ennemis, la position du moins est maintenant inverse de ce qu'elle était au commencement de cette période. La crainte et la prudence ont passé du côté des Volsques. En outre, Rome a pris un ascendant de plus en plus marqué sur ce qu'il reste encore des trente peuples latins. Accoutumés à être défendus par elle, ils ont pris l'habitude de lui obéir. L'ancienne égalité est oubliée, et Rome réunit à son territoire celui des villes latines qu'elle reprend à l'ennemi. Au nord du Tibre, elle peut se glorifier du plus éclatant triomphe. Mais, de ce côté, ses conquêtes la rapprochent d'un grand danger, puisque ses victoires la conduisent au-devant des Gaulois, et elle vient de perdre son meilleur général : Camille était exilé.

L'orgueilleuse magnificence de son triomphe, sa fierté, le vœu qu'il avait fait secrètement à Apollon Pythien de la dîme du butin de Véies, sa vive mais patriotique opposition contre les tribuns qui voulaient transporter à Véies une partie du sénat et du peuple[1], avaient excité contre lui l'envie et la haine populaires. Il fut accusé de concussions, ses clients eux-mêmes refusèrent de déposer pour lui un vote favorable. « Nous ne pouvons vous absoudre, disaient-ils, mais nous payerons votre amende. » Il ne voulut point de ce dévouement qui sauvait sa fortune aux dépens de son honneur, et il partit sans attendre le jugement. Quand il eut passé la porte Ardéatine, il se retourna, dit-on, vers la ville, et pria les dieux du Capitole, s'il était innocent, de faire bientôt repentir ses concitoyens de son exil. Égoïsme et dureté qui rappellent, par le contraste, la touchante prière d'Aristide. La même année, les Gaulois entrèrent dans Rome.

Depuis près de deux siècles que les Gaulois étaient descendus en Italie, ils n'avaient pas encore osé s'engager dans

1. Tout cela est très-longuement raconté par Tite-Live. Pour récompenser le peuple d'avoir repoussé cette dangereuse proposition et en prévenir le retour, le sénat accorda sept *jugera* à chaque chef de famille plébéienne, et autant pour chacun des membres mâles de la famille, de condition libre, afin de favoriser la population. Diod., XIV, 103. Liv., V, 30.

l'Appennin; mais les plus aventureuses de leurs bandes, longeant l'Adriatique, allaient gagner, au service des villes de la Grande-Grèce, de riches soldes militaires ou piller pour leur compte ce beau pays. Cependant il est à croire que les Sénons, arrivés dès l'an 521 jusque sur les bords de l'Æsis, ne restèrent pas plus d'un siècle sans songer à l'Étrurie, dont ils étaient si proches et dont ils connaissaient l'opulence. Là ont toujours été et sont encore les deux principales routes qui conduisent de la Toscane dans la Romagne. A l'est de Pérouse, l'Apennin s'abaisse et par plusieurs cols offre de faciles passages; les Gaulois ont dû de bonne heure les connaître et les franchir; et c'est là ce qui explique l'abandon où les Étrusques du nord et de l'est, menacés par les Gaulois, laissèrent ceux du sud attaqués par Rome; le siége de Clusium ne fut que la plus importante et la mieux connue de ces expéditions. (Voir ci-dessus, p. 65-66.)

Trente mille Sénons étaient venus demander des terres aux Clusins, qui avaient aussitôt fermé leurs portes et imploré le secours de Rome. On envoya trois ambassadeurs, trois Fabius, pour interposer la médiation romaine. « De quel droit attaquez-vous les Étrusques? dit Q. Ambustus. — Ce droit, répondit le Brenn Sénon, nous le portons, comme vous autres Romains, à la pointe de nos épées; tout appartient aux braves. » Les Fabius s'irritèrent de cette fierté, et, oubliant leur caractère d'ambassadeurs, se mêlèrent aux assiégés dans une sortie; et Q. Ambustus tua, en vue des deux armées, un chef gaulois qu'il dépouilla de ses armes.

Aussitôt les barbares cessèrent les hostilités contre Clusium, et demandèrent à Rome réparation. Tout le collége des féciaux insista, au nom de la religion, pour que justice fût rendue. Mais le crédit de la gens Fabia l'emporta; les coupables furent absous, et le peuple, comme frappé de vertige, leur donna trois des six places de tribuns militaires.

A ces nouvelles les Sénons, renforcés par quelques bandes venues des bords du Pô, se mirent en marche sur Rome,

sans attaquer une seule ville, sans piller un village. Ils descendaient le long du Tibre, lorsque, arrivés à une demi-journée de Rome, près du ruisseau de l'Allia, ils aperçurent sur l'autre bord l'armée romaine, s'étendant en une longue ligne, le centre dans la plaine, la droite sur des hauteurs, la gauche couverte par le Tibre. L'attaque commença du côté des collines, où l'aile droite, composée de vieux soldats, tint ferme; mais le centre, effrayé des cris et de l'aspect sauvage des barbares qui s'avançaient en frappant leurs boucliers de leurs armes, rompit ses rangs et se rejeta en désordre sur l'aile gauche. Tout ce qui ne put passer le Tibre à la nage et se réfugier derrière la forte enceinte de Véies, périt dans la plaine, sur les bords et dans le lit du fleuve; l'aile droite, intacte, battit en retraite sur Rome, et, sans garnir les murailles, sans fermer les portes, courut occuper la citadelle du mont Capitolin (16 juillet 390). Heureusement les barbares s'étaient arrêtés pour piller, couper les têtes des morts et célébrer dans des orgies leur facile victoire. Rome eut le temps de revenir de sa stupeur et de prendre les mesures qui pouvaient encore sauver le nom romain. Le sénat, les magistrats, les prêtres et mille des plus braves de la jeunesse patricienne s'enfermèrent dans le Capitole. On y porta tout l'or des temples, tous les vivres de la ville; pour la foule, elle couvrit bientôt les chemins et se dispersa dans les villes voisines. Cæré (Cervétri) donna asile aux vestales et aux choses saintes.

Le soir du jour qui suivit la bataille, les éclaireurs gaulois se montrèrent; mais, étonnés de voir les murs dégarnis de soldats et les portes ouvertes, ils craignirent quelque piége et l'armée remit au lendemain à pénétrer dans la ville. Les rues étaient silencieuses, les maisons désertes; dans quelques-unes les barbares virent avec étonnement des vieillards assis dans des chaises curules, couverts de longues robes bordées de pourpre et appuyés, l'air calme et l'œil fixe, sur un long bâton d'ivoire. C'étaient des consulaires qui s'offraient en victimes pour la république ou qui n'avaient pas voulu aller mendier un asile chez leurs an-

ciens sujets. Les barbares les regardèrent d'abord avec un étonnement d'enfant, tout disposés à les prendre pour des êtres surnaturels ; mais un d'eux ayant passé doucement la main sur la longue barbe de Papirius, celui-ci le frappa de son bâton, et le Gaulois, irrité, le tua ; ce fut le signal du massacre. Rien de ce qui avait vie ne fut épargné ; après le pillage, l'incendie détruisit les maisons.

Les barbares n'avaient vu des soldats et un appareil de guerre qu'au Capitole, ils voulurent y monter ; mais sur la pente étroite et rapide qui y conduisait, les Romains eurent peu de peine à les repousser, et il fallut changer le siége en blocus. Pendant sept mois, les Gaulois campèrent au milieu des ruines de Rome. Un jour, ils virent un jeune Romain descendre à pas lents du Capitole, revêtu de vêtements sacerdotaux et portant en ses mains des choses consacrées : c'était un membre de la famille Fabia ; sans s'émouvoir des cris ni des menaces, il traversa le camp, monta au Quirinal et y accomplit des sacrifices expiatoires. Puis il retourna, aussi calme, aussi lentement, par la route qu'il avait suivie. Admirant son courage ou frappés de craintes superstitieuses, les Gaulois l'avaient laissé passer.

Les dieux étaient apaisés, la fortune allait changer. Dans leur imprévoyance, les barbares ne s'étaient réservé ni provisions, ni abris ; un automne pluvieux amena des maladies qui les décimèrent, et la famine les força de courir par bandes toutes les campagnes voisines. Les Latins et les Étrusques, qui s'étaient d'abord réjouis des malheurs de Rome, s'effrayèrent à leur tour. Le meilleur général de Rome était alors exilé dans Ardée ; cette ville lui donna quelques soldats avec lesquels il surprit et massacra un détachement gaulois. Ce premier succès encouragea la résistance ; de tous côtés, les paysans s'insurgèrent, et les Romains réfugiés à Véies proclamèrent Camille dictateur. Il fallait la sanction du sénat et des curies pour confirmer l'élection et rendre à Camille les droits de citoyen qu'il avait perdus par son exil. Un jeune plébéien, Cominius, traversa de nuit le Tibre à la nage, évita les sentinelles

ennemies, et, s'aidant des ronces et des arbustes qui tapissaient les parois escarpées de la colline, parvint jusqu'à la citadelle. Il en revint aussi heureusement et rapporta à Véies la nomination qui devait lever les scrupules de Camille. Mais les Gaulois avaient remarqué l'empreinte de ses pas; par une nuit obscure, ils montèrent jusqu'au pied du rempart: déjà ils atteignaient les créneaux, quand les cris des oies consacrées à Junon éveillèrent un patricien renommé pour sa force et son courage, Manlius, qui renversa du haut du mur les plus avancés des assaillants. La garnison couvrit bientôt tout le rempart, et un petit nombre de Gaulois purent regagner leur camp. Le Capitole était sauvé, grâce à Manlius; mais les vivres étaient épuisés, et Camille ne paraissait pas. Le tribun militaire Sulpicius traita avec le Brenn, qu'une attaque des Vénètes rappelait dans sa patrie[1] : il fut convenu que les Gaulois recevraient mille livres pesant d'or (326 kil. 340 gr.) pour rançon de la ville; que des vivres et des moyens de transport leur seraient fournis par les alliés et les colonies de Rome[2].

Quand on pesa l'or, les barbares apportèrent de faux poids, et comme Sulpicius se récriait : *væ victis!* dit le Brenn, « malheur aux vaincus, » et il jeta encore dans la balance sa large épée et son baudrier.

Les barbares s'éloignèrent : mais Camille annula le traité de son autorité dictatoriale. Il ordonna aux villes alliées de fermer leurs portes, d'attaquer les traînards et les bandes isolées. Durant le blocus, où étaient venus soixante-dix mille Gaulois, de nombreux détachements avaient quitté le siége pour courir le pays; il en était allé jusqu'en Apulie; quand ils en revinrent, le gros de l'armée était parti,

1. Pol., II, 18. — 2. Plut., *Cam.* Liv., V, 48. Diod., XIV. — Amédée Thierry, d'après Polyæn, *Strat.*, VIII, 25, ajoute qu'on devait leur donner des terres et laisser toujours ouverte une porte de la ville. Mais cette porte, les Romains l'ouvrirent dans un lieu inaccessible, sur le Capitole même. Ce fut la porte Pandana. Frontin parle des vivres et des moyens de transport dans son chapitre II, 6, 1, où il montre qu'il faut parfois faire à l'ennemi un pont d'or.

tout le Latium en armes, les légions romaines réorganisées. Aussi de ceux-là bien peu échappèrent. Les Cærites en massacrèrent une troupe tombée de nuit dans une embuscade, et une autre fut écrasée par Camille, près d'une ville dont le nom s'est perdu. La vanité romaine profita de ces légers succès pour les changer en une victoire si complète, que pas un barbare n'aurait échappé à l'épée vengeresse des soldats de Camille[1].

1. Contre le récit de Tite-Live, *voir* Polybe, II, 18. Suét., *Tib.*, 3. Tac. *Ann.*, XI, 24.

CHAPITRE VIII.

DEPUIS LA RETRAITE DES GAULOIS JUSQU'AU PARTAGE DU CONSULAT, 389-367.

Si le Capitole était délivré, Rome était en ruines. Plusieurs tribuns reprirent la proposition de transporter le peuple à Véies, dont l'épaisse enceinte et les maisons étaient encore debout. Mais abandonner les lieux où tant de souvenirs nourrissaient le patriotisme, où habitaient les divinités protectrices, où l'empire avait été fondé, d'où la domination s'était étendue sur les peuples voisins; quitter la cité souveraine pour la ville vaincue, n'eût-ce pas été une honte, un crime envers les dieux et une grande faute politique? Camille le disait et le sénat le pensa; un présage heureux décida le peuple, encore irrésolu, à rétablir la ville[1]. Une année y suffit, car le sénat donnait la brique, le bois et la pierre, pris sans doute à Véies, qui fut démolie pour fournir des matériaux. C'était un moyen habilement choisi pour empêcher à jamais le peuple d'y porter ses pénates. Cette fois encore, la persévérance du sénat sauvait les destinées de Rome.

Au milieu des ruines, on avait retrouvé le bâton augural de Romulus, les Douze Tables, des fragments de lois royales et quelques traités. C'était tout ce qui allait rester de l'ancienne société romaine. Rebâtie au hasard, sans plan, sans direction, au caprice de chacun, Rome présentait, dans son

1. C'est le « Restons ici » du centurion passant sur le Forum.

aspect matériel, cette confusion qui devait bientôt se produire dans l'ordre politique. En passant sur ce sol, l'invasion gauloise l'avait nivelé; quand le torrent se fut écoulé, une nouvelle ville et presque un nouveau peuple apparurent.

L'épée des barbares avait fait de grands vides dans la population[1]; pour les combler et prévenir une révolte dangereuse des sujets, le droit de cité fut accordé aux habitants du territoire de Véies, de Capène et de Falérie, et les premiers censeurs nommés après la retraite des Gaulois en formèrent quatre tribus nouvelles[2]. C'était une très-grave mesure que d'appeler, d'un coup, tant d'hommes au partage de la souveraineté et d'assurer à d'anciens sujets quatre suffrages sur vingt-cinq; mais Rome ne pouvait être autrement tirée de la dangereuse situation où les Gaulois l'avaient laissée, et le sénat n'hésita pas devant ce sacrifice nécessaire. Il en fut aussitôt récompensé, car nul doute que cette concession n'ait beaucoup aidé aux succès de Rome, restée sans alliés par la défection d'une partie des Latins et des Herniques, et attaquée, avant d'être sortie de ses ruines, par presque tous ses voisins[3].

Chez les peuples énergiques, l'adversité retrempe le courage. En refusant d'aller à Véies, les Romains avaient pris avec eux-mêmes l'engagement de relever à la fois leur ville et leur empire; et, malgré les apparences contraires, ce double travail de reconstruction n'était pas au-dessus de leurs forces. Les voisins et les ennemis de Rome avaient souffert aussi de l'invasion. Les Èques surtout, par le pays desquels les Gaulois avaient peut-être passé pour gagner l'Apulie, semblaient avoir perdu leur audace accoutumée. D'ailleurs ces guerres ne sont toujours que des attaques partielles ou mal combinées. Quelle que soit, dans certains cas, la supériorité du nombre, les Romains ont pour eux cette unité de sentiments dans les soldats et de direction dans les chefs qui double la force des armées.

1. Τῶν πλείστων πολιτῶν ἀπολωλότων. Diod., XIV, 116. — 2. Stellatina, Tramontina, Sabatina et Arniensis. Liv., VI, 5. — 3. Tite-Live, VI, 2, *defectio Latinorum Hernicorumque.*

Les circonstances n'en étaient pas moins très-difficiles. Rome n'en traversa pas de plus dangereuses. Camille, qu'on retrouve sans cesse à la tête des légions y gagna, avec bien plus de justice que dans la guerre gauloise, le titre de second fondateur de Rome[1]. A l'intérieur, il rappelait par ses patriotiques conseils les partis à l'union, ou il cherchait, par sa fermeté, à leur imposer la paix. Dans les camps, ses habiles réformes préparaient la victoire, que ses talents assuraient sur le champ de bataille. Devant l'attaque impétueuse des Gaulois les légions romaines s'étaient enfuies ; il arma les soldats de longues piques qui arrêtèrent l'élan des barbares, et de casques d'airain, de boucliers bordés d'une lame de fer, contre lesquels s'émoussèrent leurs sabres mal trempés. Il fit plus ; il changea tout l'ordre de bataille. Le nom de celui qui créa ce corps animé et vivant de la légion romaine ; qui sut y combiner si bien les diverses armes, qu'elle fut prête à vaincre sur tous les terrains, à triompher de toutes les troupes et de toutes les tactiques ; inébranlable et unie en face des rapides cavaliers de l'Atlas, ou des bandes désordonnées des barbares ; divisée et légère devant la phalange macédonienne ou les chars à faux et les éléphants d'Antiochus, le nom, dis-je, de celui qui fit ainsi de la légion une armée complète, nous est inconnu. L'expérience de tous les jours, une guerre de montagnes et de continuelles escarmouches enseignèrent sans doute les avantages de la division en manipules, sur l'ancienne organisation en phalange. Mais si quelque général contribua à ce changement, à quel autre plus qu'à Camille convient-il d'en rapporter l'honneur ? Pour en fixer la date, les textes manquent ; on sait seulement qu'après les guerres gauloises, à la bataille du Vésuve, cette division était définitivement établie. Camille lui dut peut-être les nombreux succès qui sauvèrent Rome une seconde fois.

A plusieurs reprises, il battit les Volsques, les Èques et les Tarquiniens qui ne purent empêcher les Romains de

1. Liv., VI, 35-42.

mettre deux colonies dans Népète et Sutrium ; et il ne laissa pas un ennemi entre le Tibre et la forêt Ciminienne. Mais sur la rive gauche Antium, Écétra, Préneste, étaient en armes et recevaient de nombreux volontaires du Latium. Une victoire du dictateur Corn. Cossus sembla multiplier encore les défections. Vélitres, Cercéii, Lanuvium se soulevèrent, et Camille, porté, pour la septième fois, au tribunat militaire, eut peine à prévenir de grands désastres. En 379, les Prénestins pénétrèrent jusqu'à la porte Colline, et ravagèrent tout le pays entre le Tibre et l'Anio. Atteints et battus sur les bords de l'Allia par le dictateur T. Quinctius, ils perdirent huit villes et demandèrent la paix : trois ans après, une bataille de deux jours termina la guerre contre les Antiates. Dès lors Rome fut tranquille aussi du côté du Latium ; mais elle n'y avait pas rétabli son autorité. Vélitres et Cercéii n'avaient pas été punies de leur défection ; Préneste, Antium et les Volsques étaient encore menaçants. Une nouvelle guerre plus terrible couvait sous ces dehors de paix, car ce qu'avaient impunément essayé Préneste et Lanuvium, tous les Latins voudront le tenter.

Ainsi se formait, au milieu de continuels dangers, la robuste jeunesse du peuple romain. Sa puissance ne s'accroissait que bien lentement : mais les lentes croissances font les hommes forts et les États qui durent.

Les discussions avaient recommencé au Forum, et, comme un siècle auparavant, les dettes en étaient la première cause. L'impôt foncier étant le principal revenu de l'État, les malheurs de la guerre, surtout quand elle se rapprochait de Rome, avaient le double résultat de forcer le trésor à demander davantage à la propriété, et en même temps de diminuer la valeur des terres et de leurs produits. L'impôt devenait plus lourd et les ressources qui servaient à le payer moins grandes. De là les dettes si nombreuses après Porsenna et les Gaulois ; de là les deux révolutions dont elles furent, sinon la cause, du moins l'occasion : l'établissement du tribunat et le partage des charges curules. Il

fallait, disions-nous, reconstruire la ville incendiée. Sans doute, la maison d'un plébéien coûtait peu à rebâtir. Mais celui qui avait tout perdu, meubles et troupeaux, où pouvait-il puiser pour remettre son petit champ en culture, abriter sa famille, racheter quelque bétail et payer la taxe de guerre, la taxe pour le Capitole [1], la taxe pour reconstruire les temples et les murailles, si ce n'est dans la bourse du riche ? Les *ergastula* se remplirent encore ; Camille lui-même se signala par sa dureté.

Dans les États aristocratiques, il y a toujours des nobles qui, se trouvant au sénat perdus dans la foule, passent au peuple pour arriver au premier rang. Marcus Manlius Capitolinus, jaloux de la gloire de Camille qui éclipsait la sienne, et irrité d'être oublié dans la distribution des charges, se fit le patron des pauvres, et délivra de prison jusqu'à quatre cents débiteurs. Chaque jour la foule grossissait autour de lui et dans sa maison du Capitole. « Les grands vous oppriment et vous ruinent, disait-il sans cesse, vous épuisez vos dernières ressources pour rendre aux temples leurs trésors, et cet argent sacré, ils le gardent pour leurs plaisirs. » Il eut le sort de Cassius et de Mælius. On nomma, autant contre lui que contre les Volsques, un dictateur, Corn. Cossus, qui, au retour de la campagne, le fit traîner en prison ; un sénatus-consulte lui ayant rendu la liberté, deux tribuns gagnés par les patriciens, ou jaloux eux-mêmes de sa popularité, l'accusèrent de haute trahison. Dans les comices centuriates, Manlius montra les armes de trente ennemis tués par lui, huit couronnes civiques, trente-deux récompenses militaires, et les cicatrices qui couvraient sa poitrine, et le Capitole d'où il avait précipité les Gaulois. Il fut acquitté ; mais dans des comices curiates tenues sous la présidence de Camille, pour la quatrième fois dictateur, ou par jugement des décemvirs, il fut condamné à mort (383). D'après Dion, Manlius, occupant avec ses partisans le Capitole, aurait été

1. On y fit de nouvelles constructions pour le rendre inaccessible.

précipité de la Roche Tarpéienne par un traître qu'il écoutait sans défiance. On rasa sa maison du Capitole ; défense fut faite de jamais bâtir sur cette colline ; et la gens Manlia décida qu'aucun de ses membres ne porterait à l'avenir le prénom de Marcus [1].

Manlius n'était qu'un ambitieux vulgaire; C. Licinius Stolon et L. Sextius furent de véritables réformateurs. C'étaient deux riches et nobles pébéiens [2], auxquels l'égalité des deux ordres par le tribunat militaire ne parut qu'un mensonge politique. Nommés tribuns en 376, ils demandèrent formellement le partage du consulat, et pour forcer le peuple à prendre intérêt à cette question, ils présentèrent les résolutions suivantes :

1° A l'avenir on n'élira plus de tribuns militaires, mais deux consuls, dont l'un sera toujours plébéien.

2° Aucun citoyen ne pourra posséder plus de 500 *jugera* (126 hectares) de terres domaniales [3], ni envoyer dans les pâturages publics plus de 100 têtes de gros bétail et 500 têtes de petit; sur les terres restituées à l'État, on prendra ce qui sera nécessaire pour distribuer à chaque citoyen pauvre 7 *jugera* (1 hect. 76 ares); ceux qui resteront détenteurs du domaine, payeront au trésor public la dîme des fruits de la terre, un cinquième du produit des oliviers et de la vigne, et la redevance due pour chaque tête de bétail. A chaque lustre, ces impôts seront affermés au plus offrant par les censeurs, qui appliqueront ce revenu à la solde des troupes. Chaque propriétaire sera tenu d'employer sur ses terres un nombre de travailleurs libres en rapport avec l'étendue du domaine.

3° Les intérêts payés seront déduits du capital, et le

1. Liv., VI, 11-20. Zonar., VII, 24. Diod., fr. 41. — 2. *Voy.* Liv., VI, 34, la douteuse histoire de la jeune Fabia. — 3. Sigonius, Manuce, Hooke, Fergusson, Montesquieu et Beaufort ou bien soutiennent que la loi Licinienne réduisait toute possession à 500 arpents, ou n'en affirment pas nettement le caractère. Appien, Plutarque, Heyne, Niebuhr, Savigny, MM. Giraud, Mommsen, Macé, et la grande majorité des écrivains de nos jours, admettent qu'il ne s'agit que des terres du domaine.

reste sera remboursé en trois années par égales portions[1].

Le moment de la lutte suprême était donc arrivé. Elle fut digne de ses commencements. Point de violences inutiles. Mais, des deux côtés, une admirable persévérance. Dix années de suite les tribuns se font réélire. En vain, le sénat gagne leurs collègues dont le véto les arrête, et recourt deux fois à la dictature. Camille menacé d'une amende de 500 000 as et peut-être de l'exil pour ses vieux jours, abdique, et Manlius, proclamé après lui, choisit un plébéien, Licinius Calvus, pour son maître de la cavalerie. On leur oppose la sainteté de la religion ; pas un plébéien n'est dans le sacerdoce. Pour détruire ce motif et prévenir l'intervention des dieux que les patriciens auraient pu lire dans les oracles de la sibylle, ils ajoutent cette quatrième rogation que le sénat accepte, afin de mettre de son côté les apparences de la justice : « Au lieu de duumvirs pour les livres sibyllins, on nommera à l'avenir des décemvirs, dont cinq seront plébéiens. » Cependant le peuple, fatigué d'aussi longs débats, allait se trahir lui-même ; il ne demandait plus que les deux lois sur les dettes et les terres que les patriciens étaient disposés à accorder. Mais les tribuns déclarèrent les trois propositions inséparables, elles seront adoptées ou rejetées ensemble ; les comices par tribus les votèrent, et les centuries proclamèrent consul l'un des deux tribuns, L. Sextius. Dans leurs curies, les patriciens refusèrent l'*imperium* au consul plébéien et la guerre, qui allait finir, se ranima plus violente. Les détails de cette dernière lutte sont mal connus. Il est vaguement parlé de menaces terribles et d'une nouvelle retraite du peuple. Camille s'interposa. Il venait de remporter sa dernière victoire sur les Gaulois ; cinq fois dictateur, sept fois tribun militaire, rassasié de gloire et d'honneurs, il voulait un repos dignement mérité par soixante années de services : vaincus par ses conseils et son exemple, les sénateurs

1. Liv., VI, 35. Colum., I, 3. Ap., I, 7. Den., VIII, 73.

cédèrent ; l'élection de Sextius fut ratifiée ; et Camille, fermant pour un siècle et demi l'ère des révolutions, voua un temple à la Concorde (366).

Les portes de la cité politique étaient donc enfin forcées. Les plébéiens vont siéger à leur tour sur la chaise curule ; en signe de l'admission de ces nouveaux venus dans le vrai peuple romain, aux trois jours de fête des grands jeux célébrés pour les trois vieilles tribus, il en fut ajouté un quatrième pour les plébéiens[1].

1. Den., VII, 41.

TROISIÈME PÉRIODE.

ROME SOUS LES CONSULS DES DEUX ORDRES JUSQU'AUX GUERRES PUNIQUES

(366-264)

ACHÈVEMENT DE LA CONSTITUTION. — CONQUÊTE DE L'ITALIE

CHAPITRE IX.

HISTOIRE INTÉRIEURE DEPUIS LE PARTAGE DU CONSULAT JUSQU'A LA DERNIÈRE RETRAITE DU PEUPLE (366-286).

L'adoption des lois liciniennes marque une ère nouvelle dans l'histoire de la république. Mais ces trois lois furent-elles fidèlement observées, et quelles conséquences en sortirent pour les grands, pour le peuple, pour la fortune de Rome ? Ce sont les questions que nous allons examiner : d'abord les lois politiques, ensuite les lois sociales ou relatives à la propriété (lois sur les terres, lois sur les dettes).

Les patriciens n'acceptaient jamais franchement les victoires populaires. Le lendemain de leur défaite, ils recommençaient à disputer pas à pas le terrain perdu la veille, multipliant les obstacles pour éloigner le jour néfaste où serait consommée une égalité qu'ils regardaient comme sacrilége. Cette fois ils cédaient le consulat lui-même, mais le consulat démembré. Deux nouvelles magistratures patriciennes étaient créées : la *préture* pour l'administration

de la justice, dont les plébéiens ne connaissaient pas les formules; l'*édilité curule*[1] pour la police urbaine, dont le sénat comprenait maintenant l'importance et qu'il ne voulait plus laisser aux seuls édiles plébéiens (365). Les consuls ne conservaient que le commandement des armées, la présidence du sénat et la levée des troupes. C'étaient encore de trop belles prérogatives pour que les patriciens se résignassent à les partager. La dictature leur restait; ils s'en servirent, soit pour présider les comices et influencer l'élection des consuls, soit pour ravir à un général plébéien l'honneur d'une guerre heureuse; de 364 à 343, en vingt et une années seulement, il y eut quatorze dictatures.

Le premier qui commença cette longue liste, fut Manlius Imperiosus. La peste sévissait avec une intensité meurtrière et venait d'enlever Camille; le Tibre débordait; un tremblement de terre avait ouvert au milieu du Forum un abîme où Curtius se précipita, dit-on, tout armé. Afin de conjurer les dieux irrités, on avait célébré des jeux nouveaux venus d'Étrurie, mêlés de chants et de danses au son de la flûte; puis les statues des grands dieux, descendues de leurs autels, avaient été couchées sur des lits, et conviées, en gage de réconciliation, à un banquet sacré (*lectisternium*). Manlius, nommé dictateur pour enfoncer le clou sacré dans le temple de Jupiter, refusa, la cérémonie achevée, de déposer ses pouvoirs; il conserva ses vingt-quatre licteurs et annonça une levée contre les Herniques. Cette suspension prolongée du pouvoir consulaire entrait trop dans les vues du sénat pour qu'il ne respectât pas, dans cette circonstance, l'autorité dictatoriale. Mais le tribun Pomponius accusa le dictateur, et l'eût condamné à l'amende, si le fils de Manlius, oubliant l'injuste sévérité de son père qui le tenait obscurément enfermé dans sa villa des champs, n'eût forcé le tribun, le poignard sur la gorge, à se désister. En ré-

1. .... *Quod pro consule uno plebeio tres patricios magistratus.... nobilitas sibi sumpsisset.* Liv., VII, 1. Cependant, pour cette édilité, sénat fut presque aussitôt forcé d'accorder qu'on alternât chaque année entre les plébéiens et les patriciens, *postea promiscuum fuit.*

compense de sa piété filiale, le peuple le nomma tribun légionnaire; et les tribuns, qui savaient mettre tout à profit, les haines comme les affections du peuple, saisirent cette occasion de faire attribuer aux comices la nomination de six, sur neuf, de ces officiers [1]. Quatre fois encore dans les quatre années suivantes, on recourut à cette haute magistrature. Mais la dictature fut elle-même envahie. En 355 [2], les dangers de la guerre contre les Étrusques firent proclamer dictateur, un des plus illustres plébéiens, Marcius Rutilus, qui, cinq ans plus tard, devint aussi le premier censeur de son ordre.

Le consulat plébéien était comme la porte qui donnait accès dans le sanctuaire. Les patriciens essayèrent de la fermer; de 353 à 341, ils surent faire prendre sept fois les deux consuls dans leurs rangs. Trois ans auparavant, la loi Pœtilia avait défendu la brigue (*ambitus*), pour diminuer les chances de succès des hommes nouveaux qui, peu connus dans les tribus rustiques, parcouraient les campagnes en sollicitant les suffrages. Cependant le consulat plébéien n'avait pas été la récompense des séditieux, ni des démagogues. Licinius et Sextius ne furent honorés qu'une seule fois de cette charge; et après eux, pendant longtemps, pas un tribun n'y parvint, car, pour restreindre le nombre des plébéiens consulaires, les patriciens réunissaient leurs voix sur les mêmes candidats, préférant voir le même homme quatre fois consul, plutôt que le consulat donné à quatre hommes nouveaux [3]. En vingt-sept ans, ils n'avaient laissé arriver que huit plébéiens au consulat. C'était trop encore. Qu'importait l'habileté de Marcius et de Popilius? Leurs services pouvaient-ils effacer la tache de leur origine? Cette

1. Liv., VII, 5. En 309, le peuple obtint d'en nommer seize sur vingt-quatre. Liv., IX, 30. — 2. L'année précédente fut marquée par l'établissement du vingtième sur les affranchissements. Cet impôt avait été voté par l'armée de Manlius. Les tribuns acceptèrent la loi, mais établirent la peine de mort pour celui qui renouvellerait ce dangereux précédent d'appeler une armée à délibérer. Liv., VII, 16. — 3. Marcius et Popilius furent quatre fois consuls, Plautius et Génucius trois fois, etc. Quelquefois même un seul magistrat réunit plusieurs charges.

imprudente tentative des patriciens acheva leur défaite. Les riches familles plébéiennes s'irritèrent qu'on leur enlevât ce que la persévérance de Licinius leur avait donné ; quant aux pauvres ruinés comme toujours par l'usure, ils étaient comme toujours aussi disposés à un soulèvement.

Après la première guerre contre les Samnites, les Romains avaient mis garnison dans Capoue. Au milieu de ce beau pays, les légionnaires se souvinrent des impitoyables créanciers qui les attendaient à Rome, et aussi du moyen qui avait servi quatre-vingts ans auparavant aux Samnites pour s'emparer de la ville. Le complot fut découvert. Pour en prévenir l'exécution, le consul Marcius Rutilus renvoya les soldats par cohortes. Mais ils se réunirent aux gorges de Lautules, appelèrent à eux tous les esclaves pour dettes et marchèrent sur Rome au nombre de vingt mille. Près de Bovillæ ils fortifièrent un camp, ravagèrent les terres voisines, et ayant trouvé dans sa villa, près de Tusculum, un patricien, T. Quinctius, ils le forcèrent à se mettre à leur tête. A la révolte des soldats répondit celle des plébéiens. Ils sortirent de Rome et campèrent à quatre milles des murs. On nomma un dictateur populaire, Valérius Corvus, mais ses soldats, au lieu de combattre, se réunirent à leurs camarades ; et tous ensemble demandèrent et obtinrent [1] :

1° Une amnistie générale et le complet oubli du passé ;

2° Un règlement militaire portant que le légionnaire sous les drapeaux ne pourrait sans son consentement être rayé des contrôles, c'est-à dire être privé des immunités et des avantages attachés au service militaire [2], et que celui qui aurait servi comme tribun ne pourrait être enrôlé comme centurion ;

3° Une réduction sur la solde des chevaliers.

De leur côté, les plébéiens, rentrés dans la ville, votèrent,

1. Tite-Live, VII, 38-42. *Lex sacrata militaris.* — 2. Le légionnaire sous les drapeaux ne pouvait être poursuivi par ses créanciers, et si la campagne était heureuse, il se trouvait en état, avec sa part de butin, de payer ou de diminuer ses dettes.

sur la proposition du tribun Génucius, les lois suivantes, dont le double but était de soulager les pauvres et d'empêcher que les charges ne devinssent le patrimoine héréditaire de quelques familles (341).

4° On ne sera rééligible à la même charge qu'après un intervalle de dix ans, et on ne pourra être investi de deux magistratures à la fois.

5° Les deux consuls pourront être plébéiens.

6° Le prêt à intérêt et les dettes sont abolis, les *nexi* seront relâchés [1].

Dans ces graves circonstances, le sénat avait montré un esprit de conciliation dont il fit preuve encore deux années plus tard, lorsqu'il laissa le dictateur plébéien, Publilius Philo, porter le dernier coup au vieux régime par la suppression du véto législatif des assemblées curiates, d'où partaient des violences que la sagesse des sénateurs avaitplus d'une fois condamnées (339).

1° Les pébliscites seront obligatoires pour tous [2].

2° Toute loi présentée à l'acceptation des comices centuriates sera à l'avance approuvée par les curies et le sénat.

3° On choisira toujours un des censeurs parmi les plébéiens ; les deux consuls pourront être de cet ordre.

La dernière de ces lois était une confirmation d'une loi de Génucius, et l'application à la censure de la première loi Licinia. Les deux autres enlevaient à l'assemblée exclusivement patricienne des curies toute part dans le pouvoir législatif désormais concentré dans les centuries, les tribus et le sénat.

1. Tac., *Ann.*, VI, 16. App. *Samn.* fr. I, § 2. *De vir. ill.*, c. 29. — 2. La loi d'Horatius et de Valérius avait placé les résolutions des tribus sur le même pied que celles des centuries ; pour donner aux unes comme aux autres force de loi, il fallait la sanction des curies et du sénat. Publilius les en affranchit en même temps. Tite-Live dit *Patres*, que Niebuhr traduit par curies, et non comme nous par le corps entier des patriciens, sénat et curies. Selon lui, les plébiscites ne furent affranchis de la sanction du sénat que par la loi Hortensia, qui nous semble n'être que la simple confirmation de la loi Publilia. Toutes les lois importantes furent ainsi plusieurs fois confirmées.

Ici se termine véritablement la lutte politique. Si les plébéiens sont encore exclus de quelques charges, ils y arriveront successivement, sans bruit, sans efforts, par la seule force de la constitution nouvelle dont l'esprit est l'égalité, comme celui de l'ancienne était le privilége. Ainsi, en 337, Publilius Philo obtint la préture, et en 326 le proconsulat, charge plébéienne dès son origine. En 302, la loi Ogulnia, vivement soutenue par un Décius, décréta qu'il y aurait à l'avenir quatre pontifes et cinq augures plébéiens [1]. C'était le partage du sacerdoce et l'abolition du véto patricien des Augures. Quatre ans auparavant, le fils d'un affranchi, Flavius, greffier du censeur Appius, enleva aux patriciens par la publication du calendrier [2] et des formules de procédure le seul avantage qui leur restât, la connaissance du droit civil et sacré.

A cet œuvre de nivellement populaire se rapporte la loi Mænia [3], établie vers la fin de la guerre du Samnium, et qui supprima le droit jusque-là laissé aux curies de refuser l'*imperium* aux magistrats élus par les centuries. Privées de toute influence sur les élections et sur la confection des lois, ces vieilles assemblées du premier peuple romain tombèrent en désuétude. Il n'y avait plus de caste patricienne, il n'y eut plus de comices curiates. Mais ce peuple, dont la vie fut une révolution perpétuelle, eut plus qu'un autre le culte du passé; comme les citoyens qui montraient avec orgueil les images des ancêtres, il conservait religieu-

1. Liv., X, 6. Cependant la fusion entre les deux ordres était loin encore d'être accomplie, témoin l'histoire de la patricienne Virginia, mariée au plébéien Volumnius, et que les matrones repoussèrent du temple de *Pudicitia patricia*. Liv., X, 23. — 2. Le calendrier indiquait les jours et les heures où l'on pouvait légalement plaider. Ces jours variant chaque année, il fallait auparavant, pour les connaître, consulter les pontifes ou ceux des patriciens qui étaient initiés à ces calculs mystérieux.... *a paucis principum quotidie petebat*. Pl. XXXIII, 6. *Jus civile repositum in penetralibus pontificum*. Les Tables de Flavius, où se trouvaient révélés les *legis actiones*, les *actus legitimi*, les *dies fasti*, *nefasti*, et *intercisi*, formèrent le *Jus Flavianum*. Les patriciens ayant imaginé de nouvelles formules, Sextus Aelius Catus les dévoila de nouveau, en 202; on donna à son travail le nom de *Jus Aelianum*. — 3. Cic., *Brut.*, III. Den., X, 32.

sement le souvenir et l'image de ce que le temps ou les hommes avaient détruit. L'empire lui-même ne fit point table rase. Trois siècles après Auguste, il y avait un sénat qui prenait quelquefois son rôle au sérieux, et Justinien nommait encore des consuls. Les curies durèrent donc, conservées, comme les statues des rois, par le respect de tous pour les hommes et les choses des vieux âges, mais réduites à d'insignifiantes prérogatives civiles et religieuses et représentées par trente licteurs, sous la présidence du grand pontife.

Par cette déchéance des curies, toute la force aristocratique du gouvernement se concentra dans le sénat, où les charges curules firent entrer tous les jours un nombre plus grand de plébéiens. Ceux-ci n'avaient plus rien à prendre ou à détruire; il fallait conserver. De 302 à 286, de nouvelles consécrations furent données aux lois fondamentales qui étaient comme la grande charte des libertés plébéiennes.

En 302, confirmation de la loi Valéria qui, par le droit d'appel, donnait à l'accusé ses pairs pour juges.

En 299, confirmation de la loi Licinia pour le partage du consulat et par suite de toutes les charges.

En 286, lois du dictateur plébéien Hortensius qui consacrent toutes les conquêtes antérieures et assurent la fidèle exécution des lois de Publilius Philo.

C'était de graves circonstances qui avaient amené cette dernière dictature, le peuple encore une fois soulevé au sujet des dettes (Voy. p. 232) s'était retiré sur le Janicule. Il ne demandait que la remise en vigueur des lois contre les créanciers ; ses chefs voulurent davantage. Intéressés comme ils le sont toujours à faire des révolutions politiques dont ils profitent, ils détournèrent l'attention de la multitude de ses misères pour la reporter sur sa dignité offensée, disaient-ils. Les lois Hortensiennes eurent donc une bien autre portée que ne l'avaient pensé les premiers meneurs de la foule. Les dettes furent abolies ou diminuées, il est vrai, mais aussi les droits des plébéiens furent de nouveau con-

firmés; et pour effacer la dernière distinction qui séparât encore les deux ordres, les *nundines* furent déclarées jours non fériés. C'était aux nundines, ou jours de marché, que les tribus s'assemblaient, parce que les habitants de la campagne venaient ces jours-là à Rome. Les patriciens par orgueil, pour n'avoir rien de commun avec les plébéiens, pour que ceux-ci ne pussent compter leur petit nombre dans les curies, attendre, réunis, les décisions du sénat, ou assister en foule menaçante aux jugements de leurs tribunaux, avaient consacré les nundines à Jupiter, et s'étaient interdit, pendant leur durée, toute délibération et toute affaire [1].

Cependant on attribue au dictateur Hortensius une autre disposition qui montrerait le désir sincère de prévenir les excès de la démocratie en fortifiant dans la constitution l'élément aristocratique : les sénatus-consultes furent élevés aussi au rang de lois générales, et comme les plébiscites, lièrent tous les ordres [2].

Par l'ensemble des lois promulguées depuis 367, non-seulement l'égalité politique était conquise, mais le privilége était maintenant du côté des plébéiens. Éligibles à toutes les magistratures, avec le droit d'occuper à la fois les deux places de consul et de censeur, ils conservaient exclusivement plébéiennes les charges de tribun et d'édile plébéiens. Par leur véto, les tribuns arrêtaient les décrets du sénat, les actes des consuls et les propositions législatives; par leur droit d'accusation ils plaçaient les magistrats impopulaires sous la menace d'une inévitable condamnation. Les assemblées curiates étaient annulées, les assemblées centuriates n'avaient que le droit de voter sans délibérer : les seuls comices par tribus délibéraient et votaient sous la parole ardente des tribuns, et leurs plébiscites liaient tous les ordres. Cependant l'aristocratie elle-

1. *Nundinas Jovi sacras esse.* Macr., I, 16. — 2. Théophilos, un des rédacteurs du Digeste, liv. I, tit. 2, § 5, de sa belle paraphrase grecque des Institutes. Il célèbre Hortensius comme un véritable ami de son pays, qui mit fin aux querelles séculaires des deux ordres.

même et surtout la fortune de Rome devaient gagner à cette égalité si douloureusement consentie. L'aristocratie s'ouvrait à tous, il est vrai, mais c'était pour attirer, pour absorber dans son sein et au profit de son pouvoir tous les talents, toutes les ambitions. Séparée du peuple elle se serait vite énervée; désormais le meilleur du sang plébéien monta jusqu'à la tête; comme une branche entée sur un tronc puissant, elle fut nourrie d'une séve féconde, et l'arbre dont les racines plongeaient profondément dans le sol fut assez fort pour étendre au loin ses rameaux.

Des lois concernant l'État passons à celles qui se rapportent à la condition des fortunes privées.

L'égalité est un bien précieux et pour un État une force immense[1]; elle donne, même au plus pauvre, des sentiments et des idées qu'il n'eût point connus. Elle nourrit dans les âmes le patriotisme et le respect de soi-même: Rome lui dut un siècle d'héroïsme; mais parmi les biens qu'elle assure n'est pas la richesse, et ceux que la loi déclarait égaux au forum restaient, dans la vie ordinaire, classés selon la fortune : les riches en haut, près des honneurs, les pauvres en bas dans la misère.

Les tribuns avaient toujours poursuivi un double but : arriver, par le partage des charges, à l'égalité politique; soulager la détresse des pauvres par des concessions de terres, et plus tard par l'abolition du prêt à intérêt.

Comme l'ouvrier demande à présent du travail et un salaire rémunérateur, le pauvre autrefois demandait de la terre. Les lois agraires qui troublèrent si longtemps la république romaine sont donc la forme antique des questions sociales, dont nous avons aujourd'hui à chercher la solution. Puisque le problème est le même : diminution de la

1. « Partout où l'inégalité civile existe, quelque grandeur qu'elle développe chez un petit nombre à l'aide du privilége, elle entraîne une corruption qui lui est propre, qui dépare les sociétés les plus belles, qui gâte les meilleures et les plus généreuses natures. » De Rémusat, *Essais de philosophie.*

misère et, par suite, celle des mauvaises passions qu'elle met au cœur du pauvre contre le riche, il y a pour nous plus qu'un intérêt de curiosité à étudier de près cette vieille histoire du prolétariat romain.

De Cassius aux décemvirs, c'est-à-dire tant que les malheurs des temps ne laissèrent à distribuer que les terres voisines de Rome, les patriciens repoussèrent énergiquement toutes les lois agraires. Lorsque la frontière recula, ils consentirent à céder aux pauvres, sous le nom de colonies, quelques arpents autour des villes conquises[1]. Mais cet exil au milieu des vaincus et les dangers que courait le colon, toujours exposé à être chassé ou massacré par les anciens habitants[2], rendaient ces gratifications peu populaires. « Ils aimaient mieux, dit Tite-Live, demander des terres à Rome, qu'en posséder à Antium. » Presque placé sous le régime militaire et privé d'une partie de ses droits de citoyen, le colon aurait quitté avec regret la ville, lors même qu'il eût trouvé, sur les deux[3] ou quatre *jugera* qu'on lui donnait si loin, l'aisance et la sécurité. Dans la réalité, les colonies furent plutôt pour Rome une arme de guerre qu'un moyen de soulager ses prolétaires. Bien qu'elles se multipliassent avec les conquêtes, les tribuns comprirent aisément qu'il fallait autre chose pour couper à sa racine le mal du paupérisme, plus dangereux encore dans l'antiquité que de nos jours, et Licinius Stolon proposa à la fois de réduire les grandes fortunes des riches et de distribuer aux pauvres les terres du domaine.

Dans un pays couvert de petites républiques, comme l'était l'Italie, accroître le nombre des citoyens c'était augmenter, dans la même proportion, les forces de l'État : c'est ce principe reconnu et mis en pratique par les rois et le

1. Après la prise de Véies, la gratification fut plus large, *septem jugera.... ut vellent in eam spem liberos tollere*, Liv., V, 30. Le but évident est de soulager les pauvres et de favoriser l'accroissement de la population. — 2. Comme à Sora, Tite-Live, IX, 23 ; à Fidènes, IV, 17 ; à Antium, III, 4 ; à Vélitres, VI, 13 ; VIII, 3. — 3. Comme à Labicum, 2 ($\frac{1}{2}$ hect.) ; à Anxur, $3\frac{1}{2}$ (89 ares), Tite-Live, VIII, 21.

sénat qui fit la fortune de Rome. Mais, pour sa sécurité, l'État ne devait confier des armes qu'à ceux de ses citoyens qui ne pouvaient être jamais tentés de s'en servir contre lui-même. Aussi la loi romaine avait-elle établi que le prolétaire ne serait point appelé sous les drapeaux. Repoussés du forum et des armées, ces prolétaires seraient devenus dangereux en se multipliant, et malheureusement cette classe s'accroissait sans cesse : l'affranchi, dont les richesses ne pouvaient faire oublier l'origine, l'étranger dépossédé de ses terres et venu à Rome pour y chercher des ressources, les gens de métier, le colon ruiné, le débiteur insolvable, le citoyen dégradé par les censeurs, tous ceux qui étaient misérables et ennemis d'un gouvernement qu'ils accusaient de leurs misères, tombaient dans ce gouffre qui, s'élargissant tous les jours, minait la cité[1]. Il y avait là, comme le prouvèrent les derniers temps de la république, un grand péril pour la liberté: c'était prévoyance et acte de bon citoyen que de chercher à le diminuer en diminuant le nombre des prolétaires, en rendant à l'État, aux légions, des citoyens utiles. De cette pensée patriotique, à laquelle se mêlèrent sans doute des calculs d'intérêt personnel, naquirent presque toutes les lois agraires.

Il a été démontré (p. 153) que ces lois, ne s'appliquant qu'aux terres publiques[2], étaient aussi justes que nécessai-

1. Il faut distinguer entre le *proletarius* ou *capite census*, qui n'avait pas le cens nécessaire pour entrer dans les classes, et l'*ærarius*, dont la fortune était quelquefois considérable (voyez p. 234), mais qui, à cause de son origine, était privé de certains droits. En fait, les prolétaires se trouvaient frappés des mêmes incapacités politiques, et pouvaient par conséquent être disposés à faire cause commune avec les *ærarii*. Mais c'était pour les prolétaires seuls que les tribuns parlaient. — 2. Voyez la dissertation de Niebuhr sur le mot *possessio* employé dans toutes les lois agraires. *Quicquid apprehendimus cujus proprietas ad nos non pertinet, aut nec potest pertinere, hoc possessionem appellamus.* De Verb. Signif. 115. (Digest., l. L, tit. 16.) Au reste, une observation pourrait terminer les longues disputes qui se sont élevées sur le sens des lois agraires, ou du moins en diminuer singulièrement l'importance. C'est qu'à Rome comme à Carthage (voyez Tite-Live, XXXIV, 62 et IV, 48) presque toutes les terres étant des terres conquises, les *héritages* n'étaient que de petits champs. Aussi, ceux qui ne veulent pas empiéter sur le domaine public n'ont-ils que 4 ou 7 *ju-*

res; mais leur exécution blessait presque toujours des droits consacrés par le temps; et puis, à quel signe reconnaître un domaine public quand les bornes avaient été déplacées et que la dîme n'était plus payée? Comment retrouver une propriété de l'État au milieu de terres possédées héréditairement depuis un siècle et plus, ou vingt fois vendues, léguées, données en dot, laissées en héritage? Les riches savaient bien quelles insurmontables difficultés devait rencontrer, dans son application, la loi Licinia, lorsque après dix ans ils l'acceptèrent; ils savaient aussi comment l'éluder en émancipant leurs fils avant l'âge, pour leur attribuer les cinq cents arpents permis, ou en faisant passer à un prête-nom ce qu'ils auraient dû rendre à l'État. L'exemple de Licinius, condamné lui-même, en 357, à une amende de dix mille as pour avoir possédé mille *jugera*[1] de terres domaniales, dont cinq cents sous le nom de son fils émancipé, prouve combien les contraventions étaient nombreuses, puisque l'auteur de la loi, un consulaire, pouvait sans trop de honte l'éluder. Le domaine continua donc d'être envahi par les grands, qui fondèrent alors, en s'appropriant l'Italie, les colossales fortunes[2] que l'aristocratie anglaise pourrait seule aujourd'hui nous faire comprendre.

La disposition de la loi Licinia relative aux dîmes paraît avoir été moins mal observée, puisque dès lors on cesse d'entendre les plaintes autrefois si vives contre l'impôt, et que Rome suffit aux dépenses des plus longues guerres. Mais il n'en fut pas de même de celle qui limitait la quantité de bétail à envoyer dans les pâturages publics. Ces pâturages s'étendaient tous les jours, car de la fin du cinquième siècle de Rome date un changement funeste dans l'agriculture, la substitution des prairies aux terres à labour[3]. Comment, en

gera, comme Cincinnatus, Fabricius, Coruncanius, Æmilius Papus, M. Curius, Régulus, Fabius Cunctator, etc. *Cf.* Val. Max., IV, 4 et 8. Ce n'est certainement qu'aux dépens du domaine qu'on pouvait former des propriétés de 500 *jugera*. — 1. Le *jugerum* valait 0,2528 hect. — 2. Comme celle de Posthumius, qui eut besoin de 2000 légionnaires pour défricher ses bois. — 3. Caton, *de Re r.*, 1, plaçant les terres dans l'ordre de leur valeur, ne

effet, semer, planter, bâtir loin de Rome et hors de la protection des légions ou des places fortes durant cette guerre du Samnium qui semblait ne devoir jamais finir? Où trouver les bras nécessaires pour mettre en culture toutes les terres conquises? Les esclaves étaient rares, et le service militaire retenait les laboureurs libres sous les drapeaux. Force était donc de laisser en pâturages ces terres dont on ne pouvait préparer ni attendre pendant une année la récolte. Si l'ennemi se montrait, les troupeaux se dispersaient dans la montagne, et, au lieu de moissons et de fermes, il ne trouvait à brûler ou à piller que de pauvres huttes de bergers. Avoir des prairies, ou des troupeaux dans les pâturages publics, c'était un revenu net et sûr, qui ne craignait ni l'ennemi, ni les intempéries des saisons, et dont tous voulurent. Aussi la loi Licinia fut vite oubliée, malgré les amendes des édiles [1]. Mais les gros troupeaux chassent les petits : la vache du pauvre ne pouvait d'ailleurs aller paître chaque jour à 30 ou 40 milles de Rome ; même sans violence, les prairies de l'État ne servirent qu'à ceux qui étaient en état de payer des pâtres et de bâtir sur les hauteurs les châteaux ou maisons fortes qui servaient de refuge en cas d'invasion ennemie [2].

Cependant la nouvelle aristocratie, tout en prenant pour elle-même les meilleures terres, n'oubliait pas que le plus sûr moyen de n'être point troublée dans ses usurpations, c'était de faire quelque chose pour le bien-être du peuple. Durant la guerre du Samnium, de nombreuses colonies furent fondées ; dans les trois seules villes de Sora, d'Alba et de Carséoli on envoya jusqu'à quatorze mille

met les terres à blé qu'au sixième rang; Varron, III, 3, met les prés au premier. — 1. En 298, condamnation contre ceux qui *agri possiderent plus quam quod lege finitum*, Liv., X, 13; *Cf.* X, 23, 47. Nouvelles amendes, en 296 et 293, sur les *Pecuarii*. Ces amendes sont si nombreuses et si fortes, que leur produit sert à bâtir des temples, à célébrer des jeux, à faire de précieuses offrandes : des patères d'or à Jupiter, des portes d'airain au Capitole, la louve de Romulus, le temple de la Concorde de Flavius, le pavage de la voie Appienne, etc. Ces citations seraient bien plus nombreuses, si nous n'avions pas perdu la 11e Décade de Tite-Live. — 2 T. Liv., V, 44.

familles plébéiennes[1]; et deux fois Curius Dentatus, dans son premier consulat et à la fin de la guerre contre Pyrrhus, fit distribuer au peuple sept arpents par tête[2]. Les lois du dictateur Hortensius renfermaient peut-être une disposition semblable : d'autres lois soulagèrent les débiteurs.

Le taux de l'intérêt, d'abord arbitraire, avait été fixé par les décemvirs[3] au douzième du capital (8 $\frac{1}{3}$ pour 100). Licinius avait déduit du capital les intérêts payés, et donné trois ans pour solder le reste. Mais ne songeant qu'au mal présent, il n'avait pas abaissé pour l'avenir le taux légal de l'intérêt. En 356, les ravages des Gaulois et la crainte qui en était restée, rendant l'argent rare et les emprunts onéreux, deux tribuns remirent en vigueur la disposition des Douze Tables. Le mal continua. Le prix des terres baissait sous la menace continuelle des invasions, et le débiteur, propriétaire d'un champ, ne trouvait à le vendre qu'à perte énorme. Le sénat s'effraya du nombre croissant des esclaves pour dettes. En 352, sous le consulat d'un Valérius et du plus illustre des plébéiens, Marcius Rutilius, cinq commissaires établirent, au nom du gouvernement, une banque qui prêta à un très-faible intérêt; en même temps ils fixèrent le prix auquel les terres et les troupeaux pourraient être donnés en remboursement des emprunts. Cette mesure fit éteindre beaucoup de dettes. Cinq ans plus tard, le taux de l'intérêt fut réduit à $\frac{1}{24}$ du capital (4 $\frac{1}{6}$ pour 100). Enfin la révolte de la garnison de Capoue amena une abolition

1. Les anciennes colonies étaient bien moins nombreuses; ordinairement 300 familles, comme à Cœnina, Antemnæ, Fidènes. Den., II, 35, 52. — 2. Il y eut aussi de grandes distributions vers la fin de la première guerre Punique. *Voy.* ch. XIII. — 3. Tac., *Ann.*, VI, 16, *unciario fœnore*, que plusieurs écrivains ont traduit par 1/12[e] par mois ou 1 p. 100 par an. Mais avec un taux si bas on ne pourrait plus comprendre les continuelles réclamations des débiteurs. D'ailleurs, *uncia*, *semuncia*, etc., exprimaient non-seulement une once, une demi-once, mais 1/12[e], 1/24[e] d'un total quelconque. Ainsi l'*hæres ex uncia* était l'héritier de 1/12[e]. L'*unciarium fœnus* était donc un intérêt rapportant 1/12[e] du capital. — On disait aussi à Athènes τόκος ἐπίτριτος, ἔφεκτος. L'intérêt y fut longtemps à 12 p. 100. *Cf.* Bœckh, *Écon. Pol. des Ath.*, I. 143.

générale des dettes et la suppression du prêt à intérêt : mesure plus humaine qu'efficace, la loi ne pouvant rien dans cet ordre de faits dont la plupart échappent à son action.

Restaient les dispositions si cruelles des Douze Tables contre le débiteur insolvable. En 325, les violences de Papirius sur le jeune Publilius excitèrent une telle indignation que, pour l'apaiser, le sénat dut faire revivre la vieille loi attribuée à Servius, que les biens et non le corps du débiteur répondraient de sa dette : c'était un bienfait réel. « De ce jour, dit Tite-Live, commença pour le peuple une nouvelle liberté[1]. »

Mais dans les États purement agricoles quelque précaution que la loi prenne contre l'avidité des riches, la petite propriété est toujours dévorée par l'usure. L'impôt enlève au petit cultivateur le peu d'argent qu'il possède ; et que vienne une saison mauvaise, qu'une récolte soit perdue, comme il n'a jamais d'avances, force lui sera de recourir à l'usurier[2]. A la fin de la guerre du Samnium, après soixante campagnes, le peuple se trouva plus pauvre que jamais : la misère atteignit même de grandes familles. Le fils d'un consulaire, Véturius, n'ayant pu payer les frais des funérailles de son père, fut retenu dans l'*ergastulum* de C. Plautius, son créancier. Un jour qu'il put s'échapper de sa prison, il courut au forum tout couvert de sang, comme le vieux centurion de l'an 493, et implora la protection tribunicienne. Ces temps nous sont mal connus ; il paraît cependant que les tribuns proposèrent une abolition des dettes[3]. Les riches résistèrent ; il y eut de longues émeutes : mais le peuple sortit de Rome et s'établit sur le Janicule. Pour la dernière fois ce moyen réussit, car la frontière était encore si rapprochée de la ville que les grands ne pou-

1. Liv., VIII, 28. Cependant le débiteur insolvable, s'il restait libre, n'en demeurait pas moins *infamis*, chassé de sa tribu et privé de tous droits politiques. *Cf.* Cic., *pro Quinctio*, 15. — 2. C'est encore l'état des fermiers de Rome ; Niebuhr en a vu souvent vendre la moisson avant les semailles. — 3. Val. Max., VI, 1, 9. Zonaras, VIII, 2. Liv. Épit. XI, *post longas et graves seditiones*.

vaient courir les risques d'une guerre civile. En ce moment même l'Étrurie remuait : on nomma dictateur le plébéien Hortensius, qui proposa les lois suivantes et mourut avant leur adoption, mais que le grand Fabius, élu à sa place, fit passer :

Abolition des dettes;

Distribution de sept arpents à chaque citoyen ;

Nouvelle confirmation de la loi Publilia qui donnait force de loi aux plébiscites, et Papiria-Pétilia, qui détruisait l'esclavage pour dettes.

Les débiteurs sont donc maintenant protégés contre leurs créanciers, et l'usure est détruite : la loi le dit du moins; mais la loi dit aussi que tous les citoyens de Rome sont égaux : mensonge légal ! Les plébéiens pauvres ne sont pas plus garantis contre l'usure qu'ils ne deviennent consuls et sénateurs. L'usurier chassé de la place publique, puni par les lois, se cache et n'en est que plus exigeant[1], car il faut lui payer maintenant, outre le prix de son argent, les risques qu'il court et le déshonneur qui le frappe.

Mais ce sont là de ces maux que la sagesse humaine ne saurait guérir. L'inégalité est trop dans la nature pour ne pas se retrouver dans la société. A Sparte, où cette égalité fut poursuivie avec tant d'énergie, même aux dépens de la morale et de la liberté, la plus monstrueuse inégalité sortit des lois de Lycurgue. N'accusons donc pas ces nobles parvenus d'avoir oublié, sur leurs chaises curules, le peuple dont ils étaient sortis. En donnant des terres aux pauvres, en proscrivant l'usure et la contrainte par corps, ils avaient fait tout ce que la loi et la sagesse politique pouvaient faire

1. La loi tomba même en désuétude. On en revint aux anciens usages : *veteri jam more fœnus receptum erat*. App., *Guer. civ.*, I, *Cf.* Tac., *Ann.*, VI, 16-17. D'ailleurs les Latins, les alliés, servaient de prête-noms. Tite-Live, XXXV, 7. Brutus prêtait à 48 p. 100 avec les intérêts des intérêts; Cic., *Lett. à Att.*, V, 21. Le prêteur Sempronius, ayant voulu remettre ces lois en vigueur, fut tué par les créanciers. App., *ibid.* L'abolition des dettes et du prêt à intérêt était une mesure révolutionnaire qui ne pouvait durer. Elle a échoué à Rome; elle échouera partout, parce qu'elle est contraire à la nature des choses.

pour améliorer le sort des plébéiens. Ceux-ci s'en souvinrent pendant plus d'un siècle, et ce siècle fut l'âge d'or de la république.

Cependant les deux ordres n'avaient pas encore terminé leur querelle séculaire, que déjà se montraient ceux qui devaient renverser et le patriciat et la noblesse plébéienne, et la liberté. Au-dessous du plébéien devenu quirite, en dehors des centuries et des tribus, vivaient les affranchis qui déjà pullulaient, les gens de métier, les marchands, les habitants des municipes *sine suffragio*, qui s'étaient établis à Rome, les *ærarii* enfin[1]; tous citoyens, mais frappés d'incapacité politique, exclus des légions, repoussés des charges et ne votant jamais. Organisés en corporations[2], avec des assemblées sans doute et des chefs, comptant parmi eux des hommes riches, actifs, intelligents, ils formaient une classe d'autant plus dangereuse qu'ils représentaient bien mieux que les vrais plébéiens, par la diversité de leur origine et la tache de leur naissance ou de leurs professions, le principe révolutionnaire qui devait ouvrir Rome à tous les peuples. En 312, ils faillirent s'emparer du pouvoir[3].

1. *Æra pro capite præbebant.* On ne les armait que dans le cas de péril extrême, et ils étaient soumis à un impôt plus élevé que les citoyens. *Cf.* Den., II, 28; IX, 25; et Liv., IV, 24; VIII, 20; IX, 46; XXIV, 13, 43. Les habitants des municipes qui avaient le droit de cité, *sine suffragio*, les Italiens qui s'établissaient à Rome, après avoir reçu le *jus commercii*, et même le *jus connubii*, étaient dans la même catégorie. Aulu-G., XVI, 13. — 2. Nous avons parlé, p. 139, note 1, des corporations de Numa, que nous avons retrouvées dans les centuries d'ouvriers de Servius. *Cf.* Creuzer, *Abriss, etc., collegia*, p. 202. Aujourd'hui la fortune s'estime d'après l'ensemble des biens meubles ou immeubles. A Rome, les seuls biens admis par les censeurs dans leurs estimations, étaient la propriété quiritaire, c'est-à-dire toutes les *res mancipii* (bronze monnayé, maisons, champs, esclaves, bêtes de somme). Beaucoup de gens, les négociants, les usuriers, les créanciers, les propriétaires de navires, les industriels, les détenteurs indirects du domaine (car l'*ærarius* ne pouvait avoir part directement aux terres conquises, puisqu'il ne servait pas), pouvaient donc être fort riches, et se trouver cependant comptés parmi les *ærarii*. — 3. Suét., *Tib.*, 1. Cic., *Tusc.*, IV, 2; *Brut.*, 16. Comme jurisconsulte, Appien avait écrit un traité *De usurpationibus*; *cf.* Bach, *Hist. jur. Rom.* En calculant d'après les tables de M. Mathieu, on peut déduire d'un passage de Den., I, 24, qu'en 476 le rapport de la population libre à la population d'esclaves et d'étrangers

Appius était alors censeur. C'était un des hommes les plus distingués de son temps : grand orateur, grand jurisconsulte et poëte; mais c'était aussi le plus fier de cette orgueilleuse race des Claudius, qui eut cinq dictatures, trente-deux consulats, sept censures, sept triomphes, deux ovations, et qui finit par quatre empereurs. Contre l'usage, Appius avait brigué la censure avant le consulat. Cette charge irresponsable qui livrait à un homme les deniers de la république et l'honneur des citoyens, était à Rome la vraie royauté. Quand il l'eut, il la garda cinq ans, malgré les lois, malgré le sénat et les tribuns. Il annula son collègue, qui finit par abdiquer ; et il ne lui fit point donner de successeur. Son ambition était haute. Dans un siècle de gloire militaire, il préféra celle que donnent les travaux civils. Durant son consulat, il laissa son collègue guerroyer contre les Samnites, tandis que lui-même, demeuré à Rome, achevait son aqueduc, long de sept milles, et la voie Appienne, *viarum regina*. Le premier, il avait compris l'importance, pour la domination, des communications rapides ; le premier il déclara l'Italie domaine de la république. On sait la fierté de sa réponse à Pyrrhus. Pour un tel homme, il était odieux de voir des plébéiens dans les charges ; et, en haine de cette bourgeoisie, il caressa le petit peuple, comme en d'autres temps on a vu des grands seigneurs le faire en mainte république. Appius ne pouvait plus lutter au nom des patriciens, puisqu'ils désertaient le combat ; il chercha l'appui du bas peuple qui, malgré ses instincts démagogiques, ne sait pas toujours se soustraire à l'ascendant des grands noms et des grandes fortunes. Appius, en dressant la liste du sénat, y plaça des fils affranchis. L'indignation fut générale dans la noblesse plébéienne[1]. Les consuls, les tri-

était :: 7 ½ : 1. Depuis lors, combien ne s'était pas accru le nombre des esclaves, des affranchis, des marchands, etc., la guerre du Samnium avait amené à Rome tant d'esclaves et de butin ! le rapport était peut-être :: 15 : 1. —

1. Ils ont accusé Appius d'avoir ébranlé la religion comme la constitution, en permettant aux *Potitii* et aux *Pinarii* de se décharger sur des esclaves du soin des sacrifices qu'ils devaient à Hercule. Le dieu le punit en le ren-

buns refusèrent d'accepter le sénat d'Appius. A cette proposition il répondit par une innovation bien autrement dangereuse. Il répandit dans toutes les tribus les *ærarii*, les *libertini*, la multitude enfin, ou les humbles, comme dit Tite-Live[1]. C'était leur livrer les suffrages et ébranler la constitution. Appius pensait sans doute qu'il serait aisé aux grands de séduire cette majorité et de gagner ses voix. Mais ces affranchis montrèrent aussitôt une ambition qu'il eût peut-être été difficile de maîtriser longtemps.

A leur tête était le greffier Flavius, fils lui-même d'un affranchi, et scribe d'Appius. La publication du calendrier des Pontifes et des formules de procédure lui avait mérité la reconnaissance des gens d'affaires, qui le poussèrent au tribunat, le firent nommer deux fois triumvir, et lui promirent encore leurs voix pour l'édilité curule. Toute la noblesse s'émut à cette étrange nouveauté, et le président des comices d'élection essaya de refuser les suffrages donnés pour lui (305). Quand son élection fut connue, les sénateurs, de douleur et de honte, ôtèrent leurs anneaux d'or, les chevaliers les ornements de leurs chevaux de guerre, et la première fois qu'il entra dans la maison de son collègue[2], personne ne se leva pour lui laisser une place. Mais il se fit apporter sa chaise curule, et ceux qui repoussaient le parvenu, durent s'incliner devant le magistrat.

Ces bravades pouvaient, de part et d'autre, irriter les passions; heureusement Appius, nommé consul après sa censure, était sorti de charge, et Flavius comprenant que son parti, privé de cet appui, ne pouvait conserver la position qu'il devait au premier magistrat de la république,

dant aveugle. Liv., IX, 29. — 1. *Humilibus per omnes tribus divisis*. IX, 46. Peut-être se servit-il du prétexte d'augmenter la classe soumise au service militaire, dont les *ærarii* étaient affranchis. La guerre du Samnium durait alors depuis 30 ans, et la peste avait, l'année précédente, cruellement sévi. — 2. Liv., IX, 46. Pl., XXXIII, 6. Cic., *de Orat.*, I, 42. *Ep. ad Att.*, VI. Son collègue, Q. Anicius de Præneste, n'était que depuis quelques années citoyen romain. Leurs compétiteurs étaient deux plébéiens de familles consulaires, Pœtilius et Domitius. Pl., XXXIII, 6.

songeait moins à attaquer qu'à se défendre. Il ne parla que de concorde, et comme Camille, voua un temple à la réconciliation de tous les ordres. Mais les grands étaient irrités. Le sénat ne voulut pas lui donner l'argent nécessaire à la construction du temple, et quand Flavius l'eut bâti, tout d'airain, avec le produit des amendes, le grand pontife refusa d'en faire la consécration.

Enfin, en 306, les anciens citoyens firent arriver à la censure le plus illustre des patriciens, Fabius, et le chef de la noblesse plébéienne, Décius, qui n'osant toutefois rétablir la proscription autrefois prononcée contre les *ærarii,* les renfermèrent, après les avoir chassés des tribus rurales, dans les quatre tribus urbaines, où, malgré leur nombre, ils ne pouvaient jamais avoir que quatre suffrages sur trente et un. Cette mesure valut à Fabius, de la reconnaissance des patriciens, le surnom de Maximus, que ses victoires ne lui avaient point donné. Mais les tribus urbaines furent par là comme dégradées; c'était une punition d'y être inscrit par les censeurs!

Pour augmenter encore l'éclat extérieur de la noblesse, les mêmes censeurs instituèrent la revue annuelle des chevaliers[1]. Le 15 juillet, ils se rendaient à cheval, du temple de Mars au Capitole, revêtus d'une robe blanche rayée de pourpre, une couronne d'olivier sur la tête, et portant les récompenses militaires accordées à leur valeur. Ainsi, chaque année, cette brillante jeunesse passait, fière et glorieuse, sous les yeux du peuple, imprimant le respect et la crainte. C'était la fête de la noblesse romaine.

Par cette censure célèbre, le petit peuple qui déjà levait la tête fut refoulé dans son obscurité. Mais on le verra remonter, de temps à autre, à la surface, et donner le consulat au fils d'un boucher.

Nous n'avons pas voulu, par le récit des guerres très-compliquées de cette période, distraire l'attention du développement de la constitution romaine, depuis le tribun Lici-

1. Liv., IX, 46.

nius jusqu'au dictateur Hortensius (367-286). Maintenant que nous connaissons cette société, si habilement mélangée d'aristocratie par le sénat qui a retenu le gouvernement journalier de la république, et de démocratie par le peuple qui peut en toute grave affaire dire le dernier mot; maintenant que nous avons vu se former de tant d'éléments divers cette cité si bien unie, avec sa noblesse de vieille ou de récente origine qui a pris pour règle le dévouement à l'État, et sa classe moyenne de petits propriétaires qui remplissent les légions et le Forum, qui conquièrent des provinces et défendent la liberté en contenant à la fois la noblesse qu'elle recrute et la foule qu'elle domine; maintenant, dis-je, nous pouvons reprendre cette laborieuse histoire de la lutte des Italiens contre Rome : guerre d'un siècle, à laquelle les Samnites et Pyrrhus donnèrent leur nom.

CHAPITRE X.

CONQUÊTE DE L'ITALIE, 367-265.

Cette histoire militaire d'un siècle entier peut se diviser en huit périodes :

1° De 367 à 345. Rome achève de recouvrer ce qu'elle avait perdu en 390 par suite de l'invasion gauloise.

2° De 343 à 341. Première guerre samnite. — Acquisition de *Capoue*.

3° De 340 à 338. Guerre latine. Soumission définitive du *Latium*.

4° De 326 à 311. Seconde guerre samnite; conquête de l'*Apulie* et de la *Campanie*, ou soumission des peuples Osques.

5° De 311 à 303. Coalition des Samnites, des Étrusques, des Ombriens et des Herniques. — Soumission des *Herniques* et des *Èques*.

6° De 300 à 290. Seconde coalition des Samnites, des Étrusques, des Ombriens et des Gaulois. — Soumission des *Samnites* ou des peuples Sabelliens et conquête définitive de l'Italie centrale.

7° De 285 à 280. Troisième coalition des Étrusques, des Gaulois Sénons et Boïens, des Lucaniens et de Tarente. — Soumission des *Étrusques*, des *Ombriens* et des *Sénons*, ou de l'Italie septentrionale, moins la vallée du Pô.

8° De 280 à 272. Guerre de Pyrrhus. — Soumission de *Tarente* et de la *Grande-Grèce* ou de l'Italie méridionale.

I. De 367 à 345. — La première période, qui comprend 23 ans, fut remplie, au dedans, nous l'avons vu, par les efforts des grands pour se délivrer des lois liciniennes; au dehors, par des guerres qui n'étaient que le résultat de la première invasion gauloise, et qui amenèrent encore plusieurs fois les barbares aux portes de Rome. Mais les plébéiens à la fin triomphèrent et firent accepter des grands l'égalité promise. Les légions aussi repoussèrent tous les dangers et, victorieuses des Étrusques, des Gaulois et des peuples ennemis du Latium, elles reportèrent la domination de Rome jusqu'aux frontières qu'elle avait atteintes avant l'invasion gauloise (voir p. 203).

De ces ennemis, les plus redoutés étaient encore les Gaulois. Ces barbares n'avaient pas oublié la route du Latium, qu'ils avaient impunément ravagé pendant sept mois. Vingt-trois ans après le siége du Capitole, ils reparurent; mais Camille les atteignit près d'Albe, et dut à ses innovations dans l'armure des soldats une victoire complète. Polybe ne parle pas, il est vrai, de ce dernier triomphe du dictateur octogénaire; mais il en ignorait bien d'autres que la vanité romaine racontait longuement. En 360, disaient les Annalistes, les Gaulois campèrent sur la *via Salaria*, près de l'Anio. Un pont les séparait des légions et chaque jour un guerrier d'une taille gigantesque y venait insulter les Romains. Le tribun légionnaire Manlius accepta le défi, tua le Gaulois, et, lui arrachant son collier d'or (*torques*, d'où *Torquatus*), le passa tout sanglant à son cou. Cependant les barbares, qui semblent avoir été appelés ou soutenus par Tibur, Préneste et les Herniques, qu'effrayaient les forces renaissantes de Rome, ravagèrent tout le pays à l'est de la ville, et, passant entre deux armées consulaires, arrivèrent jusqu'à la porte Colline[1]. On nomma un dictateur; on arma toute la jeunesse, et les barbares furent rejetés en désordre sur une armée qui revenait victorieuse des Tiburtins. Son chef eut le triomphe. Mais, dès l'année suivante, les Tibur-

1. Liv., VII, 11.

tins protestèrent contre cet honneur, décerné à leurs dépens, en insultant les murs de Rome, et les Gaulois établis dans une forte position, autour de Pédum [1], derrière un retranchement formé de leurs chariots de guerre, partaient de là pour des courses dans le Latium et la Campanie. Ainsi, au moyen âge, les Northmans se jetaient audacieusement au milieu du pays ennemi, et, se faisant un camp de leurs barques amarrées sur le rivage des fleuves, en sortaient pour piller au loin.

A cette guerre latine et gauloise se joignit, en 366, une guerre plus terrible, excitée par le fanatisme religieux et par la haine politique : les Tarquiniens dénoncèrent les hostilités.

Tout se trouva alors en feu autour de Rome. Depuis trois ans, les Gaulois campaient au milieu du Latium, et Tibur, Préneste, Vélitres, Priverne semblaient liguées avec eux ; les Herniques se souvenaient d'avoir tué récemment le consul plébéien Génucius, et de n'avoir cédé au dictateur Appius qu'une victoire chèrement achetée. Enfin, les Tarquiniens avaient hérité de la haine de Véies contre Rome. Unis aux Falisques, ils allaient au combat, conduits par leurs prêtres qui secouaient, comme les furies, des torches ardentes et des serpents. L'armée de Fabius se laissa effrayer par cet appareil menaçant, et trois cent sept légionnaires faits prisonniers furent sacrifiés par les Tarquiniens à leurs sombres divinités.

Au milieu de tant de périls et de terreur, ce fut une consolation que le renouvellement, avec les cités latines, de l'antique alliance brisée par l'invasion gauloise [2]. Aricie, Bovillæ, Gabii, Lanuvium, Laurentum, Lavinium, Nomentum et Tusculum, fatiguées autant que Rome du séjour prolongé des barbares, unirent leurs forces aux légions commandées par le dictateur Sulpicius, et les Gaulois, trompés par un stratagème, furent écrasés. Dans leur joie, les Romains égalèrent cette victoire à celle de Camille. La

1. *Gallos.... circa Pedum.* Liv., VII, 12. Il dit ailleurs de Tibur, *arx gallici belli.* — 2. *Inter multos terrores solatio fuit.... magna vis militum ab iis accepta....* Liv., VII, 12.

fortune revenait; les Herniques furent, cette même année, battus et soumis. Afin de conserver ces avantages et de préparer de nouvelles ressources pour l'avenir, le sénat forma, de tous les habitants du pays Pomptin entre Antium et Terracine, deux nouvelles tribus. C'était la politique qui avait si bien réussi en 386; elle eut le même succès; les Privernates furent vaincus par Marcius Rutilius[1], et toute la rive gauche du Tibre pacifiée. Tibur résistait encore; mais on lui prit Sassula, et l'année suivante, avec Préneste, elle demanda la paix (351).

Cependant, au nord du fleuve, les Étrusques avaient encore ravagé le territoire romain jusqu'aux salines d'Ostie. Pour chasser ces pillards, Marcius Rutilius fut nommé dictateur; c'était un homme nouveau. Les patriciens auraient voulu, à tout prix, prévenir un triomphe plébéien. Mais le peuple accourut avec empressement sous un général sorti de ses rangs. Marcius repoussa l'ennemi, et, malgré le sénat, par les suffrages des tribus, il rentra à Rome en triomphe. Deux ans après, la défaite de Fabius fut réparée; et trois cent cinquante-huit Tarquiniens, de nobles familles, furent décapités dans le forum[2]. L'an 350, ce peuple demanda et obtint une trêve de quarante ans. On espérait quelque repos; les Gaulois reparurent (349). Valérius renouvela l'exploit de Manlius, auquel les annalistes ajoutèrent des circonstances merveilleuses. Un corbeau, disait-on, s'abattit sur son casque durant le combat, et troubla le Gaulois en le frappant au visage du bec et des ailes; quand le barbare tomba, il reprit son vol et disparut vers l'Orient. Les soldats donnèrent au vainqueur le surnom de Corvus, et se précipitèrent sur l'ennemi, certains de vaincre. Cette victoire, gagnée par le fils de Camille,

1. Ce fut au sujet des prisonniers privernates, relâchés sur rançon par les soldats de Marcius, que son collègue Manlius, dans un camp près de Sutrium, fit voter par ses soldats la loi *de vicesima eorum qui manu mitterentur*. Voy. p. 220, n. 2. — 2. Liv., VII, 19. Ces petites guerres étaient très-meurtrières : on avait tué beaucoup sur le champ de bataille, dit Tite-Live, et fait un grand nombre de prisonniers. Les nobles furent décapités à Rome, *vulgus aliud trucidatum*.

mit fin aux invasions gauloises. L'armée barbare, chassée du Latium, se jeta audacieusement en Campanie, et poussant toujours devant elle, sans s'inquiéter du retour, pénétra jusqu'en Apulie. Huit siècles plus tard, les Francs devaient, avec la même confiance insoucieuse, renouveler ces courses audacieuses, et, partis des bords de la Meuse, aller droit devant eux, jusqu'à ce que la terre leur manquât, aux bords du détroit de Messine.

Le héros de cette dernière lutte, Valérius Corvus, fut, à vingt-trois ans, élu consul pour réprimer, en 346, quelques mouvements des Volsques. Il brûla Satricum, que les Antiates avaient rebâtie. L'année suivante, la prise de Sora, à l'extrémité du pays des Volsques, et une victoire sur les Aurunces, ouvrirent aux Romains la route de la Campanie.

Les efforts faits par Rome durant ces vingt-trois années l'avaient délivrée pour plus d'un demi-siècle des Gaulois. Les seules villes étrusques qui avaient osé ou pu l'attaquer avaient reçu des preuves sanglantes de leur faiblesse. Toute la plaine du Latium était occupée par des citoyens romains ou des alliés. Mais dans les montagnes il restait encore des cités volsques ou latines indépendantes et secrètement ennemies. Telle était, en 343, la situation de la république. Ce moment est grave : au dedans, les patriciens avaient échoué dans leurs tentatives contre-révolutionnaires, et les lois de Génucius et de Publilius allaient achever la révolution plébéienne ; au dehors, la suprématie sur le Latium semblait assurée. Mais rien n'annonçait, si ce n'est la forte organisation de ce petit peuple, que la domination romaine sortirait de ces étroites limites. La guerre avec les Samnites décida de l'avenir de Rome. Jusqu'alors, depuis les rois, elle s'était péniblement défendue. Cette lutte, où il allait de son existence, et au terme de laquelle elle trouva la domination de l'Italie, la rendit de nécessité conquérante. Le combat du mont Gaurus fut la première bataille d'une guerre qui ne devait finir qu'aux sommets de l'Atlas et aux bords du Rhin, du Danube et de l'Euphrate.

II. De 343 à 341. Quand les frontières de deux peuples conquérants viennent à se toucher, du choc jaillit la guerre. Les Romains s'étaient établis à Sora, à deux pas du territoire samnite; et les Samnites menaçaient Téanum, près du pays des Aurunces, dont les Romains semblaient s'être réservé la conquête par une récente victoire. On a vu[1] quel était ce peuple samnite, son courage, son amour de la guerre, son besoin d'expansion au dehors, qui presque à chaque génération le chassait de ses montagnes sur les riches plaines qui les entourent, mais aussi ses divisions qui devaient l'empêcher de former jamais un grand État. En 343, ils voulaient prendre position entre la Campanie et le Latium, en s'emparant du pays des Sidicins. La capitale de ce peuple, Téanum, était assise sur un groupe de montagnes qu'enferment le Liris et le cours demi-circulaire du Vulturne; du haut de ses murs on aperçoit Capoue au delà du Vulturne, et Minturnes aux bouches du Liris. Ces deux places et la route entre le Latium et la Campanie auraient été à la discrétion des Samnites, s'ils avaient fait la conquête du pays des Sidicins. Aussi les Capouans promirent-ils des secours à Téanum; mais leurs troupes énervées ne purent tenir contre les agiles montagnards; elles furent deux fois battues et rejetées dans Capoue, que les Samnites, campés sur le mont Tifata, tinrent comme assiégée[2]. Dans cette extrémité, les Campaniens envoyèrent une ambassade à Rome (342). Onze ans auparavant, une haine mutuelle contre les Volsques, et la crainte des bandes gauloises avaient rapproché les Romains et les Samnites; un traité avait été conclu. Ce fut le prétexte dont le sénat se servit pour repousser les premières demandes des Campaniens, et faire acheter à haut prix ses secours. « Eh bien! dirent les députés, refuserez-vous de défendre ce qui vous appartient? Capoue se donne à vous avec ses terres, ses temples, toutes les choses sacrées et profanes. » Le sénat accepta, mais quand ses envoyés vinrent signifier aux gé-

1. Ci-dessus, p. 48-56. — 2. Liv., VII, 29 et *sq.*

néraux samnites de ne plus attaquer une ville devenue propriété romaine, ceux-ci répondirent, en donnant l'ordre de ravager les terres campaniennes, et une guerre de soixante-dix-huit ans commença.

La politique consulte moins souvent l'équité que l'intérêt présent qui n'est pas toujours l'intérêt à venir. Ici cependant, la raison d'État pouvait être invoquée. Il ne fallait pas, aux peuples épuisés des Volsques, des Aurunces, des Sidicins et des Campaniens, laisser se substituer, aux portes du Latium, un peuple brave et entreprenant; si l'on n'enfermait ce torrent dans ses montagnes, nulle digue ne pourrait bientôt l'arrêter. Les Latins le croyaient. Aussi pour eux la guerre fut-elle nationale, et ils s'y portèrent avec plus d'ardeur même que Rome ne l'eût souhaité. Trois armées furent mises sur pied. L'une, commandée par Valérius Corvus, alla délivrer Capoue; l'autre, sous la conduite de Cornélius, pénétra dans le Samnium. Les alliés latins traversèrent l'Apennin pour attaquer les Samnites sur leurs derrières, et pénétrer dans le pays des Péligniens. Les historiens de Rome n'ont rien conservé, bien entendu, des opérations de l'armée latine. Mais pour les légions romaines, les détails abondent[1]. Cornélius, engagé au milieu de ces abruptes montagnes, se laissa enfermer dans une gorge étroite. Le dévouement et l'habileté du tribun légionnaire, Décius Mus, le sauvèrent; et une victoire le vengea de l'ennemi qui l'avait fait un moment trembler. Mais tout l'honneur de cette campagne fut pour l'autre consul, Valérius Corvus. C'était avec Manlius, que nous retrouverons bientôt, le héros des guerres gauloises. Aimé du peuple comme tous ceux de sa maison, il portait dans les camps, et sous le *paludamentum* consulaire, des manières populaires; affable envers les soldats, partageant leurs privations, leurs fatigues, et donnant à tous l'exemple du courage. Six fois il obtint l'édilité curule, autant de fois la préture et le consulat, deux fois la dictature et le triomphe[2].

1. Tite-Live, VII, 32. — 2. Id., VII, 48.

Il avait vu mourir Camille, et les Romains trembler devant quelques bandes gauloises; il vit finir la guerre samnite, qui donna à Rome l'Italie, et presque commencer les guerres puniques qui lui donnèrent l'empire du monde; et dans cette vie séculaire il ne manqua pas un jour à la république, dans l'action ou dans le conseil. En 343, il était à son troisième consulat. Chargé de chasser les Samnites de la Campanie, il vint les chercher près du mont Gaurus, et inspira à ses troupes une telle ardeur, qu'après le combat les prisonniers avouèrent, dit Tite-Live, qu'ils avaient cru voir tous les yeux, sous les casques des légionnaires, darder des flammes[1]. Capoue tout entière sortit au-devant du vainqueur. A Rome l'attendait le triomphe, mérité par une seconde victoire près de Suessula. Ces succès retentirent au loin, les Falisques demandèrent à changer la trêve en alliance, et les Carthaginois, amis de cette puissance qui s'élevait entre leurs rivaux, les Étrusques et les Grecs, envoyèrent une ambassade féliciter le sénat, et déposer au Capitole une couronne d'or.

L'hiver venu, les Romains, à la demande des Campaniens, prirent garnison dans leurs villes. Nous avons raconté leur révolte et ses suites. Quand la sédition fut apaisée, le sénat, qui sentait l'État ébranlé et les Latins menaçants, renonça à la guerre samnite, ne demandant qu'une année de solde et trois mois de vivres pour l'armée du consul Æmilius (341). A ce prix, il abandonnait aux Samnites Téanum et Capoue. Les Latins continuèrent, pour leur compte, les hostilités, ligués avec les Volsques, les Aurunces, les Sidicins et les Campaniens; et lorsque les Samnites vinrent se plaindre à Rome, les sénateurs répondirent, la rougeur au front, qu'ils n'avaient pas le droit d'empêcher leurs alliés de faire la guerre à qui bon leur semblait[2].

III. De 340 à 338. Depuis la première invasion gauloise, Rome avait toujours trouvé des ennemis dans le Latium.

1. Liv., VII, 33-38. — 2. ..... *In fœdere latino nihil esse, quo bellare cum quibus ipsi velint prohibeantur.* Liv., VIII, 2.

Si des dangers communs avaient, en 357, rapproché d'elle plusieurs cités, celles-ci n'acceptaient pas sa suprématie avec la même résignation qu'aux jours où, chaque année, les légions venaient les défendre contre les Èques et les Volsques. L'affaiblissement de ces deux peuples et l'éloignement des Gaulois ôtant aux Latins toute crainte, leur jalousie se réveilla; l'alliance des Sidicins et des Campaniens, que Rome abandonnait, accrut leur confiance, et l'heureuse issue de la révolte des cohortes de Campanie leur fit croire au succès de leur défection. Bientôt arrivèrent à Rome deux préteurs latins, Annius de Sétia et Numisius de Circéii. Ils demandèrent ce que les plébéiens venaient d'obtenir, l'égalité des droits politiques, c'est-à-dire qu'un des deux consuls et la moitié des sénateurs fussent pris parmi les Latins. A ces conditions, Rome resterait la capitale du Latium. L'orgueil national se révolta. « Entends ces blasphèmes, ô Jupiter, » s'écria Manlius, et il jura de poignarder le premier Latin qui viendrait siéger au sénat. Annius répliqua, avec des paroles d'outrage pour Rome et pour son Jupiter Capitolin. Mais, disait la tradition, l'éclair brilla, les éclats de la foudre ébranlèrent la curie, et quand Annius sortit du Capitole pour descendre l'escalier aux cent marches, le pied lui manqua, et il roula jusqu'au bas des degrés, où il resta sans vie. Le dieu s'était vengé lui-même[1].

La guerre était déclarée (340). Rome, par la défection des villes latines, allait donc avoir à combattre des hommes habitués à sa discipline, à ses armes, à sa tactique[2]. Le péril était immense; mais les courages s'élevèrent à la hauteur du danger. Les consuls étaient alors Manlius, que son inflexible sévérité fit surnommer Impériosus, et Décius Mus, de cette noble famille plébéienne, où le dévouement à la patrie devint héréditaire. Tandis que les consuls faisaient les levées parmi les plus braves, raffermissaient la discipline, et préparaient tout, avec cette activité et ces

1. Tite-Live, VIII, 6, qui veut ramener cette légende aux conditions de l'histoire, ne parle que d'une chute suivie d'un évanouissement. — 2. Liv., VIII, 12, 13.

ressources que donne un pouvoir centralisé, le sénat retenait dans son alliance Ostie, Laurentum, Ardée, les Herniques, et peut-être Lanuvium, dans la neutralité Fundi et Formies; dans des dispositions favorables, l'aristocratie campanienne. Mais le secours le plus important lui vint du Samnium; le traité de paix entre les deux peuples fut changé en un traité d'alliance offensive. Dès les premiers jours du printemps, l'armée romaine traversa sans bruit le pays des Marses, des Péligniens et des Samnites, se recrutant sur la route des forces de ses nouveaux alliés, et parut inopinément dans la plaine de Capoue. Une armée laissée au préteur Pap. Crassus, couvrait la ville, pendant cette marche habile, et tenait en échec les Latins, qui n'avaient pas rejoint en Campanie la grande armée destinée à envahir le Samnium.

La bataille se donna au pied du mont Vésuve, près d'un ruisseau nommé Véséris. Tous les peuples de l'Italie centrale s'y rencontrèrent : les Romains avec les Herniques et les peuples sabelliens; les Latins avec les nations osques, qui habitaient du Numicius au Silarus. On aurait dit une lutte des deux vieilles races italiennes. Avant la bataille, un Tusculan, Géminus Métius, provoqua en combat singulier le fils du consul. Manlius accepta le défi, fut vainqueur, et revint, entouré des soldats, offrir à son père les dépouilles du vaincu. Mais il avait combattu sans ordre; la discipline était violée. Comme Brutus, le consul oublia le père, et le jeune Manlius fut décapité. L'armée plia sous cette main de fer. Le jour de la bataille, l'aile gauche, que commandait Décius, faiblit. Le consul appelle le grand pontife, et la tête voilée, un javelot sous les pieds, il prononce la formule sacrée[1] qui le dévouait, pour le salut des légions, lui et l'armée ennemie aux dieux infernaux; puis, monté sur

1. *Jane, Jupiter, Mars Pater, Quirine, Bellona, Lares, Divi Novensiles, Dii Indigetes, Divi, quorum est potestas nostrorum hostiumque, Diique Manes.* Les dieux nommés ne sont que les vieilles divinités italiennes, et à leur tête Janus : les *Dii Novensiles* sont les dieux nouveaux. *Cf.* Cincius *ap.* Arnob., III, 38.

son cheval de guerre, revêtu de ses armes et le corps ceint de sa toge [1], comme le prêtre dans les sacrifices, il se précipite au milieu des rangs ennemis, où il tombe bientôt percé de coups. Cet appareil religieux, ce dévouement héroïque, dont les deux armées ont été témoins, la croyance que le sang de cette victime volontaire a racheté celui de l'armée romaine, donnent aux légions consulaires la certitude de la victoire, aux Latins celle de la défaite. Les trois quarts de l'armée latine restèrent sur le champ de bataille, et la Campanie fut en un coup reconquise. Une manœuvre habile de Manlius, qui ne fit donner sa réserve qu'après que les Latins, trompés par une ruse, eurent engagé toutes leurs forces, avait décidé le succès. Les débris de l'armée battue se rallièrent à Vescia, chez les Ausones. Numicius y amena des levées faites en toute hâte. Mais une seconde victoire qui ouvrit le Latium à Manlius, rompit la ligue; plusieurs villes firent leur soumission, et dès le 18 mai Manlius rentrait triomphant à Rome (340).

La guerre n'était pas finie : le sénat se hâta cependant de décerner les peines et les récompenses. Capoue perdit le pays de Falerne, si renommé pour ses vins. Mais les 1600 chevaliers restés fidèles à la cause de Rome reçurent le droit de cité, avec une solde annuelle, pour chacun d'eux, de 450 deniers, prélevés sur le reste des habitants. C'était 500 000 francs environ, dont le peuple campanien payait, chaque année, la trahison de son aristocratie. Les cités latines qui venaient de se soumettre furent aussi dépouillées d'une partie de leurs terres. On les distribua aux citoyens, à raison de deux *jugera* par tête dans le Latium, de trois dans le pays de Falerne [2].

Cependant Manlius, tombé malade, nomma Crassus dictateur pour achever la réduction du Latium. Une expédition contre Antium demeurée sans résultat fut un encouragement pour les villes restées en armes. Une victoire de Publilius Philo n'effaça pas l'échec de son collègue au

1. *Ipse, incinctus cinctu gabino. Cf.* Liv., VIII, 9. — 2. Liv., VIII, 11.

siége de Pédum. La république était, il est vrai, agitée, à cette époque, par les troubles qui amenèrent la dictature et les lois de Publilius; mais c'était le dernier acte de ce long drame. La révolution, victorieuse au dedans, le fut aussi au dehors, et le premier événement de l'ère nouvelle fut l'entière soumission du Latium.

Antium sur la côte, Pédum en avant de l'Algide, étaient les deux derniers boulevards de la ligue. Les consuls de l'année 338 se partagèrent l'attaque de ces deux places. Mænius marcha contre Antium, et battit, près de l'Astura, les Latins de la plaine; Furius prit Pédum, malgré tous les efforts des Latins de la montagne. Dès lors la résistance cessa, et toutes les villes ouvrirent, l'une après l'autre, leurs portes.

Il fallait décider du sort des vaincus. C'était la première fois que le sénat allait avoir à régler d'aussi graves intérêts. Il le fit avec une telle prudence, que les mesures prises par lui à cette occasion assurèrent à jamais la fidélité des Latins, et qu'elles furent invariablement appliquées pendant trois siècles à tous les pays conquis par la république. D'abord, tout lien fut rompu entre les cités latines. Il fut défendu à leurs habitants de se réunir en assemblées générales, de former des ligues, de faire la guerre, de contracter mariage et d'acquérir des propriétés foncières hors de leur territoire [1]. La confédération latine ainsi dissoute, et Rome n'ayant plus devant elle que de petites villes condamnées à l'isolement, le sénat se chargea de réveiller, par une répartition inégale des charges et des priviléges, ces rivalités et ces haines municipales, toujours si vivaces dans les cités italiennes. Les villes les plus voisines de Rome : Lanuvium, Aricie, Pédum, Nomentum, et sans doute Gabies, furent rattachées à sa fortune, par la concession du droit de cité et de suffrage [2]. Tusculum eut le premier de ces droits, non le second. Laurentum restait alliée. Derrière

1. *Cæteris Latinis populis connubia commerciaque et concilia inter se ademerunt.* Liv., VIII, 14. — 2. On forma de leurs habitants deux nouvelles tribus, *Mætia* et *Scaptia*. Liv., VIII, 17.

cette première ligne de villes devenues romaines, et qui couvraient la capitale depuis la mer jusqu'aux monts de la Sabine, Tibur et Préneste [1] gardèrent leur indépendance en perdant une partie de leur territoire, Priverne les trois quarts, Vélitres et Antium la totalité. Antium livra ses vaisseaux de guerre, dont les rostres allèrent orner la tribune du Forum, et reçut défense d'en armer d'autres à l'avenir. A Vélitres, les murailles furent renversées et le sénat déporté au delà du Tibre. L'importante position de Sora était depuis peu occupée par une garnison romaine; Antium, Vélitres, Priverne, et quelques années plus tard, Anxur et Frégelles, qui commandaient les deux routes du Latium dans la Campanie, reçurent des colonies. Ainsi, le vieux Latium était gardé par des villes désormais affectionnées, le pays des Volsques par de nombreux colons. Chez les Aurunces, Fundi et Formies; dans la Campanie, Capoue, dont les chevaliers garantissaient la fidélité, Cumes, Suessula, Atella et Acerræ, obtinrent, comme encouragement à rester dans l'alliance de Rome, le droit de cité sans suffrage, ou, comme on disait alors, le droit des Cærites [2].

Trois ans plus tard, les Sidicins de Téanum et de Calès attaquèrent les Ausones; le sénat, qui jamais n'abandonna un allié, pas plus qu'il n'oublia un ennemi, se hâta d'envoyer à leur secours les deux armées consulaires et son meilleur général, Valérius Corvus. Calès fut prise [3] et gardée par une colonie de 2500 hommes; Téanum demanda sans doute la paix; du moins, depuis cette époque, il n'est plus question des Sidicins; les Ausones aussi disparaissent; les Volsques n'ont pas été nommés depuis la ruine d'Antium; les Rutules ne donnent plus signe de vie; la plupart des Latins sont citoyens de Rome; les Èques, les Sabins, les Herniques reparaîtront une fois encore, les uns pour retomber, aussitôt vaincus et brisés, dans l'obscurité de leur indépendance municipale, les autres pour aller se per-

1. Ces deux villes restèrent cependant deux États indépendants, et les citoyens romains condamnés à l'exil pouvaient s'y retirer. — 2. Liv., VIII, 10-14. — 3. Liv., VIII, 16.

dre dans la grande cité. Ainsi se simplifie l'état de l'Italie centrale; à la variété des nations succède déjà l'unité romaine. De la forêt Ciminienne aux bords du Vulturne, un seul peuple domine[1].

IV. De 326 à 311. — Tandis que les résultats de la guerre latine donnaient à la république un territoire d'une étendue de 140 milles, du nord-est au sud-est, et de 58 milles de l'ouest à l'est[2], un roi d'Épire, oncle d'Alexandre le Grand, Alexandre le Molosse, essayait de faire en Occident ce que le fils de Philippe accomplissait en Orient. Appelé par les Tarentins, il battit les Lucaniens et les Samnites, se fit livrer par eux 300 otages qu'il envoya en Épire et chercha à constituer à Thurium une assemblée des peuples de l'Italie méridionale dans l'espoir de la gouverner, comme les rois de Macédoine menaient à leur guise le synode de Corinthe[3]. Dans la guerre latine, l'alliance des Samnites avait sauvé Rome. Mais les services sont vite oubliés quand les intérêts sont contraires. Depuis qu'il n'y avait plus entre les deux alliés un peuple ennemi, leur jalousie s'était réveillée. Aussi apprit-on à Rome avec joie les succès d'Alexandre; et ce prince s'étant plaint des pirateries des Antiates, on saisit cette occasion de conclure un traité avec lui[4] (332). Vers le même temps, le sénat s'assurait de l'alliance des Gaulois.

Cette ligue des Romains avec les peuples du nord de l'Italie et avec un prince qui était comme le représentant de tous les Grecs établis dans le sud de la Péninsule,

1. M. Mommsen qui est un grand philologue, un épigraphiste et un archéologue éminent, traite parfois rudement les historiens, l'histoire et ceux qui pensent que cinquante ans après l'invasion gauloise les annales romaines ont un caractère suffisant d'authenticité pour l'ensemble du récit. Pour lui, les récits de Tite-Live, de Denys d'Halicarnasse et d'Appien sur la première guerre samnite et la guerre latine « fourmillent d'impossibilités de toutes sortes, qui sautent aux yeux du lecteur, pour peu qu'il ait de la clairvoyance et de l'attention. » En rejetant avec cette aisance les témoignages anciens, on peut faire un livre très-érudit; on ne fait pas un livre d'histoire. — 2. De Sora à Antium. — 3. Liv., VIII, 17. — 4. Polybe, II, 18. Tite-Live parle cependant, VIII, 17, de deux menaces d'invasion qui firent armer à Rome jusqu'aux artisans. Peut-être ce traité, que Tite-Live ne connaît pas, fut-il conclu quand ces craintes se furent dissipées, c'est-à-dire deux ou trois ans après la mort d'Alexandre.

était une menace pour les nations sabelliennes. Alexandre ayant péri peu de temps après, les deux peuples se contentèrent de se faire une guerre sourde qui envenima encore les haines. En 331, les Samnites passèrent le Liris et détruisirent Frégelles. Le sénat ne se tint pas pour offensé; mais une colonie romaine alla sans bruit relever les murs renversés. Les Samnites menacèrent Fabratéria; le sénat déclara que ses habitants étaient sous la protection romaine. En 333, ils avaient excité sous main les Sidicins; Rome battit ce peuple et colonisa Calès. En 329, ils soulevèrent les Privernates, et un noble de Fundi, Vitruvius Vaccus, sans doute à leur instigation, fit entrer dans le mouvement Fundi et Formies. Ces deux villes se portèrent mollement à la guerre et en sortirent bientôt. Priverne, restée seule, brava pendant plusieurs mois deux armées consulaires. Vaccus, traîné au triomphe des consuls, fut décapité, et les sénateurs de la ville déportés au delà du Tibre. Quant au reste des habitants, on délibéra dans le sénat sur leur sort. « Serez-vous fidèles? » demanda le consul à leurs députés. « Oui, répondirent-ils, si vos conditions sont bonnes, autrement la paix ne durera guère. » Le sénat ne récompensait pas encore la bassesse; il voulut s'attacher ces vaincus si fiers dans leur défaite. Priverne, comme Pédum, eut le droit de cité[1].

Ainsi les Samnites avaient échoué à Frégelles, à Fabratéria, à Calès et à Priverne. Jusqu'au Vulturne, tout restait Romain; ils se rejetèrent sur la Campanie pour y chercher des ennemis à la république.

Sur le faux bruit que la peste désolait la ville et que la guerre était déclarée aux Samnites, les Grecs de Palépolis avaient attaqué les Romains épars dans la Campanie. Quand les féciaux vinrent demander justice, ils ne reçurent que bravades ou injures, et 4000 Samnites entrèrent dans la place. Aux plaintes des Romains sur cette violation des traités, les Samnites répondirent par la demande de l'éva-

1. Les Privernates furent compris dans la tribu Ufentine, formée dix ans après. Fest., s. v. *Ufentina*. Liv., IX, 20. Diod., XIX, 10. Val. Max., VI, 2.

cuation de Frégelles; les députés offraient de remettre l'affaire à la décision d'un arbitre. « Que l'épée décide, dirent les chefs, nous vous donnons rendez-vous dans la Campanie [1]. »

La guerre languit cependant la première année (326), bien que le sénat se fût assuré de l'appui des Lucaniens et des Apuliens, pour prendre les Samnites à revers. Entraînés par les Tarentins, déjà jaloux de la puissance romaine, les Lucaniens changèrent presque aussitôt de parti; mais les villes industrieuses et commerçantes de l'Apulie avaient eu trop à souffrir du voisinage des Samnites, pour ne pas demeurer dans l'alliance de Rome, tant que la fortune, au moins, lui serait fidèle. La défection des Lucaniens fut, au reste, compensée par la prise de Palépolis et par l'alliance de Naples, c'est-à-dire de tous les Grecs Campaniens.

Le blocus de Palépolis avait été l'occasion d'une innovation importante. Pour continuer les opérations contre cette ville, Publilius Philo avait été prorogé dans son commandement, sous le titre de proconsul. Par la solde, le sénat pouvait tenir les mêmes soldats sous les drapeaux tant que l'exigeaient les besoins publics; par le proconsulat, il put laisser à leur tête les chefs qui avaient leur confiance et la sienne. L'élection annuelle des magistrats était une garantie pour la liberté, mais un obstacle et un danger pour la puissance. L'institution du proconsulat, sans toucher à ce grand principe du gouvernement romain, fit disparaître ce péril. La loi Génucia fut ainsi heureusement éludée, et presque toujours, surtout hors d'Italie, dans les pays dont les généraux devront étudier lentement les ressources et les dispositions, où il faudra, à la fois, négocier et combattre, ce seront des proconsuls qui achèveront les guerres. Fabius Rullianus, Scipion, Flamininus, Sylla, César et Pompée n'auront que ce titre quand ils gagneront leurs plus belles victoires.

Le traité avec les Grecs Campaniens avait chassé les

1. Liv., VIII, 23.

Samnites de la Campanie; une guerre de montagnes, c'est-à-dire des attaques imprévues, des combats obscurs, quoique sanglants, des efforts héroïques sans résultats, remplacèrent la grande guerre des plaines. Les Romains y perfectionnèrent leur tactique, leurs armes, leur discipline. De cette lutte, ils sortirent les premiers soldats du monde. On a accusé la vanité romaine d'avoir multiplié les victoires des légions : pour une seule campagne, Tite-Live compte 53 000 morts et 31 000 prisonniers! Il y a une évidente exagération dans ces chiffres; mais c'est le propre des guerres de cette nature d'être interminables. Si les Samnites n'avaient qu'un petit nombre de villes murées, chaque rocher était pour eux une place forte. D'un autre côté, il était difficile que leurs bandes, formées de volontaires très-braves, mais fort peu disciplinés, ne fussent pas battues dans presque toutes les rencontres par ces troupes dont l'organisation était supérieure à tout ce que l'antiquité avait connu. Les deux armées étaient ce qu'étaient les deux peuples : l'un, confédération fragile, union précaire de tribus inaccoutumées à mettre en commun le conseil et l'action; l'autre, masse de 250 000 combattants, animés d'un même esprit, obéissant à une même impulsion; celui ci, force immense concentrée dans une seule main, au service d'un seul intérêt; celui-là, courage indomptable, mais divisé et poursuivant sans concert des buts différents.

Plusieurs villes obscures prises aux Samnites sur les bords du Vulturne, le pillage de quelques vallées, le soulèvement, puis la défaite des Vestins, sont les seuls événements connus pour ces premières années de la guerre. Mais la sécheresse des annales est tout à coup remplacée, en 324, par le brillant récit de la querelle du dictateur Papirius avec son maître de la cavalerie Rullianus. Coupable d'avoir, en l'absence du dictateur et malgré ses ordres, attaqué et vaincu les Samnites, Fabius aurait eu le sort du jeune Manlius, s'il n'avait échappé aux licteurs et ne s'était enfui à Rome, où le sénat et les tribuns intercédèrent pour lui.

Papirius résistait, au nom de la discipline violée et de l'autorité dictatoriale méconnue. Tout le peuple demanda grâce ; il céda aux prières, et de retour au camp, battit les Samnites, qui demandèrent la paix. On ne leur accorda qu'une trêve d'une année.

Cette même année, Alexandre mourut à Babylone. Plusieurs nations d'Italie lui avaient envoyé des ambassadeurs.

La trêve n'était pas expirée, que les Samnites avaient déjà repris les armes, encouragés par la défection d'une partie des Apuliens. Fabius rompit cette coalition par une victoire et, par la reprise de Lucérie, releva dans l'Apulie l'influence romaine. Les Samnites étaient donc refoulés à l'est comme à l'ouest dans leurs montagnes, et pas un allié, même dans la confédération marse, ne se prononçait pour eux. Ils demandèrent encore une fois la paix : ne pouvant livrer vivant l'auteur de la dernière rupture, Brutulus Papius, qui s'était donné la mort, ils envoyèrent à Rome son cadavre. Un refus réveilla leur énergie. Ils mirent à leur tête C. Pontius de Télésia, le fils de ce sage Hérennius, que Cicéron croyait l'ami d'Archytas et de Platon. Les deux armées consulaires étaient dans la Campanie. Pontius leur fait donner le faux avis que Lucérie, vivement pressée par toute l'armée samnite, allait ouvrir ses portes, si elle n'était promptement secourue. Dans leur zèle, les consuls oublièrent la prudence, et, tirant au plus court, s'engagèrent dans le défilé de Caudium. Tout à coup les ennemis paraissent, ferment les issues, et du haut des rochers qui dominent l'étroit passage, menacent les quatre légions d'une inévitable destruction. Il fallut traiter. « Tuez-les tous, disait Hérennius, le vieux père du général samnite, si vous voulez la guerre, ou renvoyez-les libres et avec leurs armes, si vous aimez mieux une paix glorieuse. » Pontius voulut jouir de son triomphe. Il les renvoya libres, mais déshonorés, la honte sur le front, et au cœur une haine implacable. Ce qui restait de 40 ou 50 mille Romains avait passé sous le joug, et à leur tête les deux consuls, Posthumius et Véturius, quatre légats, deux questeurs et

douze tribuns légionnaires[1]. Six cents chevaliers, livrés comme otages, répondirent de la paix jurée par les chefs de l'armée (321).

Pour l'orgueil national, cette humiliation était pire qu'une défaite. Ce fut dans la ville un deuil universel. Les consuls n'avaient pas repris leurs faisceaux. Deux fois on nomma un dictateur, et deux fois des présages sinistres forcèrent d'annuler l'élection. Valérius Corvus fit enfin, comme interroi, élever au consulat deux des plus grands citoyens de la république, Papirius et le plébéien Publilius Philo. Quand on délibéra dans le sénat sur le traité, Posthumius se leva et dit : « Le peuple romain ne peut être lié par un traité conclu sans son approbation; mais pour dégager la foi publique, il faut livrer aux Samnites ceux qui ont juré la paix. » L'intérêt public faisant taire tous les scrupules, le sénat parut croire que le sang de ces victimes volontaires rachèterait le parjure, même devant les dieux; et les consuls, les questeurs, les tribuns, enchaînés comme des esclaves, furent conduits, par les féciaux, à l'armée samnite[2]. Lorsqu'ils furent en présence de Pontius, « je suis Samnite maintenant, dit Posthumius, et, frappant du genou le fécial, je viole le caractère sacré d'un ambassadeur ; que les Romains vengent cet outrage, ils ont à présent un juste motif de guerre. — Est-il permis de se jouer ainsi des dieux, s'écria le général samnite indigné; remmenez vos consuls, et que le sénat tienne la paix jurée, ou qu'il renvoie ses légions aux Fourches Caudines. »

La fortune récompensa l'iniquité. Les Samnites, il est vrai, surprirent Frégelles, dont ils massacrèrent les défenseurs, malgré la capitulation, et soulevèrent Lucérie; mais le sénat, reprenant audacieusement l'offensive, envoya les deux consuls en Apulie, pour n'en sortir qu'a-

1. App., III, fr. 5, § 6, et Cic., *de Offic.*, III, 30; *de Sen.*, 12, parlent d'un combat. — 2. Cicéron justifie la rupture du traité : *injussu populi senatusque fecerant. De Off.*, III, 30; et il a raison. Un général qui s'est mis par sa faute dans le péril doit s'en tirer à ses risques, mais ne peut, pour se sauver, traiter sans son gouvernement.

près avoir donné à ces infidèles alliés une leçon sanglante. Publilius, à la tête des légions de Caudium, battit une armée dans le Samnium, et alla rejoindre, dans l'Apulie, Papirius, qui avait repoussé avec hauteur l'intervention des Tarentins, dispersé l'ennemi par une attaque impétueuse, et repris Lucérie. Il y avait trouvé les 600 otages, les armes et les enseignes perdues à Caudium, et avait fait passer sous le joug, à demi nus et sans armes, 7000 prisonniers samnites, avec leur chef, le noble et imprudent Pontius Hérennius (320).

Les succès de cette campagne sont une trop éclatante réparation des désastres de l'année précédente, pour qu'on ne suspecte pas ici la fidélité des Annales[1]. Il est hors de doute cependant que les opérations des Romains furent heureuses, que l'Apulie fut replacée dans leur alliance et les Samnites contraints de demander, en 318, une trêve de deux ans. Ainsi, depuis les premières hostilités, les Samnites n'avaient rien perdu. Mais Rome avait conquis deux provinces.

Pour un peuple confédéré, il y a plus de danger dans la résistance que dans l'attaque. Les Samnites s'étaient tenus jusqu'alors sur la défensive, et ils n'avaient éprouvé que des revers. Encouragés par le mécontentement croissant des Campaniens[2], auxquels le sénat venait d'envoyer un préfet chargé de surveiller et de contenir ces esprits mobiles, ils se décidèrent à porter la guerre sur le territoire romain. A l'expiration de la trêve, on apprit coup sur coup à Rome que Plistia, dans le voisinage de Frégelles, était prise et détruite, les colons de Sora massacrés, et Saticula, à quelques lieues de Capoue, entraînée dans une révolte. Un dictateur fut aussitôt envoyé contre Saticula pour arrêter la contagion de l'exemple. La place, étroitement bloquée, fut prise, après un inutile effort des Samnites pour traverser les lignes des Romains. L'année suivante, ils

1. Diod., XV, 72, dit que Lucérie ne fut reconquise qu'en 315. — 2. Nucerie venait de se révolter. Diod., XIX, 65.

attirèrent les deux armées consulaires, l'une vers Sora, l'autre du côté de l'Apulie, puis, appelant aux armes tous les hommes en âge de combattre, ils se jetèrent sur la Campanie, laissée sans défense. Fabius, nommé dictateur, accourut de Rome en toute hâte avec ce qu'il put ramasser de soldats, mais il ne dépassa pas les gorges de Lautules. Les Samnites l'y arrêtèrent par une défaite qui leur livra la Campanie ; le général de la cavalerie, Aulius, se fit tuer en couvrant la retraite (315).

Capoue et toutes les villes du pays des Aurunces firent défection[1] ; heureusement, dans le Latium rien ne bougea. Le sénat eut le temps de réunir des forces et de nouer des intrigues qui ouvrirent aux légionnaires les portes d'Ausona, de Minturnes et de Vescia, dont les habitants furent massacrés ; depuis cette guerre, le nom des Aurunces disparut de l'histoire[2]. Une armée nombreuse alla ensuite chercher les Samnites, non loin de Caudium, leur tua 30 000 hommes et rendit la Campanie aux Romains (314). Ovius et Novius, les chefs de la révolte de Capoue, se donnèrent la mort. Les Samnites, encore une fois rejetés dans l'Apennin, y furent enfermés à l'est et à l'ouest par une ligne de places fortes. Suessa-Aurunca, Intéramna du Liris, Casinum et dans l'Apulie Lucéria, reçurent des colonies romaines. Pour surveiller les corsaires tarentins, le sénat en envoya une aussi dans l'île Pontia. Cette mesure se rattachait à la récente création d'une flotte de guerre, et à la nomination de deux préfets maritimes[3].

V. De 311 à 303. — Depuis seize ans, les Samnites luttaient seuls ; les autres peuples à la fin s'émurent. La trêve avec les Tarquiniens allait finir, et les villes étrusques, qui n'entendaient plus gronder, de l'autre côté de l'Apennin, les bandes gauloises, voyaient avec effroi grandir à chaque campagne la fortune de Rome. Des émissaires

1. Diod., XIX, 76. Tite-Live est bien moins explicite. — 2. Liv., IX, 25 *Nullus modus cædibus fuit.... deleta Ausonum gens.* — 3. *Duumviri navales.* Liv., IX, 30.

samnites les entraînèrent; l'ancienne ligue se reforma. Tandis que les légions étaient retenues dans le Samnium, au siége de Bovianum, 50 ou 60 000 Etrusques vinrent cerner Sutrium, la forteresse qui couvrait par le nord les approches de Rome. Cette place emportée, ils étaient en quelques heures de marche au pied du Janicule. Depuis la bataille de l'Allia, le sénat conservait toujours deux légions dans la ville. Cette réserve essaya de débloquer Sutrium; une bataille indécise contint l'ennemi jusqu'à l'arrivée de renforts conduits par Fabius, le héros de cette guerre. La prise de Bovianum rendait disponible l'autre armée consulaire; le sénat voulait la diriger aussi vers la ville assiégée. Mais les Samnites se jetèrent sur l'Apulie : il fallut les y suivre. Fabius resta donc seul. Les lignes des Étrusques étaient trop fortes pour être enlevées, et ils refusaient d'en sortir. Fabius les y laisse, avertit le sénat de couvrir Rome par une armée de réserve; et, sans attendre peut-être un ordre qui renverserait son plan hardi, il traverse la forêt Ciminienne, qu'il a fait explorer par son frère, déguisé en berger toscan, dévaste les riches campagnes du centre de l'Étrurie et tue, près de Pérouse, 60 000 Étrusques ou Ombriens; trois des plus puissantes cités, Pérouse, Cortone et Arrétium demandent une trêve de trente ans. Sutrium était sauvée, et la confédération dissoute[1].

Cependant Marcius Rutilius, envoyé contre les Samnites, avait failli trouver de nouvelles Fourches Caudines; il ne s'était échappé du champ de bataille qu'à demi vaincu, et le Samnium menaçait d'un héroïque effort. D'ardentes prédications agitaient toute la montagne; les plus braves étaient appelés au serment de la loi sacrée. Le sénat recourut au plus habile, à celui qui avait réparé le désastre de

1. Diod., XX, 35. Suivant Tite-Live, la bataille eut lieu près de Sutrium au retour des légions d'Étrurie. Il exagère aussi singulièrement la terreur inspirée par la forêt Ciminienne, redoutée des commerçants comme toutes les *marches*, comme le *border* écossais, mais qu'une armée avait déjà traversée dans la guerre contre Vulsinies, en 390. Tarquinie elle-même est située au nord de la partie sud-ouest du *Ciminius Saltus*.

Caudium, au vieux Papirius[1]. L'âge avait appesanti son corps, courbé sa haute taille, glacé ses forces; ce n'était plus l'Achille romain, mais c'était toujours un des premiers généraux de la république. La nomination du dictateur appartenait à Fabius, et le consul n'avait pas oublié les ressentiments de l'ancien maître de la cavalerie. Il hésita tout un jour; le patriotisme à la fin l'emporta; et à minuit, loin de tout œil et de toute oreille profanes, il nomma Papirius. Junius Bubulcus, le conquérant de Bovianum, Valérius Corvus et un Décius furent ses lieutenants. L'armée samnite était prête. Nombre de ses guerriers avaient fait, devant les autels, au milieu de cérémonies imposantes, le serment solennel de vaincre ou de mourir; et portant leurs plus splendides vêtements de guerre, les uns des saies aux vives couleurs et des boucliers dorés, les autres des tuniques blanches et des boucliers d'argent, tous le casque surmonté d'une brillante aigrette, ils marchaient au combat, parés pour le sacrifice, comme pour le triomphe. Ils succombèrent; quand Papirius monta au Capitole, de longues files de chariots traversèrent la voie triomphale chargés des armes des *dévoués* samnites. On en décora les boutiques du Forum; et les alliés campaniens en rapportèrent dans leurs villes, comme de glorieux trophées (309).

Les craintes du sénat n'étaient pas encore dissipées; Papirius conserva toute cette année la dictature, et Fabius resta comme proconsul à la tête des légions d'Étrurie; il n'y eut point de comices consulaires. Les Ombriens battus, les Étrusques écrasés près du lac Vadimon et vaincus encore près de Pérouse révoltée, cette place occupée par une garnison romaine, les autres cités contraintes de demander la paix, et l'Étrurie enfin domptée : tels furent, en cette année, les services de Fabius[2]. Quand Décius, au retour du

1. Les Romains l'avaient nommé Cursor, comme Achille, et l'auraient, dit Tite-Live, opposé à Alexandre, s'il avait tourné ses armes vers l'Occident. — 2. Selon les fastes capitolins, en désaccord sur ce point avec Tite-Live et Diodore. Celui-ci ne parle pas non plus de toutes ces victoires de Fabius.

printemps, entra dans le pays, il n'y trouva que des peuples disposés à traiter.

Fabius était allé porter sa fortune, c'est-à-dire sa renommée et son énergique persévérance, dans le Samnium. La confédération marse avait sans doute fourni de nombreux volontaires aux Samnites, mais elle ne s'était pas ouvertement déclarée pour eux. Comme aux premiers jours de Rome, ses ennemis préparaient eux-mêmes ses victoires par leur défaut d'union; quand les Samnites furent affaiblis et les Étrusques accablés, les Marses et les Péligniens[1] s'aperçurent que leur cause était celle de toute l'Italie. Il était trop tard; Fabius les bat, soumet Nucérie, depuis sept ans révoltée, et, apprenant que son collègue Décius reculait devant un grand armement des Ombriens, il va le rejoindre, disperse l'armée ombrienne et reçoit la soumission de ses villes. Un nouveau proconsulat est pour lui l'occasion de nouvelles victoires; il cerne, près d'Allifæ, une armée samnite, et la force à mettre bas les armes sous les yeux des ambassadeurs tarentins, qui, dans l'illusion de leur orgueil, voulaient s'imposer comme médiateurs (308).

Parmi les prisonniers, se trouvèrent des Èques et des Herniques[2]. Une enquête ordonnée par le sénat poussa les derniers aux armes. Ils appelèrent à leur secours les Samnites qui firent de vains efforts pour s'ouvrir une route jusqu'au cœur du Latium. L'alarme avait gagné Rome, où quatre légions furent tenues prêtes à tout événement. Heureusement, Marcius battit les Herniques dans trois rencontres et força ce peuple de se remettre à la discrétion du sénat, qui enleva à ses villes, moins trois restées fidèles, leur indépendance municipale avec une partie de leur territoire[3]. De là, Marcius courut dégager son collègue Cornélius, blo-

1. Une expédition obscure contre les Salentins est aussi de cette époque. Liv., IX, 42. — 2. Liv., IX, 42. — 3. Liv., IX, 43. On leur donna le droit de cité sans celui de suffrage, avec défense d'avoir entre elles aucune relation. Les villes exceptées étaient Alatrium, Ferentinum, Verulæ. Elles conservèrent le *jus connubii et commercii* entre elles.

qué par les Samnites, et leur tua 30 000 hommes. Pendant cinq mois, les légions parcoururent le Samnium, brûlant les maisons et les fermes, coupant les arbres à fruits, tuant jusqu'aux animaux[1]. Au retour, Marcius eut le triomphe et l'honneur inusité d'une statue équestre (307).

Les Samnites tinrent encore pendant une campagne, malgré le ravage de leurs terres. La prise de leurs places fortes les obligea enfin à solliciter le terme d'une guerre qui avait duré plus d'une génération d'hommes. Ils conservèrent leur territoire et tous les signes extérieurs de l'indépendance; mais ils reconnurent la majesté du peuple romain. Les circonstances devaient expliquer ce que le sénat entendait par la majesté romaine[2].

Cette paix laissait les Èques exposés seuls à la colère de Rome. Depuis près d'un siècle, ce peuple si remuant s'était fait oublier. Refoulé par les invasions gauloises dans les montagnes, à l'ouest du lac Fucin, contenu par Tibur et Préneste, qui lui barraient la route du Latium, il n'avait pris aucune part à la guerre latine. Mais le sénat, se souvenant que des Èques avaient combattu à Allifæ dans les rangs samnites, envoya contre eux les légions revenues du Samnium. En cinquante jours, on leur prit et on brûla 41 places; puis on confisqua une partie de leurs terres, et on leur donna le droit de cité sans suffrage, ce qui les plaçait dans la condition de sujets. Cinq ans plus tard, la crainte, inspirée par la coalition gallo-samnite, les fit élever au rang de citoyens[3]. Une courte guerre avec les Marses, soulevés par l'établissement d'une colonie romaine à Carséoli, et un traité conclu avec les Vestins et les Picénins, sont les seuls événements des années suivantes. Rome plaçait ainsi toute une masse de peuples amis entre les Étrusques, les Gaulois et les Samnites, qu'elle avait vaincus, mais non désarmés.

1. Diod., XX, 90. C'est, dit Polybe, X, fr. 12, une coutume des Romains; ils veulent par là inspirer une plus profonde terreur. — 2. Tite-Live dit, IX, 45, *fœdus antiquum redditum;* et Den., τοὺς ὑπηκόους. — 3. Formation de deux nouvelles tribus : *Aniensis* et *Terentina*.

VI. De 300 à 290. — Rien, en effet, n'était encore décidé, et la paix n'était qu'une trêve, qu'un moment de repos, avant la lutte dernière. Entre Rome et les Samnites, ce n'était plus une rivalité de puissance, mais une question de vie ou de mort, car l'ambition romaine grandissant avec le succès, Appius venait de déclarer que le domaine de la république ne devait finir que là où finissait l'Italie. La guerre couvait donc partout, et les feux partiels qui éclataient, guerre contre les Èques, contre les Marses, et bientôt contre Arrétium, contre Narnia, annonçaient un nouvel embrasement. A Arrétium, la famille puissante des Cilnius appelait une armée romaine contre le peuple de cette ville. Les Cilnius et le peuple se réconcilièrent, dit Tite-Live ; mais je crains fort que cette union, apportée par l'étranger, n'ait eu lieu au profit de Rome ; qu'ici comme à Capoue, comme partout, l'aristocratie italienne n'ait vendu au sénat l'indépendance du peuple, pour sauver ses priviléges et son pouvoir[1]. Du moins ne peut-on expliquer l'étrange conduite des Étrusques dans cette dernière période de la guerre samnite que par des troubles intérieurs, par une déplorable rivalité d'un parti romain et d'un parti national, l'un voulant la paix, l'autre la guerre : de là des trêves sans cesse rompues, et des opérations mal conduites.

En 300, on trouve les consuls assiégeant la ville ombrienne de Néquinum (Narnia). Bâtie sur un rocher au-dessus du Nar, cette place commandait le passage de l'Ombrie dans la vallée du Tibre ; c'était une des positions militaires les plus importantes des environs de Rome. Le sénat se hâta d'y envoyer une garnison. Avec Carséoli et Alba Fucentia, colonisées peu de temps auparavant, elle complétait la ligne de défense dont la capitale du Latium s'était enveloppée[2].

1. .... *Pauci ex iis (nobilibus) justitia imperii romani capti, plures ita, si præcipuam operam navassent, potentes sese in civitatibus suis futuros rati*.... Liv. XLII, 30. — 2. Sutrium, Narnia, Carséoli, Alba Fucentia et les colonies de la vallée du Liris, Sora, Atina, Casinum, Intéramna, etc.

A Narnia, on avait trouvé des Samnites parmi les défenseurs de la place; leurs chefs préparaient un soulèvement général. Les Lucaniens avaient promis des secours, mais le parti romain l'emporta et fit livrer des otages. Les Picénins, vivement sollicités, renvoyèrent aussi le message au sénat; la confédération marse, fidèle à sa vieille jalousie, trahit encore une fois la cause commune. D'autres alliés s'offrirent: les Sabins, en paix avec Rome depuis un siècle et demi, ne voulurent pas abandonner à sa dernière heure un peuple frère. Les Étrusques étaient tout décidés. Quelques années auparavant ils avaient payé des Gaulois pour marcher sur Rome. Quand les barbares tinrent l'argent: « Ce n'est là que votre rançon, dirent-ils; pour vous aider contre les Romains, il nous faut des terres. » Les Ombriens avaient uni leur fortune à celle des Étrusques. Ainsi, la guerre allait s'étendre de la Cisalpine jusqu'au Brutium. A cette coalition mal unie, Rome opposait toutes les forces des peuples latins et campaniens, de la forêt Ciminienne au Silarus, et ce qui valait plus qu'une armée, l'unité de conseil et de direction.

La guerre commença aux deux extrémités à la fois: dans l'Étrurie et la Lucanie. Valérius Corvus, alors consul pour la sixième fois, fut chargé de la guerre étrusque; l'ennemi, effrayé par le nom seul d'un tel adversaire, laissa dévaster ses campagnes sans risquer une bataille (299). Dans la Lucanie, les Samnites avaient envoyé une armée pour relever leur parti. Rome les somma de la rappeler; les chefs samnites renvoyèrent les féciaux sans même les entendre. Le consul Fulvius marcha aussitôt sur Bovianum, battit l'ennemi plusieurs fois trompé par ses ruses et prit la ville, tandis que son collègue Scipion gagnait, près de Volaterra, une victoire sur les Étrusques (298). Ces succès furent moins grands sans doute qu'on ne nous les représente, ou le peuple voulut frapper, dès les premières campagnes, des coups décisifs, car il força, l'année suivante, Fabius Rullianus, qui sortait de l'édilité, après

avoir exercé sa célèbre censure, à accepter le consulat. Fabius n'y consentit qu'à la condition d'avoir pour collègue P. Décius. Contre toute attente, les Étrusques, qui ne voulaient point s'engager sérieusement avant l'arrivée des Gaulois, se tinrent sur la défensive, et les deux consuls purent marcher vers le Samnium. Vainqueurs, l'un à Tiferne, l'autre à Malévent, ils restèrent cinq mois dans cette province, dévastant méthodiquement le pays, arrêtant leurs légions dans les plus riches vallées, et n'en sortant qu'après avoir tout détruit. Décius prit ainsi dans le Samnium quarante-cinq campements, et Fabius quatre-vingt-six, que longtemps après on reconnaissait encore aux ruines et à la solitude des environs (297).

Cette dévastation systématique, continuée par Fabius l'année suivante, inspira aux Samnites une résolution désespérée. Quittant leur pays, qu'ils ne peuvent plus désfendre, ils se jettent, sous la conduite de Gellius Égnatius, en Étrurie, soulèvent les villes qui hésitaient encore, entraînent les Ombriens et appellent les Gaulois [1].

A Rome, les tribunaux se fermèrent, les affaires furent suspendues, on enrôla tous les hommes valides, jusqu'aux affranchis, et Volumnius fut rappelé du Samnium au secours de son collègue Appius, qui se dégagea par une victoire sanglante. Mais la Campanie était découverte ; d'autres Samnites s'y jetèrent. Volumnius, revenu en toute hâte dans sa province, y battit l'ennemi et délivra 7400 prisonniers. Cette victoire diminua les terreurs de la ville, où on la célébra par des prières publiques.

Cependant Appius restait dans une position dangereuse : en face de lui, le Samnite Égnatius animait de son activité et de sa haine cette coalition de tous les peuples du nord de la Péninsule, faisant taire les rivalités, prêchant l'union, et guidant dans les défilés de l'Apennin les terribles Sénons. L'année 295 allait voir de grands événements ; aussi tous

1. Tite-Live, X, 21. Ainsi les Vendéens passèrent la Loire pour soulever la Bretagne, le Maine et la Normandie.

les suffrages portèrent Fabius et Décius au consulat. Des précautions extraordinaires témoignèrent de l'imminence du péril. 90000 hommes au moins, divisés en cinq armées, furent mis sur pied : l'une envahit le Samnium, tandis que, sous le nom de colonies, deux garnisons occupèrent Minturnes et Sinuessa pour défendre la Campanie et la ligne du Liris; une autre armée, campée au pied du Janicule, couvrit la ville; la troisième, établie auprès de Falérie, en défendit les approches; la quatrième, commandée par Scipion, prit position sur le territoire des Camertins, d'où elle surveilla les mouvements des Gaulois; la cinquième enfin, formée des légions consulaires, tint la campagne. Quand Fabius en vint prendre le commandement, Appius la tenait enfermée dans un camp dont il augmentait chaque jour les défenses. Le nouveau général s'indigne de ces précautions qui effrayent le soldat, fait arracher les palissades et reprend l'offensive. Cependant les Gaulois attaquent une légion postée par Scipion près de Camérinum, tuent jusqu'au dernier homme, et, le passage de l'Apennin forcé, se répandent dans la plaine, portant à leurs selles ou au bout de leurs piques les têtes sanglantes des légionnaires. Si les vainqueurs opèrent leur jonction avec les Ombriens et les Étrusques, c'en est fait sans doute de l'armée consulaire; mais Fabius rappelle, par une diversion, les Étrusques à la défense de leurs foyers, et court chercher l'armée gallo-samnite dans les plaines de Sentinum. Le choc fut terrible; les chariots de guerre des barbares mirent en fuite la cavalerie romaine et rompirent la première ligne des légions. 7000 Romains de l'aile gauche, commandée par Décius, avaient déjà péri lorsque le consul se dévoua, à l'exemple de son père. « Que devant moi, s'écria-t-il après avoir prononcé la formule sacrée, que devant moi se précipitent la terreur et la fuite, le sang et la mort, le courroux des dieux du ciel et des enfers! Qu'un souffle de destruction anéantisse les armes et les enseignes ennemies! » Et il se lança au plus fort de la mêlée. Le sacrifice du premier Décius avait troublé les légions latines ; mais les Gaulois

étaient inaccessibles à ces terreurs religieuses, et cette mort du consul ne fit qu'animer leur courage. L'aile gauche tout entière eût été écrasée si Fabius, vainqueur des Samnites, ne fût accouru. Entourés de toute part, les barbares reculèrent sans désordre ; et, abandonnant une cause où ils n'étaient qu'auxiliaires, ils regagnèrent leur pays. 25 000 cadavres gaulois et samnites couvraient le champ de bataille, 8000 prisonniers restaient entre les mains des Romains ; Égnatius avait péri ; 5000 Samnites seulement purent rentrer dans leurs montagnes. Fabius battit encore une armée sortie de Pérouse, puis alla triompher à Rome. Derrière son char, les soldats chantaient les louanges de Décius ; c'était la justice du peuple.

La coalition était dissoute. Il restait à accabler successivement ceux qui en avaient fait partie, et dont le sénat n'oubliera pas les noms. Mais les Samnites, malgré tant de défaites, se trouvèrent encore redoutables [1]. Comme un lion frappé à mort, ce peuple indomptable ne périt pas sans faire de cruelles blessures. Dès l'année suivante, ils battirent un consul. Dans une autre rencontre, Attilius Régulus se vit si près d'une défaite, qu'il voua un temple à Jupiter Stator, et l'hiver venu, les Romains n'osèrent demeurer dans le Samnium. Une diversion des Étrusques était restée sans résultats heureux : le collègue d'Attilius leur avait imposé une trêve de quarante ans.

La guerre allait se concentrer dans l'Apennin. Le fils de Papirius y fut envoyé avec Sp. Carvilius. Comme quinze ans auparavant, les chefs samnites appelèrent la religion au secours du patriotisme et de l'union. Le vieil Ovius Paccius réunit près d'Aquilonie 40 000 guerriers. Au centre du camp était une tente en toile de lin, au milieu de cette tente un autel, autour de l'autel des soldats, l'épée nue. Après de mystérieux sacrifices, on introduisit les plus braves, mais un à un, comme autant de victimes [2]. Et chaque guerrier,

1. *Dura illa pectora.* Liv. — 2. *Nobilissimum quemque genere factisque.... magis ut victima*, etc. Liv., X, 38.

répétant les rédoutables imprécations de Paccius, se dévoua, lui, les siens et toute sa race à la colère des dieux s'il révélait ces mystères ou refusait de suivre partout ses chefs, s'il fuyait du combat ou s'il ne tuait lui-même les fuyards. Quelques-uns refusèrent et furent égorgés. Sur leurs cadavres, mêlés à ceux des victimes, les autres jurèrent. Puis, de ceux-là, les généraux en nommèrent dix qui choisirent à leur tour dix guerriers, et ainsi de suite, jusqu'à 16 000 : ce fut la légion du Lin, dont tous les soldats, couverts d'armes éclatantes et de casques aux flottantes aigrettes, étaient les plus braves et les plus nobles guerriers du Samnium. Ils tinrent parole : 30 000 Samnites restèrent sur le champ de bataille d'Aquilonie, où Papirius avait montré les talents de son père.

Une défection des Falisques appela Carvilius en Étrurie ; peu de jours suffirent pour faire reculer les Étrusques, toujours ennemis de Rome, et redoutant toujours un combat décisif. Les Falisques donnèrent une année de solde à l'armée et 100 000 livres pesant de cuivre (293). A son triomphe, Papirius fit porter 2 033 000 livres pesant de cuivre proenant de la vente des prisonniers, et 1330 livres pesant d'argent pris dans les villes et les temples. Carvilius, de son côté, déposa dans le trésor 390 000 livres de cuivre, distribua à chaque soldat 102 as, et le double aux centurions et aux chevaliers. Du reste de son butin, il bâtit le temple de Fors Fortuna; les armes prises sur le champ de bataille furent distribuées aux colonies et aux alliés comme trophées ; et de la part qui lui échut, il fit fondre une statue colossale de Jupiter, qu'il plaça sur le haut du Capitole, d'où elle dominait toute la ville et les campagnes [1].

A voir cet immense butin pour une seule campagne, et les massacres du champ de bataille, et les ventes d'esclaves après la victoire, on comprend la dépopulation et la misère

1. Ici finit la première décade de Tite-Live ; nous ne le retrouverons qu'en 220.

qui suivaient partout les légions. Après un demi-siècle d'une telle guerre, le Samnium devait être bien épuisé, et des hommes qui l'avaient vue commencer, bien peu sans doute vivaient encore. Il en restait un cependant qui, du fond de la retraite où les reproches peut-être de ses concitoyens le tenaient enfermé, suivait avec désespoir ces désastres répétés : c'était le héros des Fourches Caudines, l'homme qui avait cru à la foi romaine. Les Samnites l'appelèrent à leur tête pour leur dernier effort, et Pontius Hérennius reparut victorieux, au bout de vingt-neuf ans, dans les plaines de la Campanie. Le fils du grand Fabius, Fabius Gurgès, osa l'attaquer, et fut battu; mais son père obtint du sénat d'aller lui servir de lieutenant. Le vainqueur de Pérouse et de Sentinum frappa le dernier coup de cette guerre. 20 000 Samnites périrent; leur chef fut fait prisonnier. Fabius Gurgès triompha; son père suivait à cheval, et derrière eux, Pontius marchait enchaîné. Quand le triomphateur quitta la voie Sacrée pour monter au Capitole, les licteurs entraînerent Pontius vers la prison d'Ancus[1]. Ils allaient, l'un remercier les dieux, l'autre livrer sa tête au bourreau[2]. Deux siècles plus tard, le Romain qui connut le mieux la justice, l'âme la plus douce, parlait encore des supplices dûs aux vaincus[3]. La guerre antique était un duel sans merci.

Une année encore, les légions poursuivirent les débris des armées samnites, jusqu'à ce que Curius arracha enfin à ce peuple l'aveu de sa défaite. Un traité, dont nous ignorons les clauses, les rangea parmi les alliés de Rome (290). Pour les contenir, Vénouse, entre le Samnium et Tarente, fut occupée par une colonie de 14 000 hommes.

Nous ne connaissons pas mieux les opérations de Curius dans la Sabine. Il est dit seulement que les Sabins payèrent d'une partie considérable de leurs terres l'assistance qu'ils

1. Le Tullianum. *Voy.* dans Sall., *Cat.* 55, la description du lieu où se faisait l'exécution. — 2. Liv., *Épit.*, XI. Zonar., VIII, 2. Val. Max., V, 7. — 3. Cic., *in Verr.*, act. II, V, 30. *Supplicia quæ debentur victis.*

avaient si tardivement donnée aux Samnites. A son retour, après avoir pénétré jusqu'à l'Adriatique, Curius dit ces mots, qui montrent comment Rome conduisait une guerre : « J'ai conquis tant de pays, que ces régions ne seraient plus qu'une immense solitude, si j'avais pour les peupler moins de prisonniers. J'ai soumis tant d'hommes, que nous ne saurions les nourrir, si je n'avais conquis tant de terres. » Aussi distribua-t-il à tous les citoyens sept arpents. Pour lui-même, il ne voulut pas accepter d'autre récompense. Les Sabins eurent le droit de cité sans suffrage; mais Réate, Nursia, et peut-être Amiternum restèrent de simples préfectures [1]. Castrum et Hadria, sur l'Adriatique, furent colonisées. Curius triompha deux fois dans la même année. Cet honneur, jusque-là sans exemple, et le respect qui s'attacha à son nom, annoncent de grands services. La véritable guerre du Samnium était finie.

C'est avec fatigue [2], mais aussi avec admiration et d'involontaires regrets que nous avons suivi les nombreux incidents de cette résistance désespérée, et cette lente agonie d'un peuple jeune et brave. L'audace, l'héroïsme, l'amour de la patrie, rien ne lui manqua; rien, si ce n'est l'union qui fait seule les peuples forts. Pour monter au rang glorieux des nations, il faut quelquefois sacrifier de précieuses, mais énervantes libertés. Dans les camps mêmes, le Samnite n'oubliait pas la sauvage indépendance de ses montagnes. A Aquilonie, pour obtenir une dernière fois son obéissance [3], les chefs avaient été forcés d'appeler au secours de leur autorité les plus redoutables mystères de la religion. Par là le Samnium périt et mérita de périr; car sa

1. Pl., XVIII, 4. Fest., s. v. *Præfectura*. Aur. Vict., VIII, 33. Paterc., I, 14. La longue paix dont la Sabine avait joui, avait enrichi ses habitants. Ce fut depuis les conquêtes de Curius que les Romains, dit Strabon, connurent l'opulence. — 2. *Quinam sit ille, quem non pigeat longinquitatis bellorum scribendo legendoque, quæ gerentes non fatigaverunt?* Liv., X, 31. — 3. *Jurare cogebatur diro carmine in exsecrationem capitis,... nisi isset in prælium quo imperatores duxissent.... quidam abnuentes obtruncati....* Liv., X, 38.

victoire n'aurait arraché ni l'Italie, ni le monde au chaos, d'où Rome sut les tirer.

VII. De 285 à 280. — Le Latium, la Campanie, l'Apulie et le Samnium subissaient la domination ou l'alliance de Rome. Mais au nord les Étrusques étaient hostiles, et les Gaulois avaient vite oublié leur défaite de Sentinum. Au sud, si la nation samnite avait posé les armes, il restait encore des bandes qui rejetaient toute paix avec Rome, et qui allèrent chercher des auxiliaires dans les âpres montagnes des Calabres. Là s'étendaient d'immenses forêts, où il s'était peu à peu formé un peuple nouveau que les Grecs et les Romains nommaient dédaigneusement des esclaves révoltés, des Brutiens. Grecs, Lucaniens, tous voyaient avec effroi la domination romaine s'approcher d'eux; Tarente surtout, qui montrait un dépit croissant des succès de Rome, et qui se fit l'âme d'une coalition nouvelle. Mais l'union était impossible entre tant de peuples, et il n'y eut qu'un instant de danger sérieux, au nord, de la part des Étrusques.

Arrétium, grâce sans doute aux Cilnius, était restée fidèle; les Étrusques, soutenus par des auxiliaires sénons, vinrent l'assiéger. Une armée courut au secours de la place; le préteur Métellus, qui la commandait, sept tribuns et 13 000 légionnaires restèrent sur le champ de bataille[1]. Le sénat se plaignit au conseil des Sénons. Ses députés furent massacrés, et la nation entière se joignit aux Étrusques. A ces nouvelles, le consul Dolabella traversa sans bruit la Sabine, et entra par le Picénum sur le territoire sénon; il brûla les villages, tua les hommes, vendit les enfants et les femmes, et ne quitta le pays qu'après en avoir fait un désert[2]. Dans le même temps, son collègue écrasait en Étrurie l'armée combinée. Les Boïes s'alarmèrent de cette extermination de tout un peuple gaulois. Ils franchirent l'Apennin et entraînèrent

1. Polyb., II, 19. Oros., III, 22. — 2. Les Romains se vantèrent : *ne quis exstaret in ea gente quæ incensam a se Romam urbem gloriaretur*, Flor., I, 18, et l'on prétendit que Drusus avait rapporté au Capitole la rançon de Rome retrouvée dans le trésor des Sénons, Suéton. *in Tib.*, 3.

une nouvelle armée étrusque jusqu'au lac Vadimon. Une désastreuse défaite les y attendait[1]. L'année suivante, ils firent la paix (282). Pendant deux ans encore, quelques villes étrusques obligèrent le sénat à envoyer de ce côté les légions. La victoire de Coruncanius sur les Vulsiniens mit fin à cette guerre toujours mollement soutenue. Le sénat laissa au temps et aux amis qu'il avait dans chaque ville le soin de lui livrer sans combat la liberté étrusque.

Durant ces opérations dans le nord, les hostilités avaient été vivement conduites au sud ; la ville grecque de Thurium avait imploré le secours de Rome contre les Lucaniens, qui chaque été ravageaient ses campagnes. Une première expédition contre eux paraît être restée sans résultats ; mais en 282 Fabricius les battit avec leurs alliés en plusieurs rencontres, et s'ouvrit la route jusqu'à Thurium, qu'il débloqua, et où il laissa garnison. A son retour, il mit dans le trésor 400 talents ; avec le reste du butin, il fit de larges gratifications à ses troupes, et restitua aux citoyens ce qu'ils avaient payé cette année pour la taxe militaire. De si productives campagnes faisaient aimer la guerre ; l'ambition des grands, l'activité des pauvres y trouvaient également leur compte.

La coalition était rompue, mais Tarente allait allumer une guerre plus dangereuse.

VIII. De 280 à 272. — Nous touchons au moment décisif où Rome et la Grèce vont se rencontrer. La Grèce était alors mourante, et sa fin marquait qu'une nouvelle période de la vie de l'humanité était accomplie. En laissant au génie individuel tout son essor, en ne l'enchaînant ni par les liens du sacerdoce, ni par ceux d'une aristocratie ombrageuse, la Grèce avait créé l'art et la science : mais aussi de l'excès de la liberté était née l'anarchie sociale. Les Grecs furent un grand peuple ; l'Europe leur doit sa

1. App. Samn., fr. VI. *Gallic.*, XI. Polyb., II, 20.

civilisation; jamais ils ne furent un grand État. C'est pour cela que d'autres héritèrent de leurs travaux. Rome représente un second âge du monde européen; c'est la virilité après la jeunesse, le peuple de l'action après le peuple de la pensée, l'ambition après l'enthousiasme, la discipline et l'ordre après la liberté et l'anarchie. Platon et Aristote[1], traçant l'idéal d'une cité grecque, y admettent à peine quelques milliers de citoyens, et condamnent jusqu'à la fécondité des femmes. Rome fait, de ses ennemis mêmes, des citoyens, et prépare ses sujets à le devenir. Aussi sa prospérité durera-t-elle des siècles; celle des villes grecques quelques années à peine. Sparte succède à Athènes, Thèbes à Sparte, la Macédoine à toutes les trois. Puis, Alexandre mort, et avec lui ses vastes desseins, de l'Indus à l'Adriatique un immense désordre ébranle son empire; confusion sans grandeur, chaos d'où la vie ne doit pas sortir! La moralité s'éteint; les nationalités s'oublient; tous combattent contre tous pour un peu d'or ou de pouvoir; la guerre devient un métier comme en Italie, comme en Allemagne, aux plus désastreuses époques de leur histoire : et quelques soldats mercenaires donnent ou ôtent les couronnes.

Cette décadence générale de la race grecque avait atteint la Sicile et la Grande-Grèce. En Sicile, l'éclatante domination d'Agathocles venait de finir, et partout de petits tyrans s'élevaient[2]: Hicétas à Syracuse, Phintias à Agrigente, Tyndarion à Tauroménium, Héraclides à Léontium, etc. A l'ouest, Carthage s'affermissait; au nord, les mercenaires d'Agathocles s'emparaient de Messine par trahison, en massa-

1. Platon ne veut pas plus de 5040 citoyens. *Lois*, V. Il faut exposer, dit-il, les enfants nés de parents pervers ou trop âgés, les enfants naturels ou venus difformes; il n'en faut pas surcharger la république. Aristote demande qu'on fixe le nombre des mariages, et celui des enfants que chaque ménage élèvera. Si la loi du pays défend, dit-il, d'exposer les enfants, qu'on fasse avorter les femmes. *Rep.*, *V; Polit.*, VII, 16. Il veut que le nombre des citoyens soit tel qu'ils puissent tous se connaître, *ibid.*, VII, 4. Ailleurs il parle des moyens employés par les Crétois pour arrêter l'accroissement de la population. *Pol.*, II, 10. *Voy.* ci-dessous, p. 287, note 1. — 2. Diod., fragm. XXII, 2, 11.

craient les habitants, moins les femmes; et de là étendaient leurs courses sur l'île entière jusqu'à Géla, jusqu'à Camarine, qu'ils pillaient[1]. Au delà du détroit, Rhégium, si durement traitée par Denys l'ancien; Locres, ruinée par son fils; Métaponte, presque détruite par Cléonyme et Agathocles; Thurium, qui avait remplacé Sybaris sans retrouver sa puissance; Crotone, prise trois fois par Agathocles et Denys; toutes cernées par les Lucaniens et les Brutiens, vivaient misérablement au milieu de continuelles alarmes. Tarente faisait exception[2]; mais ces Doriens, devenus les plus riches marchands de l'Italie, étaient tombés dans une dissolution de mœurs qui les rendait incapables de soutenir une lutte sérieuse; cependant ils avaient l'orgueil que donne la richesse, et s'indignaient des victoires de la cité barbare des bords du Tibre.

Le sénat avait adjoint à la garnison romaine de Thurium une escadre de dix galères pour croiser dans le golfe. Un jour que le peuple de Tarente était assemblé au théâtre, en face de la mer, les vaisseaux romains se montrèrent à l'entrée du port. Un démagogue, Philocharis, s'écrie que, d'après les anciens traités, les Romains n'ont pas le droit de dépasser le cap Lacinien. Les Tarentins courent à leurs navires, attaquent les galères romaines, en coulent quatre, en prennent une autre dont ils massacrent l'équipage, et, enhardis par ce facile succès, vont chasser de Thurium la garnison romaine. Bientôt un ambassadeur romain se présente, demandant réparation; il est accueilli par des huées et d'ignobles insultes; un bouffon ose couvrir de fange la toge de l'ambassadeur. « Riez, dit Posthumius, riez maintenant, c'est votre sang qui lavera ces taches (282). »

Cependant le sénat ne commença qu'avec répugnance

1. Diod., fr. XXXIII, 2. — 2. Tarente était le seul port de cette côte; Crotone n'avait qu'un mouillage d'été. Polyb., X, fr. I. La principale industrie de Tarente était la fabrication et la teinture des draps. De là ses relations avec les Samnites, dont elle achetait les laines. Ceux-ci lui prenaient en échange du sel, du poisson et des objets manufacturés. *Cf.* Strabon, V, p. 259.

cette nouvelle guerre. Les Étrusques tenaient encore tête aux légions. Des bandes armées parcouraient le Samnium, et il fallait punir les Lucaniens de leurs attaques répétées contre Thurium. On prévoyait d'ailleurs que les Tarentins iraient chercher en Grèce des auxiliaires. La discussion dura plusieurs jours. Le parti de la guerre enfin l'emporta; et le consul Æmilius marcha par le Samnium contre Tarente. Avant d'attaquer, il offrit encore la paix; les grands l'acceptaient, le parti populaire rejeta toutes les propositions et appela Pyrrhus.

Neveu d'Olympias, et fils d'Éacides, roi d'Épire, Pyrrhus était le plus habile peut-être de tous ceux qui se portaient pour héritiers d'Alexandre. Mais éprouvé par les fortunes les plus diverses, ayant deux fois déjà perdu et regagné son royaume, conquis et abandonné la Macédoine, il avait conservé de ces vicissitudes une ambition inquiète qui le jeta toute sa vie d'une entreprise dans l'autre. A Ipsus, il avait combattu pour Antigone contre Séleucus, Lysimaque et Ptolémée. L'Asie restant à ceux-ci, il rêva la conquête de Rome, de la Sicile et de Carthage; il voulait être l'Alexandre de l'Occident. La suite manqua toujours à ses desseins, et il vécut et mourut moins en roi qu'en aventurier. Du reste, brillant d'esprit et de courage, comme son cousin Alexandre; comme lui aimé des siens jusqu'au plus entier dévouement. Enfant gâté de la fortune, qui tant de fois lui sourit et le délaissa. Cœur droit, ouvert à tous les nobles sentiments, et que l'histoire à la fois aime et condamne. Quand il vit Fabricius, il voulut l'avoir pour ami; quand il connut les Romains, il voulut les avoir pour alliés; et jamais il ne rougit d'avoir été vaincu par eux[1].

Les Tarentins ne lui épargnèrent ni les présents, ni les promesses. Il devait trouver en Italie 350 000 fantassins et

1. On sait l'inscription qu'il plaça dans le temple de Jupiter, à Tarente. Oros., IV, 1.

20 000 chevaux. Malgré les avertissements du Thessalien Cinéas, son ami, Pyrrhus accepta, et fit aussitôt partir Milon avec 3000 hommes, pour occuper la citadelle de Tarente. Durant l'hiver, il prépara un armement considérable : 20 000 hommes de pied, 3000 cavaliers, 2000 archers, 500 frondeurs et 20 éléphants. Dans la traversée, une tempête dispersa la flotte et faillit briser le vaisseau royal sur la côte des Messapiens.

Arrivé à Tarente, Pyrrhus ferma les bains et les théâtres, força les citoyens de s'armer, et les exerça sans pitié, comme ses mercenaires. La ville des plaisirs était devenue une place de guerre. Beaucoup de Tarentins s'enfuirent (280).

A Rome, on ne voulut pas entrer en campagne avant d'avoir solennellement déclaré la guerre à Pyrrhus; mais l'Épire était loin, le temps pressait. On s'en tira comme à Caudium, par un subterfuge : un déserteur Épirote acheta un champ, et sur ce champ les féciaux accomplirent sérieusement les cérémonies religieuses. La lettre de la loi était exécutée : les dieux devaient se tenir pour satisfaits; la conscience publique n'en demandait pas davantage. On fut heureusement plus sérieux pour les préparatifs. Les consuls enrôlèrent, comme dans les dangers extrêmes, tous les hommes valides, même des prolétaires. Le droit de cité, récemment accordé à plusieurs peuples, les colonies répandues dans la Campanie, le Samnium et l'Apulie, où 14 000 hommes occupaient Vénusia, et les garnisons mises dans les places avancées, à Locres, à Rhégium, assuraient la fidélité des alliés. Pour éloigner d'eux la vue dangereuse des enseignes ennemies, Lævinus marcha au-devant du roi jusque sur les bords du Siris. Vainement Pyrrhus voulut négocier, se réduisant au rôle de médiateur; les Romains repoussèrent toute proposition : ils ne voulaient, ils ne pouvaient déjà plus admettre qu'un étranger intervînt dans les affaires de l'Italie. Ce fut auprès d'Héraclée que se livra la première bataille. Les éléphants, que les Romains ne connaissaient pas, jetèrent le désordre dans leurs rangs; ils laissèrent

15 000 hommes sur le champ de bataille. Mais Pyrrhus en avait perdu 13 000[1]. « Encore une pareille victoire, disait-il, et je retourne sans armée en Épire. » Lui-même il avait failli être tué par le Frentan Vulsinius, et un de ses officiers, auquel il avait fait prendre ses armes et son manteau royal, était tombé percé de coups.

Cette difficile victoire, les dangers mêmes qu'il avait courus, et ce qu'il apprit de Rome, inspirèrent au roi grec une estime sérieuse pour ces barbares, dont l'ordonnance était si savante. Il avait compté, en passant l'Adriatique, sur une guerre facile, et il trouvait les plus redoutables adversaires ; sur de nombreux auxiliaires, et les Italiens l'avaient laissé combattre seul à Héraclée. Après cette bataille, Locres lui ouvrit ses portes ; la légion campanienne, en garnison à Rhégium, massacra les habitants de cette ville et prit leur place ; des Lucaniens, des Samnites accoururent à son camp ; mais il y avait loin de là aux 370 000 hommes promis. Pyrrhus renouvela ses premières offres : laisser libres Tarente et tous les Grecs d'Italie, rendre aux Samnites, aux Apuliens, aux Lucaniens et aux Brutiens les villes et les terres que les Romains leur avaient enlevées. En échange, il offrait son alliance et la rançon de ses prisonniers. Cinéas, dont l'éloquence avait, disait-on, gagné plus de villes à Pyrrhus que la force des armes, fut chargé de porter à Rome ces propositions. Il avait des présents pour les sénateurs et de riches étoffes pour leurs femmes. Mais il ne trouva personne qui se laissât gagner. Cependant le sénat inclinait à la paix. Le vieil Appius, maintenant aveugle[2], l'apprend et s'indigne. Il se fait porter à la curie, parle vivement contre ce qu'il appelle une lâcheté, et termine par ces mots, qui devinrent pour l'avenir la règle de conduite du sénat : « Que Pyrrhus sorte d'Italie, et l'on verra ensuite à traiter avec lui. » Cinéas reçut l'ordre de quitter Rome le jour même. Sous ses yeux, deux légions

1. Ce sont les chiffres, probablement exagérés, de Denys ; le contemporain Hiéronyme ne disait, d'après les commentaires écrits par Pyrrhus, que 7000 d'un côté, 4000 de l'autre. — 2. Cic., *de Sen.*, VI, 11.

s'étaient formées de recrues volontaires. La vue de cette grande ville, de ces mœurs austères, de ce zèle patriotique, frappa d'admiration ce Grec, élevé au milieu des basses intrigues, de la vénalité et de la décadence de son pays. « Le sénat, disait-il au retour, m'a paru une assemblée de rois. Combattre avec les Romains, c'est combattre avec l'Hydre [1]. Leur nombre est infini, comme leur courage. »

Pyrrhus tenta un coup de main hardi. Il part de la Lucanie, évite Lævinus, qui couvre Naples et Capoue, se jette dans la vallée du Liris, enlève en passant Frégelles, Anagnie, Préneste, et pousse ses avant-postes jusqu'à six lieues de Rome; mais autour de lui rien ne bouge, pas une ville ne fait défection, et Lævinus se rapproche; Coruncanius, qui vient de signer la paix avec les Étrusques, ramène d'Étrurie une autre armée consulaire. Dans la ville, de nouvelles légions s'exercent.

Avant que ce cercle menaçant se fermât sur lui, Pyrrhus s'échappa avec son butin, et retourna hiverner à Tarente. Les légions prirent aussi leurs quartiers d'hiver, excepté celles qu'il avait battues à Héraclée. En punition de leur défaite, elles durent rester sur le territoire ennemi, vivant de ce qu'elles pouvaient y enlever.

Le sénat se décida cependant à racheter les prisonniers. C'étaient pour la plupart des cavaliers que leurs chevaux, effarouchés par les éléphants, avaient désarçonnés. Ils appartenaient d'ailleurs aux meilleures maisons de la ville. Trois commissaires allèrent traiter de leur rachat ou de leur échange, Æmilius Papus, Corn. Dolabella et Fabricius, le héros des légendaires que nous sommes forcés de suivre pour cette période, où Denys et Tite-Live nous manquent, et où nous n'avons pas encore Polybe. Pyrrhus refusa, mais par estime pour Fabricius, qu'il tenta vainement de gagner, il permit à ses prisonniers d'aller célébrer à Rome les saturnales. Pas un ne manqua de revenir. Au printemps de l'an 279, il reprit les hostilités dans l'Apulie, et assiégea

1. Eutrop., II. *Non hydra secto corpore firmior*, etc., et la belle comparaison *Duris ut ilex*.... Hor. IV, 4.

Asculum, que les deux consuls, Sulpicius Saverrio et P. Décius, se décidèrent à sauver par une bataille. Le bruit courut bientôt dans les deux armées que Décius imiterait l'exemple de son père et de son aïeul. Le roi donna à ses troupes la description du costume qu'aurait le consul, et commanda qu'on le saisît vivant et sans blessure. En même temps, il avertit les généraux romains qu'après la bataille il livrerait le *dévoué* à une mort ignominieuse, comme pratiquant des maléfices et faisant une guerre déloyale[1]. Décius réussit cependant à se faire tuer. Les Romains n'en furent pas moins battus, comme ils pouvaient l'être toutefois, c'est-à-dire en ne livrant qu'une victoire chèrement achetée. Durant l'action, les propres alliés de Pyrrhus avaient pillé ses bagages. Cette guerre était décidément pour lui trop sérieuse et trop lente. Il ne chercha plus qu'un prétexte d'en sortir avec honneur. Fabricius l'ayant averti que son médecin Philippe voulait l'empoisonner, il renvoya tous ses prisonniers sans rançon[2]. Après cet échange de bons procédés, il était difficile de se battre. Aussi laissant Milon dans la citadelle de Tarente et son fils Alexandre à Locres, il passa en Sicile, où les Grecs l'appelaient contre les Mamertins et les Carthaginois.

Ceux-ci avaient récemment envoyé à Ostie une flotte de 120 galères, offrant au sénat de l'aider contre Pyrrhus. Les sénateurs avaient refusé, tout en renouvelant l'ancienne alliance. Les deux républiques semblaient avoir alors les mêmes intérêts, du moins elles luttaient contre les mêmes ennemis : l'une contre les Grecs d'Italie, l'autre contre ceux de Sicile. Les Carthaginois assiégeaient encore une fois Syracuse. C'est au secours de cette ville que le gendre d'Agathocles[3] était appelé. Il la débloqua, et refoula de poste en poste les Africains jusqu'à Lilybée qu'il ne put leur enlever. Là, comme en Italie, après les premières vic-

1. Zonar., VIII, 5. — 2. Ces détails tranchent trop fortement avec le caractère des guerres qui précèdent ou qui suivent, et avec les mœurs antiques, qui n'ont rien de chevaleresque, pour n'être pas très-suspects. — 3. Pyrrhus avait épousé sa fille Larissa ou Lanessa. Diod., XXII, 14.

toires, vinrent la mésintelligence avec les alliés et l'ennui d'une guerre qui ne finissait pas. Pyrrhus avait perdu Cinéas. Poussé par ses nouveaux conseillers à des mesures de violence, il punit sévèrement quelques perfidies, et aliéna par ses hauteurs les Siciliens, auxquels il voulait donner son fils pour roi. Cependant il lui restait bien peu de ses vétérans épirotes, les plus braves avaient péri à Héraclée, à Asculum, et dans les combats contre les Carthaginois. Avec une armée de mercenaires grecs et barbares, il ne se sentit point assez fort contre la haine des Siciliens. Les prières des Italiens, vivement pressés par Rome, le décidèrent; et il laissa encore une fois son entreprise inachevée.

Chaque année, depuis son départ, avait été marquée, pour les Romains, par des succès. En 278, Fabricius avait battu les Lucaniens, les Brutiens, les Tarentins, les Salentins, et fait entrer Héraclée dans l'alliance de Rome. En 277, Rufinus et Bubulcus avaient achevé la dévastation du Samnium et forcé ce qui restait de population à chercher, comme les bêtes fauves, un asile dans les forêts et sur la cime des plus hautes montagnes. De là Rufinus était allé prendre Crotone et Locres. L'année suivante, nouvelle victoire de Fabius Gurgès sur tous ces peuples, qui rappelèrent Pyrrhus. Au passage du détroit, les Carthaginois battirent sa flotte et prirent sa caisse militaire; puis il rencontra les Mamertins qui l'avaient devancé en Italie, et au travers desquels il fallut s'ouvrir un passage. Un d'eux, d'une taille gigantesque, s'acharnait à sa poursuite, Pyrrhus se retourna, et d'un coup de hache le fendit de la tête à la selle. A Locres, où il rentra, il pilla le temple de Proserpine pour payer ses mercenaires. Mais ce sacrilége, disait-il lui-même, attira sur ses armes la colère de la déesse[1], et sa fortune vint échouer à Bénévent. Curius Dentatus y commandait l'armée romaine. Les légionnaires s'étaient familiarisés avec les bœufs de Lucanie, comme ils appelaient les élé-

1. Ὡς καὶ αὐτὸς ὁ Πύῤῥος ἐν τοῖς ἰδίοις ὑπομνήμασι γράφει, Den., XIX.

phants; ils savaient maintenant les éloigner par une grêle de traits ou par des brandons enflammés : leur victoire fut complète; le camp royal tomba même en leur pouvoir (275).

Pyrrhus ne pouvait plus tenir en Italie; il laissa encore une garnison dans Tarente, et repassa en Épire (274) avec une armée réduite à 8000 hommes, mais sans argent pour la payer; il la mena à de nouvelles entreprises, tenta de reconquérir la Macédoine, en fut proclamé roi pour la seconde fois, puis alla périr misérablement à l'attaque d'Argos, de la main d'une vieille femme (272). Curius, pendant ce temps, triomphait à Rome sur un char traîné par quatre éléphants, et une ambassade du roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe venait féliciter le sénat et lui demander son alliance. Déjà quelques années auparavant Démétrius Poliorcètes avait renvoyé au sénat des prisonniers faits sur des galères italiennes qui croisaient dans les mers de la Grèce. Ainsi, les provinces de l'Orient tournaient les yeux vers cette puissance nouvelle qu'ils voyaient prête à saisir la domination de l'Italie. Mais dans Pyrrhus les Romains avaient vaincu d'avance tous les successeurs d'Alexandre. Les légions avaient triomphé de la phalange macédonienne et des éléphants, ces vivantes machines de guerre des armées asiatiques et africaines[1].

Les hostilités durèrent quelques années encore dans le sud de l'Italie, mais sans importance. Une victoire de Papirius Cursor et de Sp. Carvilius désarma les dernières bandes samnites. Ce peuple se soumit enfin et donna de nombreux otages. Il y avait soixante-dix ans que la bataille du mont Gaurus avait été livrée. Et dans cette longue guerre, vingt-quatre fois les consuls avaient obtenu le triomphe. La même année, Papirius reçut la soumission des Lucaniens, et Milon (272) livra Tarente, dont les murailles furent détruites, les armes et les vaisseaux enlevés.

1. Les auteurs à consulter pour la guerre de Pyrrhus sont Plutarque, *in Pyrrh.*, Zonar., VIII, Oros., IV, les fragments d'App. (*de Reb. Samn.*), de Diodore, de Dion Cassius et de Denys.

On conserva la citadelle, où le sénat mit garnison pour contenir la ville, condamnée à un tribut annuel, et éloigner les Carthaginois du meilleur port de l'Italie méridionale. Pyrrhus parti, la défiance était aussitôt née entre les deux républiques. Durant le siége, une flotte carthaginoise s'étant montrée en vue du port[1], Papirius avait tout fait pour éloigner ce secours plus redouté que l'ennemi, et Tarente avait dû à ses craintes d'être moins durement traitée. L'année suivante, Rhégium fut repris par le consul Génucius, qui rompit l'alliance des Mamertins avec les légionnaires révoltés; trois cents d'entre eux, conduits à Rome, furent passés par les verges et décapités. Les autres avaient presque tous péri dans l'attaque[2]. En 269, un otage samnite, Lollius, s'échappa de Rome et essaya de soulever les Caracéni. Mais le sénat savait qu'il n'y a point d'ennemis à dédaigner, et que les grands incendies naissent souvent d'étincelles. Placé au centre de l'Italie, il en écoutait tous les bruits; il en suivait tous les mouvements. Rien n'échappait à cette active surveillance, qui ne s'endormait pas dans le succès, et dès qu'un danger se montrait, de grandes forces étaient à l'instant dirigées sur le point menacé. Aussitôt qu'on sut à Rome les manœuvres de Lollius, on envoya à la fois contre lui les deux consuls pour étouffer cette guerre renaissante.

L'année d'après, ce sont les Picénins qu'on trouve aux prises avec deux armées consulaires, et qui sont forcés de se remettre à la discrétion du sénat. Puis les Sarsinates et toute la nation ombrienne; et dans le sud de l'Italie, les Salentins et les Messapiens, auxquels on aurait peut-être pardonné leur alliance avec Pyrrhus, s'ils n'avaient possédé le port de Brindes, le meilleur passage d'Italie en Grèce. Déjà le sénat tournait les yeux de ce côté. Enfin, dans l'Étrurie, à Vulsinii, le bas peuple ayant privé la no-

1. Il y a sur ce fait de grandes variations entre Oros., IV, 2; Zonar., VIII, 6. L'*Épit.* de Liv., XIV, et Dion Cassius. Dans Tite-Live, XXI, 10, Hannon donne pour cause de la première guerre Punique l'attaque sur Tarente. — 2. Polyb., I, 1; Val. Max., II, 7.

blesse de ses priviléges politiques, celle-ci appela les Romains, qui assiégèrent la ville et la détruisirent après en avoir enlevé 2000 statues[1]. Ce fut le dernier acte de la guerre de l'indépendance italienne.

Les succès et les profits de cette lutte qui avait enrichi la ville, les grands et le peuple, les habitudes militaires prises par les Romains durant ces soixante-dix années de combats, toutes ces victoires enfin qui avaient exalté l'ambition, le patriotisme et l'orgueil national, allaient vouer Rome à une guerre éternelle. Le génie des conquêtes plana désormais sur la curie.

1. Liv., *Épit.*, XV. Zonar., VIII, 7.

CHAPITRE XI.

ADMINISTRATION DE L'ITALIE ET TABLEAU DES MŒURS ET DES INSTITUTIONS ROMAINES.

Tandis que Rome soumettait l'Italie, les Grecs renversaient la monarchie persique. A ceux-ci, quelques années d'une vie d'homme avaient suffi pour dominer de l'Adriatique à l'Indus. A Rome, il fallut un siècle pour s'étendre du Rubicon au détroit de Messine. Si elle n'avançait que pas à pas, du moins ce qu'elle avait une fois saisi, elle savait le garder ; et la Grèce, au bout de quelques générations, avait tout perdu, jusqu'à sa liberté.

Dans cet immobile Orient, où les gouvernements passent comme l'eau des fleuves qui va se perdre au désert, mais où les mœurs persistent comme l'immuable nature, la révolution qui transféra l'empire des Perses aux Macédoniens n'eut pas de suites durables ; et ce vieux monde n'en fut agité qu'à la surface. Pour organiser après avoir vaincu, pour rétablir après avoir détruit, les Grecs ne se trouvèrent ni assez nombreux, ni assez forts. Restés, après Alexandre, sans direction, perdus, pour ainsi parler, au milieu des populations asiatiques, ils n'exercèrent sur elles qu'une faible influence, et par leurs imprudentes divisions ils encouragèrent leurs révoltes. Ce que le conquérant aurait su faire peut-être, serrer en un seul faisceau tous ces peuples dont, en tombant, la monarchie persique avait brisé les liens, aucun de ses successeurs ne le tenta. Là, comme ailleurs, la Grèce fut convaincue d'impuissance

à rien organiser de grand en dehors des petites cités que ses politiques et ses philosophes trouvaient encore trop vastes. Dans l'ordre politique, il ne résulta donc de cette conquête qu'une immense confusion ; et si, dans l'ordre moral, il s'établit entre ces hommes de deux mondes jusqu'alors séparés un heureux échange de doctrines, si de la comparaison de leurs systèmes philosophiques et religieux il sortit un riche développement intellectuel, l'Occident seul en profita, parce qu'à l'Occident Rome sut établir l'ordre et l'unité.

La république romaine croît lentement. Son territoire ne s'étend qu'à mesure que sa population augmente ; et avant de faire d'un pays une province, elle s'y prépare de longue main des appuis ; elle y forme à l'avance une population romaine, romaine par ses intérêts ou par son origine. Au milieu de vingt peuples indépendants, elle lance une colonie, sentinelle perdue qui veille toujours sous les armes. De telle cité elle fait son alliée ; à telle autre elle accorde l'honneur de vivre sous la loi quiritaire ; à celle-ci avec le droit de suffrage, à celle-là en lui conservant son propre gouvernement. Municipes de divers degrés, colonies maritimes, colonies latines, colonies romaines, préfectures, villes alliées, villes libres, toutes isolées par la différence de leur condition, toutes unies par leur égale dépendance du sénat, elles forment comme un vaste réseau qui enlacera les peuples italiens, jusqu'au jour où, sans luttes nouvelles, ils s'éveilleront sujets de Rome. Donnons-nous à loisir le spectacle de cette politique, qui fit d'une petite ville le plus grand empire du monde[1].

Le patriotisme ancien avait quelque chose de matériel et d'étroit. La patrie qu'on pouvait voir et toucher, dont on embrassait d'un regard l'étendue, du haut du cap Sunium,

1. Tacite le dit, *Ann.* XI, 24 : *Quid aliud exitio Lacedæmoniis et Atheniensibus fuit, quanquam armis pollerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant ? At conditor noster Romulus tantum sapientia valuit ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives haberet.* (Discours de Claude.)

du mont Taygète ou du Capitole, était la patrie véritable, l'autel et les foyers pour lesquels il fallait mourir : *pro aris et focis*. Mais ces liens invisibles d'un même idiome, d'idées, de sentiments, de mœurs et d'intérêts communs, ce patriotisme, né de la fraternité chrétienne et de la civilisation moderne, nul dans l'antiquité ne le connut. Chacun était de sa tribu, de son canton ou de sa ville. Comme Sparte, Athènes et Carthage, comme toutes les républiques conquérantes de l'antiquité, Rome ne voulait pas que la souveraineté fût transférée hors de son forum et de sa curie. Ces villes n'étaient point des capitales, mais l'État tout entier. Il n'y avait de citoyens[1] que dans leurs murs ou sur l'étroit territoire qui les entourait : au delà c'étaient des terres conquises et des sujets. Sparte, Athènes et Carthage, qui ne renoncèrent jamais à cet orgueil municipal, ne furent jamais aussi que des villes, et périrent[2]. Rome, qui l'oublia souvent, devint un grand peuple et vécut douze siècles.

La sagesse politique des Romains ne s'éleva point cependant d'abord jusqu'à l'idée de créer une nation italienne. Enlever aux vaincus leur indépendance et une partie de leurs terres, pour les affaiblir; étouffer leur nationalité et leur culture indigène, pour en faire de dociles sujets; les

1. Le maximum du nombre des citoyens fut à Athènes de 20 000. Thuc., II, 13. Démosth., *adv. Aristog.*, I. *Cf.* Boeckh, I, 7. « La limitation du nombre des citoyens était la base des gouvernements de la Grèce. » Letronne, *Acad. des insc.*, VI, 186. *Voy.* ci-dessus, p. 274, note 1. — 2. D'après le droit public de la Grèce, les vaincus étaient : ou massacrés comme les Platéens et les Méliens, ou chassés comme les Potidéates, les Éginètes, les Scyriens, les Cariens de Lemnos, etc. (Thucyd., II, 27; Diod., XII, 44; Corn. Nep., *Cim.*, 2, et *Milt.*, 2), ou asservis comme les Dolopes, les Pélasges de Lemnos et d'Imbros (Thucyd., I, 98; Diod., XI, 60), et les anciens habitants de la Crète sous les Doriens (Athen., VI); ou faits esclaves de la glèbe, comme les Hilotes, les Pénestes, les Maryandiniens chez les Héracléotes du Pont (Plat., *Leg.*, VI); les Cylicraniens chez les Héracléotes Trachiniens (Athen., VI), les Cillicyriens à Syracuse (Mull. Dor., II, 62); les Gymnesii à Argos (*id.*, p. 55). D'autres enfin, plus heureux, n'étaient soumis qu'à des redevances et à quelques obligations humiliantes, comme les Messéniens, les Lesbiens, etc. (Pausan., *Messen.*; Thuc., III, 50; Plat., *Euthyphr.* Athen., X). Il y a toujours bien loin de là à la politique romaine.

soumettre à des degrés différents de servitude, pour qu'une commune et égale oppression n'amenât pas une révolte générale; les faire servir enfin à la grandeur romaine, telle fut la pensée du sénat, quand les légions lui eurent donné l'Italie à gouverner. Les Italiens furent donc à l'égard du peuple romain ce que les plébéiens eux-mêmes avaient été si longtemps à l'égard des patriciens, des instruments de puissance.

Mais l'origine de Rome et toute son histoire, et cette politique qui, sous les rois, avait ouvert la cité aux vaincus, sous les consuls, la curie aux plébéiens, montraient en même temps une autre route au sénat[1]. Le peuple souverain sera toujours le peuple du Forum, et il ne pourra exercer ses droits que dans l'enceinte sacrée du Pomœrium[2]; mais dans cette enceinte seront admis les vaincus, peu à peu, à mesure que par une longue communauté d'action et d'intérêts ils se seront pénétrés de l'esprit de Rome. Les plus braves et les plus voisins de la ville y entrèrent d'abord. C'était sans doute pour les Romains partager les profits de la victoire; mais c'était aussi, en doublant leur nombre, s'assurer des victoires nouvelles et des conquêtes durables. De 384 à 264, douze tribus furent créées et l'*ager Romanus* étendu de la forêt Ciminienne jusqu'au milieu de la Campanie. Sur ce territoire, les censeurs vont compter 292 334 hommes en état de combattre[3], c'est-à-dire une population de 1 200 000 âmes, qui, serrée autour de Rome, sera certainement assez forte pour tenir en respect le reste de l'Italie. Deux siècles auparavant la population militaire ne dépassait pas 124 214 hommes[4]. Malgré les pertes des guerres gauloise et samnite, la force de Rome en citoyens

1. Den., I, 89, dit de Rome, Κοινοτάτην τε πόλεων καὶ φιλανθρωποτάτην. *Cf.* II, 16, et Sall., *Cat.*, 6. Flor., I, 1. Tite-Live, *passim*, surtout XVI, 143. Tac., *Ann.*, XI, 24, et Cic., dans le beau passage *de Leg.*, II, 2, et *pro Balbo*, 13 : *Romulus docuit etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere. Cujus auctoritate.... nunquam est intermissa largitio et communicatio civitatis.* — 2. *Roma sola urbs, cætera oppida.* Isid., VIII, 6. — 3. Cens fait au commencement de la première guerre Punique. *Épit.* Liv., XVI. *Cf.* Eutr., lib. II, c. x. — 4. Cens de 463. Liv., III, 3.

et par conséquent en soldats, s'est donc accrue dans la proportion de 1 à 3.

Le vieux peuple romain compte à peine pour moitié dans ce nombre. Mais ses 21 tribus lui donnent 21 suffrages, et les nouveaux citoyens, peut-être plus nombreux, en comptent 12 seulement : les districts de l'Étrurie méridionale romains, depuis 384, ont 4 voix ; les Latins, les Volsques, les Ausones et les Èques, 2 chacun ; les Sabins, en 241, ne formeront non plus que 2 tribus[1]. Ajoutons que pour le vote dans les centuries l'éloignement de Rome des nouveaux citoyens ne leur permettra pas, à moins de déplacements coûteux, d'assister aux comices. Ainsi, tout en doublant ses forces militaires, tout en déclarant membres de l'État souverain les peuples établis autour d'elle jusqu'à 50, 60 ou 100 milles de ses murs, Rome réserve prudemment à ses anciens citoyens leur légitime influence. Elle contente la vanité de ses sujets, sans altérer le caractère fondamental de sa constitution ; elle reste une ville, et elle est déjà presque un peuple : elle a la force du nombre et celle de l'unité[2].

Cette union cependant, et c'est là ce qui la rendait féconde, ne fut jamais accomplie d'une manière tellement absolue, que le sénat ne laissât aux portes mêmes de Rome des villes indépendantes. Partout le territoire des 35 tribus, l'*ager Romanus*, était coupé de territoires étrangers, *ager Peregrinus*. A Tibur, à Préneste les exilés romains trouvaient un asile inviolable, car la loi qui leur interdisait l'eau et le feu ne pouvait les frapper hors des terres

1. Étrusques : *Stellatina*, *Tromentina*, *Sabatina*, *Arniensis*, en 384. Liv., VI, 5. — Latins : *Mæcia* et *Scaptia*, en 338. Liv., VIII, 17. — Volsques : *Pomptina* et *Publilia*, en 357. Liv., VII, 15. — Ausones : *Ufentina* et *Falerina*, en 316. Liv., IX, 20. — Èques : *Aniensis* et *Terentina*, en 299. Liv., X, 9. — Sabins : *Velina* et *Quirina*, en 241. Liv., *Épit.*, XIX. — 2. Je ne puis admettre l'opinion de Micali et de M. Am. Thierry, dans sa remarquable Introduction à l'histoire de la Gaule romaine, sur la politique des consuls patriciens. Si, pendant un siècle, le sénat ne forma pas de nouvelles tribus, c'est que pendant ce siècle Rome eut assez à faire de se défendre, bien loin de songer à accroître son territoire. *Voy.* p. 171 et 172, sa situation jusqu'au décemvirat.

de la république. En faisant de son Forum le seul théâtre des discussions politiques, le seul lieu, de l'Ombrone au Vulturne, où pussent se produire les grandes ambitions et les grands talents, le sénat avait toutefois voulu laisser quelque aliment à ce vieil amour des Italiens pour leur indépendance municipale. Maintes villes du Latium, *nomen Latinum*[1], restaient donc des cités étrangères, bien que rattachées, par des liens divers, à la grande association de peuples et de cités qui formaient la république romaine. Moins durement traités, en général, que les autres peuples de l'Italie, entourés de citoyens romains, ayant les mêmes intérêts matériels[2], la même langue, les mêmes mœurs, souvent les mêmes lois civiles, avec le droit de mariage et d'échange, et de nombreuses facilités pour obtenir le droit de cité, les Latins n'avaient pas non plus d'autres sentiments que ceux des citoyens de Rome[3]. L'élection de leurs magistrats et de leurs sénateurs (décurions), la liberté qui leur était laissée de faire des lois d'intérêt local, d'administrer leurs revenus, de veiller au culte et à la police de leur ville[4], entretenaient la vie dans ces petites cités. Leur tribune, moins retentissante que la tribune romaine, n'était pas moins passionnée. Avant de voir la rivalité de Marius et de Sylla, Cicéron avait vu à Arpinum les luttes héréditaires de ses ancêtres et de ceux de Marius[5]. Mais ces consuls, ces censeurs municipaux, le sénat se gardait bien de les oublier dans leur municipe. Il avait établi que l'exer-

1. Le *nomen Latinum* comprend maintenant ce qui restait des anciens peuples latins non encore agrégés à la cité romaine, et ceux qui avaient reçu le *jus Latii*, comme les *colonies du nom Latin*. — 2. Arpi possédait des terres (*ager publicus*) *in provincia Gallia*. Cic. *Fam.* XIII, 11. — 3. Peut-être même pouvaient-ils y voter dans une tribu désignée par le sort. Liv., XXV, 3. App. *B. C.*, I, 23. Cependant je croirais plus volontiers que Tite-Live ne veut parler que des Latins qui, par l'exercice d'une charge municipale ou par concession spéciale, avaient obtenu le droit de cité. — 4. Savigny, *Uber die Latinitat*, s. 202 Aulu-G., XVI, 13, *suo jure et legibus utentes*. *Voy. id.*, IV, 4, la preuve de l'existence pour les Latins d'un droit civil distinct du droit civil de Rome, pour les mariages, et dans Tite-Live, XXXV, 7, pour les dettes. La loi *Julia* détruisit ce droit particulier. — 5. *De Leg.*, III, 16.

cice d'une charge municipale donnerait le droit de cité[1], rattachant ainsi à la fortune et aux intérêts de Rome tout ce qu'il y avait d'hommes riches, nobles ou ambitieux dans les villes latines. Pour désarmer les plébéiens, il avait appelé leurs chefs dans son sein; pour désarmer les Latins, il appelait leur noblesse dans Rome.

Ce droit de cité, dont le sénat savait si bien se servir pour stimuler le zèle, récompenser les services et effacer ou adoucir le regret de la liberté perdue[2], impliquait, pour celui qui l'avait obtenu, l'autorité absolue sur ses enfants, sur sa femme, sur ses esclaves, sur ses biens; la garantie de la liberté personnelle, du culte, du droit d'appel et de suffrage, l'aptitude aux emplois, l'inscription sur les registres du cens, la faculté d'acheter et de vendre suivant la loi des Quirites[3]; l'exemption de tout impôt, excepté de celui qui payaient les citoyens[4]; enfin le droit utile de participer à la jouissance des terres du domaine ou à l'adjudication des fermages publics; en un mot, le bénéfice des lois civiles, politiques et religieuses des Romains. Parmi ces droits, les uns regardent la famille et la propriété : on les comprenait sous le nom de *jus quiritium;* les autres intéressaient l'État : c'est le *jus civitatis;* tous réunis, ils formaient le droit de cité dans sa plénitude, *jus civitatis optimo jure.*

Aux Italiens restés en dehors des 35 tribus, le sénat conféra tantôt les droits civils comme aux Cærites[5] après l'invasion gauloise, tantôt les droits politiques dans toute leur extension. Quelquefois le sénat n'accordait que le droit d'échange (*commercium*) ou de mariage (*connubium*),

1. Strab., IV, p. 187. App., B., C., II, 26. Ὧν ὅσοι κάτ' ἔτος ἦρχον ἐγίγνοντο Ῥωμαίων πολῖται. Gaius, I, 96. *Hi qui vel magistratum vel honorem gerunt ad civitatem Romanam perveniunt.* — 2. Cependant quelques Italiens refusèrent cet honneur si envié. Liv., IX, 45; XXIII, 20. — 3. *Patria potestas, jus connubii, legitimi dominii, testamenti, hereditatis, libertatis, provocationis, sacrorum, suffragii, honorum vel magistratuum, census, commercii, militiæ.* — 4. C'est-à-dire un impôt modéré, quelques droits de douane et d'octroi, 1/20e sur la vente et l'affranchissement des esclaves. — 5. Comme ils ne votaient ni ne pouvaient arriver aux charges, les censeurs, pour punir un citoyen, l'inscrivaient *in tabulas Cæritum.*

et dans ce cas les enfants suivaient la condition du père[1]. Loin d'avilir le droit de cité par une libéralité imprudente, le sénat le fractionnait, afin de multiplier et de varier les concessions, de récompenser le zèle, de punir la tiédeur, et de semer partout l'inégalité et la jalousie.

Ces concessions étaient faites parfois à un homme, à une famille, à une classe entière; plus souvent, à toute un ville. On nommait *municipes* les villes ainsi agrégées à la grande société romaine. Il y en avait de trois sortes[2]: 1° les municipes *optimo jure*, dont les habitants exerçaient tous les droits et étaient soumis à toutes les obligations des citoyens romains[3]; 2° les municipes sans droit de suffrage, dont les habitants se trouvaient dans la même condition que les anciens plébéiens de Rome, portaient le titre de citoyens, servaient dans les légions, mais ne pouvaient arriver aux charges et ne votaient jamais[4]; 3° les villes qui avaient avec Rome un traité d'alliance, sans compter parmi le peuple romain. Au-dessous des municipes venaient dans cette hiérarchie sociale les *préfectures*, auxquelles un préfet était envoyé tous les ans, dans les unes pour rendre la justice, dans les autres pour administrer toutes les affaires de la ville.

Les préfectures étaient des villes punies de leur trop de puissance et de leurs révoltes, ou, comme Capoue durant la guerre samnite, des cités troublées par des dissensions intestines et qui demandaient à Rome un corps de lois et un préfet. Au moyen âge chaque république italienne avait

1. Gaius, *Inst.*, I, 76-77. Quand le mariage avait lieu entre personnes n'ayant pas le *jus connubii*, la condition des enfants était réglée, à moins d'une loi spéciale, par le droit des gens, c'est-à dire qu'ils suivaient celle de la mère. Gaius, *Inst.*, I, 78, 83, 86; Ulp., *Lib. reg.*, V, 8. — 2. Fest., s. v. *Municipium*. Heinecc., *Append.*, c. 122. Eckhel, D. N. V. IV, p. 469. *Cf.* Roth, *de Re municip. Rom.* — 3. Le gouvernement intérieur de ces municipes était calqué sur celui de Rome. — 4 Fest., s. v. *Municipes.... cives erant et in legione merebant, sed dignitates non capiebant.* Les Campaniens étaient dans cette catégorie, c'est pour cela que Polybe les compte avec les Romains. II, 5. *Cf.* Liv., VIII, 14. — Fest., s. v. *Præfect.* Mais sa liste se rapporte à des époques différentes; au reste, c'est le tort de presque tous les ouvrages qui traitent ces difficiles questions.

aussi un podestat étranger[1]. Du reste, parmi les préfectures même diversité que parmi les municipes, et sans doute pour les mêmes raisons. Les *dedititii* étaient plus maltraités encore : livrés par la victoire à la discrétion de Rome, ils avaient dû donner leurs armes et des otages, abattre leurs murailles ou y recevoir garnison, payer un impôt et fournir un contingent déterminés par le sénat. D'après la formule de *dédition* conservée par Tite-Live, eux et leurs biens, même leurs dieux, devenaient la propriété du vainqueur. Le roi demanda : « Êtes-vous les députés et les orateurs envoyés par le peuple de Collatie pour vous mettre, vous et le peuple collatin, en ma puissance? — Nous le sommes. — Le peuple collatin est-il libre de disposer de lui même? — Il l'est. — Vous donnez vous à moi et au peuple romain, vous, le peuple de Collatie avec la ville, la terre, l'eau, les limites, les temples, les biens meubles, et toutes les choses divines et humaines? — Nous les donnons. — Et moi je le reçois[2]. » Les *dedititii* étaient les sujets de Rome.

D'autres ne portaient aucun de ces noms; ils se croyaient libres et les alliés du peuple romain : illusion qui servait les desseins du sénat, sans rien ôter à sa puissance! Tarente était libre, comme les cités herniques[3]; mais ses murailles abattues, sa citadelle occupée par une légion romaine disaient assez ce qu'était cette liberté. Naples était l'alliée de Rome ainsi que les Marses et les Péligniens ; mais il lui fallait dans toutes les guerres donner des vaisseaux et une solde pour les troupes[4]. Les Camertins et les Héracléotes

1. *Eo anno* (316), *præfecti Capuam creati.... legibus ab L. Furio prætore datis, quum utrumque ipsi pro remedio ægris rebus discordia intestina petissent.* Plus tard, la condition des préfectures se releva. Quelques-unes, comme Arpinum, avaient leurs magistrats, leurs assemblées, leur corps de lois et même le droit de cité *cum suffragio;* c'est pour celles-là que le préfet n'était qu'un podestat étranger. — 2. Liv., I, 38. *Cf.* Walter, *Rechtgesch*, I, 212. — 3. Elles avaient l'autonomie. Liv., IX, 43. — 4. Liv., XXVIII, 45. Rhégium, Vélia, Pæstum devaient aussi des vaisseaux, XXVI, 39. De même Tarente, XXXV, 16. Locres, XXXVI, 42. Urla, XLII, 48, et *aliæ civitates ejusdem juris.* Cicéron dit, en parlant de ces charges imposées aux villes alliées : .... *Inerat, nescio quo modo, in illo fœdere societatis, quasi quædam nota servitutis. In Verr.*, V, 20.

avaient traité sur le pied de l'égalité, *æquo fœdere*[1]; Tibur, Préneste avaient conservé tous les signes extérieurs de l'indépendance, et la plupart des cités étrusques semblaient des États étrangers. Mais dans chaque ville Rome s'était créé un parti[2]; et que pouvait être d'ailleurs cette égalité entre quelques villes obscures et la maîtresse de l'Italie? Qu'était cette indépendance due seulement à la dédaigneuse ou habile modération du vainqueur?

Telle fut donc la politique suivie par le sénat dans sa conduite à l'égard des vaincus. Point de mesures générales, elles auraient uni ce que le sénat voulait diviser. Au contraire, interdiction formelle de toute ligue, de tout commerce, de mariage même entre les Italiens de cités ou de cantons différents[3]; et pour chaque peuple qui se soumet, des conditions particulières; pour chaque ville, un traité spécial. Plus tard ces différences s'affaiblirent, quelques-unes s'effacèrent, et peu à peu il se forma pour l'Italie trois conditions générales, trois droits : le *jus civitatis*, qui donnait part à la souveraineté; le *jus Latii*, qui facilitait l'entrée de la cité; le *jus italicum*, plus onéreux, et avec moins de priviléges. Mais pour l'époque qui nous occupe, l'existence d'un droit italique rigoureusement défini n'est qu'une création des jurisconsultes habitués à tenir trop peu de compte des transformations que subit, dans la durée des siècles, toute chose humaine. Bien loin d'admettre des mesures générales, nous croyons à une variété infinie de concessions[4].

Il y eut cependant quelques conditions communes à toute l'Italie. Ainsi la prudence conseillait de ne point assujettir les Italiens à un impôt foncier, et cette exemption devint un des caractères du droit italique. Mais on les soumit au

1. Cic. *pro Arch.*, 4; *pro Balbo*, 20, 22; Liv., XXVIII, 46. — 2. *Voy.* la deuxième guerre Punique, ch. XIV, § 1; la noblesse reste fidèle aux Romains, le peuple penche pour Annibal. — 3. *Cf.* Liv., VIII, 14; IX, 43; XLV, 29. — 4. Cela est si vrai que, pour des villes qui portent le même titre, on trouve des différences. Ainsi Messine et Tauroménium étaient *fédérées*, mais la première devait un vaisseau et l'autre n'en devait pas. Cic. *in Verr.*, V, 19.

service militaire, que ces peuples belliqueux regardaient à peine comme une charge. Cependant leurs contingents devant être levés, armés, soldés et peut-être entretenus aux frais des villes, ces dépenses étaient un véritable impôt[1].

Ce n'était pas assez de diviser les intérêts, il fallait empêcher qu'ils pussent jamais se réunir ; les colonies prévinrent ce danger. Les colonies grecques furent quelquefois fondées dans un but commercial, comme les trois cents comptoirs de Milet, jamais dans un but politique, si ce n'est pour débarrasser la mère patrie d'un excès de population ou d'une foule turbulente. Comme l'essaim chassé de la ruche, les colons devenaient étrangers à leur métropole[2], tout au plus lui devaient-ils, dans les choses religieuses, quelques marques de déférence et de respect filial. Le droit civil explique le droit politique ; à Athènes, le fils, inscrit dans la phratrie, devenait citoyen, et nul ne conservait d'autorité sur lui. A Rome, le père était maître de la vie et des biens de son fils, même sénateur, même consul. Pour les colonies nées de Rome[3], l'émancipation non plus n'arrivait jamais. Du sénat elles recevaient leurs lois, leur organisation intérieure calquée sur celle de la mère patrie ; à peine lui laissait-on le choix de ses magistrats, de ses sénateurs (*décurions*), de ses consuls (*duumvirs*), de ses censeurs (*duumvirs quinquennaux*), et elle devait verser dans le trésor un impôt, dans les légions jusqu'au dernier de ses hommes valides[4]. C'est que la colonie romaine n'était véritablement qu'une garnison[5] envoyée dans les pays enne-

1. Pour l'organisation militaire des Italiens, *cf.* Pol., VI, fr. 5. Rome faisait une distribution de blé aux auxiliaires italiens, *id.*, fr. 8. Mais leurs chefs, *præfecti sociorum*, étaient des citoyens romains, Liv., XXIII, 7. — 2. Il faut toutefois excepter les κληρουχίαι. Athènes entra dans ce système après les guerres médiques, et lui dut la puissance qu'elle garda pendant un demi-siècle. *Cf.* surtout Bœckh, *Œcon. pol. der Ath.*, I, 456-465 de l'édit. allem. Mais, en général, le colon grec était traité avec mépris par sa métropole. Celui d'Athènes, s'il revenait dans l'Attique, n'était plus qu'un métèque. *Cf.* Thuc., 1, 34. — 3. Les colonies étaient des images de Rome. *Effigies parvæ simulacraque P. R.... ex civitate quasi propagatæ....* Aulu-G., XVI, 13. — 4. .... *Milites pecuniamque darent.* Liv., XXIX, 15. — 5. *Non tam oppida Italiæ quam propugnacula imperii.* Cic., *Rull.*, II, 27. *Cf.* Sigo-

mis, sur les terres de l'État et, comme Machiavel la nomme, une sentinelle. Elle ne s'établit pas au hasard [1], dans les contrées les plus fertiles, sur les bords d'un fleuve, en face d'un port; son but n'est pas sa prospérité, mais la garde du pays [2]. Elle ne bâtit pas une ville à son choix; mais elle occupe dans des gorges étroites, sur des montagnes escarpées, de vieilles citées enceintes de bonnes murailles et qui commandent au loin le pays [3]. L'*agrimensor* parti de Rome avec les colons en armes, tous vieux soldats [4], leur partage les maisons comme les terres. Il sont en plus ou moins grand nombre, suivant l'importance militaire de la position à occuper; 6000 à Bénévent, pour couvrir la Campanie; 14 000 à Vénouse pour menacer la Grande Grèce, défendre l'Apulie, contenir les Lucaniens et les Samnites. Établis aux dépens des anciens habitants, et par conséquent entourés d'ennemis, les colons ne peuvent déserter leur poste pour aller voter à Rome. Comme aux soldats sous les drapeaux, la loi leur ôte le droit de délibérer. Ils ont bien autre chose à faire que de venir augmenter le bruit et la foule au forum. Ce que la république leur demande, c'est de rendre les conquêtes durables; c'est en surveillant les vaincus et en prévenant leurs révoltes, de porter par toute l'Italie la langue, les mœurs, les lois et le sang de Rome et du Latium [5].

nius, *de Ant. jure Ital.*, p. 624-688. Heyne, *de Rom. prud.*, *in col. regendis*, in opusc., III, p. 79-92. Madvig, *de jure et cond. colon.*, 208-304 (1832). — 1. Servius, *Æn.*, I, 12, définit une colonie : *deducti sunt in locum certum ædificiis munitum.* — 2. Brutus, *ap.* App., B. C. II, 140, appelle les colons : φύλακες τῶν πεπολεμηκότων. — 3. Horace dit lui-même, en parlant de Venouse : *Quo ne per vacuum Romano incurreret hostis.* Sat., II, 1, v. 38. — 4. Liv., IV, 48. Front., *Strat.* IV, 3, 12. Les colons formaient une petite armée ayant ses centurions et ses cavaliers qui recevaient une part plus grande. Liv., XXXV, 9, 50; XXXVII, 57 ; XL, 34. Trois magistrats étaient ordinairement chargés de les conduire et de veiller pendant les premières années à leurs besoins : *triumviri deducendis coloniis*, *qui per triennium magistratum haberent.* Liv., XXXII, 29. Les colonies dites maritimes (toutes les colonies sur la mer ne l'étaient pas, mais seulement celles qui gardaient un port important ou l'entrée d'un fleuve) étaient exemptes du service sur terre et quelquefois sur mer. *Sacrosancta vacatio.* — 5. Asconius a compté cinquante-trois colonies avant la seconde guerre punique. Tite-Live n'en cite

Voyons quels postes le sénat leur donne à garder.

Jusqu'à la guerre du Samnium, Rome, plus occupée de trouver la paix au dedans que des conquêtes au dehors, n'avait établi qu'un petit nombre de colonies. En Étrurie, Sutrium et Népète aux débouchés de la forêt Ciminienne ; chez les Rutules, Ardée et Satricum ; chez les Volsques, Antium, pour surveiller la côte ; Vélitres, Norba et Sétia, pour tenir en respect la montagne. Dans la guerre du Samnium, les légions avaient beau vaincre, la guerre n'eût jamais fini, si le sénat par ses colonies, n'eût peu à peu acculé l'ennemi à l'Apennin ; par Anxur, sur la voie Appienne, il ferma la route du Latium dans la Campanie ; par Frégelles, Sora, Intéramna, Minturnes, toutes sur le Liris, il couvrit le Latium contre les Samnites. Une seconde ligne défendit la première. Atina, Aquinum, Casinum, dans le pays montagneux d'où sortent le Vulturne, le Sagrus et divers affluents du Liris, fermèrent des passages que les Samnites avaient plusieurs fois suivis, pour descendre dans la haute vallée du Liris, et de là tendre la main aux peuples soulevés du Latium. Vescia, Suessa-Aurunca, Sinuessa chez les Aurunces, Teanum et Calès chez le Sidicins, gardèrent le pays entre le bas Liris et le Volturne. Cette double ligne qui enveloppait le Latium au sud et au sud-est, se rattachait à l'est et au nord par Alba Fucentia chez les Marses, Æsula et Carséoli chez les Èques, à l'importante position de Narnia qui couvrait la route de l'Ombrie vers Rome, et aux colonies de l'Étrurie : Népète, Sutrium, Cosa, Alsium et Frégelles. Derrière ce formidable rempart, Rome pouvait braver tous les ennemis. Annibal et Pyrrhus qui le franchirent une fois, mais sans l'avoir brisé, n'osèrent s'arrêter au milieu de ce cercle redoutable.

Dans le reste de l'Italie, les colonies furent moins nom-

que trente-sept. J'en ai donné une liste dans ma *Géographie romaine*. Beaucoup étaient composées de Latins, notamment les douze qui firent défection en 208. Asconius en compte vingt-trois. Pour ne pas épuiser la population romaine, on recevait non-seulement des Latins, mais encore des Italiens. Liv, XLI, 8. App., B. C. I, 18.

breuses : la population de Rome et de ses alliés latins n'aurait pu y suffire ; mais leur force et la position qu'on leur choisit leur permirent de rayonner au loin. Ainsi le Samnium n'en eut que deux : à Æsernia et à Bénévent, d'où partaient toutes les grandes routes de l'Italie méridionale ; le Picénum trois : Adria, Firmum, Castrum ; l'Ombrie quatre, échelonnées sur la route des Gaulois : Narnia, déjà nommée ; Spolète, qui couvrait cette place et la route de Rome ; Séna et Ariminum, tête de pont tournée contre les Cisalpins. Dans la Campanie, les Grecs s'étaient montrés fidèles ; mais Capoue, toujours remuante, était serrée de près par les colonies de Saticula et de Calès ; au besoin, Casilinum, sur un rocher au bord du Vulturne, et à deux pas de Capoue, pouvait recevoir garnison. L'Apulie fut gardée par Lucérie et Vénouse, qui frappait ses monnaies au coin de Jupiter-Tonnant ; la Calabre, par Brindes et Valentia [1] ; la côte de Lucanie par Pœstum. Tarente, Locres, Rhégium sur le détroit, et quelques autres places avaient des garnisons.

Pour relier ensemble tous ces postes, et transporter rapidement les légions sur les points menacés, de grandes voies militaires furent tracées d'une extrémité à l'autre de la péninsule. Au plus fort de la guerre samnite, le censeur Appius avait commencé la voie Appienne qui conduisait à travers les marais Pontins, de Rome à Capoue. Ce grand exemple fut suivi, et dès que les censeurs purent appliquer aux travaux de la paix les ressources du trésor, on se mit à l'œuvre avec une telle activité, qu'avant la seconde guerre punique la voie Valérienne traversait Tibur, les colonies de Carséoli et d'Alba, et ne s'arrêtait qu'à Corfinium, de l'autre côté de l'Apennin ; la voie Aurélienne longeait les côtes de l'Étrurie ; la voie Flaminienne allait du champ de Mars à Ariminum ; et la voie Æmilienne d'Ariminum à Placentia sur le Pô.

Par la voie Appienne, Rome se trouva alors en communication prompte et facile avec l'Italie inférieure ; par les

1. Plusieurs de ces colonies ne furent fondées que durant la première guerre punique ; pour les autres, *cf.* Tite-Live, *passim*.

voies Aurélienne et Flaminienne, avec l'Étrurie et l'Ombrie; par la voie Aurélienne, avec la Cisalpine; par la voie Valérienne, avec les pays du centre de l'Apennin. Les colonies, assises sur ces routes, pouvaient, en cas de danger, les fermer [1].

Outre ces colonies militaires envoyées dans les plus fortes places de l'Italie, Rome en avait dans les campagnes d'un autre genre, et qui aidaient au même but, la propagation dans toute la péninsule de la race latine. L'*ager romanus* s'arrêtait au Vulturne; mais le reste de l'Italie était couvert de terres attribuées au domaine public du peuple romain. Les Bruttiens avaient cédé [2] la moitié de la Sila. Les Samnites et les Lucaniens, qui avaient reconnu la *majesté du peuple romain;* les Sabins et les Picénins, dépouillés par Curius; les Sénons, exterminés par Dolabella, avaient perdu plus encore, et la moitié peut-être des meilleurs terres de la péninsule était devenue propriété romaine. Les censeurs les avaient affermées [3]; et des pâtres, des laboureurs romains, se répandant par tout le pays, allaient incessamment se mêler aux populations italiennes.

Afin de veiller de plus près sur des intérêts si divers, le sénat partagea la péninsule en quatre grands départements, et créa, pour les administrer, quatre questeurs qui résidèrent à Ostie et à Calès, pour les provinces qui regardent la mer Inférieure; dans l'Ombrie et la Calabre pour les pays baignés par l'Adriatique [4]. A la même idée d'organisation des populations italiennes se rapporte la création des *fora* et des *conciliabula*. Pour les pays où les villes étaient rares, comme dans le nord de l'Ombrie, dans la Cisalpine, etc., on désigna un lieu qui fut le marché commun, *forum*,

1. Il est vrai que les armées anciennes, ne traînant pas après elles une lourde artillerie, pouvaient plus aisément quitter les grandes routes pour éviter les places. — 2. Exc. Vat. ad Den., XX, 5. *Cf.* ci-dessus, p. 6. — 3. Dans beaucoup d'endroits, les Italiens furent admis comme fermiers, et ce fut un lien de plus entre eux et Rome; mais cela date sans doute d'une époque postérieure. Au temps des Gracques, beaucoup d'entre eux sont détenteurs du domaine. Cic., *Rep.*, III, 29. — 4. Liv., *Épit.*, XV. Pighius, *ad ann.* 448. Tac., *Ann.*, IV, 27. Creuzer's, *Abriss.* De Beaufort.

et le point de réunion, *conciliabulum*, de tout le canton[1]. Peu à peu des villes s'y élevèrent qui prirent rang parmi les autres cités; et le pâtre nomade des marais Pontins, comme le montagnard dont la hutte était cachée au fond des plus secrètes vallées de l'Apennin, furent rattachés à ce régime municipal dont le sénat enlaçait l'Italie. Les bourgs et les cantons eurent aussi leurs magistrats annuels[2].

La religion exerçait dans toute la péninsule une trop grande influence pour qu'en disciplinant l'Italie les Romains ne songeassent pas aussi à discipliner ses cultes et ses dieux. Nous avons vu[3] qu'ils évoquaient à Rome les divinités protectrices des villes conquises; quand ils laissèrent aux vaincus leurs cités et leurs dieux, du moins ils soumirent leurs prêtres au contrôle des prêtres romains, qui revendiquèrent pour eux seuls la connaissance de la science augurale. Du Rubicon au détroit de Messine, il n'arriva pas un prodige qu'il ne fût aussitôt déféré par les peuples tremblants au sénat romain, interprété par ses augures, et expié selon leurs prescriptions[4]. Par là le clergé local fut dépossédé de son principal moyen d'influence, et les Romains tinrent l'Italie par la religion comme ils la tenaient par la politique et par les armes.

Les autres grands peuples de l'antiquité avaient bien su conquérir; aucun ne sut conserver ses conquêtes, parce qu'aucun ne voulut oublier les droits que la victoire lui avait donnés. Sous ses rois, Rome appelait les étrangers dans son sein; maintenant assez peuplée au gré du sénat,

1. Les commissaires, nommés l'an 211 pour le recrutement, vont *per fora* et *conciliabula*. *Cf.* Tite-Live, *pass.* et Fest. s. v. Ces *fora* et *conciliabula* étaient peut-être, comme plus tard les *conventus juridici* dans les provinces, des lieux où les duumvirs du chef-lieu venaient rendre la justice. — J'ai compté parmi les anciennes villes d'Italie plus de trente *fora*, dont plusieurs gardent encore aujourd'hui leur nom, Forli, Forlimpopoli, Fossombrone, etc. — 2. *Magistri vici, item magistri pagi quotannis fiunt.* Fest., s. v. *Vicus.* — 3. *Voy.* page 203, note 1. — 4. Liv., XXI, 62, *lectisternium Cære imperatum.* XXII, 1, *decretum est.... Junoni Lanuvii.... sacrificaretur.... Decemviri Ardeæ in foro majoribus hostiis sacrificarunt.* *Cf.* XXXIII, 31 et Jul. Obséquens. *Voy.* surtout le sénatus-consulte contre les bacchanales.

elle crée des citoyens romains hors de ses murs; et, pour stimuler le zèle, elle fait briller aux yeux de tous ce titre qui fait monter au rang des maîtres de l'Italie, qui libère d'impôts[1], ouvre l'accès aux charges et appelle aux distributions de terres, à la jouissance du domaine. C'est la monnaie dont elle paye tous les services : monnaie précieuse, qu'elle divise pour en gagner un plus grand nombre à sa cause. S'il est donc vrai que le peuple romain, terrible contre les forts et sans pitié sur le champ de bataille, ait porté la destruction partout où il trouvait une vive résistance, du moins, la guerre achevée, relevait-il lui-même dans l'intérêt de sa grandeur l'ennemi qu'il venait d'accabler, comme dit le poëte: *Parcere subjectis et debellare superbos.* Content d'avoir détruit la puissance politique de ses adversaires, il respectait le plus souvent, dans cette première période de ses conquêtes, leurs mœurs, leurs lois et leur gouvernement. Il savait qu'un peuple peut se résigner à la perte de son indépendance, c'est-à-dire à l'aveu de sa faiblesse, jamais au mépris des coutumes de ses pères. La centralisation était politique, non pas administrative; et la plupart des cités conservant leurs magistrats, leurs lois, leur culte, leurs finances et leur police intérieure, pouvant conférer elles-mêmes leur droit de bourgeoisie, administrer la justice criminelle[2] et civile, enfin se donner des lois, se croyaient plutôt associées à l'éclat du nom romain que soumises à sa puissance. L'agitation de leurs comices faisait croire à leur liberté. Toutes les forces vives de l'Italie étaient centralisées dans Rome; le sénat disposait de ses 500 000 soldats, de sa cavalerie et de sa marine, et cependant la vie politique n'était point éteinte dans les municipes; le sang ne se retirait pas des extrémités pour affluer au cœur, comme un siècle et demi plus tard, quand s'élevèrent ces tourmentes, au milieu desquelles s'abîma la république.

1. Depuis la chute de Persée, les citoyens n'eurent plus d'impôts à payer. Cic., *de Off.*, II, 22. — 2. Excepté pour les municipes *optimo jure.* Un citoyen romain ne pouvait, en affaire criminelle, être jugé que par tout le peuple, d'après les XII tables.

Nous sommes encore dans l'âge de la modération et de la force.

Quels hommes aussi n'étaient-ce pas que ces nouveaux maîtres de l'Italie? Leurs vertus privées légitimaient leur puissance; et c'était dans leurs mœurs, plus encore que dans l'habileté de leur sénat, qu'était le secret de la grandeur de Rome. Ces vainqueurs des Étrusques et de Tarente honoraient toujours la pauvreté, la soumission aux lois, le dévouement; et leur patriotisme avait la force d'un sentiment religieux. Trois Décius ont donné leur vie pour l'armée romaine, et Posthumius et Manlius ont immolé chacun un fils à la discipline[1]. Le censeur Rutilus, réélu au sortir de charge (266), convoque le peuple et le censure tout entier pour avoir conféré deux fois de suite au même citoyen ces importantes fonctions. Si Corn. Rufinus, malgré deux consulats, une dictature et un triomphe, s'est fait chasser du sénat pour ses quinze marcs de vaisselle d'argent, quand la loi n'en permettait que huit onces; si le consul Posthumius a forcé 2000 légionnaires à couper ses blés ou à défricher ses bois, Atilius Serranus recevait, à la charrue, la pourpre consulaire, comme autrefois Cincinnatus la dictature; Régulus, après deux consulats, ne possédait qu'un petit champ avec un seul esclave dans le territoire stérile de Pupinies; et Curius, de ses mains triomphales, comme Fabricius, comme Æmilius Papus, préparait dans des vases de bois ses grossiers aliments. Le même Curius qui déclarait dangereux un citoyen à qui sept arpents ne suffisaient pas[2], a refusé l'or des Samnites, Fabricius celui de Pyrrhus; et Cinéas, introduit dans le sénat, a cru voir une assemblée de rois.

« En ce temps-là, dit Valère Maxime, peu ou presque point d'argent: quelques esclaves, sept jugères de terres médiocres, l'indigence dans les familles, les obsèques payés par l'État et les filles sans dot; mais d'illustres consulats, de merveilleuses dictatures, d'innombrables triomphes, tel est le tableau de ces vieux âges[3]. »

1. Val. Max., II, 7. — 2. Plin., XVIII, 4. — 3. Val. Max., IV, 4, 6 et 11.

Sans doute ce peuple avait ses défauts : il aimait les procès et l'usure ; le créancier était sans pitié pour son débiteur, le père pour son fils ; et ils avaient l'esprit grossier et court du paysan qui vit la tête courbée sur le sillon. Mais ils étaient probes, et observaient la parole donnée. « Confiez, disait-on, un trésor à un Grec, prenez dix cautions, dix signatures et vingt témoins ; il vous volera. » A Rome, un magistrat a dans les mains toutes les richesses publiques et pour qu'il n'en detournât rien, il suffisait de son serment. Cette bonne foi du particulier, cette probité du magistrat n'étaient qu'un reflet d'une vertu plus générale qui existait dans tout le corps des citoyens : le respect absolu de la loi, l'obéissance préalable à l'autorité établie, sauf à faire appel d'un ordre arbitraire. « Le peuple le plus jaloux de sa liberté que l'univers ait jamais vu se trouva en même temps le plus soumis à ses magistrats et à la puissance légitime[1] ! » Bossuet a raison d'admirer ces deux idées que tant d'hommes trouvent contradictoires ; c'est leur union qui fait les citoyens vraiment libres et les États vraiment forts.

Ainsi par leurs fortes vertus, par leurs mœurs austères, par leur sens politique les Romains de ce temps méritaient l'empire ; par leur discipline et leur courage, ils l'avaient obtenu ; par leur union, ils le conservaient. Les dangers de la guerre du Samnium avaient en effet ramené la paix entre les deux ordres. Les petites rivalités avaient cessé devant le grand intérêt du salut public, l'émancipation politique des plébéiens s'était pleinement accomplie, et la nouvelle génération patricienne, élevée dans les camps, avait perdu le souvenir amer des victoires populaires. Les hommes nouveaux étaient maintenant aussi nombreux dans

Le triomphe de Curius introduisit, au dire de Florus, de grandes richesses dans la ville ; l'argent se trouva bientôt assez abondant pour que, trois ans après la prise de Tarente, on frappât de la monnaie d'argent. Jusqu'alors il n'y avait eu que des as d'airain. *Voy.* dans le *de Sen.* de Cic. le portrait d'Appius. Polyb., XVIII, 2, célèbre encore la pauvreté de Paul Æmile et de Scipion Æmilien. — 1. Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, III[e] partie, ch. VI.

le sénat que les descendants des vieilles familles curiales; et les services comme la gloire de Papirius Cursor, de Fabius Maximus, d'Appius Cæcus et de Valérius Corvus, n'effaçaient ni les services ni la gloire des trois Décius, de P. Philo quatre fois consul, de C. Mœnius deux fois dictateur; de Cæcilius Métellus, qui commençait l'illustration de cette famille, dont Nævius devait dire: « les Métellus naissent consuls à Rome, » de Curius Dentatus enfin[1] et de Fabricius, plébéiens, qui n'étaient pas même d'origine romaine.

Il y avait union parce qu'il y avait égalité, parce que l'on ne connaissait plus l'aristocratie du sang, et que l'on n'honorait pas encore celle de la fortune. A cette époque la constitution romaine présentait cette sage combinaison de royauté, d'aristocratie et de démocratie qu'ont admirée Polybe, Machiavel et Montesquieu. Par le consulat il y avait unité dans le commandement; par le sénat, expérience dans le conseil; par le peuple, force dans l'action. Ces trois pouvoirs se contenant mutuellement dans de justes limites, toutes les forces de l'État, autrefois tournées les unes contre les autres, avaient enfin trouvé, après une lutte de plus de deux siècles, cet heureux équilibre qui les faisait toutes concourir, avec une irrésistible puissance, vers un but commun, la grandeur de la république.

Dans la ville, les consuls[2] sont les chefs du gouvernement; mais ils sont deux, d'ordre différent, et leur inévitable rivalité assure la prépondérance du sénat auquel ils sont contraints par leurs plus chers intérêts de montrer une prudente déférence. Ils reçoivent les ambassadeurs des nations étrangères; ils convoquent le sénat et le peuple, proposent des lois, rédigent les sénatus-consultes et commandent aux autres magistrats; mais toute cette puissance, plus honorifique que réelle, vient se briser contre l'opposition d'un collègue ou l'autorité inviolable du tribunal, contre

1. Cic., *pr. Sulla*, VIII, 23. — 2. A propos des consuls, Cicéron dit la fameuse maxime : *ollis salus populi suprema lex esto*. C'était une justification indirecte de son consulat.

la souveraineté du peuple qui fait les lois, contre un décret du sénat, qui peut annuler le consul en faisant nommer un dictateur. A l'armée, le consul paraît un chef absolu ; il choisit des tribuns légionnaires, fixe les contingents des alliés et exerce sur tous le droit de vie et de mort; mais sans le sénat il n'a ni vivres, ni vêtements, ni solde ; et un sénatus-consulte peut arrêter subitement ses entreprises, lui donner un successeur ou le proroger dans son commandement, lui accorder ou lui refuser le triomphe[1]. Il fait des traités, mais le peuple les ratifie ou les casse. Il agit, il décrète, mais les tribuns le surveillent, et par leur véto l'arrêtent, par leur droit d'accusation le tiennent en de continuelles alarmes. Enfin, sa magistrature expirée, il doit rendre compte au peuple pour en recevoir des applaudissements qui lui promettent de nouvelles charges, ou des reproches et des murmures qui le rejettent à jamais dans la vie privée, quelquefois une amende qui le ruine et le déshonore[2].

Les sujets, les alliés et les rois étrangers qui ne traitent jamais qu'avec le sénat, qui le voient juger leurs différends, répondre à leurs députés et envoyer au milieu d'eux des commissaires tirés de son sein, regardent ce corps comme le maître de la république[3]. A Rome même, les sénateurs ne paraissant que vêtus de la pourpre royale, siégeant dans les temples, discutant toutes les grandes affaires, les plans des généraux et le gouvernement des pays conquis ; recevant les comptes des censeurs et des questeurs; autorisant toutes les dépenses, tous les travaux ; veillant à la conservation de la religion de l'État, à la poursuite des crimes publics, à la célébration des jeux et des sacrifices solennels, et pouvant ajourner les assemblées du peuple ou rendre

1. C'est le sénat qui autorisait le consul à prendre dans le trésor l'argent nécessaire pour couvrir les frais de cette solennité. Pol., VI, 5. — 2. Posthumius fut, au sortir de charge, condamné à payer 500 000 as. Den., *Exc.*; Camille avait failli être frappé de la même amende. — 3. En Angleterre aussi le peuple s'occupe peu des affaires extérieures, dont il laisse généralement aux ministres la direction.

des décrets qui ont force de loi[1], les sénateurs, dis-je, semblent être les premiers dans l'État par l'étendue de leurs droits politiques comme ils l'étaient par leur dignité et par le respect qu'on attachait à leur nom. Mais, soumis au contrôle irresponsable des censeurs, le sénat est encore présidé par les consuls, qui dirigent à leur gré ses délibérations. Serait-il d'accord avec eux, qu'il ne pourrait, sans le consentement des tribuns, ni s'assembler ni rendre un décret; et l'omnipotence législative du peuple le met dans la dépendance des centuries et des tribus. Tous ses membres d'ailleurs sont indirectement nommés par le peuple, puisque c'est lui qui élève aux charges et que c'est par les charges qu'on entre au sénat[2].

Le peuple, jury suprême[3], corps électoral et législatif[4],

1. Montesq., *Espr. des lois*, V, 8. Légalement, le pouvoir législatif du sénat ne s'exerçait que pour les affaires administratives. Mais la limite était bien difficile à fixer, et on voit plus d'un sénatus-consulte empiéter sur le terrain de la loi civile. *Cf.* D., XL, 13, 3. Le sénat réclama même le droit suprême de dispenser de l'observation des lois. — 2. *Voy.* dans Tite-Live comment Fabius Buteo complète le sénat après Cannes. Aussi est-il souvent dit que les sénateurs étaient élus par le peuple. Liv., IV, 4. Cic., *pro Sexto*, 65; *pro Cluent.*, 56. Dans ses *Lois*, III, 3, il dit que le sénat doit se composer de tous les anciens magistrats, et Sylla rendit une loi dans ce sens. Cependant les censeurs pouvaient inscrire sur leur liste qui bon leur semblait, mais ce droit était dominé par l'usage d'appeler d'abord les anciens magistrats. C'est là ce qui faisait du sénat une assemblée si expérimentée. — 3. En tête de la constitution romaine, Cicéron place le droit sacré de l'appel, *de Leg.*, III, 3. — 4. Les assemblées par tribus *nommaient* les tribuns, les édiles, les questeurs, une partie des tribuns légionnaires, les chefs des colonies, les commissaires pour les lois agraires, les préfets maritimes (Aulu-G., XIII, 15; Liv., VII, 5; IX, 30). Elles délibéraient et *votaient* (*plebiscitum*) sur les propositions des tribuns, lesquelles touchaient quelquefois aux plus graves intérêts de l'État, mais devaient être faites trois *nundines* avant le jour du vote (Cic., *Phil.*, V, 3); sur la concession du droit de cité (Liv., XXXVIII, 36); sur les attributions des magistrats (Liv., XXII, 25, 26, 30). Flaminius leur fit voter sa loi agraire. Elles avaient aussi un *pouvoir judiciaire* (Liv., XXVI, 3, 4. App., *Bell. civ.*, I, 31). Dans les assemblées centuriates, où les riches et la classe aisée dominent, où la multitude est réduite à un rôle sans importance, le peuple, comme puissance législative, fait les lois, décide de la paix et de la guerre, ratifie les traités et reçoit les comptes des magistrats; comme corps électoral, il nomme à toutes les grandes charges; comme tribunal suprême, il reçoit l'appel de tous les magistrats, prononce sur la vie des citoyens, sur le crime de royauté et de haute trahison (Liv., VI, 20. Cic., *de Leg.*, III,

en un mot le vrai souverain au Forum, retrouve dans les tribunaux civils les sénateurs pour juges, à l'armée les consuls pour généraux : les uns, armés de l'autorité des lois et du pouvoir discrétionnaire que donne une législation incertaine et obscure; les autres, d'une discipline qui commande une obéissance aveugle. Le plébéien se gardera de blesser ceux qui pourraient se venger sur le plaideur ou sur le légionnaire des votes hostiles du citoyen. Dans les comices mêmes où le peuple est roi, rien n'est laissé au hasard du moment. Le magistrat qui réunit l'assemblée, circonscrit le débat; il demande soit un non, soit un oui; il n'accepte pas de question, et le peuple répond : *uti rogas* pour approuver, *antiquo* pour rejeter. Nous dirions aujourd'hui que l'assemblée n'avait ni le droit d'amendement, ni celui d'interpellation. Si le souverain cependant entendait faire acte de souveraineté, il pouvait être arrêté par un double véto : dans les comices par tribus, celui des tribuns, dans les centuries, celui des dieux exprimé par les augures. Enfin, fermiers de l'État pour les domaines, les travaux publics et le recouvrement des impôts, nombre de citoyens, surtout les plus riches, dépendent encore du sénat et des censeurs qui adjugent les enchères, font les remises, prolongent les termes de payement ou cassent les baux [1].

Il n'y a pas jusqu'aux plus pauvres qui n'aient leur jour de fête et de royauté. La veille des comices, le patricien oublie sa noblesse pour se mêler à la foule, pour caresser ces rois de quelques heures qui donnent les honneurs, la puissance et la gloire. Il prend la main calleuse du paysan, appelle par son nom le plus obscur quirite [2], et, plus tard, il rendra au peuple en un jour d'élection tout ce que lui et ses pères auront gardé du pillage de plusieurs provinces. La brigue, que dans un siècle il faudra punir, parce qu'elle

4, 19; *pro Sext.*, 44, 51). — 1. Polyb., VI, fr. 5. J'aurais pu le citer presque pour chaque phrase de ce tableau de la constitution romaine. *Cf.* celui qu'a tracé Cicéron dans son *Traité des lois*, III, 3. On voit que le premier a été écrit par un homme d'État, le second par un jurisconsulte. — 2. *Cf.* Liv., *passim*; Plutarque, dans la Vie de Coriolan, et le curieux livre de Quintus Cic., *de la Demande du consulat.*

amènera la vénalité, ne fait encore que rapprocher le riche du pauvre et donner aux grands une leçon d'égalité.

« Chaque corps de l'État, dit Polybe, peut donc nuire à l'autre ou le servir; de là naît leur concert et la force invincible de cette république. »

Une puissance morale, la censure, elle-même irresponsable et illimitée dans ses droits, veillait au maintien de cet équilibre. Dans les législations orientales, le principe conservateur de la constitution est le sentiment religieux, car la loi n'est que l'expression de la volonté divine. En Grèce et à Rome, Lycurgue et Numa donnèrent aussi à leurs lois la sanction des dieux. Mais Solon et les Romains de la république, plus éloignés de l'époque sacerdotale, confièrent à des hommes ce pouvoir conservateur : Solon à l'aréopage, la constitution romaine aux censeurs. A Athènes, l'aréopage, sorte de tribunal placé en dehors de l'administration, ne fut jamais assez fort pour exercer une influence utile; à Rome, la censure, chargée de très-graves intérêts matériels, fut une magistrature active dont l'importance politique accrut et assura l'autorité morale[1]. Ces détails qu'aucune loi ne peut frapper, ces dangereuses innovations qui ébranlent sourdement les républiques en détruisant l'égalité, les censeurs surent les atteindre et les punir. Ils chassaient du sénat et de l'ordre équestre, ils privaient de leurs droits politiques les plus riches, les plus puissants citoyens; et dans la répartition des classes « ils exerçaient la législation sur le corps même qui avait la puissance législative[2]. » Par leur autorité sans contrôle, ils contenaient le peuple et la noblesse, frappaient tout ce qui s'élevait au-dessus des lois, tout ce qui pouvait altérer les mœurs, et ainsi venaient en aide au pouvoir exécutif, toujours si faible dans les démocraties.

1. *Censores populi ævitates, soboles, familias, pecuniasque censento; urbis templa, vias, aquas, ærarium, vectigalia tuento, populique partes in tribus distribuunto; exin pecunias, ævitates, ordines partiunto; equitum peditumque prolem describunto; cælibes esse prohibento; mores populi regunto, probrum in senatu ne reliquunto. Bini sunto....* Cic., *de Leg.*, III, 3. — 2. Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XI, c. 16.

Cette constitution exposait cependant l'État à de grands dangers. Elle n'était point écrite; et les droits des assemblées ou des magistrats n'ayant jamais été clairement définis, il pouvait arriver que les diverses juridictions empiétassent les unes sur les autres, de là des chocs, c'est à-dire des troubles; ou bien qu'une seule, aidée par les circonstances, prît dans l'État une prépondérance dangereuse. Ainsi Hortensius avait donné une égale autorité aux décisions du sénat et à celles du peuple : que ces deux pouvoirs se mettent en opposition, et il n'y aura dans l'État aucune force légale, si ce n'est le remède violent et temporaire de la dictature, qui pourra terminer cette lutte, sans combats. Mais la prudence du sénat sut pendant un siècle et demi prévenir ce danger. Il se fit un partage entre lui et le peuple des matières sur lesquelles devaient s'exercer leur omnipotence législative. Au peuple, les élections et les lois d'organisation intérieure; au sénat, l'administration des finances et des affaires extérieures.

Au dehors, ce gouvernement était défendu par les meilleures armées qui eussent encore paru. Nul adversaire, nulle entreprise ne pouvaient plus effrayer les vainqueurs des Samnites et de Pyrrhus. Ils avaient triomphé de tous les ennemis et de tous les obstacles : de la tactique grecque[1] comme de la fougue gauloise et de l'acharnement samnite. Pyrrhus leur avait appris à camper[2], et ses éléphants ne les avaient étonnés qu'une fois. Entourés d'ennemis, les Romains n'avaient, pendant trois quarts de siècle, connu d'autre art que la guerre, d'autre exercice que les armes. Ils n'étaient

1. La phalange macédonienne n'avait que sa force d'impulsion, les armées barbares que le courage individuel de leurs soldats. Dans l'une, l'individu n'était rien et la masse tout; dans les autres, la masse rien, et l'individu tout. La légion, par sa division en manipules, laissait tout son essor au courage individuel, et conservait à la masse toute son action. Annibal rendit lui-même hommage à l'organisation des armées romaines, en armant ses vétérans comme les légionnaires. Pol., XVIII, 1. — 2. C'est l'opinion reçue. Le camp romain, tel que le décrit Polybe, me paraît être cependant une création des Étrusques, *urbs quadrata*. Polybe, V, 8, oppose la même régularité d'un camp romain à la confusion qui règne dans un camp grec. Voyez le très-intéressant récit de ce grand observateur.

pas seulement les soldats les plus braves, les mieux disciplinés de l'Italie, mais les plus agiles et les plus forts. Le pas militaire était de 24 milles en 5 heures ; et durant ces marches ils portaient leurs armes, pour cinq jours de vivres, des pieux pour camper; en tout, au moins 60 livres. Dans l'intervalle des campagnes, les exercices des camps continuaient au champ de Mars. Ils lançaient des javelots et des flèches, combattaient à l'épée, couraient et sautaient tout armés, ou traversaient le Tibre à la nage, se servant, pour ces exercices, d'armes d'un poids double de celui des armes ordinaires. Les plus grands citoyens prenaient part à ces jeux; des consuls, des triomphateurs rivalisaient de force, d'adresse et d'agilité, montrant à ce peuple de soldats que les généraux avaient aussi les qualités du légionnaire.

Toutes les puissances combattaient alors avec des mercenaires; Rome seule avait des armées nationales, d'où l'étranger, l'affranchi et le prolétaire étaient exclus. Tous les citoyens aisés et riches devaient passer par cette rude école de discipline, de dévouement et d'abnégation. Personne dit Polybe, ne peut être élu à une magistrature qu'il n'ait fait dix campagnes[1]. Combien cette loi ne relevait-elle pas la dignité et la force de l'armée? Il a été parlé ailleurs (page 212) de l'admirable organisation de la légion romaine, ajoutons ici que ce peuple fut le premier à établir cette religion du drapeau qui a fait tant de miracles[2].

Ainsi, au cœur de l'Italie, au milieu des populations domptées, désunies et surveillées, s'élevait le peuple ro-

1. VI, 5. Ceux qui avaient moins de 400 as ne pouvaient servir que dans la marine. Une légion se composait ordinairement de 1200 vélites ou troupes légères (les plus jeunes et les moins riches) ; de 1200 hastaires (ceux qui les suivaient en âge) ; de 1200 princes (les hommes les plus forts), et de 600 triaires (les plus âgés). Les tribuns légionnaires, élus, partie par le peuple, partie par les consuls, choisissaient un à un tous les soldats, et nommaient 20 centurions ; ceux-ci en choisissaient 20 autres pour l'arrière-garde ; les centurions de chaque cohorte nommaient 2 enseignes. Ce sont nos élections, mais renversées, procédant de haut en bas, ce qui était une garantie de plus pour la discipline. — 2. Au retour de chaque campagne, les enseignes étaient déposées dans l'*ærarium*

main, fort de son union, de ses mœurs, de l'habileté et de la sagesse de ses chefs. Et devant ce grand spectacle, devant ces résultats de l'activité et de la prudence humaine, nous souvenant de ce que Rome avait été d'abord, nous dirons, avec Bossuet : « De tous les peuples du monde, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais. »

QUATRIÈME PÉRIODE.

CONQUÊTE DU MONDE (264-133).

CHAPITRE XII.

LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE.

Tandis que Rome s'avançait lentement par la guerre du fond du Latium jusqu'au détroit de Messine, sur l'autre rive de la Méditerranée, en face de l'Italie, à moins de trente lieues de la Sicile, grandissait par l'industrie et le commerce la puissance carthaginoise. Aujourd'hui, sur une grève déserte, à quatre lieues de Tunis, se voient épars des tronçons de colonnes, des débris de murailles, quelques citernes à demi comblées, et dans la mer des restes de jetées que les vagues ont détruites. C'est là tout ce qui reste de Carthage[1], et cependant ses tours s'élevaient à quatre étages; sa triple enceinte montait à 30 coudées[2], et telle était la force de ses murs, que des loges pratiquées dans leur épaisseur pouvaient abriter 300 éléphants de guerre, 4000 che-

1. Dureau de la Malle, *Rech. sur la topogr. de Carth.*; Chateaub., *Itin.*; Flacheënacker, *Voyages dans les États barbaresques*; Guérin, *Voyage archéologique*; Beulé, *Fouilles à Carthage*, 1859. C'est l'ouvrage qui a fixé toutes les incertitudes topographiques. La colline actuelle de Saint-Louis, qui domine la mer de 63 mètres, et dont le pourtour en suivant les crêtes est de 1400 mètres et de 2600 à la base, est l'ancienne Byrsa. Les deux ports de Carthage avaient une superficie de près de 23 hectares ou seulement de 4 hectares de moins que le vieux port de Marseille. — 2. Environ 15 mètres. La triple enceinte dont parle Appien n'était peut-être que le mur extérieur, puis les deux murs des casemates, séparés du premier par un chemin couvert.

vaux et 24 000 soldats avec les approvisionnements, les harnais et les armes. Des lames d'or couvraient son temple du Soleil, dont la statue en or pur, pesait, disait-on, mille talents; et sur ses places, qui retentissaient de mots prononcés en vingt langues, se rencontraient le Numide et le Maure à demi nus, l'Ibère aux vêtements blancs, le Gaulois à la saie brillante, le robuste Ligure, l'agile Baléare, des Grecs accourus pour chercher fortune dans la grande cité, des Nasamons et des Lotophages appelés de la région des Syrtes, tous ceux enfin qui venaient à Carthage vendre leur courage, payer leurs tributs ou apporter dans cet entrepôt de toutes les terres civilisées et barbares les produits des trois mondes. A son dernier jour, après une lutte séculaire, Carthage comptait encore 700 000 habitants.

Cette ville n'était cependant qu'une colonie d'une autre ville, de Tyr, cité sans territoire, comme Venise ou Amsterdam ; vaisseau toujours à l'ancre sur la mer, et voyant de là passer, sans en être atteint, les conquérants et les révolutions, Tyr était la principale ville d'un pays resserré entre le Liban et la mer qui avait à peine une superficie de 240 milles carrés. Mais des plus petits pays sont sorties les plus grandes choses : de l'Attique la civilisation du monde, de la Palestine la religion du Christ. Les Grecs ont été les artistes, les penseurs et les poëtes de l'ancien monde; les Phéniciens n'en furent que les marchands, mais avec tant de courage, de persévérance et d'habileté que leur histoire, si elle n'était malheureusement perdue, aurait été pour nous pleine d'enseignements. La terre leur manquait sur cette grève stérile; ils prirent la mer pour domaine, la couvrirent de leurs flottes et jetèrent des colonies sur tous ses rivages. Quand les Grecs apparurent, les Phéniciens reculèrent devant cette race belliqueuse, et lui laissant le nord de la Méditerranée, ils ne gardèrent que l'Afrique et l'Espagne. De Tyr à Cadix, sur une ligne de 1000 lieues, les vaisseaux phéniciens purent naviguer le long d'une côte bordée de leurs comptoirs. Mais la Méditerranée était trop étroite pour ces quelques milliers de marchands qui s'étaient faits les pourvoyeurs des

nations. Les contrées les plus reculées de l'Orient et du Midi furent visitées par leurs caravanes ou leurs navires. Par la mer Rouge et l'océan Indien, ils allèrent jusqu'aux Indes, jusqu'à Ceylan, et s'établirent dans le golfe Persique; par la Perse et la Bactriane, ils pénétrèrent jusqu'aux frontières de la Chine. L'ivoire et l'ébène de l'Éthiopie, la poudre d'or de l'Afrique et de l'Asie centrale, les parfums de l'Yémen, la cannelle et les épices de Ceylan, les pierres précieuses et les riches tissus de l'Inde, les perles du golfe Persique, les métaux, les esclaves, les laines de l'Asie antérieure, le cuivre de l'Italie, l'argent de l'Espagne[1], l'étain de l'Angleterre, l'ambre de la Baltique, vinrent s'entasser sur les marchés de Tyr. Mais ne regardons pas dans l'intérieur de ses murs souillés par des fêtes obscènes et par des mœurs impures, ni dans ses temples qui retentissent des cris des victimes humaines! Heureusement les vaisseaux n'emportent pas avec eux cette corruption des grandes cités marchandes, et la mollesse n'est pas toujours contagieuse. Malgré Sybaris, les Lucaniens gardèrent leur rudesse; malgré Tyr, les Juifs restèrent fidèles à Jéhovah.

Carthage n'était qu'un anneau de cette chaîne immense que les Phéniciens avaient attachée à tous les continents, à toutes les îles, et dont ils semblaient vouloir enlacer le monde. Mais il y a de ces villes que leur position seule appelle à une haute fortune. Placée à cette pointe de l'Afrique qui semble aller à la rencontre de la Sicile pour fermer le canal de Malte, et qui commande le passage entre les deux grands bassins de la Méditerranée, Carthage devint la Tyr de l'Occident, dans des proportions colossales, parce que l'Atlas, avec ses indomptables montagnards, n'était pas,

1. L'argent était rare dans l'antiquité. Aussi, à Rome, le rapport de l'or à l'argent était de 1 à 10; anciennement, dans l'Asie, il n'était très-probablement que de 1 à 7 ou à 8; chez nous, il est de 1 à 15; ce haut prix de l'argent fut sans doute une des causes de la richesse des Phéniciens, qui tiraient d'Espagne beaucoup d'argent. Les voisins des Sabéens, dit Strabon, donnaient deux livres d'or pour une d'argent. *Cf.* Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Rom.*, I, 52.— Tyr et Sidon avaient aussi des industries florissantes : teintureries en pourpre, verreries, tisseranderies, bimbeloteries, salaisons, métallurgie, etc.

comme le Liban à Tyr, au pied de ses murs, lui barrant le passage, lui disputant l'espace; parce qu'elle n'était pas cernée, comme Palmyre, par le désert et ses nomades; parce qu'elle put enfin, s'appuyant sur de grandes et fertiles provinces[1], s'étendre sur le vaste continent placé derrière elle, sans y être arrêtée par de puissants États. Les Grecs de Cyrène contenus, l'Égypte menacée et Thèbes presque détruite, l'intérieur de l'Afrique parcouru, l'Espagne et la Gaule tournées, le Sénégal reconnu[2], les Canaries découvertes, l'Amérique peut-être pressentie et annoncée à Christophe Colomb par cette statue de l'île Madère, qui du bras étendu montrait l'Occident : voilà ce que fit l'humble colonie déposée par Tyr au pied du beau promontoire.

Il y eut un moment où cet empire commercial des hommes de race punique, avec ses deux grandes capitales, Tyr et Carthage, s'étendait, comme mille ans plus tard celui des Arabes, leurs frères, de l'océan Atlantique jusque dans l'océan Indien. Mais cette domination eut deux implacables ennemis, à l'orient les Grecs, à l'occident les Romains. Avec Xercès les vaisseaux phéniciens vinrent jusqu'à Salamine; avec Alexandre les Grecs parurent sous les murs de Tyr, qu'ils renversèrent. Quand ils eurent encore bâti Antioche et Alexandrie, la Phénicie, étouffée entre ces deux villes, vit s'éloigner d'elle le commerce du monde. Ce qu'Alexandre avait fait contre Tyr, Agathocles et Pyrrhus l'essayèrent contre Carthage. Mais la Grèce regarde à l'orient; elle a eu de ce côté sa plus brillante histoire; Pyrrhus échoua à l'occident contre les colons phéniciens; il fallait une main plus forte pour arracher la Sicile aux Carthaginois.

Comme Rome, Carthage avait eu les plus obscurs commencements; comme elle, elle mit quatre siècles à fonder

1. La Zeugitane et la Byzacène, dont Pol., XII, 3. Diod., XX, 8, et Scylax vantent l'extrême fertilité; aujourd'hui encore, le sol est d'une inconcevable fécondité. On a compté 97 épis sur un seul pied d'orge, et les gens du pays ont assuré à sir G. Temple qu'il y en avait souvent jusqu'à 300. *Excurs. in the Mediterr.*, II, 108. *Cf.* Arnold, II, 585. — 2. *Cf.* le curieux périple d'Hannon, qui établit 30 000 colons sur la côte occidentale de l'Afrique entre Cerné et les colonnes d'Hercule.

son empire. Les nomades de l'Afrique n'étaient pas plus faciles à saisir que les montagnards de l'Apennin. A la fin cependant elle les dompta, les enferma dans des villes et les contraignit à cultiver la terre. Ses colons couvrirent aussi le pays vaincu, et, se mêlant aux indigènes, formèrent à la longue un même peuple avec eux, les Libyphéniciens [1]. Mais les colonies romaines, toujours armées, enveloppaient leur métropole d'une impénétrable ceinture. Les établissements de Carthage, tous démantelés pour qu'une révolte fût impossible, n'étaient, à vrai dire, que de grands villages agricoles, chargés de nourrir l'immense population de la capitale et d'approvisionner ses mille navires et ses armées. C'est ainsi que nous apparaissent les villes carthaginoises : ouvertes à toutes les attaques et aussi incapables de se défendre contre Carthage que contre ses ennemis. Spolète, Casilinum et Nola sauvèrent Rome par leur résistance à Annibal; deux cents villes se donnèrent à Agathocles dès qu'il eut mis le pied en Afrique [2].

Le sénat avait favorisé le mélange de ses colons avec les Libyens. Mais le peuple qui en sortit fut regardé comme une classe inférieure, tenu loin des honneurs et du commandement [3], surveillé, traité en race ennemie, et par là même poussé à la révolte. L'histoire de Mutine et de la guerre des mercenaires montre à la fois la faute de Carthage et sa punition; à Rome, Mutine fût devenu consul; à Carthage, il fut insulté, proscrit et forcé de trahir pour sauver sa tête [4].

1. Arist., *Pol.*, VI, 5. Remarquons qu'entre les Carthaginois et les Africains il y avait une différence d'origine, de langue et de mœurs qui n'existait pas, du moins au même degré, entre Rome et les Italiens. Ici la fusion était possible; elle ne l'était en Afrique que par cette race intermédiaire des Libyphéniciens, qui n'avait pas les mêmes intérêts que Carthage. — 2. Diod., XX, 17. — 3. C'étaient les Libyphéniciens qui composaient, avec la populace de la capitale, les colonies envoyées en si grand nombre. Arist., *Pol.*, VI, 5. — 4. Au milieu du vaste empire commercial des Anglais dans l'Inde, il se forme aussi une classe intermédiaire, qui s'accroît silencieusement, exempte à la fois des préjugés de l'Hindou et de l'orgueil de l'Anglais, et qui jouera certainement un jour un grand rôle dans la Péninsule. Là où deux races sont en présence, c'est par cette classe moyenne que les transformations s'opèrent. Les Libyphéniciens dominaient vraisemblablement dans le bas peuple de Carthage. Les vrais Carthaginois restèrent toujours pour l'Afrique

Carthage avait été précédée ou suivie sur cette côte par d'autres colonies phéniciennes qu'elle contraignit à reconnaître sa suprématie, à l'exception d'Utique qui sut garder une réelle indépendance [1]. N'ayant plus à craindre leur rivalité, s'étant soumis les Numides voisins de son territoire, tenant les autres divisés par sa politique ou son or [2], elle eut toute liberté d'étendre chaque jour plus loin son empire maritime. Née d'une ville marchande, Carthage n'aima que le commerce, et ne fit la guerre que pour s'ouvrir des débouchés, s'assurer l'exploitation de riches pays, ou détruire des puissances rivales. Les Grecs et les Phéniciens se partageaient l'un des deux grands bassins de la Méditerranée; elle voulut avoir l'autre. La Sardaigne, la Corse et les Baléares en dominent la navigation, elle s'en empara. La Sicile était mieux défendue par les Grecs de Syracuse, elle les y cerna, en prenant position à Malte, où elle entretenait 2000 hommes de garnison, aux îles Ægates, aux îles Lipariennes et dans la Sicile même, dont elle finit par occuper les deux tiers. Là où elle régna en souveraine, de dures lois, comme des marchands en écrivent pour défendre leurs monopoles, pesèrent sur les vaincus. Tandis qu'autour de ses murs elle condamnait les Libyens à labourer pour son compte, en Sardaigne elle détruisait toutes les plantations et interdisait aux habitants, sous peine de mort, la culture du sol [3]. Dans l'Afrique dont elle avait bordé la côte orageuse de ses nombreux comptoirs, en Espagne où les anciennes colonies phéniciennes lui servaient d'entrepôts, elle profitait de l'ignorance des barbares pour faire avec eux d'avantageux marchés; ne perdait ni son temps ni ses forces à les conquérir ou à les civiliser; elle aimait bien mieux leur créer des besoins, et leur imposer des échanges onéreux : prenant pour quelques légers tissus fabriqués à Malte la poudre

des étrangers, comme les Anglais pour l'Inde. Dans Tite-Live, les envoyés de Massinissa le leur reprochent. — 1. Polyb., III, 24.—2. Ajoutons, et par les alliances qu'elle faisait contracter aux chefs numides avec les filles de ses plus riches citoyens. *Voy.*, dans Tite-Live, l'histoire de Sophonisbe, et dans Polybe celle de Na- ravase, I, 17. Œsalcès, roi des Massyliens, épousa aussi une nièce d'Annibal. Liv., XXIX, 29. — 3. Auct. de Mirab., p. 1159.

d'or de l'Africain, ou l'argent de l'Espagnol; gagnant toujours, sur tout et avec tous.

Les Étrusques, les Massaliotes, Syracuse, Agrigente et les villes grecques de l'Italie lui faisaient une redoutable concurrence. Contre les uns elle anima la haine et l'ambition de Rome (traités de 510, 340, 279) ; contre les autres elle arma peut-être les Gaulois et les Ligures ; ou bien, elle cachait mystérieusement la route suivie par ses navires. Tout vaisseau étranger surpris dans les eaux de la Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule était pillé et l'équipage jeté à la mer[1].—Après les guerres puniques, il fallut modifier ce singulier droit des gens, comme l'appelle Montesquieu. Un vaisseau carthaginois se voyant suivi dans l'Atlantique par une galère romaine préféra se faire échouer plutôt que de lui montrer la route des îles Sorlingues[2]. L'amour du gain s'élevait jusqu'à l'héroïsme.

Pour donner à son commerce l'essor et la sécurité, pour être maîtresse des mers, Carthage n'avait besoin que de la tranquille possession des îles et du littoral. Quelque restreintes que fussent ces prétentions, il fallait des armées pour les réaliser. Mais du moment où la guerre n'est plus qu'une affaire de commerce, un moyen d'assurer la rentrée des fonds et le placement des marchandises, pourquoi les marchands ne payeraient-ils pas des soldats comme ils payent des facteurs et des commis? Venise, Milan, Florence, toutes les républiques italiennes du XV[e] siècle avaient des condottieri ; Carthage eut des mercenaires. On achetait des chevaux et des navires, on acheta aussi des hommes, et depuis les Alpes et les Pyrénées jusqu'à l'Atlas il y avait tant d'épées à vendre ! Chacun des comptoirs de Carthage était aussi un bureau de recrutement. Les prix étaient bas, car il y avait grande concurrence parmi ces barbares avides et pauvres qui cernaient l'étroite lisière des possessions carthaginoises. D'ailleurs Carthage faisait bien les choses. Elle embarquait les femmes, les enfants et jusqu'aux effets

1. App., *Bell. pun.*, 4. — 2. Strab., III, *ad finem.*

de ses mercenaires. C'étaient autant d'otages de leur fidélité, ou, après une campagne meurtrière, des héritages pour le trésor. Nul n'était refusé, ni le frondeur baléare[1], ni le cavalier numide[2], ni le fantassin espagnol et gaulois, ni le Grec qu'on pouvait employer à tout, espion, marin, constructeur, au besoin même général[3].

Plus il y avait de races différentes dans une armée carthaginoise, plus le sénat était rassuré; une révolte paraissant impossible entre tant d'hommes qui ne pouvaient se comprendre. D'ailleurs le général, comme les principaux officiers, était Carthaginois, et les sénateurs tenaient toujours auprès de lui quelques-uns de leurs collègues pour veiller sur sa conduite et s'assurer que tous ces gens gagnaient bien leur argent. L'amour de la gloire et de la patrie, le dévouement à l'État, tous ces grands noms qui faisaient à Rome des miracles, n'avaient pas cours dans le sénat de Carthage[4]. On y parlait beaucoup de recettes et de dépenses, fort peu d'honneur national. Aussi les ressources du pays ne se mesuraient que sur celles du trésor. Tant qu'il était rempli, on dépensait des soldats avec une insouciante prodigalité. Quand il était épuisé, on reculait ou l'on traitait; c'était une affaire manquée. Avait-elle réussi, les déboursés étaient bientôt couverts et les mercenaires morts dans l'entreprise oubliés. Qu'importait qu'il y eût 40 ou 50 000 barbares de moins dans le monde! Ces mercenaires pouvaient devenir dangereux. Mais on savait se délivrer de leurs exigences : témoins les 4000 Gaulois livrés à l'épée des Romains, et la troupe abandonnée sur l'île déserte des Ossements[5], et Xanthippe qui périt peut-être comme Carmagnola.

1. On connaît la réputation de ces frondeurs. Strabon dit que les Baléares ne donnaient de pain à leurs enfants qu'en le plaçant sur un but que ceux-ci devaient toucher avec la fronde, III, p. 168. Florus, III, 8, Lycophron, vers 637, et Diod., V, 18, disent la même chose. — 2. Pol., I, 15. — 3. Xanthippe. Pol., 1, ?. *Voy.* au chap. II, l'histoire du Rhodien de Lilybée. — 4. Pour le citoyen carthaginois, faire campagne était chose si extraordinaire qu'il en voulait garder à jamais le souvenir. La loi regardait que prendre l'épée était déjà un exploit, et elle autorisait le citoyen à porter autant d'anneaux qu'il avait fait de campagnes. Aristote, *Polit.*, VII, 2, 6. — 5. Ὀστεώδης. Diod., V, 11.

Un pareil système était bon tant qu'il ne s'agissait que d'expéditions lointaines, mais du moment où la guerre se rapprocha de ses murs, Carthage fut perdue. Ses citoyens s'étant reposés sur leurs mercenaires du soin de les défendre, ne surent plus combattre quand ils se virent seuls en face de l'ennemi. Sans doute la guerre est un grand malheur; mais elle nourrit des vertus que la paix étouffe[1]. L'orage, qui parfois détruit les moissons, purifie l'air. Que de peuples qui s'étaient laissé énerver et corrompre par une longue paix, et qui dans la guerre ont retrempé leur caractère national et retrouvé des vertus depuis longtemps perdues. Les Carthaginois n'en firent que trop tard l'expérience. Comme les Juifs et les Tyriens, leurs frères, ils ne surent combattre qu'à leur dernier jour.

Au reste, les mercenaires n'apparaissent que dans la décadence des États, après Alexandre, Trajan et la ligue lombarde. Quand Rome et Carthage se rencontrèrent, Polybe l'affirme[2], l'une était dans toute la force de sa robuste constitution, l'autre avait atteint déjà cette vieillesse des États où les citoyens, comme des hommes pressés de jouir quelques jours encore, ne sacrifient plus qu'à la mollesse et au plaisir. Ce sont les mœurs publiques qui font la force des États. A Carthage tout était à vendre et tout se vendait, les dignités comme les consciences. L'or donnant le pouvoir et les honneurs, s'enrichir était le but unique, le besoin universel, et pour la foi punique, tous les moyens, la force ou l'astuce, étaient légitimes[3]. La religion à Carthage avait peu d'empire, à ce qu'il semble, ou du moins n'exerçait aucune influence utile dans le gouvernement. A Rome, il n'y avait pas eu encore de révolte contre les dieux; et pour le

1. Chateaubriand a dit : « Un peuple accoutumé à voir seulement le cours de la rente et l'aune de drap vendue se trouve-t-il exposé à une commotion, il ne sera capable ni de l'énergie de la résistance, ni de la générosité du sacrifice. Repos engendre couardise; au milieu des *quenouilles*, on s'épouvante des épées.... une foule de vertus tient aux armes. » — 2. Polyb., VI, 10. — 3. « Chez les Carthaginois, de quelque manière qu'on s'enrichisse, on n'est jamais blâmé.... les dignités s'achètent. » Aristote dit aussi que les riches seuls arrivent aux honneurs.

peuple les prêtres, presque tous en même temps magistrats ou sénateurs, parlaient toujours au nom du ciel. « Rome, dit Montesquieu[1], était comme un vaisseau tenu par deux ancres dans la tempête, la religion et les mœurs. » Carthage, avec ses mœurs dissolues, son peuple indifférent au salut public, ses mercenaires indociles et ses sujets mécontents, aurait trouvé un maître, comme Milan et Florence, si Rome l'avait laissée vieillir.

Aristote vante fort son gouvernement[2]. C'était une constitution mêlée d'éléments divers, royauté, aristocratie, démocratie, mais sans qu'il y eût entre ces pouvoirs l'équilibre qui fait seul l'excellence de ces sortes de gouvernements. Deux suffètes choisis dans des familles privilégiées[3] et nommés par l'assemblée générale étaient les premiers magistrats de la république[4]. Après eux venait le sénat, où toutes les grandes familles avaient des représentants. Pour faciliter l'action du gouvernement en la concentrant, on avait tiré du sénat le conseil des centumvirs. Ceux-ci usurpèrent peu à peu le pouvoir; et les suffètes, autrefois nommés à vie, maintenant annuels et privés du commandement des armées, ne furent plus que les présidents de ce conseil. Les centumvirs pouvaient appeler les généraux à leur rendre compte; ils se servirent de ce droit pour mettre dans leur dépendance toutes les forces militaires de la république. Avec le temps, les autres magistrats et le sénat lui-même se trouvèrent soumis à leur contrôle[5]. Comme sénateurs, ils remplissaient les commissions formées dans le sein du sénat pour diriger chacune des branches de l'administration, la marine, la po-

1. *Esprit des lois*, VIII, 13. — 2. Aristote, *Polit.*, II, 11. Il écrivait vers 330. Cicéron a dit aussi : *Nec tantum Carthago habuisset opum sexcentos fere annos sine consiliis et disciplina* (*De Rep.* II, 48). — 3. Justin, XIX, 2. — 4. Corn. Nepos, *Annib.*, 7. *Annui bini reges.* Tite-Live les compare aux consuls, XXX, 7. Zon., VIII, 8. — 5. Tite-Live, XXX, 16; XXXIII, 46. Le tribunal des Quarante, à Venise, réunissait aussi tous les pouvoirs. *Voy.* Daru, liv. XXXIX. Arist., *Pol.*, II, parle des συσσίτια τῶν ἑταιριῶν. Ces associations étaient sans doute un élément de force de plus pour cette aristocratie, qui d'ailleurs se renouvelait sans cesse par l'accession de nouveaux riches. Remarquez que les Carthaginois, pas plus que les Juifs, n'avaient de noms de famille.

lice intérieure, les affaires militaires, etc.; et, comme centumvirs, ils exerçaient encore sur ces commissions une haute surveillance. Enfin ils formaient le tribunal où étaient portées les affaires politiques et capitales, laissant les causes civiles et commerciales au tribunal des Cent-Quatre, que le peuple choisissait. Cette nomination et le droit d'intervenir en cas de désaccord entre les suffètes étaient les seules prérogatives de l'assemblée générale. C'étaient donc les centumvirs qu'on retrouvait partout dans le gouvernement. Si la liberté en souffrait, la puissance y gagnait; car, nommés à vie, les centumvirs eurent cette politique immuable des grands corps aristocratiques qui, poursuivant les mêmes desseins avec énergie et prudence durant des générations entières, fait plus pour la fortune des États que l'influence si changeante des assemblées populaires. Mais la populace, très-nombreuse dans les grandes villes marchandes, ne devait pas toujours consentir à cette usurpation. Les guerres contre Rome développèrent l'élément démagogique. « Chez les Carthaginois, dit Polybe, avant la seconde guerre punique[1], c'était le peuple qui dominait dans les délibérations; à Rome, c'était le sénat. »

En quittant la Sicile, Pyrrhus s'était écrié : Quel beau champ de bataille nous laissons là aux Romains et aux Carthaginois[2]! Ni Rome, ni Carthage ne pouvaient en effet abandonner à une puissance rivale cette grande île située au centre de la Méditerranée, qui touche à l'Italie et d'où l'on aperçoit l'Afrique[3]. Si Carthage en était maîtresse, elle enfermait les Romains dans la péninsule, dont ses intrigues et son or soulèveraient sans cesse les populations. Si Rome y dominait, le commerce de Carthage était intercepté, et un bon vent, en moins d'une nuit, pouvait amener les légions au pieds de ses murs.

1. VI, 51 Je dois dire cependant que tous les faits ne s'accordent pas avec cette opinion de Polybe qui, détestant partout la démocratie, se trouve naturellement disposé à mettre à son compte cette grande chute de Carthage. — 2. Plut., *in Pyrrho*, 23. — 3. Déjà une querelle avait failli éclater au sujet de Tarente. *Voy.* p. 313.

Trois puissances se partageaient l'île : Hiéron, tyran de Syracuse depuis l'an 270, les Carthaginois et les Mamertins. Ceux-ci, anciens mercenaires d'Agathocles[1], s'étaient emparés par trahison de Messine; et, de ce poste, ils infestaient l'île entière. Hiéron voulut en débarrasser la Sicile; il les battit, les rejeta sur Messine, et allait recevoir leur soumission, quand le gouverneur carthaginois de Lipari, Hannon, vint lui disputer cette conquête. Les Mamertins se souvinrent alors qu'ils étaient Italiens, et préférant un protecteur éloigné à des amis trop voisins, ils envoyèrent une ambassade à Rome. Ces Mamertins étaient d'infâmes pillards. Ce que la garnison de Rhegium, si sévèrement punie, venait de faire sur l'une des rives du détroit, les Mamertins l'avaient fait, et bien pis encore, sur l'autre bord. Le sénat hésitait à prendre leur défense. Les consuls, moins scrupuleux, portèrent l'affaire devant le peuple. Sans doute ils rappelèrent la conduite équivoque des Carthaginois devant Tarente et, montrant les établissements de ce peuple en Corse, en Sardaigne, aux îles Lipari, en Sicile même, comme une chaîne qui déjà fermait la mer Tyrrhénienne, ils eurent peu de peine à faire comprendre la nécessité où était Rome de prendre elle-même position en Sicile. L'ambition des Romains était un mélange d'orgueil et d'avidité. Ils voulaient commander parce qu'ils se croyaient déjà le plus grand peuple de la terre; ils voulaient faire des conquêtes pour s'enrichir par le pillage; et la Sicile, Carthage étaient une proie si riche! Le peuple décida que des secours seraient envoyés aux Mamertins; le consul dépêcha en toute hâte le tribun légionnaire C. Claudius à Messine.

A son arrivée, il trouva Hannon établi dans la citadelle qu'un parti lui avait livrée[2]. Claudius voulut appeler à lui quelques troupes, mais les vaisseaux carthaginois fermaient le détroit. « Pas une barque ne passera, dit Hannon, et pas un de vos soldats ne se lavera jamais les mains dans les mers de Sicile. » Cependant il consentit à une entrevue avec

1. Zonar., VII, 8. Fest. les regarde comme un printemps sacré des Samnites. — 2. Zonar., VIII, 2.

le tribun; mais, au milieu de la conférence, Claudius le fit saisir, et pour obtenir sa liberté, Hannon rendit la citadelle. A son retour à Carthage, il fut mis en croix. La période des grandes guerres s'ouvrait ainsi pour Rome par une trahison.

Hiéron et les Carthaginois s'unirent pour assiéger Messine. Par une horrible précaution, les Carthaginois massacrèrent tous leurs mercenaires italiens; mais le consul Appius Caudex [1], profitant d'une nuit obscure, passa le détroit avec 20 000 hommes sur des barques et des esquifs empruntés à toutes les villes de la côte, battit l'une après l'autre les deux armées assiégeantes et poursuivit Hiéron jusque sous les murs de Syracuse (264). Ces heureux commencements engagèrent le sénat à pousser vigoureusement la guerre. Deux consuls et 35 000 légionnaires passèrent l'année suivante en Sicile, où 67 villes syracusaines et carthaginoises tombèrent en leur pouvoir. Hiéron effrayé et réfléchissant que Syracuse avait plus à perdre pour son commerce avec Carthage qu'avec Rome, se hâta de traiter; il rendit tous les prisonniers, paya cent talents [2], et resta pendant 50 années le fidèle allié des Romains. Jamais Syracuse ne fut plus heureuse. Les idylles de Théocrite [3] sont une peinture véritable du bonheur de ce petit coin de terre, tandis que le reste du monde était ébranlé par le choc des deux grands peuples.

Ce traité assurait aux Romains l'alliance du parti national en Sicile et les dispensait de faire venir des vivres et des munitions que les flottes ennemies pouvaient intercepter. L'ambition du sénat s'en accrut, et dès ce jour il résolut d'expulser les Carthaginois de l'île entière, où les excès de leurs bandes barbares avaient depuis deux siècles rendu leur domination odieuse. Agrigente était leur plus grande place; les Romains l'assiégèrent, mais ne purent y entrer qu'après un siége de sept mois, durant lequel Hiéron sauva plus d'une fois les légions de la famine [4] (262).

1. Du nom de ses vaisseaux de transport, *naves caudicariæ*. — 2. Diodore, XXIII, 5, dit 150 000 drachmes, Polybe 100 talents, Orose et Eutrope, 200. — 3. *Voy.* l'idylle 16. — 4. L'armée assiégée s'était échappée, mais 25 000 habitants furent vendus comme esclaves.

Ce long siége avait compromis déjà les finances de Carthage, et elle fut un instant forcée d'arrêter la paye de ses mercenaires. Pour se débarrasser des trop vives réclamations de 4000 Gaulois qui menaçaient de passer à l'ennemi, Hannon leur promit le pillage d'Entella. Ils y coururent; mais il avait fait avertir secrètement le général romain, et les Gaulois, tombés dans une embuscade, périrent tous jusqu'au dernier [1]. Les légionnaires aussi étaient sans solde; mais on n'entendait pas une plainte dans cette armée de citoyens. Devant Agrigente, nombre de soldats s'étaient fait tuer aux portes du camp pour donner aux légions dispersées le temps de se rallier, et si des querelles s'élevaient entre eux et leurs alliés, c'était pour avoir, dans le combat, le poste le plus périlleux [2].

Dès la troisième année de la guerre, Carthage ne possédait plus que quelques places maritimes. Mais ses flottes ravageaient les côtes de l'Italie, fermaient le détroit et rendaient toute conquête précaire [3]. Le sénat comprit qu'il fallait aller chercher l'ennemi sur son propre élément (261). Ainsi, le but grandissait en reculant sans cesse. Il ne s'était agi d'abord que d'empêcher Messine de tomber au pouvoir des Carthaginois, puis de les chasser de l'île; maintenant le sénat allait leur disputer l'empire de la mer.

Locres, Tarente, Élée, Naples et les autres villes alliées ou sujettes de Rome n'avaient guère que des vaisseaux marchands; le sénat ordonna la construction d'une flotte de ligne, c'est-à-dire de vaisseaux à cinq bancs de rameurs. Une quinquérème carthaginoise échouée sur les côtes d'Italie servit de modèle. Telle était l'imperfection de cet art, devenu depuis si difficile, que deux mois suffirent pour abattre le bois, construire et lancer cent vingt navires, former et exercer les équipages [4]. Il y avait cependant quelque

1. Pour arrêter les désertions des Gaulois aux Romains, on en mit jusqu'à 3000 en croix. Appien, *Exc.* — 2. Polyb., I, 4. — 3. *Id.* — 4. Quelques mois suffiront aussi aux Carthaginois pour creuser un port et bâtir une flotte avec les débris de leurs maisons. Il n'y a à s'étonner ici que de voir rester si longtemps dans l'enfance un art pratiqué par tant de peuples.

courage à aller affronter avec une telle flotte la première puissance maritime du monde. Le consul Cornelius Scipion fut pris, il est vrai, avec 17 vaisseaux, dans une tentative mal conduite contre les îles Éoliennes (Lipari); mais son collègue Duillius battit près de Myles la flotte carthaginoise (260).

Dans les batailles navales de l'antiquité, les vaisseaux, armés d'un éperon à la proue, cherchaient à se percer vers la ligne de flottaison; la légèreté du bâtiment, la rapidité des manœuvres étaient alors, comme à présent, les premières conditions du succès, et la chiourme faisait plus que les soldats embarqués à bord, toujours en très-petit nombre. Athènes n'en mettait que dix sur ses galères [1]. Dès la première campagne le génie militaire des Romains inventa une nouvelle tactique. Leurs vaisseaux, grossièrement construits avec du bois encore vert, étaient de pesantes machines que des matelots inexpérimentés conduisaient droit à l'ennemi. A l'avant du navire Duillius fit placer un pont [2] qui, s'abattant sur la galère ennemie, la saisissait avec des crampons de fer, la tenait immobile et livrait passage aux soldats. La science des pilotes carthaginois devenait inutile; ce n'était plus qu'un combat de terre ferme où le légionnaire retrouvait ses avantages, et Duillius en avait mis jusqu'à 120 sur chaque navire [3]. Quand les Carthaginois virent s'avancer la flotte romaine, ils coururent comme à une victoire assurée. Trente vaisseaux, qui formaient l'avant-garde, l'atteignirent les premiers; saisis par les corbeaux, pas un n'échappa : la galère amirale, à sept rangs de rames, fut prise elle-même, et Annibal, qui la montait, n'eut que le temps de se jeter dans une barque. Il lança cependant ses autres galères sur les flancs et sur

1. Durant la guerre du Péloponnèse. Thucyd., II, 92, 102, 111, 95 et IV, 76, 101. — 2. D'après la description, d'ailleurs peu claire, de Polybe, ce pont, qu'on appela Corbeau, pouvait glisser tout le long du bord, et s'abattre de l'avant, de l'arrière ou des côtés. — 3. Il y eut du moins ce nombre à Ecnome. Pol., I, 5. D'autres portent à 200 le nombre des soldats mis par Duillius à bord de chaque navire.

l'arrière des vaisseaux romains. Mais, malgré la rapidité de leur évolution, toujours ils rencontraient en face d'eux le redoutable corbeau. Vingt galères furent encore prises; déjà 3000 hommes étaient tués; 6000 prisonniers et le reste s'enfuit épouvanté. L'armée de terre leva en toute hâte le siége d'Égeste, les troupes qui défendaient Macella laissèrent prendre la place d'assaut, et le général carthaginois, retiré avec quelques débris en Sardaigne, y fut mis en croix par ses mercenaires mutinés.

Ces succès furent les résultats matériels de la victoire; mais elle en eut un plus grand. Le prestige de la supériorité maritime de Carthage était dissipé, et quelques désastres que l'avenir réserve aux flottes romaines, le sénat ne renoncera point à la mer. Il sait maintenant que Carthage peut être vaincue, et les derniers événements lui ont appris que c'est sur mer qu'on fait la conquête des îles Déjà il dirigeait une flotte contre la Sardaigne, et il méditait une descente en Afrique : des honneurs inusités récompensèrent Duillius. Outre le triomphe, il eut une colonne au Forum et le droit de se faire reconduire le soir chez lui à la lueur des flambeaux et au son des flûtes. La simplicité de ce temps n'avait pas su mieux honorer le premier vainqueur de Carthage[1].

Après la victoire de Myles, les Romains partagèrent leurs forces[2]; un consul, avec la flotte, poursuivit jusqu'en Sardaigne les vaisseaux échappés au premier désastre, les détruisit et commença la conquête de cette île et de la Corse. En Sicile, les légions se laissèrent enfermer par Hamilcar dans un défilé, d'où les tira le dévouement du tribun Calpurnius Flamma. Avec 300 hommes, il couvrit la retraite et arrêta l'ennemi. Retrouvé vivant sous un monceau de cadavres, il reçut du consul une couronne de gazon. Alors,

1. Flor., II, 2, et Val. Max. en parlent comme d'honneurs que Duillius se serait décernés lui même. L'inscription de sa colonne rostrale est un des plus vieux monuments de la langue, quoique le texte que nous en avons n'ait été gravé que vers le milieu du premier siècle de notre ère. — 2. Zonar., VIII, 21. Oros., IV, 8. Pol., I, 4.

dit Pline, c'était la plus noble récompense[1]. Caton le compare à Léonidas et se plaint des caprices de la fortune qui a laissé son nom dans l'obscurité. Il oubliait que c'est le but pour lequel on meurt qui donne l'immortalité à la victime. Calpurnius, comme tant de soldats dans nos annales, ne sauvait qu'une légion, Léonidas sa patrie, la Grèce entière et la civilisation du monde.

Cependant la guerre languissait; Hamilcar avait concentré ses principales forces à Drépane et à Lilybée, dont les approches étaient couvertes par plusieurs autres villes, que les Carthaginois occupaient encore sur les côtes et dans l'intérieur. Pour lui arracher ces deux places inexpugnables, il fallait un long siége: le sénat, encouragé par une nouvelle victoire navale que gagna près de Lipari le consul Atilius, se décida à l'entreprise la plus hardie: 330 vaisseaux furent armés, 100 000 matelots, 40 000 légionnaires et les deux consuls Manlius Vulso et Atilius Régulus les montèrent avec la résolution de passer au travers de la flotte carthaginoise et de descendre en Afrique.

Les deux flottes se rencontrèrent à la hauteur d'Ecnome[2]. C'était le plus grand spectacle qu'eût encore vu la Méditerranée; 300 000 hommes allaient combattre sur ses flots. L'armée romaine, formée en triangle à double base, ne put être entamée, et les Carthaginois, malgré une habile manœuvre pour attirer vers la haute mer la tête de la flotte ennemie, perdirent 94 navires sur 350; 24 galères romaines seulement avaient été coulées (256). Les débris de l'armée vaincue se réfugièrent à Carthage. On y arma en toute hâte des vaisseaux, on leva des troupes pour garder la côte. Mais la plus grande confusion régnait encore dans la ville quand on y apprit que les Romains, débarqués en Afrique, assiégeaient déjà Clypéa. Régulus n'avait pris que le temps de radouber les vaisseaux désemparés et de faire des vivres. Les troupes s'effrayaient d'une guerre en Afrique, cette terre des monstres, d'où leur venaient de si terribles récits, *Africa*

1. Pl., XXII, 3; Aulu-G., III, 7, le nomme Cæcidius, d'autres Labérius. — 2. Montagne entre Gela et Agrigente.

portentosa; un tribun même avait osé murmurer. Régulus l'avait menacé des haches, et l'armée, malgré ses craintes superstitieuses, était partie. Clypéa prise, et aucune place, aucune armée ne couvrant le pays, les Romains se répandirent à travers ces riches campagnes, qui, depuis Agathocles, n'avaient pas vu l'ennemi; en peu de jours ils firent 20 000 prisonniers et un immense butin.

Le sénat, trompé par ces premiers succès, rappela Manlius et ses légions. Régulus, dit-on [1], avait demandé lui-même à rentrer, parce que le fermier qu'il avait laissé pour cultiver un champ de sept arpents, son unique patrimoine, s'était enfui avec la charrue et les bœufs. Le sénat lui répondit que tout serait racheté, son champ cultivé, sa femme et ses enfants nourris aux dépens du trésor. Il resta en Afrique avec 15 000 hommes et 500 chevaux : ces forces lui suffirent pour battre partout l'ennemi, prendre 300 villes [2], et s'emparer de Tunis à trois lieues de Carthage, après une victoire près d'Adis, qui coûta aux Carthaginois 17 000 morts, 5000 prisonniers et 18 éléphants [3]. La ville était aux abois. Les sujets s'étaient soulevés, et les Numides pillaient ce qui avait échappé aux Romains : on se décida à traiter. Régulus demanda l'abandon de la Sicile et de la Sardaigne, un tribut annuel, la remise des prisonniers romains, le rachat des captifs carthaginois, la destruction de toute la flotte de guerre, la promesse de ne faire ni alliance ni guerre sans le consentement du sénat, etc. Pour de telles conditions, il était toujours temps de traiter; la guerre continua. Le fanatisme du peuple fut excité par des sacrifices humains, et des vaisseaux chargés d'or allèrent en Grèce, en Espagne, acheter des soldats. Parmi les mercenaires venus de Grèce, se trouva le Lacédémonien Xanthippe. Carthage avait encore 12 000 hommes d'infanterie, 400 chevaux et 100 élé-

1. Val. Max., IV, 4; Sen., *de consol.*, XII. — 2. Flor., II, 2. — 3. On sait l'histoire du serpent du Bagradas, long de 120 pieds, et dont la tête, envoyée à Rome, y était encore montrée du temps de la guerre de Numance. Flor., II, 2. Val. Max., I, 8. Pl., VIII, 14, etc. Polybe n'en parle pas.

phants. Le Lacédémonien se fit fort avec cette armée de battre l'ennemi. Il ne s'agit, disait-il, que de trouver un champ de bataille qui lui convienne. Au lieu de camper sur les hauteurs où les éléphants et la cavalerie étaient inutiles, il descendit en plaine; et les légionnaires, rompus par les éléphants, chargés par une cavalerie nombreuse, tombèrent en foule; 2000 seulement échappèrent en gagnant Clypéa; Régulus et 500 des plus braves furent faits prisonniers; le reste avait péri. Xanthippe, richement récompensé, quitta la ville avant que l'envie eût fait place à la reconnaissance[1].

Carthage était sauvée. Cependant l'armée victorieuse fut repoussée au siége de Clypéa, et une flotte carthaginoise, encore battue en vue de cette place[2]. Mais la destruction de toute une armée, la captivité d'un consul, et la difficulté de traverser sans cesse une mer orageuse pour ravitailler les légions de Clypéa décidèrent le sénat à renoncer à l'Afrique. Au même moment, un affreux désastre leur en fermait la route : 270 galères furent brisées par une tempête le long des côtes de Camarine; c'était presque la flotte tout entière. Les Carthaginois se hâtèrent d'accabler leurs sujets révoltés : les chefs furent mis en croix; les villes donnèrent mille talents et 20 000 bœufs[3]; puis les préparatifs furent poussés avec vigueur pour reporter la guerre en Sicile (255).

Une nouvelle flotte, une nouvelle armée et 140 éléphants partirent de Carthage. Agrigente fut reprise[4]. De son côté, Rome, en trois mois, construisit 220 galères; et les consuls, longeant la côte septentrionale de la Sicile, enlevèrent plusieurs villes où tous ceux qui ne purent payer une rançon de deux livres pesant d'argent furent vendus comme esclaves. L'année suivante, la flotte alla ravager les côtes d'Afrique, mais une tempête détruisit encore au retour 150 vaisseaux (253). Ces désastres répétés semblaient une

1. On a accusé les Carthaginois de l'avoir fait périr en mer, Zonar., VIII, 13; Silius Ital., VI, 682; mais ils n'avaient aucun intérêt à ce crime, contredit d'ailleurs par Polybe. — 2. Orose, IV, 9. Eutrope, II, 22. — 3. Nieb., VI, 376. — 4. Diod., XXIII, *Exc.*, 14.

menace des dieux ; le sénat renonça à la mer, comme il avait renoncé à l'Afrique. De la ville, le découragement passa dans l'armée, et les légions de Sicile, effrayées d'ailleurs de trouver toujours l'armée ennemie précédée de ces éléphants qui avaient écrasé les légions de Régulus, évitèrent pendant deux ans une action générale, se tenant sur les hauteurs à 5 ou 6 stades au moins de l'ennemi. La discipline se relâcha sous l'influence de ces craintes. Il fallut une fois dégrader 400 chevaliers qui avaient refusé d'obéir au consul ; une autre fois faire passer par les verges un tribun militaire de l'illustre maison des Valérius[1]. Enhardi par cette inaction, Asdrubal alla chercher les Romains jusque dans Panorme. Le proconsul Cæcilius Métellus y tenait son armée enfermée ; mais, par ses troupes légères, il provoqua l'ennemi, l'attira jusqu'au pied du mur ; et, tandis que les éléphants, criblés de traits, se rejetaient furieux sur l'armée carthaginoise, Métellus l'attaquait de flanc avec toutes ses forces. 20 000 Africains périrent ; 104 éléphants furent pris ; on les conduisit à Rome, où ils suivirent le char du vainqueur, et furent chassés dans le grand cirque pour que le peuple s'habituât à ne les plus redouter[2].

Plusieurs nobles Carthaginois avaient été faits prisonniers devant Panorme ; d'autres l'étaient depuis longtemps. Les Carthaginois proposèrent un échange, et, pour en appuyer la demande, envoyèrent à Rome Régulus. Ce général, si mal traité par l'écrivain moraliste[3], avait noblement

1. Val. Max., II, 9, 7. Front., *Strat.*, IV. Les chevaliers furent réduits à la condition d'*ærarii*. En 252, Aurélius Pécuniola ayant, en l'absence du consul Cotta, son parent laissé brûler une redoute et presque enlever son camp devant Lipari, Cotta le fit battre de verges et le réduisit au rang de simple fantassin. Val. Max., II, 7, 4. — 2. En souvenir de cette victoire, les médailles de la gens Cæcilia portèrent fréquemment l'effigie d'un éléphant. — 3. Polyb., I, 7. Il reproche à Régulus de n'avoir pas su se mettre en garde contre l'inconstance de la fortune, d'avoir imposé des conditions trop sévères, etc. Sans doute il eût été plus sage de savoir se borner, mais quel général romain eût agi autrement ? C'est en visant à un but placé très-haut, souvent au-dessus de leurs forces, que les Romains ont fait de si grandes choses. On ne devient pas un grand peuple à la condition d'être toujours un peuple de sages.

soutenu sa captivité. Il ne voulut pas entrer dans la ville : « Je ne suis plus citoyen, » disait-il, comme Posthumius après les Fourches Caudines ; et quand il parla sur le cartel, il dissuada les sénateurs de l'accepter. On voulut l'apitoyer sur lui-même : « Mes jours sont comptés, dit-il, ils m'ont donné un poison lent ; » et il partit en repoussant les embrassements de sa femme Marcia et de ses enfants. A son retour à Carthage, il périt, assure-t-on, d'une mort cruelle[1]. Si cette tradition est vraie, malgré le silence de Polybe, il ne faut oublier ni les traitements infligés par les Romains eux-mêmes aux généraux ennemis tombés en leur pouvoir, ni cette autre tradition suivant laquelle deux généraux carthaginois, livrés à Marcia, auraient été par elle cruellement torturés[2].

La victoire de Panorme mit fin aux grands chocs d'armées. Des deux côtés, l'épuisement était égal ; les Carthaginois concentrèrent encore une fois toutes leurs forces dans Drépane et Lilybée, à l'extrémité occidentale de l'île. Lilybée, entourée de deux côtés par une mer que des bancs de sable, des écueils à fleur d'eau et de rapides courants rendaient dangereuse, même pour les plus habiles pilotes, était fermée du côté de la terre par une haute muraille et couverte par un fossé large de 90 pieds sur 60 de profondeur. Dans l'automne de l'année 250, deux consuls, quatre légions et 200 vaisseaux de guerre bloquèrent la place. C'était au moins 110 000 assiégeants. Pour le port, ils cherchèrent à en fermer l'entrée en y coulant 15 vaisseaux chargés de pierres, mais le courant rejetait tout. La passe resta libre, et 50 navires portant à Lilybée des provisions et 10 000 soldats purent la franchir sous les yeux de la flotte romaine impuissante. Du côté de la terre, les Romains comblèrent en plusieurs endroits le fossé et minèrent la muraille ; mais quand leurs béliers eurent fait brèche, ils se trouvèrent en face d'un autre mur qu'Ili-

1. *Resectis palpebris, illigatum in machina, vigilando, necaverunt.* Cic. *in Pison.*, 18 — 2. Diod., *Fragm. de Virt. et Vit.*, XXIV. Aulu-G., II 4. Zon., VIII, 15, et grand nombre d'autres écrivains.

milcon avait élevé. Quelques mercenaires tramèrent de livrer la ville; Himilcon éventa le complot, et dans une sortie brûla les machines des Romains, qui furent réduits à changer le siége en blocus. Quand le nouveau consul P. Claudius, fils du censeur, vint en prendre le commandement, les maladies avaient enlevé déjà 10 000 soldats. La flotte carthaginoise stationnait dans le port voisin de Drépane. Claudius voulut aller la surprendre. Les présages étaient sinistres; les poulets sacrés refusaient de manger: « Eh bien! qu'ils boivent, » dit le consul; et il les fit jeter à la mer. L'armée était vaincue d'avance par cette impiété que Claudius ne sut pas réparer par d'habiles manœuvres : 93 vaisseaux pris ou coulés, 8000 morts et 20 000 prisonniers, tels furent les résultats de la bataille de Drépane (249). Le collègue de Claudius, Junius Pullus, ne fut pas plus heureux. Il était à Syracuse avec 800 vaisseaux de charge destinés au ravitaillement du camp de Lilybée; Carthalon, qui en épiait le départ sur la côte d'Agrigente, intercepta d'abord plusieurs convois, puis, par une manœuvre habile, rejeta toute la flotte de Junius au milieu des écueils de Camarine, où bientôt des vents furieux la brisèrent, tandis que lui-même, fuyant devant la tempête, allait abriter ses navires derrière le cap Pachynum. Tous les navires de transport et 105 galères avaient été détruits.

Le sénat renonça encore une fois aux flottes; Claudius rappelé fut contraint de nommer un dictateur; il choisit le fils d'un affranchi, Claudius Glicia, son client et son greffier. Le sénat annula ce choix dérisoire, et une sentence du peuple punit sévèrement ce hardi contempteur des choses divines et humaines. Junius, accusé comme son collègue d'avoir méprisé les auspices, se tua avant sa condamnation; Claudius lui avait peut-être donné l'exemple d'une mort volontaire. Trois ans plus tard, un autre jugement frappa cette race orgueilleuse. La sœur de Claudius, se trouvant un jour pressée par la foule, s'écria : « Plût aux dieux que mon frère commandât encore les armées de la répu-

blique! » Les édiles punirent d'une forte amende ce vœu homicide.

Par une singulière fatalité, au moment où Rome ne trouvait plus que des chefs incapables, Carthage mettait à la tête de ses forces d'habiles généraux : Himilcon, le défenseur de Lilybée; Annibal, qui avait si heureusement ravitaillé cette place; Adherbal, le vainqueur de Drépane; Carthalon, qui, avant de détruire la flotte de Junius, avait incendié une partie de celle de Lilybée et ravagé les côtes de l'Italie; enfin le plus grand de tous, le père d'Annibal, Amilcar surnommé l'éclair, Barca. Malheureusement l'indiscipline était dans ses armées, et une sédition violente de ses mercenaires venait de la jeter dans les plus sérieux dangers. Amilcar sut trouver le moyen de satisfaire à leurs exigences; il les conduisit au pillage de l'Italie. Quand le butin fait dans le Brutium lui eut gagné leur confiance, il vint audacieusement s'emparer du mont Ercté (Monte Pellegrino), entre Palerme et la ville d'Eryx que Junius avait récemment conquise (247). Pendant six années toutes les forces des deux républiques furent concentrées dans ce coin de la Sicile; les Romains étaient à Panorme, sur le sommet du mont Eryx, dans la ville de ce nom, et devant Lilybée et Drépane. Les Carthaginois occupaient ces deux places, et Amilcar le mont Ercté. Du haut de cette montagne presque inaccessible, il épiait tous les mouvements de l'ennemi, arrêtant ses convois, coupant ses détachements et se jetant audacieusement lui-même jusqu'au cœur de l'île; ou bien, du port placé au pied de sa montagne, il partait sur une flotte de légers navires pour ravager l'Italie jusqu'au milieu de la Campanie[1]. Il y eut là, durant six années, des combats continuels et sanglants; on eût dit deux athlètes de force égale et luttant sur un rocher, au-dessus des flots[2].

Les armées n'étaient éloignées que de quelques stades; elles se rapprochèrent encore. Amilcar surprit la ville d'Eryx et se plaça entre les deux camps romains établis au

1. Ces courses obligèrent le sénat à fonder plusieurs colonies maritimes à Alsium, à Frégènes et à Brindes. — 2. Polyb., I, 13.

pied et au sommet de cette montagne. La guerre n'en alla pas plus vite : une égale ténacité paralysait tous les efforts. A la fin, les soldats fatigués de luttes inutiles, et pris des deux côtés d'une même estime pour leur valeur, « tressèrent, dit Polybe [1], la couronne sacrée » qu'on offrait aux dieux quand la victoire demeurait indécise et, d'un commun accord, s'abstinrent de combattre.

Cependant le sénat se décida à un dernier et grand effort. Pour éviter des dépenses qui ne paraissaient plus nécessaires, les marchands de Carthage avaient désarmé leurs flottes, en même temps que le sénat avait perdu les siennes, et laissant Amilcar tenir seul en échec, du haut de sa montagne, toutes les forces de Rome, ils avaient repris leurs longues navigations, leurs affaires avec le monde entier. Ils oubliaient volontiers cette île dévastée, sans industrie ni commerce, d'où ne leur venaient que d'importuns bruits de guerre et d'incessantes demandes d'argent. La mer restait donc libre, une flotte romaine y reparut. Pour la construire il avait fallu faire appel au dévouement des citoyens. Le trésor était vide, le patriotisme, cette richesse qui ne s'épuise jamais, le remplit. Les riches prêtèrent à l'État ou construisirent à leurs frais des navires; plusieurs armèrent des corsaires [2]; 200 vaisseaux furent encore une fois lancés. Lutatius en prit le commandement et les conduisit à Drépane. On était à la fin de l'hiver ; la flotte que par économie les Carthaginois rappelaient dans cette saison, n'était pas encore de retour, de sorte que Lutatius n'eut point de peine à s'emparer du port et à serrer étroitement la place. Carthage envoya en toute hâte des navires chargés de provisions, mais vides de soldats, l'amiral devant embarquer à son bord les vétérans d'Amilcar. Pour gagner Ercté il lui fallait passer devant Drépane; Lutatius lui barra la route en se plaçant près des îles Ægates. « Jamais, dit Florus, il ne se livra bataille navale plus furieuse. Les vaisseaux carthaginois étaient surchargés de

1. Pol., I, 58. — 2. Zonar., VIII, 16.

munitions de bouche, d'armes et d'engins de toute sorte. La flotte romaine, au contraire, leste, agile et légère, ressemblait à une armée de terre. Ce fut comme un combat de cavalerie. Nos navires obéissaient à la rame, ainsi qu'un cheval au frein et, avec leurs éperons mobiles, se lançaient si adroitement, tantôt contre un vaisseau, tantôt contre un autre, qu'on eût dit des êtres vivants. » Lutatius coula 50 de ces navires sans défense, et en prit 70 (10 mars 241). Les Romains redevenaient maîtres incontestés de la mer, et Drépane, Lilybée, Amilcar pouvaient être affamés. D'ailleurs, vingt-quatre années de guerres, de dépenses et d'angoisses, c'était assez, c'était trop, pour ces marchands : une troisième fois, ils demandèrent à traiter. Lutatius voulait qu'Amilcar livrât ses armes. « Jamais, répondit le héros indigné, je ne vous rendrai ces armes qu'on m'a données pour vous combattre. » Le consul consentit à ce que l'armée carthaginoise évacuât librement la Sicile[1]. La paix fut signée aux conditions suivantes : Carthage n'attaquera ni Hiéron, ni ses alliés ; elle abandonnera la Sicile et les îles voisines[2], rendra sans rançon tous les prisonniers et payera en dix ans 3200 talents euboïques (près de 19 millions de francs).

« Ainsi finit la guerre des Romains contre les Carthaginois, au sujet de la Sicile, après avoir duré vingt-quatre ans, sans interruption : guerre la plus longue et la plus importante dont nous ayons jamais entendu parler.... Quelques Grecs assurent que les Romains ne doivent leurs succès qu'à la fortune. Mais, après s'être formés aux grandes entreprises par des expéditions de cette importance, ils n'avaient rien de mieux à faire que de se proposer la conquête de l'univers et ce projet ne pouvait manquer de leur réussir[3]. »

1. Corn. Nepos, *Amilcar*. — 2. Zonar., VIII, 17. — 3. Polybe, I, 14. Cet historien est la source principale pour cette guerre.

CHAPITRE XIII.

CONQUÊTES DE ROME ET DE CARTHAGE ENTRE LES DEUX GUERRES PUNIQUES. ÉTAT DES DEUX RÉPUBLIQUES.

Il semblait qu'après de si longs efforts Rome dût être épuisée : sa population était en effet tombée, malgré l'adjonction d'un grand nombre de nouveaux citoyens, de 293 224 hommes en état de combattre à 151 222[1]; sept cents galères avaient été détruites avec un nombre immense de vaisseaux de charge[2]; le trésor était accablé d'obligations envers les particuliers qui lui avaient fait des avances; et pour fournir aux dépenses d'une guerre si onéreuse, le sénat avait dû recourir au dangereux expédient de falsifier les monnaies: le poids de l'as avait été successivement réduit de douze onces à deux[3]. Mais la force de Rome n'était pas dans ses richesses. D'ailleurs la fondation de trois colonies maritimes et une distribution de terres faite avec une généreuse prodigalité, soulagèrent les plus pressantes misères, tandis que la formation de deux nouvelles tribus, Vélina et Quirina, comblait les vides de la population[4];

1. Liv., *Epit.*, XIX. On a porté à 200 000 hommes les pertes des Romains durant cette guerre. — 2 Polyb., I, 14. — 3. Pl., XXXIII, 44. M. Dureau de la Malle affirme (*Écon. pol. des Romains*, I, 77) que l'État alors obéré fit un gain de 80 pour 100. En 269, on taille des deniers d'argent de 40 à la livre; en 244, de 75; en 241, de 84, bien que chaque denier représentât toujours 10 as. Mais l'as était alors à 2 onces. En 216, il n'était plus que d'une once; en 89 d'une demi-once. Toutefois, durant la république, si l'on changea le poids, on n'altéra point le titre, et les monnaies étaient presque pures de tout alliage. M. d'Arcet a trouvé, pour le titre moyen des monnaies d'argent, 0,983. — 4. Cette distribution, dont, il est vrai, la date est

aussi Rome se trouva-t-elle aussitôt prête pour de nouveaux travaux. La première guerre punique avait coûté à Carthage non seulement la Sicile, mais l'empire de la mer : c'était trop de honte et de pertes pour qu'elle s'y résignât longtemps ; au fond, la paix qui venait d'être signée n'était qu'une trêve. Le sénat le comprit et employa les vingt-trois années qu'elle dura à fortifier sa position en Italie en occupant tous les points d'où la Péninsule pouvait être menacée, la Sicile, la Corse, la Sardaigne, la Cisalpine et l'Illyrie.

La Sicile, théâtre de la première guerre punique, avait vu ses villes tour à tour prises et reprises, toujours pillées, et leurs habitants vendus. Pendant vingt-trois ans elle avait épuisé ses campagnes pour nourrir des flottes et des armées qui comptèrent souvent plus de 200 000 hommes ; mais cette terre, d'une admirable fertilité, eut promptement réparé ses pertes : le sénat se hâta de la déclarer *province* romaine. C'était un nom nouveau[1]. Il n'était pas nécessaire en effet d'employer, à l'égard des Siciliens, les ménagements politiques dont les Romains s'étaient servis avec les peuples d'Italie. Maintenant que le centre de leur empire est couvert par des municipes, des colonies et des alliés, il n'y aura plus au dehors que des *sujets* taillables et corvéables[2]. Lutatius désarma tous les habitants[3], fit la part du domaine public, et ne rendit à deux cents villes leur territoire qu'à la condition de payer un tribut fixé chaque année par les censeurs romains et la dîme de tous les produits du sol ; souvent même le sénat exigera double dîme. Lutatius écrivit aussi la *formule* qui donna aux cités sujettes une organisation uniforme dans laquelle domi-

incertaine, fut si forte, qu'il fallut quinze commissaires pour le partage. Parmi eux, Pline (VII, 139) nomme L. Métellus, le vainqueur de Panorme. — 1. Festus le fait venir de *provicit*, pour *ante vicit;* Niebuhr, de *proventus;* dans le premier cas, le mot *provincia* aurait rappelé que les Romains prétendaient exercer dans les provinces tous les droits dérivant de la conquête ; dans le second, que la province, n'ayant pas le droit de posséder des armes, servait exclusivement le souverain par ses finances. — 2. Nous reviendrons plus tard sur la condition des provinces. — 3. Ceux de 47 villes furent plus tard exceptés, Liv., XXXI, 31, *stipendiarias* ou *vectigales*.

naient, à l'exemple de Rome, les principes aristocratiques. Chaque année un préteur fut envoyé dans la nouvelle province, avec un pouvoir absolu, duquel on ne put appeler qu'après les faits accomplis. Fidèle cependant à sa maxime de ne faire jamais peser sur tous un joug égal, le sénat accorda des priviléges à quelques villes préférées, en petit nombre toutefois, car la Sicile était trop riche pour que Rome s'otât le droit de la spolier à loisir. Ainsi Panorme, Égeste, Centoripa, Halæsa, Halicyæ restèrent libres et exemptes du tribut, mais astreintes au service militaire : la petite république de Tauroménium et celle des Mamertins furent indépendantes, comme l'était le royaume de Syracuse : plus tard il y eut aussi des colonies.

Ainsi qu'il avait été fait pour le plus grand nombre des Italiens, il fut interdit aux habitants d'acquérir hors du territoire de leurs cités. De là une baisse extrême dans la valeur des terres, dont les spéculateurs romains, qui peuvent acheter partout, profiteront pour accaparer les meilleurs domaines. De jour en jour le nombre des propriétaires indigènes diminuera ; et Cicéron en trouvera quelques-uns à peine dans chaque ville. Avec la petite propriété la classe des cultivateurs libres disparaîtra de l'île entière. Des fermes immenses, cultivées, pour quelques riches chevaliers romains, par une multitude innombrable d'esclaves, tel sera avant un siècle l'état de la Sicile. Devenue le grenier de Rome, elle sauvera plus d'une fois de la famine le peuple et ses armées. Mais aussi de son sein sortiront les guerres serviles : expiation cruelle d'une mesure impolitique. C'est une loi de l'humanité : le mal engendre le mal ; nous l'avons bien vu en Irlande, qui a été si longtemps, par des causes analogues, une plaie saignante au flanc de l'Angleterre.

La Sardaigne et la Corse ne furent acquises qu'au prix d'une odieuse trahison. A la nouvelle de la révolte des mercenaires en Afrique, ceux de Sardaigne avaient massacré leurs chefs et tous les Carthaginois répandus dans l'île ; un soulèvement des habitants, contre cette solda-

tesque, la força de se mettre sous la protection de Rome. Le sénat qui avait soutenu les mercenaires d'Afrique en permettant que de tous les ports d'Italie on leur portât des vivres[1], n'hésita pas à profiter des embarras de Carthage ; celle-ci faisant quelques préparatifs, il feignit de croire l'Italie menacée et déclara la guerre. Toute cette colère tomba devant 1200 talents et la cession de la Sardaigne, dont les Carthaginois payèrent la paix. Cependant il fallut conquérir les Sardes, que Carthage soutenait peut-être en secret. Le sénat y employa huit années, et deux consuls en revinrent avec le triomphe. L'un d'eux, Pomponius Matho, pour dépister les Sardes dans leurs retraites les mieux cachées, s'était servi de chiens dressés à chasser l'homme. La Corse partagea le sort de l'île voisine : le sénat la déclara province romaine ; en réalité elle conserva cette liberté qu'aucun ennemi n'osait aller dompter au fond de ses impénétrables maquis[2]. Trop sauvage et trop pauvre pour payer le tribut en blé comme la Sardaigne, la Corse donna 100 000 livres de cire[3]. La création de ces deux provinces força de porter à quatre le nombre des préteurs : deux, le *prætor urbanus* et le *prætor peregrinus*, restèrent à Rome ; les deux autres furent chargés de gouverner l'un la Sicile, l'autre la Sardaigne et la Corse (227).

La côte d'Illyrie, couverte d'îles innombrables, a été habitée dans tous les temps par de dangereux pirates. A l'époque qui nous occupe, l'Adriatique en était infestée. Rien ne passait sans payer tribut ; les rivages de la Grèce étaient sans cesse dévastés, ceux de l'Italie menacés[4]. Peu d'années auparavant ils avaient battu les Étoliens et les Épirotes, pris Phénice la plus riche ville de l'Épire, pillé l'Élide, la Messénie, et attiré les Acarnaniens dans leur alliance. Sur les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, le sénat envoya des ambassadeurs à la veuve de leur dernier roi, Teuta, qui

1. Polyb., I, 18. Ce ne fut que quand les mercenaires furent sur le point de triompher, qu'ils l'interdirent. — 2. Tite-Live dit même des Sardes, au temps d'Auguste, *gente ne nunc quidem pacata*. XL, 34. — 3. Val. Max., III, 5. Pl., XV, 29. — 4. Pl. *H. N.* III, 26, appelle les Vardæi, *populatores quondam Italiæ*.

gouvernait au nom de son fils Pinéus une partie de l'Illyrie[1]. Elle répondit en faisant égorger deux députés qui lui avaient trop fièrement parlé. Puis les courses recommencèrent avec plus d'audace : Corcyre fut prise, Épidamne et Apollonie assiégées, une flotte achéenne battue.

C'était une heureuse occasion pour les Romains de se montrer aux Grecs. Le sénat vit aussitôt quel parti il pouvait tirer de ces événements, et il prit hautement ce rôle de protecteur de la Grèce[2] qu'il devait jouer jusqu'au bout avec un si merveilleux succès. Afin de donner une grande idée de sa puissance, il n'envoya pas moins, contre ces misérables ennemis, de 200 vaisseaux et de 20 000 légionnaires avec les deux consuls (229). Il n'avait pas tant fait au début contre Carthage. Corcyre fut livrée par un traître, Démétrius ; aucune place ne put tenir ; et Teuta, effrayée, accorda tout ce qu'on voulut : un tribut, la cession d'une partie de l'Illyrie et la promesse de ne pas mettre en mer au delà du Lissus plus de deux navires, encore seraient-ils désarmés (228). Les villes grecques soumises par les Illyriens, Corcyre et Apollonie, furent rétablies dans leur indépendance[3].

Les consuls se hâtèrent de faire connaître ce traité aux Grecs, en rappelant que c'était pour leur défense qu'ils avaient passé la mer. Les députés se montrèrent dans toutes les villes aux applaudissements de la foule : à Corinthe ils furent admis aux jeux isthmiques; à Athènes on leur donna le droit de cité, et ils furent initiés aux mystères d'Éleusis. Ainsi se nouèrent les premières relations de Rome et de la Grèce.

Les Romains avaient donné à Démétrius l'île de Pharos

1. Ἄγρων ἦν βασιλεὺς Ἰλλυρίων μέρους. App. *Illyr.*, 7. — 2. Deux ans plus tard il plaça aussi les Grecs de Sagonte sous sa protection. Dès l'an 267, il avait fait alliance avec les Apolloniates. Liv., *Epit.*, XV. Et en 237, à la demande des Acarnaniens, il avait ordonné aux Étoliens de respecter l'Acarnanie, le seul pays de toute la Grèce, disaient ses ambassadeurs, qui n'eût point pris part à la guerre de Troie. Just., XXVIII, 1 et 2. — 3. Polyb., II, 2. Zon., VIII, 19. *Cf.* pour cette guerre, App., *Illyr.*, 7. Liv., XX, 31. Oros., IV, 13. Pl., XXXIV, 6. Eutrop., III, 4.

et quelques districts de l'Illyrie. Ne se croyant pas assez récompensé, il s'unit aux corsaires et entraîna dans sa révolte le roi Pinéus. Deux consuls furent encore envoyés contre eux. Démétrius se réfugia auprès du roi de Macédoine, qu'il armera bientôt contre les Romains, et Pinéus se soumit aux conditions du premier traité (219). Rome posséda alors sur le continent grec de bons ports et une vaste province, poste avancé, qui couvrit l'Italie et menaça la Macédoine. L'Adriatique devenait un lac romain comme la mer Tyrrhénienne; et les villes marchandes de l'Italie se rattachaient de cœur à la fortune d'un gouvernement qui donnait à leur commerce la sécurité et l'essor[1].

De la Sicile aux extrémités septentrionales de l'Ombrie et de l'Étrurie la domination romaine était acceptée ou soufferte en silence. Au delà tout restait libre : la Cisalpine, malgré la défaite des Boïes au lac Vadimon en 283, n'avait pas été entamée. Dans ces plaines, dont la fertilité étonnait Polybe[2], même après qu'il eut vu la Sicile et l'Afrique, la race gauloise avait pullulé avec une incroyable fécondité : Caton comptait cent deux tribus boïennes[3]. Mais des guerres intestines, nées de la rivalité des chefs, la jalousie des tribus, la haine des Taurins contre les Insubres, des Cénomans contre les Boïes, des Vénètes contre tous, avaient depuis quarante-cinq ans sauvé la Péninsule des dangers d'une invasion gauloise. En 238, deux chefs boïens, soutenus de la jeunesse du pays, voulurent, malgré les vieillards, entraîner leur peuple dans une guerre contre Rome. Ils appelèrent quelques tribus des Alpes et les lancèrent sur Ariminum. Mais les partisans de la paix l'emportèrent; les deux chefs furent massacrés, leurs auxiliai-

1. Ce commerce était beaucoup plus considérable qu'on ne le suppose. Le motif de la déclaration de guerre faite à Carthage durant la guerre des mercenaires fut la prise d'un grand nombre de vaisseaux marchands d'Italie, et les pirateries des Illyriens contre le commerce italien furent la première cause de la guerre. — 2. « Dans les hôtelleries, il n'en coûte pour bien dîner qu'un quart d'obole. » Polyb., II, 3. Je suis son récit pour ces guerres gauloises, et Plut., *in Marcell. Cf.* App. Gall., IV, Oros., IV, 13 Plin., III, 20. — 3 Pl., *H. N.*, III, 20.

res chassés, et le calme était rétabli avant que les légions fussent arrivées sur la frontière.

A ce moment, les expéditions de Sardaigne et d'Illyrie n'étaient pas commencées; les Gaulois semblaient intimidés et Carthage abattue; le sénat, pour la première fois depuis Numa, ferma le temple de Janus. Presque aussitôt des troubles éclatèrent de toutes parts, et Rome redevint la cité de Mars.

Les Ligures descendus de leurs montagnes pillaient les plaines étrusques; pour les rejeter dans l'Apennin, il fallut six années d'efforts et les talents de Fabius. Cette guerre n'était que fatigante ; celle des Boïes fut dangereuse. Le sénat avait défendu qu'on leur vendît des armes et le tribun Flaminius avait proposé le partage des terres du pays Sénon le long de leurs frontières. Cette proposition rentrait dans la politique du sénat; elle débarrassait Rome de ses pauvres, et plaçait aux approches de la Cisalpine une population romaine qui serait comme un vivant boulevard contre les invasions gauloises; mais elle enlevait aux grands des terres qu'ils regardaient déjà comme leur propriété ; ils la repoussèrent avec violence et accusèrent son auteur d'avoir causé le soulèvement des Boïes. Ceux-ci, effrayés à l'idée d'avoir les Romains pour voisins, s'unirent aux Insubres et appelèrent de la Transalpine une formidable armée. « Jamais, dit Polybe, plus braves soldats n'avaient passé les Alpes. » Heureusement les Cénomans et les Vénètes trahirent la cause commune. Cette diversion força les confédérés à laisser une partie de leurs forces à la defense de leurs foyers; le reste, 50 000 fantassins et 20 000 chevaux, prit la route de Rome. Tous avaient juré, chefs et soldats, de ne point détacher leurs baudriers qu'ils ne fussent montés au Capitole.

L'effroi fut au comble dans la ville, les livres Sibyllins consultés demandèrent le sacrifice de deux Gaulois; ils furent enterrés vivants au milieu du Forum boarium et l'on crut avoir accompli ou éludé l'oracle qui avait annoncé que les Gaulois prendraient possession du sol romain. Le

compte ainsi réglé avec les dieux, Rome se mit en devoir de faire tête au péril, et c'est ce qui a fait cette cité si grande : jamais aux belles époques de son histoire, malgré son esprit superstitieux, elle ne s'est abandonnée elle-même. On déclara qu'il y avait tumulte, et tout homme en état de tenir une épée s'arma, même les prêtres; 150 000 soldats furent échelonnés en avant de Rome; et l'on en tint en réserve 620 000 fournis par les alliés. Les Samnites avaient promis 70 000 fantassins et 7000 chevaux; les Latins 80 000 fantassins et 5000 chevaux ; les Japyges et les Messapiens 50 000 fantassins et 16 000 chevaux; les Lucaniens 30 000 fantassins et 3000 chevaux; la confédération marse 20 000 fantassins et 4000 chevaux. Les Romains et les Campaniens pouvaient à eux seuls donner 273 000 hommes. Ainsi l'Italie entière se levait pour défendre Rome et repousser les barbares. Tant de préparatifs faillirent cependant être inutiles. Les Gaulois, avec leur insouciance ordinaire, laissèrent derrière eux dans les montagnes l'armée prétorienne qui gardait l'Apennin et arrivèrent à trois journées de Rome. Là, se voyant suivis par le préteur, ils se retournèrent contre lui, lui tuèrent 6000 hommes et cernèrent sur une colline les débris de ses légions. Heureusement, dans la nuit, le consul Æmilius arriva de l'Ombrie, et les Gaulois, embarrassés d'un immense butin, voulurent aller le mettre en sûreté chez eux, comptant revenir ensuite livrer bataille. Cette résolution les perdit; ils longeaient la côte, suivis par Æmilius, pour gagner la Ligurie, quand le consul Atilius, arrivé de Sardaigne à Pise, vint donner avec ses légions, dans leur avant-garde auprès du cap Télamone. Les Gaulois étaient pris entre trois armées; ils firent face de tous les côtés; Atilius fut tué; mais 40 000 barbares restèrent sur le champ de bataille, et 10 000 furent faits prisonniers. Un des brenns gaulois fut pris, un autre tua de sa main ceux de ses dévoués qui avaient survécu au combat et se poignarda lui-même (225).

Le sénat, décidé à délivrer l'Italie de pareilles terreurs,

renvoya l'année suivante les deux consuls dans la Cisalpine pour en commencer la conquête. Les Gaulois au sud du Pô, affaiblis par le grand désastre de Télamone, donnèrent des otages et remirent aux Romains trois de leurs places fortes, parmi elles Modène. Mais ceux du nord, les Insubres, reçurent vigoureusement les consuls Flaminius et Furius quand ils se risquèrent sur la rive gauche du fleuve : les Romains furent heureux d'accepter un traité qui leur permit de se retirer sans combat. Ils gagnèrent le pays des Cénomans ; là quelques jours de repos et d'abondance refirent leurs troupes ; oubliant alors le traité, ils rentrèrent par le pied des Alpes sur le territoire insubrien. 50 000 hommes marchèrent à leur rencontre pour venger cette perfidie. Ils avaient tiré des temples leurs drapeaux sacrés, les *Immobiles*, qui ne sortaient que dans les plus grands dangers. Flaminius était cet ancien tribun odieux aux grands pour sa proposition du partage des terres sénonaises. Le sénat, n'ayant pu empêcher son élection, fit parler les dieux pour la casser; les miracles se multiplièrent ; et les augures déclarèrent la nomination des consuls illégale. Un décret les rappela ; Flaminius le reçut au moment de livrer bataille et n'en tint compte ; il ne pouvait échapper à une condamnation que par une victoire ; il en imposa à ses soldats la nécessité, en les postant en avant d'une rivière profonde dont il fit rompre derrière eux les ponts. Les épées des barbares mal trempées et sans pointe s'émoussaient et pliaient aisément. Après le premier coup, il fallait que le soldat les appuyât contre terre et les redressât avec le pied. Sur cette observation, les tribuns distribuèrent aux hommes du premier rang les piques des triaires, avec ordre de n'attaquer à l'épée que lorsqu'ils verraient que les sabres des Gaulois se seraient faussés en frappant sur le fer des piques. Les Insubres perdirent 8000 morts et 16 000 prisonniers (223). Ils demandèrent la paix, et, sur le refus du sénat, appelèrent en toute hâte de la Gaule 30 000 Gésates commandés par le roi Virdumar, qui vint fièrement assiéger, au sud du Pô, la forte place de Clasti-

dium, devenue, entre les mains de Rome, une des entraves de la Gaule cisalpine. Le consul romain Marcellus, celui qui gagna, quelques années plus tard, contre Annibal, le surnom de *l'Épée de Rome*, accourut pour la dégager. Comme il rangeait ses troupes en bataille, son cheval, effrayé des cris confus des barbares, tourna bride tout à coup et l'emporta malgré lui en arrière. Avec des soldats superstitieux comme l'étaient les Romains, cet incident naturel pouvait être pris pour le présage d'une défaite et l'amener. Marcellus en tira au contraire avantage. Il feignit de vouloir accomplir un acte religieux, fit achever le cercle à son cheval, et, revenu en face de l'ennemi, adora le soleil. Dès lors on pouvait combattre, il n'y avait eu qu'une des cérémonies ordinaires de l'adoration des dieux. Quand le roi des Gésates aperçut Marcellus, jugeant à l'éclat de ses armes qu'il devait être le chef, il poussa son cheval hors des rangs, et l'appela en combat singulier.

Le consul venait au moment même de vouer à Jupiter Férétrien les plus belles armes qui seraient prises sur l'ennemi. A la vue de ce Gaulois, dont l'armure resplendissait de l'éclat de l'or, de l'argent et de la pourpre, Marcellus ne doute pas que ce ne soient là les dépouilles promises, et que les dieux n'envoient le barbare à ses coups. Il pousse droit à lui, au galop de son cheval, le frappe de sa pique en pleine poitrine avec tant de force, que la cuirasse est percée et que Virdumar tombe. Marcellus lui porte, avant qu'il se relève, un second coup, puis saute à terre, lui arrache ses armes, et les élevant vers le ciel : « Jupiter, s'écrie-t-il, reçois les dépouilles que je t'offre, et daigne nous accorder, dans le cours de cette guerre, une fortune semblable. » Les Gésates effrayés s'enfuirent. Le désespoir gagna les Insubres. Ils se remirent à la discrétion du sénat, qui leur fit payer une forte indemnité, et confisqua une partie de leur territoire pour y établir des colonies (222).

Tout ce que l'appareil des fêtes romaines avait de plus magnifique fut déployé pour célébrer la victoire de Marcellus, le troisième triomphateur opime ; les rues que devait

traverser le cortége étaient jonchées de fleurs, et l'encens fumait partout; une troupe nombreuse de musiciens ouvrait la marche : puis venaient les bœufs du sacrifice, dont on avait doré les cornes, et, après une longue file de chariots portant les armes enlevées à l'ennemi, les captifs gaulois, dont la haute stature et la figure martiale attiraient les regards. Un pantomime habillé en femme et une troupe de satyres insultaient par des chants joyeux à leur douleur. Enfin apparaissait, au milieu de la fumée des parfums, le triomphateur vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, la tête couronnée de lauriers et le visage peint de vermillon comme les statues des dieux; sur son épaule il portait, ajustés autour d'un tronc de chêne, le casque, la cuirasse et la tunique de Virdumar. A la vue de ce glorieux trophée, la foule faisait retentir les airs du cri de *triomphe! triomphe!* interrompu seulement par les hymnes guerriers des soldats.

« Dès que le char triomphal commença à tourner du Forum vers le Capitole, Marcellus fit un signe, et l'élite des captifs gaulois fut conduite dans une prison, où des bourreaux étaient apostés et des haches préparées; puis le cortége, suivant la coutume, alla attendre au Capitole, dans le temple de Jupiter, qu'un licteur apportât la nouvelle que les barbares avaient vécu. Alors Marcellus entonna l'hymne d'actions de grâces, et le sacrifice s'acheva. Avant de quitter le Capitole, le triomphateur planta de ses mains son trophée dans l'enceinte du temple, dont il avait fait creuser le pavé. Le reste du jour se passa en réjouissances, en festins, et le lendemain peut-être quelque orateur du sénat ou du peuple recommença les déclamations d'usage contre cette race gauloise qu'il fallait exterminer, parce qu'elle égorgeait ses prisonniers, et qu'elle offrait à ses dieux le sang des hommes[1]. »

La conquête de la Cisalpine était avancée. Afin d'y consolider sa puissance, le sénat envoya à Crémone et à Plai-

1. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, I, 257.

sance, en 218, deux colonies, chacune de six mille familles romaines; elles devaient garder la ligne du Pô que défendaient déjà Tannetum, Clastidium et Modène. La voie militaire, construite par le censeur Flaminius à travers l'Apennin depuis Rome jusqu'au milieu du pays sénon, fut continuée pour relier ces postes avancés à la grande place d'Ariminum[1]. Ainsi la domination romaine s'approchait des Alpes, « ce boulevard élevé, disait Cicéron, par une main divine pour la défense de l'Italie. »

En 221, ils avaient encore occupé l'Istrie : là les Romains étaient maîtres d'une des portes de l'Italie et s'établissaient au nord de la Macédoine qu'ils menaçaient déjà du côté de l'Illyrie.

Dans son infatigable activité, le sénat portait ses regards au delà même de la Grèce; il avait, après la première guerre punique, renouvelé l'alliance avec le roi d'Égypte, et on songea un instant à lui envoyer des troupes auxiliaires contre Antiochus de Syrie[2].

Durant ces vingt-trois années si bien mises à profit par Rome, Carthage aussi avait étendu son empire, mais après avoir passé par une crise qui avait failli l'emporter et qui ébranla pour toujours sa constitution.

Quand Amilcar signa la paix avec Lutatius, il y avait en Sicile 20 000 mercenaires que depuis longtemps on ne payait plus qu'avec des promesses. La guerre finie, ils réclamèrent l'exécution de ces promesses et leur solde. Le gouverneur de Lilybée, Gescon, les renvoya à Carthage, par détachements, pour donner le temps au sénat de les satisfaire ou de les disperser. Mais le trésor était vide; on les laissa tous arriver, et lorsqu'ils furent réunis on leur peignit la détresse de la république, on fit appel à leur désintéressement. Cependant l'or et l'argent brillaient partout dans cette opulente métropole de l'Afrique; les mercenaires com-

1. Strabon, V, 217, fait construire par un Æmilius, consul en 187, la voie Émilienne qui conduisit d'Ariminum à Bononia et à Aquilée en faisant le tour des marais et en suivant le pied des Alpes. — 2. Eutrope, III, 1.

mencèrent à se payer de leurs mains. Le sénat craignit le pillage : il pria les officiers de conduire l'armée à Sicca en donnant à chaque soldat une pièce d'or pour les besoins les plus pressants. Les Carthaginois auraient pu garder comme otages leurs femmes et leurs enfants; ils les renvoyèrent pour que ces étrangers ne fussent pas tentés de revenir les chercher. Puis, fermant leurs portes, ils se crurent, derrière leurs hautes murailles, à l'abri de toute colère.

« Les mercenaires, dit Polybe, étaient réunis à Sicca. Pour de pareilles troupes, l'oisiveté est mauvaise conseillère : ils se mirent à compter, à exagérer ce qu'on leur devait, ce qu'on leur avait promis aux heures de péril, et dans ces âmes avides naissaient d'immenses désirs.

« On leur envoya Hannon, qui, au lieu d'apporter de l'or, demanda des sacrifices en parlant humblement du dénument de la république. Des citoyens auraient pu entendre ce langage. Les mercenaires s'irritèrent, et une sédition éclata; les gens de chaque nation de l'armée s'attroupèrent d'abord, puis toutes les nations se mêlèrent. On ne se comprenait pas, mais on s'entendait pour lancer mille imprécations. Hannon essaya de faire parler aux soldats par leurs chefs : mais les chefs répétaient toute autre chose que ce qui leur était dit, et la colère de cette foule croissait. « Pourquoi aussi, demandaient les mercenaires, leur avait-on député, au lieu des généraux qui les avaient vus à l'œuvre, et savaient ce qui leur était dû, Hannon, qui ne les connaissait pas. Ils lèvent leur camp, marchent sur Carthage, et s'arrêtent à cent vingt stades de la ville, au lieu appelé Tunis.

« Carthage n'avait ni soldats pour repousser ces barbares, ni otages pour les arrêter. Elle essaya de les adoucir; elle leur envoya des vivres, dont ils fixèrent eux-mêmes le prix, et des députés qui leur promirent que tout ce qu'ils demanderaient serait accordé. Ces lâchetés ne firent qu'accroître leur audace. Ils avaient tenu tête aux Romains en Sicile : qui donc oserait les regarder en face? A coup sûr,

ce ne seraient pas ces Carthaginois.... Et tous les jours, ils inventaient de nouvelles demandes, réclamant outre leurs soldes le prix de leurs chevaux tués, exigeant qu'on leur payât les vivres qu'on leur devait au prix exorbitant où ils avaient été pendant la guerre. Pour en finir, on leur envoya Gescon, un de leurs généraux de Sicile, qui avait toujours pris leurs intérêts à cœur, et qui vint avec beaucoup d'or. Il prend les chefs à part, puis réunit chaque nation séparément pour payer la solde. L'accommodement allait se faire, mais il y avait dans l'armée un certain Spendius, Campanien, autrefois esclave à Rome, qui craignit d'être livré à son maître, et un Africain, Mathos, auteur principal de tous ces troubles, et qui s'attendait, si l'on s'accordait, à payer pour les autres. Mathos remontra aux Libyens qu'une fois les autres nations parties, Carthage ferait retomber sur eux le poids de sa colère, et les châtierait de manière à épouvanter leurs compatriotes. Une grande agitation suit ce discours, et comme Gescon remettait à un autre temps le payement des vivres et des chevaux, les Libyens se réunissent tumultueusement. Ils ne veulent entendre que Spendius et Mathos; si quelque autre orateur tente de parler, il est lapidé sur-le-champ. Un seul mot est compris de tous ces barbares : Frappe! Dès que quelqu'un avait dit : Frappe! tous frappaient, et si vite qu'il était impossible d'échapper. Beaucoup de soldats, et même des chefs périrent ainsi : à la fin Spendius et Mathos furent élus généraux.

« Gescon savait que si une fois ces bêtes féroces commençaient à agir, Carthage était perdue. Au péril de sa vie, il resta au camp, tâchant de ramener les chefs. Mais un jour que les Africains, qui n'avaient pas reçu leur solde, la réclamaient insolemment, il leur dit de s'adresser à Mathos. Eux, à ces mots se jettent sur l'argent, saisissent Gescon et ses compagnons, et les chargent de chaînes.

« Carthage était en proie à la terreur. Toute meurtrie de ses défaites de Sicile, elle avait espéré, une fois la paix faite avec Rome, un peu de repos et de sécurité, et voilà

que la guerre recommençait, plus terrible : car il ne s'agissait plus de la Sicile, mais du salut même et de l'existence de la patrie. Elle n'avait ni armées, ni flotte : ses greniers étaient vides, son trésor épuisé, ses alliés indifférents ou ennemis. Sa domination sur les peuples d'Afrique avait été cruelle. Dans la dernière guerre, elle avait exigé des habitants des campagnes la moitié de leurs revenus, doublé l'impôt des villes. Les plus pauvres n'avaient à espérer des gouverneurs carthaginois ni grâce ni merci; car, pour être populaire à Carthage, il fallait être impitoyable envers les sujets, et tirer d'eux le plus d'argent possible.

« Aussi, dès que Mathos eut appelé les villes d'Afrique à la révolte, les femmes mêmes, qui avaient vu tant de fois traîner en prison leurs maris et leurs proches pour le payement de l'impôt, jurèrent entre elles de ne rien cacher de leurs effets; elles donnèrent tout ce qu'elles avaient de meubles et de parures, et l'argent abonda au camp des mercenaires. Leurs troupes se grossirent de nombreux auxiliaires; l'armée monta à soixante-dix mille hommes, avec lesquels ils assiégèrent Utique et Hippone, les deux seules villes qui n'eussent pas répondu à leur appel.

« Les Carthaginois confièrent d'abord à Hannon la conduite de la guerre; mais il ne sut pas délivrer Utique, et, deux fois, il laissa échapper l'occasion de détruire l'armée ennemie. On mit Amilcar à sa place; avec dix mille hommes et soixante-quinze éléphants, il sut faire lever aux mercenaires le siége d'Utique, dégager les approches de Carthage et gagner une seconde bataille contre Spendius. Alors les Numides passèrent à lui, il se trouva maître de la campagne et les vivres commencèrent à manquer aux mercenaires. En même temps il montrait à l'égard de ses prisonniers beaucoup de douceur. Les chefs redoutèrent des défections; pour les empêcher, ils assemblent l'armée, font paraître un homme qu'ils prétendent arriver de Sardaigne avec une lettre où leurs amis les invitaient à observer de près Gescon et les autres prisonniers, à se défier des pratiques secrètes qu'on faisait dans le camp en faveur des Carthagi-

nois. Spendius, prenant alors la parole, fait remarquer la douceur perfide d'Amilcar, et le danger de renvoyer Gescon. Il parlait encore lorsqu'un nouveau messager qui se dit arrivé de Tunis apporte une lettre dans le sens de la première. Autarite, chef des Gaulois, déclare qu'il n'y a de salut que dans une rupture sans retour avec les Carthaginois, que tous ceux qui parlent autrement sont des traîtres ; et que, pour s'interdire tout accommodement, il faut tuer Gescon et les prisonniers.... Cet Autarite avait l'avantage de parler phénicien, et de se faire ainsi entendre du plus grand nombre, car la longueur de la guerre faisait peu à peu du phénicien la langue commune, et les soldats se saluaient ordinairement dans cette langue.

« Après Autarite parlèrent des hommes de chaque nation, qui avaient des obligations à Gescon et qui demandaient qu'on lui fît grâce au moins des supplices. Comme ils parlaient tous ensemble et chacun dans sa langue, on ne pouvait rien entendre. Mais dès qu'on entrevit ce qu'ils voulaient dire, et que quelqu'un eut crié : Tue ! tue ! ces malheureux intercesseurs furent assommés à coups de pierres. On prit alors Gescon et les siens au nombre de sept cents ; on les mena hors du camp, on leur coupa les mains et les oreilles, on leur cassa les jambes, et on les jeta encore vivants dans une fosse. Quand Amilcar envoya demander au moins les cadavres, les barbares déclarèrent que tout député serait traité de même, et proclamèrent comme loi que tout prisonnier carthaginois périrait dans les supplices, que tout allié de Carthage serait renvoyé les mains coupées ; et cette loi fut toujours observée à la rigueur. Amilcar en représailles fit jeter aux bêtes tous ses prisonniers.

« Les affaires des Carthaginois prenaient une bonne tournure, quand des revers soudains les ramenèrent au premier état. La Sardaigne se révolta ; une tempête submergea un grand convoi de vivres ; Hippone et Utique firent defection en massacrant leur garnison, et Mathos songeait déjà à ramener ses mercenaires au pied des murs de Carthage. Mais Hiéron, que la victoire définitive de cette armée barbare eût effrayé

donna tous les secours que les Carthaginois leur demandèrent, Rome même se montra favorable. Le sénat leur rendit ce qui lui restait de prisonniers faits en Sicile, permit aux marchands italiens de leur porter des vivres, et refusa l'offre des habitants d'Utique de se donner aux Romains. Amilcar chassa une seconde fois les mercenaires des environs de Carthage et, avec sa cavalerie numide, les poussa dans les montagnes, où il parvint à enfermer une de leurs deux armées dans le défilé de la Hache. Là, ne pouvant ni fuir, ni combattre, ils se trouvèrent réduits par la famine à la nécessité de se manger les uns les autres. Les prisonniers et les esclaves y passèrent d'abord; quand cette ressource manqua, il fallut bien que Spendius, Autarite et les autres chefs, menacés par la multitude, demandassent un sauf conduit pour aller trouver Amilcar. Il ne le refusa point, et convint avec eux que, sauf dix hommes à son choix, il renverrait tous les autres, en leur laissant à chacun un habit. Le traité fait, Amilcar dit aux envoyés: *Vous êtes des dix*, et il les retint. Les mercenaires en apprenant l'arrestation de leurs chefs se crurent trahis et coururent aux armes: ils étaient si bien enveloppés, que, de quarante mille, il ne s'en sauva pas un. Cependant Mathos, assiégé dans Tunis, fit une énergique résistance; dans une sortie il prit le collègue d'Amilcar, Annibal, et l'attacha à la croix de Spendius; trente des principaux Carthaginois périrent dans d'atroces supplices; mais, attiré en rase campagne il fut vaincu dans une grande bataille, amené dans Carthage et livré pour jouet à la populace. »

La *guerre inexpiable*, comme on l'appela, avait duré trois ans et quatre mois. Je ne sache pas, dit Polybe, qu'il y en ait une seule où l'on eût porté si loin la barbarie et l'impiété.

Dans une république commerçante qui se laisse entraîner à de longues guerres, il se forme bientôt un parti militaire dont l'importance croît avec les services, et qui finit par sacrifier à son chef les libertés du pays. Ainsi périt la répu-

blique hollandaise[1]; ainsi devait finir Carthage. Si l'histoire intérieure de cette ville nous était mieux connue, nous y trouverions sans doute de curieuses révélations sur les deux grands partis qui la divisaient et que les historiens nous font à peine entrevoir. Peut-être Hannon et les siens, qu'on nous représente comme vendus à Rome ou bassement jaloux d'Amilcar et de son fils, apparaîtraient-ils comme des citoyens justement alarmés de la faveur croissante, auprès de la populace et des soldats, d'une famille qui semblait investie, par droit héréditaire, du commandement des armées et qui menaçait Carthage d'une dictature militaire. Dans la première guerre punique Amilcar avait rendu d'immenses services; cependant ce fut Hannon qu'on nomma contre les mercenaires. Quand son incapacité eut contraint le sénat de rendre Amilcar aux vœux de l'armée, un autre Hannon lui fut donné pour collègue. Mais les soldats le chassèrent[2]; et Amilcar le remplaça par un général du nom d'Annibal et probablement de sa faction. Celui-ci mort, le sénat se hâta de renvoyer Hannon avec trente sénateurs pour réconcilier les deux chefs et surveiller Amilcar. Il fallut que le héros partageât avec son rival la gloire de terminer cette guerre. Le sauveur de Carthage avait droit à d'éclatantes récompenses, on l'humilia par de honteuses accusations[3]. L'armée et le peuple étaient pour lui; mais soit patriotisme, soit conscience de la force que conservaient encore ces grands qui l'outrageaient, soit désir d'accroître par de nouvelles victoires sa renommée et l'influence de son parti, il se laissa exiler avec ses troupes victorieuses, et il partit pour soumettre à Carthage les côtes de l'Afrique et l'Espagne. Cette conquête serait, disait-

1. M. Mignet a décrit cette révolution, qui aide beaucoup à comprendre l'état de Carthage. Annibal était son futur stathouder; les Hannon ses de Witt. Il en a été de même à Syracuse, dans toutes les républiques grecques de la Sicile, dans toutes celles de l'Italie au moyen âge. — 2. Ἐπεὶ τὸν Ἄννωνα τὸ στρατόπεδον ἔκρινε δεῖν ἀπαλλάττεσθαι. Polybe, I, 18 (82).... Βάρκας δὲ παραλαβὼν Ἀννίβαν τὸν στρατηγόν.... — 3. Corn. Népos, *Amilc.* — 4. Suivant Appien, il partit malgré le sénat pour l'Espagne, où Carthage avait déjà quelques possessions et des relations de commerce.

on, une compensation à la perte de la Sicile et de la Sardaigne.

Amilcar y employa neuf années durant lesquelles, dit Polybe, il soumit un grand nombre de peuples, par les armes ou par des traités jusqu'à ce qu'il périt dans une bataille contre les Lusitaniens au bord du Guadiana. Le butin conquis dans la riche Espagne avait servi à acheter le peuple et une partie du sénat[1]. La faction Barcine grandissait, et comme son principal appui était dans le peuple, elle favorisait les envahissements de l'assemblée populaire, qui devint peu à peu prépondérante dans le gouvernement[2]. Aussi le gendre d'Amilcar, le favori du peuple de Carthage, Asdrubal, hérita-t-il, malgré le sénat[3], du commandement de son beau-père. Il continua ses conquêtes, avec une armée de 56 000 soldats et 200 éléphants, poussa jusqu'à l'Èbre, où les Romains, effrayés de ses progrès, l'arrêtèrent par un traité (227), et pour consolider sa puissance, il fonda Carthagène[4] dans la plus heureuse position, au milieu de la côte d'Espagne, en face de l'Afrique, devant un large port, auprès de mines qui lui livraient chaque jour 300 livres pesant d'argent. D'immenses travaux en firent en quelques années une grande ville ; c'était comme la capitale des futurs États de la maison Barcine[5].

Cependant Asdrubal fut assassiné par un esclave gaulois qui vengeait sur lui la mort de son maître tué en trahison.

1. .... *pecunia totam locupletavit Africam.* Corn. Nép., *in Amilc.*, 4. — 2.... τὴν πλείστην δύναμιν ἐν τοῖς διαβουλίοις.... ὁ δῆμος ἤδη μετειλήφει. VI, 51. Avant les guerres contre Rome, les fréquents envois dans les colonies diminuaient le nombre et la force du peuple. La première guerre punique, en arrêtant ce courant d'émigration, qui emportait hors de la ville tant d'éléments de discorde, augmenta l'influence du peuple ; de là cette phrase de Polybe, citée p. 322. — 3. *Factionis Barcinæ opibus, quæ apud milites plebemque plus quàm modicæ erant, haud sane voluntate principum.* Liv., XXI, 2. Selon Corn. Nép., *largitione vetustos pervertit mores. In Amilc.*, 3. — 4. Gadès était la capitale phénicienne de l'Espagne, mais les Barcas voulaient une ville nouvelle. — 5. Hannon dit, en s'opposant à l'envoi d'Annibal auprès d'Asdrubal, *An hoc timemus, ne ... nimis sero imperia immodica et regni paterni speciem videat.* Liv., XXI, 3, et plus loin il dit d'Amilcar : *cujus regis....* et de l'armée : *hereditarii exercitus....* ibid.

Les soldats élurent, à sa place, le fils de leur ancien commandant, Annibal, qui depuis trois ans combattait dans leurs rangs. Le peuple confirma[1], et le sénat accepta le nouveau roi. L'Espagne et l'armée n'étaient plus en effet qu'un héritage des Barcas[2].

Telle était en 219 la situation de Carthage. Tout annonçait une prochaine transformation de cette vieille république. Mais Annibal, comme César deux siècles plus tard, avait besoin d'une grande gloire et d'une armée dévouée pour rentrer en maître dans sa patrie. César conquit la dictature dans les Gaules. Annibal la chercha dans cette seconde guerre punique que son père lui avait léguée.

Rome au contraire, on l'a vu plus haut, était aussi éloignée du despotisme que de l'anarchie[3]. Cependant, depuis l'an 264, toutes choses, mœurs, religion, organisation politique, avaient fait un pas en avant. La décadence ne commençait pas ; seulement cette vieille société chancelait sur les bases qui l'avaient si longtemps portée. Les richesses trouvées dans le pillage de cités industrieuses et commerçantes, les tributs payés par la Sicile et Carthage, les idées acquises dans le contact avec tant d'hommes et de choses nouvelles, ébranlaient l'austérité et la foi antiques. La ville s'ouvrait aux arts, aux coutumes étrangères[4] ; la littérature profane commençait[5], et les artistes de la Grèce qui

1. Polyb., III, 13. — 2. L'historien Fabius, contemporain d'Amilcar et sénateur à Rome, disait expressément qu'Asdrubal, après avoir voulu s'emparer de la tyrannie à Carthage.... εἰς μοναρχίαν περιστῆσαι τὸ πολίτευμα τῶν Καρχηδονίων, s'était conduit en Espagne comme si ce pays lui appartenait.... τὰ κατὰ τὴν Ἰβερίαν χειρίζειν κατὰ τὴν αὑτοῦ προαίρεσιν, οὐ προσέχοντα τῷ συνεδρίῳ τῶν Καρχηδονίων. Polyb., III, 8. Polybe dit lui-même, X, 9, d'Asdrubal, qu'il avait bâti à Carthagène un palais de roi, βασίλεια ποιῆσαι, μοναρχικῆς ὀρεγόμενον ἐξουσίας. — 3. Polybe dit de ce gouvernement, VI, 57 : Ἦν καὶ κάλλιστον καὶ τέλειον ἐν τοῖς Ἀννιβιακοῖς καιροῖς. — 4. La coutume grecque de ne plus porter la barbe s'était introduite dès l'an 300. Schol. *ad Horat.*, sat. I, 7, 3. Casaub., *ad Theoph. charact.* Dans les jeux publics, on jetait, comme à Olympie, des palmes aux vainqueurs (dès 295). Papirius fit établir un cadran solaire sur les murs du temple de Quirinus. Pl., VII, 60; XXXIV, 16. Le premier médecin, Archagathos, vint à Rome en 219. — 5. Fabius Pictor, le plus ancien des historiens de Rome, écrivait vers 220; la première pièce de Livius Andronicus

venaient faire dans Rome concurrence à ceux de l'Étrurie, n'étaient plus occupés seulement à la décoration des temples. Le colosse de Carvilius; la louve du Capitole[1] placée, en 296, par les édiles, près du figuier ruminal; les peintures de Fabius Pictor, dans le temple du Salut, vers 303, montrent que, jusqu'aux guerres puniques, l'art était resté sacerdotal. Mais, depuis l'exemple donné par l'impie Appius[2], les ressources de l'État étaient employées, moins à la construction de nouveaux temples, qu'à l'achèvement de grands travaux d'utilité publique, et les particuliers recherchaient maintenant pour eux-mêmes ce luxe que jadis on ne déployait que pour les dieux. Les Scipions se faisaient élever un tombeau qui excite encore aujourd'hui l'admiration; et quelques maisons, dit Florus, étalaient déjà l'or, la pourpre, les statues et toutes les recherches du luxe de Tarente. On avait des besoins autrefois inconnus. Dès l'année 269, on avait frappé de la monnaie d'argent; en 207, il faudra de la monnaie d'or[3].

De fâcheux symptômes révélaient les dangers que couraient les mœurs romaines dans cette conquête du monde. Treize sénateurs avaient été dégradés par les censeurs de l'an 252; et un général, Papirius Matho, auquel le sénat refusait l'ovation pour ses victoires en Sardaigne, était allé triompher sur le mont Albain, vers d'autres dieux que ceux du Capitole[4]. On s'indignait du divorce de Carvilius, bien qu'il eût juré devant les censeurs qu'en répudiant sa femme stérile il n'avait d'autre motif que de donner des citoyens à la république[5]; mais d'autres imiteront bientôt cette première atteinte à la sainteté du mariage (233). Peu

est de 240, la première de Nævius, de 234. Ennius était né en 239, Plaute en 227. Coruncanius, le premier grand pontife plébéien, ouvrit vers ce temps une école de droit. Cic., *de Orat.*, III, 33. — 1. Ce groupe existe encore Pl., XXXV, 4. — 2. *Voy.* page 235, note 1. — 3. Pl., XXXIII, 3. M. Dureau de la Malle prétend que dès Servius on *coula* de la monnaie d'argent. *Écon. pol. des Rom.*, I, 15 et 71. Les deniers d'argent *frappés* en 269 valaient 10 as libraux de bronze. — 4. Liv., *Epit.*, XVIII; Val. Max, III, 6. — 5. *Id.*, II, 1; Aulu-G. IV, 3. Il y avait eu des répudiations antérieurement; ainsi Sempronius, vers 305.

d'années après, il fallut la loi Scatinia pour réprimer de monstrueux excès[1]; et en 234 les censeurs avaient dû renouveler toutes les sévérités de Camille contre les célibataires.

Le caractère et la moralité d'un peuple se montrent dans ses plaisirs. A Rome, rien pour l'esprit; ce peuple de soldats n'aime que la force ou l'adresse. Au lieu de l'art d'Eschyle, il faut, pour les émouvoir au théâtre, des combats de gladiateurs (depuis 264), c'est-à-dire du sang et la mort; au lieu des mordantes et spirituelles satires d'Aristophane, les jeux floraux (230), qui croîtront chaque année en licence, et les grossières Atellanes, jouées par les citoyens eux-mêmes, qui laissent aux histrions les pièces trop sévères de Livius Andronicus.

La religion restait toute pratique, tout extérieure; elle n'enfantait ni système, ni corps de doctrines, ni enseignement moral[2]. Elle n'avait qu'un but: connaître les volontés des dieux pour tâcher de les fléchir. Religion des intérêts temporels, qui ne donnait une prière qu'en échange d'un bienfait, ou pour éloigner un malheur; culte du Destin, qui n'inspirait point l'amour, mais la crainte; dieux redoutés, qu'on délaissera sans déchirement du cœur, parce qu'ils n'ont jamais parlé à l'âme. Et ce doute, déjà il arrive. Les Potitii ont abandonné à des esclaves le soin des sacrifices d'Hercule; Claudius a fait jeter à la mer les poulets sacrés, et son collègue Junius a été accusé d'avoir négligé les auspices. A Aquilonie[3], Papirius, engageant l'action malgré des présages contraires, n'a promis à Jupiter, en échange de la victoire, qu'une petite coupe de vin miellé, et Ennius osera dire bientôt : « S'il y a des dieux, assurément ils ne s'inquiètent guère des choses de ce monde[4]. » Beaucoup dans la foule même abandonnent les

1. Aulu-G., V, 1. Liv., VIII, 28. Cic., *Phil.*, III, 6. — 2. *Sacra minus ad homines meliores faciendos quam ad voluntatem deorum conciliandam spectabant.* Holtius, *Hist. jur. rom. lineam.*, p. 12. — 3. Liv., X, 42. Cependant le grand pontife Métellus perdit la vue en sauvant des flammes le Palladium. Liv., *Epit.* XXIX. — 4. Cic., *Div.*, II, 50, d'après Épicure.

vieux rites. Aux temps de la seconde guerre punique, dit Tite-Live, il ne se faisait plus de sacrifices publics ou domestiques suivant l'usage antique, mais seulement à la mode étrangère[1]. Dès l'année 291, des ambassadeurs romains étaient allés demander à Épidaure une statue d'Esculape, comme d'autres iront, en 203, chercher la Bonne Déesse jusqu'au milieu de l'Asie Mineure[2]. Enfin, depuis que les augures, abandonnés aux plébéiens, ont cessé d'être un instrument politique, ils ont perdu beaucoup de leur autorité. Fabius Cunctator déclarait lui-même, étant augure, que tout ce qui servait la république était accompli sous de bons auspices, tout ce qui lui était contraire, sous des auspices néfastes[3]. Ainsi, la religion de l'État chancelle ; mais les terreurs de la seconde guerre punique préviendront sa ruine. Plus Annibal approchera de Rome, plus les présages se multiplieront, plus la foi se ranimera.

Dans l'organisation politique, un grand changement venait aussi de s'opérer. Le peuple avait effacé de la constitution le principe timocratique que Servius y avait introduit. On avait conservé les centuries de chevaliers ; mais les classes étaient abolies et toutes les prérogatives de l'assemblée centuriate passaient à l'assemblée des tribus sans que les tribus eussent d'autre division que celle qu'indiquait le respect héréditaire de tous les Romains pour l'âge et l'experience (*Centuriæ juniorum et seniorum*)[4]. C'était le triomphe

1. Liv., XXV, 1. En 212 le sénat lui-même décrète qu'on sacrifiera à Apollon, *græco ritu*. *Ibid.*, 12. Il envoie plusieurs fois à Delphes. — 2. On bâtit à Esculape un temple sur l'île du Tibre. Liv., XI, XXIX, 14. — 3. Cic., *de Senect.*, 4. — 4. Les textes réunis de Tite-Live, de Cicéron et de Denys ne jettent malheureusement qu'un demi-jour sur la transformation des assemblées centuriates. Cependant ils en disent assez pour mettre hors de doute la fusion des deux sortes de comices par centuries et par tribus (*Cf.* Liv., I, 43 ; XXIV, 7 ; XXVI, 22 ; XXVII, 6. Cic., *de Leg. agr.*, II, 2, *me non extrema tribu, suffragiorum consulem declaravit. Pro Planc.*, 20.... *centuria.... pars unius tribûs* ; *de Leg.*, III, 4 et chaque page de la *Demande du Cons.* ; Den., IV, 21. Polybe, VI, 4, etc.) Mais il paraît qu'on s'y prit à deux fois pour faire ce changement. Pendant la guerre d'Annibal, et jusqu'à l'année 181, époque où il parle d'un grand changement dans les suffrages, Tite-Live donne fréquemment, XXIV, 7 ; XXVI, 22 ; XXVII, 6, aux centuries le nom des tribus. Dans l'élection de 211, chaque tribu paraît

définitif du principe de l'égalité au nom duquel les tribuns avaient toujours combattu. La Constitution devenait donc plus démocratique. On s'en aperçoit à la nomination de Flaminius et de Varron, portés, malgré le sénat et les présages, aux plus hautes charges; à celle de Minucius et des

divisée en deux centuries, une de *juniores*, une de *seniores*, ce qui confirme le passage I, 43 de Tite-Live : *Tribus, numero earum duplicato, centuriis juniorum et seniorum.* A quelle époque ce changement eut-il lieu? Nécessairement après la loi Hortensia, et suivant Tite-Live, *post expletas quinque et triginta tribus.* Peut-être, en 220, durant la censure de Flaminius, par qui, dit le XX[e] *epitome, libertini in quatuor tribus redacti sunt, quum antea dispersi per omnes fuissent.* Tous les écrivains allemands varient sur cette date, parce qu'ils n'ont pas vu qu'il pouvait y avoir eu deux changements à deux époques différentes. Franke donne 495; Walter et Peter, 450; Niebuhr, 305; Kobbe, 286: Gottling et Gerlach, 220; Schulze, 181. Du reste, il me semble qu'on ne peut se tromper de beaucoup en plaçant ce changement dans l'intervalle des deux guerres puniques. Le nombre des trente-cinq tribus ne fut complété qu'en 241, et en 215 on voit déjà des centuries de tribus. Dans ce temps d'égalité républicaine, de pauvreté et d'héroïsme, le principe timocratique du cens dut nécessairement s'effacer. Déjà il avait disparu des légions dont l'organisation ne reposait plus sur la division en classes établie par Servius; les plébéiens qui venaient de conquérir sur tous les points l'égalité, purent bien le faire disparaître aussi au Forum. D'ailleurs par la dépréciation de l'as, réduit alors au sixième de la valeur qu'il avait encore avant la première guerre punique (Pl. XXXIII, 13; Varr. *de R. R.*, I, 10), 100 000 as, en 240, ne représentaient que 16666 as anciens, auxquels l'élévation du prix des denrées donnait une valeur infiniment moindre qu'au temps de Servius. De là il résultait que la même fortune qui, sous Servius, n'aurait donné entrée que dans la cinquième classe, élevait en 240 à la première. En fait, les classes n'existaient plus, l'immense majorité des citoyens se trouvant dans la première, il ne fut donc pas nécessaire d'une révolution pour les abolir; leur suppression passa inaperçue. Sans classes il ne pouvait plus y avoir de centuries. Il ne restait donc d'autre division connue et aimée du peuple que celle par tribus; on y ajouta la vieille division en *juniores* et en *seniores*.

Mais les dangers de la seconde guerre punique investirent le sénat d'une sorte de dictature qu'il ne voulut plus quitter quand il l'eut exercée quinze ans; la noblesse se reforma, prit confiance en elle-même, et, pour fortifier son pouvoir croissant, voulut rétablir les catégories de fortune. Tite-Live dit des censeurs de l'an 181 : *Mutarunt suffragia, regionatimque generibus hominum, causis et quæstibus tribus descripserunt*, XL, 51, et dès lors les classes, qui d'ailleurs avaient toujours existé sur les livres des censeurs, puisque l'impôt était proportionnel à la fortune, reprirent leur rôle politique. En 169 il parle des centuries de chevaliers et de beaucoup de centuries de la première classe. Dans l'élection de Dolabella, Cicéron, *Phil. II*, 33, cite la centurie prérogative, le vote de la première classe, de la deuxième et des autres. Dans tous ses discours il ne connaît plus que des

obscurs aventuriers auxquels le peuple confiera des armées contre Annibal.

Mais l'aristocratie était entrée si avant dans le mœurs, que dans le temps même où l'égalité était proclamée hautement comme le principe de la société romaine, une noblesse

classes, tout en regardant les tribus comme la grande et fondamentale division du peuple romain. Ce sont ces tribus qu'il subdivise en classes, en centuries : *Censores partes populi in tribus describunto, exin pecunias, ævitates, ordines partiunto*, et de nombreux témoignages viennent confirmer ces paroles. (Den., IV, 21; Sall., *de Ord. rep.*, II, 8. Voy. Aulu-G., VII, 13, au sujet de la loi Voconia et l'expression figurée, appartenir à la cinquième classe, Cic., *Acad.*, II, 23.) Dans les deux derniers siècles de la république, les classes, les centuries existaient donc comme autrefois et reposaient sur le même principe que l'ancienne division de Servius. Aussi Denys put dire, l'assemblée par centuries n'est pas détruite, mais modifiée; elle est devenue plus démocratique, IV, 21; sans doute, parce qu'il n'y avait plus la même disproportion que par le passé dans le nombre des centuries. Le passage de Tite-Live, XLIII, 16, où il ne parle plus que de douze centuries de chevaliers au lieu de dix-huit, en serait une preuve.

Je crois donc que de 241 à 220 la grande assemblée du peuple romain a été celle des tribus, divisées chacune en deux centuries de *juniores* et de *seniores;* que, depuis 181, l'égalité disparaissant tous les jours, les catégories de fortune furent rétablies dans un sens plus démocratique cependant que ne l'avait fait Servius; ces changements, étant d'ailleurs en parfait accord avec l'histoire de ces temps-là, me semblent devoir être admis sans contestation. Ce qui va suivre ne sera plus qu'une hypothèse.

Ainsi chaque tribu renfermait des classes, d'après le passage de Tite-Live pour l'an 181 et les textes indiqués plus haut, probablement cinq, comme anciennement et comme le disent expressément l'ouvrage *de Ord. rep.*, II, 8, et les *Acad.* de Cicéron. Chaque classe était divisée en *juniores* et en *seniores,* comme chaque tribu avant 181, comme chaque classe depuis Servius et comme le prouvent vingt passages de Cicéron, *omnium ætatum atque ordinum, ad Att.*, IV, 1; *pro Flacco*, 7, etc. C'étaient donc 35 tribus renfermant 175 classes subdivisées en 350 centuries, plus 12 centuries de chevaliers. Ainsi, toutes les classes ayant chacune autant de centuries avaient chacune aussi autant de suffrages. Le petit nombre des riches ne l'emportait pas sur la foule des pauvres. De plus, le sort décidait quelle serait la centurie prérogative dont le suffrage, regardé comme un présage, était ordinairement suivi par les autres. Ces modifications donnaient donc bien, comme l'affirme Denys, un caractère plus démocratique à l'assemblée centuriate; remarquons cependant que le sort d'une élection ou d'une loi était véritablement entre les mains de la classe moyenne qui, en se jetant au-dessus ou au-dessous, donnait aux riches ou aux pauvres la majorité. Mais la véritable assemblée par tribus n'était pas détruite. Les Gracques s'en servirent pour faire passer leur loi malgré les riches. Quant au cens de chaque classe, il est difficile à déterminer. On pourrait, d'après Tite-Live, XXIV, 11, le fixer ainsi : la première classe au-dessus de 1 million d'as; la deuxième,

nouvelle s'élevait sur les ruines de celle que les lois de Licinius, de Publ. Philo et d'Hortensius avaient détruite. S'il y avait encore des patriciens, le patriciat n'existait plus comme corps politique. Au sénat, dans les hautes charges, les plébéiens étaient maintenant plus nombreux que les descendants des familles patriciennes. En 215 les deux consuls furent plébéiens. Mais ces hommes nouveaux n'étaient entrés que l'un après l'autre dans le sénat; loin d'en modifier l'esprit, ils avaient subi son influence et accepté cette politique séculaire qui retenait la république dans les sages limites d'une démocratie modérée. La communauté des intérêts amena des alliances de familles qui unirent la nouvelle noblesse à l'ancienne; et l'aristocratie romaine se trouva, par toutes ces lois populaires, non pas détruite, mais renouvelée. Ceux dont les ancêtres avaient le plus vivement combattu pour l'égalité, se hâtèrent d'élever une barrière entre eux et le peuple, en se saisissant du droit d'images que donnait toute charge curule. « Quand il meurt à Rome quelque personnage de haut rang, dit Polybe, on le porte solennellement au Forum avec les images de ses aïeux, précédées des faisceaux et des haches, et couvertes d'une prétexte, d'une robe de pourpre ou d'une étoffe d'or, selon qu'ils ont eu le consulat ou la préture, la censure ou

de 1 million à 300 000; la troisième, de 300 000 à 100 000; la quatrième, de 100 000 à 50 000; la cinquième, de 50 000 à 4000.

Ces chiffres peuvent être contestés, parce que les textes manquent; mais le principe de la nouvelle organisation semble hors de doute; c'est le principe fondamental de la constitution romaine : *Ne plurimum valeant plurimi*. Les tribuns qui entrent maintenant au sénat et font partie de la nouvelle noblesse ne sont plus des hommes de parti, mais des hommes d'État; aussi acceptent-ils volontiers cette organisation qui empêche Rome d'être une effroyable démagogie; car le nombre des nouveaux citoyens croissant chaque jour, il fallait à tout prix mettre un ordre qui assurât une certaine prépondérance aux vieux Romains. Si l'assemblée centuriate eût absorbé l'assemblée par tribus, Rome eût été une oligarchie, soupçonneuse et tyrannique comme Venise. Si les comices par tribus eussent absorbé les comices par centuries, Rome eût été une démocratie insensée comme l'Athènes de Cléon. Par leur fusion, la noblesse et le peuple, les riches et les pauvres se firent équilibre, se continrent mutuellement jusqu'au jour où l'empire étant devenu trop grand, il fallut sacrifier la liberté à la puissance et reconnaître un maître.

le triomphe. Au pied de la tribune aux harangues, on les place sur des siéges d'ivoire, et le fils du mort raconte ses exploits, puis ceux de ses pères. Par là se renouvelle toujours la réputatian des grands citoyens; leur gloire devient immortelle, et le peuple ne peut en perdre la mémoire. » Le froid Polybe s'anime lui-même à cette vue. C'est le plus énivrant spectacle, s'écrie-t-il. C'était aussi le plus sûr moyen pour les nobles de justifier, même aux yeux du peuple, leur ambition, en lui rappelant sans cesse leurs services. Aussi jaloux que l'était autrefois le patriciat, de repousser des honneurs les hommes nouveaux, ils avaient établi depuis la première guerre punique que les Édiles, et non plus le trésor, feraient tous les frais des jeux publics[1]. Or il fallait passer par l'édilité avant d'arriver aux grandes charges. C'était en fermer l'accès à tous ceux qui n'avaient pas une fortune assez considérable pour oser briguer cette magistrature onéreuse.

A l'ascendant que leur donnaient la fortune, la naissance, l'habitude du commandement et la connaissance exclusive des formules du droit[2], se joignait pour un grand nombre le patronage des alliés. Tout peuple libre d'Italie avait à Rome un patron qui représentait ses intérêts, et au besoin le défendait devant le sénat ou le peuple. Le sénat s'était, il est vrai, réservé le droit de juger les différends des villes, de statuer sur les plaintes des citoyens contre leurs cités, sur les crimes contre Rome, sur les discordes intérieures, etc.; mais ordinairement il abandonnait ce soin aux patrons[3], toujours choisis parmi les familles influentes. Cette clientèle d'une cité, d'un peuple entier, augmentait la considération et la puissance des nobles, d'une manière dangereuse pour la liberté. Aussi créa-t-on en 243 un *Prætor*

1. Den., VII, 71. — 2. Depuis Flavius les grands avaient imaginé de nouvelles formules; mais elles furent divulguées vers 200, *jus Ælianum*. Pompon., L. 2, 7. Pour ces nouvelles formules, *cf.* Cic. à Att., VI, 1; *pro Murena*, 25; *de Orat.*, I, 41; Aulu-G., VI, 9. — 3. Den. II, 11; Aulu-G., V, 13; XX, 1. Liv., IX, 20; Cic., *In Verr.* IV, 3; *pro Sulla*, 21. Les Claudius étaient patrons des habitants de Messine; Minutianus, de 15 peuples ombriens; les Marcellus, des Siciliens; les Fabius, des Allobroges; les Gracques,

Peregrinus qui étendit sa juridiction sur les étrangers[1], et qui, placé entre eux et les grands, contint le patronage des alliés dans des bornes où il ne pouvait être qu'utile à la république.

Ainsi, depuis les lois d'Hortensius, la constitution était devenue plus démocratique, et cependant l'aristocratie s'était reformée. On avait détruit la noblesse en tant que caste privilégiée ; on la laissait subsister, comme classe investie de distinctions honorifiques[2]. En un mot, les lois étaient démocratiques, les mœurs ne l'étaient pas ; et ce contraste qu'on pourrait retrouver chez d'autres peuples, loin d'être une cause de faiblesse, donnait à Rome une grande force, puisque cette ville réunissait par là les avantages des républiques démocratiques à ceux des États aristocratiques, sans avoir les inconvénients qu'entraîne la prédominance exclusive de l'une ou de l'autre de ces deux formes de gouvernement[3]. Si d'ailleurs les anciens tribuns n'avaient pu arracher l'aristocratie des entrailles de la société romaine, si, délaissant eux-mêmes le peuple, ils étaient passés dans le camp ennemi, ils avaient des successeurs dans le tribunat, qui continuaient leur ouvrage. Ils viennent d'abolir les classes et ils n'ont laissé aux nobles que cette influence qui s'attache partout aux grands noms et aux grandes fortunes. Dans le même temps, les censeurs ont refoulé les affranchis[4]

des Espagnols : Caton des Cappadociens et des Cypriotes, etc. etc.... *tum plebem, socios, regna colere et coli licitum.* Tac. *Ann.* III, 55. — 1. Liv., *Epit.*, XIX, XXII, 85 ; XXVII, 23. — 2. Ces distinctions, dit Polybe, sont un grand encouragement à la vertu. VI, 53. C'est la pensée de Napoléon, détruisant la noblesse féodale, proclamant partout l'égalité, et cependant créant la Légion d'honneur et les titres. — 3. Polybe dit du gouvernement de Rome : Ἦν καὶ κάλλιστον καὶ τέλειον ἐν τοῖς Ἀννιβιακοῖς καιροῖς, VI, 57. — 4. Liv., *Epit.* XX. Les affranchis, les *ærarii*, dont le nombre croissait sans relâche et qui avaient entre les mains tout le commerce et toute l'industrie de la république, prenaient dans l'État une influence chaque jour plus grande. Depuis que la honte s'attachait à l'usure, c'étaient eux surtout qui vivaient, malgré les lois, de ce lucratif métier. Autrefois le propriétaire endetté demeurait dans sa classe ; depuis la loi Pætilia que Niebuhr place vers 304, le créancier se faisait compter la propriété qu'il avait reçue en gage. En prêtant, le créancier gagnait donc à la fois et l'intérêt de son argent et des droits politiques. Les grandes

dans les quatre tribus urbaines. Les grands et la foule étrangère sont donc contenus, et le vrai peuple romain règne en maître au Forum, fidèle à ses dieux, à ses mœurs, à sa discipline, parce que ces besoins nouveaux, cet amour naissant du luxe, ce mépris des vieux usages et des vieilles croyances que nous avons signalés plus haut, n'étaient pas encore descendus au cœur de la nation. Cette classe moyenne qui avait vaincu les Samnites, Pyrrhus et Carthage, était toujours aussi dévouée, aussi brave, même aussi nombreuse. Car si la loi agraire n'était pas fidèlement observée, du moins la surveillance et les amendes des édiles prévenaient la concentration des propriétés, tandis que les distributions de terres multipliaient les petits héritages et formaient cette pépinière de soldats d'où Rome tirera bientôt 23 légions.

guerres que Rome commença alors accrurent encore l'influence des hommes d'affaires, des gens de finance qui se firent *fournisseurs* de l'État, et qui, s'entendant entre eux, formèrent un ordre, redouté même du sénat. On peut voir dans Tite-Live l'insolence du munitionnaire Posthumius de Pyrgi et les ménagements des sénateurs : *Qui ordinem publicanorum offensum nolebant*, XXV, 3. Ces richesses amassées par les *ærarii* et leurs constants efforts pour se répandre dans toutes les tribus contribuèrent sans doute à faire abolir les classes. On comprit la nécessité de restreindre l'exercice des droits politiques aux seuls plébéiens propriétaires et agriculteurs qui, en cette qualité, étaient intéressés à la conservation de l'État et de la liberté ; mais les *ærarii* luttèrent sans cesse contre cette disposition vainement renouvelée en 304, en 220, probablement en 181, en 168. Clodius voulut les répandre dans toutes les tribus. Sous Néron ils remplissaient l'ordre équestre et le sénat. Tac., *Ann.*, XIII, 26, 27.

CHAPITRE XIV.

LA SECONDE GUERRE PUNIQUE.

En l'année 218, à la veille de la seconde guerre punique, les possessions des Carthaginois étaient dispersées depuis la Cyrénaïque jusqu'aux bouches du Tage et du Douro, sur une ligne de 8 à 900 lieues, mais étroite, sans profondeur, et pouvant être à chaque instant coupée, soit par les nomades Africains dans leurs rapides incursions, soit par un ennemi qui trouvait toujours à débarquer sur cette immense étendue de côtes. La république romaine, au contraire, présentait l'aspect d'un empire régulièrement constitué : Rome placée au centre de la Péninsule ; la Péninsule couverte elle-même par trois mers ; et au delà de ces trois mers, comme autant de postes avancés qui gardaient les approches de l'Italie, l'Illyrie, d'où les légions surveillaient la Macédoine et la Grèce ; la Sicile, d'où elles apercevaient l'Afrique ; la Corse et la Sardaigne, qui se trouvent au milieu de la route, vers la Gaule ou l'Espagne, et qui commandaient la navigation de la mer Tyrrhénienne.

Ce qui ajoutait à la force de cette domination, c'est que dans la plus grande partie de l'Italie elle était acceptée, sinon avec amour, du moins avec résignation [1]. Les peuples pau-

1. Tite-Live dit des alliés avant Cannes.... *justo et moderato regebantur imperio; nec abnuebant, quod unum vinculum fidei est, melioribus parere*, XXII, 13; et Polybe, parlant des ravages d'Annibal jusque dans la Campanie, sans qu'une seule ville fît défection, dit : Ἐξ ὧν καὶ παρασημήναιτ' ἄν τις τὴν κατάπληξιν καὶ καταξίωσιν παρὰ τοῖς συμμάχοις τοῦ Ῥωμαίων

vres et belliqueux aiment mieux payer tribut avec du sang qu'avec de l'or; et Rome ne demandait aux Italiens que des soldats. En échange de leur orageuse indépendance, elle leur avait donné la paix[1] qui favorisait le développement de leur population, de leur agriculture, de leur commerce. Ses censeurs couvraient la Péninsule de routes, desséchaient les marais[2] et jetaient des ponts sur les fleuves. Pour défendre les côtes contre les descentes de l'ennemi ou des pirates, le sénat les avait dernièrement encore garnies de colonies maritimes ; pour protéger les marchands italiens, il avait déclaré la guerre aux Illyriens et à Carthage[3]. Quelques-uns des grands usaient noblement de leur titre de patrons des villes, pour exécuter au profit des alliés d'immenses travaux. Ainsi Curius était devenu le protecteur de Réate en creusant un canal dans le roc d'une montagne pour jeter dans la Néra le trop-plein du lac Velinus[4]. Si l'on

πολιτεύματος. III, 90. *Voyez* dans Tite-Live la conduite de Naples et de Pæstum, après Trasimène; de Canusium, de Vénouse, de Nucéria et d'Acerræ, après Cannes; de Pételie, de Consentia et de Cortone, après la défection du Brutium; l'héroïque résistance des soldats de Préneste et de Pérouse dans Casilinum; et le courage d'une cohorte de Péligniens, qui entra la première dans le camp d'Hannon. En Sicile, en Sardaigne, les préteurs demandant pour leurs soldats de l'argent et des vivres, le sénat répond qu'il n'a rien à leur envoyer, et les alliés s'empressent de fournir tout ce qui est nécessaire. Liv., XXXIII, 22. Pour Pételie, *cf.* surtout Polybe, VII, fr. 1. Elle résista onze mois, les habitants mangèrent jusqu'au cuir et à l'écorce des arbres. Ce sont deux escadrons de Samnites (Tite-Live, XXVII, 44) qui conduisirent à Néron les messagers d'Asdrubal, et ce général, dans sa marche de Canusium au Métaure, peut montrer à ses soldats *quo concursu, qua admiratione, quo favore hominum iter suum celebratur.* Tout le long de la route de nombreux volontaires le rejoignent. On sait enfin l'armée et la flotte données à Scipion par les alliés. — 1. En défendant les guerres de ville à ville. — 2. *Voy. Ep.* Liv., XL, 6, le consulat de Corn. Cethégus passé à dessécher les marais Pontins.... *siccatæ agerque ex iis factus;* pour une époque postérieure les travaux d'Æm. Scaurus dans la Cisalpine, durant sa censure. Str., V, et dans Tite-Live, XLI, 27 et *passim*, toutes les constructions des censeurs. — 3. Durant la guerre des mercenaires. Plus tard, en 179, Tarente et Brindes se plaignant des pirates illyriens, le sénat arma une flotte; il fit de même pour les Massaliotes troublés dans leur commerce par les pirates liguriens. Liv., XL, 18. — 4. Cic., *ad Attic.*, IV, 15. Le canal et le pont construits par Curius existent encore, bien qu'ils ne servent plus. Niebuhr, VI. Les Romains avaient aussi baissé le niveau du lac d'Albe, qui menaçait d'inonder le Latium.

avait encore la seconde décade de Tite-Live, on y trouverait sans doute beaucoup de faits semblables qui montreraient que cette domination, établie par la violence et la perfidie, se faisait pardonner par ses bienfaits.

La gloire de Rome rejaillissait d'ailleurs sur les Italiens comme celle d'Athènes et de Sparte sur la Grèce. Tous, malgré les différences de leur condition, venaient de se serrer autour d'elle à la nouvelle d'une invasion gauloise ; et nous verrons Annibal victorieux rester deux ans au milieu de l'Italie sans y trouver un allié. Le temps avait cimenté cet édifice construit par le sénat durant la guerre du Samnium, et fait de toutes les nations italiennes une masse inébranlable par son union. Cependant dans les derniers pays soumis il y avait encore parmi le peuple, dont le patriotisme est souvent plus désintéressé que celui des grands, des regrets pour la liberté perdue[1]. Mais partout la noblesse s'était franchement ralliée aux Romains comme à Vulsinies, à Arrétium, à Capoue, à Nole, à Nucérie, à Tarente, à Compsa et dans la Lucanie; des alliances de famille entre cette noblesse italienne et celle de Rome resserraient encore ces liens. A Venise, les nobles du livre d'or méprisaient ceux de la terre ferme ; à Rome, Ap. Claudius prenait pour gendre un Campanien, et le consulaire Livius épousait la fille d'un senateur de Capoue[2].

Il s'en fallait que l'empire des Carthaginois, en apparence si colossal, reposât sur d'aussi fermes appuis. Les énormes contributions frappées sur leurs sujets et les atrocités de la guerre inexpiable ne les avaient pas sans doute réconciliés avec les Africains. Utique même et Hippone-Zaryte avaient voulu se donner aux Romains. Sur les côtes de la Numidie et de la Mauritanie, quelques postes occupés de loin en loin

1. *Unus velut morbus invaserat omnes Italiæ civitates, ut plebes ab optimatibus dissentirent, senatus Romanis faveret, plebs ad Pœnos rem traheret.* Liv., XXIV, 2. A Capoue, durant la révolte, c'étaient des hommes des classes inférieures qui gouvernaient. L'auteur du mouvement fut, il est vrai, un noble : mais, avant le siége, 112 chevaliers passèrent aux Romains. — 2. Liv., XXIII, 3. Il ajoute pour Capoue : *vetustum connubium multas familias claras ac potentes Romanis miscuerat.*

et cernés par les barbares, étaient à peine suffisants pour porter aide et secours aux navires dans la dangereuse traversée d'Espagne. En Espagne même, l'autorité de Carthage, ou plutôt d'Annibal, n'était sûrement établie que dans la Bétique. Dans le reste du pays jusqu'à l'Èbre, les peuples avaient été vaincus, mais non domptés ; et les généraux romains pourront s'y présenter bien plus facilement qu'Annibal en Italie, comme les libérateurs de la Péninsule[1].

Amilcar avait élevé ses fils dans la haine de Rome. « Ce sont quatre lionceaux, disait-il en les montrant, qui grandiront pour sa ruine » ; et Annibal dans sa vieillesse contait à Antiochus qu'avant de partir pour l'Espagne, son père, au milieu d'un sacrifice solennel, lui avait fait jurer une haine éternelle aux Romains. Annibal n'avait pas besoin de ce serment. Héritier des talents et de l'ambition d'Amilcar, mais plus audacieux, il voulut se faire, aux dépens de Rome, un empire qu'il n'était pas assez fort pour se faire aux dépens de Carthage[2]. Une guerre avec Rome était d'ailleurs un moyen glorieux de mettre un terme à la lutte que soutenaient sa famille et son parti ; et, malgré les traités, malgré la plus saine partie du sénat[3], il la commença. Il ne demanda rien à Carthage, ne mit d'espoir qu'en lui-même et dans les siens ; puis, entraînant sur sa route Espagnols et Gaulois, il franchit les Alpes. Sa conduite devant Sagonte, le choix de la route qu'il prit, pour ne point se mettre dans la dépendance des flottes de Carthage ; ses promesses à ses troupes[4], son traité avec Philippe, l'abandon où Carthage le

1. *Voy.* dans Polybe, IX, fr., la hauteur et les exactions des généraux carthaginois. Asdrubal Gescon força Indibilis, Mandonius et Édécon à payer de grosses sommes et à donner leurs femmes et leurs filles en otages; elles eurent beaucoup à se plaindre de la conduite des Carthaginois à leur égard. — 2. *Juvenem flagrantem cupidine regni*. Liv., XXI, 10. — 3. Fabius disait οὐδένα ἀξιολόγων. Polyb., III, 8. Dans Tite-Live, XXX, 22, les ambassadeurs soutenaient, après Zama, qu'il n'y avait eu de guerre qu'entre Rome et Annibal, que Carthage était étrangère à cette querelle. — 4. *Voy.* ci-dessous, page 378; quant au traité avec Philippe, il portait qu'à Annibal et aux Carthaginois appartiendrait l'Italie, à Annibal tout le butin. Il vient de paraître (1870) une savante histoire d'Annibal par le capitaine Hennebert.

laissa après Cannes, le pouvoir presque illimité que, vaincu, il sut encore saisir dans sa patrie, montrent ses secrets desseins et ce qu'il aurait fait de la liberté de son pays, s'il y était rentré victorieux. La seconde guerre punique n'est qu'un duel entre Annibal et Rome; et, en disant cela, nous ne croyons diminuer ni la grandeur du spectacle, ni l'importance de la lutte; parce qu'elle montrera ce qu'il y a de force et d'inépuisables ressources dans le génie d'un grand homme, comme dans les institutions et les mœurs d'un grand peuple [1].

Avant de commencer cette guerre, il fallait être sûr de l'Espagne. Le sud et l'est étaient soumis, mais les montagnards du centre et de la haute vallée du Tage résistaient encore. Annibal écrasa les Olcades, dans les environs de Tolède (221), et tua 40 000 hommes aux Vaccéens et aux Carpétans (220). Les Lusitaniens et les peuples de la Galice restaient libres, Annibal se garda bien d'aller user contre eux son temps et ses forces. Jusqu'à l'Èbre l'Espagne paraissait soumise; c'était assez pour ses desseins.

Dans le traité imposé par Rome à Asdrubal, l'indépendance de Sagonte au sud de l'Èbre avait été formellement garantie. Pour engager irrévocablement la guerre, Annibal, à la tête de 150 000 hommes, vint assiéger cette place qui aurait servi d'arsenal et de point d'appui [2] aux légions s'il leur avait laissé le temps d'arriver en Espagne. Cette conduite était injuste, mais habile. Sagonte, ville grecque et commerçante, à mi-chemin entre l'Èbre et Carthagène, faisait sur cette côte concurrence aux marchands carthaginois; Annibal voulut la leur offrir comme victime, en expiation de la guerre qu'il les forçait d'accepter. Par le pillage d'une des plus grandes cités de la Péninsule, il comptait aussi acheter d'avance le dévouement de ses soldats. Rome lui envoya des députés; il refusa de les recevoir, sous prétexte qu'il ne pourrait répondre de leur vie s'ils se risquaient au

1. Polybe le dit : après Cannes, ce qui fit triompher Rome, ce fut la force de ses institutions, τῇ τοῦ πολιτεύματος ἰδιότητι. III, 118. — 2. Χρήσεσθαι ὁρμητηρίῳ. Polyb., III, 15.

milieu de tant de soldats barbares. Les députés allèrent à Carthage demander qu'on leur livrât l'audacieux général.

Malgré le juste ressentiment qu'elle avait gardé de la conduite de Rome dans l'affaire de la Sardaigne, Carthage ne souhaitait pas la guerre. Ses riches marchands voyant les Romains dédaigner les profits du négoce, et Marseille, Syracuse, Naples et Tarente prospérer sous leur domination ou dans leur alliance, s'étaient déjà familiarisés avec l'idée de la suprématie romaine. Mais le peuple et le sénat étaient dominés par la faction Barcine. Malgré les efforts d'Hannon, il fut répondu aux députés que Sagonte avait elle-même allumé cette guerre, et que les Romains agiraient injustement s'ils préféraient cette ville à Carthage, leur plus ancienne alliée. Cependant, après huit mois d'une résistance désespérée que Tite-Live a immortalisée[1], Sagonte succomba, et une partie de ses richesses envoyée à Carthage diminua encore le nombre des partisans de la paix. Quand une seconde ambassade arriva de Rome pour demander une solennelle réparation, ce furent les Romains qu'on accusa de violer les traités. La discussion se prolongeait dans le conseil des Anciens. A la fin Fabius, relevant un pan de sa toge, s'écria : Je porte ici la paix ou la guerre, choisissez! — Choisissez vous-même, répondit on de toutes parts. — Eh bien, la guerre! reprit Fabius; et il laissa retomber sa toge comme s'il secouait sur Carthage la mort et la destruction (219).

Annibal hâta ses préparatifs. Il envoya 15 000 Espagnols tenir garnison dans les places de l'Afrique ; et il appela en Espagne 15 000 Africains. Les uns et les autres seraient des otages qui répondraient de la fidélité des deux pays. Lui-même, il réunit 90 000 fantassins, 12 000 chevaux, 58 élé-

1. Tite-Live dit que tous les défenseurs de la place furent tués, *belli jure*, XXI, 13; mais lui-même dit plus loin qu'un des premiers soins des Scipions fut de racheter les Sagontins. Tous n'avaient donc pas péri. Sagonte non plus ne fut pas détruite, car les Scipions la reprirent en 215. On voit encore ses ruines près de Murviédro et les Espagnols y soutinrent un siége, en 1811, contre le maréchal Suchet.

phants. Une défaite navale aurait ruiné sans retour ses projets, et les flottes de Carthage ne dominaient plus sur la Méditerranée. Il résolut de s'ouvrir une route par terre. C'était une entreprise bien hardie que d'aller chercher les Romains jusqu'au cœur de l'Italie, en laissant derrière soi les Alpes, le Rhône et les Pyrénées. Mais depuis l'aventureuse expédition d'Alexandre, tout semblait possible avec de l'audace. Peut être Annibal ne croyait-il pas Rome plus forte en Italie que Carthage en Afrique. Des émissaires secrètement envoyés avec de l'or, chez les Gaulois et les Cisalpins, avaient rapporté des réponses favorables. Les Boïes, les Insubres, promettaient de se lever en masse ; et il semblait peu difficile de rallumer la haine mal éteinte des derniers Italiens que Rome avait vaincus. Capoue ne se résignait pas au rôle obscur d'une cité sujette ; les Samnites sans doute se réveilleraient ; et Tarente, et l'Étrurie !... Et puis, on n'avait que le choix de recevoir la guerre ou de la porter en Italie ; déjà le consul Sempronius faisait à Lilybée d'immenses préparatifs pour une descente ; et Scipion levait des troupes qu'il voulait conduire en Espagne. Il fallait les prévenir. L'exemple de Régulus prouvait les avantages de la guerre offensive ; ce système était le seul d'ailleurs qui convînt à la position d'Annibal, et celui auquel on serait toujours forcé de revenir, même après des victoires en Afrique et en Espagne. S'il y avait des dangers dans cette marche, on devait aussi compter sur le prestige qui entourerait l'armée, quand les Italiens verraient descendre de la cime des Alpes ces soldats partis des colonnes d'Hercule et leur apportant la liberté. Depuis Pyrrhus, l'Italie centrale n'avait pas vu d'ennemis. Au milieu de ce riche pays, la guerre nourrirait la guerre, et l'on pourrait se passer de Carthage. Si de nouvelles forces étaient nécessaires, Magon, laissé entre l'Èbre et les Pyrénées avec 11 000 hommes, Asdrubal qui restait en Espagne avec 15 000 hommes, 55 vaisseaux et 21 éléphants, suivraient la route qu'Annibal allait leur tracer, se recrutant en chemin de tous ces Gaulois si mal disposés pour Rome, et qui de-

puis si longtemps connaissaient et aimaient le lucratif service de Carthage[1].

Quand il conçut ce plan audacieux, Annibal n'avait que 26 ans : l'âge de Bonaparte à Lodi.

Au printemps de l'année 218, Annibal partit de Carthagène à la tête de 102 000 hommes. Au delà de l'Èbre, les combats commencèrent, car il ne voulait pas laisser un seul ennemi entre ce fleuve et les Pyrénées. Avant de franchir les montagnes, beaucoup de soldats avaient déserté, quelques autres s'effrayaient; il en renvoya 10 000, donna encore 10 000 hommes à Magon pour garder les passages, et entra en Gaule avec 50 000 fantassins et 9000 cavaliers, tous vieux soldats dévoués à sa fortune; 37 éléphants suivaient l'armée.

En quittant Carthage, les ambassadeurs romains s'étaient rendus en Gaule pour engager les barbares à fermer aux Carthaginois les passages des Pyrénées. A cette proposition de combattre pour le peuple qui avait abandonné Sagonte et qui opprimait les Gaulois italiens, il s'éleva dans l'assemblée des Bébryces (Roussillon) de tels rires[2], dit Tite-Live, mêlés de cris furieux, que les vieillards eurent peine à calmer la jeunesse. De retour à Rome, les députés racontèrent que dans toutes les cités transalpines, Marseille exceptée, ils n'avaient pas entendu une parole de paix ou d'hospitalité, et que la haine pour Rome, l'argent répandu par les émissaires d'Annibal, préparaient au Carthaginois une route facile. Il fallait donc le retenir dans sa péninsule. Le consul Sempronius, qui de la Sicile préparait une descente en Afrique, eut ordre de redoubler d'activité, et P. Scipion, son collègue, pressa les levées pour l'armée d'Espagne.

1. Nous suivrons principalement le récit de Polybe. Malheureusement il n'en reste plus, à partir de la bataille de Cannes, que des fragments. Tite-Live deviendra alors notre guide; il s'est beaucoup servi de Cincius Alimentus, qui fut prisonnier d'Annibal, et sans doute aussi de Polybe qu'il copie si souvent sans le dire. Appien a suivi Fabius, qui fut aussi contemporain. Corn. Nepos ne donne que bien peu de renseignements dans ses Vies d'Annibal et d'Amilcar. Les Vies de Fabius et de Marcellus, dans Plutarque, sont riches de détails. Silius Italicus a copié Tite-Live. — 2. *Tantus cum fremitu risus ortus.* Liv., XXI, 20.

Afin de contenir les Cisalpins, deux colonies, chacune de 6000 hommes, furent envoyées à Crémone et à Plaisance. Mais aussitôt les Boïes et les Insubres éclatant, dispersent les colons, les chassent jusque dans Modène qu'ils assiégent, et surprennent au milieu d'une forêt le préteur Manlius qui faillit y périr. Ces événements retardèrent le départ du consul et le privèrent d'une légion qu'il dut envoyer aux colonies du Pô. Cependant, quand sa flotte entra dans le port de Marseille, il croyait Annibal encore au delà des Pyrénées ; déjà il était sur le Rhône.

Les Bébryces avaient fait avec lui un traité d'alliance[1], les Volks virent une menace pour leur indépendance dans cette grande armée qui s'approchait et se retirèrent derrière le Rhône afin d'en disputer le passage. Annibal les trompa ; il envoya une partie de ses troupes traverser secrètement le Rhône à 25 milles au-dessus du camp des barbares (à Pont-Saint-Esprit), avec mission de les prendre à dos, quand il tenterait lui-même le débarquement. Troublés par cette double attaque et par l'incendie de leur camp, les Volks se dispersèrent. Annibal avait mis ses éléphants sur d'immenses radeaux, et ses troupes sur des barques achetées à tous les peuples riverains ; les chevaux suivaient à la nage ; les Espagnols avaient passé sur des outres et sur leurs boucliers.

Le lendemain, 500 Numides descendirent le Rhône pour éclairer le bas du fleuve. Ils rencontrèrent une reconnaissance de 300 cavaliers romains et de gaulois à la solde de Marseille. Les deux troupes se chargèrent. Il ne revint que 300 Numides ; les Romains perdirent 140 hommes, mais ils étaient restés maîtres du champ de bataille. Plus tard on vit dans ce combat un présage de l'acharnement de cette guerre et du sang qu'elle devait coûter.

Annibal hésitait, il avait encore 46 000 hommes ; devait-il poursuivre sa marche, ou se retourner contre le consul qui levait son camp pour venir l'attaquer ? Une victoire en Gaule n'aurait rien décidé ; d'ailleurs un chef boïen venait

1. Ce traité remettait à leurs femmes le jugement des réclamations des Carthaginois contre les indigènes. Plut., *De virt. mulier.*

d'arriver au camp offrant des guides et l'alliance de son peuple. Annibal s'éloigna du consul en remontant le long du fleuve. Quelle route prit-il? Ici Polybe et Tite-Live diffèrent, et après eux tous les modernes[1]. Mais Polybe avait exprès visité les lieux et interrogé des montagnards qui avaient vu passer l'expédition, son récit doit être suivi. Après quatre jours de marche, Annibal entra dans « l'île des Allobroges » que forment le Rhône et l'Isère. Deux frères, dans ce pays, se disputaient le pouvoir, il prit le parti de l'aîné, le fit triompher, et reçut en retour des vivres et des vêtements dont ses soldats allaient avoir un si grand besoin. Le nouveau roi voulut même l'accompagner avec tous ses barbares, jusqu'au pied des montagnes. Déjà on voyait les Alpes, et leurs neiges éternelles, et leurs pics menaçants. Mais Annibal avait fait traduire à ses troupes les discours des députés boïens, leur promesse de les guider par une route courte et sûre, le tableau qu'ils traçaient de la magnificence et de la richesse des pays au delà des Alpes. Aussi la vue de ces montagnes redoutées, loin d'abattre les courages, animait encore les soldats[2], comme si elles étaient

1. Tite-Live, suivi par Strabon, Silius Italicus, Amm. Marcellin, le chevalier Folard, d'Anville, le comte Fortia d'Urban, M. Letronne, Barbié du Bocage et Albanis-Beaumont, fait passer Annibal par les Alpes Cottiennes (le mont Genèvre); Pline, III, 17, Cluvier, Gibbon, Heeren, Fergusson, Whitacker, par le grand Saint-Bernard; Arenth, Fortias, Reichard, par le Simplon; Bonaparte, Larauza, de Saussure, de Stolberg et Millin, par le mont Cenis; Denina, S.-Simon, Jean Muller, par le mont Viso; Corn. Nepos, P. Jove, le général Melleville, de Luc et Lemaire, par le petit Saint-Bernard. Le récit si détaillé de Tite-Live convient bien au mont Cenis. Mais celui de Polybe marque les Alpes grecques ou pennines, c'est-à-dire la vallée de l'Isère ou celle du Rhône. Le passage par le Simplon aurait rejeté Annibal trop loin à l'est et lui aurait fait perdre un temps précieux; le passage par le grand Saint-Bernard est bien difficile, surtout au commencement d'octobre. Les guides boïens devaient d'ailleurs connaître le chemin le plus court. Par le petit Saint-Bernard Annibal arrivait en droite ligne de la vallée de l'Isère, dans le voisinage des Insubres ses alliés; l'immense détour qu'on lui fait faire pour gagner la Durance le faisait déboucher sur les terres des Taurins, ses ennemis. Dans un mémoire publié en 1869, l'abbé Ducis conduit Annibal par le Chablais, Saint-Gingolph, le Valais et le grand Saint-Bernard; le capitaine Henneberi, *Histoire d'Annibal*, le ramène au contraire vers le sud jusqu'au massif du mont Viso, en le faisant passer par Mont-Dauphin et le col de la Croix. — 2. Polybe se moque d'avance des déclamations faites et à faire

elles-mêmes le terme de la guerre, comme si c'étaient les murs de Rome, ainsi que le disait Annibal, qu'ils allaient escalader en les passant.

Ce fut à la fin d'octobre que les Carthaginois entrèrent dans les Alpes. La neige cachait déjà les pâturages et les sentiers, et la nature semblait frappée d'engourdissement ; un pâle soleil d'automne ne dissipait que lentement l'épais brouillard qui chaque matin enveloppait l'armée ; et de longues et froides nuits, troublées par le bruit solennel des lointaines avalanches et des torrents roulant au fond des précipices, glaçaient les membres de ces hommes d'Afrique. Cependant le froid et la neige, et les précipices et les chemins non frayés, ne furent pas les plus grands obstacles. En suivant l'Isère, Annibal arrivait par le val de Tarentaise au petit Saint-Bernard, qui, élevé seulement de 6750 pieds au-dessus de la mer, est le plus facile passage qu'il y ait dans toute la chaîne des Alpes. Mais les montagnards essayèrent plusieurs fois de l'arrêter. Un jour il se trouva en face d'un défilé gardé par les Allobroges, et que dominaient dans toute sa longueur des rochers à pic, couronnés d'ennemis. Il fallut s'arrêter et camper ; heureusement les guides gaulois l'avertirent que la nuit les barbares se retiraient dans leur ville. Avant le jour, Annibal occupa le défilé et les hauteurs avec des troupes légères. Il n'y en eut pas moins un sanglant combat, et, pendant quelques heures, une horrible confusion. Les hommes, les chevaux, les bêtes de somme roulaient dans les précipices ; nombre de Carthaginois périrent. Cependant l'armée passa, prit la ville et y trouva des vivres et des chevaux qui remplacèrent ceux qu'on avait perdus. Plus loin, une autre peuplade vint au-devant d'Annibal, portant des rameaux en signe de paix et offrant des vivres, des otages et des guides. Il accepta,

sur ces terreurs des Alpes, *moles propè cœlo immixtæ*, etc. ; la vue des hautes montagnes, loin de repousser, attire. L'Espagne d'ailleurs et les Pyrénées, d'où sortaient les soldats d'Annibal, renferment des cimes aussi imposantes que celles des Alpes. Le Cerro de Mulhacen, qu'ils avaient vu dans la Bétique, n'a que 3800 pieds de moins que le Mont-Blanc.

mais en prenant des mesures pour n'être point trompé. La cavalerie et les éléphants, dont la vue seule effrayait les barbares, formèrent l'avant-garde; l'infanterie resta derrière, les bagages au centre. Le deuxième jour, l'armée entra dans une gorge étroite où les montagnards l'attendaient, cachés dans le creux des rochers. Toute une nuit, Annibal fut coupé de son avant-garde; ce fut la dernière attaque. Après neuf jours de marche, il atteignit le sommet de la montagne et s'y arrêta deux jours pour faire reposer ses troupes. De là il leur montrait les riches plaines du Pô, et, dans le lointain, le lieu où était Rome, la proie qu'il leur avait promise. La descente fut difficile; on rencontra dans un défilé un glacier recouvert par une neige nouvelle, et où les hommes et les chevaux restaient engagés. La gorge était d'ailleurs si étroite que les éléphants n'auraient pu passer; on perdit trois jours à leur creuser un chemin dans le roc. Enfin, le quinzième depuis son départ de l'Ile, il arriva par le val d'Aoste dans le voisinage du territoire des Insubriens, ses alliés. Mais le passage lui avait coûté près de la moitié de ses troupes : il ne lui restait que 20000 fantassins et 6000 cavaliers[1]. Napoléon, qui mettait Annibal au-dessus de tous les généraux de l'antiquité, disait : « Il paya de la moitié de son armée la seule acquisi« tion de son champ de bataille. »

Malgré les promesses des députés boïens, aucun peuple n'accourut au-devant des Carthaginois. Fidèles, même en présence des Romains, à leurs haines héréditaires, ces tribus restaient toutes ennemies les unes des autres. Les Taurins, en ce moment, attaquaient les Insubres. Annibal leur proposa son alliance, et, sur leur refus, enleva leur ville d'assaut; tous ceux qui s'y trouvaient furent égorgés. Cette rapide et sanglante expédition lui attira quelques volontaires, mais les légions romaines campaient sur les bords du Pô; les Gaulois attendirent, pour se donner à Annibal, que la victoire eût prononcé en sa faveur. Contents d'ailleurs d'a-

1. Il avait fait graver ces chiffres sur une colonne dans le temple de Junon Lacinienne; Polybe l'a vue.

voir attiré l'armée carthaginoise en Italie, ils voulaient laisser aux prises ces deux grands peuples dont la main pesait si lourdement sur tous les barbares de l'Occident, peut-être dans la secrète pensée qu'à la faveur de leur mutuel épuisement ils pourraient un jour prendre en Italie le rôle que jouaient en Asie, avec tant de profit, les Galates, leurs frères.

Cette activité d'Annibal avait déconcerté les plans du sénat; il ne s'agissait plus de le combattre en Espagne, ni d'assiéger Carthage, mais de sauver l'Italie. Sempronius, dont la flotte avait déjà gagné une victoire navale et pris Malte, fut rappelé; Scipion, après sa vaine tentative pour arrêter Annibal par une bataille sur les bords du Rhône, avait de lui-même renoncé à sa province, envoyé son frère Cn. Scipion en Espagne avec ses légions, et repris en toute hâte la route de Pise. Il espérait atteindre assez à temps le pied des Alpes, pour accabler à la descente l'armée exténuée par les fatigues et les privations. Cette fois encore, malgré sa diligence, il arriva trop tard et ne put que prendre position derrière le Tessin, en vue de fermer aux Carthaginois l'entrée du pays des Insubres.

Annibal avait besoin d'une victoire. Pour parler à ses soldats une langue que tous comprissent, il rangea son armée en cercle, fit amener, au milieu, de jeunes montagnards prisonniers, tout meurtris de coups, chargés de fers et exténués par la faim. Il leur montre des saies brillantes, de riches armes, des chevaux de bataille, et leur demande s'ils veulent combattre. Le vainqueur aura la liberté et ces présents; la mort délivrera le vaincu des horreurs de la captivité. Ils acceptent avec joie, luttent et triomphent ou meurent en riant. Annibal, s'adressant alors à ses soldats, leur fait voir dans ces prisonniers, dans ce combat, leur propre image. Enfermés entre deux mers et les Alpes, ils ne reverront jamais leur patrie s'ils ne s'en rouvrent le chemin par la victoire. Ou traîner dans l'esclavage une vie misérable, ou mourir glorieusement, ou vaincre et gagner les richesses de l'Italie. Aux dépouilles de Rome, il ajoutera des

terres en Espagne, en Italie, en Afrique, partout où ils en demanderont; et il les fera, s'ils le veulent, *citoyens de Carthage*[1]. Que les dieux l'immolent, s'il manque à ses promesses, comme il immole lui-même cet agneau; et, saisissant une pierre, il broie contre l'autel la tête de la victime.

La journée du Tessin ne fut qu'une affaire d'avant-garde; cependant Scipion, blessé et reconnaissant la supériorité des Carthaginois en cavalerie, se replia derrière le Pô, résolu à éviter toute bataille en plaine. Dans cette retraite, 2000 Gaulois égorgèrent une nuit les gardes du camp, et passèrent à l'ennemi. Scipion s'était arrêté à Plaisance; il recula encore jusque derrière la Trébie, et assit son camp dans une forte position. Mais cette marche lui coûta son arrière-garde, taillée en pièces par les Numides au passage de la rivière. Ce double échec fit éclater de nombreuses défections[2]; le commandant romain de Clastidium, où avaient été réunis de grands amas de blé, vendit la place aux Carthaginois. Enfin Sempronius arriva avec les légions de Sicile. Fier d'un léger succès remporté dans une escarmouche, il voulut, malgré son collègue, livrer bataille pour ne pas laisser aux consuls de l'année suivante l'honneur de délivrer l'Italie. Un matin, les Numides vinrent insulter son camp avant l'heure où les soldats prenaient leur repas, et les attirèrent au delà des eaux glacées de la Trébie, jusque dans une plaine où Annibal avait caché 2000 hommes dans un pli de terrain. Affaiblis par la faim, par le froid, par la fatigue, par la neige que le vent leur fouettait au visage, les Romains étaient à demi vaincus quand ils vinrent heurter l'infanterie carthaginoise bien repue, bien reposée, les membres assouplis par l'huile, et qu'Annibal avait tenue jusqu'au dernier moment sous la tente ou devant de grands feux. Près de 30 000

1. *Agrum sese daturum esse in Italia. Africa, Hispania, ubi quisque velit, immunem ipsi qui accepisset, liberisque.... qui sociorum cives Carthaginienses fieri vellent, potestatem facturum.* Liv., XXI, 45. Bonaparte ou César auraient à peine osé parler avec un pareil mépris des droits du souverain véritable, le peuple, le sénat et la loi. — 2. Cependant les Gaulois entretenaient des relations des deux côtés. Polyb., III, 14.

Romains périrent : 10 000 seulement avec Sempronius purent gagner Plaisance, en passant au travers des Gaulois d'Annibal[1]. La victoire était due à la cavalerie numide, encore près de trois fois plus nombreuse que celle des legions[2].

La défaite du Tessin avait rejeté les Romains au delà du Pô, celle de la Trébie les rejeta au delà de l'Apennin ; sauf Plaisance[3] et Modène, la Cisalpine était perdue.

Jusqu'ici le plan d'Annibal avait réussi. Mais tandis qu'il s'ouvrait la route de Rome, en Espagne Scipion fermait à ses frères celle de la Gaule. Des troupes envoyées en Sardaigne, en Sicile, à Tarente, des garnisons mises dans toutes les places fortes, et une flotte de 60 galères coupaient ses communications avec Carthage. Il s'en effrayait peu, car les Gaulois accouraient en foule sous ses drapeaux, et les prisonniers italiens, traités avec bienveillance, puis relâchés, allaient, pensait-il, lui gagner les peuples de la Péninsule. Des deux routes qui y conduisaient, il prit encore, à la tête de 90 000 hommes, la plus difficile, mais la plus courte, et, malgré la saison avancée, il essaya de passer l'Apennin. Un ouragan terrible, comme ceux qui éclatent dans ces montagnes, le repoussa. Il rentra dans la Cisalpine, et attendit, en bloquant Placentia, le retour du printemps.

Les Gaulois avaient compté sur une expédition rapide, sur du butin, et il leur fallait nourrir l'armée, se soumettre à la discipline. Le mécontentement amena des complots auxquels Annibal n'échappa que par de continuels travestissements, se montrant tantôt en jeune homme, tantôt en vieillard, et déjouant ainsi les trames, ou inspirant à ces gros-

1. Presque tous les morts du côté d'Annibal étaient Gaulois. Polyb., III. — 2. Habitués à combattre dans un pays de montagnes, les Romains n'avaient que peu de cavalerie, à la Trébie 4000 chevaux pour 36 000 fantassins ou 1 pour 9. Annibal en avait plus de 10 000 pour 20 000 fantassins ou 1 pour 2. Napoléon aussi augmenta beaucoup la proportion de la cavalerie dans les armées françaises et tous les auteurs militaires s'accordaient, avant l'invention des armes de précision à poser en principe que la cavalerie doit être à l'infanterie comme 1 est à 4, à 5, à 6, selon la nature du terrain où l'on combat. — 3. Sempronius, enfermé dans cette ville, remporta cependant quelques avantages sur Annibal. *Cf.* Liv., XXI, 57, 59.

siers esprits une sorte de respect religieux[1]. Dès que les froids cessèrent, il se résolut à aller chercher en Étrurie les légions qui n'avaient pas osé venir lui disputer la Cisalpine. Pour les tromper encore, il prit la route la plus difficile en se jetant au milieu d'immenses marais, où durant quatre jours et trois nuits l'armée marcha dans l'eau et la vase. Les Africains et les Espagnols, placés à l'avant-garde, passèrent sans trop de perte; mais les Gaulois, qui marchaient après eux sur un sol déjà défoncé, glissaient à chaque pas et tombaient. Sans la cavalerie qui les poussait l'épée dans les reins, ils auraient reculé; beaucoup périrent. Presque tous les bagages et les bêtes de somme restèrent dans le marais. Annibal lui-même, monté sur son dernier éléphant, perdit un œil par les veilles, les fatigues et l'humidité des nuits[2].

Si les Romains, surveillant tous ses mouvements, étaient venus l'attaquer au sortir des marais, ils auraient arrêté là sa fortune. Mais ils ne savaient pas encore faire la guerre avec cette activité, et, campés sous les murs d'Arretium et d'Ariminum, ils attendaient patiemment que l'ennemi se montrât. Les légions d'Arretium étaient commandées par l'ancien tribun Flaminius, auquel le peuple, en souvenir de sa victoire sur les Insubres, venait de donner, malgré les grands, un second consulat. Tout récemment, Flaminius avait encore augmenté la haine de la noblesse, en soutenant une loi qui défendait à tout sénateur d'avoir en mer un navire de plus de 300 amphores[3]. Aussi, pour annuler son élection, les plus sinistres présages s'étaient montrés; à Lanuvium, Junon avait agité sa lance, des pierres brûlantes étaient tombées à Préneste; dans la campagne d'Amiterne on avait vu errer de blancs fantômes; à Cæré, les sorts s'étaient rapetissés et les eaux avaient roulé du sang;

1. Ἐδόκουν θειοτέρας φύσεως λαχεῖν, App. B. Ann. — 2. On place d'ordinaire ces marais au sud de l'Apennin, dans la vallée de l'Arno. Micali soutient (II[e] partie, ch. XV) qu'ils étaient de l'autre côté des montagnes, dans le Parmesan et le Modénois. Le récit de Polybe n'y est pas contraire, et Strabon, V, p. 217, le dit expressément. — 3. Liv., XXI, 63.

en Gaule, un loup avait arraché l'épée d'une sentinelle; des boucliers, des épis avaient été vus sanglants. Au nom du sénat, le préteur de la ville promit aux dieux de riches offrandes s'ils conservaient pendant dix ans la république dans l'état où elle était avant la guerre; les matrones dédièrent une statue de bronze à la Junon de l'Aventin et de continuels sacrifices, des prières solennelles remplirent la ville et l'armée de craintes superstitieuses. Le nouvel élu n'en tint compte. Certain d'être arrêté à Rome par de faux auspices[1], il partit secrètement de la ville, sans avoir pris au Capitole le paludamentum ni accompli sur le mont Albain le sacrifice à Jupiter Latiaris.

Pour justifier ce mépris des dieux et des lois, comme six ans auparavant, une victoire lui était nécessaire; il la chercha avec une imprudence présomptueuse[2], et se laissa attirer par le rusé Carthaginois dans un vallon resserré entre le lac Trasimène[3] et des collines qu'Annibal avait garnies de ses soldats. Quand les légions furent entrées, au milieu d'un épais brouillard, dans ce piége sans issue, les Numides, placés en embuscade, se jetèrent sur les derrières de l'armée, qui se trouva, comme à la Trébie, enveloppée de toutes parts. La bataille ne dura que trois heures, mais avec un tel acharnement, que les combattants ne s'aperçurent pas d'un tremblement de terre qui renversait en ce moment des montagnes. Flaminius fut tué avec 15 000 des siens, autant furent faits prisonniers, 10 000 s'échappèrent. Annibal n'avait perdu que 1500 hommes, presque tous Gaulois[4]. Le lendemain, 4000 cavaliers envoyés par l'autre consul tombèrent encore au milieu de l'armée victorieuse (217).

De Trasimène à Rome, il n'y a que 35 lieues; la route était libre, car l'autre armée consulaire était à Ariminum, à plus de 60 lieues de la ville. Cependant Annibal ne se

1. *Auspiciis ementiendis*. Liv., XXI, 63. Hérennius accuse aussi les augures de fraudes pieuses. Liv., XXII, 34. — 2. Becker, *Vorarbeiten*, p. 83, a pris la défense de Flaminius. — 3. Le lac Trasimène est celui de Pérouse et le vallon où s'engagea Flaminius le val de Chiana. — 4. Ἦσαν οἱ πλεῖου; Κελτοί. Polyb.

crut pas assez fort, malgré la destruction de deux armées, pour risquer une marche sur Rome. D'ailleurs ses bons traitements envers les prisonniers italiens ne lui avaient encore rien rapporté. L'Étrurie ne donnait aucun signe d'affection; et la première ville qu'il attaqua après Trasimène, la colonie de Spolète, le repoussa victorieusement [1]. Depuis son départ d'Espagne, ses troupes n'avaient pas eu de repos; il traînait beaucoup de blessés et de malades; hommes et chevaux étaient couverts d'une lèpre gagnée dans les campements malsains de la Cisalpine. Pour refaire ses troupes, il les mena dans les fertiles plaines du Picénum, fit laver ses chevaux numides avec du vin vieux [2], soigna ses blessés et gorgea ses mercenaires de butin.

A Rome, après la Trébie, on avait dissimulé l'étendue du désastre; après Trasimène, on n'osa rien cacher. Le préteur Pomponius assembla le peuple et ne dit que ces mots : « Nous avons été vaincus dans un grand combat. » Ces paroles, tombant sur la multitude, comme un vent impétueux sur une vaste mer [3], y répandirent l'effroi et la consternation. Pendant deux jours, le sénat délibéra; enfin il fit nommer, par les comices, prodictateur, le chef de la noblesse, Fabius Maximus, en lui adjoignant, pour ne point irriter le parti populaire, Minucius, comme général de la cavalerie. Puis les prières publiques, les sacrifices recommencèrent; on célébra un lectisternium, on voua aux dieux un printemps sacré [4], on leur promit des jeux, des temples, et un préteur fut exclusivement chargé de veiller à ces nombreuses expiations.

A la tête de quatre légions, Fabius alla chercher Annibal, qui était descendu, le long de l'Adriatique, jusqu'en Apulie, dans l'espérance de soulever la Grande-Grèce, comme il avait

1. Les habitants de Spolète ont conservé ce glorieux souvenir dans une inscription gravée sur une de leurs portes, mais qui est moderne. — 2. Ἐχλούων τοῖς παλαιοῖς ὄνοις. Polyb., III, 87. Il dit ailleurs, IX, 2, qu'Annibal dut toutes ses victoires à cette formidable cavalerie que jamais les Romains n'osèrent attaquer en plaine. — 3. Plut. *Fab.* 4. — 4. Liv., XXI, 10.

soulevé la Cisalpine. Sur son passage, il avait exercé d'affreux ravages, sans détacher de Rome un allié; car, à la tête de ses nombreux auxiliaires cisalpins, il paraissait conduire lui-même une de ces invasions gauloises si redoutées des Italiens. L'aspect sauvage de ses Africains épouvantait les populations. On l'accusait de nourrir ses soldats de chair humaine[1], et on le voyait faire aux dieux de l'Italie une guerre sacrilége[2]. Excepté Tarente, trop humiliée pour ne pas désirer l'abaissement de Rome, tous les Grecs faisaient des vœux pour la défaite des Carthaginois. Ceux de Naples et de Pæstum prirent tout l'or de leurs temples pour le donner au sénat; et Hiéron, sûr de la fortune de Rome, même après Trasimène, offrit une statue en or de la Victoire, du poids de 320 livres, 1000 archers ou frondeurs, 300 000 boisseaux de blé, 200 000 boisseaux d'orge, et promit d'envoyer des vivres en abondance partout où les armées en auraient besoin.

Fabius s'était tracé un nouveau plan de campagne : faire tout rentrer, hommes et provisions, dans les places fortes, ruiner soi-même le plat pays et refuser partout le combat; mais suivre pas à pas l'ennemi, tomber sur ses fourrageurs, couper ses vivres, le harceler sans relâche, le détruire en détail. Annibal, sans place de retraite, sans allié, sans argent, sans convois assurés, et avec des mercenaires qui, ne cherchant dans la guerre que les plaisirs et le butin d'un lendemain de victoire[3], sont toujours prêts à crier *congé ou bataille*, Annibal n'aurait pu résister longtemps à cette prudente tactique du Temporiseur. Vainement il ravagea sous ses yeux la Daunie, le Samnium et la Campanie; Fabius le suivait par les montagnes, caché dans la nue et les brouillards, impassible aux insultes de l'ennemi comme

1. *Voy.* le portrait qu'en trace Varron. Liv. XXIII, 5. Un des généraux d'Annibal lui avait conseillé d'habituer ses soldats à cette nourriture. Polyb. On sait d'ailleurs avec quelle cruauté les hommes d'Afrique font la guerre. *Cf.* Hor., *Od.* III, 6. *Annibalem dirum*, et *Epod.* II. — 2. *Vastata Pœnorum tumultu fana*. Hor. IV, 4. *Cf.* Liv., XXVIII, 46; Cic. *de Divin.*, I, 24; Polyb., III, 33. — 3. *Cf.* la conduite des mercenaires suisses dans les guerres d'Italie de Louis XII et de François I[er].

aux railleries de ses soldats[1]. Un jour cependant qu'Annibal, trompé par ses guides, s'était engagé du côté de Casilinum, au fond d'une vallée dont l'extrémité était fermée par d'impraticables marais, Fabius se saisit des hauteurs, tomba sur l'arrière-garde des Carthaginois qui perdit 800 hommes, et garda l'unique entrée avec un corps nombreux. Annibal était pris. Au milieu de la nuit, il fit chasser vers le haut de la montagne 2000 bœufs portant aux cornes des sarments enflammés; et la garde du défilé, croyant que l'ennemi fuyait de ce côté, quitta son poste, dont Annibal aussitôt s'empara. Avec la vigilante prudence du Temporiseur, ce péril passé pouvait reparaître : mais les Romains s'indignèrent de ce qu'ils appelaient une honteuse timidité; et Annibal, épargnant à dessein les terres de Fabius, on cria à la trahison.

En vain il vendit ses biens pour racheter 240 prisonniers, le peuple, entraîné par un succès que son général de la cavalerie remporta en son absence, donna à Minucius une autorité égale à celle du dictateur. Fabius partagea avec lui l'armée, et Minucius, trop faible, fut battu à la première rencontre. Il aurait péri, si Fabius n'était descendu des hauteurs pour le sauver. « Enfin, la nue qui couvrait la montagne a donc crevé, dit Annibal, et donné la pluie et l'orage[2]. » De lui-même, Minucius vint se replacer sous les ordres de son ancien chef, et quand le dictateur sortit de charge, au bout de six mois, les affaires de la république semblaient dans un état prospère. A Rome, un de ses neveux dédia un temple à une divinité nouvelle, l'Intelligence (*Mens*).

Un moment on avait redouté une coalition de tout l'Occident. Mais, en Espagne, une foule de peuples passaient du côté des Romains; dans la Cisalpine, les Gaulois, satisfaits de se retrouver libres, oubliaient Annibal, comme

1. Cic. *de Senect.* Ennius disait : *Non ponebat enim rumores ante salutem.* Clisson disait à Charles V, regardant du haut des tours du Louvre les ravages des Anglais : Toutes ces fumeries ne vous feront pas perdre votre héritage. Christ. de Pisan. — 2. *Nubem.... cum procella imbrem dedisse.* Liv., XXII, 30.

Carthage elle-même, qui n'envoyait que quelques vaisseaux pirater sur les côtes, d'où les chassaient bien vite les flottes de Sicile et d'Ostie. Une escadre romaine venait de les poursuivre jusqu'en Afrique. Partout, excepté en face d'Annibal, les Romains prenaient l'offensive et des mesures hardies. Le préteur de Sicile, Otacilius, avait ordre de passer en Afrique ; les Scipions recevaient des secours ; Posthumius Albinus, avec une armée, surveillait les Cisalpins, et des ambassades étaient envoyées : à Philippe de Macédoine, pour exiger l'extradition de Démétrius de Pharos, qui le poussait à la guerre ; à Pinéus, pour réclamer le tribut qu'il tardait à payer ; aux Liguriens, pour leur demander compte du secours fourni par eux aux Carthaginois[1]. Il y a certes quelque grandeur dans cette activité du sénat portant, au milieu de cette guerre formidable qui se fait aux portes de la ville, son attention sur les pays les plus lointains, et ne permettant pas qu'on doutât un instant ni de la fortune, ni de la puissance de Rome.

Les consuls de l'année 217 suivirent la tactique de Fabius, et cette sage temporisation aurait sans doute ruiné Annibal. Mais les dominateurs de l'Italie pouvaient-ils, sous les yeux de leurs alliés et avec des forces doubles, refuser toujours le combat ? On a condamné, après l'événement, Flaminius et Varron. Le souvenir de Cannes et de Trasimène pèse encore sur leur mémoire. Cependant le peuple, l'armée et peut-être la vraie politique[2] demandaient une bataille. Le sénat lui-même s'y décida ; mais il fallait un chef habile, expérimenté ; et si la noblesse put faire élire un élève de Fabius, Paul-Émile, qui s'était déjà distingué dans les guerres d'Illyrie, le parti populaire lui donna pour collègue son chef, le fils d'un boucher, Térentius Varron, qui jamais n'avait vu une bataille. Il fallait l'union entre les chefs, et Paul-Émile et Varron, ennemis politiques[3],

1. Liv., XXII, 33. — 2. Avant Cannes les chefs de l'armée écrivent au sénat : τῶν συμμάχων πάντων μετεώρων ὄντων ταῖς διανοίαις. Polyb., III, 107. — 3. Je passe ici sous silence les déclamations de Varron et d'Hérennius sur la trahison des nobles qui voulaient éterniser la guerre. A cette époque ce

continuaient à l'armée leurs querelles, l'un voulant toujours combattre, l'autre toujours différer. Comme le commandement alternait chaque jour entre les consuls, Varron conduisit l'armée si près de l'ennemi qu'une retraite fut impossible, et le surlendemain il fit dès le matin déployer devant sa tente le manteau de pourpre, signal du combat. Il avait 80 000 fantassins, et seulement, malgré le souvenir des trois batailles déjà perdues, 6000 chevaux. Sur une armée de 50 000 hommes, Annibal en avait 10 000[1]. Ses forces n'étaient que la moitié de celles des consuls; il ne les avait pas moins amenés sur le champ de bataille qu'il avait choisi, à Cannes en Apulie, près de l'Aufidus, au milieu d'une plaine immense, favorable à sa cavalerie, et où le soleil qui dardait ses rayons dans le visage des Romains[2], où le vent, qui portait la poussière contre leur ligne, devaient combattre pour lui. Dans cette plaine unie, une embuscade semblait impossible. Mais 500 Numides se présentèrent comme transfuges, et, durant l'action, ils se jetèrent sur les derrières de l'armée romaine. A Cannes, comme à Trasimène, comme à la Trébie, le plus petit nombre enveloppa le plus grand. Pour opposer plus de résistance à la cavalerie, Varron avait diminué l'étendue de sa ligne et augmenté sa profondeur. Par cette disposition, beaucoup de soldats devenaient inutiles. Annibal, au contraire, donna à son armée un front égal à celui de l'ennemi, et la rangea en croissant, de manière que le centre, composé de Gaulois, faisait saillie sur la ligne de bataille. Derrière eux, les vétérans africains étaient formés

reproche était absurde; dans 20 ans il sera vrai. — 1. Tite-Live exagère à dessein la position critique d'Annibal avant la bataille : Il n'avait plus, dit-il, que pour dix jours de vivres; les Espagnols menacés de la famine étaient prêts à trahir, et il songeait déjà à regagner la Gaule. Il n'y a rien de tout cela dans Polybe (III, 107), qui le montre faisant à Géranium, dont il s'était emparé, d'immenses magasins et prenant, peu de jours avant la bataille, le château de Cannes ou les Romains avaient leurs approvisionnements en vivres, armes et machines. Ce fut même la prise de Cannes qui décida le sénat à laisser combattre. D'ailleurs avec sa cavalerie Annibal aurait toujours trouvé des vivres. — 2. Les Romains étaient tournés au midi. Liv. et Polybe.

en demi-cercle, dont les extrémités allaient rejoindre les deux ailes. Les Romains attaquèrent les Gaulois avec furie. Mais ceux-ci, guidés par Annibal lui-même, reculèrent peu à peu jusque sur la seconde ligne, en arrière des ailes, qui, se repliant, enveloppèrent les légions. En même temps, les transfuges attaquaient par derrière, et Asdrubal, avec sa cavalerie réunie en masses profondes, exécutait, sur l'infanterie romaine, des charges à fond qui y portaient le désordre et le carnage. 70 000 Romains ou alliés[1], avec l'un des consuls, Paul-Émile, qui avait refusé de se sauver, ses deux questeurs, 80 sénateurs, des consulaires, et parmi eux Minucius, 21 tribuns légionnaires, et une foule de chevaliers restèrent sur le champ de bataille (2 août 216). Annibal n'avait perdu que 5500 hommes, dont 4000 Gaulois. Le sang de ce peuple payait toutes ses victoires.

La bataille de Cannes enleva plus de force aux Romains qu'elle n'en donna à Annibal. Quelques peuples de la Campanie et de la Grande-Grèce se déclarèrent pour lui; mais à condition de lui accorder moins d'hommes et de subsides qu'ils n'en fournissaient aux Romains[2]; et Carthage, qui ne voyait dans cette expédition si hardie qu'une utile diversion, l'abandonnait à ses propres ressources[3] ! Affaibli par ses victoires mêmes, il sera obligé de diviser encore ses forces s'il veut protéger les villes qui vont se donner à lui. Aussi aura-t-il une armée trop faible pour renouveler la lutte de Trasimène et de Cannes. D'ailleurs, rendus prudents par l'expérience, les généraux romains mettront le salut de la république à suivre le système de Fabius. Chose étrange! la grande guerre est terminée en Italie après la bataille de Cannes. Ce ne seront plus désormais que des siéges de villes, des stratagèmes,

1. C'est le chiffre donné par Polybe. Tite-Live dit seulement 45 000 morts et à peu près 14 000 prisonniers. Il porte à 8000 le nombre des morts d'Annibal. — 2. .... *Ne civis campanus invitus militaret, munusve faceret*. Traité de Capoue avec Annibal. Liv. XXIII, 7.... μήτε φόρους πράξασθαι κατὰ μηδένα τρόπον, μήτ' ἄλλο, μηδὲν ἐπιτάξειν Ταραντίνοις Καρχηδονίους. Traité d'Annibal avec Tarente. Polyb., VIII, 27. — 3. Il n'en reçut pendant toute cette guerre que 10 000 hommes. Poirson, I, 413.

une foule d'attaques et de combats sans résultat. Annibal se montrera dans cette guerre de positions le plus habile capitaine de l'antiquité. Mais cette lutte n'en aurait pas moins qu'un intérêt secondaire, sans la grandeur du spectacle que donne cet homme abandonné des siens, au milieu d'un pays ennemi, en face du peuple le plus brave, le mieux organisé qu'il y eût alors, et qui pendant treize ans saura maîtriser l'indiscipline et l'avidité de ses mercenaires, soutenir la foi chancelante des alliés, occuper seul les meilleures troupes et les plus habiles généraux de Rome, et, encore, remuer le monde de ses négociations, soulever Syracuse, la Sicile et la Sardaigne; appeler ses frères, de l'Espagne, Philippe, de la Macédoine, jusqu'au cœur de l'Italie, où il les attend pour accabler Rome du poids de l'Afrique et de l'Europe réunies contre elle[1].

« Laisse-moi prendre les devants avec ma cavalerie, disait à Annibal, le soir de la bataille, un de ses officiers, et dans cinq jours tu souperas au Capitole. » Mais jamais armée de mercenaires n'a sacrifié à son chef, même le plus aimé, un lendemain de victoire. Pour demander beaucoup à de tels soldats, il faut aussi leur accorder beaucoup. Annibal les laissa ramasser le butin, dépouiller les morts, vendre leurs prisonniers et célébrer, dans de longues orgies, leur triomphe. Il savait d'ailleurs qu'entre lui et Rome il y avait une distance de quatre-vingt-huit lieues, des fleuves, des montagnes, des places fortes, un pays mal disposé pour lui, et, au bout de tout cela, une ville immense, défendue par de hautes murailles, par un fossé profond de 30 pieds, large de 100[2], et derrière, tout un peuple en armes.

La douleur d'une cité libre est active; le premier moment de stupeur passé, la ville retentit du bruit des préparatifs. Fabius, écouté comme un oracle, prescrivit aux

1. Si l'on me demande, dit Polybe, qui était l'âme de cette guerre.... je dirai Annibal.... IX, fr. 7. Nous perdons malheureusement ici ce consciencieux historien; après la bataille de Cannes, il ne reste de lui que des fragments. — 2. Den. d'Halic. Le mur s'appuyait sur un terrassement intérieur large de cinquante pieds.

femmes de s'enfermer dans leurs demeures pour ne point amollir les courages par leurs lamentations dans les temples; à tous les hommes valides, de s'armer; aux cavaliers, d'aller éclairer les routes; aux sénateurs, de parcourir les rues et les places pour rétablir l'ordre, placer des gardes aux portes, et empêcher que personne ne sortît. Pour en finir promptement avec la douleur, le deuil fut fixé à trente jours. On se croirait à Sparte. Les expiations religieuses ne furent pas oubliées; il y en eut de cruelles. Deux Vestales convaincues d'adultère furent mises à mort; deux Gaulois et deux Grecs furent enterrés tout vivants[1].

Peu de jours s'étaient écoulés, lorsqu'on apprit qu'une flotte carthaginoise ravageait les États d'Hiéron, qu'une autre attendait aux îles Ægates le départ du préteur pour surprendre Lilybée; qu'enfin Posthumius Albinus et son armée, attirés par les Cisalpins dans une embuscade, y avaient péri[2]; mais, après la grande douleur de Cannes, ces nouveaux malheurs paraissaient légers. Les courages d'ailleurs s'étaient relevés. Deux légions étaient dans la ville. Marcellus y envoya encore 1500 soldats de la flotte d'Ostie; et avec une activité et un coup d'œil qui annonçaient l'heureux adversaire d'Annibal, il plaça toute une légion à Téanum Sidicinum pour fermer la route du Latium. M. Junius Péra, créé, par le sénat, dictateur, leva 4 légions, 2000 cavaliers, 8000 esclaves, achetés aux particuliers, et appela les contingents des alliés. On manquait d'armes; il fit dépouiller les temples et les portiques des trophées que deux siècles de triomphes y avaient entassés. Et lorsque Carthalon vint, avec les députés des prisonniers de Cannes, parler de paix et de rançon, un licteur courut lui interdire l'entrée du territoire romain; 10 000 légionnaires environ étaient au pouvoir d'Annibal; le sénat refusa de les rache-

1. Liv., XXII, 57. Pline, *Hist. nat.*, place en l'année 97 un sénatus-consulte qui abolit les sacrifices humains.... *ne homo immolaretur.* — 2. Polybe. Tite-Live place cette défaite plus tard. Les prêtres des Boïens se servirent du crâne de Posthumius, entouré d'un cercle d'or, pour les libations dans les sacrifices.

ter. 3000 s'étaient réfugiés à Canusium[1] et à Venouse; il ordonna qu'ils iraient servir en Sicile, sans solde[2] ni honneurs militaires, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie. Mais, par un admirable esprit de conciliation, oubliant ses griefs contre Varron, et les fautes de ce consul populaire, et sa fuite du champ de bataille, il sortit en corps au-devant de lui, avec tout le peuple, quand il approcha de Rome, et le remercia publiquement de n'avoir point désespéré de la république[3]. Cette magnanimité politique doit compter au sénat, quand on se rappelle combien les démocraties sont soupçonneuses et cruelles dans les temps de crise. La composition de ce corps explique au reste cette modération. Pour remplir les vides faits dans son sein par la guerre, on nomma un second dictateur, Fabius Butéo, qui écrivit sur la liste, d'abord les anciens sénateurs, puis ceux qui avaient exercé des magistratures curules depuis l'an 221, ceux qui avaient été tribuns, édiles, questeurs, ceux enfin qui avaient obtenu des couronnes civiques ou remporté des trophées sur les ennemis.

Cependant la fidélité des peuples du sud de l'Italie n'avait pas tenu devant tant de désastres. Rome n'ayant plus d'armée pour les défendre, ils passèrent à l'ennemi; c'étaient les Bruttiens, les Lucaniens, quelques Apuliens, les Caudiniens, les Hirpins, et, dans la Campanie, Atella, Calatia et Capoue[4]. Capoue avait cinq ou six milles de tour.

1. On sait le récit peu vraisemblable de la conspiration formée par les fugitifs de Cannes de chercher un asile chez les rois étrangers et que Scipion déjoua en menaçant d'égorger le premier qui parlerait de fuir. Polybe n'en parle pas, bien qu'il raconte fort au long la jeunesse de Scipion. Après Cannes, Annibal avait encore renvoyé sans rançon les prisonniers Italiens. — 2. Liv. XXIII, 31. — 3. On lui conserva le commandement de l'armée d'Apulie; il eut ensuite celui des légions du Picénum. Cf. Liv., *passim*. — 4. On a beaucoup exagéré, d'après Tite-Live, l'importance des défections qui suivirent la bataille de Cannes. Il dit, il est vrai, *defecere.... Atellani, Calatini, Hirpini, Apulorum pars, Samnites præter Pentrios, Brutii omnes, Lucani: præter hos Surrentini, et Græcorum omnis ferme ora, Tarentini, Metapontini, Crotonienses, Locrique et Cisalpini omnes Galli.* XXII, 61. Heureusement les livres suivants servent à corriger ce passage. Dans l'Apulie on ne voit au pouvoir d'Annibal qu'Arpie, Aece et Accua, les grandes villes Lucérie, Venouse et Canusium restent aux Romains. Par Samnites, il faut

Ses fortes murailles, qui subsistaient encore au temps d'Agathias, étaient percées de sept portes, s'ouvrant sur sept grandes rues entre lesquelles celles de Séplasia et d'Albana sont célèbres. Les temples majestueux de Jupiter, de Mars et de la Fortune, le Forum, la Curie, l'amphithéâtre avec ses vastes souterrains voûtés, que des fouilles récentes ont mis à découvert, d'autres édifices d'utilité publique ou de décoration, et un nombre immense de statues d'airain, faisaient de Capoue, au dire de Cicéron, l'émule de Corinthe et de Carthage[1]. Elle voulait être aussi celle de Rome; et malgré ses mœurs efféminées, son peuple se croyait digne de commander à l'Italie. Annibal lui promit que Capoue en deviendrait bientôt la capitale[2], et elle lui ouvrit ses portes, après avoir étouffé, dans les bains publics, tous les citoyens romains alors dans ses murs.

Annibal, ainsi établi au cœur de la Campanie et appuyant tous ses mouvements sur une grande ville, pouvait attendre les secours de Carthage. Après Cannes, il y avait envoyé Magon, qui répandit au milieu du sénat un boisseau d'anneaux d'or enlevés, disait-il, aux chevaliers romains morts sur le champ de bataille. Hannon conservait toujours ses défiances. Si Annibal est vainqueur, répliqua-t-il, il n'a pas besoin de renforts; s'il est vaincu, il nous trompe et n'en mérite pas. Mais la faction barcine avait la majorité On décréta l'envoi en Italie de 4000 Numides et de

entendre seulement les Caudiniens et les Hirpins au milieu desquels Rome conserva Bénévent. Les Brutiens comptaient ne travailler que pour eux-mêmes; d'ailleurs (*voy.* le dénombrement de Polybe) ils étaient peu nombreux. *Cf.* Liv., XXIII, 30. Les Grecs du golfe de Tarente loin de trahir, restèrent fidèles. Pétélie ne fut prise qu'après une résistance désespérée; Crotone, Locres, comme la lucanienne Consentia, après un siége et en 215; Tarente ne fut surprise qu'en 212. Métaponte et Thurium ne firent défection qu'en 212 et 213 (XXV, 1 et 15), c'est-à-dire quand Annibal eut été rejeté de la Campanie sur la Grande-Grèce. Rhegium, XXIII, 30, Brindes et toute la Calabre restèrent toujours fidèles. Au lieu de Surrentum il faut lire Salentum. Quant aux Cisalpins, la bataille de Cannes ne changea rien à leur situation. — 1. Cic., *de leg. Agr.*, II, 32; Tite-Live, XXVI, 34; Mic., I, 307. — 2. *Brevi caput Italiæ omni fore.* Liv., XXIII. Quelques écrivains disaient qu'avant de passer à Annibal les Capouans avaient demandé à Rome qu'on partageât avec eux le consulat.

40 éléphants; on dépêcha en Espagne un sénateur avec l'argent nécessaire pour lever 20 000 hommes, et Asdrubal reçut l'ordre de passer les Pyrénées; mais ces mesures furent lentement ou mal conduites, et une victoire des Scipions rejeta Asdrubal dans le sud de l'Espagne[1] (216).

Pour ses communications avec Carthage, Annibal avait besoin d'un port. Il tenta une surprise sur Naples, les Grecs campaniens étaient dévoués à Rome : Naples résista; il échoua aussi devant Nole par l'activité de Marcellus, qui, dans une sortie, lui tua 2000 hommes : succès inespéré qu'on célébra comme une grande victoire, mais qui n'empêcha pas Annibal de détruire Nucéria et Acerræ. Telle était, à la fin de l'année 216, la situation des deux partis : Junius Péra, avec 25 000 hommes, était établi à Téanum, d'où il couvrait la ligne du Liris et le Latium; Marcellus, à Nole, défendait les villes du sud de la Campanie; entre eux, Annibal campait sous les murs de Capoue, d'où il continuait le blocus de Casilinum, petite place sur le Vulturne, qui l'arrêta six mois. Un de ses lieutenants, Himilcon, soulevait le Bruttium sans être inquiété par Varron, qui gardait l'Apulie avec une armée. L'Étrurie, l'Ombrie, presque tout le centre de l'Italie restaient fidèles, et les Cisalpins, malgré leur récente victoire, ne faisaient pas de démonstrations hostiles; le sénat remit à un autre temps la vengeance qu'il avait à tirer d'eux, et dirigea toutes ses forces contre Annibal, avec son meilleur général, Fabius, pour la troisième fois consul. Le premier acte du Temporiseur le montra fidèle à sa tactique; il ordonna que tous les grains des campagnes fussent, avant les calendes de juin, transportés dans les places fortes, sous peine, pour celui qui y manquerait, de voir ses champs ravagés, ses esclaves vendus, ses fermes brûlées[2]. Au printemps de 215, il alla se mettre à la tête des légions de Téanum. Sempronius Gracchus, avec 25 000 alliés et tous les esclaves enrôlés, prit position à Sinuessa, reliant sa gauche à l'extrême droite de Fabius;

1. *Segniter otioseque gesta*. Liv., XXIII, 14. *Voy.* Montesquieu, *Esp. des Lois*, X, 6, et Heeren, IV, 313. — 2. Liv., XXIII, 32.

plus tard, quand il eut reconnu que les marais formés par le Vulturne à son embouchure étaient de ce côté une sûre barrière, il s'établit à Liternum près de Cumes, pour défendre tous les ports du golfe de Naples et empêcher qu'aucun secours n'arrivât par mer. Marcellus resta en avant de Nole, menaçant Capoue par le sud comme Fabius et Sempronius la menaçaient au nord et à l'ouest La garnison de Bénévent, à l'orient, complétait l'investissement du territoire campanien et donnait la main à une légion d'Apulie qui s'appuyait sur la forte ville de Lucérie. Varron formait une cinquième armée dans le Picénum, Pomponius en avait une autre en Gaule Les débris de Cannes et quelques troupes défendaient la Sicile; trois flottes gardaient les côtes de cette île, de la Calabre et du Latium. En comptant les forces des Scipions et du préteur de Sardaigne, c'étaient neuf armées et quatre flottes que le sénat avait équipées, ou environ 220 000 hommes dont 90 000 devaient cerner Capoue et Annibal.

Ce général trouvait dans ses alliés italiens peu d'empressement à se ranger sous ses drapeaux ; et l'heureuse diversion des Scipions, la mauvaise politique du sénat carthaginois qui détournait sur la Sardaigne et l'Espagne un secours puissant préparé par Magon pour son frère, laissaient celui-ci seul encore en face de Rome. Mais durant cet hiver passé à Capoue et si fatal à ses troupes, au dire de Tite-Live[1], de secrets émissaires étaient partis de son camp; et tout à coup Rome avait appris que la Sardaigne menaçait d'un soulèvement; qu'en Sicile, Gélon, malgré son vieux père, voulait faire entrer Syracuse dans l'alliance de Carthage; qu'enfin Philippe de Macédoine venait de promettre à Annibal de passer en Italie avec 200 vaisseaux[2]. Heureuse-

1. Montesquieu détruit d'un mot les longs raisonnements de Tite-Live : ses soldats, devenus riches après tant de victoires, n'auraient-ils pas trouvé partout Capoue? Pour la conduite d'Annibal à Capoue, *voy.* App., P. 43. Cic., *Rull.*, 2; Val. Max., IX, 1. — 2. Ce traité est rapporté par Polybe et Tite-Live en des termes très-différents : dans Polybe, c'est plutôt une alliance défensive; dans Tite-Live, une alliance offensive. Mais le texte de Polybe porte à la fin : Ἐὰν δὲ δοκῇ ἡμῖν ἀφελεῖν ἢ προσθεῖναι πρὸς τόνδε τὸν

ment Gélon mourut subitement; le préteur Manlius détruisit ou prit toute l'armée carthaginoise débarquée en Sardaigne; et Philippe mit une telle lenteur dans ses préparatifs, que le sénat eut le temps de le prévenir en Grèce.

Pour élargir et briser ce cercle de fer qui se fermait sur lui, Annibal fut contraint de faire une guerre de siéges où il perdait toute la supériorité de son génie. Aujourd'hui les moyens d'attaque sont supérieurs aux moyens de défense; c'était le contraire dans l'antiquité. Annibal échoua devant Cumes, défendue par Gracchus, et subit encore deux échecs devant Nole : dans l'un de ces engagements, Marcellus lui tua jusqu'à 5000 hommes. En même temps, Fabius passait le Vulturne, et avançant pas à pas, mais sûrement, prenait trois villes autour de Capoue; Sempronius Longus battait Hannon à Grumentum et le rejetait de la Lucanie dans le Bruttium; Valérius enlevait les villes des Hirpins, et faisait périr sous la hache les auteurs de la défection; de Nole, enfin, Marcellus faisait ravager les terres des Samnites Caudiniens.

Enfermé entre les trois armées romaines de la Campanie, repoussé de toutes les places, Annibal était vaincu sans combat, par ce plan si habilement conçu et exécuté. Déjà les légions de Lucanie et d'Apulie approchaient, et les murmures éclataient dans ses troupes. Devant Nole, 1262 cavaliers numides et espagnols avaient fait défection; il se hâta d'échapper avant que toute issue lui fût fermée, et il s'enfuit jusqu'à Arpi, vers la mer Supérieure; il croyait aussi

ὅρκον, ἀφελοῦμεν.... et plus haut : Βοηθήσετε δὲ καὶ ἡμῖν ὡς ἂν συμφωνήσωμεν.... VII, 9. Le texte de Tite-Live, qui spécifie la nature des secours à fournir par Philippe, est peut-être cette addition. Le texte de Polybe étant un fragment isolé, on n'est pas en droit de dire que, d'après l'écrivain grec, il n'y a pas eu d'autres conventions entre Philippe et Annibal. Par ce traité, tout le butin devait appartenir *à Annibal*, Rome et l'Italie *à Annibal* et aux Carthaginois. Si le nom de Carthage est là, ce n'est évidemment qu'une formalité. Quant à Philippe, les Carthaginois devaient l'aider ensuite contre tous ses ennemis, et les conquêtes qu'ils feraient en commun en Grèce et dans les îles seraient pour lui. Liv. XXIII, 33.

aller à la rencontre de Philippe. Cette fuite laissait Capoue exposée à toutes les vengeances des Romains. Aussitôt ils en commencèrent le siége. Fabius ravagea ses campagnes, et, pendant tout l'hiver, tint un camp à trois lieues de ses murs.

De l'Espagne aussi il n'arrivait à Rome que de bonnes nouvelles. L'année 215 avait donc été heureuse dans ses résultats, mais de nouveaux dangers se préparaient pour l'année suivante; car Syracuse avait fait défection et Philippe allait enfin attaquer.

Le sénat équipa une flotte de 150 vaisseaux et tint sur pied 18 légions, sans compter l'armée d'Espagne. Celle-ci, malgré ses victoires, manquait de tout, et les Scipions demandaient avec instance de l'argent, du blé, des vêtements pour les soldats, des agrès pour les navires. Mais le trésor était vide, bien que l'impôt eût été doublé. Le sénat fit appel au patriotisme, et tous les ordres rivalisèrent d'une noble émulation. Les tuteurs des veuves et des orphelins portèrent au trésor l'argent de leurs pupilles, confiant à la foi publique ce dépôt sacré; et trois compagnies, sous la seule condition d'être remboursées les premières à la fin des hostilités, firent passer à l'armée d'Espagne les approvisionnements nécessaires On n'avait pas de matelots pour la flotte : chaque sénateur en donna 8, avec la solde d'une année; les autres citoyens 7, 5 et 3, selon leur fortune. Dans l'armée de terre, les chevaliers et les centurions firent à l'État l'abandon de leur solde; et quand, après sa victoire à Bénévent, Semp. Gracchus déclara libres tous les esclaves enrôlés, les maîtres refusèrent d'en recevoir le prix avant la fin de la guerre[1]. A la même condition, les entrepreneurs fournirent à tous les frais d'entretien des édifices, à l'achat de chevaux pour les magistrats, etc.; et afin de réserver l'or et l'argent pour les besoins de l'État, la loi Oppia défendit aux femmes de porter dans leur parure plus d'une demi-once d'or. Quelques jeunes gens s'é-

1. Liv., XXIV, 11, 18; XXVIII, 48, 49.

taient soustraits au service; les censeurs en firent une recherche sévère et les reléguèrent en Sicile avec les débris de Cannes.

Rome ne donnait alors, en tout, que de grands exemples. Pour l'année 214, le peuple voulait porter au consulat deux citoyens obscurs. L'un, Otacilius, était le neveu même du Temporiseur. La première centurie le nomme. Fabius, président des comices, arrête aussitôt l'élection, harangue le peuple, lui montre quels consuls veulent les circonstances, et le renvoie aux suffrages. Toutes les centuries proclamèrent Fabius et Marcellus, l'un, comme on disait, le bouclier, l'autre l'épée de Rome. Le peuple, malgré son instinctive jalousie contre le chef de la noblesse, avait compris que l'amour seul du bien public et non une stérile ambition animait ce vieillard chargé déjà de tant d'honneurs[1]. Dans une autre élection, c'est Manlius Torquatus qui refuse le consulat, puis la centurie des *Juniores* qui demande, avant de voter, à conférer avec les *Seniores*, et qui nomme consuls ceux qu'avaient désignés les vieillards[2]. Nous ne savons ce qui se passait alors à Carthage; mais on n'y voyait assurément ni ce désintéressement dans les grands, ni cette sagesse dans le peuple.

A la suite d'Annibal, Gracchus était passé dans l'Apulie. Durant l'hiver, de petits combats contre l'armée carthaginoise, cantonnée autour d'Arpi, aguerrirent ses troupes. Annibal n'en conserva pas moins toute la liberté de ses mouvements. Appelé par Capoue, que pressaient les deux armées consulaires, il rentre audacieusement dans la Campanie, se joue des généraux romains et de leurs lourdes légions, court le pays ennemi dans l'intervalle des camps et des places fortes qui le couvrent, attaque Pouzzole, Naples, Nole, où Marcellus le bat encore dans une escarmouche; puis, fatigué de se heurter contre ces immobiles légions, contre ces remparts où il laisse toujours quelques-uns des siens, il fuit à tire d'aile jusqu'à Tarente, dans l'es-

1. Liv., XXIV, 7, 8, 9. — 2. Liv., XXVI, 22.

pérance d'entraîner au moins après lui le bouillant Marcellus. Mais personne ne le suit; Marcellus va rejoindre Fabius au siége de Casilinum, qu'ils reprennent; et Tarente, où Annibal entretenait des intelligences, où il pensait conquérir enfin, pour y recevoir les flottes de Philippe et de Carthage, un port dont depuis quatre ans il n'a pu encore s'emparer, Tarente, gardée par les Romains, lui échappe!

Quand il était devant Nole, les consuls avaient rappelé de Lucérie Gracchus et ses deux légions d'esclaves pour tenter encore une fois de cerner Annibal. A Bénévent, Gracchus rencontra Hannon. Il promit à ses esclaves la liberté pour la victoire; Hannon n'échappa qu'avec 2000 hommes. Ce succès, le plus brillant que les armes romaines eussent remporté depuis le commencement de la guerre, chassait l'ennemi du pays des Samnites, et Fabius en reprit l'une après l'autre toutes les villes.

Annibal ne possédait plus que quelques places fortes de l'Apulie, il vint hiverner autour de Salapie, à portée d'Arpi, son poste le plus avancé vers le centre de la Péninsule, et en face des côtes d'Épire où d'importants événements se passaient. La défaite de Bénévent avait rejeté son lieutenant Hannon dans le Bruttium. Les possessions des deux partis pouvaient donc être séparées, à la fin de l'an 214, par une ligne tirée du mont Gargan aux bouches du Laüs. Cette ligne, appuyée du côté de Rome sur des places fortes ou sur des camps retranchés, était défendue, en Lucanie, par l'armée de Gracchus; en Apulie, par celle du préteur Fabius. Sur les derrières d'Annibal et d'Hannon, les Romains occupaient encore la Calabre, Tarente et Rhégium. Capoue restait bloquée par le camp de Suessula et par la garnison de Casilinum[1].

Cette campagne se terminait mal encore pour Annibal. Mais en forçant le sénat à garder en Italie, contre lui seul, quatorze légions, il donnait à ses alliés et à Carthage le

1. Quelques villes samnites tenaient cependant encore pour Annibal. Maronée et Aternum, chez les Marrucins. Liv., XXIV, 47.

temps et les moyens de faire d'importantes diversions et d'arriver jusqu'à lui. En avaient-ils profité ?

Avant de passer en Italie, aux termes du traité, Philippe voulut détruire dans l'Illyrie l'influence et la domination romaines. Avec cent vingt galères, il prit Oricum, et, remontant l'Aoüs, assiégea Apollonie. Cette attaque, mal conduite, laissa le temps à Valérius d'arriver de Brindes avec une légion. Il rentra aisément dans Oricum, et Philippe s'étant laissé surprendre une nuit dans son camp, n'échappa qu'en fuyant, demi-nu, sur ses vaisseaux. Les Romains, embossés à l'entrée du fleuve, fermaient le passage ; le roi brûla ses galères, et reprit par terre la route de la Macédoine. Les Romains hivernèrent à Oricum ; une seule campagne, une seule légion dissipèrent les craintes qu'inspirait cette guerre.

Valérius avait cru qu'il aurait à combattre un puissant monarque, et il n'avait devant lui qu'un prince irrésolu qui avait fatigué la Grèce, la Macédoine et lui-même de projets toujours changeants, et dont la politique, préoccupée de mille intérêts secondaires, ne pouvait s'élever jusqu'à la conception du vaste plan entrevu seulement le jour où il avait signé le traité avec Annibal. Pour contenir pendant trois ans le roi de Macédoine, il suffit au général romain de quelques milliers d'hommes, mais aussi de ses habiles émissaires qui peu à peu tournèrent contre Philippe : le roi d'Illyrie; Athènes; les Étoliens[1] avec leurs alliés, Sparte, l'Élide et la Messénie ; et plus tard, Attale de Pergame, Rhodes, les Dardaniens les Thraces. Dès lors les Romains le combattirent moins par eux-mêmes que par leurs alliés. Ses troupes furent successivement chassées de toutes les positions qu'il occupait en Grèce, tandis que l'or et les intrigues du sénat jetaient incessamment sur la Macédoine les bandes sauvages des montagnards de la Dardanie. En 205, Philippe se décida à solliciter la paix ; cette

1. Le traité avec les Étoliens réservait à ceux-ci toutes les villes qu'on prendrait; aux Romains, tout le butin. Polybe et Tite-Live. Voir, pour cette guerre, mon *Histoire de la Grèce ancienne*, t. II.

diversion, qui aurait pu décider du sort de la lutte entre Rome et Annibal, était restée sans influence sérieuse.

La défection de Syracuse amena pour quelque temps une situation plus grave. Hiéron était demeuré jusqu'à son dernier jour fidèle à l'alliance de Rome; mais cinquante années de repos et de persévérance dans les mêmes amitiés, c'était trop pour la turbulente Syracuse. Quand la main ferme et sage d'Hiéron cessa de peser sur ce peuple, il se laissa agiter par mille désirs contraires, et les troubles, les complots, les meurtres se multiplièrent. Hiéronyme, le nouveau roi, gâté par le pouvoir, comme tous ceux qui y arrivent avant l'âge, se perdit par sa cruauté et ses débauches[1] : on tua ce tyran de quinze ans, et les meurtriers proclamèrent la liberté de Syracuse. Ils firent nommer des préteurs, un sénat, sans pouvoir leur donner de l'autorité. Ils voulaient conserver l'alliance avec Rome; deux émissaires d'Annibal, nés à Carthage d'une mère syracusaine, Épycide et Hippocrate, les jetèrent dans la guerre Ces deux étrangers avaient gagné la confiance des nombreux mercenaires du dernier roi. Bannis de Syracuse, ils soulevèrent Léontium et toute l'armée syracusaine, en accusant les préteurs de vouloir la livrer au glaive des Romains. Les préteurs furent égorgés, et Syracuse prit parti pour sa vieille ennemie.

La fermentation dont l'île entière était le théâtre, décida le sénat à y envoyer Marcellus qui, à cinquante ans, gardait l'ardeur de ses premières années de guerre et venait d'élever, près de la porte Capène, un temple à l'Honneur et au Courage. Par sa position, par ses hautes murailles, assises sur le roc ou baignées par la mer, par les soins constants d'Hiéron à remplir ses magasins de vivres, ses arsenaux d'armes et de machines, Syracuse semblait inexpugnable; et elle avait encore Archimède! Ce grand géomètre consentit, pour sauver sa patrie, à descendre des hauteurs de la spéculation à l'application pratique. Il cou-

1. Nous retrouvons ici Polybe, VII, fr. 2. Il traite Hiéronyme moins mal que Tite-Live.

vrit les murs de machines nouvelles, qui lançaient au loin d'énormes quartiers de rocs. Si les vaisseaux romains approchaient du rempart, une main de fer les saisissait, les enlevait, et les laissait retomber brisés au fond de la mer. S'ils se tenaient au large, des miroirs habilement disposés y portaient l'incendie[1]. Carthage d'ailleurs montrait cette fois un empressement intéressé à seconder les projets d'Annibal. Dès qu'il lui eut offert l'occasion de reconquérir l'île tant regrettée, elle y envoya 28 000 hommes, qui prirent Agrigente, Héraclée, Murgance, et entraînèrent la défection de 66 villes. Les Romains ne conservèrent qu'Enna, au centre, et les places fortes du littoral. La chute ou la délivrance de Syracuse pouvaient seules décider du sort de l'île. Toutes les forces des deux partis se concentrèrent sur ce point.

Archimède avait contraint Marcellus à changer le siége en blocus, et les flottes carthaginoises ravitaillaient sans cesse la place. Malgré des privations et une fatigue extrêmes, malgré une peste qui décima les troupes, malgré les provocations d'Himilcon et d'Hippocrate, le proconsul, couvert par ses lignes, attendit, avec une patience digne de Fabius, que quelque trahison, inévitable dans une ville qui renferme tant de partis et d'étrangers, lui livrât Syracuse. Plus d'une fois l'occasion se présenta, et fut déjouée par l'activité d'Épicyde. Un jour enfin, en 212, des transfuges vinrent annoncer que le lendemain le peuple allait célébrer par de bruyantes orgies la fête de Diane. Un soldat, en comptant les briques qui formaient le mur voisin du port Trogile, avait calculé sa hauteur. Des échelles, construites d'après cette donnée, servirent à une escalade nocturne; deux des cinq quartiers fortifiés, l'Hexapyle et l'Épipole, furent enlevés sans résistance à la faveur du désordre de cette nuit de débauches. Néapolis et Tyché ouvrirent leurs portes. Épicyde voulait défendre l'Achradine et l'île d'Ortygie, mais, désespérant du succès, il s'enfuit à

1. Plut., *in Marc.*, 13-28. Polybe ni Tite-Live ne parlent de ces miroirs. Buffon, au dernier siècle, a répété cette expérience.

Agrigente[1]. Archimède, malgré l'ordre de Marcellus, fut tué par un soldat. Absorbé dans ses méditations, il n'avait pas entendu l'ordre du légionnaire de le suivre devant son général. Tite-Live vante l'intégrité et l'humanité de Marcellus[2]; suivant d'autres récits plus vraisemblables, Syracuse aurait été abandonnée à la fureur et à l'avidité du soldat, et les habitants, dépouillés de leurs terres, auraient envié le sort de leurs esclaves; défense fut faite, comme au temps de Denys l'Ancien, de résider dans l'île d'Ortygie, d'où l'on tenait le reste de la ville[3].

Carthage n'avait cependant pas abandonné Syracuse, mais la peste avait détruit toute une armée qu'elle envoyait contre Marcellus; elle essaya du moins de défendre Agrigente et les places qui avaient fait défection. Mutine, élève d'Annibal, infligea deux échecs à Marcellus sur les bords de l'Himère; c'était un Libyphénicien : Hannon l'éloigna et fut battu. Aigri par de nouvelles injustices, Mutine livra Agrigente au consul Lævinus, et les Carthaginois, qui n'avaient plus que quelques mauvaises places, quittèrent l'île pour la dernière fois. Lævinus désarma les Siciliens, récompensa les partisans de Rome, punit cruellement ceux de Carthage et les contraignit tous à tourner leurs soins vers l'agriculture pour nourrir Rome affamée[4] (210).

En Sicile comme en Grèce, les plans d'Annibal avaient échoué; en Sardaigne, les Carthaginois n'osaient plus reparaître; en Espagne, Asdrubal et Magon ne pouvaient arriver jusqu'aux Pyrénées; en Italie, les Gaulois oubliaient la guerre punique, et Capoue, toujours bloquée, allait expier sa trahison. Retiré lui-même dans l'Apulie, Annibal n'espérait plus rien que de l'épuisement et de la lassitude de Rome. Mais Rome était un prodige de constance[5] et

1. Les mercenaires espagnols qui livrèrent l'île, reçurent en don toute une ville, Murgance et son territoire. Liv., XXVI, 21. Tous les transfuges repris étaient decapités. Liv. — 2. Liv., XXV. 40. Il dit cependant *urbs diripienda militi data*. ibid., 31. — 3. Cic. *in Verr.*, V, 32, 38. — 4. La disette y était si grande, que le médimne de blé valait 15 drachmes, et que le sénat envoya jusqu'en Égypte demander des vivres à Ptolémée. Polybe, IX, fr. 18. — 5. Montesquieu, *Gr. et décad.*

d'habileté ; à l'alliance de Philippe et de Syracuse elle avait opposé celle des Celtibériens, de Syphax, roi de Numidie, de Ptolémée et d'une partie des Grecs ; en l'année 213, elle tint vingt légions sous les drapeaux; en 212 et 211, elle en eut vingt-trois. Par la prise d'Arpi, où 1000 hommes de cette précieuse cavalerie qui faisait la force du Carthaginois passèrent aux Romains, par celle de plusieurs places de la Lucanie et du Bruttium, Annibal se trouva resserré si étroitement, que le sénat se hasarda à rappeler les deux armées consulaires pour les envoyer contre Capoue. Les Romains n'avaient voulu sérieusement attaquer cette ville que le jour où ils seraient assez forts pour tirer d'elle une éclatante vengeance.

Annibal semblait abattu ; tout à coup il sort de son repos et reparaît plus menaçant, plus terrible. Il frappe des coups répétés, surprend Tarente[1], fait rentrer dans son parti la plupart des peuples de la Lucanie et du Bruttium ; et, ce qu'il n'a pas fait après Trasimène, après Cannes, il va le tenter. Du haut de leurs murailles, les Romains le verront camper à quarante stades de leurs murs. C'est qu'il faut sauver ses plus fidèles alliés et profiter de la confiance qui est revenue aux généraux romains. Un de ses lieutenants perd, il est vrai, 13 000 hommes en voulant ravitailler Capoue. Mais Gracchus, attiré par un Lucanien dans une embuscade, y est tué[2] ; son armée se disperse, et Magon, trouvant la route libre, entre dans Capoue. Annibal lui-même bat les deux consuls, rejette l'un sur Cumes, l'autre sur l'Apulie, se met à la poursuite de celui-ci et se venge de n'avoir pu l'atteindre sur le centurion Pénula, auquel on avait confié 15 000 hommes, dont pas un n'échappa, sur le préteur Fulvius, qui en perdit 16 000 près d'Herdonée. La même année, les Scipions étaient vaincus et tués en Espagne. La prise de Syracuse ne compensait pas tant de désastres.

Mais les Romains se hâtèrent de revenir à la prudente

1. Moins la citadelle, qui dominait le port, et où les Romains se retirèrent. — 2. App., VII, 35. *Voy.* dans Tite-Live les honneurs qu'Annibal lui rendit, les danses espagnoles autour du bûcher, etc.

temporisation de Fabius; le siége de Capoue fut repris par Appius, et, lorsque Annibal reparut dans la Campanie (211), il trouva les retranchements si forts, les généraux si réservés, que, pour délivrer la ville, il conçut l'audacieuse pensée d'enlever Rome elle-même par surprise. Il laisse dans son camp les feux allumés, et, précédé de ses Numides, qui éclairent sa marche et arrêtent tous les courriers, il avance à grandes journées par le Samnium[1]. Les voies Appienne et Latine sont plus courtes, mais plus fréquentées, et il veut arriver avant qu'on sache qu'il est parti. Ou Rome sans défense succombera, ou Appius, rappelé de Capoue au secours de la capitale, se fera battre en chemin; s'il ne prend que la moitié de ses troupes pour ne pas abandonner le siége, Annibal écrasera plus facilement le secours ou le laissera passer pour courir au camp et l'emporter. Dans tous les cas, Capoue sera délivrée. Tout était compté dans ce plan, excepté la constance romaine. Quand Annibal parut[2], le sénat ne rappela pas une cohorte; le peuple entier courut aux murailles[3], et deux légions nouvelles, qu'on exerçait dans la ville, sortirent audacieusement à la rencontre de l'ennemi. Le coup sur Rome était manqué. Mais sans doute Appius arrivait? Annibal attendit cinq jours, en répandant tout autour de la ville une effroyable dévastation. Quand, suivant ses calculs, il crut Appius à moitié chemin de Rome, il précipita son retour sur Capoue par la route la plus courte (la voie Latine), laissant les consuls et leurs recrues s'enorgueillir de le voir fuir devant eux. Mais les Romains n'avaient pas lâché leur

1. Ici comme partout je suis Polybe (IX, 6) de préférence à Tite-Live; celui-ci fait passer Annibal, en marchant sur Rome, par la voie Latine. Mais il n'a compris que la moitié du plan d'Annibal. C'est au retour qu'il a dû prendre cette route. Son récit, si riche de détails, excite, au reste, comme toujours, le plus vif intérêt. — 2. A quatre lieues de Rome, sur les bords de l'Anio. Une fois il s'avança jusqu'à la porte Esquiline. Silius Ital. le montre contemplant du haut d'une colline l'immense cité.... *lentus celsis adstans in collibus, intrat urbem oculis....* XII, 488. — 3. Peu de temps auparavant on avait nommé des commissaires pour réparer les murailles et les tours. Liv.

proie; Appius était resté dans ses lignes! Au moins, il se vengea sur ceux qui le suivaient; une nuit il surprit leur camp et en tua un grand nombre. Puis il s'enfuit jusqu'à Rhégium, pour ne pas entendre les cris de détresse de cette ville qu'il n'avait pu sauver[1].

Capoue ouvrit ses portes. Le châtiment fut terrible. Les Pères conscrits de Rome avaient fait grâce de la vie aux sénateurs; Fulvius, soupçonnant cette clémence, en fit décapiter soixante-dix avant d'ouvrir la dépêche. A la fin de l'exécution, un Campanien, Jubellus Taurea, s'approche et lui crie à haute voix: « Puisque tu es si altéré de notre sang, que ne me fais-tu frapper de ta hache, afin que tu puisses te vanter d'avoir une fois tué un homme plus brave que toi! — Je le ferais volontiers, répond Fulvius; mais un décret du sénat s'y oppose. — Eh bien! moi, répond Sabellius, je vais te montrer ce que tu ne serais pas capable de faire, » et il égorge sa femme, ses enfants, puis lui-même[2]. Trois cents nobles furent condamnés aux fers, tout le peuple vendu, la ville et son territoire déclarés propriété romaine. Quelques sénateurs auraient voulu effacer jusqu'au dernier vestige de cette cité qui avait rêvé la domination de l'Italie. Atella et Calatia eurent le même sort[3].

L'année suivante (210), les levées furent difficiles; déjà en 213 il avait fallu envoyer des commissaires chez les alliés pour enrôler tous les jeunes gens ayant l'âge du service. Cette fois on ne put réunir que vingt-et-une légions, et, pour équiper la flotte de Lævinus, destinée à la Sicile, les sénateurs portèrent au trésor tout ce qu'ils possédaient d'or, d'argent et d'airain. L'un des nouveaux con-

1. Festus dit que les Romains, tout fiers de ce qu'Annibal avait reculé si loin après avoir tant osé, bâtirent en avant de la porte Capène un temple au Ridicule. On voit en effet dans le voisinage du cirque de Caracalla quelques ruines qui portent ce nom. Sachse, *Beschreib. Roms.*, I, 444. Mais le *deus rediculus* ne fut d'abord que le Dieu qui ramène en arrière Les Romains riaient peu, surtout d'Annibal. — 2. Val. Max., III, 2. — 3. Les principaux sénateurs s'étaient empoisonnés à la fin d'un somptueux repas. Ce fut à ce siége, suivant Tite-Live, XXV, 19, que les Romains créèrent l'infanterie légère des vélites.

suls était Marcellus. A son retour de Sicile avec les dépouilles de Syracuse, il avait demandé le triomphe et n'avait obtenu que l'ovation. Il espérait, cette année, de plus glorieux succès. « Celui qui a su vaincre le Carthaginois après Cannes, écrivait-il au sénat, ne le laissera pas s'applaudir longtemps de sa dernière victoire. » Annibal venait de tuer encore 13000 légionnaires près d'Herdonée. Marcellus courut à lui jusqu'à Numistro et, malgré ses promesses, laissa la bataille indécise. L'année 209 ramena le Temporiseur au consulat. Tandis que son collègue Fulvius couvrait à Bénévent la Campanie et le Samnium, tandis que la garnison de Rhégium attirait à l'extrémité du Bruttium l'attention des lieutenants d'Annibal et que Marcellus l'arrêtait lui-même à Canusium par trois combats en trois jours, Fabius filait rapidement sur Tarente et couronnait dignement, par la reprise de cette ville, sa glorieuse vie militaire. Tarente fut traitée comme Capoue; 30000 de ses citoyens furent vendus[1], et Fabius versa 3000 talents dans le trésor.

Le sénat pratiquait déjà la politique résumée par le poëte.... *parcere subjectis et debellare superbos :* Tarente et Capoue étaient rudement châtiées, à raison de leur importance; mais le terrible exécuteur des ordres du sénat contre Capoue, Fulvius, recevait avec bonté les Hirpins, les Lucaniens et les Volscentes, se contentant de leur reprocher doucement les torts qu'ils venaient de réparer. On voulait encourager la trahison[2]. Ces peuples avaient livré les garnisons carthaginoises de leurs villes. Par cette habile modération, Fulvius faillit gagner tout le Bruttium[3].

L'année suivante (208), Marcellus, encore une fois consul, et son collègue Crispinus se crurent en état d'accabler Annibal, qui ne possédait plus rien en Apulie hors de l'enceinte de son camp. Le Carthaginois leur tendit un

1. Plut., *in Fab.* Zonar., IX, 8. — 2. Le sénat ne craignit même pas de souiller le droit de cité en le donnant à des traîtres, Mutine et Méric l'avaient obtenu. On retrouve Mutine commandant la cavalerie numide et les éléphants dans l'armée des Scipions, contre Antiochus, en 190. Liv., XXXVIII, 41. — 3. Liv., XXVII, 15.

piége, et, dans une reconnaissance, Marcellus périt avec les principaux officiers de l'armée. « Brave soldat, dit Annibal en voyant son cadavre, mais pauvre capitaine. » Cependant il lui fit de pompeuses funérailles et posa sur l'urne qui renfermait ses cendres une couronne d'or qu'il envoya plus tard au fils de son ancien adversaire[1]. Crispinus, mortellement blessé, avait eu le temps d'avertir les villes voisines qu'Annibal, possesseur de l'anneau de Marcellus, essayerait de les surprendre. Cette précaution réussit, et, dans une tentative sur Salapie, Annibal perdit 600 hommes. C'étaient tous des transfuges ; car les alliés se lassaient de cette guerre meurtrière. Depuis onze années, Annibal était en Italie, manœuvrant avec des troupes peu nombreuses au travers de quatorze légions, se jouant des plus habiles consuls, et aussi libre de ses mouvements, au milieu de tant d'armées et de places ennemies, que si les Romains se fussent tenus cachés derrière leurs murailles. Ses victoires n'avaient pu soulever contre eux l'Italie, ni triompher de leur constance. Mais celle des alliés fléchissait. Si les belliqueuses populations du centre ne faisaient entendre aucun murmure, au nord, les Étrusques, les Marses, les Ombriens menaçaient d'une défection. Il fallut qu'on s'assurât du sénat d'Arrétium et qu'une armée allât contenir ces peuples[2]. A Rome même, le nombre des citoyens était tombé de 270 000 à 137 000[3]. Douze colonies venaient de déclarer qu'elles n'avaient plus ni soldats ni argent, et le sénat, sans force contre elles, s'était gardé d'ébruiter l'affaire. Heureusement, dix-huit autres donnèrent tout ce qui leur fut demandé ; ce dévouement, dit Tite-Live, sauva Rome encore une fois.

1. Le musée du Capitole a une statue qu'on dit être celle de Marcellus, mais le visage ne ressemble guère à celui des médailles. — 2. Liv., XXVII, 22, 24 ; XXVIII, 10. Plut. *in Marc.* — 3. Ce chiffre est très-probablement faux, car les censeurs suivants trouvèrent 214 000 citoyens. Liv., XXIX, 37. La population diminue moins qu'on ne pense durant les grandes guerres. En 1791, la population de la France était de 26 343 074 d'après le comité de la Constituante. En 1815, après vingt-cinq années de combats, elle s'était accrue de 3 millions, et avait atteint le chiffre de 29 226 000 (recensement officiel).

Au moment où éclataient ainsi des signes menaçants de révolte et de lassitude, Rome se voyait exposée à de plus grands dangers que tous ceux qu'elle avait jusqu'alors courus. P. Scipion, vainqueur en Espagne, avait laissé échapper Asdrubal, et celui-ci s'avançait sur les Alpes avec une armée grossie en chemin par de nombreux mercenaires gaulois. Averti par le bruit public, Annibal réunit toutes ses garnisons éparses dans le Bruttium, et marcha par l'Apulie à la rencontre de son frère. A Rome, pour faire face au péril, on annula l'exemption dont jouissaient les colonies maritimes, on rappela les volontaires licenciés (*volones*), et l'on fit venir de Sicile et d'Espagne plusieurs corps d'élite. En épuisant toutes les ressources, les deux consuls Livius et Néron parvinrent à réunir 100 000 légionnaires. Un camp fortifié en avant de Narnia ferma en outre la route de l'Ombrie sur Rome (207). Quand le sénat eut pris toutes les précautions que dictait la prudence humaine, il s'occupa d'assurer à la république la faveur des dieux. Cette fois il renonça à ces sacrifices humains qui déshonoraient la religion et la politique romaine; comme si un souffle de la Grèce eût passé sur Rome, ce furent des chœurs de jeunes filles chantant par la ville des vers composés par le poëte Andronicus, qui accomplirent les expiations. « Après un pur et chaste sacrifice offert par les matrones, on partit du temple d'Apollon. Deux génisses blanches ouvraient la marche; derrière elles on portait deux statues de Juno-Regina en bois de cyprès. Puis venaient vingt-sept jeunes filles parées de robes traînantes, et chantant en l'honneur de la déesse des hymnes religieux. Les décemvirs, couronnés de lauriers et vêtus de la prétexte, suivaient le chœur des vierges. De la porte Carmentale le cortége se rendit au Forum, où les jeunes filles exécutèrent des danses sacrées dont leurs voix réglaient la cadence. » (Tite-Live.)

Cependant Annibal cherchait à percer au travers des trois armées romaines qui de Capoue, de Venouse et de Tarente, lui fermaient la route de la haute Italie. Une ba-

taille perdue contre Néron, près de Grumentum, ne l'empêcha pas de pénétrer jusqu'à Canusium. Mais Asdrubal le laissant sans nouvelles sur la route qu'il avait prise pour le joindre, il attendit dans un camp retranché les levées qu'Hannon faisait pour lui dans le Bruttium, et les messagers de son frère.

Celui-ci avait heureusement franchi les Alpes, et se trouvait dans la Cisalpine à la tête de 52 000 combattants, auxquels 8000 Ligures vinrent se joindre. Au lieu de précipiter sa marche pour conduire à Annibal ses 60 000 hommes, il s'arrêta au siége de Plaisance. Lorsque, reconnaissant sa faute et l'impossibilité d'enlever cette place, il s'avança enfin vers l'Ombrie, il était trop tard; Livius lui barrait le passage, et Néron campait en face d'Annibal. Asdrubal avait chargé six cavaliers numides et gaulois de lettres pour son frère; ils tombèrent dans les avant-postes de Néron. On avait tant donné à la prudence, que Néron fut tenté de demander un peu à la fortune, et il prit la résolution la plus hardie de cette guerre. Il choisit 7000 hommes d'élite, ordonne aux habitants des campagnes qu'il va traverser de préparer sur sa route des vivres et des chariots, et en six jours il rejoint son collègue sur les bords du Métaure. Il entre de nuit dans son camp. Mais au réveil des troupes les trompettes sonnent deux fois; Asdrubal reconnaît à ce signe que les deux consuls sont réunis; il croit son frère vaincu, peut-être tué, et toutes les forces de Rome réunies contre lui; il fuit, ses guides l'égarent, puis l'abandonnent; les consuls l'atteignent; et il est obligé de recevoir la bataille dans un poste désavantageux. Néron, que dix années de combats contre Annibal ont initié à l'art du Carthaginois, tourne l'aile gauche d'Asdrubal, taille en pièces les Gaulois, et attaque par derrière les Espagnols que Livius presse en face. 56 000 hommes avec leur général restèrent sur le champ de bataille; 4000 furent faits prisonniers. De cette brillante armée sur qui reposait le sort de Rome et de Carthage, il ne resta pas un

homme[1]. La nuit même qui suivit le combat, Néron partit; le treizième jour il rentrait dans son camp (207). Le succès l'avait justifié. La tête d'Asdrubal, jetée dans les retranchements ennemis, apprit à Annibal la ruine de ses dernières espérances. « Je reconnais-là, dit-il amèrement, la fortune de Carthage. » Réfugié dans le Bruttium, il y tint cinq années encore, jusqu'à ce que Scipion l'arracha enfin d'Italie en assiégeant Carthage.

Ce qu'Annibal avait tenté en Italie, les trois Scipions l'avaient accompli en Espagne. En 207, les Romains étaient à peu près maîtres de cette péninsule. Reprenons les choses de plus haut[2].

Quand Scipion s'était vu prévenu par Annibal au passage du Rhône, il avait donné à son frère Cnéus ses deux légions, pour occuper le pays entre l'Èbre et les Pyrénées, qui, récemment soumis et autrefois allié de Rome, montrerait sans doute des dispositions favorables. Marseille, qui avait couvert cette côte de ses comptoirs, seconda Scipion de toutes ses forces, et l'habileté de ses pilotes le rendit d'abord maître de la mer. Une seule bataille gagnée, près de Scissis, rejeta les Carthaginois derrière l'Èbre (218), et la destruction de la flotte d'Asdrubal aux bouches de ce fleuve permit aux Romains de ravager toute la côte jusqu'au détroit (217). Ces premiers succès firent éclater de toutes parts des défections; 120 cités se donnèrent aux Romains, et les Celtibériens, la plus brave et la plus nom-

1. Ainsi parle Tite-Live, avec son exagération habituelle, car la vanité romaine voulait qu'on vît dans cette bataille les représailles de Cannes. Polybe dit seulement ἀπέθανον.... οὐκ ἐλάττους μυρίων. Et le nombre des prisonniers fut tel, que de leur vente on tira plus de 300 talents. *Cf.* Hor. *Od.* IV, 4 :

Carthagini jam non ego nuntios
Mittam superbos : occidit, occidit
Spes omnis et fortuna nostri
Nominis, Asdrubale interempto.

2. Cette guerre est fort obscure. Appien, *Pun.*, 15, confond Sagonte avec Carthagène, et ne dit presque rien des premières années. Tite-Live parle, XXI, de deux expéditions d'Asdrubal au nord de l'Èbre que Polybe ne connaît pas, etc.

breuse peuplade de l'Espagne, battirent seuls deux fois Asdrubal. Jusque dans la Bétique il y eut des révoltes, surtout quand les Romains, après s'être emparés des otages espagnols retenus dans Sagonte, les eurent renvoyés avec honneur dans leurs cités.

Au sortir du consulat, Cornélius était venu rejoindre son frère avec 8000 hommes et 30 vaisseaux [1]. Forts de leur habileté et de leur union, ils repoussèrent Asdrubal loin de l'Èbre, quand, après Cannes, Annibal l'appelait déjà en Italie. Quatre victoires, la prise de Castulon [2] et de Sagonte confirmèrent ces premiers succès (215), et une solde offerte à la jeunesse celtibérienne fit accourir sous leurs drapeaux de nombreux auxiliaires (214). Mais en Espagne, comme en Italie, la nature du pays, hérissé de montagnes et de places fortes, éternisait la guerre. Les Scipions, lassés de courir de l'Èbre à la Bétique, songèrent à soulever l'Afrique pour arrêter les secours que recevaient leurs adversaires. Trois centurions envoyés à Syphax, roi de la Numidie occidentale [3], le gagnèrent à l'alliance romaine, disciplinèrent ses troupes, et lui firent remporter une victoire sur les Carthaginois. Ces succès tournèrent contre eux : Carthage s'effraya de se voir elle-même menacée. Une nombreuse armée, conduite par Massinissa, fils d'un autre roi numide, battit Syphax, le chassa de ses États et passa en Espagne, d'où le danger était venu. Les Scipions, menacés par trois armées, virent les Suessétans et les Celtibériens se tourner encore contre eux. Pour tenir tête à tant d'ennemis, les deux frères se séparèrent. Ce fut la cause de leur perte. Attaqués l'un après l'autre, et enveloppés par des forces supérieures, ils succombèrent. Ils doivent partager avec Fabius la gloire d'avoir sauvé leur patrie. La reconnaissance des Romains conserva leur mémoire : Cicéron les appelait encore deux foudres de guerre.

1. Liv., XXIII, 27. — 2. Annibal avait épousé une femme de cette ville. Liv., XXIV, 41. — 3. De l'Ampsagas au Molocath ; le père de Massinissa possédait la Numidie orientale, de l'Ampsagas au fleuve Tusca.

L'Espagne semblait perdue, mais Carthage y avait trop de généraux[1] pour qu'on agît avec unité et résolution. Les débris des deux armées romaines, ralliées derrière l'Èbre, par un jeune chevalier, Marcius, eurent le temps de reprendre courage. Attaqué par Asdrubal et Magon, Marcius les battit l'un après l'autre, repassa l'Èbre à leur suite; et quand Néron, après la chute de Capoue, vint avec 13 000 hommes reprendre le commandement que le sénat n'avait pas voulu laisser à un chef élu par des soldats[2], Asdrubal était rejeté déjà sur la Bétique. Enfermé dans le défilé des Pierres-Noires, il trompa le futur vainqueur du Métaure par de feintes négociations, et s'échappa. Mais un nouveau général arrivait, Publius Scipion, fils de Cornélius.

Avec le temps, la vie du vainqueur d'Annibal est devenue une merveilleuse légende. Sa naissance, disait-on, comme celle d'Alexandre, avait été entourée de prodiges; et lui-même il accréditait ces vagues récits d'une origine divine, en passant de longues heures enfermé dans le temple de Jupiter. Toutes ses paroles étaient graves; toutes ses actions semblaient conduites par les dieux. Nul ne recevait autant de révélations par des visions nocturnes ou des inspirations d'en haut. Les oracles parlaient pour lui. On vantait son courage; à la Trébie, il avait sauvé la vie à son père; après Cannes, il avait contraint, le poignard sur la gorge, un Métellus et d'autres jeunes nobles à jurer qu'ils n'abandonneraient pas l'Italie. A 22 ans, il se mit sur les rangs pour l'édilité. Les tribuns objectaient sa jeunesse : « Je suis assez âgé, dit-il, si les Romains veulent m'élire. » A 24 ans[3], personne ne se présentant pour le commandement de l'Espagne, il le demanda, bien qu'il n'eût pas l'âge, et fut élu avec enthousiasme. Il habituait déjà le peuple à le regarder comme au-dessus des lois.

1. Polybe, qui porte très-haut les mérites d'Asdrubal, excuse ses défaites par les embarras où le jetèrent les généraux que Carthage envoyait en Espagne. — 2. Marcius avait pris dans ses lettres le titre de propréteur. C'était d'un dangereux exemple. — 3. Polybe, X, 6, dit vingt-sept ans.

Dès qu'il fut arrivé (211), il gagna les soldats en comblant d'éloges et d'honneurs leur ancien chef Marcius; et pour débuter avec éclat, il médita une entreprise qui attirât sur lui tous les regards. Sans avoir révélé son dessein à d'autres qu'à son ami Lélius, commandant de sa flotte, il partit des bords de l'Èbre, et après sept jours de marche, il montra à ses soldats les tours de la nouvelle Carthage, l'arsenal et le trésor des Barcas. Défendue par une citadelle et par de hautes murailles, couverte par la mer et par un étang, cette place passait pour inexpugnable; Scipion la prit en plein jour, dès le premier assaut. Des pêcheurs de Tarragone lui avaient appris qu'à la marée basse l'étang était guéable; tandis qu'une vive attaque attirait les assiégés vers les portes, l'heure du reflux arrivant, les eaux s'écoulèrent, et 500 soldats franchirent sans obstacle l'étang et la muraille qu'il baignait. Toute l'armée crut à un miracle: Scipion avait promis d'avance à ses troupes l'assistance de Neptune[1] (210).

Carthagène renfermait les otages de l'Espagne; il les traita avec bonté, donnant à tous des présents, même aux enfants; aux garçons des épées, aux filles des bracelets; puis il les renvoya vers leurs peuples. Quelques soldats qui connaissaient bien, dit Polybe, le faible de leur général, lui avaient amené une jeune fille d'une remarquable beauté: il la rendit à sa famille. Le protégé des dieux voulait se montrer supérieur aux faiblesses humaines, et de la victoire il ne prenait que la gloire d'avoir vaincu. Cette conduite contrastait habilement avec la hauteur, les exactions et les outrages des généraux carthaginois[2]. Aussi les principaux chefs espagnols, Edécon, Mandonius et Indibilis, lui amenèrent leurs troupes; dans leur admiration, ils lui donnaient le titre de roi.

Cependant Scipion hésitait; les trois armées, les trois

1. Polybe, X, fr. 3, tenait tous ces détails de Lélius, et il avait lui-même visité l'Espagne et Carthagène, X, 2. Aussi je ne crois pas devoir tenir compte des romanesques additions de Tite-Live, qui si souvent le copie sans le nommer. — 2. Polybe, X, 9.

généraux qui avaient vaincu et tué son père et son oncle, pouvaient encore se réunir; il attaqua le plus rapproché de lui, Asdrubal, et le battit. On comprend mal les opérations qui suivent. Asdrubal, campé entre Bœcula et Castulon, y reste une année entière sans appeler à lui ses deux collègues, sans faire un mouvement pour prévenir les défections. Vaincu de nouveau par Scipion, il n'en traverse pas moins l'Espagne entière; et ce que vainqueur il n'avait pu faire, il l'accomplit quand il n'a plus d'armée; il franchit les Pyrénées; Scipion le laisse passer, peut-être ne le croyait-il pas redoutable. Suivant Polybe, Asdrubal avait de longue main préparé cette expédition. Avant que sa défaite fût complète, il s'échappa avec ses éléphants, ses trésors et quelques soldats, fit un détour par la vallée du Tage pour éviter Scipion, forcé de tenir tête aux deux autres armées, et descendit en Gaule, où il resta comme perdu pendant plus d'une année[1]. Scipion et Rome l'oublièrent. Mais l'orage lentement s'amassait; et lorsqu'en 207 Asdrubal se précipita du haut des Alpes avec 52 000 combattants, Scipion fut accusé d'avoir détourné sur Rome un danger qu'il n'avait pas osé combattre.

En face de lui restaient trois généraux, Massinissa, Magon et Asdrubal Giscon. Il en vint un quatrième, Hannon, qui se laissa surprendre et battre par le lieutenant Silanus. Ce succès, la prise d'Oringis par Luc. Scipion, et la victoire de Scipion lui-même à Ilipa contre les trois généraux réunis, réduisirent les possessions de Carthage en Espagne à la seule ville de Gadès. Déjà Scipion songeait à l'Afrique. La Numidie, voisine du territoire carthaginois, était partagée entre deux princes, Syphax et Massinissa. Le dernier, qui servait en Espagne, sentit sa fidélité chanceler sous le poids des revers : il traita secrètement avec Scipion; Syphax, au con-

1. D'après Polybe, XI, fr. 18, il doit avoir franchi les Pyrénées à la fin de l'été de 209, et il n'arriva en Italie qu'au printemps de 207. Tite-Live parle de sa célérité, mais aussi de voyages d'émissaires romains et massaliotes dans l'intérieur de la Gaule pour l'observer, et de Marseille à Rome, de Rome à Marseille, etc.

traire, avait déjà combattu pour la cause de Rome; mais ses malheurs le rendaient circonspect. Afin de décider et de réunir les deux rois contre Carthage, Scipion ne craignit point de passer lui-même en Afrique. A la cour du roi barbare, il trouva Asdrubal, venu dans le même but, et le vainquit encore dans cette négociation par son adresse et son éloquence insinuante. Au retour, il se hâta d'en finir avec la guerre d'Espagne; quelques places qui tenaient encore furent prises; Gadès, abandonnée par Magon, que Carthage envoyait en Ligurie pour renouveler la tentative d'Asdrubal, ouvrit ses portes; une révolte de légionnaires soulevés par le faux bruit de sa mort fut apaisée, et la colonne d'Italica fondée pour ses vétérans au milieu de la Bétique. Il était libre alors de partir et d'aller à Rome recevoir plutôt que briguer le consulat (205).

Depuis la bataille du Métaure, la seconde guerre punique était terminée en Italie. Annibal avait compté sur Syracuse, elle était prise; sur Philippe, il avait été battu[1]; sur les Gaulois, ils étaient restés indifférents: sur l'Espagne, elle était conquise; sur Asdrubal, il venait de périr. Ses alliés d'Italie lui manquaient aussi; car le prestige de sa gloire se dissipait, et, en même temps, chaque jour augmentait ses exigences. Le Bruttium, si pauvre, s'épuisait à nourrir ses mercenaires, et partout, comme à Locres, on méditait des défections. Il se sentait entouré d'ennemis, et il croyait les retenir par la cruauté. Le sang africain se montrait. A Arpi, il avait fait périr dans les flammes la femme et les enfants d'un chef qui était retourné aux Romains. A Herdonée, à Térina, il avait chassé les habitants et brûlé la ville. Il fit de même dans toutes les places qu'il ne put garder. Immobile dans son camp, on ne reconnaissait Annibal qu'à la prudence et aux craintes qu'il inspirait encore aux consuls, à la discipline qu'il savait maintenir, malgré ses revers, dans une armée que le seul appât du gain semblait pouvoir garder réunie et docile[2].

1. Cette année même (205) il demandait la paix. — 2. Liv., XXVI, 38; XXVIII, 12. Strab. VI, 3. *Cf.* le portrait que trace Polybe d'Annibal, IX, fr. 7.

Cependant Carthage elle-même était menacée. Les Romains lui avaient fermé les uns après les autres tous les pays où elle recrutait des soldats; la Gaule, dont Marseille gardait les côtes; l'Espagne et la Sicile, d'où ses armées venaient d'être chassées; la Numidie, dont Scipion avait gagné l'alliance. Chaque printemps, la flotte romaine de Lilybée insultait l'Afrique. En 207, le territoire d'Utique avait été ravagé et une flotte carthaginoise détruite. Enfin Scipion avait tourné contre Carthage les deux rois de Numidie. Le temps des véritables représailles de Cannes était venu. Scipion le disait tout haut: « Il faut passer en Afrique; Annibal, acculé dans le Bruttium, protégé par des montagnes et d'impraticables forêts, y fera une résistance dont on ne peut prévoir le terme; une attaque sur Carthage lui fournira un prétexte honorable, que peut-être il attend, de quitter l'Italie[1]. » Mais Fabius voulait que son système eût l'honneur de la dernière victoire, et l'on envoya le jeune consul en Sicile sans flotte et sans armée. Souvent la foule voit et comprend là où les sages ne voient ni ne comprennent. Avec son admirable instinct, le peuple avait deviné le vainqueur d'Annibal, et applaudissait à ses desseins. Ce que le sénat refusait, les alliés le donnèrent. L'Étrurie, naguère soupçonnée[2], offrit toute une flotte et une immense quantité d'armes, d'agrès et de provisions; l'Ombrie, la Sabine, les Marses, les Péligniens, les Marrucins promirent des soldats; et l'on eut le singulier spectacle d'une flotte et d'une armée spontanément fournie par les sujets de Rome, quand Rome elle-même ne donnait à son consul ni un soldat ni un vaisseau.

Cette mauvaise volonté du sénat suivit Scipion en Sicile. Ayant trouvé une occasion d'enlever Locres à Annibal, il y laissa pour gouverneur Pléminius. La longueur de la guerre,

1. *Jam hoc ipsum præsagiens animo præparaverat naves.* Liv., XXX, 20. — 2. Il paraît qu'à l'approche de Magon il y eut encore quelques mouvements en Étrurie. *Voy.* Liv., XXX, 3. Tel fut le zèle des alliés que quarante jours suffirent pour couper le bois et construire les navires. Plin., XVI, 39.

comme chez nous à la fin de l'Empire, avait inspiré aux soldats de profession un grand mépris pour les habitants des villes. La garnison de Locres et Pléminius se souillèrent de mille excès. Les ennemis de Scipion l'accusèrent de connivence. A Syracuse, disaient-ils, entouré de philosophes et de rhéteurs, il oubliait et Annibal et l'armée. Dans ce Grec chaussé de sandales et vêtu de la chlamyde, qui pourrait reconnaître un consul romain? Une commission fut nommée pour examiner sa conduite, et l'on y adjoignit deux tribuns pour l'arrêter au nom du peuple, si tous ces bruits étaient fondés. A Locres, on trouva Pléminius seul coupable; à Syracuse, Scipion montra la flotte, les magasins, les immenses préparatifs de la descente, et il renvoya ses juges pleins d'admiration et d'espérance [1].

La Sicile entière accourut à Lilybée le jour du départ. Scipion, monté sur le vaisseau prétorien, et dominant de là sa flotte et la foule immense qui couvrait le port, offrit un sacrifice solennel qu'il termina, au milieu d'un religieux silence, par cette prière: « Dieux et déesses de la terre et des mers, je vous en prie, je vous en conjure, que mon commandement soit heureux pour moi, pour le peuple romain, pour les alliés, pour mes soldats. Faites que nos projets prospèrent, et ramenez-nous dans nos foyers en santé, en force et vainqueurs. » Puis il jeta dans la mer les entrailles de la victime, et fit sonner le départ. Un vent favorable enfla les voiles; à midi on avait déjà perdu la terre de vue: 400 vaisseaux de transport portaient des vivres pour 45 jours et 30 000 soldats, parmi lesquels les vétérans de Cannes; 50 galères seulement les escortaient. Sur sa route, il ne rencontra pas un navire carthaginois, et cependant, après Zama, Carthage lui livra 500 vaisseaux de

1. Devant les grands événements qui se préparaient alors, on oublie le scandale que donnait à Rome la conduite de Livius Salinator durant sa censure. Tite-Live, XXIV, 41. Du reste, les historiens nous paraissent avoir singulièrement forcé ce caractère. Sa reponse à Fabius, avant la bataille du Métaure, ne peut pas avoir été faite. Liv., XXVIII, 41.

guerre! Où étaient-ils quand s'avançait cette flotte qui portait sa destruction?

Avant l'embarquement, Scipion avait appris et la défection de Syphax, qu'Asdrubal avait gagné en lui donnant sa fille Sophonisbe, et la défaite de Massinissa, chassé par Syphax du royaume de ses pères. Les aventures de ce prince nous montrent cette vieille Afrique telle alors que nous la voyons aujourd'hui. Traqué sur une montagne par Bocchar, officier de Syphax, Massinissa lui échappe. Une seconde fois enfermé dans une vallée dont Bocchar occupe les issues, il fuit encore à travers les précipices, et gagne les plaines de Clypéa, où Bocchar suit ses traces, l'atteint et l'enveloppe. Malgré une blessure, Massinissa se fait jour avec quatre cavaliers; mais Bocchar le reconnaît, lance tous les siens à sa poursuite, lui coupe la route du désert et l'accule à une rivière profonde. Les fugitifs s'y précipitent; deux sont emportés par le torrent, et Bocchar, qui croit avoir vu le prince périr, retourne demander à Syphax le prix de la tête de Massinissa. Celui-ci, caché au fond d'une caverne, y panse ses blessures, vivant du butin que lui rapportent ses deux compagnons; et, dès qu'il peut remonter à cheval, il quitte audacieusement sa retraite, apparaît tout à coup au milieu des Massyliens, les soulève, et, redevenu roi, attaque à la fois Carthage et Syphax. Une nouvelle défaite le rejette dans le désert. Il s'y joue encore de l'ardente poursuite de Vermina, jusqu'à ce que son ennemi lassé l'abandonne; alors il gagne la petite Syrte, où il attend que les Romains arrivent (204).

Scipion était descendu au Beau-Promontoire, quand il vit accourir quelques cavaliers poudreux. C'était Massinissa qui venait de traverser encore, pour le rejoindre, toute l'Afrique carthaginoise. Scipion avait compté sur deux rois: l'un était ennemi, l'autre détrôné. Mais ce fugitif était le meilleur cavalier de l'Afrique, et dans les deux Numidies il n'était bruit que de son éclatante bravoure; Scipion l'accueillit avec honneur, comptant sur lui pour faire bientôt une importante diversion. Deux combats de cavalerie, le ra-

vage des campagnes et le blocus d'Utique inaugurèrent sans éclat cette expédition d'Afrique. L'année suivante fut plus féconde (203). Asdrubal et Syphax avaient réuni cinquante mille hommes[1]. A la faveur de feintes négociations, Scipion fit reconnaître leurs camps, formés de huttes de jonc et de paille, et dans une nuit il y brûla les deux armées : trois mille hommes seulement s'échappèrent[2]. Une nouvelle armée fut écrasée à la journée des Grandes-Plaines. Le temps était venu d'utiliser Massinissa ; Scipion le chargea avec Lælius de poursuivre Syphax, deux fois vaincu. Les Massyliens accoururent en foule autour de leur prince, qui provoqua son rival en combat singulier, et l'infanterie romaine n'eut qu'à se montrer pour dissiper l'ennemi, ébranlé déjà par les charges furieuses des Massyliens. Syphax, Cirta sa capitale, et Sophonisbe, tombèrent au pouvoir de Massinissa. Il avait autrefois aimé cette fille d'Asdrubal. Il crut la soustraire à la haine de Rome en la prenant pour épouse. Mais Scipion se souvint qu'elle avait détaché Syphax de son alliance, et l'implacable Romain exigea durement que la Carthaginoise lui fût livrée. Le Numide préféra la couronne à son amour ; comme présent nuptial, Sophonisbe reçut de lui une coupe de poison.

Cette importante expédition assurait à Scipion l'appui de tous les Numides. Annibal pouvait revenir ; cette cavalerie à laquelle il devait ses victoires était maintenant tournée contre lui. Le sénat l'avait en effet rappelé, tandis que, pour gagner du temps et arrêter Scipion, déjà maître de Tunis, il rendait quelques prisonniers et des transfuges, et envoyait une ambassade à Rome[3]. Les Carthaginois avaient alors deux armées en Italie, celles d'Annibal et de Magon ; ce dernier, chargé en 205 de recommencer l'expédition d'Asdrubal, avait

1. Tite-Live dit 93 000, mais, plus loin, en relevant le nombre des morts, des prisonniers et des fugitifs, on ne trouve que 50 000. — 2. Suivant Appien, il n'y eut de brûlé que le camp d'Asdrubal. — 3. Tite-Live les accuse d'avoir violé la trêve, en interceptant un convoi de deux cents navires, et en laissant insulter par la populace trois envoyés de Scipion, qui faillirent périr.

perdu deux ans dans les montagnes de la Ligurie, puis s'était fait battre sur le territoire des Insubres (203). Il était à Gènes, malade d'une blessure, quand il reçut l'ordre de son rappel : il mourut dans la traversée, à la hauteur de la Sardaigne.

Depuis cinq ans, Annibal n'avait tenté aucune de ces entreprises hardies qui si souvent avaient déconcerté les Romains, et il laissait les consuls se vanter, comme d'autant de victoires, de la reprise de quelques villes obscures[1]. Mais malheur à qui venait le troubler dans sa retraite ! le héros se retournait, frappait un coup, puis rentrait dans son repos. Sombre et triste, il se sentait vaincu par quelque chose de plus fort que son génie, les mœurs et les institutions de Rome. Des armées, des généraux, il en aurait triomphé ; mais ce peuple avait quelque chose de la puissance de l'Océan. En vain il l'avait refoulé devant lui ; comme la mer qui revient et monte lentement, invinciblement, ce peuple s'était relevé. Déjà l'espace lui manquait, le flot l'entourait, et montant toujours, il arrivait jusqu'aux murs de Carthage, dont il battait les portes !

Annibal obéit à son rappel, mais en quittant l'Italie il lui laissa d'insultants, de sanglants adieux. Dans le sanctuaire de Junon-Lacinienne, il éleva une colonne où il grava toutes ses victoires, et autour du temple il fit égorger tous les mercenaires italiens qui refusèrent de le suivre. La tradition racontait aussi qu'il avait voulu ravir la statue d'or de la déesse dont le visage irrité avait arrêté le sacrilége[2]. Depuis longtemps ses vaisseaux étaient prêts; il fit voile vers la petite Syrte. Scipion avait débarqué au Beau-Promontoire, nom de bon augure ; le premier monument qu'Annibal aperçut sur la côte d'Afrique fut un tombeau ruiné. Les peuples et les soldats voyaient l'avenir dans ces présages.

Scipion était pressé de finir cette guerre, car il craignait que chaque printemps ne lui amenât un successeur. Per-

1. *Voy.* Liv., XXX, 19. — 2. Cic., *de Div.*, I, 24.

sonne n'avait voulu de son commandement d'Espagne; naguère encore on taxait ses espérances de folie; mais Fabius venait de mourir, et les nouveaux consuls fatiguaient le sénat et les tribuns pour obtenir sa province d'Afrique. Avec cette équité que le peuple montre toujours dans les grandes circonstances, les trente-cinq tribus ne voulurent d'autre général en Afrique que celui qui avait reconquis l'Espagne et arraché Annibal d'Italie[1].

Avant de livrer la bataille qui allait décider des destinées du monde, Annibal, dans une conférence avec Scipion, demanda la paix. Mais la paix sans une défaite d'Annibal aurait été sans gloire et sans durée : Scipion refusa, et se hâta de combattre pour profiter de quatre mille cavaliers que Massinissa venait de lui amener, et prévenir l'arrivée des secours qu'Annibal attendait de la Numidie Massylienne[2].

Tout ce qu'enseignait l'art de la guerre et une vieille expérience fut de part et d'autre appliqué (19 octobre 202)[3]. Du côté d'Annibal, plus de ces ruses auxquelles s'étaient laissé prendre tant de consuls, mais d'admirables dispositions. Sur ses ailes, les plus mauvaises troupes, pour occuper les Numides et les entraîner à leur poursuite loin du champ de bataille. En avant-garde, une ligne formidable de quatre-vingts éléphants; derrière, ses mercenaires gaulois et ligures, pour émousser les épées romaines et rompre l'ordonnance des légions. Au corps de bataille, les Carthaginois et les Africains, pour tomber sur les Romains troublés et fatigués par un premier combat; enfin, à un stade en arrière, ses vieilles bandes d'Italie, ses soldats les plus dévoués, ménagés avec soin, pour achever la victoire ou le

1. *Cf.* dans Liv., XXX, *passim*, les efforts des consuls Claudius et Lentulus pour obtenir l'Afrique; le sénat renvoie toujours l'affaire au peuple. — 2. Appien dit, VIII, 83, qu'il fit massacrer 4000 Massyliens qui avaient passé de son côté. — 3. Il y eut ce jour-là, suivant Zonaras, une éclipse de soleil. Tite-Live, XXX, 31-35, nomme le champ de bataille Zama et Naraggara; Polybe, XV, 5-16, Margaron; Appien, VIII, 32-36, Cilla. Peut-être était-ce Azama, près de Cirta. *Cf.* Becker et Botticher, p. 414. Suivant Appien, il y avait eu à Zama quelques jours auparavant un combat de cavalerie.

suivre dans sa retraite et l'accompagner à Carthage, où il ne pouvait rentrer désarmé[1]. Mais Scipion avait ménagé entre ses manipules des intervalles où les éléphants s'engagèrent, criblés de traits par les vélites. Les mercenaires, rompus et rejetés sur la seconde ligne, y portèrent le désordre, tandis que Scipion arrêtait ses soldats, rétablissait les rangs, et les lançait à ce second combat avec l'ordre qu'ils auraient eu au sortir d'un camp. Durant ce choc terrible, Lælius et Massinissa, au lieu de se laisser emporter à la poursuite des cavaliers ennemis, avaient ramené leurs Numides sur l'arrière-garde ; Annibal était à son tour enveloppé. Il s'enfuit de ce champ de bataille couvert de vingt mille de ses soldats, jusqu'à Adrumète, et de là, à Carthage, où il rentra trente-cinq ans après en être sorti. Il y rentrait fugitif, lui rapportant de tant de guerres, de victoires et de conquêtes, une paix humiliante.

De Zama, Scipion était revenu à Tunis, après avoir détruit une armée que Vermina, fils de Syphax, amenait au secours d'Annibal. Dans son conseil, quelques officiers parlaient de ne quitter l'Afrique qu'après avoir effacé du livre des nations le nom de Carthage. Mais l'entreprise était difficile et longue ; d'autres profiteraient de leurs travaux : Scipion les décida à traiter. Peut-être aussi de plus nobles pensées occupaient cette grande âme. Depuis que Carthage n'était plus à craindre, elle devenait utile. Tant que vivaient Annibal et Carthage, Rome ne pouvait s'abandonner au dangereux enivrement de la victoire. Il lui fallait garder ses mœurs, sa discipline, son courage en face de ce péril toujours prêt à renaître. Cette politique fut, au témoignage de Caton[2], celle des Scipions ; ils la devaient sans doute au chef de leur maison.

Scipion ne demanda pas l'extradition d'Annibal, et fixa les conditions suivantes : Carthage gardera ses lois et ce qu'elle possède en Afrique ; elle livrera les prisonniers, les

1. Ainsi Bonaparte, à la Moskowa, refusa de faire donner sa garde. Tite-Live dit à tort qu'Annibal avait placé à l'arrière garde les Italiens dont il se défiait. — 2. App., *Pun.*, 56, 65.

transfuges, tous ses navires, excepté dix, tous ses éléphants, sans pouvoir en dompter d'autres à l'avenir; elle ne fera point de guerre, même en Afrique, sans la permission de Rome, et elle ne pourra lever des mercenaires étrangers; elle payera 10 000 talents en cinquante ans, indemnisera Massinissa et le recevra comme allié[1].

A Carthage, un sénateur osa parler contre ces conditions Annibal l'arracha de la tribune. Comme le peuple murmurait : « J'ai toujours vécu dans les camps, dit le rude soldat, et j'ignore vos usages des villes. » Puis il prouva la nécessité de se soumettre. Les ambassadeurs partirent pour Rome. « Si l'on avait voulu nous écouter, Hannon et moi, disait l'un d'eux, nous ne serions pas ici à implorer votre pitié. — Par quels dieux jurez-vous ce traité? demanda un sénateur. — Par ceux, répondit Asdrubal, qui ont si cruellement puni notre parjure. » Le sénat accepta les conditions souscrites par Scipion, et ordonna à deux féciaux de partir pour l'Afrique avec les pierres saintes, les verveines et la plante sacrée qui pousse au Capitole[2]. Scipion reçut quatre mille prisonniers, d'assez nombreux transfuges qu'il fit mettre en croix ou périr sous la hache, et cinq cents vaisseaux qu'il fit brûler en pleine mer, à la vue de Carthage, annonçant ainsi que Rome ne voulait point pour elle-même de cet empire maritime qu'elle venait de détruire. Le tribut fut remis le dernier. En voyant cette douleur des Carthaginois pour se séparer de leur or, Annibal se prit à rire. « C'est quand on nous enlevait nos vaisseaux et nos armes, dit-il, qu'il fallait pleurer; c'est le moindre de vos maux qui vous coûte le plus de larmes! » Carthage était désarmée; pour qu'elle ne pût se relever, Scipion attacha à ses flancs un ennemi infatigable, Massinissa, auquel, en présence de ses troupes, il donna le titre de roi avec les États de ses

1. Polybe, XV, 18. Liv., XXX, 36. App., *Pun.*, 54. Dion., fr.: Quand ils apportèrent à Rome le premier terme du tribut, ils essayèrent de le payer en fausse monnaie, leurs pièces avaient un quart d'alliage. Liv., XXXII, 2. — 2. Liv., XXX, 43.

pères, la forte ville de Cirta et tout ce qui avait été enlevé à Syphax (201).

Toutes choses ainsi réglées en Afrique, Scipion revint à Lilybée. De là il renvoya son armée à Rome sur la flotte ; pour lui, il prit par terre, traversant l'Italie dans toute sa longueur, au milieu d'un immense concours de peuples, comme pour effacer la honte de tous ces champs de bataille, en y montrant celui auquel le génie d'Annibal avait enfin cédé. Son entrée dans Rome fut le plus splendide triomphe. Il portait au trésor 123 000 livres d'argent, et chaque soldat avait reçu 400 as. Syphax suivait le char[1]. C'était le premier roi condamné à cette honte. Mais bientôt Persée, Jugurtha allaient le remplacer dans sa froide et humide prison d'Albe ; puis le Vercingétorix gaulois, Juba et la fille des Ptolémées, et la reine de Palmyre ! Duillius n'avait eu qu'une inscription sur une colonne rostrale ; Scipion reçut le nom d'Africain, et un plébiscite ordonna que sa statue, placée dans le temple de Jupiter, avec la robe triomphale et la couronne de laurier, en serait tirée chaque année à pareil jour pour recommencer un nouveau triomphe. A ces honneurs presque divins on voulut joindre le pouvoir, et dans l'égarement de sa reconnaissance, le peuple lui offrit le consulat et la dictature à vie.

Ainsi Rome oubliait ses lois pour mieux honorer son heureux général. Elle offrait à Scipion ce qu'elle laissera prendre à César : c'est que Zama n'était pas seulement la fin de la seconde guerre punique, mais le commencement de la conquête du monde.

1. Suivant Tite-Live, contredit par Polybe, Syphax était mort dans sa prison avant le triomphe. Les vétérans de Scipion reçurent des terres en Lucanie et dans l'Apulie.

CHAPITRE XV.

ÉTAT DU MONDE ANCIEN VERS L'AN 200.

« Et moi aussi, dit l'historien, je me réjouis d'être parvenu à la fin de la guerre punique, comme si j'eusse pris part en personne aux fatigues et aux dangers.... Mais mon esprit s'effraye de l'avenir. Je suis comme un homme qui des bas-fonds, voisins du rivage, descendrait à pied dans la mer; plus j'avance, plus je vois s'ouvrir devant moi de vastes profondeurs et un abîme sans fond[1]. » Derrière Annibal, Tite-Live voyait Philippe, Antiochus, Viriathe, les rois de Pont et de Numidie et la grande et noble figure du Vercingétorix gaulois. Derrière la seconde guerre punique, à la fois si simple dans son histoire, si grandiose dans sa conception et ses résultats, il voyait un siècle et demi de combats, d'intrigues honteuses, de revers et de succès, dans les trois continents. Et il regrettait de quitter les beaux temps de la république, pour entrer dans ces guerres et ces conquêtes sans fin, qui épuisèrent sa population militaire, détruisirent l'égalité, rendirent les grands oppresseurs et avides, et arrêtèrent le développement de la prospérité de l'Italie.

Seize années de dévastations et de batailles meurtrières avaient sans doute appauvri et décimé la Péninsule[2]. Mais les plaies de la guerre se ferment vite chez le peuple victorieux. Dès l'an 206, après la bataille de Métaure, le sénat

1. Liv., XXXI, 1 — 2. App., *P.*, 134. Ἀννίβου τετρακόσια ἐμπρήσαντος ἄστη καὶ μυριάδας ἀνδρῶν τριάκοντα ἐν μόναις μάχαις ἀνελόντος.

avait rappelé les laboureurs dans les campagnes et affaibli l'effectif des armées pour laisser plus de bras à l'agriculture. Des colonies envoyées dans la Campanie et le Bruttium, des distributions de terres aux vétérans de Scipion[1], dans la Lucanie et la Pouille, avaient repeuplé les solitudes faites par la guerre[2], des terres données aussi aux créanciers de l'État avaient éteint les dettes de la seconde guerre punique, et laissé libres, pour de nouvelles entreprises, toutes les ressources du trésor[3]. Avec la paix, la sécurité et les encouragements du sénat, l'Italie allait voir sa prospérité intérieure renaître, et ses villes marchandes hériter du commerce de Carthage. La mer était libre. Jusqu'aux colonnes d'Hercule, il n'y avait plus que des peuples alliés ou sujets, et les guerres d'Illyrie et de Macédoine avaient ouvert aux marchands italiens les mers de la Grèce[4].

Aucun danger ne semblait menacer l'avenir, car la domination romaine était sortie plus forte de la terrible épreuve de la seconde guerre punique. Tous les peuples tournaient avec anxiété les yeux vers cette puissance redoutée. « Croyez-vous que Carthage ou Rome se contenteront après la victoire de l'Italie ou de la Sicile, » disait, au plus fort de la lutte, un orateur de la Grèce; et ces craintes étaient légitimes, car Rome avait une immense ambition, avec tous les moyens de la satisfaire. Ses généraux élevés à l'école d'Annibal et formés par lui à la grande guerre; ses soldats,

1. Deux arpents pour chaque année de guerre en Espagne et en Afrique. Il est parlé d'autres distributions faites aux vétérans des guerres d'Espagne, de Sicile et de Sardaigne. Liv., XXXII, 21. — 2. Ces colonies étaient faites aux dépens des alliés d'Annibal. Les Bruttiens, les Lucaniens et es Picentins ne furent plus employés que comme serviteurs, comme courriers et messagers. Aulu-G., X, 12 et 13. Str., V, p. 251. *Voy.* dans Tite-Live, XXX, 24, la mission du dictateur Galba en Italie, pour régler le sort des villes. — 3. Liv., XXXI, ces terres furent frappées d'un impôt d'un as, en signe qu'elles appartenaient au domaine et qu'elles pouvaient être rachetées par le trésor. — 4. J'ai déjà relevé l'importance du commerce *italien* (*voy.* p. 342); j'ajouterai ici que les 100 000 Romains que Mithridate fit tuer dans l'Asie n'étaient pas des *touristes*, mais des spéculateurs; et je rappellerai que ce furent les marchands romains qui, par leur influence à Rome, firent nommer Marius consul. C'est le commerce et la banque qui ont créé l'ordre équestre.

dont nous avons si souvent vanté la discipline et le courage, étaient sans rivaux dans le monde ; et nulle assemblée n'égalait son sénat en habileté politique. Mais, ce qui plus que ses armées et plus que ses chefs faisait la force de Rome, c'était la faiblesse des autres peuples.

La chute de Carthage avait livré à l'ambition des Romains toutes les régions occidentales de l'Europe et de l'Afrique. Pour l'Afrique, ils n'ont qu'à laisser faire à la haine jalouse de Massinissa, et jamais Carthage ne se relèvera de Zama. En Espagne, les légions auront bientôt à combattre leurs anciens alliés, mais cette guerre contre des peuples qui doivent leur force, comme les Titans, au sol qui les porte et les protége, ne sera pendant trois quarts de siècle qu'une rude école pour les soldats, un moyen de fortune pour les généraux ; et pour les sénateurs, un prétexte de maintenir l'état militaire de la république, de disposer de commandements productifs, et de retenir aux armées les plus turbulents des plébéiens. Quant à la Gaule, Rome se souvient trop des tumultes gaulois pour risquer sa fortune dans ce chaos barbare et redoutable. De ce côté, elle se tiendra un siècle et demi sur une prudente défensive. La Germanie n'est pas encore découverte. Restent, il est vrai, les Cisalpins, danger sérieux, quoique les terreurs de Rome l'exagèrent, guerre laborieuse et ingrate, qui usera bien des consuls et bien des armées ; mais où l'on ne trouvera point à frapper ces coups décisifs, à gagner ces brillantes victoires, et ces ambitieux surnoms, dont les généraux romains sont maintenant si avides. Au sud, comme à l'ouest et au nord de l'Italie, il n'y a donc plus, pour longtemps du moins, rien de grand à accomplir, rien que de stériles triomphes à remporter. Aussi le sénat en détourne-t-il ses regards, pour les porter sur l'Orient où sont de vastes monarchies, et d'immenses richesses mal défendues.

L'Orient était tout couvert des débris de l'empire d'Alexandre. En Asie, dix États s'étaient formés aux dépens des Séleucides ; dans la Thrace, les peuples étaient retournés à leurs princes indigènes ; Cyrène s'était séparée de l'Égypte ;

enfin les villes grecques, éparses sur les côtes, se partageaient entre tous ces rois, ou défendaient contre eux leur obscure liberté.

Le royaume des Séleucides couvrait encore un espace immense, de l'Indus jusqu'à la mer Égée. Mais, à l'intérieur, nulle force de cohésion et tout le long de ses frontières, que ne défendaient ni fleuves, ni montagnes, beaucoup d'ennemis et des périls : au sud, les rois d'Égypte ; au nord et à l'est, les Bactriens et les Parthes, anciens sujets révoltés et d'autant plus redoutables Dans l'Asie Mineure, les Galates étaient de dangereux voisins ; et si les rois de Pergame ne disposaient que de forces insignifiantes, la main de Rome qui les soutenait les rendait redoutables. Attale et Eumène allaient jouer, pour le sénat en Asie, le rôle des Étoliens dans la Grèce, de Massinissa en Afrique, de Marseille dans la Gaule. Malgré cette ceinture d'ennemis, malgré les graves inconvénients de la disposition géographique de cet empire, longue et étroite ligne qu'on pouvait couper en vingt endroits, rien n'avait été fait pour rattacher les peuples à la cause de leurs maîtres. Tout récemment, Molon avait pu séparer de l'empire les provinces Transtigritanes ; Achæus, l'Asie Mineure ; les Ptolémées, la Syrie. Antiochus, il est vrai, vainquit Molon et Achæus, refoula les Égyptiens derrière Péluse, conquit Smyrne, effraya les Arabes, et ramena de son expédition dans la Bactriane et l'Inde cent cinquante éléphants de guerre. Déjà il menaçait la Thrace et s'unissait à Philippe pour partager l'héritage de Ptolémée Philopator laissé à un enfant. Mais quelle désespérante faiblesse[1] sous cet éclat emprunté ! A Magnésie, il n'en coûtera pas quatre cents hommes aux Romains pour chasser devant eux, comme le vent chasse la poussière, la formidable armée d'Antiochus. C'est qu'infidèles à la pensée du conquérant, tous ses successeurs restèrent des étrangers pour les peuples de l'Asie. Antiochus lui-même insultait à leurs dieux par ses sacriléges ; à leurs coutumes, à leurs idio-

1. Aux Thermopyles, Antiochus n'eut que 10000 hommes. Liv., XXVI, 15, d'après Polybe.

mes, par ses mœurs et son langage ; à la juste ambition de leurs chefs nationaux par sa prédilection pour les aventuriers de race hellénique. La Grèce fournissait alors à toutes les armées des mercenaires, à tous les princes des ministres, des généraux et des courtisans. On n'eût pas trouvé parmi les satrapes d'Antiochus un Mède ou un Persan ; et les indigènes n'étaient appelés au service militaire que dans ces corps légers qui grossissent inutilement les armées asiatiques. Des Grecs et les descendants des Macédoniens formaient la phalange ; mais on sait combien les hommes d'Europe s'énervent vite en Orient. D'ailleurs la phalange, pour avoir une fois réussi, n'en était pas moins, en Asie, un contre-sens militaire.

A toutes ces causes de faiblesse, ajoutez qu'il ne pouvait pas y avoir d'union entre les deux grandes parties de l'empire, l'est et l'ouest. Les conquêtes d'Alexandre et de Rome avaient dérangé l'équilibre du monde. Autrefois la civilisation et la puissance étaient en Asie ; alors Babylone, Ecbatane et Persépolis se trouvaient au centre et dominaient aisément de la Méditerranée à l'Indus[1]. Maintenant que l'Europe, échappée à la barbarie, avait hérité des vieilles sociétés orientales, les régions à l'ouest de l'Euphrate, couvertes de cités nouvelles ayant la langue, les mœurs et les idées de la Grèce, étaient entrées dans la sphère du mouvement européen, tandis qu'à l'est du Tigre elles restaient asiatiques. Le Tigre et l'Euphrate séparaient donc deux civilisations, deux mondes. Les Séleucides voulurent les réunir et périrent à cette œuvre. Les provinces orientales retournèrent aux Parthes, puis aux Perses. Les provinces occidentales furent rattachées à l'empire de Rome, plus tard à celui de Constantinople ; et jusqu'à nos jours cette séparation a duré[2].

1. App., *Syriac.*, 57. — 2. Montesquieu, et d'après lui d'autres écrivains indiquent cette séparation, mais en l'expliquant géographiquement, il faut en chercher plus haut les causes, dans ces déplacements de la puissance qui ont donné la prépondérance, dans les affaires du monde, d'abord à l'Asie, puis à la Grèce, à l'Italie, à l'Europe occidentale, et qui la donneront peut-

L'Égypte avait plus d'unité et en apparence plus de force, au moins pour se défendre. Avec le tombeau d'Alexandre, les Ptolémées gardaient quelques-unes de ses pensées ; et pour faire de l'Égypte la plus grande puissance commerciale, ils y avaient rattaché, au sud, les pays situés le long de la mer Rouge, au nord, Chypre, la Palestine et la Syrie, l'éternelle et légitime ambition de tous les maîtres intelligents de l'Égypte. Malheureusement les Ptolémées restés Grecs sur les bords du Nil, comme les Séleucides sur ceux de l'Euphrate, ne cherchèrent pas à réveiller cette nationalité que deux siècles de persécution n'avaient pu étouffer. Ils délaissèrent les provinces, oublièrent Thèbes et Memphis[1] ; et tout ce que cette Égypte hellénisée eut de puissance et de vie se concentra dans Alexandrie, ville nouvelle et presque placée hors du pays. De là les Ptolémées voyaient mieux aux affaires de l'Asie et de la Grèce. Alexandre demandait après chaque victoire : « et que disent les Athéniens. » Ses successeurs « passés rois » ne pouvaient se faire à l'idée que la Grèce leur était étrangère. Elle avait d'ailleurs si facilement vaincu l'Orient, qu'à leurs yeux il n'y avait de force qu'en elle ; et ils s'inquiétaient plus d'établir dans ses villes leur influence ou leur pouvoir (subsides à Aratus, à Cléomène, etc.) que d'acquérir ailleurs des provinces. Ne croyant aussi qu'au courage des soldats grecs, ils confiaient leurs armées, leur vie, à des mercenaires toujours prêts à trahir, comme l'Étolien Théodote qui vendit la Cœlésyrie et le Crétois Bolis qui livra Achæus. L'Égypte entière était dans Alexandrie, et Alexandrie, comme ses rois, était à la merci de ceux que Polybe appelle les Macédoniens[2]. « D'après l'état de ce pays, ajoute

être un jour à l'Amérique. — 1. Ceci doit être pris seulement au sens politique ; car les Ptolémées élevèrent de nombreux temples. *Voy.* l'*Histoire d'Égypte* de M. Champollion. Mais il dit lui-même : « Dans cette contrée, rien n'était grec, ni la langue, ni la religion, ni les mœurs, ni les opinions, ni les préjugés. Sous tous ces rapports, l'Égypte resta libre de la domination macédonienne, » p. 401. — 2. Voyez dans Strab., XVII, p. 798, le triste tableau que Polybe, qui la vit en l'an 143, avait tracé d'Alexandrie. M. Letronne croit cependant que l'Égypte était plus peuplée sous les Ptolémées et

le même écrivain, il ne reste plus qu'à dire avec Homère : Parcourir l'Égypte, route longue et difficile. »

L'importance que les Ptolémées attachaient à leurs possessions d'outre-mer, leur rivalité avec les rois de Macédoine et de Syrie, et peut-être la crainte de Carthage dont la concurrence commerciale était redoutée à Alexandrie, les firent entrer de bonne heure dans l'alliance de Rome. Dès l'année 273, Philadelphe conclut avec la république un traité que ses successeurs acceptèrent, et telle était, en 201, l'intimité des rapports établis entre les deux gouvernements que, pour mettre fin aux troubles du royaume, on déféra au sénat romain la tutelle du jeune Ptolémée-Épiphanes[1].

Depuis la guerre de Pyrrhus, le sénat suivait attentivement toutes les révolutions de la Grèce. Il y avait longtemps que ce beau pays n'avait plus ni force, ni liberté. Athènes, Sparte et Thèbes qui y avaient tour à tour dominé, s'étaient épuisées à soutenir une fortune trop grande, et leur puissance avait passé à des peuples demi-barbares. Par son union avec la Macédoine, la Grèce parut redoutable, et ce que la démocratie, si forte pour la résistance, mais si faible dans l'attaque, n'avait pu faire, la royauté l'accomplit : l'empire perse à peine ébranlé par Cimon, et Agésilas tomba sous la main d'Alexandre. Mais les rivalités et les guerres des Successeurs rompirent ces liens, et chaque cité rendue à elle-même se retrouva plus faible et dégénérée. Durant ces quelques années d'obéissance, elles avaient perdu ce qu'elles avaient encore d'énergie et de respect pour leur gloire passée. « Quand les dieux font un homme esclave, disaient les anciens, ils lui ôtent la moitié

surtout sous les Romains que dans les temps pharaoniques. *Voy.* le récit de la mort d'Agathoclès, XV, fr. 12 Cléomène dit à Sosibios, autre ministre de Philopator, qu'il y a dans Alexandrie 3000 mercenaires du Péloponnèse et 1000 Crétois, et qu'avec ces troupes, dont il répond, il n'a rien à craindre. A Raphia, Ptolémée avait dans ses troupes des Thraces, des Gaulois, des Africains, des Crétois, des Étoliens, des Péloponnésiens; et pour flotte, seulement trente vaisseaux pontés. Polybe, V, 16. — 1. En l'année 195, Smyrne éleva un temple à la divinité de Rome. Tac., *Ann.*, IV, 56.

de son cœur. » Ils disaient vrai, et cette vérité-là n'existait pas seulement pour les individus, mais pour les États, surtout aux époques de décadence; alors une servitude même déguisée et courte, comme un jour d'été qui dessèche les fleuves appauvris, tarit toutes les sources de vie dans les États républicains. A Chéronée, les Athéniens avaient encore héroïquement combattu, et Démosthènes, quelques années plus tard, aurait pu répéter aux Thébains, sur les ruines de leur cité, ses magnanimes consolations : « Non, non, vous n'avez point failli.... » Mais qu'étaient devenues ces deux républiques sous la domination macédonienne? L'une n'étonnait plus le monde que par sa servilité, l'autre par sa honteuse dégradation!

Les troubles de la Macédoine, l'abaissement des grandes cités, la torpeur politique de Corinthe et d'Argos, laissaient la carrière libre. Deux peuples nouveaux y parurent : les Étoliens et les Achéens, qui jusqu'alors étaient restés ignorés dans leurs montagnes ou sur les côtes stériles de l'Égialée. Ainsi, avant d'achever son existence politique, la Grèce appelait au premier rôle les plus obscurs de ses enfants. Mais l'éclat qu'ils répandirent sur ses derniers jours fut factice et passager comme leur puissance. Tantôt ennemis, tantôt réunis contre la Macédoine, ils ne firent qu'augmenter le chaos où se perdaient les derniers restes des mœurs et du patriotisme.

Comme la *montagne Noire* des Tchernogores, l'Étolie était habitée par une race d'hommes en lutte avec tous leurs voisins et ne vivant que de pillage. Partout où la guerre éclatait, comme les oiseaux de proie que l'odeur du sang attire, ils accouraient, pillant amis et ennemis. Et quand on leur demandait de renoncer à cette coutume sauvage : « Nous ôterions plutôt l'Étolie de l'Étolie que d'empêcher nos guerriers d'enlever les dépouilles des dépouilles[1]. » C'était pis que le droit de bris et d'épaves, et ils l'exerçaient au loin jusqu'au cœur du Péloponnèse et de

1. Λάφυρον ἀπὸ λαφύρου. Polybe, XVII, 3.

la Thessalie. Un État en lutte contre tous les autres doit être plus fortement organisé. La ligue étolienne[1] laissait moins d'indépendance aux villes et donnait plus de pouvoir à l'assemblée générale. Il en résultait pour elle une influence plus grande au dehors, parce que son action était plus vive et ses desseins mieux suivis. Mais cette force, au lieu de servir la liberté de la Grèce, tournait contre elle; car il n'était pas possible que la ligue étolienne, avec ses principes de gouvernement et de conduite, pût devenir le pivot d'une confédération générale. Ce que Sparte avait été pour le Péloponnèse, l'Étolie l'était pour la Grèce entière : une menace continuelle et un danger; et pour compléter la ressemblance, le stratége Scopas voulait, comme Cléomène, abolir les dettes et établir de nouvelles lois[2]. Par crainte de Sparte, Aratus livra le Péloponnèse aux Macédoniens; et dès que Philippe se fut déclaré l'ennemi de Rome, celle-ci trouva dans les Étoliens les plus utiles auxiliaires. Leur pays lui ouvrit la Thessalie et la Grèce centrale; leur cavalerie lui assura peut-être la victoire à Cynocéphales.

Chez les Achéens, les mœurs et l'esprit public étaient meilleurs; et leurs chefs Aratus, Philopœmen et Lycortas, le père de Polybe, voulurent véritablement le salut de la Grèce. Au lieu de le chercher, comme Athènes, Sparte et la Macédoine, dans une domination violente, ils espérèrent le trouver dans une confédération dont le principe fut celui des anciennes amphictyonies : l'égalité de tous les peuples associés. Cette ligue, qui assurait à chacun les mêmes droits, à tous l'indépendance, parut alors ce gouvernement idéal tant rêvé; l'individualité des peuples était respectée, et cependant ils étaient tirés de leur isolement. Aussi Aratus put-il croire

1. Les possessions des Étoliens étaient singulièrement dispersées : ils en avaient dans le Péloponnèse et la Thessalie, et jusque sur les côtes de la Thrace et de l'Asie Mineure, comme Lysimachie, Chalcédoine et Cios. Polybe, XV, fr. 5. Cependant dans la Grèce centrale leur position était forte. Ils la coupaient par le milieu, et tenaient les Thermopyles, la Locride, la Phocide et le sud de la Thessalie qui faisaient partie intégrante de la ligue. Polybe, XVIII, 8. — 2. Polybe, XIII, 2.

un instant que la Grèce allait être unie, forte et redoutable comme elle ne l'avait jamais été. En 229, la ligue comprenait soit comme membres de l'union, soit comme alliés[1], presque tous les peuples du Péloponnèse et de la Grèce centrale.

Mais les institutions ne peuvent seules sauver les peuples. De la ligue achéenne on n'a vu que le séduisant tableau tracé par Polybe de son gouvernement; on a oublié les rivalités intestines et la faiblesse générale; c'était l'œuvre d'un homme, faible et périssable comme tout ce qui, en politique, n'a pour appui que le génie d'un législateur ou d'un conquérant. Sans doute, si les Spartiates s'étaient sincèrement ralliés à la ligue, si les Étoliens s'en fussent montrés moins ennemis; si Démétrius et Philippe, au lieu d'attenter à la liberté des cités grecques, les avaient rattachées à leur cause; enfin si le corps des nations helléniques, ayant pour tête la Macédoine et armant ses mille bras de l'épée de Marathon et des Thermopyles, s'était tenu prêt à défendre contre toute invasion le sol sacré, sans doute il eût fallu que Rome envoyât plus de deux légions à Cynocéphales. « Je vois, disait un député de Naupacte devant les Grecs assemblés[2], je vois s'élever de l'Occident une nuée orageuse; hâtons-nous de terminer nos puérils différends avant qu'elle n'éclate sur nos têtes. » Mais l'union et la paix n'étaient pas possibles entre les tendances aristocratiques des Achéens et l'esprit révolutionnaire de Lacédémone, entre les pacifiques marchands de Corinthe et les Klephtes de l'Étolie, entre toutes ces républiques et les ambitieux rois de Macédoine. Philopœmen, malgré ses talents et ses louables efforts pour régénérer son peuple, aurait-il pu détruire la haine séculaire des Messéniens contre Sparte et de Sparte contre Argos ? aurait-il fait oublier aux Éléens leur origine étolienne, aux Arcadiens leurs querelles héréditaires et leur division en trente cités qu'Épaminondas n'avait pu réunir ?

1. Philopœmen fit passer un décret en 189, par lequel l'assemblée générale dut se tenir tour à tour dans chaque ville de la ligue. — 2. En 217. Polybe, V, 21.

Lui-même ne périt-il pas en voulant empêcher la défection de Messène?

Avant de songer à amener ces peuples à une union fraternelle, il aurait fallu effacer de leur souvenir toute leur histoire, et arrêter la dissolution des mœurs, la ruine du patriotisme. Il aurait fallu surtout empêcher le contact avec cet Orient si riche et si corrompu qui enlevait à la Grèce ce qui lui restait de poëtes et de savants, pour les écoles d'Alexandrie et de Pergame; ce qu'elle avait encore d'hommes de talent et de courage, pour les cours des Ptolémées et des Séleucides. Ceux-ci n'avaient pas un ministre, un général, un gouverneur de ville ou de province qui ne fût Grec. Elle donnait le meilleur de son sang, et recevait en échange l'or qui nourrissait l'improbité et rendait toute chose vénale. « Partout chez les Grecs, dit Polybe, les grandes dignités s'achètent à peu de frais[1]; confiez un talent à ceux qui ont le maniement des deniers publics; prenez dix cautions, autant de promesses et deux fois plus de témoins, jamais vous ne reverrez votre argent[2]. » Ailleurs il cite ce Dicéarchos, digne ami de Scopas, qui, envoyé par Philippe pour piller les Cyclades, malgré la foi jurée, élevait partout où il abordait deux autels à l'Impiété et à l'Injustice[3]. Cette dépravation morale, cette soif de l'or ne s'allient guère avec le dévouement pour les intérêts publics. Aussi quelle torpeur dans la plupart des villes! Athènes, la vive et intelligente cité qui jadis prenait l'initiative des plus glorieuses mesures, refuse maintenant d'attacher ses destinées à celles de la Grèce[4]; et par les honneurs qu'elle rend à Démétrius, à Attale, à tous les rois, elle prouve elle-même

1. IV, 9. — 2. VI, 10, et XVIII, 2. Les Grecs ne peuvent pas croire que Flamininus ne vend pas la paix à Philippe.... τῆς δωροδοχίας ἐπιπολαζούσης καὶ τοῦ μηδένα μηδὲν δωρεὰν πράττειν. — 3. Polybe, XVIII, 37 : τὸν μὲν Ἀσεβείας, τὸν δὲ Παρανομίας. — 4. Τῶν μὲν ἄλλων ἑλληνικῶν πράξεων οὐδὲ ὁποίας μετεῖχον.... εἰς πάντας τοὺς βασιλεῖς ἐξεκέχυντο (Olymp., CXL, 3). Polyb., V, 106. Athènes, dit-il, a toujours été comme un vaisseau où personne ne commande; après avoir échappé aux plus furieuses tempêtes, il est venu se briser dans le calme contre les écueils les plus visibles.

combien elle était mûre pour la servitude[1]. Aratus la délivre de la garnison macédonienne du Pirée et lui rend Salamine, sans pouvoir la tirer de son apathique indifférence. Il ne lui manquait plus que d'interdire par décret public à ses citoyens de jamais s'occuper des affaires générales de la Grèce, comme les Béotiens qui, pour n'être pas troublés dans leurs grossiers plaisirs, faisaient du patriotisme un crime d'État[2]. A Thèbes, dit Polybe, on laissait ses biens non à ses enfants, mais à ses compagnons de table, à condition de les dépenser en orgies ; beaucoup avaient ainsi plus de festins à faire par mois que le mois n'avait de jours. Pendant près de vingt-cinq ans les tribunaux restèrent fermés[3]... »

Depuis le premier Philippe, Corinthe ne s'appartenait plus. Une garnison occupait ses murs, une autre sa citadelle ; et Aratus prenait et vendait l'Acrocorinthe, sans que les citoyens intervinssent même au marché. Leurs arsenaux étaient vides ; mais les statues, les vases élégants, les palais de marbre brillaient partout ; ils mettaient leur gloire à ce qu'on vantât leur ville comme la plus voluptueuse de la Grèce, et leur temple de Vénus était assez riche pour avoir à son service plus de mille courtisanes. Après avoir détruit ou asservi les autres cités de l'Argolide[4], Argos avait elle-même des tyrans. Trois fois les Achéens pénétrèrent dans la ville, et combattirent contre les mercenaires. Du haut de leurs maisons, les habitants, spectateurs indifférents d'une lutte où se jouaient leurs destinées, applaudissaient aux coups les mieux portés[5].

Sparte n'était qu'une révolution perpétuelle. En quelques années, quatre fois les éphores avaient été massacrés[6], et

1. Plut., *Dém*, 10. Tite-Live, XXXI, 15. — 2. Οὐδ' ἐκοινώνησαν (Βοιωτοὶ) οὔτε πράξεως, οὔτ' ἀγῶνος οὐδενὸς ἔτι τοῖς Ἕλλησι μετὰ κοινοῦ δόγματος. Polyb., XX, 4. — 3. Polybe, XX, 6. La stupidité, ἀναισθησία, et la gloutonnerie béotienne, Βοιωτία ὗς, sont devenues proverbiales. *Cf.* Athén., X, 11. Dicæar., Βίος Ἑλλάδος, et Bœckh, *ad Pind. Olymp.* Thèbes est morte avec Épaminondas, dit Polybe (VI, 6). — 4. Müller, *Dor.*, I, 83, 153, 174. — 5. *Cf.* Polybe et Plut., *in Arat.* Ils semblaient, dit Plutarque, assister aux jeux néméens. — 6. Polybe, II et IV, 18.

la royauté rendue absolue, abolie, puis rétablie, achetée, et laissée enfin aux mains d'un tyran. Les sociétés périssent, quand elles sont infidèles à leurs principes. Sparte, fondée sur la pauvreté et l'égalité, était devenue la cité la plus riche et la plus oligarchique de la Grèce[1]. Des 9000 Spartiates de Lycurgue, il en restait 700 à peine, sur lesquels 600 mendiaient[2], privés de leurs droits politiques par la perte de leurs héritages[3]. Les richesses accumulées entre les mains des femmes avaient engendré une corruption effrénée[4]; tout se vendait, les charges comme les magistrats[5]. Il n'en coûta à Lycurgue que cinq talents pour acheter les éphores et la royauté[6]. Agis et Cléomène essayèrent, dit-on, de remettre en vigueur les lois de Lycurgue et de refaire un nouveau peuple spartiate. Mais l'un périt avant d'avoir rien fait, l'autre n'opéra qu'une révolution militaire dans l'intérêt de son pouvoir, et ne rendit à Sparte quelque apparence de vie qu'en faisant appel aux passions populaires. Dans tout le Péloponnèse, les pauvres l'appelaient, attendant de lui le partage des terres et l'abolition des dettes. De là l'effroi qui saisit Aratus et la ligue achéenne quand ils virent Cléomè-

1. Χρυσίον δὲ καὶ ἀργύριον οὐκ ἔστιν ἐν πᾶσιν Ἕλλησιν ὅσον ἐν Λακεδαίμονι ἰδίᾳ. Plat., *Alc.*, I. — 2. La population spartiate était tombée, de 8000 en 480, à 6000 en 420 (Müller, II, 233); après Leuctres, il en restait 2000. Aristote, *Pol.*, II, 6, en comptait 1000. Sous Agis, il y en avait 700. Plut., *in Agid.*, 5. Plusieurs causes contribuèrent à la rapide extinction de cette race : la loi sur l'exposition des enfants, les guerres continuelles, le tremblement de terre de 466 (Thucyd., I, 101. Diod., XI, 63. Plut., *Cim.*, 16), l'inégalité croissante des richesses (depuis la loi d'Épitadès, Plut., *in Agid.*, 5) qui faisait tomber les pauvres dans une condition politique inférieure, ὑπομείονες (*voy.* la conspiration de Cinadon dans Xénophon, *Hell.*, III, 3, et Arist., *Pol.*, VIII, 6), et les empêchait d'élever des enfants, bien qu'on eût exempté du service celui qui avait un fils, et de toutes les obligations civiques celui qui en avait trois (Arist., *Pol.*, II, 6, 13. Clint., *F. H.*, p. 415); enfin l'usage τρεῖς ἄνδρας ἔχειν γυναῖκα καὶ τέτταρας (Polybe, XII, 6) et le *creticus amor* (Str., X. Max. de Tyr, diss. XXVI, 8, et surtout Hœck, *Kreta*, 115). — 3. Arist., *Pol.*, II, 6, 7. Stob., *Serm.*, 40. Τὸν μὴ ἐμμένοντα τῇ ἀγωγῇ κἂν ἐξ αὐτοῦ τοῦ βασιλέως ᾖ εἰς τοὺς Εἵλωτας ἀποστέλλουσιν. — 4. Du temps d'Aristote (*Pol.*, II, 6, 11), elles avaient déjà les deux cinquièmes de toutes les propriétés. Platon, *Leg.*, I, avait été frappé de la dépravation des mœurs de Sparte, et il en accusait les femmes. — 5. Arist., *Pol.*, II, 18. — 6. Polybe, IV, 9.

ne, à la tète de 20000 esclaves, débiteurs et prolétaires, menacer non-seulement l'indépendance des États et leurs gouvernements, mais la propriété de chacun. Il y avait loin de cette démagogie sous un tyran à l'austère cité de Lycurgue[1]. Pour échapper à ce danger, les Achéens se jetèrent dans les bras du roi de Macédoine : au moins avec lui ne perdaient-ils qu'une partie de leur indépendance.

La bataille de Sellasie brisa cette puissance factice, et Cléomène alla porter en Égypte sa remuante ambition, son inintelligence des temps et des hommes : il périt en appelant les Alexandrins à la liberté. Après lui, sa patrie resta livrée aux factions d'où sortit la tyrannie de Machanidas. Philopœmen l'abattit. Mais Sparte malgré son abaissement était trop fière de sa vieille gloire pour consentir à aller se perdre dans la ligue achéenne. A Machanidas succéda Nabis[2], et les Spartiates restèrent les alliés des Étoliens.

Faut-il parler des petits peuples? Égine a disparu de la scène politique[3]; Mégare n'est qu'une annexe obscure de la ligue béotienne ou achéenne; les Éléens, comme Messène et une partie de l'Arcadie, dépendent des Étoliens. La faiblesse de la Phocide atteste encore après quatre générations écoulées l'effet terrible des colères sacrées ; l'Eubée, la Thessalie sont sans force[4], la Crète livrée aux désordres et à toutes les mauvaises passions : on disait *crétiser* pour mentir[5].

1. Les passages suivants prouvent cette dépendance des Achéens à l'égard de la Macédoine : Plut., *in Arat.*, c. 45 : Ἐψηφίσαντο δὲ ἄλλῳ μὴ γράφειν βασιλεῖ μηδὲ πρεσβεύειν πρὸς ἄλλον ἄκοντος Ἀντιγόνου. Τρέφειν δὲ καὶ μισθοδοτεῖν ἠναγκάζοντο τοὺς Μακεδόνας. *Voy.* aussi les c. 51, 52, et Polybe, IV, 67 : Γράμματα πρὸς τὸν στρατηγὸν τῶν Ἀχαιῶν καὶ πρὸς τὰς πόλεις ἐξαπέστελλεν.... πότε καὶ ποῦ δεήσει συναντᾷν πάντας ἐν τοῖς ὅπλοις. *Cf.* aussi la conduite de Philippe à Argos, X, 1 à 5. — 2. *Voy.* dans Polybe, XIV, fr. 9, et XVI, 6, le tableau de la tyrannie de Nabis. — 3. Cependant elle résista à Publius, qui en fit vendre tous les habitants. Polyb., IX, fr. 23. — 4. Annibal disait de la Béotie, de l'Eubée et de la Thessalie : *Illis nullæ suæ vires sunt.* Tite-Live. — 5. *Voy.* Polybe, *passim*. Philippe avait eu un instant le titre illusoire de chef suprême de la Crète, *ibid.* La Crète, dit-il, est le seul pays au monde où le gain de quelque nature qu'il soit passe pour honnête et legitime.... Si vous regardez aux particuliers, il y a peu d'hommes plus fourbes ; si vous regardez à l'Etat, il n'en est point où l'on conçoive des desseins plus injustes. VI, 9. *Cf.* Diod., *Fr. ap. Exc. Vat.*, II, 119.

Même avec des mœurs meilleures et du patriotisme les Grecs ne se fussent pas encore sauvés ; et la paix et l'union eussent régné du cap Ténare au mont Orbélos, que Rome n'en eût pas moins, avec un peu plus de temps et d'efforts, mis la Grèce à ses pieds.

Aux confins de l'Europe et de l'Asie, il y avait de l'activité et de la richesse dans les cités marchandes échelonnées sur les rivages de la Propontide, le long des côtes de l'Asie Mineure et dans les îles de la mer Égée. Byzance, la reine du Bosphore, Cyzique et surtout Rhodes avaient même établi avec Smyrne, Abydos, Chios, Mitylène et Halicarnasse une sorte de hanse ou ligue pour leur mutuelle défense. Mais on n'y trouvait nulle force sérieuse : Rome aura facilement raison de ces villes, en y laissant ce qui est leur suprême ambition, le commerce avec ses profits, la liberté municipale avec ses agitations.

En s'appuyant de l'autorité de Montesquieu, on s'est étrangement mépris sur les forces de la Grèce à cette époque ; on a pris au sérieux les craintes de Rome ; dans les ménagements politiques du sénat, on a vu la preuve de la puissance de la Grèce et l'on compte ses guerriers par centaines de mille. Illusion d'optique produite par les grands noms de la vieille histoire : de loin, vaisseaux de haut bord, de près, bâtons flottants ! Athènes ne peut arrêter les courses des pirates de Chalcis, ni celles de la garnison de Corinthe. En l'année 200, quelques bandes d'Acarnaniens mettent impunément l'Attique à feu et à sang, et 2000 Macédoniens tiennent la ville assiégée[1]. Quand Philippe ravage la Laconie jusque sous les murs de Sparte, Lycurgue n'a que 2000 hommes à lui opposer. Philippe lui-même entre en campagne avec 5700 soldats en 219, et avec 7200 l'an d'après. Le contingent d'Argos et de Mégalopolis est de 550 hommes, et toute la confédération achéenne ne peut mettre sur pied durant la guerre des deux ligues, la plus vive de cette époque, que 3500 hom-

1. Tite-Live, XXXI, 14, 22.

mes de troupes nationales[1]. En 219, trois cités se séparent de la confédération, et pour leur défense il leur suffit d'une armée de 350 soldats. Les Éléens n'ont jamais plus de quelques centaines d'hommes sous les armes; au combat du mont Apélauros, ils étaient 2300, les mercenaires compris[2]. La marine était tombée encore plus bas. Les Athéniens, qui montaient 200 vaisseaux à Salamine, ont maintenant pour flotte trois navires non pontés[3]. Nabis n'en possède pas davantage[4]. La ligue achéenne, qui comprenait l'Argolide, Corinthe, Sicyone et toutes les villes maritimes de l'Achaïe, n'est en état d'armer que six bâtiments, trois pour garder le golfe de Corinthe, trois pour le golfe Saronique[5]. On peut voir dans Tite-Live la ridicule flotte de Philopœmen, dont le vaisseau amiral était une quadrirème qui depuis 80 ans pourrissait dans le port d'Ægion[6]. Les Étoliens n'ont pas même un navire[7]; et l'on se rappelle que les pirates illyriens poussaient impunément leurs ravages jusque dans les Cyclades. Rhodes même, dont la puissance est si vantée[8], dans un grave différend avec Byzance, n'envoie que trois galères dans l'Hellespont; et cependant les partis ennemis, dans cette guerre, étaient deux républiques célèbres, trois rois, Attale, Prusias, Achæos, et je ne sais combien de chefs gaulois et thraces[9].

Cette faiblesse n'était pas accidentelle. Je n'ose dire que l'esprit militaire était mort dans la Grèce; mais depuis deux siècles elle s'épuisait d'hommes, et le meilleur de son sang était versé pour des causes qui lui étaient étrangères. L'appât des honneurs et des richesses attirait aux cours d'Alexandrie, de Pergame et d'Antioche, les Grecs

1. Un moment on décréta une levée de 11 800 hommes, mais il y avait sur ce nombre 8300 mercenaires. Polybe, V, 91, *voy.* X, fr. 5, le déplorable état de la cavalerie avant les réformes de Philopœmen. — 2. Polybe, IV, 68. — 3. Liv., XXI, 22. — 4. Tite-Live, XXXV, 26. — 5. Polybe, V, 91. — 6. XXXV, 26. — 7. Dans leurs expéditions contre l'Épire, l'Acarnanie et le Péloponnèse, ils se servaient ταῖς τῶν Κεφαλλήνων ναυσί. Polybe V, 3. — 8. Str., XIV, Diod., XX, 81. — 9. Polybe, IV, 12. Cependant, en 191, ils rejoignirent la flotte romaine avec 25 navires pontés, Liv., XXXVI, 45, et en 190, avec 35. Mais le fait cité dans le texte montre toujours quelles misérables guerres troublaient alors le monde grec

les plus braves et les plus habiles[1]; et ce lucratif métier faisait déserter la cause de la patrie. C'est au moment où périssait le roi de Sparte Aréos, où les derniers restes de la liberté hellénique tombaient sous les coups d'Antigone, que Xantippe emmenait au secours de Carthage les plus braves Lacédémoniens. Plus tard, durant la seconde guerre des Romains contre Philippe, Scopas vint enrôler au nom de Ptolémée 6000 Étoliens, et toute la jeunesse l'aurait suivi sans l'opposition du stratége Damocrite[2]. Darius avait déjà 50 000 mercenaires grecs; nous avons vu qu'ils faisaient aussi la seule force des Ptolémées et des Séleucides. Il y avait donc entre l'Orient et la Grèce un continuel échange également funeste pour les deux pays : l'un prenait les hommes, et perdait la confiance et l'appui des forces nationales; l'autre recevait de l'or, et avec cet or qui ruinait ses mœurs, achetait à son tour des soldats pour ses querelles particulières. J'ai déjà parlé de cette plaie mortelle des États, le *condottiérisme*, qui tua Carthage et les républiques italiennes du moyen âge; il s'était étendu sur la Grèce entière. La Macédoine elle-même soudoyait des étrangers; à Sellasie Antigone en avait 5 à 6000. Dans les armées achéennes, ils formaient toujours plus de la moitié des troupes. Les rois et les tyrans de Sparte n'avaient pas d'autres soldats[3].

La richesse arrivée par des voies mauvaises s'en va comme elle est venue. L'or asiatique et africain ne restait pas en Grèce, parce que le travail n'y était plus. Les villes étaient dépeuplées et misérables. De Mégalopolis on disait : « grande ville, grand désert. » La misère était partout.

1. Lysiscos exprimait la vraie pensée des Grecs : Alexandre a soumis l'Asie à la Grèce. Polybe, IX, 11. Aussi se jetaient-ils sur cette proie avec plus d'avidité que les Espagnols du seizième siècle sur le nouveau monde, et l'on sait quels maux, en définitive, la conquête du nouveau monde causa à l'Espagne. — 2. Liv., XXXI, 43. — 3. *Voy.* Polybe, II, 13, pour Cléomène et Antigone; IV, 13, pour les Achéens; IV, 17, V, 8, pour Philippe; IV, 15, V, 3, pour les Éléens; pour Athènes, Liv., XXXI, 24, etc. La Crète en fournissait à tout le monde, même aux pirates, Str., X, 477. Déjà Agésilas avait soudoyé des mercenaires. Plut., *in Agid*.

Mantinée entière, hommes et choses, n'était pas estimée trois cents talents, et Polybe n'en donnerait pas six mille de tout le Péloponnèse. L'Attique était le pays le plus riche de la Grèce. Une estimation de ses biens-fonds et des valeurs mobilières n'en avait porté le chiffre qu'à cinq mille sept cent cinquante talents, la moitié de ce que Périclès tenait d'or en réserve dans le trésor public, avant la guerre du Péloponnèse. Et ce même peuple qui donnait alors mille talents pour un seul temple, aujourd'hui condamné par des arbitres à une amende de cent, n'avait pas de quoi la payer. Ainsi de petites armées et de petites affaires; un peu de bruit pour rien, tandis que, de l'autre côté de l'Adriatique, retentissaient les éclats de la grande lutte d'Annibal et de Rome. Tous les raisonnements, tous les souvenirs tirés d'un autre temps ne peuvent faire qu'on croie la Grèce forte et capable encore de dévouement et d'héroïsme C'était un peuple usé[1], livré à l'esprit de trouble et de vertige. Il était temps que Rome s'en saisît avant que la barbarie n'en reprît possession, avant que ces chefs-d'œuvre ne tombassent sous la hache de Philippe, comme ceux de la Macédoine et du Péloponnèse sous la main sacrilége des Étoliens[2]. Au moins sous la domination romaine trouva-t-elle le repos et la paix.

Sans doute il y avait encore des Grecs éclairés, patriotes; et quand la question sera clairement posée entre la Grèce et Rome, entre la liberté et l'obéissance, nous retrouverons des sentiments et des courages dignes d'un grand

1. Polyb., XXXVII, 12, et il ajoute que les hommes ne veulent plus se marier ni élever leurs enfants. — 2. Pour les dévastations de Philippe dans l'Attique, *cf.* Tite-Live, XXXI, 5, 24, 26, 44. Il faisait briser les statues, même après les avoir renversées. A Thermos, capitale de l'Étolie, il brûla le temple et renversa 2000 statues. Polybe, V, 9; XI, 3. Les Étoliens, de leur côté, brûlèrent l'antique sanctuaire de Dodone, Polybe, IV, 14, et à Dium le temple et les tableaux des rois de Macédoine. Ils faisaient, dit Polybe, la guerre aux dieux comme aux hommes. Les Lacédémoniens faisaient de même à Mégalopolis; Polybe, II et IV, 18. Philippe, à Pergame, XVI, 1; XVII; *voyez* aussi le discours de Furius à l'assemblée de Naupacte. Liv., XXXI, 31 On se rappelle le pillage de Delphes par les Phocidiens. *Voy.* les sacriléges de Prusias, en Asie. Polybe, XXXII, 25.

peuple, mais trop tard pour le sauver. Ce n'est plus de la ligue achéenne que pouvait venir le salut, le moment était passé; ni d'un système fédératif, où il est trop aisé à un agresseur habile de porter le trouble et l'anarchie; mais d'une réforme impossible dans les mœurs et les idées des Grecs, et d'une étroite union avec la Macédoine sous un grand prince.

Entourée par la mer et par d'impraticables montagnes, habitée par une race guerrière et affectionnée à ses rois et toute fière encore du rôle qu'ils lui avaient fait jouer dans le monde, la Macédoine était vraiment un puissant État. Comme avec Carthage, il fallut que Rome s'y prît à trois fois pour l'abattre. Si Philippe n'eût possédé que la Macédoine, sa conduite sans doute eût été simple, comme ses intérêts. Mais il avait encore la Thessalie et l'Eubée, Opunte en Locride, Élatée et la plus grande partie de la Phocide, l'Acrocorinthe et Orchomène d'Arcadie[1]. Il tenait garnison dans trois des Cyclades, Andros, Paros, Cythnos, dans Thasos et quelques villes des côtes de Thrace et d'Asie; une partie considérable de la Carie lui appartenait[2]. Ces possessions lointaines et dispersées multipliaient les contacts hostiles. Ses villes de Thrace : Périnthe, Sestos et Abydos, qui commandaient le passage d'Europe en Asie, le rendaient dangereux pour Ptolémée et Attale de Pergame; ses villes de Carie, pour les Rhodiens; l'Eubée, pour Athènes; la Thessalie et la Phocide, pour les Étoliens; l'Acrocorinthe et Orchomène, pour Sparte et l'Égypte.

Avec plus de suite dans ses desseins et un plus sage emploi de ses forces, il eût pu dominer sur la Grèce, car il en occupait tous les postes importants; il en tenait les entraves, comme disait Antipater. Mais toujours il fit la guerre moins en roi qu'en chef de bande, courant dans une même campagne de la Macédoine à Céphallénie, de cette île à Thermos, de l'Étolie à Sparte, n'abattant aucun

1. Avec Héræ, Aliphéra, la Triphylie. — 2. Eurome, Pédase, Bargylie, Jassos, Stratonicée, en Carie, Myrine, en Éolide, Abydos, sur l'Hellespont, Périnthe, Hespétie, Sestos, en Thrace. Polybe et Live, *passim*.

ennemi et laissant toute entreprise inachevée[1]. Dans ces guerres, ses forces ne dépassent jamais quelques milliers d'hommes, et Plutarque parle des difficultés qu'il trouvait à lever des soldats[2]. Il ne pouvait non plus dégarnir la Macédoine, car chaque fois qu'ils le sentaient absent, les Thraces, les Dardaniens et les peuples d'Illyrie se jetaient sur son royaume. Dompter ces barbares, écraser les Étoliens, chasser les tyrans de Sparte et gagner le reste des Grecs par la douceur, tel était le rôle de Philippe. Il ne sut pas le jouer. S'il ne fit pas empoisonner Aratus[3], il s'aliéna ses alliés par des excès et de la perfidie. « Un roi, osait-il dire, n'est obligé ni par sa parole, ni par la loi morale. » Les yeux les moins exercés voyaient « s'approcher la tempête que les Étoliens attiraient de l'Occident[4]. » Seul, Philippe ne voyait ni ne comprenait. Et quand le sénat lui envoya dénoncer les hostilités, il était à batailler en Asie contre Attale et les Rhodiens, pour quelques places inutiles de la Thrace et de la Carie. Sa réponse au député Æmilius peint sa légèreté moqueuse au milieu des plus graves affaires. Il lui pardonnait, disait-il, la hauteur de ses paroles pour trois raisons : d'abord il était jeune et sans expérience ; puis il était le plus beau de ceux de son âge ; enfin il portait un nom romain[5].

La puissance romaine, jusqu'alors renfermée dans l'Occident, allait donc pénétrer dans cet autre univers des successeurs d'Alexandre. La gloire éternelle de Rome, l'immense bienfait par lequel elle paya tant de guerres injustes, c'est d'avoir quelque temps réuni ces deux mondes que l'on retrouve, à toutes les époques, divisés d'intérêts et étrangers l'un à l'autre ; c'est d'avoir mêlé et confondu la civilisation brillante, mais corrompue de l'Orient et l'éner-

1. En 217, Polybe, V, 1-15. — 2. *In Flamin.* — 3. Polybe l'affirme, mais sur de bien vagues indices. *Voy. passim* les reproches qu'il adresse à Philippe pour sa conduite à Messène, à Argos, et le discours d'Aristénès, Liv., XXXII, 21. — 4. Discours de Lysiscos. Polybe, IX, 11. A mesure que la seconde guerre punique approchait de son dénoûment, on voyait croître les craintes de la Grèce et la conviction « qu'elle allait bientôt grossir le nombre des conquêtes romaines. » Polybe, XI, fr. 6. — 5. Polybe, XVI, fr. 15.

gie barbare de l'Occident. La Méditerranée devint un lac romain, *mare nostrum*, disaient-ils, et la même vie circula sur tous ces rivages, appelés pour la première et pour la dernière fois à une existence commune.

A cette œuvre fut employé un siècle et demi d'efforts et de prudence; car Rome, qui travaillait pour une aristocratie immortelle, et non pour un homme, n'avait pas besoin d'atteindre le but d'un bond. Au lieu d'élever une de ces colossales monarchies formées à l'image de la statue d'or aux pieds d'argile, elle fonda un empire qui ne tomba que sous le poids des ans et des hordes du Nord. Après Zama, elle aurait pu tenter la conquête de l'Afrique; elle laissa Carthage et les Numides s'affaiblir mutuellement. Après Cynocéphales et Magnésie, la Grèce et l'Asie seront toutes préparées au joug, et elle les laissera libres cinquante ans encore. C'est qu'elle garde toujours quelques-unes de ses anciennes vertus, avec l'orgueil du nom romain et le besoin de la domination. Les Popilius sont plus nombreux encore que les Verrès, et elle aime mieux dominer le monde; plus tard, bientôt, elle le mettra au pillage. Ainsi, partout où Rome voit de la force, elle y envoie ses légions. Toute puissance est brisée, les liens des États et des ligues sont rompus; et lorsqu'elle rappelle ses soldats, elle ne laisse derrière eux que faiblesse et anarchie. Mais la tâche des légions accomplie, celle du sénat commence; après la force, l'adresse et la ruse; et ces sénateurs, vieillis au milieu des terreurs de la deuxième guerre punique, semblent se plaire maintenant, mieux qu'aux armes, à ces jeux de la politique, le premier, dans tous les temps, des arts italiens.

Plusieurs causes, au reste, commandèrent cette réserve. Contre les Gaulois, les Samnites, Pyrrhus et Annibal, c'est-à-dire pour la défense du Latium et de l'Italie, Rome avait employé toutes ses forces; il y allait de son existence même. Son ambition et son orgueil étaient seuls intéressés dans les guerres de Grèce et d'Asie; et la sagesse exigeait qu'on donnât quelque relâche aux plébéiens et aux alliés.

Le sénat avait d'ailleurs, dans le même temps, trop d'affaires sur les bras, les guerres d'Espagne, de Corse, de Cisalpine et d'Istrie, pour jeter toutes ses forces en Orient; aussi deux légions seulement combattirent Philippe et Antiochus. Ce sera assez pour les vaincre, mais c'eût été trop peu pour les dépouiller. En outre, du moment que les Romains pénétrèrent dans ce monde grec, où une vieille gloire cachait tant de faiblesse, ils crurent ne pouvoir jamais trop accorder à la prudence. Ces impitoyables ennemis des Volsques et des Samnites ne procéderont plus, dans leurs premières guerres, par le ravage des campagnes et l'extermination de leurs adversaires. Ce n'était pas pour leur compte qu'ils venaient verser leur sang; ils prenaient en main, disaient-ils, la cause de la Grèce opprimée, et ce langage, cette conduite, ils ne les changeront point après la victoire. Le premier acte de Flaminius, au lendemain de Cynocéphales, sera la proclamation de la liberté des Grecs. Tout ce qui portait ce nom respecté semblait avoir droit à leur protection; et les petites villes grecques de la Carie, des côtes de l'Asie et de la Thrace, recevront avec étonnement leur liberté d'un peuple qu'ils connaissent à peine. Tous se laisseront prendre à ces dehors de désintéressement. Personne ne verra qu'en rendant l'indépendance aux villes et aux peuples, Rome voulait rompre les confédérations qui cherchaient à se reformer, et qui auraient peut-être donné à la Grèce une force nouvelle. En les isolant, en se les attachant par la reconnaissance, elle les plaçait sous son influence, elle s'en faisait des alliés; et l'on sait déjà ce que devenaient les alliés de Rome : aussi le sénat se trouva-t-il si bien de cette politique, qui mettait partout la division et réveillait les rivalités éteintes, que pendant un demi-siècle il n'en suivit pas d'autre.

CHAPITRE XVI.

HISTOIRE MILITAIRE DE 200 A 178. — HUMILIATION DES ROIS DE L'ORIENT, SOUMISSION DES CISALPINS, PACIFICATION DE L'ESPAGNE.

Le vainqueur de Zama était à peine descendu du Capitole, et les temples retentissaient encore d'actions de grâces, quand le sénat vint annoncer une nouvelle guerre contre la Macédoine. Tout d'une voix les centuries la repoussèrent. On avait assez de gloire et de combats, on voulait du repos et la paix; mais déjà le peuple romain ne s'appartenait plus. Instrument docile d'une volonté inconnue, il était invinciblement poussé à la conquête du monde. En vain aurait-il voulu s'arrêter dans cette voie sanglante où il perdra lui-même sa liberté. La victoire l'avait fait roi, il fallait qu'il acceptât tous les soucis, les périls et les glorieuses misères de sa royauté. « Les sénateurs, disait le tribun Bæbius, veulent éterniser la guerre pour éterniser leur dictature. » Le consul rappela le traité avec Annibal, les 4000 Macédoniens envoyés à Zama[1], les menaces de Philippe contre les villes libres de Grèce et d'Asie; ses attaques contre les alliés de Rome en Orient, contre Attale de Pergame, les Rhodiens et Ptolémée Épiphanes, le pupille du sénat. En ce moment il assiégeait Athènes. « Athènes sera une nouvelle Sagonte, et Philippe,

1. Liv., XXX, 42.

un autre Annibal. Portez la guerre en Grèce si vous ne voulez l'avoir en Italie. » Le peuple céda. Cependant le sénat avait si peu de sérieuses alarmes qu'il n'arma pour l'Italie et les provinces que six légions, bien que la guerre recommençât alors dans la Cisalpine, où le Carthaginois Amilcar soulevait les Insubres.

J'ai dit plus haut quelles étaient la situation de la Grèce et de l'Orient, les forces et les amitiés de chaque État. En Orient, Philippe s'était allié avec Antiochus et Prusias pour dépouiller de ses possessions de Thrace et d'Asie le roi d'Égypte Ptolémée Épiphanes, un enfant de cinq ans, que défendaient Rhodes et Attale de Pergame. En Grèce, Sparte sous Nabis, Athènes, qui venait d'échanger avec Rhodes le doit de cité, les Étoliens qui dominaient d'une mer à l'autre[1], et occupaient les Thermopyles, étaient ses ennemis déclarés, et ses excès ne lui avaient laissé que de tièdes amis. Sulpicius, chargé de le combattre, emmena seulement deux légions. Carthage donna du blé, Massinissa des Numides, Rhodes et Attale leurs vaisseaux, les Étoliens, après quelque hésitation, leurs cavaliers, les meilleurs de la Grèce. Nabis, sans se déclarer pour Rome, était déjà en guerre ouverte avec les Achéens.

Dès que les opérations commencèrent, Philippe, malgré son activité, se trouva comme enveloppé d'un réseau d'ennemis. Un lieutenant de Sulpicius, envoyé au secours d'Athènes, brûla Chalcis; les Étoliens, unis aux Athamanes, saccagèrent la Thessalie; Pleurate, roi d'Illyrie, et les Dardaniens descendirent en Macédoine; enfin un autre lieutenant poussa une reconnaissance jusque dans la Dassarétie. Ce fut de ce côté que Sulpicius attaqua. Dans ces montagnes, la phalange macédonienne était inutile, et bien que Philippe eût réuni jusqu'à 24 000 hommes, il fut successivement chassé de toutes ses positions; et Sulpicius se trouva, au bout de quelques mois, au cœur de la Macédoine. Mais l'hiver approchait; sans magasins, sans places fortes, il ne pou-

1. *Voy.* ci-dessus, p. 433, n. 1; cependant Tite-Live nomme plusieurs villes de la Phocide qui tenaient pour Philippe.

vait hiverner au milieu du pays ennemi et de montagnes stériles; il revint à Apollonie.

Pendant l'été, la flotte combinée avait chassé des Cyclades les garnisons de Philippe, pris Orée et pillé les côtes de la Macédoine (200). Quelques ravages dans l'Attique, et de légers avantages sur les Étoliens et les Dardaniens n'effaçaient pas pour Philippe la honte et le danger d'avoir laissé envahir impunément son royaume.

Le nouveau consul Villius trouva l'armée mutinée et passa la campagne à rétablir la discipline (199). Encouragé par cette inaction, le roi prit l'offensive et vint occuper sur les deux rives de l'Aoüs, près d'Antigonie, une position inexpugnable qui couvrait la Thessalie et l'Épire, et d'où il pouvait couper aux Romains leurs communications avec la mer, s'ils recommençaient l'expédition de Sulpicius[1].

Le peuple venait d'élever au consulat T. Q. Flamininus, quoiqu'il n'eût pas l'âge et qu'il n'eût encore exercé que la questure; mais sa réputation avait devancé ses services; d'ailleurs il était d'une de ces nobles familles qui déjà se mettaient au-dessus des lois. Bon général, meilleur politique, esprit souple et rusé, plutôt Grec que Romain, et de cette génération nouvelle qui délaissait les traditions des aïeux pour les mœurs étrangères, Flamininus fut le véritable fondateur de la politique machiavélique qui livra la Grèce sans défense aux légions. On a voulu faire de lui un second Scipion, mais il n'a ni l'élévation ni l'héroïsme de l'Africain. Le sang de Philopœmen et d'Annibal doit retomber sur lui. On le voit, déjà les chefs de Rome diminuent de grandeur comme les intérêts qu'ils servent. Pendant quarante jours, Flamininus resta en face du camp inattaquable des Macédoniens. Un chef épirote le tira de cette dangereuse inaction. Conduits par un pâtre, 4000 Romains arrivent après trois

1. Liv., XXXII, 5. Ce défilé est aujourd'hui le col de Cleïssoura, au confluent de la Desnitza et de la Voioussa (Aoüs) : « Cette gorge terrible et sombre est enveloppée par les flancs âpres de deux montagnes parallèles, qui ne laissent entre leurs bases qu'un espace large au plus de 6 toises, que le fleuve occupe presque en entier. » Pouqueville, I, 292 et *sq.*

jours de marche sur des hauteurs qui dominent le camp royal. Leurs cris, leur vive attaque, à laquelle répond celle de Flamininus épouvantent les Macédoniens ; ils fuient et ne s'arrêtent que dans la Thessalie, derrière la chaîne du Pinde.

Au bruit de cette victoire qui donnait l'Épire à Flamininus, les Étoliens se jetèrent sur la Thessalie, et Amynander, roi des Athamanes, ouvrit aux Romains l'entrée de cette province. Philippe, n'osant risquer un nouveau combat, s'était retiré dans la vallée de Tempé, après avoir pillé le plat pays, brûlé les villes ouvertes et chassé les populations dans les montagnes. Cette conduite offrait un dangereux contraste avec celle des Romains, auxquels Flamininus faisait observer la plus exacte discipline, et qui avaient souffert de la faim plutôt que de rien enlever dans l'Épire[1]. Aussi plusieurs places ouvrirent leurs portes, et Flamininus était arrivé déjà sur les bords du Pénée, quand la courageuse résistance d'Atrax arrêta sa marche victorieuse.

Dans cette campagne, la flotte alliée avait pris Caryste et Érétrie, en Eubée (198).

Au lieu d'aller perdre l'hiver comme ses prédécesseurs dans des quartiers autour d'Apollonie, Flamininus conduisit ses légions à Anticyrrhe, sur le golfe de Corinthe. Il se rouvait là au centre de la Grèce. Tandis que ses troupes enlevaient les petites villes de la Phocide et assiégeaient Élatée, ses négociations, ses menaces, les conseils des amis de Rome et de nouvelles hostilités de Nabis, forçaient les Achéens à accepter son alliance[2]. Il avait promis de leur rendre Corinthe ; mais la garnison macédonienne repoussa toutes les attaques, et enleva même Argos, qu'elle céda à Nabis. Cet affreux tyran ayant tiré de Philippe tout ce qu'il en pouvait espérer, passa aussi dans le parti romain. Tout le Péloponnèse y était entré ; dans la Grèce

1. Liv., XXXII, 14, 15. — 2. Philippe avait cependant rendu à la ligue, au commencement de cette campagne Orchomène, Hérée, la Triphylie, et aux Éléens, Aliphéra. Liv., XXXII, 5.

centrale, les seuls Béotiens hésitaient encore[1]. Flamininus leur demande une conférence. Le stratége Antiphile sort à sa rencontre avec les principaux Thébains. Il s'avance presque seul, parle à chacun des députés, les flatte, les distrait ; tout en causant il arrive aux portes, et les mène jusqu'à la place publique, entraînant après lui tout le peuple, avide de voir un consul et d'entendre un Romain qui parle si bien leur langue. Mais 2000 légionnaires suivaient à quelque distance : tandis que Flamininus tient la foule sous le charme, ils s'emparent des murs : Thèbes était prise[2].

Dans cette campagne d'hiver, Flamininus avait donc conquis la Grèce et réduit Philippe aux seules forces de son royaume. Il pouvait maintenant l'attaquer de front. Au retour du printemps, après deux conférences inutiles avec le roi, il l'alla chercher jusqu'à Phères en Thessalie, à la tête de 26000 hommes, dont 8000 étaient Grecs. Philippe, qui depuis vingt ans usait ses forces dans de folles entreprises, ne put réunir 25000 soldats qu'en enrôlant jusqu'à des enfants de seize ans[3].

La diplomatie du sénat plutôt que ses armes avait eu les honneurs de la première guerre de Macédoine. Cette fois la légion, avec ses mouvements rapides et ses armes de jet, les javelots et le terrible *pilum*, allait enfin se trouver aux prises avec la phalange d'Alexandre, masse épaisse, dont les soldats, placés sur seize de profondeur, et armés de lances longues de 21 pieds, semblaient une muraille hérissée de piques.

La bataille se livra en juin 197, proche de Scotussa, dans une plaine parsemée de collines nommées les-Têtes de-Chiens, *Cynocéphales*. L'action s'engagea, malgré les deux généraux, par la cavalerie étolienne, et Philippe n'eut ni le temps ni les moyens de ranger sa phalange. Sur ce terrain accidenté, elle perdait sa force avec son unité ; le choc des éléphants de Massinissa, une attaque habilement dirigée sur

1. Les Acarnaniens restèrent fidèles à Philippe jusqu'à Cynocéphales. — 2. Liv., XXXIII, 1 et 2. — 3. Liv., XXXIII, 3.

ses derrières, et la pression inégale des légionnaires la rompirent : 8000 Macédoniens restèrent sur le champ de bataille. La destruction de cette phalange, que les Grecs croyaient invincible, leur inspira pour le courage et la tactique des Romains une admiration que Polybe lui-même partage.

Philippe n'avait plus d'armée. Il demanda à traiter. Les Étoliens voulaient pousser la guerre à outrance. Flamininus leur répondit en vantant l'humanité des Romains. Fidèles à leur coutume d'épargner les vaincus, ils ne renverseraient pas, disait-il, un royaume qui couvrait la Grèce contre les Thraces, les Illyriens et les Gaulois, et dont l'existence, n'osait-il ajouter tout haut, était nécessaire à la politique du sénat pour balancer le pouvoir des Étoliens. Philippe rappela ses garnisons des villes et des îles de Grèce et d'Asie qu'elles occupaient encore, laissa libres les Thessaliens, livra sa flotte moins cinq vaisseaux de transport, licencia son armée moins 500 hommes, paya 500 talents[1], en promit 50 comme tribut annuel pendant dix ans, et s'engagea à ne faire aucune guerre sans l'assentiment du sénat. Après l'avoir désarmé, on l'humilia comme roi, en le forçant de recevoir et de laisser libres et impunis les Macédoniens qui l'avaient trahi. Flamininus stipula même l'indépendance des Orestins, tribu macédonienne qui s'était soulevée durant la guerre, et dont le pays était la clef du royaume du côté de l'Illyrie romaine. Pour sûreté de ces conditions, Philippe donna des otages, parmi lesquels les Romains firent comprendre son jeune fils Démétrius. Au moment où Philippe subissait ce traité désastreux, le roi de Syrie, Antiochus, à l'instigation d'Annibal, apprêtait ses forces. « Flamininus, dit Plutarque, en plaçant à propos la paix entre ces deux guerres, en terminant l'une avant que l'autre eût commencé, ruina d'un seul coup la dernière espérance de Philippe et la première d'Antiochus. »

1. M. Letronne a porté la valeur d'un talent d'argent à 5500 fr., 90 c. M. Dureau de la Malle la réduit à 5216 fr., 66 c. Philippe avait déjà payé 400 talents pour obtenir une trêve.

Les commissaires adjoints par le sénat à Flamininus voulaient que des garnisons romaines remplaçassent celles du roi : c'eût été trop tôt jeter le masque. Les Grecs auraient bien senti que cette liberté était illusoire, sous la surveillance de trois forteresses, qu'on appelait les entraves de la Grèce. L'opinion publique, si mobile et si libre dans ce pays renommé par son esprit, était à craindre. Déjà les Étoliens, les plus audacieux de tous, l'agitaient par des discours, par des chansons. Ils raillaient les Grecs qui se croyaient libres parce qu'on leur avait mis au cou les fers qu'ils portaient aux pieds. Flamininus comprit qu'au moment où Antiochus menaçait de passer en Europe, il fallait pouvoir employer contre lui l'arme qui avait si bien réussi contre Philippe, la liberté des Grecs. Durant la célébration des jeux isthmiques, auxquels la Grèce entière était accourue, un héraut imposa tout à coup le silence et promulgua le décret suivant : « Le sénat romain et T. Quinctius, vainqueur du roi Philippe, rendent leurs franchises, leurs lois et l'immunité des garnisons et d'impôts aux Corinthiens, aux Phocidiens, aux Locriens, à l'île d'Eubée et aux peuples de Thessalie. Tous les Grecs d'Europe et d'Asie sont libres. » Une joie immense éclata à ces paroles. Deux fois l'assemblée se fit répéter le décret, et Flamininus faillit périr étouffé sous les fleurs et les couronnes[1]. « Il y avait donc, s'écriaient-ils, une nation sur la terre qui combattait, à ses risques et périls, pour la liberté des peuples, qui passait les mers pour faire disparaître toute domination tyrannique, pour établir en tous lieux l'empire du droit, de la justice et des lois. « Au libérateur de la Grèce on éleva, comme à un demi-dieu, des temples que Plutarque trouva encore debout trois siècles plus tard, et qui avaient leurs prêtres, leurs sacrifices et leurs chants sacrés : « Chantez, jeunes filles, le grand Jupiter et Rome, et Titus notre sauveur. »

Ainsi ce peuple, qui ne savait plus faire de grandes choses pour la liberté, savait encore l'aimer avec passion et en

1. Plut., *in Flam.*

payait d'une apothéose la trompeuse image. Quand Flamininus s'embarqua, les Achéens lui amenèrent douze cents prisonniers romains des guerres d'Annibal, qui avaient été vendus en Grèce et qu'ils venaient de racheter de leurs deniers. Des Grecs seuls savaient remercier ainsi !

Rome ne prenait rien des dépouilles de la Macédoine. La Locride et la Phocide retournaient à la ligue étolienne ; Corinthe à la ligue achéenne; à Pleurate étaient donnés Lychnidus et le pays des Parthiniens ; à Amynander, toutes les places qu'il avait prises durant la guerre; à Eumènes, fils d'Attale, l'île d'Égine ; à Athènes, Paros et Delos; à Rhodes, les villes de Carie[1]. Et si les légions étaient encore dans la Grèce, c'est qu'Antiochus approchait, et que les Romains voulaient, disaient-ils, la défendre après l'avoir délivrée. Flamininus avait d'autres vues encore. Malgré le don de Corinthe, les Achéens étaient incapables de résister à Nabis, maître de Gythion, de Sparte et d'Argos. Ce Nabis était un abominable tyran, dont la cruauté est fameuse. Rome ne l'en avait pas moins reçu dans son alliance ; elle l'en chassa lorsqu'elle crut n'avoir plus besoin de lui. Dans une assemblée réunie à Corinthe, le proconsul représenta aux alliés l'antiquité et l'illustration d'Argos ; « devait on laisser une des capitales de la Grèce aux mains d'un tyran ? Du reste, qu'elle fût libre ou asservie, il importait peu aux Romains. Leur gloire d'avoir affranchi la Grèce en serait moins pure sans doute; mais si les alliés ne redoutaient pas pour eux-mêmes la contagion de la servitude, les Romains n'avaient rien à dire, et ils se rangeront à l'avis de la majorité. » Les Achéens applaudirent à ces hypocrites conseils, et armèrent jusqu'à 11 000 hommes[2]. Ce zèle alarma Flamininus; il voulait bien abaisser Nabis, non le détruire. Ses lenteurs calculées, ses demandes d'argent et de vivres fatiguèrent les alliés ; ils le laissèrent bientôt traiter avec le tyran, qui livra l'Argolide, Gythion et ses villes maritimes (195).

1. Liv., XXXIII, 30. — 2. Flamininus eut jusqu'à 50 000 hommes devant Sparte, Liv., XXXIV, 38, et Sparte n'avait de murs que dans les endroits bas de la ville.

Ainsi Nabis restait dans le Péloponnèse contre les Achéens, comme Philippe dans le nord contre la ligue étolienne. Rome pouvait rappeler maintenant ses légions ; car avec ce mot trompeur, la liberté des peuples, elle avait rendu l'union encore plus impossible, et augmenté les haines, la faiblesse et les factions. Chaque ville avait déjà ses partisans de Rome[1], comme Thèbes, où ils venaient d'assassiner le béotarque Brachyllas ; et ces hommes, dans leur aveuglement, allaient pousser la Grèce au-devant de la servitude. Il n'était donc plus nécessaire de la tenir dans les entraves. Flamininus évacua sans crainte Chalcis, Démétriade et l'Acrocorinthe. En retournant triompher à Rome, il y portait cet utile protectorat de la Grèce que tous les successeurs d'Alexandre s'étaient disputé, sans le pouvoir saisir[2].

Ce fastueux désintéressement, que personne ne pouvait encore comprendre, était une habile réponse à la coalition qu'Annibal travaillait à former. Ramené dans Carthage par une défaite, il s'y trouva encore assez puissant pour saisir le pouvoir et commencer des réformes qui devaient régénérer sa patrie. Il se fit nommer suffète ; et, avec l'appui de ses vétérans et du peuple, il renversa la tyrannique oligarchie qui s'était formée durant la guerre[3]. Les centumvirs étaient inamovibles, il les rendit annuels ; les finances étaient indignement dilapidées, il y porta un ordre sévère, ordonna des restitutions, et rendit le trésor assez riche pour acquitter, sans fouler le peuple, le tribut promis à Rome[4]. Les troupes, régulièrement payées furent

1. On parle d'hommes achetés : Charops, en Épire ; Dicéarchos et Antiphilos, en Béotie ; Aristénès et Diophanès, en Achaïe ; Dinocratès, en Messénie. Cependant Polybe célèbre les vertus et le patriotisme d'Aristénès, et Rome n'aimait pas à acheter les consciences argent comptant. Elle exerçait une corruption moins basse et plus efficace. Dans ces républiques, il y avait presque toujours deux partis ; elle en prenait un sous sa protection, et par son influence le faisait arriver au pouvoir. C'est ainsi qu'elle avait agi en Italie. — 2. Liv., XXXIII, 28. — 3. Carthage n'avait plus d'armée, et Annibal était rentré avec 6500 de ses vétérans. App., VIII, 55. — 4. Liv., XXXIII, 46. En l'année 191, les Carthaginois offrirent au sénat de payer en une seule fois le reste du tribut, et de lui envoyer des grains pour une somme énorme.

augmentées, et en attendant qu'il pût en tirer de plus sérieux services, il les employa à d'utiles travaux dans les campagnes. En même temps, pour éviter une rupture prématurée, il condamnait au bannissement son émissaire Amilcar, qui entretenait la guerre dans la Cisalpine, laissait les Romains prononcer contre Carthage dans un différend avec Massinissa, et leur envoyait pour la guerre de Macédoine 400 000 boisseaux de blé[1]. Mais ses secrets messages pressaient Antiochus d'attaquer, tandis que Philippe résistait encore, que les Grecs hésitaient, que les Cisalpins et les Espagnols étaient soulevés.

Cynocéphales renversa ces espérances, et bientôt trois ambassadeurs, malgré l'avis de Scipion, vinrent à Carthage demander la tête de cet infatigable ennemi de Rome. Depuis longtemps il s'y attendait, et une galère secrètement préparée le porta en Syrie (195). Antiochus, enhardi par les succès des premières années de son règne, ne revendiquait pas moins que tout l'héritage de Séleucus-Nicator : d'abord l'Asie avec la Cœlésyrie et la Phénicie, qu'il avait enlevées au roi d'Égypte, pupille du sénat, et les cités grecques dont les Romains venaient de proclamer l'indépendance ; puis, en Europe, la Chersonèse de Thrace, où il fortifia Lysimachie pour en faire le boulevard de son empire ; la Thrace et la Macédoine elle-même, qu'il osait comprendre dans ses imprudentes prétentions. En vain le sénat multiplia les ambassades, les avis et les menaces. Antiochus répondit fièrement : « Je ne me mêle point de ce que vous faites en Italie, ne vous occupez pas de ce que je fais en Asie. » L'arrivée d'Annibal décida la guerre. Ce grand homme offrait de recommencer, avec 11000 hommes et 100 vaisseaux, sa seconde guerre punique. En passant, il soulèverait Carthage ; et tandis qu'il occuperait les Romains en Italie, le roi descendrait en Grèce, en réunirait tous les peuples, et au premier bruit des défaites de Rome, viendrait porter le dernier coup à cette domination ébranlée. Ainsi, Annibal

1 Liv., XXXI, 19.

voulait tenter avec l'Orient riche et civilisé ce qu'il n'avait pu faire avec l'Occident pauvre et barbare. Mais, avec la clairvoyance de l'envie, les courtisans comprirent qu'un tel homme ne pouvait travailler que pour lui-même. Resterait-il fidèle, que toute la gloire, s'il réussissait, serait pour lui seul. Déjà les visites qu'Annibal avait reçues des ambassadeurs romains[1], et que ceux-ci avaient multipliées dans une intention perfide, l'avaient rendu suspect au roi; Antiochus repoussa ses conseils pour écouter les magnifiques promesses de l'Étolien Thoas.

Depuis longtemps les Étoliens se vantaient d'avoir ouvert la Grèce aux Romains, d'avoir guidé partout leurs pas. A les croire, ils avaient seuls vaincu à Cynocéphales et sauvé la vie et l'honneur à Flamininus. « Tandis que nous combattions, disait un d'eux, et que nous lui faisions un rempart de nos corps, je ne l'ai vu, tout le jour, qu'occupé d'auspices, de vœux et de victimes, comme un sacrificateur[2]. » Ils avaient cru hériter de la domination que Philippe avait perdue, et les Romains ne leur avaient pas même rendu leurs villes de Thessalie, ni l'Acarnanie, ni Leucade, ni les cités qu'ils avaient conquises, et qui, aux termes du premier traité, auraient dû leur appartenir. Froissés dans leurs intérêts, humiliés dans leur orgueil par la hauteur de Flamininus, qui n'avait que pour eux de dures paroles[3], ils osaient se comparer à Rome, ne rêvaient que guerre contre elle, et la menaçaient déjà *de leur camp des bords du Tibre*[4]. A un même jour, sans déclaration de guerre, trois corps étoliens parurent devant Chalcis, Démétriade et Lacédémone. Ils espéraient enlever ces places, et de là braver Rome. Chalcis les repoussa, mais Démétriade fut surprise. A Sparte, ils se présentèrent comme amis, égorgèrent Nabis, mais s'oublièrent au pillage de la ville, et laissèrent

1. Liv., XXXV, 19. La conversation si connue entre Annibal et Scipion ne paraît qu'une invention de la vanité romaine. — 2. Liv., XXXV, 48. — 3. Liv., XXXIII, 11 et 12. — 4. Un de leurs chefs disait à Flamininus, qui lui demandait communication d'un décret : « Je vous l'enverrai bientôt de mon camp des bords du Tibre. » Liv., XXXV, 33.

à Philopœmen le temps d'accourir et de les envelopper. Le général achéen réunit Sparte délivrée à la ligue, et ces expéditions de brigands rattachèrent plus fortement la Grèce au parti de Rome. En même temps le sénat répandait le bruit qu'il allait rendre à Philippe ses otages et lui remettre le tribut. En Afrique, il faisait harceler Carthage par Massinissa, pour l'empêcher d'entendre les provocations d'Annibal[1]; et en voyant sa faiblesse contre le Numide, le servile empressement de ses grands à effacer, à prévenir les soupçons de Rome, il cessait de la croire redoutable. En Espagne, Caton venait de prendre et de démanteler toutes les places jusqu'au Bætis[2]. Dans la haute Italie, les Gaulois, écrasés par vingt défaites, laissaient les Ligures seuls protester contre l'asservissement des Cisalpins[3].

Le temps était mal choisi pour attaquer Rome, quand tout cédait à ses armes, et qu'elle redoublait d'activité et de prudence, renvoyant en Grèce l'adroit Flamininus, postant une armée à Apollonie, couvrant de flottes et de soldats les côtes de la Sicile et de l'Italie, comme pour repousser la plus formidable invasion. Il est vrai que les Étoliens avaient promis à Antiochus de soulever la Grèce entière et Philippe; et que les députés du roi le montraient traversant les mers avec toutes les forces de l'Asie, avec assez d'or pour acheter Rome elle-même[4]. Quand Antiochus débarqua enfin à Démétriade (sept. 192), il amenait, au lieu de l'armée de Xercès, 10 000 hommes qu'il ne put solder qu'en empruntant à gros intérêts, et qu'il demanda aux Étoliens de nourrir[5]; ceux-ci ne lui donnèrent pas un allié. Il fallait gagner Philippe; Antiochus l'irrita en rappelant les droits qu'il tenait de Séleucus, et en soutenant

1. Annibal avait dépêché secrètement le Tyrien Ariston, qui fut dénoncé au sénat. Liv., XXXIV, 56, et App , *Syr.*, VIII. Suivant Corn. Nepos, *Annibal*, 7, ce général aurait débarqué lui-même à Cyrène, et de là il aurait mandé près de lui son frère Magon. Mais le sénat de Carthage, effrayé, les aurait proscrits tous deux. — 2. Polybe, XIX, fragment unique. — 3. Les grands coups contre les Cisalpins avaient été frappés en 193, à la bataille de Modène, plus d'une année avant l'arrivée d'Antiochus. — 4. Tite-Live, XXXV, 32. — 5. *Ibid.*, 44.

les ridicules prétentions au trône de Macédoine, du fils d'Amynander. Dans sa fuite précipitée, Philippe n'avait pu rendre les derniers honneurs à ses soldats tombés à Cynocéphales. Antiochus recueillit leurs ossements dans un tombeau qu'il fit élever par son armée. Cette pieuse sollicitude était pour le Macédonien un amer reproche ; il y répondit en envoyant demander à Rome qu'on lui permît de combattre[1]. Le roi de Syrie essaya cependant de faire déclarer les Achéens pour lui; et dans un panachaïcum tenu à Corinthe, son ambassadeur, avec l'emphase asiatique, fit la nombreuse énumération des peuples qui, de la mer Égée à l'Indus, s'armaient pour sa cause « Tout cela, répondit Flamininus, ressemble fort au festin de mon hôte de Chalcis. Au cœur de l'été, sa table était couverte des mets les plus variés, de gibiers de toute espèce; mais ce n'étaient que les mêmes viandes déguisées par un art habile. Regardez bien; et sous ces noms menaçants de Mèdes, de Cadusiens, etc., vous ne trouverez toujours que des Syriens. » L'activité de Flamininus fit échouer une conspiration à Athènes; mais Chalcis, qu'il n'eut pas le temps de secourir, ouvrit ses portes, et l'Eubée tout entière fit défection. La Béotie agitée par quelques hommes perdus de dettes, l'Élide et les Athamanes, toujours fidèles aux Étoliens, suivirent cet exemple.

Cependant Annibal continuait au roi les mêmes conseils. « Ce ne sont pas, disait-il, tous ces peuples sans force qu'il faut gagner, mais Philippe de Macédoine; s'il refuse, écrasez-le entre votre armée et celle que Séleucus commande à Lysimachie. Appelez enfin d'Asie vos troupes et vos vaisseaux; que la moitié de votre flotte stationne devant

1. *Ibid.*, 47. Cependant Philippe dit (XXXIX, 26) qu'Antiochus lui avait offert 3000 talents, 50 vaisseaux pontés, et la cession de toutes les villes grecques qui lui avaient auparavant appartenu. Mais Antiochus fit sans doute ces offres ou trop tôt ou trop tard, car Philippe voyait clairement l'avantage que Rome tirait de toutes ces guerres, témoin son discours à Nicandre, *ap.* Polybe, XX, fr. 7.

Corcyre, l'autre dans la mer Tyrrhénienne, et marchez sur l'Italie[1]. » Mais dans ce vaste plan les Étoliens et leurs petits intérêts disparaissaient ; ils firent perdre la campagne à reprendre l'une après l'autre les villes de Thessalie, et durant l'hiver Antiochus, malgré ses quarante-huit ans, oublia, dans les plaisirs d'un nouvel hymen, qu'il jouait contre les Romains sa couronne. Le sénat eut le temps d'achever ses préparatifs. Pour lui, toute guerre était sérieuse. Dès que les hostilités commencèrent, le consul défendit aux magistrats de s'éloigner de Rome, et aux sénateurs de sortir plus de cinq à la fois de la ville. Sans fouler ni le peuple ni les alliés, de grandes forces étaient réunies. Dans l'Italie seulement, trois armées occupaient la Cisalpine, Rome et Brindes. La flotte était nombreuse : chaque jour on l'augmentait. Carthage et Massinissa avaient offert des vaisseaux, 20 éléphants, 500 Numides et d'immenses convois de blé ; Ptolémée et Philippe, des troupes, de l'argent et des vivres. Ptolémée avait envoyé jusqu'à 1000 livres pesant d'or et 20 000 livres d'argent ; tous les deux s'engageaient à passer, au premier ordre du sénat, dans la Grèce. Eumène, dont le petit royaume était menacé de disparaître bientôt dans le vaste empire d'Antiochus, et Rhodes, alliée de l'Égypte, avaient mis toutes leurs forces à la disposition des Romains.

Aux ides de mai, l'armée de Brindes passa l'Adriatique avec le consul Acilius Glabrion. Celle d'Apollonie, qui s'était déjà réunie à Philippe avant l'hiver, avait repris plusieurs villes thessaliennes, et débloqué Larisse. Acilius acheva de réduire la Thessalie, et s'avança jusqu'aux Thermopyles, où Antiochus, qui venait d'échouer en Acarnanie contre le plus faible des peuples grecs, espéra défendre le passage avec ses 10 000 hommes[2]. Mais Caton, alors tribun dans l'armée d'Acilius, après avoir été consul, surprit 2000 Étoliens postés sur le Callidrome pour défendre le sentier d'Éphialtes ; et à la vue des cohortes romaines des-

1. Liv., XXXVI, 3. — 2. Tite-Live, XXVI, 19, d'après Polybe.

cendant de l'OEta, Antiochus, qui avait arrêté Acilius devant ses lignes dans le défilé, s'enfuit à Élatée, puis à Chalcis, et de là à Éphèse. La bataille des Thermopyles coûta aux Romains 150 hommes (juillet 191). « Qu'Athènes nous vante maintenant sa gloire! s'écriaient les Romains. Dans Antiochus nous avons vaincu Xercès! »

Pour stimuler le zèle de Philippe, le sénat lui avait abandonné d'avance toutes les places dont il pourrait s'emparer. Tandis qu'Acilius, tournant ses forces contre les Étoliens, s'obstinait aux siéges d'Héraclée et de Naupacte, Philippe faisait de rapides progrès. Déjà il avait conquis quatre provinces Mais Flamininus veillait sur lui. Il accourt à Naupacte, montre au consul le danger, et le force à accorder aux Étoliens une trêve qui désarme le roi de Macédoine. Quelque temps auparavant, il avait aussi arrêté une expédition des Achéens contre Messène; et, en laissant entrer cette ville dans la ligue, il avait statué qu'elle pourrait recourir, pour tous ses différends, au sénat ou à son tribunal : tribunal partial ouvert à toutes les plaintes contre les Achéens. Déjà, en effet, il ne ménageait plus ce peuple. Ils avaient enlevé l'île de Céphallénie aux Athamanes. « Comme la tortue retirée sous son écaille, vous serez invulnérables, leur dit-il, tant que vous ne sortirez pas du Péloponnèse; » et il leur reprit Céphallénie[1].

A Éphèse, Antiochus avait retrouvé sa sécurité; Annibal seul s'étonnait que les Romains ne fussent pas encore arrivés. Pour la première fois, docile à ses avis, le roi passa dans la Chersonèse, où il augmenta les fortifications de Sestos et de Lysimachie. En Asie, il acheta l'alliance des Galates, rechercha celle de Prusias et d'Ariarathe, rois de Bithynie et de Cappadoce, et réunit des forces considérables pour soumettre, avant que les Romains se montrassent, le royaume de Pergame et les villes grecques restées libres. Mais 1 100 Achéens, formés par Philopœmen, défendirent opiniâtrément Pergame[2]; et Livius, par une victoire sur l'ami-

1. Liv., XXXIV, 32. —2. Polybe, XXI, fr. 8 et 9. *Cf.* Tite-Live.

ral syrien Polyxénidas, saisit, du premier coup, l'empire dans la mer Égée. Si les Rhodiens furent vaincus à Samos, si Livius échoua dans ses tentatives sur Éphèse et Patara, les premiers réparèrent leur défaite dans une bataille où Annibal ne put triompher de l'impéritie du courtisan Apollonius; et le successeur de Livius détruisit, près de Myonèse, la flotte syrienne.

La route était donc ouverte; les légions arrivèrent sous la conduite du consul Lucius Scipion, médiocre général, et de son frère l'Africain, qui s'était offert à lui servir de lieutenant. Elles traversaient alors la Macédoine, après s'être débarrassées des Étoliens par une trêve de six mois[1]. Philippe, gagné par le renvoi de son fils Démétrius et par la remise du tribut[2], avait fait préparer des vivres, ouvrir des routes et jeter des ponts sur les fleuves. Lysimachie aurait pu arrêter l'armée, Antiochus l'évacua; et ce passage de l'Hellespont, qui aurait dû être si vivement disputé, s'effectua sans obstacle. Le roi, à la fin effrayé, demanda la paix, et chercha à corrompre Scipion, dont le fils avait été fait prisonnier. L'Africain lui ordonna d'abandonner l'Asie jusqu'au Taurus[3]. Antiochus voulut au moins risquer une bataille. Lucius se hâta de la donner en l'absence de son frère resté malade à Élée. Elle se livra le 5 oct. 190, près de Magnésie du Sipyle. 30 000 Romains[4] allaient combattre 82 000 Asiatiques défendus par 54 éléphants, des chars à faux, une phalange et des chameaux montés par des archers arabes, etc. Cette armée avait tout, excepté le courage. On dit que 52 000 Syriens furent tués ou pris, et que le consul ne perdit que 350 hommes. Les Galates seuls s'étaient battus avec acharnement[5]. Il ne restait plus qu'à traiter; les conditions furent sévères[6]. Le sénat interdit au roi toute

1. Liv., XXXVI, 7. — 2. Polybe, XX, fr. 10. — 3. Il lui donna cependant le conseil équivoque de ne point combattre tant que lui, Scipion, serait éloigné de l'armée. Liv., XXXVII, 37. Polybe n'en parle pas; il est vrai que son livre XXX est très-mutilé. — 4. Il y avait 2000 volontaires macédoniens et thraces. — 5. Liv., XXXVII, 39, 40; XXXVIII, 48 App., *Bell. Syriac.* — 6. Ce traité ne fut arrêté que sous le proconsulat de Manlius, en 188. Liv., XXXVIII, 38.

guerre dans l'Asie Mineure, lui prit ses éléphants qu'il donna à Eumène, et ses vaisseaux qu'il brûla, comme ceux de Carthage et de Philippe. Il lui défendit de faire des levées en Grèce, c'est-à-dire d'avoir une armée, et comme autrefois Athènes à Artaxercès, de naviguer au delà du promontoire Sarpédon; enfin le chassant de l'Asie Mineure, il fixa au Taurus la limite de ses États. Une contribution de guerre, pour Rome de 80 millions, pour Eumène de 2 500 000 fr., ruina ses finances. On voulut encore le déshonorer, en lui demandant de livrer Annibal, Thoas, quelques-uns de ses conseillers et vingt otages qu'il dut changer tous les trois ans : parmi eux on eut soin de comprendre son second fils[1]. Antiochus remercia encore le sénat de ce qu'il n'avait pas demandé davantage!

Quand Manlius Vulso vint recevoir l'armée des mains de L. Scipion, il trouva les conditions de la paix à peu près arrêtées et la guerre terminée (189). Mais son ambition et son avidité s'allumèrent dans cette riche Asie où les triomphes étaient si faciles. Les Galates avaient donné quelques secours à Antiochus, il prit le prétexte de leur en demander raison. Pour cette guerre il n'avait ni décret du peuple, ni autorisation du sénat, il s'en passa; et afin de rendre l'expédition plus productive, il évita de prendre par le plus court chemin. D'Éphèse il alla jusque dans la Pamphylie, et de là il remonta par la Pisidie et la Phrygie vers le Sangarius, rançonnant sur son passage[2] les villes, les provinces et tous ces petits princes, indépendants alors comme aujourd'hui dans leurs inaccessibles retraites. Jusqu'au Sangarius il n'y eut que des fatigues; au delà du fleuve la guerre commença.

Il y avait 90 ans environ que les Gaulois étaient en Asie. Leur fougue de courage, leur amour de courses lointaines

1. *Voy.* le traité dans Polybe, XXIII, f. 15. — 2. *Consul mercenarius.... vagari eas cum belli terrore per nationes, quibus bellum indictum non sit pacem pretio vendentes.* Liv. Aspende, Sagalasse, Telmesse, Thabès, furent taxées chacune à 50 talents, le tyran de Cibyra à 115, et toutes les autres villes à proportion.

étaient tombés. Mais si l'on a exagéré leurs forces, comme celles de tous les adversaires de Rome à cette époque, si la concurrence des Grecs et le bas prix des mercenaires crétois et étoliens diminuaient leur nombre dans les armées de Syrie et d'Égypte, si le temps enfin où ils disposaient presque des couronnes de ces deux royaumes était passé, ils étaient toujours le peuple le plus brave de l'Orient. Les populations qui tremblaient devant eux voyaient avec joie les Romains se charger d'en délivrer l'Asie. Dans toute la Phrygie on courut au-devant des légions, et à Pessinunte, les prêtres de Cybèle promirent au nom de la déesse une route facile et une victoire assurée. Deux rois seulement, Ariarathe de Cappadoce, gendre d'Antiochus, et Murzès de Paphlagonie, comprirent que les Gaulois étaient le dernier boulevard de leur indépendance ; ils vinrent les joindre avec 4000 hommes d'élite[1].

Les Galates s'étaient retranchés sur les monts Olympe et Magaba. Manlius attaqua d'abord les Trocmes et les Tolistoboïes sur l'Olympe. L'imprudence des Gaulois qui ne s'étaient point pourvus d'armes de jet, permit au consul d'en faire de loin un grand massacre. Au mont Magaba, la même négligence eut les mêmes résultats. Les deux camps forcés, ce qui restait de la nation demanda la paix[2]. Content d'avoir brisé leur puissance, et répandu au loin par cette expédition contre un peuple redouté la terreur du nom romain, Manlius ne leur imposa ni tribut ni clause honteuse. Il était habile d'attacher à la fortune de Rome ce peuple ennemi de tous les peuples de l'Asie. Les Galates rendirent seulement les terres qu'ils avaient enlevées aux alliés du sénat, s'engagèrent à ne plus sortir de leur pays et firent alliance avec Eumène[3].

1. Liv., XXXVIII, 26. — 2. On sait l'histoire de la belle Chiomara, femme d'un des tétrarques, et qui, faite prisonnière, rapporta à son époux, dans un pan de sa robe, la tête du centurion qui l'avait offensée : ὦ γύναι, lui dit Ortiagon, καλὸν ἡ πίστις. Ναὶ, εἶπεν, ἀλλὰ κάλλιον ἕνα μόνον ζῆν ἐμοὶ συγγεγενημένον. Plut., *de Virt. Mul.* Polybe la vit à Sardes. — 3. *Voy.* Liv., XLV, 34, la modération inusitée du sénat à leur égard.

Soit flatterie ou joie sincère d'être délivrées de ces pirates, toutes les villes d'Asie offrirent à Manlius des couronnes d'or. Une contribution de 300 talents frappée sur Ariarathe augmenta l'immense butin que le consul traînait après lui. Mais cette armée si riche avait perdu sa discipline. Ce général qui, de son autorité privée, faisait la paix ou la guerre, ne pouvait réclamer de ses légions l'obéissance qu'il refusait lui-même au sénat[1]. Malgré les dix commissaires qu'on lui avait adjoints, il retourna une seconde fois jusqu'en Pamphylie, tâchant d'attirer Antiochus à une conférence pour l'enlever, et cherchant un prétexte de guerre pour franchir le Taurus, limite fatale au delà de laquelle la Sibylle ne promettait aux Romains que désastres. Cependant cette expédition avait montré les aigles romaines aux peuples de l'Asie Mineure et fait entrer dans la politique du sénat, ou placé sous son influence, tous les pays jusqu'à l'Euphrate. De retour à Éphèse, Manlius régla avec les commissaires le sort des alliés.

Dans la distribution des dépouilles, Eumène eut la meilleure part[2], les plus riches provinces de l'Asie Mineure et les possessions d'Antiochus en Europe; Prusias lui rendit ce qu'il avait enlevé de la Mysie. Quelle brillante fortune pour un roi de Pergame! De la Thrace à la Cilicie tout maintenant lui appartenait! Mais le sénat épargnait Prusias et Ariarathe, qui cependant paya 200 talents pour quelques secours fournis à Antiochus; il n'imposait aux Galates que d'assez douces conditions, et refusait à Eumène de lui livrer les colonies grecques, qui seules valaient plus que toutes ces provinces à demi barbares. Aussi le nouveau royaume d'Asie, formé de vingt peuples différents, sans unité, sans force militaire, sans frontières, et entouré de rivaux puissants, n'avait-il aucune des conditions qui font les États durables. L'alliance de Rome n'était qu'une dé-

1. *Disciplinam militarem.... omni genere licentiæ corrupisse.* Liv., XXXIX, 6. Déjà les soldats d'Æmilius avaient pillé Chios, malgré le traité et les défenses sévères du préteur. Liv., XXXVII, 32. — 2. Sulpicius avait aussi vendu Égine pour 30 talents à Attale. Polybe, XXIII, 6.

pendance déguisée, car déjà commençait « la coutume d'avoir des rois pour instruments de servitude. » Personne ne s'y trompait, et en plein sénat, en face d'Eumène, on s'écriait : L'empire de Rome s'étend maintenant jusqu'au Taurus.

Les flottes rhodiennes avaient été plus utiles que les quelques vaisseaux et les 3000 auxiliaires d'Eumène : Rhodes eut moins cependant, parce qu'elle ne semblait déjà que trop puissante. Elle dut se contenter de quelques agrandissements dans la Carie et la Lycie, où nombre de villes restèrent libres. Le long de la côte, dans la Troade, l'Éolide et l'Ionie, presque toutes les anciennes colonies grecques obtinrent l'immunité, et quelques-unes de nouvelles terres et des honneurs. Milet eut le champ sacré; Clazomène, l'île Drymusa, qui commande le golfe de Smyrne ; Ilion, comme berceau du peuple romain, reçut deux villes voisines ; Dardanus dut au même titre sa liberté. Chio, qui pendant la guerre avait servi d'entrepôt aux Romains pour leurs convois d'Italie; Érythrée et Smyrne, qui avaient résisté aux menaces comme aux promesses d'Antiochus, eurent des terres, et « furent tenues auprès du sénat en singulier honneur. » Phocée, malgré sa défection, recouvra son territoire et reprit ses anciennes lois. Adramytte, Alexandrie de Troade, Lampsaque, Élœunte, Magnésie du Sipyle, etc., furent affranchies de toute domination. Mais Éphèse, qui avait été le centre des opérations militaires d'Antiochus, Sardes, le rendez-vous ordinaire de ses armées, et Élée demeurèrent au roi de Pergame. Enfin, les Pamphyliens, qu'Eumène et Antiochus se disputaient, obtinrent la liberté et le titre d'alliés de Rome. Quant aux Galates, Rome ne toucha ni à leur liberté, ni à leur territoire, mais elle avait détruit leur force militaire, le prestige de leur puissance, et elle leur défendit de jamais passer leurs frontières. Plus loin à l'est les deux satrapes d'Arménie qui gouvernaient cette province pour Antiochus, furent autorisés à prendre le titre de roi (188)[1].

1. Str., XI, p. 531.

Tandis que Manlius achevait la guerre d'Asie, son collègue attaquait Ambracie, comme les Galates l'avaient été, sans déclaration de guerre, pour en finir avec les Étoliens. Vainement ce peuple, depuis la bataille des Thermopyles, avait demandé la paix. Le sénat, enveloppant ses réponses de paroles ambiguës, exigeait qu'il se remît à la foi romaine. Un jour ses magistrats acceptèrent, mais quand le consul Acilius leur eut expliqué que ces termes voulaient dire qu'il fallait livrer à Rome ceux qui avaient fomenté la guerre, ils se récrièrent que c'était contraire à la coutume des Grecs. Alors Acilius, haussant le ton, moins par colère que pour faire sentir aux députés à quoi les Étoliens étaient réduits, et leur inspirer une extrême terreur : « Il vous sied bien, petits Grecs, de m'alléguer vos usages, et de m'avertir de ce qu'il me convient de faire, après vous être abandonnés à ma foi ! Savez-vous qu'il dépend de moi de vous charger de chaînes ? » Et sur-le-champ il en fit apporter, ainsi qu'un collier de fer qu'il ordonna de leur mettre au cou. Les ambassadeurs furent si effrayés que leurs genoux ployaient sous eux. Mais, à la prière de Lucius et de quelques tribuns, le consul se radoucit.

L'affaire ne fut pourtant pas réglée cette fois ni l'année suivante. Pour ne pas perdre son consulat au siége de quelques places obscures, L. Scipion leur accorda une trêve de six mois, au bout desquels le sénat leur laissa encore le temps d'enlever à Philippe ses conquêtes. Quand ils l'eurent rejeté dans la Macédoine, et que le roi de Syrie eut été abattu, Fulvius arriva avec deux légions, et s'empara d'Ambracie malgré une héroïque résistance. Les Étoliens, restés seuls, achetèrent la paix au prix de 500 talents, et reconnurent *l'empire et la majesté du peuple romain*[1]. Au moins ce petit peuple avait-il honoré sa défaite par son courage, et bravé trois ans la puissance romaine. Les villes qui avaient autrefois fait partie de la ligue en furent séparées, pour

1. *Imperium majestatemque populi Romani.* Liv., XXXVIII, 11. L'Étolie était si riche de dépouilles, que Polybe parle d'un Étolien possesseur de 200 talents. XXI, fr. 3.

recouvrer ce que le sénat appelait leur liberté ; mais Céphallénie reçut garnison romaine. Afin de ne pas rester inactif durant ces expéditions des consuls, le commandant de la flotte était allé, sans décret du sénat, menacer les Crétois d'une descente, s'ils ne rendaient les prisonniers romains amenés ou vendus dans leur île. On lui en livra 4000.

Cependant Manlius revenait d'Asie par la Thrace avec ses légions, qui suffisaient à peine à escorter le butin. Embusqués le long de la route, les Thraces enlevèrent la moitié des bagages et mirent deux fois l'armée en péril. Mais Philippe n'était pas en état d'en profiter. Il ouvrit encore la Macédoine aux Romains, et Manlius repassa l'Adriatique sans qu'un seul légionnaire restât dans la Grèce ou l'Asie. Le sénat tenait ce qu'il avait promis : partout, sur les deux continents et dans les îles, les Grecs étaient libres ; et de tant de conquêtes, Rome ne gardait pas un pouce de terre. La comédie commencée avec tant de succès par Flamininus aux jeux isthmiques était jouée. Mais en se retirant après avoir abaissé tout ce qui avait quelque énergie, la Macédoine, les Étoliens, la Syrie et les Galates, les légions laissaient derrière elles, dans chaque ville, dans chaque État, un parti dévoué qui faisait pour le sénat la police de la Grèce et de l'Asie. Et en face de cette foule de petits princes et de petits peuples, en face de leurs mille rivalités et de leur faiblesse, s'élève la colossale puissance de Rome, avec sa forte organisation militaire et publique, son sénat si habile et ses légions si braves !

Durant ces faciles et brillantes expéditions, d'autres légions soutenaient aux extrémités de l'Occident, et dans l'Italie même, une lutte meurtrière contre des peuples dont le courage était excité par l'espérance d'une vie meilleure, promise aux braves tombés sous le fer ennemi. Après Zama, le sénat s'était cru maître de l'Espagne : la prise d'armes de Mandonius et d'Indibilis, ces mobiles alliés des Scipions[1],

1. Ils s'étaient soulevés après le départ de Scipion. Leurs sujets vaincu les avaient livrés. Liv., XXIX,1-3.

et le soulèvement des Sédétans, avaient paru la dernière protestation de l'indépendance ibérienne. Mais lorsque, en 197, l'envoi de deux préteurs, et une tentative pour organiser l'Espagne en provinces romaines, eurent montré que le sénat comptait garder sa conquête, les indigènes, qui ne l'avaient aidé que pour se délivrer des Carthaginois, répondirent en se levant en masse contre l'étranger. Le préteur Sempronius fut tué, et cette bataille devint le signal d'une guerre séculaire[1]. Les Lusitaniens, qui avaient vaincu le grand Amilcar et qu'Annibal n'osa attaquer, les Vaccéens, les Vettons, surtout les Celtibériens jouèrent le premier rôle dans cette lutte héroïque. Retranchés dans les montagnes du centre de la Péninsule, les Celtibériens coupaient toutes les communications des Romains, tandis qu'eux-mêmes descendaient facilement dans les vallées du Douro, du Tage ou de l'Èbre, pour donner la main aux peuples soulevés. Comme ils n'avaient point de grandes villes par où l'on pût saisir et contenir le pays, leurs villages et leurs innombrables châteaux forts éparpillaient la guerre et la rendaient éternelle, la prise de chacun d'eux ne livrant aux Romains que d'arides rochers. A l'est au contraire, et dans le sud, tout le long de la Méditerranée, étaient de riches cités, Empories, Tarragone, Carthagène, Malaga et Gadès, dont la soumission entraînait celle de vastes territoires; ou bien des peuples sans courage comme les Turdetans (*maxime imbelles*), ou à peine Espagnols et énervés par un long commerce avec Tyr et Carthage, comme les habitants de la Bétique.

Sobres et agiles, patients et rusés, comme le montagnard et le chasseur, cependant braves aussi jusqu'à la témérité, les Espagnols faisaient déjà dans leurs montagnes cette guerre de guérillas qui a triomphé de Napoléon et des meilleurs soldats du monde. Quand ils attaquaient de près, ils se formaient en coin, et cet ordre de bataille était irrésistible. Alors ils se servaient d'une lourde épée à deux

1. Liv., XXXII, 27; XXXIII, 2.

tranchants que les légionnaires adoptèrent, et qui faisait de telles blessures que les Macédoniens de Philippe en furent épouvantés[1]. Généralement ils combattaient à pied; ils avaient pourtant des chevaux aussi rapides, dit Strabon, que ceux des Parthes, et qui étaient dressés à plier les genoux et à gravir rapidement les montagnes. S'ils étaient vaincus, on en prenait peu; on en gardait moins encore; le poison qu'ils portaient toujours avec eux les affranchissait de la servitude; ou bien, embarqués pour l'Italie ou la Sicile, ils faisaient un trou dans la cale et coulaient le navire. Les femmes combattaient au milieu de leurs maris et, après une défaite, égorgeaient leurs enfants et se tuaient[2]; le *dévoué* ne survivait pas non plus à son ami ou à son chef, et le vieillard incapable de combattre était débarrassé d'une vie inutile. Durs aux vaincus comme à eux-mêmes, les Lusitaniens coupaient la main droite de leurs captifs pour la consacrer aux dieux. « Ils aimaient singulièrement les sacrifices, dit Strabon, et les victimes étaient leurs prisonniers de guerre. » Voilà de plus terribles ennemis que les innombrables phalanges d'Antiochus. Heureusement pour Rome que, moins encore que les Italiens et les Grecs, les Espagnols divisés entre eux ne surent jamais s'unir pour une grande entreprise ou une commune résistance; sans cela, dit Strabon, ils auraient été invincibles.

Un préteur vengea Sempronius. Mais cette guerre parut assez importante pour mériter une armée consulaire. Caton la commanda. Les Romains étaient refoulés jusque sur la ville massaliote d'Empories, à l'entrée de la province; Caton se dégagea par une victoire habilement préparée (195); puis ayant acheté le secours des Celtibériens au prix de 200 talents que les vaincus payèrent, il put faire démanteler en un seul jour toutes les villes ou bourgades entre

1. *Gladio Hispaniensi detruncata corpora, brachiis cum humero abscisis.... patentiaque viscera.... pavidi cernebant. Ipsum quoque regem terror cepit.* Liv., XXXI, 34. — 2. App., H., 72 ; Strab., III, p. 154 et sqq.

l'Èbre et les Pyrénées[1], et établir un impôt considérable sur l'exploitation de leurs mines d'or et d'argent. Après Caton et durant la lutte contre Antiochus, la guerre languit. Mais les Celtibériens se sentant menacés par l'affermissement de la domination romaine dans la vallée de l'Èbre, s'unirent aux Lusitaniens, aux Vaccéens et aux Carpétans; il leur en coûta 35 000 hommes qu'ils perdirent dans une grande bataille près de Tolède (185). Les Romains employèrent plusieurs années à cerner leurs montagnes devenues le foyer de la résistance, et des victoires, gagnées au nord et au sud, leur en ouvrirent l'entrée. Quand les Vaccéens et les Lusitaniens, lassés de la lutte, eurent posé les armes, Sempronius Gracchus, le père des Gracques, pénétra au cœur même de la Celtibérie; il y soumit 300 bourgades[2]. Pour gagner ces peuples à la paix, il ne leur imposa point de dures conditions : certain que la civilisation seule pourrait la rendre durable, il chercha à fonder des villes où il réunit, en leur donnant de sages lois, des Celtibériens pauvres et turbulents. La bonne foi, la douceur de Gracchus devinrent célèbres dans la Péninsule; plus tard les traités qu'il conclut furent invoqués contre la cruauté et l'avarice des nouveaux préteurs (178)[3].

L'Espagne paraissait pour la seconde fois conquise; la Cisalpine le fut réellement[4]. Le Carthaginois Amilcar, qui y était resté, malgré Zama, avec la secrète connivence d'Annibal, jeta 40 000 Gaulois sur Plaisance et Crémone, les deux grandes colonies de Rome le long du Pô (200). Quelques années plus tôt, cette diversion aurait pu venir en aide à Carthage, elles n'était plus pour Rome qu'un ennui que le souvenir des guerres Gauloises changea un moment en terreur. Amilcar et presque tous ses Gaulois furent tués par le préteur Furius, à qui cette victoire valut le triomphe : ce fut le premier préteur qui l'obtint. Mais les

1. Liv., XXXIV, 8-22. Plut., *in Cat.*, 15. Polybe, XIX, fr. unique. — 2. Liv., XLI, 4, d'après Polybe. — 3. App., H., 43, 44; Liv., XL, 45-50. Il donna le nom de Gracchuris à la ville d'Illurcis, XLI, 3. — 4. Ces guerres sont racontées dans Tite-Live de XXXI, 2, à XL, 53.

Ligures et tous les Gaulois de la vallée du Pô, à l'exception des Cénomans, se soulevèrent. Les Boïes surtout montrèrent un héroïque acharnement. Il fallut envoyer contre ces peuples jusqu'à trois armées à la fois et Scipion l'Africain. En l'année 193, le sénat eut recours à la formule des grands dangers publics : il déclara qu'il y avait *tumulte*. Des défaites répétées forcèrent enfin les Boïes à traiter (192), sous la condition de céder la moitié de leurs terres[1]. Mais quand il fallut exécuter le traité, ils ne purent se résigner à vivre sous cette domination odieuse; et ce qui restait de la nation alla chercher au delà des Alpes, sur les bords du Danube, une terre à l'abri de l'ambition romaine[2]. En dix années ils avaient tenu tête à quinze consuls, tué deux préteurs, et plus de légionnaires que n'en coûtèrent, en trois quarts de siècle, toutes les guerres de Grèce et d'Asie.

On se hâta de repeupler Plaisance, Crémone, d'envoyer des colons à Bologne et à Parme, et d'achever la voie militaire qui allait d'Ariminum à Plaisance. Les Insubres (Milan) s'étaient soumis; les Cénomans (Vérone et Mantoue) servaient depuis longtemps la domination romaine; les Vénètes l'acceptaient en silence; les Ligures seuls résistaient encore. Trop faibles pour inspirer des craintes, ils étaient assez braves pour exercer la valeur des légions. En 189, ils tuèrent un préteur; plus tard, ils battirent un consul, et mirent Paul-Émile lui-même en danger. Il fallut recommencer les dévastations de la guerre des Samnites[3] : couper les vignes, brûler les moissons, désarmer les villages, faire descendre les habitants, de la montagne dans la plaine[4]; enfin transporter 47 000 Ligures dans les solitudes du Samnium, tandis que des colons romains s'établissaient à Pise, à Lucques et à Modène pour cerner l'Apennin Ligurien. Malgré tous les efforts de la politique et des armes, ces pauvres montagnards, abandonnés des Cisalpins, luttèrent vingt ans encore, jusqu'en 163, contre la maîtresse du

1. Liv., XXXVI, 39. — 2. Strab., V, 212. Ils s'y mêlèrent aux Taurisques. — 3 Liv., XXIX 32 XL, 38, 41. — 4. *Ibid.* XL, 53; XLI, 18.

monde. Une forteresse fut bâtie à Luna pour les surveiller et la voie Aurélienne conduite le long de la côte pour mener partout les légions à l'entrée des montagnes. Bien avant cette époque, le sénat avait porté aux Alpes les frontières de la république, en déclarant l'Italie fermée aux Barbares, et quelques bandes gauloises étant venues chercher des terres dans la vallée du Pô, il leur avait impérieusement ordonné de repasser en toute hâte les montagnes [1].

La fondation d'Aquilée et une nouvelle conquête de l'Istrie (177) servirent à défendre, par l'est, les approches de la Cisalpine [2].

Vers le même temps, les peuples de Corse et de Sardaigne remuèrent (181). Après de vains efforts, les Corses se résignèrent à payer leur tribut de 100 000 livres de cire [3]. Dans l'autre île, Gracchus, le pacificateur de l'Espagne, tua 27 000 Sardes, et en vendit un tel nombre que, pour désigner une denrée de vil prix, on dit dès lors : *Sardes à vendre* (175).

Nous passons rapidement sur ces guerres, malgré l'héroïsme que montrèrent la plupart des peuples attaqués [4]; car l'histoire, forcée de classer les événements, non point seulement par leur moralité, mais par leur importance, est souvent injuste. Elle oublie le dévouement obscur pour d'éclatantes lâchetés; ou elle choisit entre des faits semblables pour délaisser les uns et entourer les autres de tous les prestiges. Quelle place tiennent dans la mémoire des peuples Morgarten et Morat, à côté de Marathon et de Salamine? Mais, de ces victoires, les unes ne sauvaient que la liberté d'un petit peuple, les autres l'avenir du monde. La

1. Tite-Live, XXXIV, 54-55; XL, 53. En 118, Marcius Rex dompta les Euganéens, qui refusèrent de survivre à leur défaite; et Scaurus, les Carnes, 115. — 2. Str., V, 214. — A la prise de Nesactium, capitale de l'Istrie, les ennemis égorgèrent sur les remparts leurs femmes, leurs enfants, et se précipitèrent eux-mêmes sur leurs corps sanglants. Leur roi, Æpulon, se tua. Liv., XLIV, 11. — 3. On les retrouve en armes en 163. — 4. Tite-Live dit lui-même : *Lacessebant magis quàm exercebant Romana arma Ligures et Galli*. XLI, 1 ; et Polybe, II, 6 : « Il n'y eut jamais de guerre plus méprisable. »

civilisation aussi était intéressée au résultat des guerres des Romains en Grèce et en Asie, tandis que celles d'Espagne et de la Cisalpine ne mettaient en question que la sauvage indépendance de quelques peuplades obscures.

Lorsqu'on résume les travaux des légions dans l'Occident, durant ces vingt années, on reconnaît que le sénat avait voulu achever ce qu'il avait commencé dans l'intervalle des deux guerres puniques : dompter les Cisalpins, s'assurer la ferme possession des îles de la Méditerranée occidentale, et, pour qu'un nouveau péril ne lui arrivât point de par delà les Pyrénées, occuper l'Espagne. Ces guerres contrastent par l'acharnement que les Romains y montrèrent avec celles qu'ils firent de l'autre côté de l'Adriatique et de la mer Égée dans le but de se tenir ouvertes les portes de l'Orient. Le sénat, qui sait si bien, comme les Grecs le disaient de Flamininus, être à la fois lion et renard, n'a voulu jusqu'à présent qu'éblouir et fasciner les peuples de cet autre monde. Mais pour eux aussi le temps des ménagements allait bientôt cesser et celui de la servitude apparaître.

CHAPITRE XVII.

HISTOIRE MILITAIRE DE L'AN 178 A 133. — CONQUÊTE DE LA GRÈCE, DE L'ASIE, DE L'AFRIQUE ET DE L'ESPAGNE; ORGANISATION DES PROVINCES.

« Déjà le peuple romain avait promené par tout l'univers ses armes victorieuses. Au milieu de tant de bonheur, il n'avait pas oublié la modération, et il dominait les nations moins par la force et la terreur que par la grandeur de son nom et la sagesse de ses conseils. Humain envers les peuples et les rois vaincus, libéral avec les alliés, il ne demandait pour lui-même que l'honneur de la victoire. Il avait laissé aux rois leur majesté, aux peuples leurs lois et leur liberté. »

C'est ainsi que Tite-Live commence le récit de la guerre contre Persée. Les faits ont déjà répondu, et vont répondre encore à ce magnifique éloge de la modération romaine.

La défaite d'Antiochus et la ruine des Étoliens avaient satisfait l'orgueil humilié de Philippe, mais lui avaient enlevé les seuls auxiliaires qui auraient pu le sauver. Il restait donc isolé en face de Rome; et, aux outrages que lui prodiguait déjà le sénat, il devait comprendre que sa ruine était résolue. Pour prix de son alliance durant la guerre d'Antiochus, le sénat lui avait abandonné les conquêtes qu'il pourrait faire; à peine la victoire des Thermopyles eut-elle été gagnée, qu'on arrêta ses progrès. Il allait prendre Lamia, en Thessalie : Acilius lui ordonna d'en lever le siége; il avait conquis l'Athamanie : on laissa le temps aux Étoliens de l'en chasser. Trop bien surveillé dans la Grèce, il se détourna sur la Thrace, et y fit à petit bruit

des conquêtes importantes. Les villes maritimes d'Ænos et de Maronée reçurent ses garnisons[1]. Mais, de ce côté, Eumène l'épiait et le dénonça à Rome. Dès qu'on sut que le sénat accueillait les plaintes des bannis de Maronée et d'Ænos, il accourut au bord du Tibre une foule de Thessaliens, de Magnètes, d'Athamanes, etc.[2], et le sénat envoya trois commissaires qui, pour bien montrer aux Grecs son humiliation et sa faiblesse, forcèrent le roi à comparaître devant eux comme un accusé ordinaire[3]. Il leur avait enlevé, disaient les Thessaliens, 500 jeunes gens des premières familles; il avait ruiné le port de Thèbes, en Phthiotide, au profit de Démétriade, et tendu des piéges à tous les députés envoyés par eux à Flamininus. « Comme des esclaves tout à coup affranchis, répliqua le roi, ces gens ne savent user de la liberté que pour insulter leur maître; au reste, ajouta-t-il fièrement, le soleil ne s'est pas encore couché pour la dernière fois[4]. » Est-il nécessaire de dire que les commissaires prononcèrent contre lui? Philippe ne songea plus qu'à préparer la guerre (185).

Il ouvrit des mines, établit de nouveaux impôts, favorisa le commerce, et par de sages mesures accrut la population de son royaume. Les villes maritimes lui étaient peu affectionnées; il en transporta les habitants dans la Pæonie et les remplaça par des Barbares[5]. Sous prétexte de porter secours aux Byzantins, il fit une incursion dans l'intérieur de la Thrace, battit plusieurs petits rois et ramena de ce pays une colonie nombreuse, où il pouvait au besoin recruter des soldats. Prusias était en guerre contre le roi de Pergame, il lui envoya des auxiliaires; et, se souvenant des

1. Le commissaire Fabius Labéo avait eu soin, en marquant après Cynocéphales la limite de la Macédoine du côté de la Thrace, de suivre l'ancienne voie royale, qui jamais ne se rapproche de la mer. Liv., XXXIX, 27. — 2. Polybe, XXIV, 4. Il y en eut de tant de peuples, qu'il fallut trois jours pour les entendre. — 3. *Tanquam reus*. XXXIX, 25. — 4. *Nondum omnium dierum solem occidisse*. Liv., XXXIX, 26. — 5. Polybe, XXIV, fr. 6. Naturellement Tite-Live est très-prolixe sur les débauches et la cruauté de Philippe. *Voy.* surtout XL, 4, la tragique histoire de Poris. Polybe insiste aussi sur sa cruauté.

plans d'Annibal, il excita, par de secrets émissaires, les Barbares du Danube à se liguer avec lui pour marcher sur l'Italie. Leur chef promit de donner sa sœur en mariage au fils du roi. En vue d'appuyer ces négociations et d'assurer son influence dans la Thrace, il fonda la ville de Philippopolis sur les bords de l'Hèbre, non loin de l'Hæmus. On disait que du haut de cette montagne le regard embrassait le Pont-Euxin, l'Adriatique, le Danube et les Alpes. Philippe voulut la gravir pour reconnaître de là le plus court chemin vers l'Italie; car, désespérant de la Grèce qu'il connaissait bien, il ne rêvait que de recommencer lui-même l'expédition d'Annibal. Il mit trois jours à atteindre la cime cachée dans un épais brouillard et y éleva deux autels à Jupiter et au Soleil, mais il ne vit rien que les plaines fécondes de la Mœsie et de la Thrace[1]. Quand il redescendit, la nouvelle de cette étrange expédition, de cette impuissante menace, courait déjà vers Rome. Quelque temps auparavant, Philippe, pour endormir la vigilance du sénat, lui avait envoyé son fils Démétrius, qu'un long séjour à Rome comme otage et des prévenances calculées avaient rendu tout dévoué aux intérêts romains. Avec son habileté meurtrière, le sénat, jetant la division et la haine jusque dans la maison royale, répondit qu'il pardonnait au père par considération pour le fils. Démétrius devait payer de sa vie ces perfides égards[2].

Le sénat, lui aussi, commençait ses préparatifs, en faisant servir la paix à énerver ces peuples déjà si faibles; en travaillant sans bruit et sans relâche à la dissolution des ligues, à l'abaissement des États. Ses commissaires ne quittaient plus la Grèce[3]; à leur tête était toujours Flamininus, dont l'influence était encore accrue par la dignité de censeur qu'il avait récemment quittée. Deux hommes gênaient en Orient la politique du sénat, Philopœmen en Grèce, Annibal en Asie. Flamininus accepta la honteuse mission de

1. Tite-Live, XL, 22. — 2. Polybe, XXIV, fr. 1 et 5. On fit entendre à Démétrius que les Romains le mettraient bientôt sur le trône de Macédoine. — 3. Il en alla jusqu'en Crète. Polybe, XXIII, fr. 9.

délivrer le peuple-roi de ces deux vieillards. Philopœmen avait alors soixante-dix ans. Il ne se faisait plus illusion sur l'avenir de sa patrie; il voyait la liberté périr sans même pouvoir lui donner pour tombeau un champ de bataille, pour linceul son dernier drapeau. « Es-tu donc si pressé, disait le vieux guerrier, avec une triste et amère résignation, à un des plus zélés partisans de Rome, es-tu donc si pressé, Aristène, de voir le dernier jour de la Grèce? » Cependant il lutta courageusement. Diophane unissant imprudemment les troupes de la ligue à celles de Flamininus pour attaquer Sparte, Philopœmen se jeta dans la place et la défendit contre eux[1]. Une autre fois les Spartiates voulurent s'emparer d'un port afin de pouvoir envoyer secrètement à Rome des ambassadeurs, il les contraignit à rester dans l'alliance et abattit leurs murailles, pour leur ôter l'envie et la facilité d'une défection. Rome demandait que les Achéens fissent rentrer à Sparte les bannis, Philopœmen s'y opposa, non par haine contre eux, mais pour qu'ils n'eussent pas cette obligation aux Romains.

La réunion du Péloponnèse en un seul État avançait, et la réputation de la ligue et de son général s'étendait au loin. Séleucus, Eumène, Ptolémée lui envoyaient des ambassadeurs avec de riches présents[2]. Le sénat se hâta d'arrêter cette prospérité[3]; il demanda que Sparte pût se détacher de la ligue; Philopœmen empêcha que ses envoyés ne fussent admis. Ils revinrent, avec l'ordre d'être entendus toutes les fois qu'ils le voudraient, et ils se rendirent à l'assemblée accompagnés des bannis de Sparte que, la veille, les Achéens avaient condamnés à mort. Quand Flamininus alla demander à Prusias la tête d'Annibal, il passa par Messène. A peine l'eut-il quittée, qu'une sédition y éclata contre les Achéens, et en même temps parut un décret du sénat qui permettait à Corinthe, à Argos et à Sparte

1. Il refusa la couronne de Sparte, Polybe, XX, 14. C'est un fragment palimpseste de l'abbé Maï. — 2. Polybe, XXIII, fr. 6. — 3. *Voy.* dans Polybe, XXIV, fr. 10, le rapport de Marcius sur « la fierté de cette ligue, qui prétendait faire elle-même ses affaires, sans laisser les Romains s'y mêler. »

de se séparer de la ligue. Malgré son âge et une maladie récente, Philopœmen fit 17 lieues en un jour pour étouffer l'insurrection; mais dans une rencontre avec les Messéniens il tomba de cheval, fut pris et condamné à boire la ciguë (183). Lycortas son ami le vengea sur les Messéniens, et la Grèce entière lui fit de magnifiques funérailles; Polybe portait l'urne qui renfermait ses cendres. « Comme on dit que les mères aiment plus leurs derniers enfants qu'elles ont dans un âge avancé, la Grèce comme ayant enfanté Philopœmen dans sa vieillesse, et après tous les grands personnages qu'elle avait portés, l'aima d'un singulier amour et l'appela le dernier de ses enfants[1]. »

Ce fut aussi de la main de Rome que périt Annibal. Abandonné par Antiochus après Magnésie, il s'était retiré en Crète et de là en Arménie, d'où Prusias[2] l'appela pour qu'il l'aidât de ses talents contre Eumène. Annibal battit le roi de Pergame; mais ses victoires retentirent jusqu'à Rome, et il vit bientôt Flamininus arriver à la cour de Prusias. Il avait fait préparer à sa maison sept issues secrètes : quand il voulut fuir, elles étaient toutes gardées. « Délivrons, dit-il, les Romains de leurs terreurs »; et il prit un poison violent qu'il portait toujours sur lui (183)[3]. Ainsi tomba celui que Montesquieu appelle : « le colosse de l'antiquité. »

Ces deux vieillards de moins dans le monde, il semblait que Rome ne dût plus trouver que des haines impuissantes. En Syrie, Antiochus avait péri lapidé par son peuple dont il pillait les temples pour s'acquitter envers le sénat (187); et Séleucus, son successeur, passa les onze années de son règne à ramasser l'argent du tribut. Un moment, il voulut tirer l'épée pour défendre Pharnace, roi de Pont, contre Eumène et Ariarathe de Cappadoce : Rome commanda la paix aux quatre rois. L'Égypte sous la tyrannie d'Épiphanes et la minorité

1. Rollin, d'après Plutarque, *in Philop.* — 2. Ce Prusias, surnommé κυνηγὸς ou le chasseur, et qui monta sur le trône vers 188, est presque toujours confondu avec son père Prusias, χωλὸς ou le boiteux. *Cf.* le Polybe de Schweigh. VIII, 141. — 3. Liv., XXXIX, 41. Plut., *Flam.*, 28. La même année, dit-on, Scipion mourut en exil à Liternum.

de Philométor, s'affaiblissait chaque jour, et Alexandrie semblait un monde assez vaste, assez troublé pour que rois et peuple ne jetassent pas les yeux au dehors. Carthage travaillait à se faire oublier : Massinissa venait de lui enlever une troisième province; elle n'avait osé que se plaindre et solliciter du sénat une vague promesse de la garantir contre de nouveaux empiétements. En Espagne la guerre allait cesser; en Italie, presque tous les Cisalpins s'étaient soumis; seule la Macédoine restait menaçante.

Chaque jour Philippe se faisait lire son traité avec les Romains pour nourrir son ressentiment. Ses émissaires étaient revenus des bords du Danube. Une peuplade nombreuse et renommée par son courage, les Bastarnes, acceptaient ses offres. Il leur promettait une route sûre dans la Thrace où il avait imprimé la terreur de ses armes, des vivres, une solde de guerre et des terres fécondes dans le pays des Dardaniens. Ce peuple détruit, il comptait pousser les Bastarnes sur l'Italie, tandis que lui-même soulèverait la Grèce et appellerait tous les rois à la liberté.

Mais la sinistre prévoyance du sénat allait porter ses fruits. Démétrius de retour en Macédoine y trouva une faction puissante qui voulait à tout prix la paix et qui plaça à sa tête l'ami des Romains. Les partisans de la guerre avaient pour chef un frère aîné de Démétrius, Persée, qui, né d'une femme de basse naissance, craignait que Philippe ne laissât sa couronne à Démétrius. Pour perdre ce rival, il le peignit au roi comme un traître pressé par Flamininus et par son ambition de lui ravir le pouvoir. Le malheureux père hésitait entre ses deux enfants. Mais un jour Persée accourt; dans un tournoi son frère, dit-il, a voulu le tuer, et la nuit suivante il a assailli sa demeure avec des gens armés. Philippe interroge; le crime semble prouvé; et le jeune prince ayant tenté de s'enfuir à Rome, le roi ordonna sa mort (181). Plus tard il reconnut, dit-on, son innocence, et la douleur le conduisit au tombeau (179).

Les Romains ont voulu déshonorer Persée après l'avoir vaincu. Leurs historiens ont usé contre lui du droit de la

guerre, *væ victis*, et les modernes ont fait comme eux. Mais Tite-Live n'accuse-t-il pas Annibal d'impéritie ? Cependant il vante dans Persée la pureté de ses mœurs, la majesté toute royale de sa personne, son habileté dans les exercices et les travaux de la paix et de la guerre[1]. Il l'accuse vaguement d'avoir tué sa femme, et lui reproche le meurtre de Démétrius. Mais, d'après son récit même, Persée devait se croire véritablement menacé. Il le représente comme un avare tenant plus à ses trésors qu'à sa couronne; et quand les villes de Macédoine vinrent spontanément lui offrir des subsides, il les refusa[2]; quand Cotys l'eut servi six mois avec 2000 auxiliaires, il lui donna pour sa cavalerie 100 talents de plus qu'il ne lui en avait promis[3]. Nous verrons plus loin si rien ne justifie sa conduite avec Gentius et les Bastarnes. Dans son royaume, Persée sut gagner l'affection et le dévouement de ses sujets; au dehors, il releva si haut la considération de la Macédoine, que pendant dix années il tint les regards du monde fixés sur lui[4]. Quant aux meurtres qu'on lui attribue, ou bien les preuves manquent, comme pour l'histoire de Rammius de Brindes; ou bien ils rentrent dans cette politique de perfidies et d'assassinats que suivaient alors tous les rois et Rome elle-même. Ceux qui avaient fait tuer Philopœmen et Brachyllas étaient mal venus à lui reprocher l'assassinat d'Eumène. On a mis en doute jusqu'à son courage. Mais il se trouva à tous les combats, conduisit toutes les expéditions, en Thrace, en Illyrie, en Épire, contre les Dardaniens et l'Étolie. A Pydna, il avait été blessé la veille, et il se jeta sans cuirasse au milieu de sa phalange rompue. Persée n'était donc ni meilleur ni pire que les principaux personnages de son temps.

1. Liv., XLI, 2, *nihil paternæ lasciviæ*, etc. Il copie ici Polybe, XVI, fr. III, comme dans presque tout ce qu'il dit de la Grèce et de l'Orient. Persée avait alors 31 ans. — 2. *Legationes civitatum venerant ad pecunias.... et frumentum pollicendum ad bellum.* XLI, 43. A son avénement, il remit à ses sujets tout ce qu'ils devaient au fisc, restitua aux bannis leurs biens confisqués, et jusqu'aux revenus touchés en leur absence. Polyb., XXVI, fr. 3. — 3. C'est-à-dire 200 talents pour 1000 cavaliers, XLII, 67. — 4. *Ipsius Persei.... celebrari nomen.* XLII, 1.

Philippe avait, dit-on, voulu laisser le trône au neveu de son ancien tuteur, Antigone. Persée se hâta de se débarrasser d'un rival dangereux. Mais il se garda de rompre en face avec le sénat; il mit à ses pieds sa couronne, renouvela le traité conclu avec son père et durant six années ne parut occupé que du soin de détourner de lui l'attention de Rome. Cependant, dans le silence et dans l'ombre, il lui préparait une guerre terrible. Son père lui avait laissé un trésor bien rempli; il l'augmenta encore, et amassa assez de richesses pour soudoyer pendant dix ans 10 000 mercenaires. Il n'avait pas de flotte; en créer une eût été une déclaration de guerre; il y renonça : mais il ruina toutes ses villes maritimes qui n'étaient pas en état de se défendre. Dans ses arsenaux il réunit de quoi équiper trois armées et des vivres pour dix ans[1]. Dans ses expéditions en Thrace, Philippe avait recruté et aguerri son armée; il l'exerça en écrasant les Dolopes, qui voulaient se mettre sous la protection de Rome, et il put compter sur 40 000 bons soldats. Enfin, pour réunir autour de lui tous les Macédoniens, il ouvrit les prisons, remit les sommes dues au fisc et rappela les bannis; des édits publiquement affichés à Delphes, à Délos et dans le temple de Minerve-Ithonienne, leur promirent sûreté et la restitution de leurs biens.

Philippe n'avait jamais pu faire oublier aux Grecs sa cruauté. Persée envoya à toutes les villes des ambassadeurs pour demander l'oubli du passé et une sincère alliance. Prévenant par ses bienfaits leur amitié, il rendit aux Athéniens et aux Achéens ceux de leurs esclaves auxquels Philippe avait ouvert un asile dans son royaume. La Thessalie était incapable de se gouverner; il profita de ses divisions, soutint les pauvres contre les grands, les débiteurs contre leurs créanciers, et des garnisons macédoniennes rentrèrent dans la plupart des villes d'où les Romains les avaient chassées. L'Épire ne s'était tournée qu'à regret contre Philippe; il la ramena secrètement dans son alliance. Gentius,

1. Liv., XLII, 12. Plut., *in Æmil.*

petit roi d'Illyrie, qu'effrayaient le voisinage et les menaces des Romains[1], promit des secours en échange de quelques subsides, et Cotys, roi des Thraces-Odryses, s'engagea à partager tous ses périls. Le roi de Syrie lui donna pour épouse sa sœur qu'une flotte rhodienne lui amena[2]; Prusias, son beau-frère, n'attendait qu'une occasion d'attaquer en Asie le protégé du sénat. Eumène lui-même trouvait bien lourde l'amitié de Rome[3], et tâchait de regagner celle d'Antiochus. Rhodes, mal récompensée de ses services, et qui dans le soulèvement des Lyciens contre elle reconnaissait la main du sénat, se rapprochait de Persée; il eut même à Samothrace, durant plusieurs jours, une secrète entrevue avec les députés des villes d'Asie[4]. A Carthage, le sénat reçut la nuit, dans le temple d'Esculape, ses ambassadeurs[5]. Enfin, 30 000 Bastarnes approchaient, et le bruit de leur marche jetait déjà la terreur en Italie[6].

Ainsi, ce que n'avait pas fait Annibal, Persée semblait prêt à l'accomplir. Encouragé par cette haine universelle que l'ambition de Rome avait soulevée, il marcha plus hardiment. Pour montrer aux Grecs les enseignes macédoniennes, qu'ils n'avaient pas vues depuis vingt ans, il pénétra avec une armée, sous prétexte de sacrifices à Apollon, jusqu'au temple de Delphes. En Thrace, en Illyrie, le sénat avait des alliés; il dépouilla le Thrace Abrupolis, et fit tuer le chef illyrien Arthétauros[7]. Deux Thébains voulaient rete-

1. *Voy.* dans Liv., XL, 42, les accusations du préteur Duronius contre lui. — 2. Pol., XXVI, 5. — 3. *Jam enim suspectos habebat Romanos.* XLI, 21. Il assura à Antiochus le trône que voulait usurper Héliodore, assassin de Séleucus. Les progrès de Philippe et de Persée en Thrace le rattachèrent seuls à la cause de Rome. Cependant il offrit à Persée de lui vendre sa neutralité 500 talents, ou ses secours 1500. Après une belle et sainte lutte d'avarice, dit Polybe, ils se séparèrent à avantage égal, comme deux vaillants athlètes. XXIX, fr. 12. — 4. Liv., XLII, 25. Cependant elles n'eurent pas le courage de se déclarer; en 170, les députés d'un grand nombre d'entre elles vinrent à Rome. Pour les Rhodiens, le sénat leur avait déclaré qu'il ne leur avait pas donné les Lyciens comme sujets, mais comme *amis* et *alliés*. Polyb., XXVI, 5. — 5. Liv., XLI, 22. — 6. Une députation des Dardaniens vint demander contre eux des secours. — 7. Liv. XLI, 28, et Polyb., XXVII.

nir la Béotie dans l'alliance de Rome, ils tombèrent sous les coups de meurtriers inconnus. Eumène, alarmé de cette résurrection de la puissance macédonienne[1], était venu la dénoncer à Rome; des gens apostés se jetèrent sur lui, au sortir du temple de Delphes, et le laissèrent pour mort sur la place. Si l'on en croyait Tite-Live[2], Persée aurait voulu gagner un des principaux citoyens de Brindes pour qu'il empoisonnât à leur passage les généraux et les commissaires que le sénat envoyait en Grèce. Quand on lui demanda compte de tous ces meurtres, il répondit avec emportement et colère. La guerre fut déclarée (172), et le monde en attendit dans une cruelle anxiété le dénoûment[3].

Persée devait-il prendre hardiment l'offensive et sortir des inexpugnables retranchements de la Macédoine, dans l'espérance de soulever la Grèce? Sans doute l'audace aurait pour quelque temps réussi, et son armée se serait grossie de quelques volontaires[4]. Mais ces rois et ces peuples qui faisaient tant de vœux pour lui n'auraient osé lui donner un soldat. Antiochus, dont le frère était retenu comme otage à Rome, l'oubliait pour disputer à Philométor la Cœlésyrie[5]; et Massinissa, qui venait d'enlever à Carthage (174) une quatrième province avec 70 villes, achetait le silence complaisant de Rome au prix de secours importants. Eumène avait entraîné Ariarathe; Rhodes n'osait refuser au sénat des vaisseaux; Ptolémée en offrait. Tout manquait à Persée. Si Cotys, roi des Odryses, était pour lui, d'autres chefs thraces étaient pour Rome; Gentius, prince cruel et débauché, voulait faire payer au poids de l'or une assistance dérisoire[6], et les Bastarnes demandaient pour les

1. Abdère, en Thrace, Œnos, Maronée, et au delà du détroit, Lampsaque, appartenaient à Persée, la domination macédonienne reprenait donc pied en Thrace et en Asie. Liv., XLIII, 6. — 2. Liv., XLII, 16, 17. — 3. *Ibid.*, XLII, 25. *Omnes reges civitatesque.... converterant animos in curam.... belli. Ibid.*, 29. — 4. *In liberis gentibus plebs ubique omnis.... erat ad regem Macedonasque inclinata.* Mais le parti aristocratique, partout soutenu par Rome, était aussi partout le plus fort. — 5. Il venait d'envoyer à Rome, en présent, des vases d'or pesant 500 livres, en demandant le renouvellement de l'alliance. Liv., XLII. 6. Ariarathe de Cappadoce envoya de lui-même son second fils en otage. — 6. Polybe, XXIX, 7. Ce petit roi, dont on

fantassins, 5 pièces d'or par homme, pour les cavaliers 10, pour les chefs de bande 1000. Ces exigences inspirèrent au roi de justes défiances, et il laissa s'éloigner des auxiliaires dont la fidélité s'achèterait sans doute, comme leur courage, au poids de l'or[1]. Ainsi, au moment de la lutte, Persée se trouvait seul; le cœur lui manqua. Évidemment, il était au-dessous de son rôle.

Le sénat n'envoya d'abord qu'un préteur avec 5000 hommes. Mais sept commissaires précédaient l'armée; ils parcoururent la Grèce, où leur seule présence suffit pour détruire l'effet de six années de prudence et de concessions: preuve évidente de la fragilité de l'appui auquel on voudrait que Persée eût confié sa fortune. Dans la Thessalie, toutes les villes non occupées par les Macédoniens donnèrent des otages que les Romains enfermèrent à Larisse. Dans l'Étolie, où de sanglantes dissensions[2] enlevaient au peuple le peu de force qui lui restait, ils firent nommer stratége un de leurs partisans, et déportèrent en Italie tous ceux qu'on leur désigna comme ennemis de Rome; en Béotie, ils rompirent la ligue et regagnèrent toutes les villes à leur alliance; dans le Péloponnèse, les Achéens, quelque temps incertains, promirent d'envoyer 1000 hommes à Chalcis pour la défendre. L'Acarnanie, l'Épire même montraient un empressement de bon augure. Du haut de ses montagnes, Persée voyait ces courses, ces menées des ambassadeurs romains; et il se laissait enlever la Grèce sans risquer pour elle un combat, comme si elle ne valait pas même l'honneur d'une lutte. Au lieu d'agir il négociait; et après avoir provoqué son implacable ennemi, il s'arrêtait, perdant volontairement la seule chance qu'il eût, non de triompher, mais de tomber avec gloire, après avoir peut-être quelque temps ébranlé le monde.

a étrangement grossi les forces, ne livra pas même un combat pour sauver sa province, qu'Anicius conquit en quelques jours. Quant à Cotys, il donna 1000 cavaliers et 1000 fantassins. — 1. Plut., *in Æmil.*, Liv., XLIV, 26 — 2. *Voy.* dans Tite-Live, XLI, 25, le massacre des 80 principaux citoyens. *Idem furor et Cretenses lacerabat.*

Tandis que le préteur, avec sa faible armée, prenait position dans la Dassarétie, Persée envoyait deux ambassades au sénat et sollicitait une trêve que Marcius, le chef de la députation romaine, se hâta de lui accorder[1]. Durant cinq mois on fit attendre une réponse à ses députés; mais dès que le printemps rouvrit la campagne, ils reçurent l'ordre de quitter Rome et l'Italie. Derrière eux, le consul Licinius débarqua près d'Apollonie. Il traversa sans obstacle l'Épire, l'Athamanie, les défilés de Gomphi, et ne rencontra Persée que près de Sycurion, au delà du Pénée. Il y fut défait dans une rencontre qui aurait pu devenir une bataille générale, si Persée avait osé engager sa phalange; et, en repassant durant la nuit le Pénée, il laissa plus de 2000 morts sur l'autre rive.

La Grèce attentive applaudit à ce premier succès[2]. Mais Persée s'arrêta et demanda la paix, offrant le tribut et l'abandon de ses conquêtes[3]. Le consul vaincu exigea qu'il se remît lui-même et son royaume à la discrétion du sénat. Cependant il ne sut pas justifier cette fierté de langage, éprouva un second échec près de Phalana, et alla hiverner en Béotie après la prise de quelques villes thessaliennes. Une victoire navale, et des succès en Thrace, terminaient cette campagne en faveur de Persée. L'odieuse conduite du consul et du préteur Lucrétius, qui pillaient sans pudeur les alliés, accrut le mécontentement; plusieurs cantons de l'Épire[4] se déclarèrent ouvertement pour Persée; l'Étolie, l'Acarnanie remuèrent.

Un nouveau consul, A. Hostilius, arriva. En traversant l'Épire, il faillit être enlevé par un parti ennemi. La campagne répondit à ces commencements; Hostilius débuta par

1. *Voy.* dans Tite-Live, XLII, 47, combien Marcius se félicite d'avoir trompé Persée par l'appât de cette trêve, d'avoir dissous la ligue béotienne, etc. Les vieux sénateurs blâment cette politique punique, etc. — 2. Liv., XLII, 63. — 3. *Ibid.*, 56-63. — 4. On a dit l'Épire entière, mais les Molosses arrêtèrent Persée sur les bords de l'Aoüs, en 170, et Claudius leva 6000 auxiliaires thesprotes et athamanes. Liv., XLIII, 3, 21. Marcius acheta aux Épirotes, en 169, les vivres nécessaires à l'armée de Macédoine. Liv., XLIX, 16.

un échec, et perdit l'année à chercher un passage pour entrer en Macédoine. Partout Persée faisait face dans des positions inexpugnables. Les deux lieutenants qui attaquaient par mer et du côté de l'Illyrie ne furent pas plus heureux; l'un ne se signala que par le sac d'Abdère; l'autre, Cassius, posté à Lichnydus, perdit 6000 hommes dans une entreprise mal conduite contre Uscana. Dès qu'il sut les Romains retirés prématurément dans leurs quartiers, Persée courut châtier les Dardaniens, auxquels il tua 10 000 hommes, et employa l'hiver à enlever plusieurs places de l'Illyrie, dans laquelle il fit 6000 Romains prisonniers[1]. Il voulait fermer de ce côté les approches de la Macédoine, et décider peut-être la défection de Gentius. Le roi barbare demandait avant tout de l'argent; Persée refusa. L'Épire paraissait soulevée; il espéra entraîner aussi l'Étolie, et pénétra jusqu'à Stratos avec 10 000 hommes. Mais les Romains étaient entrés dans la place.

Cette activité, ces succès invitaient les peuples irrésolus à saisir l'occasion de se sauver avec lui; et c'est le moment où les ambassades affluent à Rome! Athènes, Milet, Alabanda, la Crète, renouvelaient leurs promesses de services ou offraient des dons; Lampsaque sollicitait le titre d'alliée. Les Carthaginois avaient préparé 1 500 000 boisseaux de blé; Massinissa en promettait autant, et en outre 1200 Numides et 12 éléphants; déjà il avait envoyé 22 éléphants et 2000 auxiliaires[2]. Persée résistait seul encore.

Cependant, grâce à l'impéritie des généraux, cette guerre devenait sérieuse; l'inquiétude gagnait Rome; il fut défendu aux sénateurs de s'éloigner de la ville de plus d'un mille. 60 000 hommes furent levés en Italie, et le nouveau consul Marcius emmena de nombreux renforts pour combler les vides faits dans l'armée par les congés que les consuls et les préteurs avaient vendus. Pour détruire l'effet des exactions dont les Grecs avaient été victimes, il se fit précé-

1. XLIII, 3. — 2. Rhodes, Samos, Chalcédoine, et du fond de la mer Noire, Héraclée du Pont avaient envoyé des vaisseaux. XLII, 55

der d'un sénatus-consulte qui défendait de rien fournir aux généraux au delà de ce que le sénat avait fixé.

Les monts Cambuniens et l'Olympe ferment au sud la Macédoine; mais entre eux s'étendent des collines escarpées du haut desquelles on découvre Dion en Piérie et la mer. Du côté de la Thessalie, par où arrivait Marcius, ces collines touchent au vaste marais Ascuris, qui rend difficiles les approches de ce passage. Marcius tenta néanmoins de le forcer, tandis que le préteur essayerait avec sa flotte de faire une descente sur les côtes de la Piérie. Persée, avec une habileté qu'on a méconnue, plaça 10 000 hommes avec Asclépiodote sur la Volustana, dépendance des monts Cambuniens, 12 000 avec Hippias au-dessus du marais Ascuris, et jeta des troupes dans l'Olympe et dans la vallée de Tempé, pour fermer aussi cette route. Lui-même il s'établit à Dion, en arrière de cette ligne, pour la soutenir partout où elle faiblirait; et de peur d'être pris à revers par une descente du préteur, il couvrit la côte de sa cavalerie légère.

Marcius hésita longtemps sur le point où il devait couper cette ligne formidable. Il avait 30 000 hommes; il les porta rapidement contre la division d'Hippias, pour l'écraser par la supériorité de ses forces. Un corps d'élite par lequel il fit tourner le marais lui ouvrit la route, et il attaqua les Macédoniens sur les hauteurs. Pendant deux jours on s'y battit sans que le roi, retenu dans une inexplicable inaction, osât quitter la côte pour profiter de la dangereuse position où les Romains s'étaient placés. Ceux-ci s'en tirèrent à force d'audace. Laissant l'ennemi derrière eux occuper les passages et couper leurs communications, ils descendirent avec des dangers et des peines extrêmes dans les plaines de la Piérie[1].

Persée n'avait à Dion que la moitié de ses forces; saisi d'effroi à la vue des légions[2], il se replia sur Pydna, et

1. *Inenarrabilis labor.* — 2. Tite-Live prétend que, dans sa frayeur, il envoya deux de ses amis à Pella et à Thessalonique pour brûler ses vaisseaux et jeter ses trésors dans la mer. Sa situation n'était pas désespérée à ce

commit l'impardonnable faute de rappeler à lui les corps qui gardaient les défilés. Aussitôt Marcius s'en saisit; il était sauvé. Rassuré sur ses communications, il avança jusqu'à Dion. Mais le manque de vivres et l'approche de l'hiver l'arrêtèrent; il cessa les hostilités, et prit hardiment ses quartiers dans la Piérie; la Macédoine était enfin entamée.

Le bruit de ces succès arrivait à Rome quand des députés rhodiens, se présentant au sénat, déclarèrent que, ruinés par cette guerre, ils voulaient en voir la fin, et que, si Rome ou Persée refusaient d'y mettre un terme, ils aviseraient aux mesures qu'ils auraient à prendre à l'égard de celui des deux adversaires qui s'opposerait à la paix. Pour toute réponse, on leur lut un sénatus-consulte qui déclarait libres les Cariens et les Lyciens, leurs sujets. Eumène aussi, blessé dans son orgueil, venait d'abandonner le camp romain[1], et Prusias s'interposait comme médiateur. Il était temps d'en finir avec la Macédoine. Les comices portèrent au consulat Paul Émile.

C'était un homme d'une vertu antique, lettré cependant, comme l'étaient déjà tous les nobles de Rome, et ami de la civilisation et des arts de la Grèce, quoique religieux observateur des anciennes coutumes; sévère avec les soldats et le peuple, peu désireux de la popularité acquise au forum, et, ce qui devenait chaque jour plus rare, sobre et désintéressé. A la guerre il n'avait pas été toujours heureux : les Lusitaniens l'avaient battu, et dans son premier consulat (182) les Ligures avaient failli détruire son armée. Mais il s'était vengé des premiers par une sanglante victoire, et il avait contraint les autres à venir jurer à Rome qu'ils ne prendraient plus les armes que sur l'ordre du sénat; cette campagne avait établi sa réputation militaire. Depuis, ayant brigué vainement un second consulat, il avait

point, et comme Tite-Live ajoute que, honteux de sa peur, il fit disparaître ceux auxquels il avait donné cet ordre, on peut ranger cette histoire à côté de toutes celles que les Romains firent courir sur son avarice et sa lâcheté. — 1. XLIV, 20.

abandonné les affaires publiques pour se livrer tout entier à l'éducation de ses enfants. Cette fois, on l'élut sans qu'il eût sollicité. Aussitôt, malgré ses soixante ans, il déploya une activité de jeune et prudent général. Il envoya inspecter la flotte, l'armée, la position de l'ennemi et des légions, l'état des magasins. Il étudia les dispositions publiques ou secrètes des alliés. Gentius, trompé par une promesse de 300 talents, s'était enfin déclaré contre Rome; Eumène avait ouvert avec Persée de ténébreuses négociations; les Rhodiens étaient presque ouvertement passés de son côté, et la flotte macédonienne dominait dans la mer Égée et les Cyclades. Mais Persée venait de se priver de l'appui de 20 000 Gaulois qu'il avait appelés des bords du Danube; il leur refusait la solde promise au moment où il eût fallu la doubler pour obtenir leur assistance, dût même cette assistance devenir dangereuse après leur commune victoire.

Sur ces renseignements, Paul Émile disposa son plan. Avec l'armée de Marcius il devait attaquer de front la Macédoine et pousser le roi devant lui. Octavius avec la flotte formerait l'aile droite, et, après avoir balayé la mer Égée, menacerait les côtes et inquiéterait Persée sur ses derrières. Anicius, avec deux légions en Illyrie, formerait l'aile gauche, écraserait Gentius et se rabattrait par la Dassarétie sur la Macédoine. 80 000 hommes au moins allaient entrer en ligne [1], et l'autre consul, Licinius, tenait une armée prête sur les côtes de l'Adriatique pour voler, au besoin, au secours de son collègue.

Avant tout, Paul Emile s'efforça de rétablir la discipline [2]. Il occupa par des travaux les loisirs des soldats et remit en honneur les exercices militaires; il retira aux sentinelles leur bouclier, pour augmenter leur vigilance. Le mot d'ordre se donnait tout haut et pouvait être entendu de l'ennemi; il décida que les centurions se le passeraient à voix basse. Les gardes avancées se fatiguaient à rester tout le jour sous les armes; il les fit relever le matin et à

1. Polybe et Plut., *in Æmil.*, 12, disent 100 000. Mais il y avait des garnisons. — 2. Liv., XLV, 2.

midi, pour que l'ennemi trouvât toujours aux avant-postes des troupes fraîches et reposées.

Persée campait dans une forte position derrière l'Énipée qui traverse la Piérie. Le consul le fit tourner par Scipion Nasica, et cette manœuvre, habilement exécutée, força le roi à se retirer sous les murs de Pydna. Une plaine s'étendait en avant de la ville, Persée résolut d'y livrer bataille, il ne pouvait plus sans honte reculer davantage. Dans la nuit qui précéda l'action, une éclipse de lune alarma les Macédoniens; par l'ordre de Paul Émile, le tribun Sulpicius Gallus avait d'avance prédit et expliqué aux légionnaires ce phénomène. Quelques jours auparavant l'armée souffrait de la soif; le consul, guidé par la direction des montagnes, avait fait creuser dans le sable, et on avait trouvé de l'eau en abondance. Les soldats croyaient leur chef inspiré des dieux, et demandaient à grands cris le combat. Mais enfermé entre la mer, une armée de 45 000 hommes et des montagnes impraticables pour lui s'il était vaincu, Paul Émile ne voulait rien donner au hasard; ce ne fut que quand il eut fait de son camp une forteresse, qu'il se décida à risquer une affaire décisive. Les Macédoniens attaquèrent avec fureur. La plaine étincelait de l'éclat des armes, et le consul lui-même ne put voir sans une surprise mêlée d'effroi ces rangs serrés et impénétrables, ce rempart hérissé de piques. Il dissimula ses craintes, et, pour inspirer confiance aux troupes, affecta de ne mettre ni son casque ni sa cuirasse. D'abord la phalange renversa tout ce qui lui était opposé, mais le succès l'entraînant loin du terrain que Persée lui avait choisi, les inégalités du sol, le mouvement de la marche y ouvrirent des vides où Paul Émile lança ses soldats. Dès lors ce fut comme à Cynoscéphales : la phalange ébranlée, désunie, perdit sa force; au lieu d'une lutte générale, il y eut mille combats partiels ; la phalange entière, c'est-à-dire 20 000 hommes, resta sur le champ de bataille; 11 000 furent faits prisonniers. Les Romains n'avouèrent qu'une perte de 100 hommes (22 juin 168).

Du champ de bataille Persée s'enfuit à Pella; on lui con-

seillait de se retirer dans les provinces montagneuses qui touchent à la Thrace et d'essayer d'une guerre de partisans; il fit sonder les dispositions des Bisaltes et engagea les habitants d'Amphipolis à défendre leur ville[1]. Mais il n'essuya que des refus et de dures paroles; et il apprit que toutes les places ouvraient leurs portes avant même d'être attaquées. Abandonné et sans ressources, il fit demander la paix au consul, et en attendant sa réponse, se réfugia, avec sa famille et ses trésors, dans le temple sacré de Samothrace.

Dans sa lettre, Persée prenait encore le titre de roi, Paul Émile la renvoya sans la lire; une seconde où ce titre était effacé obtint pour toute réponse qu'il devait livrer sa personne et ses trésors. Il essaya de fuir pour rejoindre Cotys en Thrace. Mais la flotte du préteur Octavius cernait l'île, et un Crétois qui lui promit de l'enlever sur son navire, disparut avec l'argent porté d'avance à son bord. Enfin un traître livra au préteur les enfants du roi, et Persée lui-même vint se remettre entre ses mains avec son fils aîné. Paul Émile, touché d'une telle infortune, l'accueillit avec bonté[2], le reçut à sa table et l'invita à mettre espoir dans la clémence du peuple romain (168).

Avant même la bataille de Pydna, Anicius avait assiégé Gentius dans Scodra, sa capitale, et forcé ce prince à se livrer : trente jours avaient suffi pour cette conquête, qui n'avait pas coûté même un combat.

En attendant l'arrivée des commissaires du sénat, Paul Émile parcourut la Grèce pour en visiter les merveilles. Il monta à Delphes, où il fit élever sa statue sur le piédestal destiné à celle de Persée; il vit l'antre de Trophonius, Chalcis et l'Euripe, Aulis, le rendez-vous des mille vaisseaux d'Agamemnon, Athènes et le Pirée, Corinthe, encore riche de tous ses trésors, Sicyone, Argos, Épidaure et son

1. Ces faits, rapportés par Tite-Live, XLIV, 45, démentent le lâche désespoir de Persée après Pydna. — 2. Persée était si peu gêné dans le camp romain qu'il put une fois s'en éloigner librement de plus d'une journée de chemin sans qu'on s'en aperçût. Liv., XLV, 28.

temple d'Esculape, Mégalopolis, la ville d'Épaminondas, Sparte et Olympie, évoquant partout les glorieux souvenirs et rendant hommage par son admiration à cette Grèce maintenant si abaissée. A Olympie, il crut voir Jupiter en contemplant la statue de Phidias; et il sacrifia avec la même pompe qu'au Capitole. Il voulut vaincre aussi les Grecs en magnificence. Celui qui sait gagner des batailles, disait-il, doit savoir ordonner un festin et une fête. Il fit préparer à Amphipolis des jeux grecs et romains qu'il annonça aux républiques et aux rois de l'Asie et auxquels il invita les principaux chefs de la Grèce. On y réunit de toutes les parties du monde les acteurs les plus habiles, des athlètes et des chevaux fameux. Autour de l'enceinte des jeux étaient exposés les statues, les tableaux, les tapisseries, des vases d'or, d'argent, d'airain et d'ivoire et toutes les curiosités, tous les chefs-d'œuvre trouvés dans les palais de Persée. Les armes des Macédoniens avaient été réunies en un immense monceau, Paul Émile y mit le feu; et la fête se termina aux lueurs sinistres de l'incendie. Cet holocauste annonçait à la Grèce et au monde la fin de la domination macédonienne, comme l'incendie de Persépolis avait un siècle et demi plus tôt annoncé à l'Asie la destruction de l'empire du Grand Roi.

Cependant les commissaires du sénat étaient arrivés; Paul Émile régla avec eux le sort de la Macédoine, et ayant réuni devant son tribunal qu'entourait une foule immense dix des principaux citoyens de chaque ville, il leur déclara les volontés du peuple romain. Les Macédoniens seront libres et conserveront leurs villes avec des magistrats annuels, leurs territoires, leurs lois, et ils ne payeront au peuple romain que la moitié des anciens tributs. Mais la Macédoine sera divisée en quatre districts avec interdiction aux habitants de contracter mariage, de vendre ou d'acheter hors de leur territoire. Les cantons voisins des barbares pourront seuls armer quelques troupes. Ceux du troisième district approvisionneront de sel les Dardaniens à un prix

convenu d'avance[1]. Les amis et les courtisans du roi, ses commandants de flotte, ses gouverneurs de places, tous ceux qui ont exercé quelque emploi, suivront le consul en Italie avec leurs enfants; et il les désigna tous par leurs noms. Puis il donna aux Macédoniens un code de lois appropriées à leur nouvelle situation, et il partit pour l'Épire. Anicius appliqua les mêmes dispositions à l'Illyrie, qui fut partagée en trois cantons.

La Macédoine était trop riche pour qu'elle fût abandonnée au pillage des soldats; on ne leur avait livré que quelques villes qui, après Pydna, avaient hésité à ouvrir leurs portes. Le consul avait cherché d'ailleurs à séparer la cause du roi de celle du peuple; il fallait paraître n'avoir combattu que Persée, et ne vouloir que ses dépouilles, pour ébranler d'avance, par cette politique, tous les trônes qui restaient encore debout. La Macédoine et l'Illyrie furent donc épargnées; mais les soldats murmuraient : on leur livra l'Épire. La politique des assemblées nombreuses est souvent impitoyable, parce que, de tous ceux qui concourent à leurs actes, aucun n'en est personnellement responsable. Les Épirotes avaient fait défection; le sénat, pour effrayer à jamais ses alliés, voulut les traiter comme les transfuges que toujours il faisait frapper de la hache. Paul Émile versa, dit-on, des larmes en recevant ce décret; mais il l'exécuta. Des cohortes envoyées dans leurs soixante-dix villes[2] reçurent l'ordre au même jour, à la même heure, de les livrer au pillage, et d'en abattre les murailles. Le butin fut si considérable que chaque fantassin, après qu'on eut mis à part pour le trésor l'or et l'argent, reçut 200 deniers, chaque cavalier 400; 150 000 Épirotes furent vendus; et cependant les soldats n'étaient pas encore satisfaits. A Rome, où Paul Émile rentra en remontant le Tibre

1. Plusieurs villes, qui avaient favorisé les Romains, furent exemptées du tribut. Liv., XLV, 26. — 2. Presque toutes dans le pays des Molosses, Polybe, XXX, 9. Tite-Live, en faisant combattre les Molosses contre Persée (*voy.* p. 486, note 4), les aura pris pour une autre peuplade épirote.

sur la galère du roi ornée des boucliers d'airain de la phalange, ils faillirent l'empêcher de triompher.

Cette solennité, à laquelle assista le peuple entier vêtu de toges blanches, dura trois jours. Le premier, passèrent les statues et les tableaux sur 250 chariots ; le second, une longue file de voitures chargées d'armes, dont le fer ou l'airain récemment poli jetaient un vif éclat. Elles semblaient entassées plutôt que rangées avec art, et présentaient en avant les pointes menaçantes des glaives, sur les côtés le fer aigu des sarisses. Quand elles s'entre-choquaient dans leur marche, elles rendaient un son martial et terrible. Venaient ensuite 3000 hommes portant 750 vases, dont chacun contenait 3 talents en argent monnoyé; d'autres avaient des cratères et des coupes d'argent remarquables par leur grandeur et leurs ciselures. Le troisième jour, dès le matin, les trompettes, au lieu d'airs joyeux, sonnèrent la charge : le triomphe commençait. 120 bœufs, les cornes dorées, couverts de bandelettes et de guirlandes, ouvraient la marche, conduits par des jeunes gens ceints d'écharpes brodées, que des enfants accompagnaient avec des coupes d'argent et d'or. Puis des soldats portaient l'or monnoyé dans 77 vases renfermant chacun trois talents; 400 couronnes d'or données par les villes de Grèce et d'Asie; une coupe du poids de 10 talents d'or incrustée de pierreries; et les antigonides, les séleucides, les thériclées et les autres coupes d'or qui ornaient la table des rois de Macédoine, précédaient le char de Persée chargé de ses armes et de son diadème. La foule des captifs suivait : parmi eux le fils du roi Cotys et les enfants de Persée, auxquels leurs gouverneurs apprenaient à tendre vers la foule des mains suppliantes. Derrière marchait Persée vêtu de deuil et l'air égaré comme si l'excès de ses maux lui avait fait perdre tout sentiment. Il avait demandé à Paul Émile de le soustraire à cette ignominie. « C'est une chose qui a toujours été et qui est encore en son pouvoir, » avait durement répondu le Romain, qui ne comprenait pas qu'on pût ainsi se survivre à soi-même. Enfin paraissait le triomphateur suivi

de ses cohortes pressées; mais des deux fils qui devaient être sur son char à ses côtés, l'un venait de mourir; l'autre expira trois jours après. Dans sa mâle douleur, Paul Émile se félicitait encore de ce que la fortune l'avait choisi pour expier la prospérité publique. « Mon triomphe, disait-il, placé entre les deux convois funèbres de mes enfants, aura suffi aux jeux cruels du sort. A soixante ans je retrouve mon foyer solitaire, après y avoir vu une nombreuse postérité; mais le bonheur de l'État me console. » Il vécut quelques années encore, fut censeur en l'an 160, et mourut dans cette charge. Persée l'avait précédé au tombeau. Jeté dans un cachot de la ville d'Albe, il comprit ce qu'était la clémence de Rome; et, dans l'année qui suivit le triomphe, il se laissa mourir de faim ou il périt sous les lentes tortures de ses geôliers. Son fils aîné, Philippe, mourut avant lui; l'autre, pour gagner sa vie, apprit le métier de tourneur; plus tard cet héritier d'Alexandre parvint à la charge de greffier!

Quant à Gentius, après avoir paru au triomphe du préteur Anicius, il avait été emprisonné à Iguvium, au milieu des montagnes de l'Ombrie. Pour avoir pris Persée dans Samothrace, l'autre préteur, Octavius, avait aussi obtenu le triomphe naval[1].

Le peuple romain n'avait, cette fois encore, rien pris pour lui, si ce n'est les 45 millions versés par Paul Émile dans le trésor, et les tributs imposés à la Macédoine qui permirent au sénat de ne plus demander aux citoyens l'impôt de la capitation[2]; mais il n'avait pas besoin de réunir de nouveaux territoires à son empire pour étendre sa domination. La Macédoine avait paru le dernier boulevard de la liberté du monde. Maintenant qu'il était tombé, tous allaient au-devant de la servitude avec une indicible terreur. Prusias, roi de Bithynie, était resté neutre; il accourut en Italie, et se présenta au sénat la tête rasée avec le bonnet d'affranchi. A son entrée il baisa le seuil de la curie en s'écriant :

1. Liv., XLV, 43. — 2. Cette exemption dura 125 ans, jusqu'aux guerres d'Octave et d'Antoine.

« Salut, dieux sauveurs[1] ! » Massinissa lui-même trembla. « Deux choses, fit-il dire par son fils, lui avaient causé une vive douleur. Le sénat avait fait demander, par des ambassadeurs, des secours qu'il avait le droit d'exiger; et il avait envoyé le prix du blé fourni. Massinissa n'avait pas oublié qu'il devait au peuple romain sa couronne; content de l'usufruit, il savait que la propriété restait au donateur [2]; » et il demandait à venir sacrifier lui-même au Capitole en actions de grâces. Le sénat lui défendit de quitter l'Afrique. D'autres rois voulaient venir; un décret leur interdit de passer la mer, et quand Eumène débarqua à Brindes, un questeur lui ordonna de quitter immédiatement l'Italie. Cette seule déclaration faillit lui coûter son royaume; car dès qu'on le sut menacé de la colère de Rome, tous ses alliés l'abandonnèrent au milieu de la guerre qu'il avait à soutenir contre les Galates. Cependant son frère Attale fut reçu avec honneur. Les sénateurs lui offrirent la moitié des États d'Eumène; il refusa prudemment pour ne pas démembrer lui-même son héritage. Ce moyen d'affaiblir le royaume ayant échoué, le sénat laissa les Galates lui faire une guerre qui l'épuisa; plus tard il excita contre Eumène Prusias, et renouvela l'outrage fait à Philippe d'envoyer des commissaires pour recevoir les plaintes contre le roi, et entendre sa justification [3]. Le roi de Syrie, Antiochus Épiphane, avait conquis une partie de l'Égypte, et assiégeait Alexandrie. Un député romain, Popilius, lui ordonna de rentrer dans ses États. Antiochus demandant quelques jours pour délibérer, Popilius traça autour de lui un cercle sur le sable : « Avant de sortir de ce cercle, vous répondrez au sénat. » Et le roi, vaincu par un seul homme, rappela ses armées. L'Égypte était sauvée. Pour la maintenir sous la tutelle du sénat, Popilius partagea la royauté entre Philométor et Physcon; et les ambassadeurs de tous ces rois

1. Ceci est le récit de Polybe et d'Appien, *B. M.*, 2; il y en avait un autre rapporté aussi par Tite-Live, et qui est moins déshonorant pour Prusias; mais cette même année 167, Polybe était à Rome. — 2. Liv., XLV, 13. — 3. Polybe, XXXI, 8.

partirent pour protester aux pieds du sénat de leur vénération et de leur obéissance. A voir tant de lâcheté, on se met involontairement du côté de Rome, malgré sa duplicité et sa cruauté.

Les Rhodiens avaient voulu imposer leur médiation. Maintenant ils redoutaient la guerre, bien qu'ils eussent mis à mort les partisans avoués de Persée et apporté à Rome de riches présents. La guerre ne leur fut pas déclarée, mais la Lycie et la Carie leur furent définitivement enlevées, et on leur imposa le titre d'alliés qui faisait si rapidement tomber au rang de sujets. Ariarathe de Cappadoce, en montant sur le trône, sollicita cette dangereuse alliance du peuple romain, et remercia les dieux par de solennels sacrifices de l'avoir obtenue[1]. Cette bassesse n'empêcha pas le sénat de soutenir contre lui un usurpateur auquel il assigna la moitié de la Cappadoce (159).

Dans l'île de Lesbos, Antissa fut rasée pour avoir fourni quelques vivres à la flotte de Persée. En Asie, les villes s'empressèrent de bannir ou de mettre à mort les anciens partisans du roi. Durant quelques mois, une terreur profonde pesa sur la Grèce[2]. Ceux qu'on soupçonnait d'avoir, au fond du cœur, fait des vœux pour Persée, furent enlevés, conduits en Italie et emprisonnés; tout le sénat étolien, 550 membres, fut massacré. Ce qu'il y avait encore d'hommes considérés en Épire, dans l'Acarnanie, l'Étolie et la Béotie, suivirent Paul Émile à Rome; 1000 Achéens, dénoncés par Callicratès, y furent déportés. Un seul prince reçut avec étonnement un bienfait de Rome, c'était Cotys, ce petit roi thrace qui avait vaillamment soutenu Persée. Le sénat lui renvoya son fils qui s'était trouvé parmi les prisonniers. Mais la Thrace était le passage d'Europe en Asie, il fallait s'y faire des alliés; Cotys fut épargné à ce titre[3].

La Macédoine effacée du rang des nations, l'Epire dépeu-

1. Polybe, XXXI, 13. — 2. Pour avoir une idée de la terreur inspirée par Rome, *voyez* aussi l'histoire de l'accusé rhodien Polyarate. Polybe, XXX, 9. — 3 Liv., XLV, 43.

plée, l'Étolie ruinée, il ne restait plus dans la Grèce d'autre État que la ligue achéenne, elle aussi destinée à périr. Philopœmen n'avait pu lui-même croire sérieusement à sa durée ni à son indépendance. Quand les Romains, dit Polybe, demandaient des choses conformes aux lois et aux traités, il exécutait sur-le-champ leurs ordres ; quand leurs exigences étaient injustes, il voulait qu'on fît des remontrances, puis des prières, et, s'ils demeuraient inflexibles, qu'on prît les dieux à témoin de l'infraction des traités et qu'on obéît. « Je sais, ajoutait-il, qu'un temps viendra où nous serons tous les sujets de Rome [1], mais ce temps, je veux le retarder. Aristénès, au contraire, l'appelle, car il voit l'inévitable nécessité, et il préfère la subir aujourd'hui plutôt que demain. » Cette politique d'Aristénès que Polybe ose appeler sage [2], Callicratès la suivit, mais dans le seul intérêt de son ambition et avec un hideux cynisme de servilité. « La faute en est à vous, pères conscrits, osa-t-il dire dans le sénat, si les Grecs ne sont pas dociles à vos volontés. Dans toutes les républiques il y a deux partis : l'un qui prétend qu'on doit s'en tenir aux lois et aux traités, l'autre qui veut que toute considération cède au désir de vous plaire ; l'avis des premiers est agréable à la multitude : aussi vos partisans sont-ils méprisés ; mais prenez à cœur leurs intérêts, et bientôt tous les chefs des républiques, et avec eux le peuple, seront pour vous. » Le sénat répondit qu'il serait à désirer que les magistrats de toutes les villes ressemblassent à Callicratès ; et, comme pour justifier ses paroles, les Achéens l'élurent stratége à son retour de Rome.

1. Tite-Live fait aussi dire par Lycortas à Appius : « Je sais que nous sommes ici comme des esclaves qui se justifient devant leurs maîtres. » XXXIX, 37.—2. Liv., XXV, 8. Cependant Polybe et son père Lycortas étaient les chefs du parti opposé aux Romains. Durant la guerre contre Persée, ils faillirent être accusés par les commissaires, et après Pydna, Polybe fut déporté en Italie. Mais Polybe, voyant la Grèce si faible, si divisée, couverte depuis deux siècles de sang et de ruines, et privée de véritable liberté, se résignait à la voir calme et prospère sous cette domination romaine qui laissait aux villes tant de liberté intérieure. Il faut, quoi qu'on ait dit, revenir au bon sens et à l'impartialité de l'ami de Philopœmen.

Cela se passait quelques années avant la guerre de Persée. Ce prince rendit de l'espoir aux partisans de l'indépendance hellénique, aussi les Achéens voulurent-ils d'abord garder une exacte neutralité; mais quand Marcius eut forcé les défilés de l'Olympe, Polybe accourut lui offrir le secours d'une armée achéenne [1] : il était trop tard; l s Romains voulaient vaincre seuls, pour n'être point gênés par la reconnaissance. Polybe lui-même fut du nombre des mille Achéens détenus en Italie, et il aurait eu pour prison quelque ville obscure, loin de ses livres et des grandes affaires qu'il aimait tant à étudier, si les deux fils de Paul Émile n'avaient répondu de lui au préteur.

Pendant les dix-sept années que dura cet exil, sur lequel le sénat ne voulut jamais s'expliquer, Callicratès resta à la tête du gouvernement de son pays. Il y faisait bien mieux les affaires de Rome que si le sénat eût envoyé à sa place un proconsul. Laisser aux pays vaincus ou soumis à l'influence romaine leurs chefs nationaux, gouverner par les indigènes, comme les Anglais l'ont fait dans l'Inde, fut une des maximes les plus heureuses de la politique romaine. Contents de cette apparente indépendance, de ces *libertés municipales* qui s'accordent si bien avec le despotisme politique, les peuples tombaient sans bruit, sans éclat, à la condition de sujets; et le sénat les trouvait tout façonnés au joug quand il voulait serrer le frein et faire sentir l'éperon. Ainsi la Grèce allait devenir, sans qu'elle s'en aperçût, comme tant de cités italiennes, une possession de Rome, lorsque, à la mort de Callicratès, Polybe, appuyé de Scipion Émilien, sollicita le renvoi des exilés d'Achaïe. Ils n'étaient plus que 300, le sénat hésitait. Caton s'indigna qu'on délibérât si longtemps sur une pareille misère; le mépris lui donna de l'humanité. « Il ne s'agit, disait-il, que de décider si quelques Grecs décrépits seront enterrés par nos fossoyeurs ou par ceux de leur pays. » On les laissa partir (150) [2].

1. Polybe, XXVIII, 9. — 2. Polybe voulait demander au sénat qu'on les rétablit dans les charges et les honneurs qu'ils avaient avant leur exil. Ca-

Cependant, pour quelques-uns, l'âge n'avait pas glacé le ressentiment. Diéos, Critolaos et Damocritos rentrèrent dans leur patrie, le cœur ulcéré, et par leur audace imprudente précipitèrent sa ruine. Les circonstances leur paraissaient, il est vrai, favorables. Un aventurier, Andriscos, se donnant pour fils naturel de Persée, venait de soulever la Macédoine [1] avec une armée que les Thraces lui avaient fournie (152). Déjà il occupait une partie de la Thessalie. Scipion Nasica le chassa de cette province (149); mais il y rentra, battit et tua un préteur (148), et fit alliance avec les Carthaginois qui commençaient alors leur troisième guerre punique. Une nouvelle victoire de Pydna, gagnée par Métellus, et la prise d'Andriscos envoyé à Rome chargé de chaînes, terminèrent (147) cette guerre peu sérieuse, qu'un second imposteur tenta vainement de renouveler quelques années plus tard (142). Le sénat, croyant enfin mûres pour la servitude les nations que depuis un demi-siècle il avait vaincues et enlacées dans ses intrigues, réduisit la Macédoine en province.

L'armée de Métellus le *Macédonique* y était encore cantonnée, quand un des bannis achéens, de retour dans le Péloponnèse, Damocritos, fut élu stratége. Durant sa magistrature, l'éternelle querelle, quelque temps assoupie, entre Sparte et la Ligue se renouvela, grâce aux secrètes intrigues de Rome; Sparte voulut encore sortir de la commune alliance. Aussitôt les Achéens armèrent, mais les commissaires romains arrivèrent apportant un sénatus consulte qui séparait de la ligue Sparte, Argos et Orchomène : les deux premières comme peuplées de Doriens, l'autre comme étant d'origine troyenne, toutes trois, par conséquent, étrangères par le sang aux autres membres de la Confédération.

ton, qu'il sonda à ce sujet, lui répondit : « Il me semble, Polybe, que tu ne fais pas comme Ulysse; étant une fois échappé de la caverne du géant cyclope, tu veux y retourner pour aller quérir ton chapeau et ta ceinture que tu y as oubliés. » Plut., *in Caton*. — 1. Repoussé par les Macédoniens dans une première tentative, il s'était réfugié auprès de Démétrius, roi de Syrie et beau-frère de Persée. Celui-ci le livra aux Romains; mal gardé, il s'échappa, et recruta une armée en Thrace.

A la lecture de ce décret, Diéos souleva le peuple de Corinthe, les Lacédémoniens trouvés dans la ville furent massacrés et les députés n'échappèrent au même sort que par une fuite précipitée. Ce peuple qui, depuis quarante ans, tremblait devant Rome, retrouva enfin quelque courage dans l'excès de l'humiliation ; il entraîna dans son ressentiment Chalcis et les Béotiens ; et quand Métellus descendit de la Macédoine avec ses légions, les confédérés marchèrent à sa rencontre jusqu'à Scarphée, dans la Locride (146). Cette armée fut taillée en pièces ; mais, en armant jusqu'aux esclaves, Diéos réunit encore 14 000 hommes et, posté à Leucopétra, à l'entrée de l'isthme de Corinthe, il attendit le nouveau consul Mummius. Sur les hauteurs voisines, les Achéens avaient placé leurs femmes et leurs enfants pour les voir vaincre ou mourir. Ils moururent ; Corinthe fut prise, pillée [1], livrée aux flammes ; Thèbes et Chalcis, rasées ; les ligues achéenne et béotienne, dissoutes ; toutes les villes démantelées, désarmées et soumises à un gouvernement oligarchique qu'il était plus aisé au sénat de tenir dans la dépendance que les assemblées populaires ; la Grèce enfin, sous le nom d'*Achaïe*, forma une nouvelle province [2]. Mummius, dont on a retrouvé l'inscription consulaire avec ces mots : *Deleta Corintho*, célébra son triomphe comme un Romain des anciens temps, en consacrant un temple et une statue au dieu de la force, à *Hercule vainqueur*.

Quant aux auteurs de cette guerre, l'un, Critolaos, avait disparu à Scarphée ; l'autre, Diéos, s'était donné la mort qu'il n'avait pu trouver sur le champ de bataille. De Leucopétra il s'était enfui à Mégalopolis, avait égorgé sa femme et ses enfants, mis le feu à sa maison et s'était lui-même

1. *Cf.* Strab., VIII, 381 ; Liv., *Epit.*, 52. Pour Mummius, nous le retrouverons plus tard. — 2. Paus., II, 1, 2 ; VII, 16. A ces guerres, qui eurent pour résultat la réduction de la Grèce, on peut rattacher les expéditions de Marcius Figulus et de Scipion Nasica contre les Dalmates, 155-154 ; de Flaccus, contre les Ardyens, 135 ; de Sempronius Tuditanus et de Tiberius Pandusa, contre les Japodes ; d'Aconius, de Didius, etc., contre les Scordisques, vainqueurs de C. Caton, qu'ils avaient tué, 135-100.

empoisonné. Ces hommes avaient appelé bien des maux sur leur patrie, mais ils tombèrent avec elle et pour elle. Le dévouement absout de l'imprudence; et nous aimons mieux que la Grèce ait ainsi fini, sur un champ de bataille, que dans le sommeil léthargique où l'Étrurie était tombée. Pour les nations comme pour les individus, il faut savoir bien mourir. Les Achéens, restés seuls debout au milieu des peuples grecs abattus, devaient ce dernier sacrifice à la vieille gloire de la Hellade[1].

Le milieu du second siècle avant notre ère marqua l'heure fatale des peuples. L'an 147, la Macédoine fut conquise ; l'an 146, la Grèce rendit ses armes et sa liberté ; à la fin de la même année, Carthage ne fut plus qu'un monceau de ruines; treize ans plus tard, l'indépendance de l'Espagne périt dans Numance, et presque aussitôt le royaume de Pergame s'écroula. Dans l'espace de seize années, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Afrique carthaginoise et l'Espagne devinrent les paisibles provinces du nouvel empire.

Depuis Zama, l'existence de Carthage n'avait été qu'une lente agonie[2]. Enchaînée par la défense de faire la guerre sans le consentement du sénat, elle ne put repousser les attaques de l'avide Massinissa. « Les Carthaginois, disait le Numide, ne sont en Afrique que des étrangers qui ont ravi à nos pères le territoire qu'ils possèdent, » et à chaque occasion favorable il leur enlevait une province. Dès l'an 199 il commença : en 193, il leur prit le riche territoire d'Emporie, qui leur fermait la route de l'intérieur de l'Afrique. Onze ans après, nouveaux empiètements. A ces violences Carthage n'opposait que des plaintes qu'elle envoyait à Rome; mais le sénat, sûr de Massinissa, lui laissa les districts usurpés. Encouragé par cette partialité, le roi en-

1. Pour ces événements, nous n'avons plus malheureusement que les épitomés de Tite-Live et les fragments de Polybe ; ces deux grands ouvrages nous manquent à la fois. Les abréviateurs Florus, Eutrope, Zonaras, Aurélius Victor et Orose ne peuvent les remplacer. — 2. Pour toute cette guerre, nous n'avons guère que les *Puniques* d'Appien, quelques rares fragments de Polybe et les abréviateurs.

vahit, en 174, la province de Tysca et 70 villes. « Si nous ne pouvons nous défendre, disaient aux Romains les députés carthaginois, au moins décidez ce que vous voulez qu'on nous enlève. » C'était à la veille de la guerre contre Persée : le sénat parut s'indigner, promit justice et des arbitres[1], mais il traîna l'affaire en longueur, et quand la victoire de Pydna eut rendu l'iniquité sans danger, il députa quelques commissaires et Caton. Carthage refusa de se soumettre à un tribunal où son ennemi avait d'avance gagné sa cause, et Massinissa garda encore le territoire contesté. Mais Caton avait trouvé, avec surprise et colère, Carthage riche, peuplée, prospère. Quand le haineux vieillard revint à Rome, il laissa tomber au milieu de la curie des figues qu'il tenait dans un pli de sa toge ; et comme les sénateurs en admiraient la beauté : « La terre qui les porte, dit-il, n'est qu'à trois journées de Rome ; » depuis ce jour il ne cessa de répéter à la fin de ses discours : « Et, de plus, je pense qu'il faut détruire Carthage, *delenda est Carthago.* »

Les Scipions avaient une politique plus noble : ils craignaient pour Rome l'enivrement de la victoire ; ils redoutaient l'abandon de la discipline et des mœurs au milieu des richesses et de la sécurité ; ils voulaient que les Romains eussent toujours un péril à craindre pour qu'ils restassent toujours unis et forts. Mais Caton l'emporta ; et, malgré la docilité de Carthage, malgré son empressement à rivaliser, avec Massinissa, de munificence envers Rome, sa ruine fut décidée. Cette malheureuse cité était encore déchirée par trois factions : les amis de Rome, ceux de Massinissa, et les patriotes. Ceux-ci, en 152, chassèrent les partisans du roi qui, prétextant un attentat contre ses deux fils, se saisit de la place importante d'Oroscope. Cette fois, les Carthaginois envoyèrent 50 000 hommes contre Massinissa. Scipion Émilien était alors en Afrique ; il suivit les

1. Le sénat avait quelquefois des ménagements pour Carthage ; en 187, Minucius Myrtilus et M. Manlius, accusés d'avoir frappé des ambassadeurs carthaginois furent remis par les féciaux aux mains de ces envoyés, et emmenés à Carthage. Liv., XXXVIII, 42.

deux armées ; et, du haut d'une colline, spectateur désintéressé, il vit 100 000 Barbares s'égorger. Cette sanglante mêlée valait mieux qu'un combat de gladiateurs ; le Romain avoua qu'il avait goûté un plaisir digne des dieux[1]. Massinissa, âgé de 88 ans, monté à cru sur un cheval rapide, s'était encore battu comme le plus brave soldat. L'armée carthaginoise fut exterminée. Les Romains se hâtèrent d'entrer en lice pour ne pas laisser au vainqueur une si riche proie. On savait d'ailleurs à Rome que les Carthaginois venaient de soulever les Lusitaniens, et d'encourager Andriscos. En vain Carthage proscrivit les auteurs de la guerre, et envoya des ambassades à Rome. « Donnez satisfaction au peuple romain, » disaient les pères conscrits ; et quand les députés demandaient quelle satisfaction ? « Vous devez le savoir. » Ils ne purent obtenir d'autre réponse (149).

Utique, voyant Carthage menacée, se donna aux Romains ; c'était pour eux un port et une forteresse à trois lieues de Carthage. Aussitôt les deux consuls Censorinus et Manilius partirent avec une flotte nombreuse et 80 000 légionnaires. Des députés arrivent encore : « Les Carthaginois, disent-ils, se remettent à la discrétion du peuple romain. » On leur promet la conservation de leurs lois, de leur liberté et de leur territoire ; mais ils enverront à Lilybée 300 otages. Les otages livrés, les consuls déclarent que c'est en Afrique seulement qu'ils feront connaître leurs dernières intentions ; et ils passent la mer avec une formidable armée sans que Carthage, confiante dans la paix promise, envoie à leur rencontre une seule galère. Arrivés à Utique, ils demandent aux Carthaginois leurs armes. On leur apporte plus de 200 000 armures, 3000 catapultes, et un nombre infini de traits de toute espèce[2]. « Maintenant, disent-ils, vous abandonnerez votre ville et vous irez vous établir à 10 milles dans les terres. » C'était une infâme perfidie. Les

1. App., *Pun.* Dans les *Epit.* de Tite-Live, il est dit que les députés du sénat trouvèrent à Carthage des amas de matériaux pour les constructions navales et qu'ils n'échappèrent aux violences du peuple que par une prompte fuite. — 2. App., *Pun.*, 80. Str., XVII, 833.

consuls y ajoutèrent la dérision. Censorinus leur vanta les avantages de la vie agricole, loin de cette mer trompeuse dont la vue nourrissait les regrets et de dangereuses espérances[1].

Ils étaient encore 700 000. L'indignation réveilla ce peuple immense. Les patriotes ressaisirent le pouvoir et massacrèrent les partisans de Rome; on ferma les portes; on transforma les temples en ateliers, et nuit et jour on fabriqua des armes; les femmes donnèrent leurs chevelures pour faire des cordages; les esclaves furent affranchis et enrôlés; et Asdrubal, un des chefs du parti populaire, tint la campagne avec 20 000 hommes qu'il n'avait pas voulu désarmer. Lorsque les consuls s'avancèrent pour prendre possession de la ville, ils trouvèrent les murs garnis de défenseurs et échouèrent dans trois attaques. Leurs machines, une partie de leur flotte furent incendiées. Derrière eux les campagnes se soulevaient, et Asdrubal réunissait, dans le camp de Néphéris, jusqu'à 70 000 hommes. Malgré leurs 80 000 légionnaires, la position n'était pas sans danger. Dans l'armée servait comme tribun légionnaire un fils de Paul Émile, adopté par le second fils de l'Africain et qui avait réuni les noms de ses deux familles, Scipion Émilien. Il s'était déjà distingué en Espagne, où il avait tué en combat singulier un guerrier d'une taille gigantesque et mérité une couronne murale en franchissant le premier les remparts d'une ville ennemie. Un jour, devant Carthage, toute une colonne d'attaque se trouva compromise, et aurait été massacrée s'il ne l'eût dégagée avec des troupes de réserve. Une autre fois, en se portant rapidement sur les derrières de l'ennemi, il sauva le camp de Manilius. L'armée lui dut encore son salut dans cette expédition mal dirigée contre Asdrubal. D'autres services augmentèrent son crédit sur les soldats et sa renommée à Rome. Il gagna un général carthaginois qui passa dans le camp romain avec 2200 cavaliers et il dissipa les soupçons de Massinissa, qui, alors

1. *Voy.* ce discours dans App., 86.

mourant, le chargea de partager ses États entre ses trois fils; en revenant au camp, il ramena l'un d'eux, Gulussa, avec toutes ses forces.

Calpurnius Pison, qui commanda pendant l'année 148, laissa périr la discipline, et fut repoussé de Clypéa et d'Hippone. Scipion était à Rome, demandant l'édilité; on lui donna le consulat et la direction de cette guerre. Avec lui, elle prit une face nouvelle. Il rendit aux soldats l'habitude de l'obéissance, du courage et des travaux pénibles. Carthage était située sur un isthme, il le coupa d'un fossé et d'un mur haut de 12 pieds. Pour affamer ses habitants, il fallait encore fermer le port; il jeta à son entrée une digue large de 92 pieds à sa base, et de 24 à son sommet. Mais les Carthaginois creusèrent dans le roc une nouvelle sortie vers la haute mer; et une flotte bâtie avec les débris de leurs maisons faillit surprendre les galères romaines. Après tout un jour d'efforts, Scipion les refoula dans le port, et en garda l'entrée en y plaçant des machines qui couvraient de traits toute la passe.

Laissant la famine faire d'affreux ravages dans la ville, il alla durant l'hiver forcer le camp de Néphéris et détruire l'armée qui était le seul espoir des Carthaginois. Au retour du printemps, il reprit avec activité les opérations contre Carthage et enleva la muraille qui fermait le port Cothon. Les Romains étaient dans la ville; mais pour atteindre la citadelle Byrsa, placée au centre, il fallut traverser de longues rues étroites, où les habitants retranchés dans les maisons firent une résistance acharnée. L'armée mit six jours et six nuits à atteindre la citadelle. Sur la promesse qu'ils auraient la vie sauve, 50000 hommes en sortirent; il y restait 1100 transfuges, réfugiés avec Asdrubal dans le temple d'Esculape. Jusqu'alors Asdrubal, quoi qu'en dise Polybe, avait dirigé la défense avec habileté et courage. Un moment de faiblesse le déshonora : il vint demander la vie à Scipion, qui le montra aux transfuges prosterné à ses pieds. Sa femme n'avait pas voulu le suivre. Elle monta au sommet du temple, parée de ses plus beaux vêtements et

s'adressant à Scipion : « Souviens toi, s'écria-t-elle, de punir cet infâme qui a trahi sa patrie, ses dieux, sa femme et ses enfants. O le plus vil des hommes, va orner le triomphe de ton vainqueur et recevoir à Rome le prix de ta lâcheté. » Puis, égorgeant ses deux enfants, elle se précipita elle-même au milieu de l'incendie que les transfuges avaient allumé.

Scipion abandonna au pillage ces ruines fumantes, après avoir réservé au profit du trésor public l'or, l'argent et les dons déposés dans les temples. Pour lui-même il ne prit rien ; mais il invita les Siciliens à enlever les trophées que Carthage avait rapportés de ses victoires sur Agrigente et Syracuse. Vint ensuite l'œuvre du sénat. Ses commissaires firent du territoire carthaginois une *province*. Ils renversèrent ce qui était encore debout dans la ville ; et par les plus terribles imprécations vouèrent à une éternelle solitude la place où Carthage avait été. Du haut d'une colline, Scipion voyait s'accomplir l'œuvre de destruction. En face de cet empire écroulé, de ce peuple anéanti, de cette immense cité où il n'allait bientôt plus rester pierre sur pierre, il se sentit ému; et au lieu de l'ivresse de la victoire, une mélancolique pensée le saisit. Il songea à l'avenir de Rome, et Polybe l'entendit tristement répéter ce vers d'Homère : Un jour aussi verra tomber Troie, la cité sainte, et Priam, et son peuple invincible [1].

1. Ἔσσεται ἦμαρ ὅταν ποτ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρὴ καὶ Πρίαμος, καὶ λαὸς ἐϋμμελίω Πριάμοιο. Scipion avait tort dans ses craintes. Rome était plus forte et valait mieux que Carthage. Les empires que le commerce seul a créés reposent sur une base fragile. Pour qu'ils s'écroulent, il n'est pas toujours nécessaire d'un choc violent. Quelques-uns s'affaissent d'eux-mêmes sous la corruption de l'or; d'autres tombent indirectement frappés. Les Parthes, en fermant au commerce de l'Orient la route de terre, et les Ptolémées, en lui ouvrant l'Égypte et la mer Rouge, ruinèrent la Phénicie ; la découverte du cap de Bonne Espérance, par Vasco de Gama, frappa Venise à mort ; la Hanse succomba, parce que l'importance du commerce du Nord tomba dès que les relations directes s'établirent par mer avec l'Orient. La Hollande enfin, le Portugal et l'Espagne enrichis par le commerce de l'Orient, du nord de l'Océanie et de l'Amérique, ont été supplantés par l'Angleterre, grâce à l'extension que le commerce de cette puissance prit dans les deux Indes. Un jour le nouveau monde, placé entre l'Europe et l'O-

Scipion Émilien fut aussi le destructeur de Numance, la *seconde terreur de Rome*[1].

Depuis la pacification de l'Espagne par Sempr. Gracchus jusqu'à l'année 153, le repos de ce pays ne fut troublé que par une levée de boucliers des Celtibériens. En 170, un de ces fanatiques de religion et de patriotisme, comme l'Espagne en a tant produit, parcourut les villages de la Celtibérie en montrant une lance d'argent qu'il avait, disait-il, reçue du ciel, et qui devait faire fuir devant lui les légions épouvantées. Il voulut pénétrer de nuit dans la tente du consul; mais il fut tué par les gardes et sa mort dissipa la révolte. Ce mouvement indique que le pouvoir de Rome n'était pas encore accepté de l'Espagne. Elle était trop riche en effet pour ne pas exciter la cupidité des préteurs, et ceux-ci étaient trop avides pour reculer devant aucune extorsion. Au milieu de la guerre contre Persée, le sénat fut contraint de paraître juste et interposa son autorité. Mais c'était seulement de loin en loin que cette compagnie se souvenait de l'ancienne austérité; les préteurs continuèrent d'aller réparer en Espagne leur fortune dissipée à Rome dans les débauches ou dans les scandaleuses profusions qui précédaient les élections.

En 153, un émissaire de Carthage trouva les Lusitaniens assez irrités pour les pousser à une révolte. Il tua un préteur, et dans le même temps une peuplade celtibérienne réservée à une renommée glorieuse, les Arévaques de Numance, prit les armes et battit trois fois les troupes envoyées contre elle. Une perfidie parut d'abord réussir : Galba, vaincu par les Lusitaniens, feignit de traiter avec eux, les dispersa en leur offrant des terres fertiles, puis en massacra 30 000 et se gorgea de butin, lui et ses soldats.

Dans la Celtibérie le consul Lucullus déshonorait par une semblable conduite la foi romaine. Il avait eu peine à trouver des soldats. Depuis que le pillage était mêlé d'une guerre meurtrière, personne ne se présentait plus à l'enrô-

rient, héritera de la prospérité commerciale de l'Angleterre. — 1. Cic., *Rep.*, I, 47.

lement. Il fallut que Scipion Émilien fît honte de cette lâcheté à la jeunesse romaine et donnât le premier son nom. Lucullus assiégea une ville des Vaccéens où une multitude d'hommes s'était enfermée. Vivement pressés, les habitants traitèrent et ouvrirent leurs portes : il en tua 20 000 et vendit le reste. Aussi les gens d'Intercatia ne se rendirent que sous la garantie de la parole de Scipion (150).

Du massacre des Lusitaniens, un homme s'était échappé, Viriathe, ancien pâtre auquel tous les sentiers des montagnes étaient connus, et qui fit aux Romains une guerre de surprise et d'escarmouches, où ils perdirent leurs meilleurs soldats. 10 000 de ses compatriotes s'étant imprudemment engagés dans une position d'où ils ne pouvaient ni fuir ni combattre, Viriathe les sauva par des sentiers qui semblaient impraticables. Son peuple ne voulut plus d'autre chef (149), et pendant cinq années il battit tous les généraux envoyés contre lui. Toutefois il comprit que les Lusitaniens ne pourraient seuls sauver l'Espagne, ni même leur indépendance, et il souleva les Celtibériens. Cette union avec le peuple qui tenait le centre de la péninsule rendait la guerre sérieuse. Le sénat envoya contre les Celtibériens un de ses meilleurs généraux, Métellus le Macédonique, qui les battit pendant deux ans (143-142) et prit presque toutes leurs villes. Cette puissante diversion n'en servit pas moins Viriathe en laissant l'autre armée romaine exposée seule à ses coups. Enfermée dans un défilé, elle n'évita une entière destruction qu'en capitulant : « Il y aura paix, à l'avenir, entre le peuple romain et Viriathe, et chaque parti conservera ce qu'il possède. » Les comices ratifièrent ce traité qui eût fait mourir de honte les hommes des générations précédentes (141).

Un nouveau général, Cépion, se fit autoriser par le sénat à rompre le traité; il surprit Viriathe qui s'abandonnait sans défiance aux serments reçus, le rejeta dans les montagnes et l'y fit assassiner par deux Lusitaniens qu'il avait gagnés (140). Pendant huit ans, Viriathe avait balancé en Espagne la fortune de Rome. Sa mort découragea ses trou-

pes et son peuple; Cépion n'eut pas même à combattre pour couvrir d'un peu de gloire sa perfidie Les Lusitaniens se soumirent; il les transporta au milieu de peuples façonnés au joug de Rome sur les bords de la Méditerranée, où Brutus son successeur leur fit bâtir Valence. Ce dernier chef eut encore à vaincre quelques résistances partielles. Des bandes nombreuses couvraient le pays, il les affama en détruisant toutes les cultures, et pénétra chez les Gallaïques, jusqu'au bord de l'Océan, où il montra à ses légions le soleil descendant au sein de ces mers mystérieuses de l'Occident qu'agitait incessamment, disait-on, la respiration puissante de la Terre[1].

Brutus croyait la domination romaine arrivée aux extrémités du monde. Cependant derrière lui durait une lutte soulevée par le héros lusitanien. Métellus n'avait laissé à prendre dans la Celtibérie que deux villes, Thermantia et Numance. La guerre d'Espagne, terminée au sud par la mort de Viriathe et à l'ouest par l'expédition de Brutus, allait donc se concentrer au nord, dans les montagnes qui, se détachant des Pyrénées aux sources de l'Èbre, ferment, au midi, le bassin de ce fleuve et donnent naissance au Tage et au Douro. La difficulté des lieux, l'indomptable courage des montagnards à défendre ce dernier asile de la liberté, surtout l'impéritie des généraux romains, donnèrent à ce suprême effort de l'indépendance espagnole les apparences d'une guerre dangereuse. En 141, Pompéius fit avec les Numantins un traité qu'il n'osa avouer dans le sénat; et son successeur n'approcha de la ville que pour essuyer une défaite (138). L'année suivante, le consul Mancinus renouvela la honte de Fabius; il se laissa enfermer avec 24 000 hommes dans une gorge sans issue par 4000 Numantins, leur abandonna son camp, ses bagages, et engagea sa parole qu'il cesserait les hostilités. Si grande était maintenant la défiance inspirée par la bonne foi romaine que les Numantins

1. Pomp. Mela, III, 1. Le phénomène des marées de l'Atlantique était un objet d'étonnement pour les riverains de la Méditerranée. Cependant les anciens avaient déjà remarqué l'influence de la lune sur le flux et le reflux.

exigèrent pour l'observation du traité le serment des officiers de Mancinus et de son questeur Tibérius Gracchus, fils de ce Gracchus dont les Espagnols vénéraient la mémoire (137). Le sénat ne tint compte de ce traité, et, ne prenant dans les anciens temps que les exemples qui allaient aux mœurs nouvelles, il recommença la scène qui suivit la convention des fourches caudines et livra Mancinus aux Numantins. Le peuple s'était opposé à ce que Tibérius eût le sort du consul.

De nouveaux chefs, une nouvelle armée ne surent pas effacer cette honte. Pour abattre cette petite cité espagnole il ne fallut pas moins que celui qui avait renversé Carthage. Scipion commença par bannir du camp la mollesse et l'oisiveté. Il faisait élever des murailles, creuser des fossés qu'ensuite il renversait et comblait. « Qu'ils se couvrent de boue, disait-il, puisqu'ils ne veulent pas se couvrir de sang. » Évitant toute affaire générale, il attaqua l'un après l'autre les alliés des Numantins, refoula peu à peu ceux-ci dans leur ville, et les y enferma par une épaisse muraille flanquée de tours. Le Durius traversait Numance, et des plongeurs apportaient des vivres aux assiégés; Scipion jeta dans son lit des poutres armées de dents de fer et des filets. Un chef passa cependant et alla solliciter les secours de Lucia. Scipion courut à cette ville, se fit livrer 400 des principaux citoyens et leur fit couper les mains. A Carthage il avait fait jeter aux lions tous les transfuges qu'il avait pris[1]. Les Numantins, pressés par une horrible famine, lui demandèrent une bataille où ils pussent au moins trouver une mort glorieuse; il ne quitta point ses inattaquables retranchements et les réduisit à s'entr'égorger (133). Cinquante Numantins seulement suivirent à Rome son char de triomphe.

L'Espagne, épuisée de sang, rentra enfin dans le repos. Mais les montagnards du Nord, Astures, Cantabres, Vascons, n'étaient pas domptés. Les Celtibériens et les Vaccéens remuèrent encore durant la seconde guerre des esclaves et

1. Val. Max., II, 7.

l'invasion des Cimbres. La pacification de l'Espagne ne devait être achevée que par Auguste [1].

En 124, Métellus prit possession des Baléares après en avoir presque exterminé les habitants [2].

Il faut revenir maintenant de l'Espagne à l'Asie pour suivre l'œuvre de destruction que le sénat accomplissait tout autour de la Méditerranée, dont il voulait faire un lac romain.

De 188 à 133, il ne parut pas un légionnaire en Asie; mais les commissaires du sénat y furent toujours présents, épiant les actions et les paroles des princes, intervenant avec autorité dans toutes les affaires pour dégrader aux yeux des sujets la majesté des rois, exigeant de riches présents [3] pour les tenir toujours obérés, prenant leurs fils en otage [4] pour les renvoyer, comme Démétrius, gagnés à la cause de Rome, enfin leur défendant la guerre pour que le bruit des armes ne réveillât pas les peuples endormis.

Un imposteur s'était élevé contre Ariarathe, ils lui attribuèrent la moitié de la Cappadoce [5] (147). Prusias de Bithynie avait vaincu le roi de Pergame et pillé sa capitale, ils le condamnèrent à une amende de 600 talents (155). A la mort d'Antiochus Épiphane, le légitime héritier de la monarchie des Séleucides, Démétrius, était à Rome. Le sénat reconnut pour roi un enfant, Antiochus Eupator, et donna mission à Octavius d'aller en Syrie brûler les vaisseaux, tuer les éléphants et disperser l'armée [6]. Mais Démétrius, aidé de Polybe qui lui fréta un vaisseau carthaginois, s'échappa; le sénat se hâta de faire alliance avec les

1. La source principale pour ces guerres est toujours Appien. *Cf.* aussi Florus et Vell. Paterculus. — 2. Flor., III, 8; III, p. 168; Liv., *Epit.*, 60. Métellus y fonda Palma et Pollentia, qu'il peupla avec 3000 colons appelés d'Espagne. Str., VII. — 3. Antiochus donna en une fois 500 livres d'or, une autre fois 50 talents. Liv., XXXVI, 4; XLII, 6. Prusias offrit une couronne d'or de 150 talents, etc. — 4. Et avec leurs fils, ceux des principaux personnages. Antiochus en donna 20, avec la condition expresse de les changer tous les trois ans. Chap. VI de Montesquieu, *Grand. et décad.* — 5. App., *Syr.*, 47. — 6. Polybe, XXXI, 10

Juifs, alors révoltés contre les Séleucides [1]. En Égypte, pris pour arbitre entre Physcon et Philométor, il démembra le royaume, cachant une politique perfide sous les dehors de l'impartialité. Et l'héritage des Ptolémées forma trois États : Egypte, Chypre et Cyrénaïque [2].

Les rois de Pergame avaient rendu trop de services pour que le sénat pût se montrer ouvertement leur ennemi. Il les laissa attaquer par les Galates et par les Bithyniens pour bien prouver à ces princes qu'ils tomberaient dès que la main de Rome se retirerait d'eux. Des deux successeurs d'Eumène, le second, Attale III, avait montré une cruauté insensée. Tour à tour sculpteur, fondeur, médecin, il tuait tous ceux qui n'applaudissaient pas à ses folies, et essayait sur ses parents, ses amis et ses gardes, les plantes vénéneuses qu'il cultivait lui-même. Quand il mourut (133), le sénat prétendit que, par son testament, il avait institué le peuple romain son héritier, et dans le legs, il comprit le royaume; mais un fils naturel d'Eumène, Aristonic, souleva les habitants, battit et prit le consul Licinius Crassus, qui insulta un soldat barbare pour se faire tuer. On répara facilement cette défaite; Aristonic, envoyé à Rome, y fut étranglé et le royaume de Pergame forma la nouvelle province d'*Asie* (129).

Ainsi, dans l'espace de quelques années, Rome avait soumis à sa loi la plus grande partie des pays que baigne la Méditerranée. Le monde, auparavant troublé par les mille guerres auxquelles n'échappaient pas les plus obscures cités, allait enfin trouver un peu de repos et de sécurité au sein de cette paix que Rome étendait de l'Atlantique à l'Euphrate. Pour beaucoup ce repos fut un sommeil de mort. Mais tous les peuples ne périrent pas avec leur liberté, d'autres reparaîtront plus tard animés d'une vie nouvelle. La Grèce, dans quelques-unes de ses villes, conserva le culte des arts; Rhodes, son école d'Eschine; l'Asie pergaméenne, son activité littéraire; l'Espagne, cette séve qui

1. Machab., I. App., *Syr*. Le traité d'alliance est de 158. — 2. Polybe, XXXI, 26.

allait nourrir une civilisation féconde, d'où sortira le second siècle littéraire de l'empire.

De ces nations une seule, le peuple carthaginois, disparut sans retour, sous le flot envahisseur, en ne laissant derrière lui que des ruines et quelques souvenirs. De nos jours, où le commerce est, avec raison, tenu en si grand honneur, on a voulu reviser, au nom de la science économique, le jugement des siècles. La préoccupation des intérêts matériels se reportant du présent vers le passé, a fait déplorer la destruction de cette puissance qui devait unir le monde dans les liens pacifiques du commerce, comme Rome l'unit par les liens sanglants de la victoire. Mais il y a des guerres fécondes comme il y a des paix destructives. Les hommes périssent et se renouvellent ; les idées et l'art seuls vivent. Et qu'est-ce que Carthage nous a laissé ? quelques fragments de voyages[1], quelques maximes d'agriculture ! Qu'on ne dise pas que les Romains ont tout détruit. Mummius et Sylla n'ont pas été moins terribles à la Grèce que Scipion à l'Afrique ; et cependant la civilisation grecque n'est pas restée sous les décombres de Corinthe et d'Athènes. L'esprit est comme le feu du temple, toujours on le retrouve, même sous les ruines.

1. Salluste, *B. Jug.*, 20, parle cependant de quelques historiens, mais ce qu'il leur emprunte est bien étrange. Le sénat, au lieu de détruire, fit traduire l'ouvrage de Magon sur l'agriculture, et donna tous les livres carthaginois aux princes d'Afrique. Pl., *H. N.*, XVIII, 22. Nous avons la version grecque du voyage d'Hannon, et une version latine de quelques fragments du voyage d'Himilcon.

CHAPITRE XVIII.

ORGANISATION DES PROVINCES ROMAINES.

Cent trente ans environ avant notre ère, la république romaine avait fini ses grandes guerres et fondé son empire. Il ne lui restait plus à vaincre que Jugurtha, Mithridate et les Gaulois. Elle possédait déjà les trois grandes péninsules de l'Europe méridionale : l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Entre l'Italie et la Grèce, elle s'était assuré une route autour de l'Adriatique par la soumission des Istriens, des Japodes, domptés en 129, des Dalmates, à peu près soumis en 154, et des Illyriens. Un préteur était même allé chercher jusque sur les bords du Danube ces nations gauloises que Philippe et Persée avaient voulu pousser sur l'Italie[1]. Entre l'Italie et l'Espagne, la route de terre manquait, mais elle allait bientôt s'ouvrir[2]; en attendant, Marseille prêtait ses navires, son port, ses pilotes, depuis le Var jusqu'à l'Èbre. Aussi, pour défendre ces utiles alliés, le sénat avait-il envoyé, dès l'année 154, ses légions au delà des Alpes contre les Oxybiens et les Décéates.

L'indépendance laissée à quelques districts montagneux du nord de l'Espagne, aux Salasses, aux Carnes et aux Euganéens, dans la Cisalpine, enfin au delà de l'Adriatique, à quelques peuplades illyriennes, n'empêche pas de regarder les trois péninsules comme soumises à l'autorité de Rome.

1. Expédition d'Asconius contre les Scordisques (135). — 2. Fondation d'Aix et de Narbonne (123, 118).

Dans l'Asie Mineure, elle dominait jusqu'au Taurus[1]. En Afrique, elle avait gardé le territoire de Carthage que ne pouvaient plus inquiéter les Numides, divisés, depuis la mort de Massinissa, entre plusieurs rois. L'Égypte était sous sa tutelle, les Juifs dans son alliance, les petits rois de l'Asie Mineure à sa discrétion; Rhodes et les villes grecques d'Asie lui rendaient des honneurs divins[2]. La domination de Rome ou son influence s'étendaient donc de l'Océan aux bords de l'Euphrate, et des Alpes à l'Atlas. Il fallait bien peu d'efforts pour achever le *pompeux ouvrage de l'empire romain.*

Nous verrons ailleurs les résultats qu'eurent ces conquêtes sur les mœurs et l'état intérieur de la république; ici, nous ne voulons examiner que l'organisation donnée par le sénat aux pays conquis.

Le territoire de la république se divisait en deux grandes parties : l'*Italie*, au sud du Rubicon et de la Macra, qui profitait des avantages de ces victoires achetées de son sang et dont l'organisation a été exposée au chapitre XI; les *provinces* ou terres tributaires[3], dont nous devons faire connaître la condition administrative. Il y en avait neuf alors : la Sicile; la Corse et la Sardaigne; la Cisalpine; la Macédoine avec la Thessalie, l'Illyrie et l'Épire; l'Achaïe, c'est-à-dire la Hellade, le Péloponnèse et les îles, souvent réunie à la Macédoine; l'Asie; l'Afrique; l'Espagne ultérieure; l'Espagne citérieure. Dans l'antiquité, la guerre sans merci donnait au vainqueur les biens, la terre, la vie, même les dieux du vaincu[4]. Le sénat avait d'abord exercé ce droit terrible dans toute sa rigueur à l'égard de quelques peuples de l'Italie. L'Épire, Numance,

1. Le Pont, la Cappadoce, la Galatie et les côtes du sud étaient indépendants. — 2. Polybe, XXXI, 14. Les Rhodiens, en 163, placèrent dans le temple de Minerve, en l'honneur du peuple romain, un colosse haut de 30 coudées. Dès l'an 170 : *Alabandenses templum urbis Romæ se fecisse commemoraverunt ludosque anniversarios ei diva instituisse.* Liv., XLIII, 6. Smyrne avait fait de même 25 ans plus tôt. Tac., *Ann.*, IV, 56. — 3. *Stipendiaria*, Vell. Paterc., II, 28. — 4. *Divina humanaque omnia*, disent Plaute, *Amphitryon*, act. I, s. I, v. 102, et Tite-Live, I, 38. *Cf. eumd.*, VII, 31; IX, 9; XXXVI, 28; Polyb., XX, 9, 10; XXI, 1; XXXVI, 2.

Corinthe et Carthage avaient eu le même sort. Mais généralement Rome avait laissé à ses sujets leur religion[1], leurs lois[2], leurs magistrats[3], leur sénat[4] et leurs assemblées publiques[5], la plus grande partie ou la totalité de leurs terres et de leurs revenus[6], en un mot une très-grande indépen-

1. Tac., *Ann.*, III, 60-63 ; IV, 14, 43 ; Tertullien, *Apolog.*, 24 ; *ad nation.*, II, 8 ; Bœckh, *Corp. Inscript.*, n° 4474. *Cf.* surtout Godefroy, *paratitl. ad C. Theod.*, XVI, 10. Les jurisconsultes reconnaissaient même en droit privé, sinon en droit public, le caractère sacré des propriétés religieuses ; Gaius, II, 7, *pro sacro habetur.* — 2. La petite ville de *Bidis*, *oppidum tenue*, aux portes de Syracuse, avait ses lois particulières. Cic., II, *in Verr.*, II, 22. *Cf.* Pline, *Epist.*, X, 110, 114 ; Jos., *A. J.*, II, 19. — 3. Les inscriptions et les médailles mentionnent en très-grand nombre des *archontes*, des *stratéges*, des *éphores*, des *cosmes*, des *prytanes*, etc., élus par leurs concitoyens ; pour l'Afrique, il est question de *suffètes*, Orell., *Inscript.*, n° 3056, 3057. En Sicile, Cicéron parle de *sénats*, de *censeurs*, de *proagores*, qui provoquaient et exécutaient les décisions du sénat (II, *in Verr.*, IV, 23, 39), de *questeurs*, d'*édiles*, de *gymnasiarques* et de *prêtres*. Id., *in Verr. passim.* Des inscriptions grecques (Bœckh, III, n° 5425, 5426 et 5427) citent pour la Sicile des ἀγορανόμοι, édiles ; des τριακάδαρχοι, chefs de sections de tribus (?) ; γραμματεὺς καὶ φραδάτηρ, greffier ; ὑπογραφεὺς, secrétaire ; κῆρυξ, héraut. A Tauromenium il y avait (n° 5640) des ἱερομνάμονοι, ταμίαι, σιτοφύλακες, qui rendaient leurs comptes tous les mois. Les juges municipaux avaient la juridiction entière, sauf le *jus necis* ; mais le gouverneur intervenait quand bon lui semblait, et recevait les appels que Plutarque conseille à ses contemporains de rendre aussi rares que possible. *Voy.* sur les magistrats municipaux tout le chapitre XVI d'Orelli, *Inscript. amplissima collectio*, du n° 3676 au n° 4053, et sur la permanence des constitutions grecques, Tittmann, *Darstellung der Griechischen Staatsverfassungen*, p. 502. — 4. On trouve dans Mommsen, sous le n° 635, d'après une table d'airain gravée en 223 ap. J. C., la liste des décurions de Canusium. On en compte 164, dont 31 *patroni clarissimi viri*, 8 *equites romani*, 7 *quinquennalicii*, 4 *allecti inter quinq.*, 29 II *viralicii*, 19 *ædilicii*, 9 *quæstoricii*, 32 *pedani*, 25 *prætextati*. *Inscript. regn. Neapol.* — 5. Deux inscriptions d'Orelli, n°s 3718 et 3719, parlent d'une division du peuple de Lilybée en douze tribus, et sous le n° 3700 se trouvent *huit réclames* électorales qu'on a lues sur les murs de Pompéi, et qui montrent qu'en cela les mœurs ne changent guère. Les Romains étaient même allés plus loin que nous, car une ou deux de ces réclames sont signées par des femmes. Il est encore question, au n° 3701, de *comitia*, *magistratuum creandorum causa instituta*, à Bovillæ. *Voy.* aussi Aristide, Λόγος πανηγυρικὸς ἐν Κυζίκῳ περὶ τοῦ ναοῦ, t. I, p. 382, edid. Dindorf, 1829, et *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, XXXVII, p. 401. — 6. Les revenus des villes consistaient en octrois (Suét., *Vitell.*, 14), péages (Strab., XII, p. 575, *Portorium Dyrrhachinorum*, Cic., *pro Flacc.*, 3 ; de même à Tarse, Dion Chrys., *Or.*, XXXIV ; à Ambracie, mais ici avec cette exception : *dum immunes Romani ac socii Latini nominis essent*, T.-Liv., XXXVIII, 44 ;

dance municipale, et quelquefois un sort moins dur qu'au temps de leur liberté, car elle avait souvent diminué le tribut qu'ils payaient aux rois, leurs anciens maîtres[1].

Chaque province avait sa constitution propre ou, comme on disait à Rome, sa *formule*, qui déterminait la quotité du tribut et les obligations des provinciaux à l'égard de la république.

Cette formule, qui variait d'une province à l'autre, avait été rédigée, au moment de la conquête, par le général vainqueur ou par des commissaires du sénat, ordinairement au nombre de dix[2]. Quelquefois le général, pour

à Thermæ, l'exemption n'était stipulée que pour les fermiers de l'État, ***Plebisc. de Therm.***, lig. 74-75. Marseille levait un droit sur le canal de Marius. Strab., IV, p. 183); impôts payés par les citoyens pour subvenir aux charges communales (Pl., *Ep.*, X, 94); droit, comme Nicée l'obtint d'Auguste, de recueillir les biens de leurs citoyens morts intestats (Pl., X, 88), capitaux prêtés à intérêt (Dig., L., tit. IV, fr. 18, § 2), propriétés publiques, édifices, biens communaux situés souvent très-loin: Capoue en avait en Crète (Vell. Paterc., 11, 82), Empories dans les Pyrénées occidentales, Byzance en Bithynie. Cette même ville partageait, dit Strabon, avec les Romains les revenus qu'elle tirait de la pêche du thon dans l'Euxin. Arpinum et Atella avaient des biens en Gaule (Cic., ***Fam.***, XIII, 7, 11). Deux petites villes de Ligurie avaient des possessions sur le territoire de Bénévent (***Bulletin de l'Inst. arch.***, ann. 1835, et Dureau de la Malle, ***Écon. pol. des Rom.***, II, p. 356), Nole et Plaisance (***Instit. archéol.***, ann. 1835, p. 149). Les aqueducs, les égouts (Cic., ***adv. Rullum***, III, 2), les pâturages communaux (Hygin. ***de lim.***, p. 192), donnaient des revenus souvent levés par des publicains qui les prenaient à ferme (Dig., XXXIX, tit. IV, fr. 53, § 1). A ces revenus il faut ajouter les donations faites par des particuliers pour fondations d'édifices, de festins, de distributions, ou de jeux publics perpétuels (Pline, ***Ep.***, X, 79; Tac., ***Ann.***, IV, 43, Orelli, ***passim***). Et, bien qu'une cité ne pût alors être instituée héritière, ni recevoir un legs, il arrivait sans doute bien souvent qu'on oubliait la loi, *voy.* Pline, ***Ep.***, V, 7. — 1. Antoine dit aux Grecs de l'Asie Pergaméenne : οὓς ἐτελεῖτε φόρους Ἀττάλῳ, μεθήκαμεν ὑμῖν. App., ***B. C.***, V, 4. Paul-Émile déchargea les Macédoniens de la moitié du tribut *quod pependissent regibus*, réduisit de moitié le prix des baux pour les fermiers des mines de fer et de cuivre. En Illyrie aussi, diminution de moitié. T.-Liv., XLV, 26, 29. Cicéron dit, *pro lege Manilia*, 6 : *Provinciarum vectigalia tanta sunt ut iis ad ipsas provincias tutandas vix contenti esse possimus*. En Sicile, ils n'avaient mis aucun impôt nouveau : *Eorum agris vectigal nullum novum imponerent*. Cic., II, *in Verr.*, III, 6. — 2. App., ***Il.***, 99; ***P.***, 135; ***B. C.***, II, 9; Plut., ***in Marcello***, 23 et ***Lucull.***, 23; Tite-Live, XXV, 40; XLV, 17, 18, 32; Salluste, ***B. J.***, 16; Cicéron, ***in Verr.***, II, 13, 16. Strab., XIV, p. 646. Pompée organisa de même la Bithynie, Strab., XII, p. 541; Dion, XXXVI, 20;

mieux pacifier le pays, écrivait de nouvelles lois civiles, comme Paul Émile le fit pour les Macédoniens[1], Gracchus pour une partie des Espagnols, Rupilius pour la Sicile, Lucullus pour l'Asie. En Achaïe, ce fut Polybe qui, à la demande des cités, reçut du sénat commission de donner à celles-ci des lois et de régler la forme de leur gouvernement[2]. Ces constitutions municipales conservaient ordinairement l'ancienne organisation aimée des indigènes; seulement on tâchait de la rapprocher des institutions aristocratiques de Rome[3], comme on ramenait peu à peu les lois civiles des vaincus aux lois civiles des vainqueurs[4]. Ainsi, les soixante-cinq villes de la Sicile[5] avaient chacune un sénat, deux censeurs qui faisaient le cens tous les cinq ans, des ordres de citoyens, des charges auxquelles on n'arrivait qu'à la condition de remplir certaines conditions

Pline, *Epist.*, X, 83, 84, 113, 114-116; Lentulus, Cypre, Cic., *Fam.*, XIII, 48. — 1. T.-Liv., XLV, 30, 32; *leges quibus adhuc utuntur.* Justin, XXXIII, 2. — 2. Pausanias, VIII, 30. Mummius avait déjà auparavant introduit certains changements. *Id.*, VII, 16; Polybe, XL, 10. — 3. Pausanias le dit expressément, VII, 16, 9 : Ἐνταῦθα δημοκρατίας μὲν κατέπαυε [Μόμμιος], καθίστατο δὲ ἀπὸ τιμημάτων τὰς ἀρχάς. Quinctius fit la même chose en Thessalie, T. Liv., XXXIV, 51, et Gabinius en Judée.... Ἀριστοκρατίᾳ διῳκοῦντο. Joseph., *B. J.*, I, 8, 5. La loi de Pompée, pour la Bithynie et le Pont, qui ne permettait d'entrer au sénat des villes qu'à trente ans, après avoir rempli une charge, et y laissait les sénateurs pour toute leur vie, fixait certainement aussi un cens pour les décurions. *Cf.* Pline, *Ép.*, X, 83; Athénée, V, 51 : Πνύκα ἀφῃρημένην τοῦ δήμου. Cicéron écrivait à son frère (*ad Quint.*, I, 1, 2, 8) : *Provideri abs te ut civitates optimatium consiliis administrentur.* Cette tendance sera beaucoup plus sensible après l'établissement de l'empire. A la concentration monarchique opérée à Rome répondra une concentration aristocratique dans les provinces. Ainsi il n'y avait de citoyens actifs que les possesseurs, *voyez* dans Orelli, n° 3734, *Ordo possessoresque*, et Dig., L, 9, 1 : *Medicorum in numerum præfinitum constituendorum arbitrium.... Commissum est ordini et possessoribus cujusque civitatis.* Cf. *Cod. Theod.*, XI, 22, 2. A Tarse, pour être citoyen actif, il fallait avoir payé cinq cents drachmes. Cf. Dion Chrysost., vol. II, p. 43, ed. Reiske. — 4. Les édits des préteurs et des questeurs provinciaux (Gaius, I, 6), souvent même des sénatus-consultes (Ulpien, *Fr.*, XI, 18; Cic., *ad Att.*, V, 21) opéraient cette fusion. — 5. Cic., *in Verr.*, II, 55. Il faut sans doute ajouter à ces soixante-cinq villes les deux cités confédérées, Messine et Tauromenium. Pline (*H. N.*, III, 8) dit soixante-huit; Ptolem. (III, 4), cinquante-huit; Diodore (XXIII, 5), soixante-sept; T. Liv. (XXVI, 40), soixante-six.

d'âge et de fortune. On permit même aux peuples, surtout en Grèce et en Orient, de célébrer en commun leurs fêtes religieuses et de reformer leurs ligues inoffensives[1].

Les provinces, où la turbulence des populations et le voisinage de l'ennemi rendaient les soldats nécessaires, étaient gouvernées par des consulaires; les autres, plus pacifiques, par des préteurs[2]. Ces fonctions duraient parfois trois années. Des citoyens sans charge obtenaient même quelquefois, du sénat ou du peuple, une province[3].

Les aristocraties qui administrent gratuitement, les démocraties qui administrent très-économiquement, ne multiplient pas dans l'État les fonctions publiques. La monarchie, qui veut tout faire elle-même, fait pulluler les places. Témoins l'aristocratique Angleterre, qui n'a que vingt-quatre mille employés émargeant au budget de l'État, et l'empire de Constantin, où l'armée des fonctionnaires égalait celle des légions. Rome républicaine ne voulut jamais entrer dans le détail de l'administration des provinces. Elle affermait les impôts pour n'avoir pas à les lever elle-même; elle laissait les villes gérer toutes leurs affaires, pour n'avoir point à s'en mêler. Elle gouvernait; elle n'administrait pas : *Regere imperio populos*.... Alors un seul homme suffisait pour une province vaste comme un royaume.

Aux portes mêmes de Rome, dès qu'il avait franchi l'enceinte sacrée du Pomœrium, le gouverneur prenait ses insignes et ses licteurs avec les haches sur les faisceaux, six pour un propréteur, douze pour un proconsul, et déjà il pouvait exercer la juridiction volontaire[4], mais non l'autorité proconsulaire, en vertu de laquelle il n'avait le droit d'agir que dans les limites de sa province. Ses fonctions étaient

1. Pausan, VII, 16. — 2. Cette division en provinces consulaires et prétoriennes variait fréquemment. La Macédoine, consulaire avec Pison, fut prétorienne sous son successeur (Cic., *in Pis.*, 36, et *de Prov. Cons.*, 7). Les limites mêmes des provinces changeaient quelquefois (Cic., *in Pison.*, 16, 21, 24; T. Liv., XXIV, 44). — 3. T. Liv., XXVI, 18; XXVIII, 38. 40, 45; Sall., *Catil.*, 19; Suet., *Cæs.*, 9; Polybe, VI, 15. — 4. Mais non la juridiction contentieuse.... *jurisdictionem habet, non contentiosam sed voluntariam.* Dig., I, tit. XVI, fr. 1 et 2.

gratuites[1], cependant il recevait du sénat, pour ses frais de séjour et de voyage, une somme quelquefois considérable[2], et des provinciaux le blé nécessaire à sa maison, charge onéreuse, car une troupe nombreuse l'accompagnait : c'était la cohorte prétorienne, c'est-à-dire les soldats qui formaient sa garde; les jeunes nobles désireux de s'initier, sous lui, aux affaires publiques; ses amis, qui venaient partager ses honneurs ou exploiter son influence[3]; ses familiers, ses affranchis, gens de confiance pour les missions délicates et secrètes; les scribes, pour rédiger les actes publics ; les interprètes, les médecins, les aruspices, les hérauts, etc.[4].

1. Sous la république, les fonctions étaient gratuites, comme c'est encore chez nous le caractère des fonctions électives, parce que l'honneur d'avoir été jugé digne de veiller aux intérêts publics suffisait, et que la classe dominante doit toujours payer le pouvoir qu'elle retient au prix de son sang sur les champs de bataille et par le sacrifice de ses loisirs dans la vie publique. La fortune de chacun des membres de l'aristocratie souffre de ce désintéressement obligé, mais la classe y gagne le maintien de ses priviléges, en rendant les fonctions publiques inaccessibles aux pauvres. Et puis, à Rome, les sujets dédommageaient amplement; mais la monarchie déléguant des fonctions onéreuses où la responsabilité est grande, l'autorité restreinte par le contrôle du maître et les profits nuls ou peu certains, doit salarier ceux qu'elle emploie. La démocratie, qui voudrait soumettre tout à l'élection, est obligée en vertu même de son principe de salarier les élus. — 2. On appelait cet argent *vasarium*. Pison reçut ainsi dix-huit millions de sesterces. La route pour gagner la province était tracée d'avance et se faisait sur navires, chevaux ou voitures fournis en partie par l'État, en partie par les pays que le gouverneur traversait (App., *B. C.*, IV, 45). Liv., XLII, 1. Cic., *in Verr.*, V, 18; *ad Att.*, V, 13; VI, 8; *in Pis.*, 35. Dans les voyages à travers la province, le gouverneur logeait sous la tente quand il ne voulait point fouler les habitants, comme le fit Cicéron en Cilicie, où il descendait chez un de ses hôtes. Il semble qu'il y avait quelque chose d'analogue à nos billets de logement. *Cf.* Cic. *in Verr.*, act. II, I, 25 : *Ostendit munus illud suum non esse; se quum suæ partes essent hospitum recipiendorum....* Mais le gouverneur devait toujours entrer dans sa province par le même point, par la même ville. Ulpien dit au Digeste, I, 16, 4, fr. 5 : *Oportet ut per eam partem provinciam ingrediatur per quam ingredi moris est et quas Græci* ἐπιδημίας *appellant sive* κατάπλουν. — 3. Vitellius, gouverneur de Syrie, ayant déposé Ponce Pilate, procurateur de Judée, fit administrer cette province par Marcellus, un de ses amis : τῶν αὑτοῦ φίλων. Jos., *A. J.*, XVIII, 4. — 4. Cic., *in Verr.*, II, 10, 30 ; *ad Quint.*, I, 1, 4 ; *ad Fam.*, X, 30; XIII, 54; XV, 4; Festus v. *Prætoria.* Pline, *H. N.*, VI, 5 ; *Epist.*, IV, 12. Le gouverneur ne pouvait rien acheter dans sa province (Cic., *in Verr.*, IV, 5), ni recevoir aucun don (Cic., *de Leg.*, III, 4, et *lex Servilia*).

Le gouverneur, quel que fût son titre, était investi de tous les pouvoirs politiques, militaires, judiciaires ; son autorité était absolue sur la personne et sur les biens des provinciaux. A Rome, chaque magistrat avait aussi, dans sa sphère d'action, un pouvoir à peu près illimité, mais le citoyen lésé avait le droit de recourir à un magistrat égal ou supérieur qui, par son veto, neutralisait l'action d'un collègue ou d'un inférieur. Dans les provinces, rien de semblable. Le proconsul n'avait ni collègue, ni supérieur, excepté pour les citoyens établis dans la province, qui conservaient le droit d'appel aux tribuns de Rome[1] ; son autorité était sans limites, ses décisions immédiatement exécutées ; il ne restait aux sujets que la ressource de porter ensuite leurs plaintes à Rome, et d'obtenir de leur patron qu'il citât l'oppresseur en justice. Un tribunal permanent fut établi en 151 pour recevoir ces plaintes.

Si donc le gouvernement était républicain à Rome, dans les provinces il était monarchique. Comment s'étonner ensuite que ce qui était la loi pour soixante-dix millions d'hommes, le soit devenu pour l'imperceptible minorité qui s'appelait le peuple romain ?

Le gouverneur était donc à la fois administrateur, général, juge, même législateur ; car, dans son édit, il déclarait quels principes il suivrait pour l'administration de la justice[2]. Il confirmait l'élection des magistrats locaux[3], veillait au maintien de l'ordre et à la bonne gestion des affaires

1. En vertu des lois Porcia et Sempronia qui défendaient de battre de verges un citoyen romain. Cic., *in Verr.*, V, 63 ; *pro Rabirio*, 4. — 2. Cic., *ad Att.*, VI, 6. Chaque nouveau gouverneur était libre de rédiger un édit nouveau, mais il pouvait conserver celui de son prédécesseur ou ne le modifier qu'en partie, *edictum tralatitium*. La réunion de ces édits forma le droit honoraire que les Romains appelèrent *viva vox juris civilis* (Giraud, *Hist. du Dr. rom.*, p. 160). *Voy.* les curieux détails que donne Cicéron sur l'édit qu'il publia dans son gouvernement de Cilicie. *Ep. ad Attic.*, VI, 5. — 3. Pline, *Epist.*, X, 28, 35, 47, 50, 52, 53, 63, 85. Trajan lui répète plusieurs fois qu'un gouverneur étant le tuteur des villes, le gardien de leur fortune, son devoir est d'examiner sévèrement les comptes. Cicéron disait dans son édit pour la Cilicie : *Diligentissime scriptum caput est quod pertinet ad minuendos sumptus civitatum. Ep. fam.*, III,

municipales[1]; il prévenait, en imposant son arbitrage ou son autorité, les guerres particulières; dispersait les rassemblements séditieux, faisait, au besoin, des levées dans la province et toutes les réquisitions que la guerre exigeait[2]. Représentant de l'intérêt public, il provoquait l'exécution des travaux d'utilité commune, et au besoin il en assignait les dépenses sur les trésors de la ville[3]. Parfois même il établissait ou supprimait de certains impôts[4].

Juge suprême et sans appel, sauf le recours des citoyens romains aux tribuns du peuple, il décidait au civil et au criminel, d'après les règles posées par lui-même dans son édit; et ses sentences, il les faisait aussitôt exécuter[5]. Pour éviter aux justiciables des déplacements coûteux, il allait tenir ses assises dans des lieux désignés d'avance, *conventus juridici*[6]. En Sicile, et ces usages se reproduisaient dans les autres provinces, les procès entre citoyens d'une même ville étaient vidés par les magistrats du lieu; entre les habitants de villes différentes, par des juges que le préteur

8. La loi Julia et Titia de l'an 31 (?) donnait au gouverneur des droits même plus étendus par rapport à la tutelle dative ou conférée par le magistrat, que ceux qu'exerçait le préteur à Rome en vertu de la loi Atilia. *Cf.* Giraud, *Hist. du Droit romain*, p. 253. Défense fut faite par Auguste aux cités provinciales de témoigner leur reconnaissance à leur gouverneur, avant deux mois révolus, à compter de leur départ. Dion, LVI, 25. — 1. Cicéron fit rendre gorge à tous les magistrats des villes de Cilicie qui avouèrent sans honte que depuis dix ans ils pillaient. *Ad Att.*, VI, 1. Tacite parle des violences des grands dans les provinces : *Ut solent prævalidi provincialium et opibus nimiis ad injurias minorum elati*. *Ann.*, XV, 20. Les comptes d'Apamée n'avaient jamais été, avant Pline, contrôlés par le gouverneur de Bithynie. Trajan, qui veut tout voir, ordonne à Pline d'y regarder de près, tout en promettant aux habitants que cette intervention ne tirera pas à conséquence. Plin., *Ep.*, X, 56. — 2. Cic., *ad Att.*, V, 18; *Fam.*, XV, 1; *in Verr.*, V, 17; *pro Flacc.*, 12. — 3. Ponce Pilate fit construire des aqueducs à Jérusalem, et pour ces travaux, prit l'argent dans le trésor sacré. Jos., *A. J.*, XVIII, 4 — 4. Vitellius, à son entrée à Jérusalem comme gouverneur de Syrie, supprima un impôt perçu sur tous les fruits vendus dans la ville. Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 4, τὰ τέλη τῶν ὠνουμένων καρπῶν. — Pison mit impôt sur toute chose vendue en Macédoine. Cic., *in Pis.*, 36. — 5. Ils suivaient tantôt les lois romaines, tantôt les lois de la province. Ainsi Q. Cicéron fit coudre deux Mysiens dans le sac des parricides, et il menaça d'autres coupables de les faire brûler vifs, supplice inusité à Rome. Cic., *ad Quint.*, I, 2. — 6. Cicéron, gouverneur de la Cilicie, envoie

désignait ou faisait tirer au sort; entre un particulier et une cité, par le sénat d'une autre ville; entre un Romain et un Sicilien, par des juges pris dans la nation du défendeur. En Sicile, pour les contestations entre les publicains et les propriétaires, on décidait, d'après les lois du roi Hiéron[1]. Mais on pouvait appeler de tous ces jugements au préteur. Les sujets ne semblent pas d'ailleurs avoir eu le droit de vie et de mort, si ce n'est sur les esclaves[2]. La loi défendait formellement au préteur de déléguer le droit du glaive qui lui avait été donné[3]; mais il ne prononçait que de l'avis de son conseil, sorte de jury, dont le préteur prenait les membres dans sa cohorte et parmi les citoyens résidant dans la province.

Dans le monde gréco-romain, le pouvoir religieux fut presque toujours subordonné au pouvoir politique[4]. Celui-

un de ses lieutenants à Cypre pour rendre la justice aux citoyens romains qui y trafiquaient et qui avaient le droit de n'en pas sortir. *Ad Att.*, V, 21. On trouvera dans la description géographique de Pline une liste nombreuse et cependant incomplète de ces *conventus juridici*, que les Grecs appelaient διοικήσεις (Cic., *Fam.*, XII, 57, 1. Strab., XII, 629, etc.) — 1. Cic., *in Verr.*, II, 13. — 2. Ainsi le sénat de Catane instruit contre un esclave un procès capital. En Judée, les Juifs ne purent condamner Jésus à mort. Ce fut Ponce Pilate qui le condamna, εἶπον οὖν αὐτῷ οἱ Ἰουδαῖοι· Ἡμῖν οὐκ ἔξεστιν ἀποκτεῖναι οὐδένα. S. Jean, XVIII, 31. Mais une accusation de faux en écriture publique devait être jugée à Thermæ. Cic., *in Verr.*, II, 37. — 3. *Nec enim potest quis gladii potestatem sibi datam ad alium transferre.* Ulpien au Dig., I, tit. XVI, § 6 pr. — 4. *Voy.* aux *Actes des Apôtres*, XVIII, 14-15, le jugement de Gallion entre saint Paul et les Juifs : « Comme il n'y a que des contestations de doctrines..., je ne veux pas m'en rendre juge. » — *Cf.* Festus s. v. *Sacra munic.* Le monothéisme même, qui condamnait si hautement le culte des idoles, était permis, *licita*. Tertull. *Apolog.*, 21. Si le druidisme fut proscrit, c'est qu'il travaillait à relever le patriotisme gaulois. Si Tibère fit jeter au Tibre la statue d'Isis (Jos., *A. J.*, XVIII, 3, 4), c'est qu'il fallait une réparation à la morale outragée. Les cultes venus d'Orient furent d'ailleurs toujours suspects au sénat. Ils avaient un esprit de prosélytisme qui, agissant dans l'ombre, effrayait le gouvernement, parce qu'il prenait ces associations religieuses ou pour des sociétés secrètes que la loi romaine proscrivait (D., XLVII, 22, fr. 1, 3), ou pour des sociétés de vices comme la secte hideuse découverte en 186, et qui avait laissé un si lugubre souvenir. Quant aux cultes inoffensifs, ils avaient pleine sécurité; et les gouverneurs devaient protéger dans les provinces les temples, leurs propriétés et leur droit d'asile. Tac., *Ann.*, III, 60-63. Gaius dit formellement (Inst., II, 7) : *...quod in provinciis non ex auctoritate P. R. consecratum est [quanquam] proprie sacrum non est*,

ci, sans doute, était fort tolérant à l'endroit des croyances dont il ne s'inquiétait guère; mais il voulait tenir les prêtres dans une étroite dépendance, surtout les chefs, qui devaient répondre pour leurs subordonnés. En Judée, et ce droit fut exercé partout ailleurs, les gouverneurs, héritiers des prérogatives des rois, disposèrent à leur gré de la grande sacrificature[1].

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les gouverneurs étaient aidés par un petit nombre d'agents secondaires. Les premiers en dignité étaient les légats, dont le nombre variait suivant l'importance de la province, et qui, choisis par le proconsul, devaient être cependant agréés et confirmés par le sénat[2], de sorte qu'ils étaient considérés comme tenant leur charge de l'État. A ce titre ils étaient inviolables pendant toute la durée de leur mandat[3]; leurs attributions n'étaient pas rigoureusement déterminées, seulement ils devaient à leur chef l'appui de leurs bras et de leurs conseils. Ordinairement, celui-ci partageait avec eux l'administration de la province. Ils commandaient alors, chacun dans son district et sous la surveillance du gouverneur auquel ils référaient pour tous les cas douteux, mais sans exercer le *jus necis*, qui n'appartenait qu'au magistrat investi du *merum imperium*[4]. « Dans la Tarraconaise, dit Strabon, le consul a sous ses ordres trois légions et trois

tamen pro sacro habetur. Cf. Cic., *in Verr.*, II, 50, 52; IV, 49. — 1. Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 3, et en vingt autres endroits. Un officier du gouverneur gardait même dans la tour Antonia l'éphod et les vêtements sacerdotaux du grand prêtre. Id., *ibid.*, 6. En Italie, pour ce qui concernait le culte, toutes les villes étaient dans le ressort de Rome, *juris atque imperii romani esse*. Tac., *Ann.*, III, 71. — 2. Tit. Liv., IV, 17. Sall., *B.*, 3 : *Calpurnius legat sibi homines factiosos.* Cic., *Fam.*, XIII, 65 : *Ei detulerim legationem.* Cf. *ad Quint.*, I, 1, 3; *pro Sextio*, 14, et *in Vatin.*, 15 : *Ut legati ex senatus auctoritate legarentur.* Le sénat déterminait leur nombre. Ainsi, en 56, César en obtint dix. Cic., *Fam.*, 1, 7. Pompée en avait eu quinze. Plut., *Pomp.*, 25. — 3. *Adimere mandatam jurisdictionem licet proconsuli non autem inconsulto principe.* Dig., I, tit. XVI, fr. 6, § 2. Aucune accusation ne pouvait être reçue contre eux pendant la durée de leur légation. Cic., *in Vatin.*, 14. — 4. Dion, LIII, 14 et Dig., I, tit. XVI, *de officio proc. et leg.*: XXI, *de officio cui mandata est jurisdictio.*

lieutenants. L'un, avec deux légions, veille sur les Gallaïques, les Astures et les Cantabres; l'autre, avec la troisième, sur tout le littoral jusqu'aux Pyrénées. Le dernier a dans son ressort les peuplades établies dans l'intérieur et sur les deux rives de l'Èbre. Le consul lui-même passe l'hiver, soit à Tarragone, soit à Carthagène, et il y rend la justice. Durant l'été, il fait des tournées pour remédier aux abus qui peuvent se glisser dans l'administration[1]. »

Au-dessous ou à côté des légats était le questeur, particulièrement chargé de tous les détails de l'administration financière. Il recevait du trésor public l'argent nécessaire à la solde et à l'entretien des troupes, et aux acquisitions à faire dans la province, pour le compte de l'administration romaine. Quelques impôts qu'on n'affermait pas aux publicains étaient aussi levés par lui. Les Romains ne connaissaient pas le principe de la division des pouvoirs. Le questeur, principal agent financier, pouvait être appelé à de tout autres fonctions; son expérience et son zèle appartenaient au proconsul, qui faisait de lui, au besoin, un juge, un administrateur ou un général. Le questeur avait. comme les édiles, à Rome, une juridiction propre et le droit de faire certains édits[2].

Les provinciaux devaient aux gouverneurs une obéissance absolue[3]; à Rome, ils devaient de plus un tribut, car les provinces étaient les fermes du peuple romain, *quasi*

1. III, p. 166. Il pouvait établir son tribunal partout où bon lui semblait (Jos., *Ant. Jud.*, XX, 5). Quadratus dresse son tribunal au bourg de Lydda. Pline dit aussi : *In publicis negotiis intra hospitium eodem die exiturus vacarem. Epist.*, X, 85. Dans les cas graves, ou lorsqu'il s'agissait de personnages de distinction, le gouverneur renvoyait l'accusé à Rome. Jos., *A. J.*, XX, 5 et *B. J.*, II, 7. — 2. Le questeur n'était pas choisi par le gouverneur, mais lui était donné par le sort (Cic., *ad Quint.*, I, 1, 3). Néanmoins les relations entre eux étaient presque celles de fils à père (Cic., *pro Planc.*, II). Le questeur était *consulis particeps omnium rerum consiliorumque* (Cic., *in Verr.*, II, 1, 15). Il avait deux licteurs avec les faisceaux, mais non les haches (Spanheim, *de Usu nummorum*, II, p. 164). La Sicile, à la différence des autres provinces, avait deux questeurs, résidant l'un à Syracuse, l'autre à Lilybée (Cic., *in Verr.*, II, 4). — 3. Gaius, *Inst.*, I, 6.

prædia populi romani[1]. Au moment de la conquête, les Romains avaient pris pour eux toutes les terres royales et quelquefois les biens communaux, ou même la totalité des terres de certaines villes qui, par leur courage et leur patriotisme, avaient mérité, de la part du vainqueur, un traitement plus sévère. Ces terres avaient fait échute au domaine du peuple romain et en subissaient toutes les conditions[2]. Quant aux terres laissées aux indigènes, leur caractère était changé. Par le fait de la guerre, les habitants des provinces, au lieu de la propriété, n'avaient plus que la possession du sol provincial[3]; ils étaient des fermiers perpétuels, et le signe de cette diminution de droit était le tribut que les détenteurs devaient payer au propriétaire véritable, au peuple romain[4].

Ces contributions étaient de quatre sortes : l'impôt personnel, l'impôt foncier, les douanes et droits régaliens, les réquisitions. L'impôt personnel était calculé d'après le cens, *ex censu*, ou la fortune mobilière ou immobilière de chacun. L'impôt foncier était payé, soit en espèces[5], soit en nature[6], et alors habituellement fixé à la dixième partie des fruits[7]. Cette combinaison semblait plus favorable aux

1. Cic., II, *in Verr.*, III, 18. Cf. *eumd.*, *Ibid.*, II, 3, *de Offic.*, III, 21. Il appelle les provinciaux les colons du peuple romain : *Cum illis sic agere, ut cum colonis nostris solemus*. — 2. T. Liv., XXV, 28; Cic., *adv. Rullum*, II, 21. et *ibid.*, I, 2 : *Agros in Macedonia regios.... agrum optimum Corinthium.... agros apud Carthaginem novam.... agros Bithyniæ regios quibus nunc publicani fruuntur*, etc., II, 19; Cf. Tac., *Ann.*, XIV, 18; Hygin., *de Limit.*, edid. Goës, p. 210. — 3. *In eo solo dominium P. R. est, nos autem possessionem tantum et usum fructum habere videmur.* Gaius, *Inst.*, II, 7; Cf. Cic., *in Verr*, III, 6; App., *B. C.*, II, 140. — 4. *Id autem imperium quum retineri sine vectigalibus nullo modo possit, æquo animo parte aliqua suorum fructuum pacem sibi sempiternam redimat* [*Asia*] *atque otium.* Cic., *ad Quint.*, I, 1, 11. — 5 Cic., *in Verr.*, III, 6. — 6. App., *B. C.*, II, 140. Certains peuples ne payaient que la dîme : Δεκάτην αὐτοῖς μόνην καρπῶν ἐπετάσσομεν. Ce témoignage est confirmé par Cicéron qui, énumérant les principales sources de revenus que le P. R. possède en Asie, dit à plusieurs reprises : *Scriptura, decumæ, portorium. Pro Flacco*, 8; *pro lege Manilia*, 6. — 7. *Agri vectigales multas habent constitutiones. In quibusdam provinciis fructus partem præstant certam, alii quintas, alii septimas, alii pecuniam et hoc per soli æstimationem. Certa enim pretia agris constituta sunt, ut in Pannonia arvi primi, arvi secundi, prata, silvæ*

tributaires, parce que, si Rome profitait des bonnes récoltes, elle courait aussi toutes les chances des récoltes mauvaises, tandis que dans le cas de l'abonnement en argent, la somme étant fixe, les tributaires payaient, lors même que la terre ne leur avait rien rendu[1].

Le citoyen romain qui possédait des biens fonds dans une province, était astreint lui-même à payer l'impôt foncier[2].

Les réquisitions étaient de diverses sortes : les unes accidentelles, les autres permanentes. Ainsi, les provinciaux devaient fournir au magistrat qui venait veiller à leur sûreté, le blé nécessaire à sa maison, soit en nature, et alors le sénat en déterminait la quantité, soit en argent, et le sénat prenait soin encore, dans ce cas, de fixer d'avance le prix auquel la conversion serait faite[3]. Parfois le sénat exigeait, pour le besoin des armées ou par suite d'une mauvaise récolte, double dîme, mais il en payait le prix[4]. Si le gouverneur jugeait à propos d'équiper une flotte pour protéger la province contre les pirates, il fallait construire des navires, fournir des matelots, des soldats, nourris et payés par la ville qui les devait[5]. Si une armée était nécessaire,

glandiferæ, silvæ vulgares, pascua. His omnibus agris vectigal est ad modum ubertatis per singula jugera constitutum. Horum æstimio ne qua usurpatio per falsas professiones fiat, adhibenda est mensuris diligentia. Nam et in Phrygia et tota Asia, ex hujus modi causis tam frequenter disconvenit quam Pannonia. Hygin., *de Limit. constit.*, p. 198, Goes. Mais ces différences ne furent bien établies qu'après le cadastre d'Auguste. — 1. Οὐ πρὸς τὰ τιμήματα ὡς ἂν ἡμεῖς ἀκίνδυνον φόρον ἐκλέγομεν, ἀλλὰ μέρη φέρειν τῶν ἑκάστοτε καρπῶν ἐπετάξαμεν, ἵνα καὶ τῶν ἐναντίων κοινωνῶμεν ὑμῖν. App., *B. C.*, v, 4. Mais c'était aussi le système qui prêtait le plus aux exactions. Aussi César fut-il obligé de le changer en une somme fixe. App., V, 5 ; Dion, XLII, 6. — 2. Cic., *in Verr.*, III, 12. *Tot Siculi tot equites romani* (*Ibid.*, 14) ; *Septitio.... equite romano, affirmante se plus decuma non daturum.* (*Ibid.*, 25 et *pro Flacco*, 32.) Le sénatus-consulte qui donna la liberté à Chios, porte même : Οἵ τε παρ' αὐτοῖς ὄντες Ῥωμαῖοι τοῖς Χείων ὑπακούωσιν νόμοις. Bœckh, *Inscript.* n° 2222. — 3. *Frumentum in cellam* et *Frumentum æstimatum. In Verr.*, III, 5, 81. — 4. Aussi Cicéron appelle-t-il ce blé *frumentum emptum* par opposition au *frumentum decumanum.* (*In Verr.*, III, 81.) En trois ans Verrès reçut trente-sept millions de sesterces pour achat de blé en Sicile, au compte de Rome. Dans les provinces peu fertiles, le sénat demandait seulement un vingtième. T. Liv., XLIII, 2 ; Cf. *eumd.*, XXXVI, 2 ; XLV, 31. — 5. Cic., *in Verr.*, V, 17, 24 ;

la province donnait le blé pour la nourrir. Le sénat payait cette prestation, mais au prix qu'il fixait lui-même, et les provinciaux étaient obligés de transporter le blé là où il convenait au préteur de le recevoir. Ils devaient encore les logements pour les quartiers d'hiver, et quelquefois même des auxiliaires pour les légions[1].

Le sénat s'était réservé les mines des métaux précieux, les carrières de marbre, même celles de certaines pierres, les salines, les pêcheries et les douanes. Les douanes étaient d'un produit considérable, car la république avait maintenu tous les droits de port qu'elle avait trouvés établis. Ce droit, à la douane de Syracuse, était d'un vingtième de la valeur des objets[2].

Philipp., XI, 12. Ainsi Milet devait avoir toujours dix navires équipés. Cic., II, *in Verr.*, I, 34. Messine en devait un. Syracuse en arma sur l'ordre de Verrès. — 1. T. Live, XXIX, 1 ; XXXVI, 2 ; César, *B. G.*, I, 30; Cic., *in Verr.*, V, 47. Ainsi Rome levait des cavaliers dans la Gaule (Cæs., *B. G.*, I, 15, Plut., *Crass.*, 17; *Ant.*, 37 ; App., *B. C.*, II, 49; IV, 88), dans l'Espagne (Plut., *Ant.*, 37 ; Cæs., *B. G.*, V, 26 ; App., *B. C.*, I, 89), dans la Thrace, (Sall., *Jugurtha*, 38 ; Plut., *Luc.*, 28 ; Tac., *Ann.*, IV, 46), dans la Numidie, (Sall., *Jug.*, 68 ; App., *B. C.*, I, 42). La Crète et les Baléares fournissaient des archers et des frondeurs renommés. T. Liv., *Ep.*, 60 ; Sall., *Jug.*, 105 ; App., *B. C.*, II, 49. Les provinces qui étaient le théâtre d'une guerre fournissaient naturellement beaucoup d'auxiliaires (App., *B. C.*, II, 70; Cæs., *B. C.*, I, 48 ; Tac., *H.*, 71). Ces auxiliaires avaient ordinairement des chefs de leur nation (Cæs., *B. G.*, I, 18 ; VIII, 12 ; *B. C.*, III, 59 ; Tac., *H.*, III, 5). *Noricorum juventus* (I, 67) ; *Rhetica auxilia*, *Rhætorum juventus sueta armis et more militiæ exercita*. *Ibid.*, 68. Les Helvètes entretenaient à leurs frais une garnison de leurs soldats dans un château fort (Tac., *H.*, I, 67). — 2. Le sénat faisait exploiter directement certaines mines et affermait l'exploitation des autres. Les mines d'argent de Carthagène lui rapportaient par jour, au temps de Polybe (XXXIV, 9, 8), vingt-cinq mille drachmes, et on y employait quarante mille ouvriers. Un ancien SC. défendait d'exploiter les mines d'Italie ; cependant les censeurs affermèrent une mine d'or près de Verceil, à condition qu'on n'y employât que cinq mille ouvriers. Les mines de l'Asturie, de la Lusitanie et de la Galice donnaient par an, du temps de Pline (*H. N.*, XXXIII, 21), vingt mille livres pesant d'or. Mais voyez, dans Diodore, l'effroyable sort des malheureux chargés de ces travaux. César afferma en Crète des carrières de pierre à aiguiser, *cotorias locaret*; Dig., XXXIX, tit. v, fr. 15. Il y avait des mines de métaux précieux en Macédoine ; mais Paul-Émile en interdit l'exploitation. Il permit de travailler à celles de fer et de cuivre. Quant au *portorium*, voy. Cic., *in Verr.*, II, 70, 75, et *pro Lege Manilia*, 6. Étant en Cilicie, il recommande à Atticus de lui faire passer ses lettres *per magistros scripturæ et portus nostrarum dioce-*

On peut considérer encore comme un impôt payé par les provinces, ou du moins comme un revenu du P. R., ce que les particuliers donnaient pour envoyer leurs troupeaux dans les pâturages publics [1].

La règle fondamentale de la politique romaine à l'égard des vaincus était de diviser les populations en diversifiant les conditions d'existence politique faites aux peuples, aux cités, même aux individus. Le sénat s'efforçait d'effacer les anciens souvenirs d'indépendance, en créant des intérêts nouveaux [2]; il séparait ce qui avait été uni, unissait ce qui avait été séparé; et il mettait des degrés dans la servitude, pour que, le joug pesant d'une manière inégale, les peuples ne se trouvassent point rapprochés par une commune oppression contre la domination étrangère [3]. *Divide et impera!* Nul peuple n'a plus habilement pratiqué cette maxime, et à aucun elle n'a mieux réussi.

Chaque province, loin de former un tout homogène, avait deux sortes d'habitants : les tributaires, soumis à l'omnipotence du gouverneur, bien que conservant leurs institutions particulières, et les privilégiés, qui étaient comme placés en dehors de la province et par conséquent soustraits à l'action du magistrat romain [4]. Ceux-ci même composaient six ou sept classes distinctes partagées en deux grandes catégories : les villes ayant une organisation romaine et celles qui conservaient leur constitution nationale; les premières étaient nombreuses en Occident, les autres se trouvaient surtout en Orient.

sium. Son frère Quintius avait laissé les publicains lever en Asie le *portorium circumvectionis,* droit de circulation. Cicéron déclare que ce droit n'est pas dû, *ad Att.*, II, 16. — 1. Festus, s. v. *Scriptuarius.* — 2. Voyez surtout les précautions prises en Macédoine par Paul-Émile et en Gaule par Auguste : nouvelles capitales, nouvelles délimitations administratives, interdiction de *connubium* et de *commercium* entre les districts, etc. Septime Sévère dégrada Byzance à la condition d'un simple village du territoire de Périnthe. Dion, LXXIV, 14. — 3. Ῥωμαίων.... οὐ τὸν αὐτὸν τρόπον ἑκάστοις χρωμένων, ἀλλὰ τοὺς μὲν συνέχειν, τοὺς δὲ καταλύειν βουλομένων. Strab., VIII, p. 385. — 4. Strabon dit, IV, p. 187, de Nîmes : « Elle a le droit latin. » Διὰ δὲ τοῦτο οὐδ' ὑπὸ τοῖς προστάγμασι τῶν ἐκ τῆς Ῥώμης στρατηγῶν ἐστι τὸ ἔθνος τοῦτο.

1° Les *colonies romaines*, ayant le droit de cité, c'est-à-dire toutes les capacités du droit romain, mais non le domaine quiritaire, car le sol provincial ne pouvait être élevé à la dignité du sol italique et en avoir toutes les prérogatives [1].

2° Les *municipes*, qui avaient le droit de cité romaine, c'est-à-dire dont les habitants, tout en gardant leurs lois, jouissaient, lorsqu'ils venaient à Rome, de toutes les prérogatives des citoyens romains, excepté qu'ils ne pouvaient voter dans les comices, ni aspirer aux charges publiques. Ces villes étaient placées par l'opinion au-dessous des colonies, et Pline ne les nomme jamais qu'après celles-ci [2].

3° Les *colonies latines*, qui se divisaient elles-mêmes en deux classes : d'abord celles qui avaient été gratifiées du vieux droit du Latium, et dont les magistrats, à l'expiration de leur charge, étaient capables du droit de cité romaine; ensuite celles dont les habitants, considérés comme *peregrini*, n'avaient pas avec Rome le *jus connubii*, mais seulement le *jus commercii* [3].

4° Les *villes* ou plutôt les *colonies de droit italien*, qui étaient exemptes de l'impôt foncier, puisque leur sol était assimilé à celui de l'Italie. Ces villes étaient en petit nombre, Rome n'aimant pas ces sortes de priviléges [4].

1. *Provincialis soli nexum non esse... provinciale solum nec mancipi est.* (Gaius, *Inst.*, II, 27).... *Provincialia prædia usucapionem non recipiunt.* (Id., *ibid.*, 48.) Elles n'étaient pas libres de s'organiser à leur guise. *Jura institutaque omnia P. R. non sui arbitrii habent.* — 2. *H. N.*, III, 4, 25 et sqq.; A. Gell., XVI, 13 : *Quæ tamen conditio* [*coloniarum*], *quum sit magis obnoxia et minus libera, potior tamen et præstabilior existimatur, propter amplitudinem majestatemque P. R. cujus istæ coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur.* Aussi voit-on, à cause du premier motif, des colonies demander leur transformation en municipes, comme les Prénestins sous Tibère : *Ut ex colonia in municipii statum redigerentur.* A. Gell., *N. A.*, XVI, 13. — 3. Ulpien, V, 4; Gaius, I, 79 : .... *qui Latini nominantur : sed ad alios Latinos pertinet qui proprios populos propriasque civitates habebant et erant peregrinorum numero.* César donna le *Jus Latii* à plusieurs villes de Sicile (Cic., *ad Att.*, XIV, 12, et Pline, *H. N.*, III, 14) et d'Espagne (Dion, XLIII, 39). Cf. Walter, *Geschichte des Rœmischen Rechts*, I, p. 284, note 134. — 4. Je ne devrais point parler encore du *jus Italicum* dans les provinces;

5° Les villes alliées avec Rome, *fœderatæ* [1], soit par un traité fait à conditions égales, soit par un traité impliquant [2] l'obligation de reconnaître la majesté du peuple romain [3].

6° Les *villes libres*, qui avaient, comme les précédentes, tous les dehors de l'indépendance, mais tenaient cette liberté du bon vouloir de Rome et d'un sénatus-consulte au lieu de la garder en vertu d'un traité [4]. Ces villes étaient en grand nombre, on en trouvait partout, excepté en Sardaigne [5].

car Pline (*H. N.*, III, 4) est le premier écrivain qui cite des villes ayant ce droit. Le Digeste en énumère d'autres (L, titre xv, *de censibus*) et, parmi elles, une, Béryte, qui semble l'avoir reçu d'Auguste. Becker (III, 1, p. 263) veut que le *jus Italicum* ait conféré à la ville qui l'obtenait les droits de la propriété quiritaire, l'*usucapio*, l'*in jure cessio*, la *mancipatio* et la *vindicatio*. On a attribué à Auguste la première concession du *jus Italicum* à des cités hors de l'Italie, lorsqu'il fonda des colonies outre mer pour les Italiens dépossédés par les vétérans. Becker ne croit pas que le *jus Italicum* ait été conféré à des villes de pérégrins — 1. Ce titre ne paraît pas avoir exempté de tout tribut, car Cicéron dit, *in Verr.*, II, 52 : *Omnes Siculi ex censu quotannis tributa conferunt.* Voy. cependant sur ce texte ce que nous disons p. 537, note 5. Elles devaient aussi, en cas de nécessité, des auxiliaires, des navires, et en Sicile une part du *frumentum imperatum*. Cf. Cic., *in Verr.*, V, 21. Ces villes fédérées étaient peu nombreuses. On trouve citées : *Messine*, *Tauromenium* et *Netum* en Sicile (Cic., *in Verr.*, III, 6); une dans la Tarraconaise, les *Tarragonenses* (Pl., *H. N.*, III, 3), *Malaca*, *Epora* et une autre, en Bétique (*ibid.*) : en Gaule, *Marseille*, les *Voconces*, les *Lingons*, les *Rèmes*, les *Édues* et les *Carnutes* (Justin, XLIII, 5, et Pline, III, 1, 4, 17, 18); *Athènes* (Tac., *Ann.*, II, 53), *Aphrodisias* et *Plarasa* en Carie (Bœckh, *Inscr.*, n° 2737), *Astypalæa* (*ibid.*, n° 2485), *Amisus* de Bithynie (Pl., *Epist.*, X, 93), *Mopsus* en Cilicie (Eckhel, *D. N.*, III, p. 60), *Sagalassos* (*ibid.*, p. 27), *Rhodes* (Appien, *B. C.*, IV, 66), *Tyr* (Dig., L., 15, *proœm.*). Ces villes, qui avaient contracté avec Rome une véritable alliance, par traité solennel, gravé sur airain au Capitole et lu publiquement chaque année (Bœckh, *Inscr.*, n° 2485), étaient les plus réellement indépendantes pour leur administration intérieure, de toutes celles qui étaient comprises dans les provinces romaines. Cf. Pline, *Epist.*, X, 94. — 2 Justin, XLIII, 5, *æquo jure percussum*. — 3. *Majestatem P. R. comiter conservato.* Cic., *pro Balbo*, 16. Cf. au Digest., XLIX, 157, § 1 et Tite-Live, IX, 20 : *Teates.... impetravere ut fœdus daretur, neque ut æquo tamen fœdere, sed ut in ditione P. R. essent.* — 4. App., *B. C.*, I, 102. — 5. Cic., *pro Scauro*, 15. Elles étaient affranchies de l'obligation onéreuse des quartiers d'hiver : *Plebisc. de Thermens.*, lig. 45 : *Ne quis magistratus.... milites.... hiemandi causa introducito;* Dirksen, *Versuche zur Kritik der Quellen des Rœm. Rechts*, p. 146, n. 33, et Ahrens, *de Athen.*

7° Les villes exemptes d'impôts, *immunes* [1].

On trouve aussi des villes qui réunissaient plusieurs de ces titres et étaient à la fois colonies et libres, colonies et exemptes, libres et alliées. Ainsi Patras avait le droit de cité parce qu'elle était colonie romaine. De plus, elle était libre, parce qu'ayant reçu un grand nombre d'indigènes, il avait paru dur et impolitique de la soumettre, comme l'était toute colonie, aux lois civiles de Rome. La liberté lui permettait de s'organiser comme elle l'entendait. Ces

Statu, p. 20. Elles gardaient leurs lois, leurs magistrats, νόμοις χρωμένους τοῖς πατρίοις, Polyb., XVIII, 29, et le proconsul ne devait pas empiéter sur leur juridiction : *Omitto jurisdictionem in libera civitate contra leges senatusque consulta*. Cic., *de Prov. cons.*, 3. — 1. L'*immunité* ne résultait nullement de la concession de la *liberté*. Ainsi, en 168, les Macédoniens sont déclarés libres, mais soumis à un tribut (Tite-Live, XLV, 29, 32). Plusieurs peuplades d'Illyrie reçoivent, au contraire, outre la liberté, l'immunité (Id., *ibid.*, 26). César accorda la même faveur aux Atrébates (*B. G.*, VII, 76), Claude aux habitants d'Ilion, Antonin à ceux de Pallantium (Pausan., VIII, 43). Cf. Bœckh, *Corp. Inscr.*, n° 3610 et not. ad. h. l. C'était alors l'*immunitas plenissima*. Cf. Callistratus, au Dig., XXVII, 1, 17, § 1. Antioche était libre : Caracalla lui accorda de plus le titre de colonie, mais *salvis tributis*. Dig., L, 15, fr. 8, § 5. J'ai dit que ces villes privilégiées étaient comme en dehors de la province : il ne faudrait pas prendre trop à la lettre cette expression, car les Romains ne l'auraient pas comprise. Tarse, ville libre, était la résidence du gouverneur de Cilicie et un chef-lieu de juridiction, comme l'était aussi Panorme en Sicile, malgré son titre de *civitas libera*. Il est vrai que, dans ce cas, la ville gardait sa juridiction particulière. Salluste dit (*B. Jug.*, 31) : *Indignabamini ærarium expilari, reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere*; et Appien (*B. C.*, I, 102) dit qu'au temps de Sylla tous les peuples ou rois, amis et alliés non-seulement les cités stipendiaires, mais les villes fédérées qui avaient un traité avec Rome et auxquelles l'immunité et la liberté avaient été accordées toutes payaient tribut et obéissance, πᾶσαι συντελεῖν ἐκελεύοντο καὶ ὑπακούειν. L'immunité affranchissait même de la dîme, du moins en Sicile (Cic., II, *in Verr.*, II, 69; III, 6; V, 21), et de certaines obligations onéreuses, comme les quartiers d'hiver (*Plebiscit. de Thermens*, l. 44-55, apud Goetling : *Funfzehn rœmische Urkunden*, Halle, 1845). On voit que les Romains n'étaient pas si généreux que l'avait cru Savigny, qui accordait l'immunité à tous les peuples libres. Il y a plus, l'immunité était personnelle, non territoriale. *Halicyenses quorum incolæ decumas dant, ipsi agros immunes habent* (Cic., *in Verr.*, III, 40). Quand l'État demandait double dîme à une province, les villes *liberæ et immunes* étaient obligées d'en fournir au prix fixé (Cic., *in Verr.*, IV, 9; III, 73). Strabon, parlant des Éleuthérolaconiens, dit (VIII, p. 365) : πλὴν τῶν φιλικῶν λειτουργιῶν ἄλλο συντελοῦντες οὐδέν.

colonies étaient cependant soumises à l'impôt foncier et à l'impôt personnel [1], à moins d'une dispense spéciale, *immunitas* [2], ou de la concession du *jus italicum*, qui donnait au sol provincial un des attributs essentiels du sol italique, l'exemption de l'impôt foncier.

Certaines villes enfin avaient un patron à Rome, ou des liens d'hospitalité avec quelque noble personnage, et pouvaient compter en toute affaire sur sa puissante intervention. C'était un avantage, quelquefois onéreux, mais qui ne constituait pas une situation politique distincte, à moins que ce ne fût avec Rome même que la ville eût contracté ces liens [3].

Il n'y avait pas seulement différence entre les villes, mais quelquefois encore entre les citoyens d'une même ville, car le droit de cité romaine, la latinité, le *jus italicum*, l'immunité, la liberté pouvaient être accordés même héréditairement, soit à des familles, soit à des individus [4].

Je n'ai point fini d'énumérer toutes les conditions des sujets : Rome conférait volontiers depuis quelque temps son droit de cité à des provinciaux [5], mais en mettant des degrés pour arriver à la pleine jouissance de ce privilége.

1. Dig., Liv. L, tit. 15, fr. 8, § 7. — 2. Pline, *H. N.*, III, 3, 4. — 3. *Hospitium privatum*, *hospitium publicum*. Tite-Live, I, 49 ; V, 50. Je ne trouve à citer que la ville de Cœré comme étant dans le cas d'*hospitium publicum* avec Rome. Cependant cette relation devait être établie assez fréquemment, au moins avec les cités ou les peuples des frontières, car le Digeste en parle comme d'une chose habituelle.... *Si cum gente aliqua neque amicitiam, neque hospitium, neque fœdus, amicitiæ causa factum, habemus* (XLIX, tit. 15, § 4, 9, 2). Quant aux patrons, il en est fait mention dans une foule d'inscriptions. Cf. Orelli, n° 3763 et sqq. Voyez aussi Cic., *in Verr.*, 11, 14, 39; *de Divin.*, 20 : *pro Fonteio*, 12 ; App., *B. C.*, 11, 4; Sall., *Cat.*, 31. — 4. Diodore, XII, 93. Les descendants de Timasithéos qui avait sauvé la vie à des députés romains furent, 137 ans après, lorsque Rome fit la conquête de leur île (Lipari), déclarés libres et exempts de tout tribut. Pour le droit de cité les exemples abondent partout. Cic., *pro Balbo*, 3. Joseph obtint de Titus ἀτέλειαν, ἥπερ ἐστὶ μεγίστη τιμὴ τῷ λαβόντι, 12. *Jos. Vita*, 76. Quant au *jus italicum*, voy. Walter, *Geschichte des Rœmischen Rechts*, n° 301, où il soutient, contrairement à Savigny, que le *jus italicum* pouvait être conféré à des individus. — 5. *Stipendiarios ex Africa, Sicilia, Sardinia, cæteris provinciis multos civitate donatos videmus.* Cicer., *pro Balbo*, 9.... *Singillatim*. Id., *Phil.*, II, 37.

Ainsi on pouvait, comme l'eurent les principaux habitants de la Gaule Chevelue jusqu'à Claude, obtenir la cité romaine, sans le droit d'aspirer aux charges [1]. Pour devenir citoyen romain, un homme d'Égypte dut se faire recevoir d'abord citoyen d'Alexandrie [2]. Enfin on trouvait encore cette distinction entre les villes sujettes, que les terres conquises avaient été laissées ou rendues à celles-ci, plus heureuses, au prix d'une redevance fixe, la dîme (*civitates decumanæ*) [3]; à celles-là, moins favorisées, au prix d'une redevance variable [4] dont la levée était affermée par les censeurs (*civitates censoriæ*) [5].

La province était donc bien loin de former un tout homogène. Il y a plus, les provinces différaient entre elles, la condition où elles avaient été placées vis-à-vis de Rome n'étant pas la même pour toutes. On a déjà vu que les unes avaient un gouverneur d'un rang plus élevé, les autres d'un rang moindre. Les priviléges dont nous venons de parler avaient aussi été répartis dans chacune d'une manière fort diverse; leurs institutions municipales n'avaient rien de commun, et comme leurs droits étaient différents, leurs charges aussi variaient. Il n'est pas possible de déterminer ce que chacune payait à Rome, mais on voit bien qu'elles ne payaient pas toutes la même somme, ni de la même manière.

Ainsi la Gaule et la Macédoine semblent n'avoir donné qu'une somme fixe [6]. La plupart des cités de l'Afrique car-

1. Tac., *Ann.*, XI, 23-25. — 2. Pline, *Epist.*, X, 22. Cette obligation venait sans doute d'être imposée par Octave. — 3. Cic., *in Verr.*, III, 6. — 4. Cic., *in Rull.*, I, 4. — 5. *Is ager a censoribus locari solet.* Cic., *in Verr.*, III, 6. La Sicile avait trois cités fédérées, cinq cités libres et exemptes, trente-quatre villes payant les dîmes, vingt-cinq environ dont les redevances étaient affermées par les censeurs (Cic., *in Verr.*, III, 6); la Sardaigne n'avait que des villes stipendiaires (Cic., *pro Scauro*, II, 44); la Corse, deux colonies (Sen., *ad Helv.*, 8); la Tarraconaise, après Auguste, douze colonies, treize municipes avec droit de cité, dix-huit municipes avec le *jus Latii*, une ville fédérée, cent trente-cinq villes stipendiaires, deux cent quatre-vingt-treize autres villes ou bourgs dans leur dépendance; la Bétique, neuf colonies, huit municipes, vingt-neuf cités latines, six villes libres, trois fédérées, cent vingt stipendiaires (Pl., *H. N.*, III, 1). — 6. *Vectigal*

thaginoise[1], l'Égypte[2], la Syrie et la Cilicie[3] payaient la capitation, même pour les femmes, et l'Égypte, à ce qu'il semble, pour les esclaves. Cette dernière province fut plus tard chargée de nourrir pendant quatre mois le peuple romain[4]. La Sicile, la Sardaigne fournissaient leurs dîmes en nature; la Sardaigne payait de plus un tribut calculé d'après la fortune de chacun[5]. L'Afrique, l'Espagne rachetaient leurs moissons au prix d'une somme qui ne variait jamais, quelle qu'eût été l'intempérie de la saison[6]. L'Asie, la Grèce payaient l'impôt foncier[7].

Il était difficile qu'il y eût autant de diversité dans la manière de lever l'impôt. Le collecteur ne pouvait être que Romain ou indigène. Le sénat autorisa les Espagnols[8], César les Asiatiques[9], Paul Émile les Macédoniens[10], à lever eux-mêmes leurs contributions. En Grèce[11], en Asie avant César[12], en Sicile, les percepteurs étaient des publicains qui avaient acheté à Rome la ferme des tributs. En Sicile, certaines dîmes, celles du vin, de l'huile et des menues récoltes étaient affermées, avant Verrès, par les questeurs, dans l'île même[13].

certum quod stipendiarium dicitur. Cic., *in Verr.*, III, 6. La Macédoine donnait ainsi 100 talents (521 665 francs). Plut., *Paul-Émile*, 28. La Gaule, 40 000 000 de sesterces (7 663 000 francs. Suet., *Cæs.*, 25. *Eutrope*, VI, 17. — 1. App., *P.*, 135. En Afrique, l'impôt était ἐπὶ τῇ γῇ καὶ ἐπὶ τοῖς σώμασιν, ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ ὁμοίως. — 2. Jos., *B. J.*, II, 16. Le tribut était de plus de 12 000 talents. Str., XVII, p. 798. — 3. App., *Syr.*, 50. Le tribut était de 1/100 du cens. Cicéron, *ad Att.*, V, 16, *imperata* ἐπικεφάλαια. *Ad Fam.*, III, 8. *Acerbissima exactio capitum et ostiorum*. — 4. Jos., *B. J.*, IV, 10, 5. — 5 Tite-Live, XXIII, 32. Cic., *pro Balbo*, 18. Hirtius, *de B. Afr.*, 98. On place la Sicile dans les mêmes conditions d'après Cicéron, *in Verr.*, II, 53. *Omnes Siculi ex censu quotannis tributa conferunt*. Id., *ibid.*, 55, 56. Mais il faut entendre ici par *tributa* l'impôt nécessaire aux dépenses de chaque ville et payé par les citoyens pour les dépenses municipales, Dans le *pro Flacco*, 9, Cicéron emploie aussi le mot *tributa* pour désigner les revenus particuliers des villes. C'est aussi l'opinion de Huschke : *Ueber den Census und die Steuerverfassung*, p. 8. — 6. Cic., *in Verr.*, III, 6. — 7. App., *B. C.*, V, 4 et 5; Cic., *pro Flacco*, 8, et *pro lege Manilia*, 6. Dion, XLII, 6. — 8. Tite-Live, XLIII, 2. — 9. App., *B. C.*, V, 4. Ὑμῖν τοὺς φόρους ἐπέτρεψεν ἀγείρειν παρὰ τῶν γεωργούντων. — 10. Tite-Live, XLV, 29. Plutarque fixe leur tribut que Tite-Live n'indique pas à 100 talents, *Paul-Émile*, 28. — 11. Cic., *de nat. Deorum*, III, 19. — 12. Cic., *in Verr.*, III, 6; *ad Quint.*, I, 10; *ad Att.*, I, 17. — 13. Cic., *in Verr.*, III, 7.

Quand les Romains eurent dompté le Latium, ils interdirent tout commerce entre les cités. Même défense fut faite, après la chute de Persée, aux Macédoniens répartis entre quatre districts; à l'Illyrie divisée en trois cantons qui devaient rester absolument étrangers les uns aux autres [1]; à l'Achaïe, après la chute de Corinthe [2]. Un mot de Cicéron montre que partout la même politique avait été suivie : « Dioclès de Panorme, dit-il, avait loué un champ sur les terres de Ségeste, car entre ces deux villes il y a droit de commerce [3]. » Le *jus commercii* était donc l'exception, et la défense était la règle, puisque l'orateur craint qu'on ne s'étonne de voir un habitant d'une ville posséder sur le territoire d'une autre cité. Il est vrai qu'il s'agit ici de deux villes libres, c'est-à-dire de deux États réputés indépendants; mais ces sortes de villes étaient en grand nombre, et je ne doute pas que de semblables interdictions n'aient été prononcées en beaucoup de lieux. Les citoyens romains pouvant acquérir et trafiquer partout, trouvaient trop bien leur compte à des prohibitions qui les délivraient de toute concurrence pour que le sénat ne voulût point multiplier ces interdictions. Là sans doute est une des causes de ces vastes *latifundia* qui, après avoir perdu l'Italie, perdirent aussi les provinces [4].

La province, divisée intérieurement comme nous venons de le montrer, n'avait aucun lien avec les provinces voisines. Celles-ci étaient une terre étrangère, *aliena*. Aussi pouvait-on être exilé de sa province [5]. Le proconsul qui franchissait les limites de son gouvernement encourait l'accusation de majesté; et une ville, du moins en Bithynie d'après la loi de Pompée, ne pouvait donner chez elle le droit de cité à l'habitant d'une autre province [6]. Ces défenses s'accordaient trop bien avec l'esprit étroit des munici-

1. Tite-Live, XLV, 26 et 29. — 2. Pausan., VII, 16. — 3. Cic., *in Verr.*, III, 40. — 4. Pl., *H. N.*, XVIII, 6 — 5. Suet., *Claud.*, 23; Pline, *Ep.*, X, 64; Tac., *Ann.*, XV, 20. C'est notre internement. — 6. *Non civitatis alienæ*. Plin., *Epist.*, X, 115.

palités antiques pour n'être point partout acceptées sans résistance.

Depuis que la féodalité, c'est-à-dire le règne des châteaux, a passé sur la société moderne, les campagnes se sont séparées des villes. Celles-ci n'ont plus autour d'elles qu'une étroite banlieue; autrefois elles avaient une province. Aujourd'hui la classe aisée et une partie considérable de la classe ouvrière vivent et meurent dans la cité. La vie entière s'y écoule, parce que là se trouvent le commerce, l'industrie, l'activité intellectuelle, toutes les ressources et tous les plaisirs de la civilisation. Chez les anciens, on vivait aux champs, dans les rudes labeurs de l'agriculture, les seuls que l'on connût, dans l'isolement aussi que cette existence impose. Cependant il fallait un lieu où se réfugier en cas d'invasion, où se réunir pour discuter les affaires communes, une forteresse et une place publique, le Capitole et le Forum, l'Acropole et l'Agora. C'était la ville, ordinairement placée sur une hauteur de défense facile. Cette enceinte fortifiée (*urbs*) formait, avec tout le territoire qui en dépendait, une cité (*civitas*).

C'est, en bien des questions, un point fort grave à déterminer que celui où il faut arrêter la division pour éviter de descendre jusqu'à une molécule sans vie ou de s'en tenir à un tout encore hétérogène et gênant par sa masse. Notre commune est souvent trop petite, nous en avons trente-sept mille, mais la cité romaine était trop grande; dans la Gaule entière, du Rhin aux Pyrénées, il y en avait seulement soixante. C'étaient donc de petits États dont l'administration était étendue, compliquée, renfermant des villes secondaires[1], ayant un budget des recettes et des

1. Nîmes avait dans sa dépendance vingt-quatre bourgs. Strabon et Pline, III, 5. Cent soixante-dix-neuf villes de la Tarraconaise possédaient deux cent quatre-vingt-treize bourgs (Plin., *H. N.*, III, 3). Les bourgades des Carnes, dans les Alpes carniques, étaient dans la juridiction de Tergeste (Zumpt, *Decretum municipale Tergestinum*); Calatia relevait de Capoue, Caudium de Bénévent (Becker et Marquart, *Handbuch der Rœm. Alterth.*, III, p. 3). C'était le principe grec : ainsi il n'y avait qu'une cité dans l'Attique et dans la Laconie, bien qu'il y eût dans ces deux provinces plusieurs

dépenses, des magistrats pour faire le cens, rendre la justice, veiller aux travaux publics, à la police, à la salubrité, à tous les intérêts enfin de la ville et du territoire, et prêts, si la main qui leur impose la paix se retire, à armer leurs milices et à les envoyer en guerre contre leurs voisins, qu'ils n'aiment pas plus que les grands États n'aiment ceux dont ils touchent les frontières[1].

Si cette organisation municipale laissait peu de chose à faire au gouverneur, à moins qu'il n'eût le goût de se mêler à tout, elle faisait de l'empire, au lieu d'une société homogène, une réunion de petites républiques dont un grand nombre vivaient à des conditions différentes. Enveloppées par l'administration impériale, ces cités resteront unies tant que cette force de cohésion durera ; quand elle se sera affaiblie et brisée, tous les liens sembleront rompus, et les barbares, malgré leur petit nombre, conquerront l'une après l'autre ces villes qui, n'ayant jamais mis en commun leurs intérêts ni leurs sentiments, n'y mettront

autres villes. Aussi les Grecs prenaient-ils volontiers le nom de la ville pour celui du territoire : Δήλιοι ἐν τῇ Τανάγρᾳ.... ἐν Κυζίκῳ Μέλισσα.... ἐν Ἀσπένδῳ Κάστνιον, etc. Étienne de Byzance, *passim*. Ces lieux secondaires, *loci*, s'appelaient en Italie *fora*, *conciliabula*, *vici*, *castella*. Cf. *lex Rubria* (*lex Galliæ cisalpinæ*), col. II, l. 1, 26, 53, 58, et Paulus, *sent. recept.*, IV, 6, 2. Les chefs-lieux étaient généralement appelés *municipia* ou *oppida*. Là où il n'y avait pas de villes on divisait le pays comme en Pannonie, en *pagi*, comme la Mœsie, en *regiones*, les uns et les autres subdivisés en *vici*. Becker, *ibid.* On peut conclure de la loi Julia (*tabula Heracleensis*) que les seuls habitants des municipes, colonies ou préfectures pouvaient être élevés au duumvirat ou au quatuorvirat, les plus hautes charges municipales (ligne 15, 21, 24), mais que les habitants des *fora* et des *conciliabula* pouvaient aspirer au décurionat (lig. 35, 45, 50, 54, 56, 61, 62). — 1. Voyez dans Tac., *H.*, I, 65, la violente haine de Lyon et de Vienne qui s'attaquent dès que les troubles de l'empire leur permettent de le faire impunément; et une bataille sanglante entre les gens de Nucérie et ceux de Pouzzoles. Id., *Ann.*, XIV, 17. Cicéron, dans un passage que nous avons déjà cité, *ad Quint.*, I, 1, 11, montre tous ces petits États prêts à se déchirer si Rome ne leur imposait la paix. Tyr et Sidon étaient libres, Auguste fut obligé de leur ôter cette liberté (18 av. J.-C.) à cause des séditions qui les désolaient. Dion Cassius, LXIV, 7. Néron rend aux Grecs la liberté ; ils retournent aussitôt à leurs guerres intestines, Ἐς ἐμφύλιον στάσιν προήχθησαν, Pausan., VII, 17, 4. Aussi Vespasien les replace sous l'autorité d'un gouverneur en disant qu'ils ont désappris la liberté. Id., *ibid.*

pas davantage au moment décisif leurs ressources et leur courage.

Entre l'État et la commune, bien que celle-ci ne fût pas réduite aux insignifiantes proportions qu'elle a chez nous, il aurait fallu une division intermédiaire, une représentation politique de la province elle-même. Alors il se serait trouvé, au-dessous du gouvernement redouté qui siégeait à Rome, mais au-dessus des magistrats humbles et timides de chaque cité, des hommes parlant au nom de la province, c'est-à-dire au nom d'un intérêt considérable et que le gouvernement eût été forcé de prendre en très-sérieuse considération. Ces assemblées, sans doute, auraient pu devenir gênantes, mais elles eussent sauvé le pouvoir de ses propres excès. L'institution eût donc été bonne; était-elle possible?

Les anciens n'étaient pas si ignorants qu'on l'a dit du système représentatif[1]. Si la race grecque n'a jamais voulu sortir de ses petites cités[2] pour former un grand Etat, jamais non plus ses tribus n'oublièrent leur fraternelle origine, et, en signe de cette communauté de sang, elles eurent de certaines institutions nationales où la religion, les arts et le plaisir avaient plus de part, sans doute, que la politique, mais qui furent un lien entre les divers membres de la famille hellénique. Les amphictyons de Delphes ne furent pas toujours réduits à régler les affaires du temple et les Lyciens avaient un parlement véritable : « Gens sages, dit Strabon, dont les vingt-trois cités envoient des députés à une assemblée qui se tient dans une ville désignée à l'avance. Les plus considérables de ces villes ont chacune trois voix, les moyennes deux, les autres une seule. Elles contribuent dans la même proportion aux dépenses publiques. L'assemblée commence par nommer un chef de la

1. Sur les idées répandues chez les anciens touchant un gouvernement mixte et pondéré, voy. Cic., *de Rep.*, I, 45; Tac., IV, 33, et M. Villemain, *Disc. prélim.*, en tête de sa traduction de la *Républ.* de Cicéron. — 2. On a compté en Grèce, sans les îles, quatre-vingt dix-neuf États distincts, dont trente, sous les empereurs, étaient libres. Kuhn, *Beitræge z. Verf. des Rœm. Reichs*, p. 125-129.

confédération; ensuite on procède à l'élection des autres charges du corps lyciaque. On y nomme aussi les juges de tous les tribunaux. Autrefois on y délibérait encore sur la guerre, sur la paix et sur les alliances; mais aujourd'hui cela ne peut se faire que du consentement des Romains, qui n'accordent un pareil droit qu'autant que les délibérations ont pour objet leur propre intérêt. Le nombre des magistrats et des juges nommés par chaque ville est en raison du nombre des voix[1]. »

Le corps lyciaque ne formait pas un exemple isolé. La Grèce, qui a été la grande école politique du monde, avait voulu, après avoir passé par tous les régimes, et comme pour ne pas laisser une seule épreuve qu'elle n'eût tentée, faire aussi l'essai du gouvernement représentatif. Commencée trop tard et au milieu de circonstances contraires, cette expérience échoua. Cependant l'éclat que jeta la ligue achéenne sur les derniers jours de la Grèce valut à ce système une popularité durable. La conquête achevée et affermie, les Romains laissèrent leurs nouveaux sujets renouer l'un après l'autre ces liens qu'ils avaient d'abord soigneusement brisés. Partout les confédérations se reformèrent; et si, politiquement, ces ligues nouvelles n'eurent pas même l'ombre de la liberté, du moins en conservaient-elles le souvenir, et la réalité pouvait revenir un jour sous ces formes pour le moment mensongères[2].

La Bithynie, la Cappadoce, l'Asie Pergaméenne eurent des assemblées générales qui se tenaient successivement

1. Strab., XIV, p. 665. La Carie était organisée de la même manière : « Les cantons qui ont le plus de bourgs ont aussi dans l'assemblée générale le plus de voix; leur association est connue sous le nom de Chrysaoreum. » Id., *ibid.*, p. 660. « S'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie. » Montesquieu, *Espr. des lois*, IX, 3. Je m'abrite derrière Montesquieu, car la Lycie finit mal (Dion, LX, 17, et Suét., *Claud.*, 25), et on en a accusé ses institutions. Voy. aussi Strab., XIII, p. 631, la tétrapole de Phrygie; et Gruter, *Inscr.*, n° 2056, pour la pentapole formée par Odessus, Messembria, Tomi, Istriani, Apollonie. — 2. Les Ioniens des treize villes de l'Ionie (Eckhel, *D. N.*, II, p. 508; et Strab., XIV, 639) se réunissaient toujours au Panionium, les Achéens à Ægium (Pausan., VII, 27), les Béotiens à Coronée (Bœckh, *Corp. inscr.*, I,

dans les principales villes de la province. César réunit à Tarse les députés de toutes les villes de Cilicie[1]. Il est encore fait mention au Digeste des assemblées des Thraces et des Thessaliens[2], au Code d'un sacerdoce général de la Syrie et de la Phénicie, dans les inscriptions et les médailles, d'un pontife suprême, ἀρχιερεύς, élu par la province entière, κοινὸν Ἀσίας.

Dans les régions occidentales le même usage fut souvent pratiqué par les Romains eux-mêmes. César convoqua en Espagne les députés de l'Ultérieure à Cordoue, et ceux de

p. 5 de l'introduction) ; la ligue des Phocidiens subsistait (Pausan., X, 5), de même que le conseil amphictyonique (Id., *ibid.*, 8). Adrien institua à Athènes, dans le Panhellénion, une assemblée de tous les Grecs (Muller, *Æginet.*, p. 157 et sqq. ; Bœckh, *C. I.*, n° 385 ; et Ahrens, *de Athen. statu*). — 1. *Ciliciæ civitates omnes Tarsum evocat.... ibi rebus omnibus provinciæ et finitimarum civitatum constitutis....* Hirt., *B. Alex.*, 66. — 2. Dig., XXVII, tit. I, fr. 6, § 14 : *Gentium præsidatus, puta Asiæ, Bithyniæ, Cappadociæ.... ante, cognoscendum de vi, quam de proprietate rei, D. Pius* τῷ κοινῷ Θεσσάλων *rescripsit*. Autre rescrit du même prince πρὸς τὸ κοινὸν τῶν Θρᾳκων, Dig., XLIX, tit. I, fr. I, § 1. Cf. Tite-Live, XXXVI, 8; XLII, 38. Leur capitale était Larisse. *Imperator Alexander communi eorum qui in Bithynia sunt, Græcorum.* Dig., *ibid.*, fr. 25. Les prêtres des temples communs, qui étaient aussi intendants des jeux sacrés dans les provinces, étaient élus chaque année, Ἀσιάρχαι et ἀρχιερεῖς, Strab., XIV, 649. Cf. Bœckh, *Corp. inscript.*, n° 2741 ; Eckhel, *D. N.*, II, p. 521. Ces fêtes se célébraient alternativement dans les villes qui portaient le titre de métropoles, et où les inscriptions et un grand nombre de médailles montrent un ἀρχιερεὰς τῆς Ἀσίας ναοῦ.... ἐν Κυκίθῳ (Bœckh, n° 3662), ἐν Περγάμῳ (n° 3416), ἐν Σμύρνῃ (n° 3211). On voit dans Eckhel, *D. N.*, IV, p. 428 et sqq., sur des monnaies, κοινὸν Ἀσίας, Βιθυνίας, Κιλικίας, Κρητῶν, Πυεπγίων, Γαλατίας, Μακεδόνων, Φοινίκης (III, p. 353), Συρίας (*ibid.*, p. 249). Voy. aussi Mionnet, *Description des médailles*, t. I, p. 231, 417. Il est question au Code, V, 27, fr. 1, de *Phœniciarchiæ vel Syriarchiæ ;* au Digeste, XXVII, I, 6, § 14, de Ἀσιαρχία, Βιθυναρχία, Καππαδοκαρχία, d'un Γαλατάρχης (Bœckh, n° 4014), d'un Κρητάρχης (*ibid.*, n° 2744), d'un Ποντάρχης (*ibid.*, n° 4157), etc. Becker, III, I, p. 270, identifie l'ἀρχιερεύς et l'Ἀσιάρχης. Le Digeste, L, tit. v, 8, ne parle en effet que d'un seul sacerdoce dans les provinces. Ces assemblées provinciales étaient formées de σύνεδροι ou députés envoyés par chaque ville, comme nous l'avons vu pour la Lycie (voy. aussi Tite-Live, XLV, 32), et qui délibéraient sur l'argent à fournir par chaque cité, sur l'érection des temples ou celle des statues dressées en l'honneur des gouverneurs romains (Tac., *Ann.*, XV, 20, et Dion, LVI, 25). — Il y avait aussi à Rome des *patroni provinciarum*, ainsi les Marcellus pour la Sicile, les Caton pour Cypre. *Cf.* Orelli, n°s 529, 3058, 3063, 3661.

la Citérieure dans Tarragone [1]. En Gaule, il réunissait régulièrement chaque année les états généraux du pays, et Auguste, à son exemple, appela plus d'une fois autour de lui les députés des provinces qu'il traversait [2].

Nous ignorons les droits de ces assemblées. Dans l'Occident, César et Auguste leur donneront un caractère politique en les consultant sur les plus importantes affaires; en Orient, elles ne paraissent avoir eu que des attributions religieuses. On voit celle de l'Asie proconsulaire, tenue en l'an 165 de notre ère, dans la haute Phrygie, nommer les asiarques, parmi lesquels le gouverneur romain choisissait celui qui devait remplir les fonctions honorables, mais ruineuses, de suprême pontife pour toute la province ; un passage de Strabon prouve que cette coutume existait déjà du temps de Pompée [3].

Il y avait là certainement un germe qu'on aurait pu développer au grand profit des provinces et de l'empire. Mais, pour être juste, reconnaissons que si, dans le monde grec et jusque parmi les barbares, surtout parmi ceux des Gaules, ces idées avaient cours, à Rome elles n'étaient ni

1. Les assemblées des Turdétans, dit Strabon, III, 242, se tiennent dans la ville d'Asta. — 2. Cæsar, *B. G.*, *passim*, et *B. C.*, II, 19; *B. H.*, 42. L'assemblée générale de Cordoue se saisit du droit de commander dans la place, de retenir pour sa défense les troupes qui passaient, etc. — Auguste réunit en l'an 28 à Narbonne l'assemblée générale des cités transalpines; Drusus réunit à Lyon une assemblée générale des quatre provinces pour la consécration du temple d'Auguste (Strab., IV, p. 192). Sur les assemblées provinciales des Gaules, voy. Laferrière, *Hist. du droit civil de Rome et du droit français*, t. II, p. 311 et sqq.; Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 109; *Hist. de la Gaule sous l'admin. romaine*, t. II, 354; et un savant mémoire lu à l'Institut sur les *assemblées provinciales*. — On trouve dans les inscriptions d'Orelli, n° 3149, un *prætor Hetruriæ* XV *populorum*. Il est question au n° 2182 des *sacra Etruriæ*; et les feeries latines durèrent jusqu'au quatrième siècle. Lactance, *Div. Inst.*, I, 21. — *Pacarius, vocatis principibus insulæ* [*Corsicæ*], *consilium aperit*. Tac., *Hist.*, II, 16. Un sénatus-consulte défend *ne quis ad concilium sociorum referret, agendas apud senatum pro prætoribus.... grates*. Id., *Ann.*, XV, 22. La Sicile entière, *communis Sicilia*, décrète que des statues seront élevées à Verrès. Cic., *in Verr.*, II, 59, 63. — 3. Masson, *de Aristid. Vita*, p. 95; Aristide lui-même, ἱερῶν, IV, vol. I, p. 531; et Strab., XIV, p. 649, 651. C'est une dignité très-haute, dit Philostrate (*Sophist. Vitæ*, lib. I, § 21), mais très-coûteuse, ὑπὲρ πολλῶν χρημάτων.

dans les esprits ni dans les mœurs, les droits politiques y ayant toujours été directement et personnellement exercés sans délégation. Le gouvernement provincial manquait donc d'un contre-poids utile, car le sénat n'avait point vu quel puissant instrument il négligeait, en ne tirant point parti de ces assemblées, qui existaient à peu près partout, pour placer le conseil à côté de l'action, une assemblée délibérante à côté du pouvoir exécutif. Et cependant la question en valait la peine, car l'empire mieux organisé, c'était le moyen âge de moins[1].

Ces assemblées provinciales, dont nous avons péniblement cherché les traces dans le monde romain, ou disparurent, ou subsistèrent obscures et inutiles; tout au plus furent-elles acceptées et développées par l'Église, si l'on peut faire remonter jusqu'à elles l'origine des synodes provinciaux des évêques, de sorte que, si elles n'ont pas mis le régime représentatif dans l'État, elles l'auraient du moins mis dans l'Église des premiers siècles.

Remarquons encore que leur action fut si faible qu'elles ne parvinrent même pas à faire de la province une personne publique, capable d'agir et de posséder. La province resta une simple division territoriale, et les gouverneurs, ces nobles personnages, si fiers, si impérieux, qui regardaient leur commandement comme un exil[2], quand ils ne le regardaient pas comme un moyen de refaire leur fortune ruinée par les plaisirs ou l'achat d'une charge[3], ne trouvèrent autour d'eux que faiblesse et servilité, parce qu'il n'y avait nulle part l'union qui donne la force, ni la dignité

1. Le désir de s'organiser manquait si peu aux Grecs d'Asie qu'ils avaient donné des numéros d'ordre à leurs villes; les unes étaient métropoles et premières, les autres secondes, septièmes, etc. Ainsi Éphèse était πρώτη πασῶν. Eckhel, *D. N.*, II, p. 521. Magnésie était ἑβδόμη τῆς Ἀσίας. Id., *ibid.*, p. 527; Aspende τρίτη τῶν ἐκεῖ (la Cilicie). Philostr., *Vita Apoll.*, I, 15. Malheureusement tout cela n'était qu'une affaire de vanité, et cette organisation ne réglait que les droits de préséance aux jeux et aux fêtes de la province, *Cf.* Eckhel, *D. N.*, IV, p. 288. — 2. Cic., *ad Att.*, II,16 et toutes ses lettres datées de Cilicie. — 3. *Egere, foris esse Gabinium; sine provincia stare non posse.* Cic., *in Pis.*, 6.

qui naît du sentiment du droit qu'on veut et qu'on peut faire respecter.

Plutarque a mis quelque part un mot énergique : parlant des Asiatiques, il les appelle les peuples qui jamais ne savent dire non. D'un bout à l'autre des vastes domaines de la république, si ce n'est dans les gorges inaccessibles où quelques montagnards abritent encore leur liberté, il ne se voit plus de nation qui sache prononcer ce mot-là. Aussi, malgré les formules et les traités, malgré tous les priviléges que j'ai si longuement énumérés, il n'existe, à vrai dire, qu'une condition dans les provinces, celle de sujets, mais couverte par un beau nom, celui de justice, *jus*, qui domine toutes les relations de Rome avec les provinciaux. Quand Pline parle d'une ville, il ne dit rien de plus que le tribunal d'où elle relève, où elle vient demander le droit, *jura petere*. Plus tard, il y en aura un autre qui exprimera le grand bienfait de cette domination et qui en sera l'excuse, *pax romana ;* cette paix romaine, qui rapprochera les nations et confondra les langages, véritable divinité de l'empire, à laquelle les plus grands princes, Auguste, Vespasien, Trajan, élèveront des temples, et dont les peuples honoreront par de sincères hommages l'immense majesté, *immensa romanæ pacis majestas* [1].

1. Pline, *H. N.*, XXVII, 1. Sous l'empire, maintenir l'ordre public fut la grande préoccupation des gouverneurs. Tibère ne voulait entendre parler d'aucun désordre. Voyez aux *Actes des apôtres* l'effroi des gens d'Ephèse à la suite d'un tumulte excité par les prédications de saint Paul.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER,

INTRODUCTION.

L'ITALIE AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

HISTOIRE DES ROMAINS.

PREMIÈRE PÉRIODE.

ROME SOUS LES ROIS (754-510); FORMATION DU PEUPLE ROMAIN.

DEUXIÈME PÉRIODE.

ROME SOUS LES CONSULS PATRICIENS (510-367). LUTTES INTÉRIEURES. FAIBLESSE AU DEHORS.

TROISIÈME PÉRIODE.

ROME SOUS LES CONSULS DES DEUX ORDRES JUSQU'AUX GUERRES PUNIQUES (366-264). — ACHÈVEMENT DE LA CONSTITUTION. CONQUÊTE DE L'ITALIE.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CONQUÊTE DU MONDE (264-133).

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

10870 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

